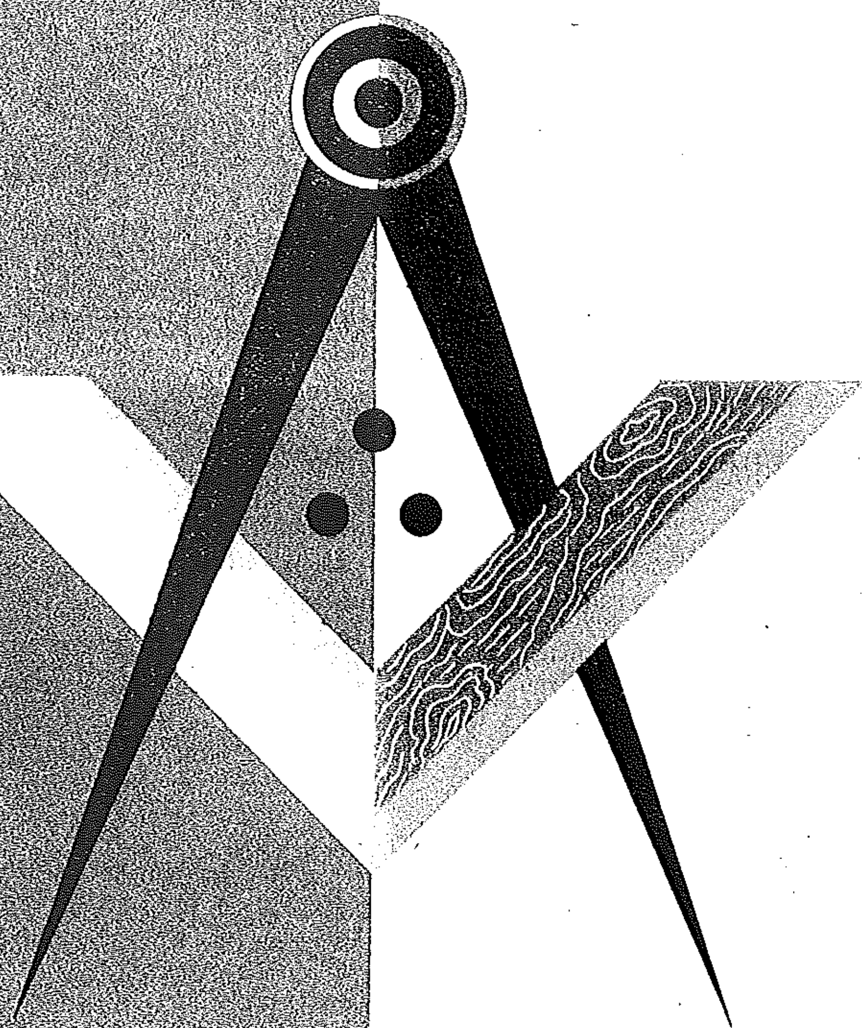
LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES



NUMÉRO 7 REVUE MENSUELLE AVRIL 1942

Autorisation n° 257

SOMMAIRE

NUMÉRO 7 AVRIL 1942

EN SUPPLÉMENT : COMMENT 50.000 F.·. M.·. ACTIFS IMPOSAIENT LEUR VOLONTÉ A DES MILLIONS DE FRANÇAIS.

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



Ph. Archives Louis Sylvestre.

LE DÉFI de la FRANC-MAÇONNERIE

L'assèchement des marécages dans lesquels baignaient les fondations de l'ancien régime et la destruction des « puissances du mal » qui avaient confisqué l'Etat à leur profit sont un travail immense. Avant qu'il soit possible d'éliminer tous les Maçons des places où ils sont solidement embusqués, il peut s'écouler encore bien du temps et la Maçonnerie en profite.

Des esprits fort subtils assurent, je le sais bien, qu'au fond la doctrine maçonnique semble n'avoir comporté que de parfaites banalités, des considérations fumeuses, des aspirations vagues dont on essaierait vainement de faire un système cohérent.

Nous avons lu, récemment, sur ce thème, de curieux plaidoyers tendant à dénoncer l'injuste persécution dont les adeptes des Loges seraient victimes.

Les Sublimes Princes, les Commandeurs, les Chevaliers Kaddosch, ainsi traités de doux rêveurs ou d'inoffensifs philosophes, doivent rire doucement entre eux de cette aimable farce qui leur permettra de rester « en sommeil » jusqu'au jour où, l'orage passé, ils pourront reprendre leur profitable activité.

Qu'ils sachent bien, cependant, que nous ne sommes pas dupes de la plaisanterie et que nous n'entendons pas davantage que d'autres s'y laissent piper.

Voici donc de quoi rafraîchir les mémoires défaillantes.

Le 28 décembre 1935, j'ai demandé, à la tribune de la Chambre des Députés, la dissolution des Loges maçonniques.

Ma demande était présentée sous la forme d'un amendement au projet de loi tendant à la dissolution des Ligues, projet qui, précisément, avait été déposé sur l'injonction émise le 21 septembre 1934, par le Convent du Grand-Orient.

Au cours de mon intervention, à laquelle d'ailleurs un honorable ecclésiastique de mes collègues m'avait vivement engagé à renoncer, j'ai démontré aisément, par les déclarations mêmes des Convents, que la Franc-Maçonnerie entendait, au mépris des lois en vigueur, n'agir que dans le plus grand secret, que les parlementaires maçons avaient l'obligation d'exécuter rigoureusement les ordres des Loges et que, dans le domaine national comme dans le domaine spirituel, l'activité maçonnique ne cessait de se dresser contre les plus hauts intérêts du Pays.

Certains Maçons, désireux de minimiser cette offensive, avaient d'abord feint de n'en être point du tout gênés. Mon collègue, M. Jammy SCHMITT, avait cru devoir me faire hommage pour me mieux documenter de sa brochure intitulée « Une grande calomniée, la Franc-Maçonnerie Française ». On ne pouvait être plus aimable.

Seulement, tout de même, si on doit sentir la F.·.-M.·. partout, on ne doit la découvrir nulle part, comme l'avait déclaré un membre du Convent du G.·. O.·. en 1922. Aussi était-il irritant que, pour la première fois, en trente-quatre ans, depuis mars 1901, on osât évoquer l'action de la F.·.-M.·. dans l'hémicycle du Palais-Bourbon.

En conséquence, le ton des avocats francs-maçons qui me répondirent se haussa rapidement jusqu'à l'aigreur, puis au défi.

Deux de leurs déclarations méritent tout particulièrement d'être rappelées et soulignées aujourd'hui, puisqu'on prétend nier l'importance des activités maçonniques.

Tout d'abord, confirmant l'exactitude d'une citation que j'avais extraite de l'un de ses ouvrages, le F.·. Gaston Martin reconnut que la F.·.-M.·. se considérait effectivement comme « le Comité Consultatif de la République ».

On ne saurait mieux avouer que la F.·.-M.·. entendait bien former un Etat dans l'Etat, et lorsqu'on feuillette l'histoire de la Troisième République, jusque et y compris les tragiques journées qui précédèrent septembre 1939, on voit suffisamment que cette prétention ne fut aucunement une considération fumeuse.

D'autre part, à la fin de sa réplique, le deuxième avocat de la F.·.-M.·., M. Jammy Schmitt, ne put s'empêcher d'abandonner le style du panégyrique pour passer au défi, voire à la menace.

« Vous voulez atteindre les Loges ? s'écria-t-il. Quelle illusion !...

« La Maçonnerie se rit des mesures que vous voulez prendre contre elle.

« Elle est humaine et éternelle !... »

La Maçonnerie pouvait se rire, en effet, de mon initiative, car elle tenait solidement, non seulement ses postes et ses hommes, mais encore le plus grand nombre de ceux qui se prétendaient ses adversaires.

Quatre-vingt-dix députés seulement osèrent voter avec moi ma demande de dissolution des Sociétés secrètes.

Trois cent soixante-dix votèrent contre.

Cent douze s'abstinrent courageusement.

Les chercheurs qui auraient la curiosité de lire, dans le « Journal Officiel » du 29 décembre 1935, les résultats du scrutin N° 795, éprouveront une certaine tristesse, beaucoup de surprise et peut-être quelque inquiétude, en découvrant parmi ceux qui sauvèrent alors la F.·.-M.·. de la dissolution, par leur vote ou leur abstention, les noms très connus d'hommes très éminents qui se sont aujourd'hui ralliés avec éclat au régime nouveau.

Il y a là pour le pays un danger mortel ; on ne peut imaginer que la nation se relève si l'Etat Français tolère le maintien des Frères qui ont eu la prudence de se mettre en sommeil et qui pourraient ainsi se rire des mesures que l'on menace de prendre contre eux. Leur ralliement de façade et les beaux plans de rénovation nationale qu'ils mettent en avant ne sont que des brouillards qui s'élèvent au-dessus des mares stagnantes et dont nous ne devons pas être dupes.



RÉPUBLIQUE ET FRANC-MAÇONNERIE

A la République française, fille de la Maçonnerie française !

A la République universelle de demain, fille de la Maçonnerie universelle !

Toast porté par le F.·. Félicien Court au banquet de clôture du Convent de 1923.

La Franc-Maçonnerie ne fait pas de politique ; depuis 1722, elle l'a dit :

Un Maçon est un sujet pacifique des pouvoirs civils des lieux où il réside ou bien travaille, et jamais il ne doit se mêler aux intrigues ou conspirations contre la paix et le bien-être de la nation, ni non plus se conduire d'une façon irrespectueuse à l'égard des magistrats inférieurs... Ainsi, si l'un de nos frères se révolte contre l'Etat, il ne faut pas le soutenir dans sa rébellion, bien que l'on puisse lui conserver notre pitié comme à l'égard d'un homme malheureux ; et si nulle autre charge n'est relevée contre lui, bien que notre fraternité loyale doive désavouer sa rébellion et éviter de donner de l'ombrage ou un prétexte à la jalousie politique du Gouvernement établi, on ne peut pas expulser ce Maçon de sa loge ; ses liens avec la Maçonnerie restent indéfectibles.



Il faut noter l'extraordinaire adresse avec laquelle ce texte est rédigé. Il permet, en effet, toutes les ambiguïtés. Tout en ayant l'air de se déclarer loyale aux pouvoirs établis, la Maçonnerie, dès 1722, se donne toutes les échappatoires possibles. Elle déclare :

Le Maçon ne doit pas se mêler aux intrigues ou conspirations contre la paix et le bien-être de la nation...

Qu'est-ce à dire ? Il peut donc se mêler aux intrigues ou conspirations quand elles ont en vue le bien-être de la nation. Cette interprétation est celle qu'adoptèrent les Maçons français de l'époque révolutionnaire. Par ailleurs, on le voit, la deuxième partie de cet article permet aux Loges de devenir un centre et un lieu de refuge pour les opposants au pouvoir.

Tel est le texte qu'en 1723 publiait la Grande Loge de Londres, et récemment encore les rituels maçonniques maintenaient la même attitude.

Dans l'édition de 1937 de sa **Constitution et Règlement général** de l'Association, le Grand-Orient de France disait à la page 19 : « LES ATELIERS... S'INTERDISENT TOUS DEBATS SUR LES ACTES DE L'AUTORITE CIVILE, ET TOUTE INTERVENTION MAÇONNIQUE DANS LES LUTTES DES PARTIS POLITIQUES. » Il est spécifié en note : « CE QUE NOUS POUVONS ET DEVONS INTERDIRE, C'EST LA CRITIQUE JOURNALIERE DES ACTES DE L'AUTORITE CIVILE, C'EST LA POLITIQUE MILITANTE, C'EST LA PARTICIPATION DES FRANCS-MAÇONS ET DES LOGES, EN TANT QUE MEMBRES DU CORPS MAÇONNIQUE, AUX LUTTES DES PARTIS, AUX ENTREPRISES ELECTORALES... »

La Grande Loge, en termes à peu près semblables, dit dans ses **Constitutions et Règlements généraux**, édition de 1935, page 36 : « LES CONGRES REGIONAUX PEUVENT METTRE A L'ETUDE DES QUESTIONS QUI LEUR SONT POSEES PAR LES ATELIERS DE LA REGION..., MAIS IL LEUR EST FORMELLEMENT INTERDIT DE SE LIVRER A DES MANIFESTATIONS ELECTORALES, NI D'ADHERER A UNE ORGANISATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, OU DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, CONSTITUEE DANS LE MONDE PROFANE. »

Cependant, la **Constitution et Règlement général** du Grand-Orient dit aussi, page 20 : « LES MAÇONS SONT LIBRES DE FAIRE DE LA POLITIQUE ACTIVE EN TANT QUE CITOYENS ET QUE MAÇONS, C'EST MEME LEUR DEVOIR ; ILS DOIVENT SOUTENIR LA REPUBLIQUE »... et le rituel de la Clémente Amitié, daté de l'an 105 de la République, c'est-à-dire de 1897, à la page 6, disait ceci : « NOUS N'ADMETTONS AUSSI QU'UNE FORME DE GOUVERNEMENT POUR LA FRANCE : LA REPUBLIQUE, POUR NOUS, LA PATRIE SE DESIGNE PAR DEUX TERMES SOUDES, INSEPARABLES : REPUBLIQUE FRANÇAISE. » Et page 11, elle donnait les instructions suivantes à ses membres : « VOUS AUREZ POUR DEVISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, ET VOUS APPLIQUEREZ CE DERNIER TERME A TOUTES VOS ACTIONS, ACTIONS QUI DEVRONT CONCOURIR A LA DESTRUCTION DES ORGANISATIONS RELIGIEUSES, MAINTENUES POUR L'ABETISSEMENT ET L'EXPLOITATION DU PEUPLE, ET AU TRIOMPHE DE LA REPUBLIQUE, SEUL REGIME COMPATIBLE AVEC LA LIBERTE ET L'EGALITE. » On fai-

sait même prononcer au récipiendaire le serment suivant : « LE VENERABLE. — VOUS JUREZ DONC FIDELITE ABSOLUE A LA REPUBLIQUE ET A LA FRANC-MAÇONNERIE? » Après quoi, le récipiendaire devait prêter serment. Telles étaient les obligations que contractait, au début de sa carrière maçonnique, l'apprenti qui entrait en loge. Qu'est-ce à dire, si ce n'est que tout en se proclamant neutre en politique, tout en affirmant qu'elle s'établissait au-dessus de la politique, la Maçonnerie française était un organisme de politique et une machine de propagande républicaine.

Toute son histoire le prouve.

Quand elle fut fondée, en 1717, la Grande Loge de Londres était le résultat d'une préoccupation politique. Il s'agissait avant tout d'ôter aux partisans des Stuart l'avantage de cette société secrète qui avait si puissamment servi Charles II. Les cadres de la Maçonnerie étaient des Seigneurs « whig », et ils avaient si bien vu l'importance de cette main-mise, qu'ils défendirent par tous les moyens leur suprématie à l'intérieur de la Maçonnerie. Quand le duc de Warton essaya de contre-noyauter la Maçonnerie au bénéfice des Stuart, pour la soustraire à l'influence de la nouvelle dynastie ou tout au moins pour en faire un instrument qui n'obéisse qu'à lui, il eut à soutenir une vive lutte, et il fut battu. La Maçonnerie était « whig », et voulait le rester, c'est-à-dire qu'elle avait accepté les idées libérales anglaises hostiles au catholicisme, hostiles aux religions révélées, hostiles à l'absolutisme politique. Bien plus, la Maçonnerie fonctionnait comme un petit Parlement. Les Loges élisaient leurs dignitaires ; le Grand Maître était élu comme les autres.

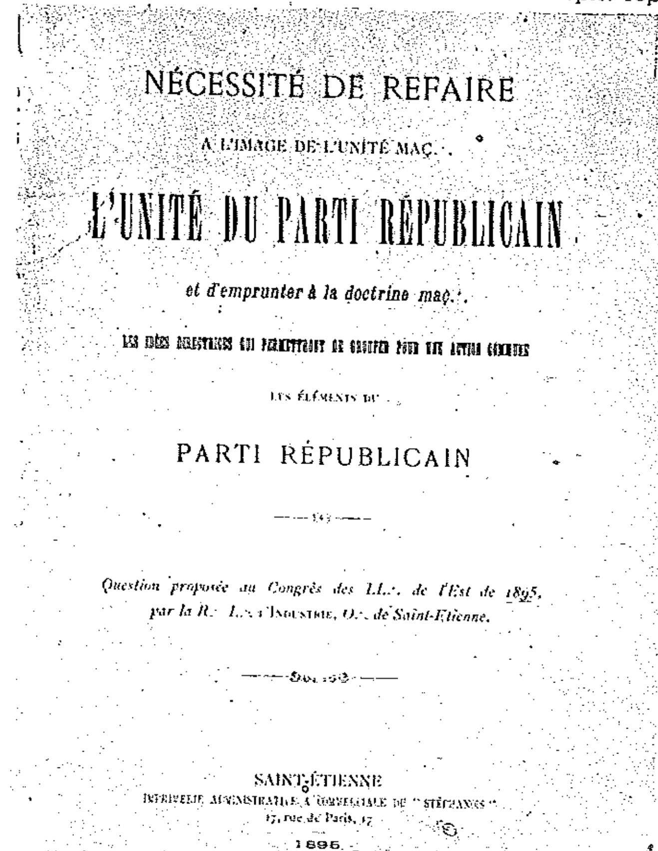
Dès le début, la Maçonnerie par ses conciliabules, ses discussions philosophiques, fut un séminaire où se formèrent les esprits libéraux, les tribuns radicaux, les enthousiastes de l'Egalité et les militants du Progrès. Il en fut ainsi aux Etats-Unis, où le premier grand chef démocrate Franklin acquit sa situation politique grâce à la Loge de Philadelphie ; il en fut de même en France. De 1730 à 1790, la Maçonnerie française n'a cessé de grouper les opposants au régime. Le fait qu'elle fut une institution anglaise devait la rendre du même coup suspecte au Gouvernement ; les condamnations des Papes vinrent ajouter à ce caractère ; dans une France bourbonnienne et catholique, où l'orthodoxie et la fidélité au roi étaient les deux aspects d'une même discipline, la Maçonnerie venue d'Angleterre et condamnée par les Papes ne pouvait manquer d'être un centre d'opposition.

Si l'on étudie la composition des Loges au XVIII[e] siècle, on voit qu'elles groupaient les principaux ennemis virtuels ou actifs du Gouvernement : les princes du sang jaloux de l'autorité du chef de famille, tels que le comte de Clermont, plus tard les d'Orléans, cadets et aigris ; les grands seigneurs mécontents de la suprématie que la famille des Bourbons avait acquise sur eux, tels que les Rohan, les Montmorency-Luxembourg, les La Rochefoucauld, les Bouillon, etc., en un mot tous ceux que, jadis, le cardinal de Richelieu avait abaissé pour élever l'autorité centrale de la dynastie, tous ceux dont il avait rasé les châteaux et anéanti les privilèges souverains. Les loges groupaient encore les protestants ; il suffit de nommer, outre le pasteur Desaguers, un des co-fondateurs de la Grande Loge de Londres, le pasteur Court de Gébelin, augure de la Loge des Neuf Sœurs et du Grand Orient, le pasteur Rabaut Saint-Etienne, etc., les jansénistes et les parlementaires qui constituaient dans toutes les villes le Parlement, un groupe solide; enfin, les philosophes et les artistes mécontents, dont le lieu de ralliement était la Loge des Neuf Sœurs, où ils accueillirent avec enthousiasme Franklin, Voltaire, l'abbé Raynal, le philosophe Lalande et M. Danton.

Par son personnel, la Maçonnerie était un groupement d'opposition. Sa doctrine devait sembler anodine aux esprits superficiels. Pourtant, dans toutes les cérémonies maçonniques revenaient les mêmes refrains : philosophie, égalité des hommes, liberté naturelle, fraternité, tous les mots qui devaient être repris en 1789, mais qui, depuis 1730, étaient célébrés dans les Loges à grands coups de maillets, à grandes rasades. Quand, entre 1772 et 1775, la haute noblesse, les philosophes, les parlementaires, les jansénistes, les protestants, se mirent d'accord pour donner l'autorité souveraine sur la Maçonnerie au duc d'Orléans, représentant l'opposition à la dynastie, ce fut la décision politique la plus grave de toute l'histoire de France au XVIII[e] siècle avant la Révolution. Ce n'était sans doute pas encore d'une façon officielle le ralliement de la Maçonnerie à la République. Pourtant, c'est alors que la Maçonnerie commença à proclamer hautement son esprit républicain. Elle le fit à propos des Etats-Unis et en l'honneur de son grand sage Benjamin Franklin ; ce patriarche, qui fut le type du maçon orthodoxe, fut en même temps le type même du républicain. Tous les journaux du XVIII[e] siècle l'on dit, tous les salons l'ont répété. C'est lui qui a constitué, à Paris, l'équipe républicaine qui devait ensuite, durant la Révolution, imposer cette forme de gouvernement : Mirabeau, le précurseur, Chamfort, Thomas Paine et Duchâtel, qui, ensuite, au moment de la fuite du roi, osèrent mettre sur les murs le premier manifeste républicain paru en France.

Le premier cercle républicain de France fut une loge maçonnique : la Bouche de Fer. Ses réunions se tenaient au Palais-Royal. Alors que La Fayette, Danton, Robespierre affirmaient encore avec emphase leur attachement à la monarchie, la « Bouche de Fer » parlait déjà de République.

De 1789 à 1800, la Maçonnerie fut le foyer du républicanisme doctrinaire. Quand la Terreur et la réaction thermidorienne eurent entraîné une réaction contre l'esprit répu-


NÉCESSITÉ DE REFAIRE

A L'IMAGE DE L'UNITÉ MAÇ.·.

L'UNITÉ DU PARTI RÉPUBLICAIN

et d'emprunter à la doctrine maç.·.

LES IDÉES DIRECTRICES QUI PERMETTRAIENT DE GROUPER POUR UNE ACTION COMMUNE

LES ÉLÉMENTS DU

PARTI RÉPUBLICAIN

Question proposée au Congrès des LL.·. de l'Est de 1895, par la R.·. L.·. l'Industrie, O.·. de Saint-Etienne.

SAINT-ÉTIENNE

[illegible]

17, rue de Paris, 17

1895

Reproduction de la couverture d'une brochure relative à la nécessité de l'unité républicaine à l'image de l'unité maçonnique.

blicain, le groupe maçonnique, reformé dans les loges, constitua à son tour un organe doctrinaire : **la Décade philosophique**, un rejeton de l'ancienne Loge des Neuf Sœurs. **La Décade Philosophique**, alimentée par le groupe d'Auteuil, c'est-à-dire par les amis de Mme Helvétius, fut l'organe de choc des républicains ; Ginguené, Cabanis et les autres idéologues y menèrent une guerre acharnée contre la réaction monarchiste et la montée du catholicisme libéral ; ils osèrent même s'attaquer à Chateaubriand. Dès lors, la Maçonnerie française est officiellement dévouée à la République. Sans doute, fallut-il baisser le diapason sous l'Empire, mais Napoléon, trop occupé de ses conquêtes, put seulement exiger des hommages, sans pouvoir imposer un renouvellement profond des loges. Les maréchaux et généraux qu'il y installa étaient, sous leurs chamarrures, des républicains convaincus. Quant aux maçons plus humbles, presque tous possesseurs de biens nationaux et partisans de la Révolution, ils ne voulaient pas renier un régime auquel ils devaient tout.

*
**

Au retour des Bourbons, la Maçonnerie ne put pas faire grise mine à Louis XVIII et à Charles X qui, jeunes hommes comme comte de Provence et comme comte d'Artois, au temps où ils frondaient leur frère, avaient participé à la vie maçonnique ; ils avaient d'autant moins de raison de se montrer intransigeants contre les souverains que le favori le plus intime de Louis XVIII, le futur duc Decazes, était un maçon important. La façade maçonnique resta donc déférente à l'égard du pouvoir. Les loges dans leur profondeur et les organisations maçonniques furent franchement et carrément républicaines. Leur grand héros fut le marquis de La Fayette, dont les tournées triomphales dans les loges marquèrent les étapes de la propagande républicaine. Il ne s'agissait pas seulement de discours anodins, mais de conspirations sanglantes, conspirations de Belfort, conspiration de Saumur, « Quatre Sergents de la Rochelle ». La révolution de 1830, subventionnée par Laffitte et soulevée par La Fayette, tourna court car la Maçonnerie était encore trop peu sûre de l'opinion et l'adresse du duc d'Orléans réussit à dévier une révolution qui venait droit à la République. Il n'en fut pas de même en 1848, où l'on alla jusqu'à l'aboutissement logique. En 1830 comme en 1848, les loges célébrèrent leur victoire ; il y fut prononcé des paroles inoubliables et significatives.

Le 24 mars 1848, une députation du Grand Orient, ayant à sa tête le F∴ Bertrand, ancien président du Tribunal de Commerce et représentant du Grand Maître, haranguait, en ces termes, le gouvernement provisoire, représenté par deux de ses membres et par son secrétaire général, les FF∴ Crémieux, Garnier-Pagès et Pagnerre, tous trois revêtus de leurs insignes maçonniques :

Citoyens, le Grand Orient de France, au nom de tous les ateliers maçonniques de sa correspondance, apporte son adhésion au gouvernement provisoire. La Maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de ses sympathies pour le grand mouvement national et social **qui vient de s'opérer.**

Les Francs-Maçons ont porté de tout temps sur leurs bannières ces mots : Liberté, égalité, fraternité ; **en les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique...**

Et le F∴ Crémieux, au nom du gouvernement provisoire, répondait :

Citoyens et frères du Grand Orient, le **gouvernement provisoire accueille avec empressement et plaisir votre utile et complète adhésion. Le grand architecte de l'univers a donné le soleil au monde pour l'éclairer, la liberté pour le soutenir ; le grand architecte de l'univers veut que tous les hommes soient libres ; il nous a donné la terre en partage pour la fertiliser,** et c'est la liberté seule qui fertilise. **(Oui, oui !)**

La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la **politique ; mais la haute politique,** la politique d'humanité, **a toujours trouvé accès au** sein des Loges maçonniques. **Là, dans tous les temps, dans toutes les circonstances,** sous l'oppression de la pensée **comme** sous la tyrannie du pouvoir, **la Maçonnerie a répété sans cesse ces mots sublimes :** Liberté, égalité, fraternité !

La République est dans la Maçonnerie et c'est **pour cela que dans tous les temps, heureux** ou **malheureux, la Maçonnerie a trouvé des adhérents sur toute la surface du globe. Il n'est pas un atelier qui ne puisse se rendre cet utile témoignage, qu'il a constamment aimé la liberté, qu'il a constamment pratiqué la fraternité. Oui, sur toute la surface qu'éclaire le soleil, le Franc-Maçon tend une main fraternelle aux Francs-Maçons ;** c'est un signal connu de tous les peuples. (Applaudissements.)

Eh bien ! la République fera ce que fait la Maçonnerie ; **elle deviendra le gage éclatant de l'union** des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle ; **et le grand architecte de l'univers du haut du ciel sourira à cette noble pensée de la République qui, se répandant de toutes parts,** réunira dans un même sentiment tous les citoyens de la terre.

Citoyens et frères de la Franc-Maçonnerie, vive la République !

Comme on le voit, derrière une façade de respect pour les autorités établies, la Maçonnerie n'a cessé, depuis 1770, de constituer un bouillon de culture et un abri pour tous les éléments révolutionnaires en même temps qu'elle préparait, dans ses loges, les idées qui devaient renverser les régimes établis. Fondée sur la notion d'égalité, elle a toujours été hostile à l'ancien régime français et elle a toujours rêvé de République. Sa doctrine arriva à maturité sous le Second Empire. Napoléon III, qui avait participé lui-même aux conciliabules des loges, fut incapable de les endiguer. Il eut beau leur imposer le prince Murat comme Grand Maître, puis le général Magnan, il ne fit que renforcer leur hypocrisie, qu'à approfondir leur duplicité et rendre plus facile leur manœuvre. La grande équipe républicano-radicale, qui devait gouverner la fin du siècle, se constitua dans les loges. La propagande faite par les cabinets de lecture et la multiplication des loges permirent de préparer le terrain d'une façon telle qu'en 1870, la République fut immédiatement proclamée. L'équipe portée au pouvoir fut une équipe de maçons orthodoxes où Gambetta, Crémieux, Jules Ferry, tous trois frères ∴, avaient la place d'honneur.

Depuis cette date, République et Maçonnerie ont été synonymes ; le rituel du grade d'apprenti de la Clémente Amitié, que nous citions au début de cette étude, le montre bien. Mais des citations prises dans les discours prononcés à quelques-uns des convents le confirmera sans ambiguïté :

La Franc-Maçonnerie n'est autre chose que la **République** à couvert, **comme** la **République elle-même n'est autre que** la Franc-Maçonnerie à découvert...

F∴ GADAUD,

Sénateur de la Dordogne,
Orateur du Convent de 1894 du G∴ O∴.

Ils (les FF∴ délégués) sont tous venus ici avec le même sentiment de ferveur laïque et de fraternelle collaboration, avec le désir ardent de servir utilement, effectivement la Maçonnerie et la République.

F∴ ESTEBE,

Gouverneur Général des Colonies,
1er Surveillant du Convent de 1924 du G∴ O∴.

Cette République, mes FF.·., qui donc l'avait faite, sinon les Francs-Maçons du XVIIIe siècle, ceux qui avaient semé à pleine main, dans sillon de la foule, les idées de justice et de fraternité ?

F.·. Lucien VICTOR-MEUNIER,

Publiciste,
Président du Convent de 1925 du G.·. O.·.

La Maç.·., depuis cent cinquante ans, semble avoir été le cœur battant de la République.

F.·. LEBOSSE,

Inspecteur primaire,
Orateur du Convent de 1928 du G.·. O.·.

Nous identifions l'idée de République avec l'idée de Maçonnerie.

F.·. REGIS,

Contrôleur Principal des Contributions Directes,
au Convent de 1929 du G.·. O.·.

Dans le vocabulaire politique de la France, le terme républicain était devenu synonyme du terme maçon. Il pouvait y avoir des républicains radicaux, des républicains socialistes, et même des républicains communistes, comme il y avait eu des républicains monarchistes, mais un « républicain » était toujours un frère. La Maçonnerie avait fini par aboutir là où elle le voulait, et le régime lui profitait d'une façon trop éclatante pour qu'elle pût jamais le renier. Le suffrage universel est, en effet, pour une société secrète, l'instrument le plus parfaitement adapté à ses moyens. Grâce à ses ramifications mystérieuses, inconnues des chefs et imperceptibles au commun, elle crée des courants qui semblent spontanés et contre lesquels les individus supérieurs sont désarmés ; les oligarchies même préfèrent traiter avec elle plutôt que de se battre à visage découvert contre un ennemi bien protégé. Il ne faut donc point s'étonner des innombrables tenues blanches qui précédaient les campagnes électorales, et au cours desquelles les candidats députés venaient implorer la Maçonnerie afin d'obtenir ses voix ; dans certaines régions, comme les Vosges, par un simple déplacement de quelques centaines de voix, le frère.·. Marc Rucart réussissait ainsi à se faire élire. La prestidigitation électorale était le tour le plus éclatant de la magie maçonnique.

Au demeurant, un autre lien très fort attachait République et Maçonnerie. Les maçons, et les non-maçons, qu'elle avait fait élire, qui étaient devenus ainsi ses complices, constituaient pour elle un réseau immense qui lui était totalement dévoué, puisqu'il restait à sa merci et qu'il s'était déshonoré avec elle et par elle. Ce réseau avait ses chefs, chefs qui n'étaient point les mêmes que les chefs officiels. Dans un régime hiérarchique, il aurait pu lui en cuire, mais dans un régime où le dogme accepté était que toute la sagesse, toutes les décisons, toute l'énergie et toute la lumière viennent d'en bas, la contre-hiérarchie maçonnique s'imposait naturellement comme supérieure à la hiérarchie officielle, toujours désireuse de trouver un alibi et de montrer qu'elle obéissait seulement au peuple sans prendre d'initiative. La République, telle qu'on l'a conçue en France, est le régime de l'incompétence ; c'est en même temps le gouvernement de l'opinion ; la maçonnerie, toujours capable d'orienter l'opinion par ses mots d'ordre bien distribués, et par ailleurs, toujours prête à épauler une hiérarchie défaillante grâce à sa contre-hiérarchie inébranlable et impénétrable, a été l'organisme essentiel de la République. Elle n'avait point besoin de compter dans ses rangs les plus grands hommes ; il lui suffisait de compter dans ses rangs les militants les plus actifs, les électeurs les plus avides et les plus remuants, les journalistes et les orateurs de café les plus expérimentés. C'est elle qui formait les militants des principaux partis dans le creuset de ses loges. Ceux-ci exerçaient les pouvoirs réels avec l'irresponsabilité complète ; on pouvait faire tomber les ministères au Parlement et révoquer les fonctionnaires, les vénérables des loges, les rapporteurs des convents étaient intouchables.

Ainsi la Maçonnerie, installée dans la République, comme le bernard-l'ermite dans la coquille Saint-Jacques, a dévoré sa substance jusqu'à l'heure où il n'est plus resté que la honte et le désastre.

On comprend pourquoi, dans ces conditions, aux heures les plus critiques de la Maçonnerie, quand il faut se cacher et battre en retraite, les frères, quittant officiellement leurs tabliers, leurs truelles et leurs marteaux, délaissant le vocabulaire maçonnique, se rassemblent au cri de « Vive la République ! » La Secte leur a trop servi, ils ont trop bien profité de ses facilités, de son laisser-aller et de ses complaisances pour ne pas encore rêver d'elle. Partout où s'installent un chef, des responsabilités définies et des cadres hiérarchiques, la Maçonnerie se rebiffe. On l'a vu jadis ; on le voit aujourd'hui.

BERNARD FAŸ.



La Marianne maçonnique portant inscrites sur son cordon les dates des principales victoires de la Maçonnerie, 1789, 1848, 1870.

UN MAÇON SANS TABLIER

ÉDOUARD DALADIER

Il n'est pas nécessaire d'être régulièrement initié dans une loge pour être un bon serviteur de la F.˙. M.˙.. Si celle-ci n'avait dû compter que sur ses adhérents, elle n'aurait jamais acquis l'influence qu'elle avait prise depuis 1789. Beaucoup l'ont servie qui n'ont pas voulu, pour une raison quelconque, se soumettre à toutes ses disciplines.

De ceux-là était M. Edouard Daladier, ancien président du Conseil.

Selon toute apparence, il n'était pas maçon, mais il a pris la parole en loge et a souvent écouté les sollicitations des FF.˙., ainsi qu'en font foi plusieurs documents.

Ces contacts répétés avec les porte-paroles des obédiences maç.˙. ont permis à un certain nombre de FF.˙. de tirer parti de la complaisance de M. Daladier.

Ils l'ont surtout, et c'est la chose la plus grave, amené à faire la politique de la F.˙. M.˙.; lorsqu'il en aperçut les dangers, entre 1936 et 1939, ils l'ont empêché de prendre les mesures énergiques commandées par les circonstances.

C'est ainsi que d'abandons en abandons, M. Daladier a conduit la France au désastre.

LA CAMARADERIE MAÇ.˙.

Plusieurs documents, avons-nous dit, témoignent du désir manifesté par M. Daladier de rendre service aux FF.˙. MM.˙..

L'un d'eux est une lettre du secrétaire général du Grand Orient, priant M. Daladier, alors ministre des Colonies, d'attribuer à un administrateur de Saint-Louis-du-Sénégal, nommé Gustave Lanchon, « une des dix places de détaché au ministère qui vont être décidées » (20 novembre 1924).

Le 27 décembre suivant, M. Daladier répondait :

> **Monsieur le Président,**
> **J'ai le plaisir de vous faire connaître que j'ai détaché au Ministère des Colonies M. Lanchon, administrateur colonial, sur qui vous aviez bien voulu attirer mon attention.**

Le Grand Orient avait eu satisfaction.

Six ans passent. M. Daladier est devenu ministre des Travaux Publics. Le F.˙. Georges Bruguier, sénateur du Gard, veut décorer de la Légion d'honneur le F.˙. Arnold Coste, vénérable de la L.˙. **L'Echo du Grand Orient**, de Nîmes. Le 31 décembre 1930, il écrit au F.˙. Terrade, chef du Secrétariat du G.˙. O.˙., pour lui demander d'intervenir auprès de M. Daladier.

Qui était Arnold Coste ? Dans la vie civile, un personnage modeste : un comptable, devenu sous-directeur de l'agence nîmoise du Comptoir d'Escompte. Mais sa qualité de vénérable le rendait audacieux. Le dossier de la L.˙. **L'Echo du Grand Orient** est plein de ses lettres de réclamations. Un jour, il demande une sanction contre le préfet du Gard, « antimaçon avant tout, genre préfet d'Empire », qui s'oppose à l'avancement de fonctionnaires des Assurances Sociales. « Antifasciste » convaincu, Coste s'oppose à l'extradition d'un Italien, protégé par la Ligue des Droits de l'Homme, les Jeunesses Laïques, le Parti radical et le Parti socialiste ; fait voter par la L.˙. de Nîmes une motion de sympathie pour la République espagnole, proteste avec une telle véhémence contre le discours de M. Doumergue, président de la République, à la réception du cardinal Verdier que le chef du Secrétariat du G.˙. O.˙. doit lui conseiller la prudence.

Avec une habileté toute maçonnique, le sénateur Bruguier n'invoque pas ces titres pour la demande de décoration. Arnold Coste faisait partie du Syndicat d'Initiative de la ville ; c'est donc pour « services rendus au tourisme » qu'il lui fera donner le ruban rouge.

Il avait, sans doute, grand besoin du vénérable Arnold Coste, car il invita Justin Terrade à se montrer pressant :

> **Avec Daladier, ministre des Travaux Publics, vous n'êtes nullement gêné et je me permets de vous demander d'agir auprès de ce ministre avec beaucoup d'insistance.**

M. Daladier, on le voit par cette lettre, n'avait certainement pas l'habitude de décourager les solliciteurs.

S'il était en bons termes avec les représentants de la L.˙. nîmoise du G.˙. O.˙., il n'avait pas de relations moins cordiales avec la L.˙. d'Avignon n° 341, **Le Contrat Social**, qui était affiliée à la Grande Loge de France.

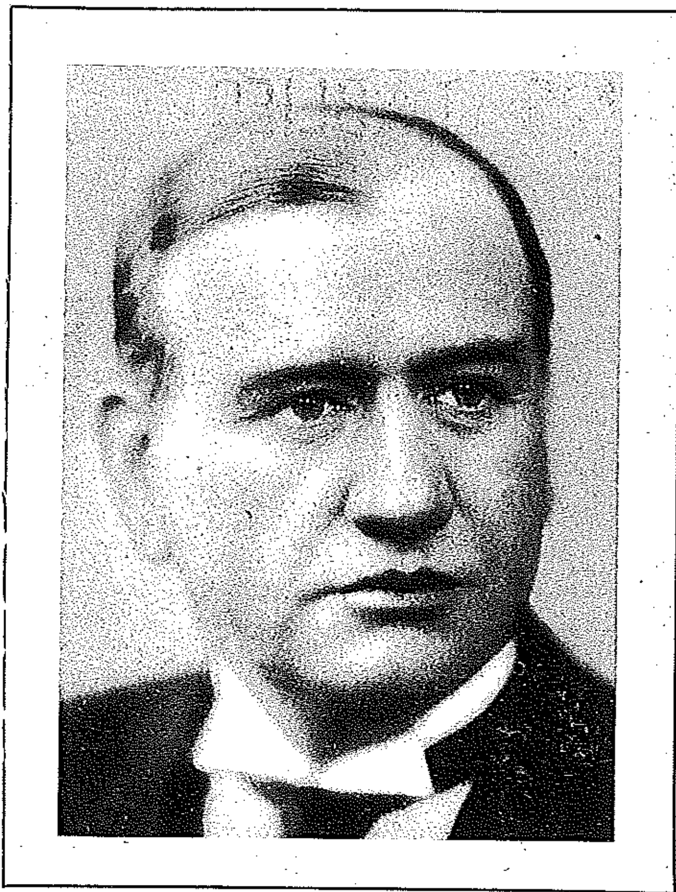
Le 5 mars 1938, le F.˙. Albert Jeune, commerçant à Cavaillon et vénérable de cette loge, écrivait au F.˙. Maurice Tanon, Grand Secrétaire de l'Obédience, qu'il s'était autorisé de sa double qualité de militant radical-socialiste et d'**ami** pour correspondre avec M. Daladier en utilisant du papier à en-tête de la Loge et lui demander des faveurs pour ses FF.˙.. Il n'avait pas cru devoir spécifier que ceux-ci étaient maçons, mais il pensait que M. Daladier le comprendrait à la vue du papier à lettre du **Contrat Social**.

M. Daladier avait répondu à son attente, car toutes les requêtes du F.˙. Jeune avaient abouti. Il y en avait trois, d'une certaine importance : il « s'agissait de questions militaires ».

Jeune se réjouissait de son succès :

> **Je suis heureux de vous signaler par là que le ministre de la Guerre ne paraît pas être contre nous.**

Il ne l'était certainement pas.



(Photo Archives et Sylvestre).

La guerre ne le fit pas renoncer à ces pratiques.

Le F.'. Lucien Hussel, député-maire de Vienne et membre de la L.'. **Concorde et Persévérance** de cette ville, le pria, au début de 1940, de mettre en affectation spéciale, « au titre d'une grande filature de Vienne », le lieutenant Dyant, attaché à un état-major d'artillerie divisionnaire.

Le 6 avril 1940, M. Daladier répondait :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par dérogation à la réglementation en vigueur, **j'ai demandé, le 28 mars, au Grand Quartier général de prononcer la mise en affectation spéciale du lieutenant Dyant.**

Trente-quatre jours plus tard, la bataille était engagée. L'armée française, privée d'effectifs importants par un régime démagogique de permissions et d'affectations spéciales, démunie de matériel par trois années, de grèves, volait en éclats.

M. Daladier ne s'en est, malheureusement, pas tenu à ces menus services personnels, déjà si préjudiciables au pays.

La direction qu'il a imprimée au Parti radical, aux ministères dont il a eu la charge, aux gouvernements qu'il a présidés, a eu sur les destinées de la patrie une influence plus directe.

LE MINISTRE DES COLONIES

M. Daladier a été élu député du Vaucluse, le 16 novembre 1919. Il s'inscrivit au Parti radical-socialiste qui fut longtemps le préféré de la F.'. M.'..

Celle-ci était alors réduite à l'impuissance par l'écrasante majorité dont disposait à la Chambre le Bloc national, mais elle prépara sa revanche, contribua à la fondation du Cartel des Gauches et salua avec joie l'arrivée au pouvoir de M. Herriot.

Celui-ci donna à M. Daladier le ministère des Colonies.

La F.'. M.'. voulait occuper « toutes les places » dans la France d'outre-mer, comme dans la métropole. M. Daladier suivit les ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères qui envoyaient des maçons réguliers ou des amis des Loges dans nos colonies et pays de protectorat : il nomma le F.'. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indochine. Cependant, le F.'. Maurice Violette prenait possession du gouvernement de l'Algérie ; le général Sarrail remplaçait le général Weygand en Syrie et M. Steeg, le maréchal Lyautey au Maroc. Si le général Sarrail eut comme secrétaire général le F.'. Lavit, c'est à M. Daladier qu'il le dut.

Les facilités données par ces personnages aux éléments de désordre faillirent coûter à la France la perte de l'Indochine, de la Syrie et du Maroc.

Les méfaits du Cartel furent si graves, qu'en dépit de sa situation parlementaire, il dut céder la place à un gouvernement d'union nationale présidé par M. Poincaré.

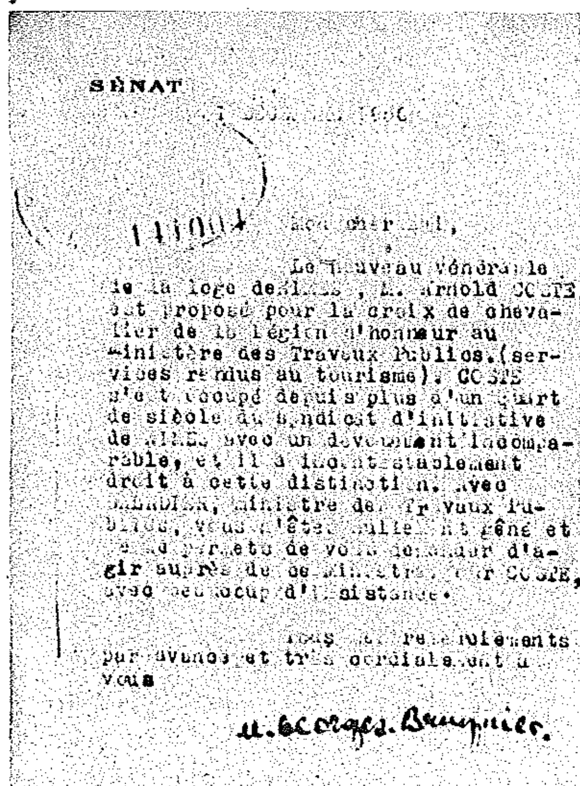
LE MILITANT PACIFISTE

M. Daladier retrouva des loisirs. Il se lança dans le pacifisme.

C'est que le pacifisme était le grand thème de propagande des Loges : la Société des Nations étant appelée par les suffrages maç.'. à devenir le Super-Etat, devait être dotée d'une gendarmerie internationale, chargée de mettre à la raison les peuples qui ne respecteraient pas ses décisions. Au convent de 1925, le G.'. O.'. avait adopté cette idée à la suite d'un rapport du F.'. Fonteny, président de la Fédération nationale des combattants républicains et délégué de la L.'. **Pro Solis.**

En attendant que la Société des Nations fût dotée des organes indispensables à l'exécution de sa mission, la F.'. M.'. faisait campagne pour le désarmement : elle cherchait à faire des armées nationales de simples organisations de cadres dans lesquels les citoyens viendraient s'insérer pendant les quelques mois jugés nécessaires à leur instruction militaire. Le convent du G.'. O.'. de 1922 en avait ainsi décidé.

Comme elle prévoyait que l'état-major s'élèverait contre ce dangereux programme, la F.'. M.'. avait organisé une



SÉNAT

[illegible]

Mon cher ami,

Le [illegible] Vénérable de la loge de [illegible], M. Arnold COSTE, est proposé pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur au Ministère des Travaux Publics. (services rendus au tourisme). COSTE s'est occupé depuis plus d'un quart de siècle du Syndicat d'initiative de [illegible] avec un dévouement incomparable, et il a incontestablement droit à cette distinction. Avec [illegible], ministre des Travaux Publics, vous êtes [illegible] gêné et [illegible] de vous demander d'agir auprès de ce ministre, pour COSTE, avec beaucoup d'insistance.

[illegible] par avance et très cordialement à vous

[illegible]

Lettre du F.'. sénateur BRUGUIER au F.'. Justin TERRADE.

intense propagande antimilitariste : espionnage des officiers soupçonnés d'hostilité à l'internationalisme, réhabilitation des traîtres, encouragement donné aux insoumis de toutes sortes et notamment aux objecteurs de conscience, substitution de conseils civils de justice militaire aux conseils de guerre, jugés trop sévères pour les pionniers de l'idée maçonnique.

Les Loges étaient si hostiles à l'armée que, même en temps de guerre, elles prétendaient faire contrôler les opérations militaires par « le pays ». A la suite d'un rapport du F.'. Costedoat au convent de 1927 sur « l'organisation de la nation en temps de guerre », le G.'. O.'. avait chargé le Conseil de l'Ordre de présenter ses projets au gouvernement.

M. Daladier les approuva ; le 20 décembre 1927, il fit une conférence sur **la politique de la Paix** à la « Grande Tenue solennelle collective » organisée par les LL.'. **L'Action, Le Chantier des Egaux, Isys-Montyon, La Justice ; Paix, Travail et Solidarité ; Les Vrais Amis, Montaigne,** sous la présidence de ce F.'. Perney qui, en janvier 1936, torpillerait un gouvernement d'union nationale pour permettre à M. Sarraut de faire préparer les élections par les radicaux.

En 1928, au congrès radical d'Angers, M. Daladier tenta sans succès l'opération que le F.'. Perney et son complice, le F.'. Jean Zay, devaient réussir en 1936 : il provoqua le départ des radicaux du ministère Poincaré.

L'opération fut longuement discutée par le congrès. M. Herriot, qui ne voulait pas en prendre la responsabilité, avait obtenu le retrait d'une motion impérative. Après son départ pour Paris, M. Daladier la fit remettre à l'ordre du jour. Discutée toute une après-midi, elle fut incorporée dans la résolution de l'assemblée.

...Le Congrès, disait-elle, a été unanime, parlementaires et militants, à considérer que l'exécution du programme du Congrès ne pouvait être assurée avec la formule d'Union nationale...

A la suite de ce vote, les ministres radicaux quittèrent M. Poincaré, mais ils ne réussirent pas à faire tomber son ministère ; les radicaux furent remplacés sans tarder et leur Parti dut attendre l'année 1930 pour revenir au pouvoir.

Le 21 février 1930, M. Daladier entrait comme ministre des Travaux publics dans un cabinet présidé par le F.'. Chautemps. Il garda ces fonctions jusqu'au 18 décembre 1932 dans les ministères Steeg et Herriot.

MINISTRE DE LA GUERRE ET DESARMEUR

C'est M. Paul-Boncour qui en fit un ministre de la Guerre.

Le cabinet Paul-Boncour dura treize jours. Le 31 janvier 1933, M. Daladier devenait président du Conseil, mais il gardait le portefeuille de la Guerre.

Il appliqua aussitôt le programme maçonnique du désarmement : le 28 février, il faisait signer par M. Lebrun, président de la République, les ministres du Budget et des Finances, une loi d'apparence fort anodine ; elle avait pour objet le « redressement budgétaire ». Sous ce fallacieux prétexte, M. Daladier réduisait l'armée de cinq mille officiers et de dix mille chevaux.

Voici, en effet, comment l'article 90 de la loi était rédigé :

Le nombre des officiers de l'armée active devra être diminué de 5.000 avant le 1er janvier 1938, par rapport aux effectifs existant au 1er janvier 1933.

Dans le même délai, le nombre des chevaux sera abaissé de 10.000 unités.

La motorisation de l'armée sera poursuivie...

(Extrait n° 206 du « Journal Officiel », du 1er mars 1933, p. 8.)

L'émotion causée par cette décision fut considérable. M. Daladier n'en voulut pas tenir compte ; non content de désarmer le pays, il ne craignit pas de mettre sa qualité de président du Conseil au service de la propagande pacifiste.

Au mois de mai 1933, il accepta, en effet, la présidence d'honneur du XIIIe Congrès « national » de la Paix, que réunissait à Niort le F.'. Lucien Le Foyer (qui, l'année suivante, devait être G.'. M.'. adjoint de la G.'. L.'.).

Plusieurs parlementaires FF.'. MM.'. (René Richard, député des Deux-Sèvres ; Lisbonne, sénateur de la Drôme ; Goirand, sénateur des Deux-Sèvres) prêtaient leur concours à cette manifestation d'où la prudence semblait exclue, car « l'appel » des organisateurs disait notamment :

...Nous adressons à tous les défenseurs de la paix le plus cordial appel...

Au milieu d'une Europe inquiète et qui semble animée d'un renouveau d'esprit guerrier, il appartient au peuple qui est resté le plus sage et le plus clairvoyant de dresser intact le flambeau de la Paix et de la Liberté. A lui de rappeler que, dans les pires difficultés, la pire des solutions est celle qui mène à la guerre. A lui de répéter que la meilleure des défenses nationales, la seule qui sauvegarde vraiment la Patrie, c'est l'organisation de la Paix.

Pour organiser la Paix, pour empêcher la guerre, pour raffermir et développer cette Société des Nations, aujourd'hui battue en brèche par la violence de certains peuples et le scepticisme de certains autres, il faut l'indispensable concours des gouvernements et de l'opinion. Les peuples ne peuvent pas réaliser, c'est-à-dire créer les institutions nationales nécessaires à la Paix, sans la coopération de leurs représentants qualifiés, qui sont les gouvernements. Les gouvernements ne peuvent rien réaliser sans l'appui conscient et réfléchi de leurs peuples.

C'est pourquoi nos congrès nationaux ont précisément pour mission de faire l'éducation de la France en matière de politique extérieure...

Il (le Congrès de Niort) examinera la question grave des alliances et des engagements de la France. Il affirmera la volonté générale de réduction des armements avec ses corollaires : contrôle, assistance mutuelle, police internationale, préparation des Etats-Unis d'Europe...

Ayant, de la sorte, contribué à l'intoxication systématique de l'opinion française, M. Daladier reprit devant le Parlement sa besogne de désarmeur. Il usa de tous les procédés, même les plus sournois, pour arriver au but.

C'est ainsi que, le 19 décembre 1933, M. Louis Marin monta à la tribune de la Chambre et dit son étonnement que l'ordre du jour appelât un projet de loi du 15 juillet 1932 « relative au rétablissement de l'équilibre budgétaire » :

Personne ne se douterait, dit-il, qu'il s'agit là d'un projet de loi militaire entraînant une transformation de notre armée.

La soudaineté avec laquelle ce projet a été inscrit à l'ordre du jour n'est pas moins curieuse.

Les députés présents comprirent le souci de M. Daladier et du F.'. Paul Bernier (député d'Indre-et-Loire, membre de la .'. **Les Démophiles**, de Tours (G.'. O.'.), d'obtenir le vote de ce texte sans discussion : il avait pour but de parer au déficit des classes creuses en n'appelant au cours de 1933, 1934 et 1935 que les jeunes gens nés pendant les dix premiers mois et demi de l'année. Les autres auraient bénéficié d'un sursis ; ils auraient été convoqués en 1936 et les années suivantes. Ainsi, les FF.'. MM.'. pensaient éviter le retour au service de deux ans réclamé par de nombreux officiers.

M. Daladier, les FF.'. Paul Bernier, René Gounin et Grisoni s'efforcèrent de prouver la pureté de leurs intentions ; ils assurèrent que cette loi augmenterait les effectifs de l'armée. MM. Marin, Tardieu, et Amidieu du Clos n'eurent pas de peine à montrer l'inanité de leurs assertions. Au cours de la discussion qui fut passionnée, M. de Nadaillac lança un avertissement dont les tristes événements de 1940 ont prouvé la justesse :

...En dépit des explications très adroites et très diplomatiques de M. le Président de la Commission de l'Armée et de M. le Ministre de la Guerre, c'est tout de même, en définitive, une diminution de 20.000 hommes par an qu'on nous propose pour les années 1934 et 1935.

(M. le Ministre de la Guerre fait un signe de dénégation.)

Mais si, monsieur le Ministre de la Guerre..., nous savons bien qu'il existe deux vérités : l'une, l'officielle, que certains membres du gouvernement sont tenus de proclamer, et la vérité tout court qui n'est pas toujours conforme à la première...

...Je dis la stricte vérité et il est indispensable que le pays la connaisse.

Il y a, en France, beaucoup de braves gens qui s'imaginent que,

Da/6

Ministère de la DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

6 AVRIL 1940

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande de mise en affectation spéciale au titre d'une grande filature de Vienne, formulée par le Lieutenant Eugène LYANT, actuellement à l'Etat-Major d'Artillerie Divisionnaire, Secteur Postal 145.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par dérogation à la réglementation en vigueur, j'ai demandé, le 28 Mars, au Grand Quartier Général de prononcer la mise en affectation spéciale du Lieutenant LYANT.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et Cher Collègue l'assurance de ma haute considération.

Monsieur [illegible]
Député

DALADIER transgresse le règlement des affectations spéciales.

parce que l'on a accumulé à la frontière du béton, de l'acier, des canons et des mitrailleuses, nous pouvons dormir sur place et que personne ne viendra nous déranger.

C'est vrai, à la condition que les forteresses ne soient pas au premier occupant. Comme nous pouvons déjà redouter aujourd'hui d'être devancés, nous estimons n'être pas assez forts pour pouvoir nous affaiblir et nous voterons contre le projet du gouvernement.

M. Blum répondit :

...Quelle que soit la gravité de la période dans laquelle nous entrons, l'effort du désarmement général est plus que jamais nécessaire...

La Chambre ne demandait qu'à être bernée ; elle vota le projet de M. Daladier par 449 voix contre 147. (**Journal officiel,** 20 décembre 1933, p. 4.688 à 4.708).

LE 6 FEVRIER

Peut-être M. Daladier a-t-il médité, depuis la débâcle, les paroles de M. de Nadaillac. Sur le moment, il n'en eut pas le loisir : le scandale Stavisky éclaboussait les FF.·. Chautemps, Dalimier, René Renoult, Louis Proust, Bonnaure, Guiboud-Ribaud, et nous ne donnons que les noms des plus compromis. Le ministère Daladier tomba, il fut remplacé par un ministère Chautemps qui dura quatre jours. Pour conjurer le péril, M. Daladier composa, le 30 janvier 1934, « un ministère de personnalités » où il fit entrer les FF.·. Frot, Paganon, Paul Bernier, Lisbonne, Martinaud-Déplat et Jean Hérard.

Il essaya d'empêcher par la force l'éclatement de la vérité, chassa M. Chiappe de la préfecture de police et le remplaça par le F.·. Thomé. Le 6 février, tout était prêt pour un coup de force : il laissa les manifestants s'attrouper place de la Concorde et fit tirer dessus. Il y eut une vingtaine de morts et près de mille blessés.

Après la fusillade, il tenta de salir ses victimes et fit composer à l'Imprimerie Nationale une affiche dont nous extrayons ces quelques lignes :

(Tandis que) « les anciens combattants manifestaient dans le calme et la dignité, pour demander avec raison la pleine lumière sur le scandale Stavisky, des factieux ont organisé un coup de force pour établir en France un régime de dictature.

Leurs bandes ont attaqué à coups de revolver et à coups de couteau des agents et des gardes qui accomplissaient leur devoir en veillant sur l'ordre de la rue et la sécurité du peuple de Paris.

Parmi ces agents et ces gardes, on compte déjà trois morts et quatre cents blessés...

...Le gouvernement est résolu à mettre fin à ces entreprises qui font couler le sang français...

L'indignation générale força M. Daladier à quitter le gouvernement avant l'apposition de cette affiche et à cesser toute activité pendant deux ans.

La F.·. M.·. n'accepta pas la défaite. Pendant deux ans, elle fit tout pour reconquérir le pouvoir.

Finalement, elle y parvint par la constitution du Front populaire dont le comité siégea chez sa fille d'élection : La Ligue des Droits de l'homme.

Pendant sa retraite forcée, M. Daladier se signala en votant contre le projet de loi déposé par M. René Dommange pour l'interdiction des sociétés secrètes (28 décembre 1935), et pour le pacte franco-soviétique (28 février 1936).

Ces votes donnaient satisfaction aux Loges.

FRONT POPULAIRE ET F.·. M.·.

La politique de M. Daladier, de 1936 à 1939, ne devait pas moins leur plaire.

Si, en effet, la tactique des « grèves d'occupation » était d'origine soviétique, le programme du Front populaire était d'essence maçonnique. Il n'est pas un de ses articles qui n'ait fait l'objet de travaux de convents :

Socialisation des grosses entreprises (monopoles de fait) : convents du G.·. O.·. de 1922 et de 1923.

Plan de la C. G. T. (nationalisation industrialisée) : convents de la G.·. L.·. de 1927 et du G.·. O.·. de 1932 ; il a existé, 16, rue Cadet, une Commission de la nationalisation industrialisée.

Contrôle ouvrier des entreprises, d'origine soviétique, mais demandé par le convent du G.·. O.·. de 1936.

Remplacement du petit commerce par le régime coopératif : convent du G.·. O.·. de 1931.

En laissant appliquer ce programme par le ministère Léon Blum, en procédant lui-même à la nationalisation des entreprises de fournitures au ministère de la Guerre, M. Daladier

Mardi 20 Décembre 1927

à 20 h. 30, au G.·. O.·., Temple N° 1

Grande Tenue Solennelle Collective

organisée par les RR.·. LL.·.

L'ACTION — LE CHANTIER DES EGAUX — ISYS-MONTYON — LA JUSTICE PAIX, TRAVAIL ET SOLIDARITE — LES VRAIS AMIS — MONTAIGNE

Sous la Présidence du F.·. PERNEY

Vén.·. de la L.·. « La Justice », ancien Membre du Conseil de l'Ordre,

assisté des FF.·.

VORONOFF, Vén.·. de la R.·. L.·. **L'Action**

LEMOINE, Vén.·. de la R.·. L.·. **Le Chantier des Egaux**

SIBUT, Vén.·. de la R.·. L.·. **Isys-Montyon**

FOURCADE, Vén.·. de la R.·. L.·. **Paix, Travail et Solidarité**

LAFARGE, Vén.·. de la R.·. L.·. **Les Vrais Amis**

HAYMANN, Vén.·. de la R.·. L.·. **Montaigne**

A 20 h. 30, ouv.·. des trav.·. au gr.·. d'App.·. — Questions diverses intéressant les At.·.

A 21 heures, ouv.·. des trav.·. en Ten.·. Blanche pour le Conférencier seulement.

La Politique de la Paix

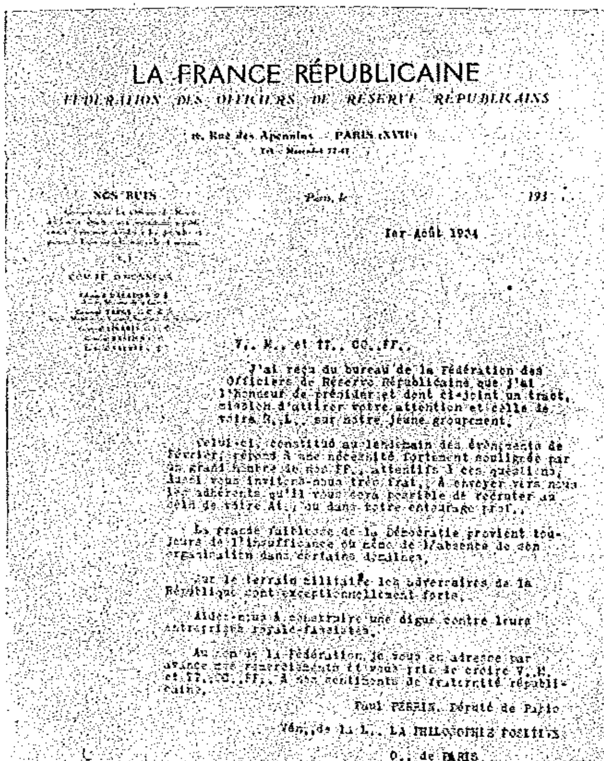
par M. Edouard DALADIER

Député, Ancien Ministre

Président du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste

NOTA. — Il est instamment rappelé que la Ten.·. est exclusivement réservée aux Maç.·. dans les formes des Ten.·. du G.·. O.·., et qu'aucun prof.·. autre que le Conférencier ne sera admis.

DALADIER fut en Loge un conférencier pacifiste.



LA FRANCE RÉPUBLICAINE

FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE RÉSERVE RÉPUBLICAINS

16, Rue des Apennins — PARIS (XVIIe)

NOS BUTS

Paris, le 193

1er Août 1934

COMITÉ D'HONNEUR

V.·. M.·. et TT.·. CC.·. FF.·.,

J'ai reçu du bureau de la Fédération des Officiers de Réserve Républicains que j'ai l'honneur de présider et dont ci-joint un tract, mission d'attirer votre attention et celle de votre R.·. L.·. sur notre jeune groupement.

Celui-ci, constitué au lendemain des événements de février, répond à une nécessité fortement soulignée par un grand nombre de nos FF.·. attentifs à ces questions. Aussi vous inviterai-je très frat.·. à envoyer vers nous les adhérents qu'il vous sera possible de recruter au sein de votre At.·. ou dans votre entourage prof.·.

La grande faiblesse de la Démocratie provient toujours de l'insuffisance ou même de l'absence de son organisation dans certains domaines.

Sur le terrain militaire les adversaires de la République sont exceptionnellement forts.

Aidez-nous à construire une digue contre leurs entreprises royalo-fascistes.

Au nom de la Fédération, je vous en adresse par avance mes remerciements et vous prie de croire V.·. M.·. et TT.·. CC.·. FF.·. à mes sentiments de fraternité républicaine.

Paul PERRIN, Député de Paris

Vén.·. de la L.·. LA PHILOSOPHIE POSITIVE

O.·. de PARIS.

Une circulaire maçonnique
de la Fédération des Officiers de Réserve Républicains.

faisait une politique maçonnique. En ne montrant pas la force pour arrêter en temps utile le mouvement de grèves de juin 1936, il faisait encore œuvre maçonnique, car la F.·. M.·. avait constitué des Fraternelles pour assurer le succès de ce mouvement (nous le montrerons au cours d'une prochaine étude). Mais la rancœur de l'échec du 6 février le disposait à toutes les concessions aux éléments de désordre : à la veille des élections de 1936, il avait brandi le poing dans un cortège marxiste ; revenu au pouvoir avec Léon Blum dans une équipe où se trouvaient les FF.·. Chautemps, Maurice Violette, Georges Monnet, Salengro, Raoul Aubaud, Marc Rucart et Ramadier, il se prêtait à toutes les causes d'affaiblissement de la France : arrêt de la production, noyautage de l'armée par les cellules révolutionnaires ; politique étrangère de provocation et d'isolement.

Par camaraderie politicienne, il défendit ceux de ses collègues que les hasards de la lutte mettaient en danger ; le 11 septembre 1936, par exemple, il écrivit à M. Becquart, député du Nord, que le F.·. Roger Salengro n'avait jamais été condamné pour désertion ; s'il y avait un scandale, il était dans la « campagne abjecte » inspirée par les ennemis du ministre de l'Intérieur.

Le 18 novembre 1936, le F.·. Roger Salengro, qui allait être convaincu de mensonge, se suicidait.

Sans doute arriva-t-il à M. Daladier de tenter une timide réaction contre les folies du Front populaire ; le 6 juin 1937, à l'issue d'un banquet à Saint-Gaudens, il proclama que « l'œuvre de progrès social exigeait le travail discipliné de tous les producteurs... c'est de l'accroissement de la production, de l'amélioration du rendement, que dépend le succès ou l'échec de l'entreprise la plus généreuse qui ait été tentée dans notre pays... », mais il s'en tint à cette manifestation verbale.

De 1936 à 1939, il se posa en défenseur de l'armée. Les événements de mai et juin 1940 ont, hélas ! montré que cette réputation était injustifiée. Nous allons plus loin : nous disons qu'il a prêté la main aux tentatives de dissociation de l'armée par les organisations révolutionnaires. N'a-t-il pas accepté la présidence d'honneur de la Fédération des officiers de réserve républicains destinée à briser toute tentative de rétablissement de l'ordre par l'armée ?

La Fédération des officiers de réserve républicains a obtenu de M. Daladier le déplacement d'officiers dont le seul tort était de comprendre l'immensité du péril marxiste.

Elle était présidée par un maçon, le F.·. Paul Perrin, secrétaire du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient et vénérable de la L.·. **La Philosophie positive ;** l'un des membres de son comité d'honneur, le général Sauret, était F.·. M.·. du 30e et membre de la L.·. **Avenir** (G.·. O.·.) ; elle avait chez elle assez de FF.·. pour constituer un cercle intérieur maç.·. qui correspondait en langage maç.·. avec les vénérables de Loges, ainsi que le montre la photographie ci-jointe.

Non content de laisser affaiblir la puissance matérielle de l'armée par le ralentissement de la production industrielle, de laisser dissocier ses cadres par une cellule d'officiers FF.·. MM.·., M. Daladier ne sut même pas défendre son budget contre les gaspillages de Vincent Auriol.

En mars 1937, Léon Blum lança un emprunt. Le 14, M. Daladier, parlant à la radio, déclara :

L'emprunt que nous devons souscrire est exclusivement destiné aux dépenses extraordinaires de la Défense nationale en cette année 1937. Du présent mois jusqu'en décembre, ces paiements indispensables s'élèvent à dix milliards et demi de francs...

...Nos lois... vous donnent la garantie absolue, sans invoquer notre propre parole, que les sommes que vous souscrivez ne peuvent être consacrées qu'à la défense nationale...

Il était difficile d'être plus formel.

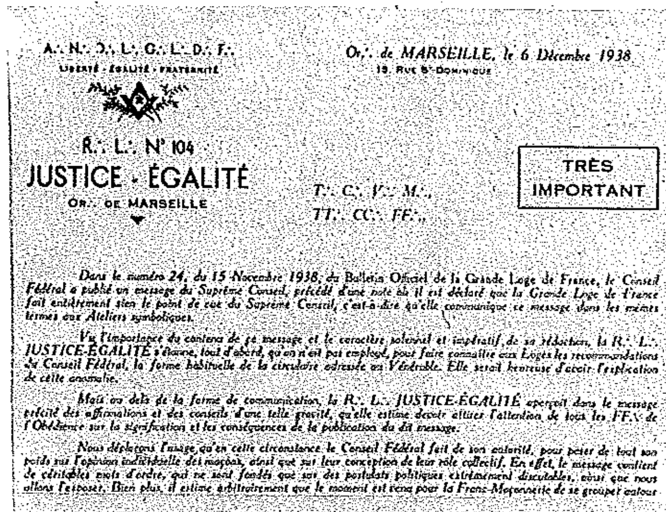
Seule, une faible partie des dix milliards fut, néanmoins, affectée au budget de l'armée. Encore, M. Daladier ne reçut-il certaines sommes du gouvernement Chautemps-Bonnet qu'après le départ de Léon Blum.

On devine le tort que la complaisance politicienne de M. Daladier fit à la défense nationale.

Toutes ces faiblesses ne l'empêchèrent pas de redevenir président du Conseil le 10 avril 1938.

DANS L'AXE G.·. L.·.
DE FRANCE-G.·. L.·. D'ANGLETERRE

Dans son équipe, il prit un nombre imposant de FF.·.



A.·. N.·. O.·. L.·. G.·. L.·. D.·. F.·.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Or.·. de MARSEILLE, le 6 Décembre 1938

19, Rue St-Dominique

R.·. L.·. N° 104

JUSTICE - ÉGALITÉ

Or.·. de MARSEILLE

TRÈS IMPORTANT

T.·. C.·. V.·. M.·.,

TT.·. CC.·. FF.·.,

Dans le numéro 24, du 15 Novembre 1938, du Bulletin Officiel de la Grande Loge de France, le Conseil Fédéral a publié un message du Suprême Conseil, précédé d'une note où il est déclaré que la Grande Loge de France fait entièrement sien le point de vue du Suprême Conseil, c'est-à-dire qu'elle communique ce message dans les mêmes termes aux Ateliers symboliques.

Vu l'importance du contenu de ce message et le caractère solennel et impératif de sa rédaction, la R.·. L.·. JUSTICE-ÉGALITÉ s'étonne, tout d'abord, qu'on n'ait pas employé, pour faire connaître aux Loges les recommandations du Conseil Fédéral, la forme habituelle de la circulaire adressée au Vénérable. Elle serait heureuse d'avoir l'explication de cette anomalie.

Mais au delà de la forme de communication, la R.·. L.·. JUSTICE-ÉGALITÉ aperçoit dans le message précité des affirmations et des conseils d'une telle gravité, qu'elle estime devoir attirer l'attention de tous les FF.·. de l'Obédience sur la signification et les conséquences de la publication du dit message.

Nous déplorons l'usage qu'en cette circonstance le Conseil Fédéral fait de son autorité, pour peser de tout son poids sur l'opinion individuelle des maçons, ainsi que sur leur conception de leur rôle collectif. En effet, le message contient de véritables mots d'ordre, qui ne sont fondés que sur des postulats politiques extrêmement discutables, ainsi que nous allons l'exposer. Bien plus, il estime arbitrairement que le moment est venu pour la Franc-Maçonnerie de se grouper autour

La L.·. JUSTICE-ÉGALITÉ s'élève contre le rapprochement maçonnique franco-anglais.

MM.·. : Chautemps, Jean Zay, Marchandeau, Rio, Marc Rucart, Frossard et Ramadier.

Une fraction notable de la F.·. M.·., inquiète des imprudences commises par Léon Blum, se rangeait derrière lui. Le suprême Conseil et le Conseil fédéral de la Grande Loge invitaient leurs Ateliers à soutenir sa politique.

Cette décision mécontenta les Loges extrémistes. Une circulaire, en date du 6 décembre 1938, de la L.·. n° 104, **Justice-Egalité**, de Marseille, en fournit un éloquent témoignage :

...Nous déplorons, dit-elle, l'usage qu'en cette circonstance le Conseil Fédéral fait de son autorité pour peser de tout son poids sur l'opinion individuelle des Maçons, ainsi que sur leur conception de leur rôle collectif. En effet, le message contient de véritables mots d'ordre, qui ne sont fondés que sur des postulats politiques extrêmement discutables, ainsi que nous allons l'exposer. Bien plus ; il estime arbitrairement que le moment est venu pour la Franc-Maçonnerie de se grouper autour du Gouvernement Daladier (car si la désignation n'est pas faite nommément, elle est suffisamment transparente pour que nul ne puisse s'y tromper), alors qu'il n'avait pas cru devoir le faire au moment du Gouvernement Blum. Il y a là une volonté d'orientation politique déterminée, que la R.·. L.·. Justice-Egalité considère comme absolument incompatible avec l'attitude politique qui nous a toujours été recommandée par la Constitution, en tant que corps constitué. Nous ajouterons que cette intervention, étendue comme elle l'est dans le message jusqu'à l'activité individuelle de chaque Franc-Maçon, nous apparaît encore plus intolérable...

La L.·. **Justice-Egalité** devait être de tendance marxiste. Mais le problème social n'était pas la seule raison de son opposition.

Une autre, non moins grave, tenait à la politique étrangère.

Justice-Egalité désapprouvait la soumission de M. Daladier à l'Angleterre et celle de la G.·. L.·. de France à la Maçonnerie anglaise :

...Parallèlement à ces observations, disait-elle, nous constatons qu'une des significations les plus graves du message précité ne se trouve pas dans son contenu, mais dans le fait qu'il voisine dans le même numéro du Bulletin, avec une communication de la Grande Loge d'Angleterre. Nous n'avons pas à dire ici ce que nous pensons de cette communication, mais son caractère intransigeant et conservateur est évident. Il est donc regrettable que le lecteur du Bulletin soit, d'une part, invité à soutenir le gouvernement actuel dont la politique extérieure est étroitement liée à la politique anglaise et qu'en même temps, poussé par cette sympathie pro-anglaise, le lecteur soit, sur le plan maçonnique, indirectement incité à envisager avec faveur les exigences de l'absolutisme de la Grande Loge d'Angleterre.

Il s'agit donc là, en somme, de la même tendance : soutenir maçonniquement le gouvernement français dans son rapprochement avec le gouvernement britannique, en facilitant la reconnaissance de la Grande Loge de France par la Grande Loge d'Angleterre, même au prix des renoncements les plus éclatants aux principes qui font l'originalité spécifique de la Maçonnerie en France.

Que cette tendance soit celle de certains Maçons, c'est leur droit et leur affaire. Mais qu'elle nous soit recommandée officiellement, comme nous l'avons dit plus haut, sur un ton solennel et impératif, voilà contre quoi la R.·.L.·. Justice-Egalité proteste avec toute son énergie...

Ce document, d'une importance capitale, montre à quel point M. Daladier restait dans l'axe maçonnique en suivant avec fidélité la politique étrangère de la Grande-Bretagne.

Constatons seulement aujourd'hui que cette soumission l'a poussé à déclarer la guerre sans consulter le Parlement pour éviter, sans doute, que quelques hommes courageux n'alertent l'opinion en temps utile, comme en septembre 1938, contre les menées des bellicistes.

*
**

La solidarité maçonnique internationale se manifesta sur

R.·. E.·. A.·. A.·. A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. L.·. G.·.

L.·. Le Contrat Social
N° 341
Temple : Rue des Ortolans
AVIGNON

Liberté - Égalité - Fraternité

00019

CABINET DU VÉNÉRABLE

O.·. d'Avignon, le 12 Juin 1939

Adresser la Correspondance au F.·. Jeune Albert, Cavaillon, Vaucluse

Téléphone :

Compte chèque Postal N° ______ Marseille

T.·. R.·. G.·. M.·.

M'autorisant de quelques relations amicales avec M. Daladier député de Vaucluse, je lui écris en mon nom personnel pour attirer son attention sur le camp des FF.·. MM.·.

Je vous tiendrai au courant de sa réponse.

F.·. Salutations.

Jeune Albert

un autre théâtre d'opérations : dans les camps des réfugiés espagnols.

Sous l'influence des Loges, M. Sarraut avait ouvert la frontière à ces derniers. Les FF.·. MM.·. du Midi se donnèrent beaucoup de mal pour améliorer le sort des FF.·. espagnols venus au milieu des autres réfugiés. Ils réussirent à les faire mettre à part dans les camps et à leur obtenir des subventions de l'Association Maçonnique Internationale et des Loges de l'Amérique du Nord.

Le F.·. Albert Jeune, vénérable du **Contrat Social**, attira l'attention de M. Daladier sur ces intéressants personnages. Nous ne connaissons pas sa réponse, mais nous serions surpris qu'elle ait été négative : M. Daladier ne refusait rien au vénérable de la Loge d'Avignon. D'autre part, les Maçons espagnols n'auraient pas joui de tant de faveurs s'ils n'avaient bénéficié d'appuis officiels.

*
**

Ainsi, M. Daladier n'a peut-être jamais porté le tablier maçonnique, mais toute sa carrière est faite de complaisances aux désirs personnels des FF.·. MM.·., de soumission à leur politique ; il ne leur a rien refusé : ministre des Colonies, il leur a donné « les places » ; à la Guerre, il a procédé comme ils le voulaient, au désarmement du pays ; lors du scandale Stavisky, il a tout tenté, même un coup de force sanglant, pour leur garder le pouvoir ; redevenu ministre, au temps du Front populaire, il a appliqué leur programme de désagrégation économique et sociale ; président du Conseil, il a fait aveuglément la politique étrangère de la F.·. M.·. française et anglaise.

C'est cette soumission qui a amené la France à la guerre et à la défaite ; c'est elle qui a conduit M. Daladier, et c'est justice, devant les juges de Riom.

Georges OLLIVIER.

LA F∴-M∴

ET LA

FEMME

Le problème de l'admission des femmes dans les Loges maçonniques a été longuement débattu au sein de la Franc-Maçonnerie. « Le livre des Constitutions » d'Anderson précise, dans son article III, que ni les esclaves ni les femmes ne sont admis dans la F.'.-M.'.. Mais, l'histoire maçonnique nous a appris depuis longtemps que les principes les plus rigides trouvaient toujours, en Maçonnerie, des accommodements ; il en fut ici comme pour le reste et ce furent les Loges françaises qui donnèrent le mauvais exemple.

Elles le donnèrent assez tôt puisqu'on peut dater de 1730 environ l'apparition des Loges féminines en France. L'historien maçon Gaston Martin essaie de l'expliquer en déclarant dans son « Manuel d'Histoire Maçonnique » que **« les réunions toutes masculines avaient provoqué des curiosités qui essayaient par tous les moyens de se satisfaire ».**

De l'étude parue en 1917 pour le Jubilé maçonnique, nous extrayons cette rapide esquisse des premières Loges d'adoption maçonniques qui nous montrera avec quel esprit ces dames, au XVIII[e] siècle, comprenaient les devoirs maçonniques.

En 1730, une association qui prétendait se rattacher à la Franc-Maçonnerie vit le jour en France. C'était **l'Ordre de la Fidélité** créé par M. de Chambonnet ; il admettait les femmes à ses réunions. Son symbolisme était emprunté à la marine (1). Cet ordre comprenait quatre grades, soit : Garçon de cabine, Maître, Commandant, Vice-Amiral. Deux ans plus tard, cet ordre faisait place à celui des **Chevaliers et Héroïnes de l'Ancre** (2), puis à celui des **Chevaliers et Nymphes de la Rose** (3), ordres qui n'admettait pas les femmes comme membres réguliers, mais qui les initiaient à quelques signes de reconnaissance leur permettant de se faire admettre à certaines cérémonies.

D'autres ordres suivirent : celui **des Mopses,** fondé vers 1737 par des Maçons allemands, à Vienne (4), celui des **Fendeurs** (ou Bûcherons) en 1747. Cette association empruntait ses principales cérémonies à la Société des **Carbonal** (Brûleurs de Charbon), qui existait précédemment en Italie. Le lieu de réunion des Fendeurs s'appelait **Cour à Bois** et était censé représenter une forêt. L'officier président portait le titre de **Père-Maître** et les membres masculins et féminins s'appelaient **Cousin** et **Cousines.** Cette société fut extrêmement populaire et les dames et seigneurs de France s'y firent recevoir. Ce succès eut pour conséquence la fondation de plusieurs sociétés similaires, telles que **l'Ordre de la Hache** et **l'Ordre de la Félicité.** La popularité croissante de ces nombreuses sociétés secrètes, qui ressemblaient à la Franc-Maçonnerie par leur caractère extérieur et leurs rites mystérieux, différaient toutefois de cette institution — dont elles étaient parfois les rivales — en admettant la femme comme membre régulier, ce qui leur valut la faveur publique.

A la même époque, Joseph Balsamo, dit comte de Cagliostro, reçu Maçon à Londres, y fondait quelques Loges selon le **rite égyptien,** où hommes et femmes étaient admis parallèlement, où **le prix de l'initiation était la prolongation de la vie, la renaissance physique et morale et la domination spirituelle.**

A Paris, Cagliostro faisait de nombreux adeptes, surtout parmi les femmes, dont une vingtaine le suivirent lors de son voyage à Strasbourg. On comptait dans le nombre de ses clients : le baron de Dampierre, le comte de Lutzelbourg, la baronne de Reich et d'autres personnages titrés dont le plus fameux fut le cardinal de Rohan, dans la bourse duquel Cagliostro puisait à pleines mains. Le duc de Luxembourg était Grand Maître de l'une des Loges fondées par Cagliostro. La Loge d'Isis était réservée exclusivement aux femmes ; dans le rôle de ses affiliées, figuraient la comtesse de Brienne, Charlotte de Polignac, Mme de Genlis, Mme de Bréhant. On sait que, mêlé à l'affaire du collier de la reine, Cagliostro fut enfermé pendant neuf mois à la Bastille et ensuite expulsé de France.

Après avoir consciencieusement parcouru la France, l'Allemagne et la Russie, cet exploiteur si intelligent de la sottise humaine eut la malheureuse idée de se rendre à Rome ; c'était jouer gros jeu, **le clergé italien ne toléra pas que le Père spirituel de tant de grandes dames de France tondît les moutons dans ses terres ; on l'arrêta et il mourut en prison,** conclut le texte maçonnique du Jubilé de 1917.

Ce fut en 1774 que le Grand-Orient de France prit en considération les Loges de femmes, en spécifiant **qu'elles ne devraient plus être tenues que par des officiers de Loges régulières,** ajoute l'historien maçon Lantoine. L'organisme

---

(1) Le but de cet ordre était un symbolique voyage de l'Ile de la Félicité ; les villes où résidaient les Loges étaient des rades et le lieu de réunion, des **escadres.**

(2) Cet Ordre se créa par scission avec celui de la Fidélité, dont il conserva les formules en en changeant quelques mots.

(3) L'Ordre fut créé par M. Chaumont, secrétaire particulier du duc de Chartres. Cet Ordre semble bien avoir été surtout un prétexte à libertinage ; les « nymphes » étaient des filles de mœurs faciles et les chevaliers, des débauchés. La salle de réunion s'appelait le Temple de l'Amour...

(4) Cette Société était gouvernée par deux **Mopses,** un homme et une femme ; l'initiation se terminait assez grossièrement, en faisant baiser, aux récipiendaires, le derrière d'un petit chien doguin, dont la queue était retroussée. Le chien était en cire, en carton ou en satin. Ces initiations étaient suivies de bals, de fêtes et de festins. Le Grand Maître et les Surveillants se servaient d'un sifflet pour commander le silence. Les « mystères » furent divulgués dans un livre intitulé : **Le Secret des Mopses révélé,** édité en 1742, à Amsterdam.

maçonnique central régularisait ainsi un état de fait. Les grandes Loges masculines du temps eurent chacune une Loge d'adoption souchée sur la Loge bleue ; c'est ainsi que naquirent les Loges féminines du **Contrat Social**, des **Neuf sœurs**, de **la Candeur**. Les travaux d'Amiable nous permettent d'en connaître les activités. Fondée le 21 mai 1775, **La Candeur** connut, dans son salon maçonnique, le marquis de Saineville, la marquise de Courtebonne, la marquise de Polignac, de Choiseul-Gouffier, la vicomtesse de Faudoas ; le duc et la duchesse de Chartres en présidaient les tenues et la comtesse Jules de Rochechouart y fut initiée le 1er février 1778, au milieu de fêtes brillantes et somptueuses. Le tableau de la Loge qu'a publié G. O. Vat dans son « Etudes sur les Loges d'adoption », tableau établi en 1779, donne comme Grande Maîtresse de l'Ordre, la Sérénissime S.'. (sœur), duchesse de Bourbon, assistée de la comtesse de Brienne, de la comtesse de Brassac, de la comtesse Charlotte de Polignac, de la comtesse Dessallis, de la marquise d'Havincourt. La Loge du **Contrat Social** rivalisait en élégance et en nobles présences ; les fastes de l'époque évoquent la fête magnifique qui eut lieu à Paris, au Waux-Hall de la foire Saint-Germain, le 18 janvier 1780, pour célébrer la convalescence du duc de Chartres ; le **Contrat Social** était présidé par l'exquise princesse de Lamballe, dont la tête sanglante devait « décorer », dix ans plus tard, les piques des massacreurs sortis des Loges ou payés par elles. Ces dames, poudrées et frivoles, ne se doutaient point que les mots qu'elles applaudissaient scanderaient le couperet du F.'. docteur Guillotin. La reine Marie-Antoinette, en 1781, pourra dire que « toute sa Cour en est ».

Le F.'. historien et député de la Haute-Garonne, Gaston Martin, minimise volontairement l'activité de ces Loges d'adoption ; **le rôle de la femme dans la maçonnerie,** écrit-il, **n'est guère marqué que par des œuvres de bienfaisance,** et il lui accorde surtout un caractère d'amusement... C'est ignorer sciemment l'action profonde des groupes politico-littéraires du XVIIIe siècle ; c'est ne point vouloir souligner le rôle important que jouèrent les salons de Mme Helvetius, de Mme Necker ou de Mme de Deffand, et n'oublions pas la fille d'un maître graveur pour bijoux, Mme Roland, fille spirituelle de Jean-Jacques, dans lesquels s'élaborèrent des plans de réforme et de gouvernement. Les femmes eurent, au XVIIIe siècle, une influence réelle et décisive, et les Loges d'adoption permirent à la M.'. de lancer dans la haute société et dans la bourgoisie leurs doctrines destructrices.

Sous l'Empire, les Loges reprirent vie. Les Loges d'adoption, où les femmes étaient admises, se multiplient et Joséphine de Beauharnais, les dames de la Cour entrèrent dans ces Loges d'adoption. Ces Loges subsistèrent dans le cours du XIXe siècle et suivirent l'évolution de la Franc-Maçonnerie française. Cependant, les Loges féminines disparurent après 1864, tout au moins historiquement. Ce ne fut qu'en 1907, au Rite écossais, que la Loge féminine fut réveillée par la demande de la Loge **La Nouvelle Jérusalem,** faite à la Grande Loge de France, afin de l'autoriser à créer une Loge d'adoption, autorisation qui lui fut accordée. En 1914, la Loge **Le Libre Examen,** également de la Grande Loge de France, « réveilla » une Loge d'adoption ; en 1925, ce fut au tour de la Loge **Union et Bienfaisance.**

En 1939, à la Grande Loge de France, il y avait neuf Loges d'adoption ; en voici la liste :

373 bis. — **Babeuf et Condorcet,** à Saint-Quentin (Aisne).
540 bis. — **Le Général Peigné,** à Paris.
217 bis. — **Le Libre Examen,** à Paris.
410 bis. — **Minerve,** à Paris.
376 bis. — **La Nouvelle Jérusalem,** à Paris.
38 bis. — **L'Olivier Ecossais,** au Havre.
404 bis. — **La Philosophie Sociale,** à Paris.
421 bis. — **La République Sociale,** à Paris.
347 bis. — **Thebah,** à Paris.

Chacune d'entre elles était **souchée** sur la Loge masculine du même nom.

Les femmes dans la Maçonnerie anglo-saxonne.

Des travaux du Jubilé maçonnique parus en 1917, nous extrayons quelques renseignements sur les Loges d'adoption anglo-américaines. Le grand nombre de Maçons en Angleterre et en Amérique devait y provoquer la création d'une Franc-Maçonnerie féminine très répandue.

On ne connaît pas d'une façon absolue son origine ; elle a la forme d'une Maçonnerie d'adoption. Certains grades maçonniques furent conférés avant 1850 à des femmes américaines, proches parentes de Maçons ; ce sont les grades de **l'Etoile de l'Orient, la Fille du Maçon, la Bonne Samaritaine, l'Héroïne de Jéricho,** chacune ayant un mode de reconnaissance. Ces grades étaient aussi un moyen de récréation en permettant aux frères d'amener leur famille dans la Loge, après que le travail maçonnique était achevé.

Le grade **d'Héroïne de Jéricho** était décerné aux femmes, aux filles de frères du 18e degré, ou **Royal Arch Maçons.** Le grade de **bonne Samaritaine** était également réservé aux frères de **Royal Arch** et à leurs épouses.

Le grade de **Femme de Maçon** ou **Fille de Maçon** (Sainte Vierge) **(sic)** était conféré par des frères à leurs épouses, filles ou mères, dans certaines parties de l'Amérique. Ce grade est actuellement éteint. **Si ces grades supplémentaires ont été de quelque utilité, ce qui est douteux, ce n'a été qu'en donnant aux femmes la possibilité de se faire reconnaître comme parentes de frères,** ajoute le texte du Jubilé.

En 1830, le F.'. Moris, poète lauréat de la Franc-Maçonnerie, institua un rite qu'il appela **Rite adoptif américain** (qui est en fait l'Ordre de **Eastern Star**), et qu'il remania



Réception d'une profane dans la société des MOPSES.

en 1855, publiant la même année « Le Livre du Rite maçonnique Américain », autorisé par la **Constellation Suprême** du Rite dont il était le **Grand Luminaire Illuminé !**

L'Ordre de **l'Etoile d'Orient**, qui avait été fondé en 1778, fut réorganisé en 1876 et établi tel que nous le connaissons actuellement sous l'autorité d'un **Grand Chapitre Général.**

La théorie de l'Ordre est fondée sur les Saintes Ecritures. Les cinq grades de **l'Etoile d'Orient**, qui sont conférés aux femmes, mères, veuves, sœurs et filles de Maçons, sont les suivants :

Fille de Jephté, symbolisant le respect dû à un vœu sacré.

Ruth, symbolisant la dévotion aux principes religieux.

Esther, symbolisant la fidélité aux parents et aux amis.

Martha, symbolisant la loi infléchissable dans les heures de détresse.

Electa, symbolisant la patience et la soumission dans les épreuves.

Le rituel de l'Ordre de l'Etoile d'Orient est tiré, comme celui de la Franc-Maçonnerie française, de l'Ecriture Sainte. Mais les symboles utilisés sont aussi détournés de leur sens.

Sept sœurs peuvent, avec l'autorisation du **Suprême Grand Chapitre**, fonder un nouveau **Chapitre**. Pour qu'une loge soit régulière, elle ne doit réunir pas moins de sept sœurs.

Les dignitaires d'un Chapitre sont :

Vénérable Matrone,
Vénérable Matrone adjointe,
Trésorier,
Secrétaire,
Conductrice.

Conductrice adjointe :	**Ruth.**
Surveillante :	**Esther.**
Sentinelle :	**Martha.**
Adah :	**Electa.**

De plus, un **Vénérable Patron** (Maître Maçon) assiste aux tenues pour discuter avec les officiers du Chapitre et présider aux réceptions de chaque grade. La Maçonnerie féminine américaine, très bien organisée et puissante, forme une cohorte active et agissante qui renforce l'activité de la Maçonnerie masculine, dans les pays anglo-saxons. De nombreuses manifestations politiques et sociales sont ainsi sérieusement renforcées par les Maçonnes américaines.

Les rituels des Loges d'adoption.

Les rituels des Loges d'adoption sont très différents des rituels masculins ; ils sont peu connus en général, car ils étaient manuscrits ; ce ne fut que ces dernières années que les mémentos des Loges d'adoption furent imprimés. Selon le Rite Ecossais, à la Grande Loge de France, le rituel d'adoption comprenait neuf grades, soit par ordre : **Apprentie, Compagnonne, Maîtresse, Maçonne parfaite** (ou Maîtresse parfaite), **Ecossaise, Sublime Ecossaise, Elue, Souveraine illustre, Princesse souveraine de la Couronne.** Certaines Loges conféraient même dix grades, soit : **Apprentie, Compagnonne, Maîtresse, Maîtresse parfaite, Elue, Ecossaise, Sublime Ecossaise, Chevalière de la Colombe, Rose-Croix, Chevalière de la Bienfaisance et Princesse de la Couronne.**

Titres vraiment de circonstance pour ces « princesses » démocratiques qui voulaient instaurer l'Egalité de par le monde.

Le rituel est tiré de l'Ancien Testament depuis la création du monde jusqu'au règne de Salomon, il est rappelé que la première faute a été commise par Eve et que la femme doit avant tout pratiquer les vertus de son sexe : l'honneur, la sagesse, la chasteté, la pudeur, la modestie et la douceur.

Quel beau programme si les principes moraux de la M∴ sans sanction divine ne devaient par avance ruiner sa mise en application !

Comme la Loge masculine, la Loge d'adoption représentait **l'Univers** et la couleur des tentures était bleue. Le lieu où elle était instituée s'appelait **Climat ;** ses quatre côtés portaient le nom de **Régions**, désignées par les noms des quatre points cardinaux. La disposition générale de la Loge était la même que dans un temple masculin, à l'exception que derrière les divers « plateaux » des officiers de la Loge, il y avait deux fauteuils, l'un pour la sœur officier et l'autre pour l'officier qui la doublait d'obligation.

La Loge était éclairée par cinq lumières, dont trois à l'Orient, une au Midi, une au Nord-Est. A l'Orient, derrière la présidente, brillait **l'Etoile Flamboyante** renversée, une pointe en bas, deux en haut, et portant dans sa partie centrale la lettre hébraïque GOD, symbole de la génération et du pouvoir créateur.

Les apprenties, les compagnonnes et les maîtresses portent le tablier de peau blanche avec la bavette relevée ou abaissée selon le rituel ; les S∴ maîtresses portaient un cordon de soie moirée bleue (bordure rouge pour le Rite Ecossais), passé de gauche à droite et supportant comme bijou une échelle d'or à cinq échelons. La S∴ Grande Maîtresse portait un cordon bleu moiré, en sautoir, portant brodé en argent, un triangle radieux où est inscrit le mot hébraïque EVE ; le cordon supporte une truelle d'or. Les autres SS∴ officières portaient le cordon bleu moiré en sautoir, supportant une truelle d'or. Voici les mémentos des trois premiers grades d'adoption :

MEMENTO DU GRADE D'APPRENTIE

L'ORDRE. — Etant debout, croiser les deux mains l'une sur l'autre tombant sur le tablier, la droite placée sur la gauche, afin de pouvoir exécuter aisément les batteries.

LE SIGNE. — Etant à l'Ordre, placer l'index et le médius de la main droite sur la bouche, le pouce sous le menton et laisser retomber la main pour se remettre à l'Ordre.

L'ATTOUCHEMENT. — Placer la main droite sur celle de la personne dont on veut se faire connaître, les doigts et les paumes se touchant réciproquement.

LE MOT SACRE. — La S∴ à laquelle on demande le mot sacré d'App∴ doit répondre FEIX, auquel on répond : FEAX.

LE MOT DE PASSE. — Il n'en existe pas.

LE MOT DE SEMESTRE. — C'est un mot de reconnaissance des membres en activité. Il est donné deux fois par an.

LA BATTERIE. — Trois séries de chacune cinq coups égaux, frappés avec la paume de la main droite sur la paume de la main gauche



L'ACCLAMATION. — Ponctuer chaque serie de cinq coups de la batterie de ces mots prononcés dans l'ordre : **Liberté, Egalité, Fraternité.**

LA BATTERIE DE DEUIL. — Frapper trois séries de cinq coups avec la paume de la main droite sur l'avant-bras gauche, en ponctuant chaque série ainsi :

1re série ●-●-●-●-● **Gémissons !**
2e série ●-●-●-●-● **Gémissons, gémissons !**
3e série ●-●-●-●-● **Gémissons, gémissons, gémissons ! Espérons !**

LA BATTERIE D'ALLEGRESSE. — Se fait comme la triple

batterie et doit toujours suivre pour la couvrir une batterie de deuil.

L'AGE. — La S.'. interrogée sur son âge maçonnique, doit répondre : **Je nais à la vie.**

LA DUREE DU TRAVAIL. — Les App.'. travaillent jusqu'à l'heure où elles ont besoin de se retremper au sein de leurs affections.

L'HABILLEMENT. — Consiste en un tablier de peau blanche dont l'App.'. doit garder la bavette relevée.

LE DECOR. — Il n'y en a pas au grade d'App.'.

SIGNIFICATIONS. — **L'Ordre** appelle l'attention ; le **signe** est le salut et invite au silence ; **l'attouchement** est la demande du mot sacré ; la **batterie** simple ou triple avec l'acclamation ouvre et ferme les travaux et, **en batterie d'allégresse,** souligne les faits heureux.

MEMENTO DU GRADE DE COMPAGNONNE

L'ORDRE. — Etant debout, placer la main droite ouverte sur le cœur, les doigts largement écartés.

LE SIGNE. — Placer l'extrémité du petit doigt de la main droite sur la paupière supérieure droite, et se remettre à l'ordre.

L'ATTOUCHEMENT. — Se prendre mutuellement la main droite, de sorte que les deux pouces soient croisés et le médius étendu sur le poignet.

LE MOT SACRE. — Est AUHA.

LE MOT DE PASSE. — Est ISIS.

L'AGE. — Plus de quatre ans.

LA BATTERIE. — Cinq coups, par quatre et un :



L'ACCLAMATION. — Comme au grade de l'App.'..

L'HABILLEMENT. — La bavette du tablier baissée.

DECOR. — Il n'y en a pas.

LA DUREE DU TRAVAIL. — Les Compagnonnes travaillent jusqu'à l'heure de se reposer pour acquérir de nouvelles forces et continuer de travailler au bien de l'Ordre.

MEMENTO AU GRADE DE MAITRESSE

L'ORDRE. — Comme au premier degré.

SIGNE. — Placer la main gauche sur le visage, le petit doigt sur la bouche, l'annulaire sous le nez, le médius et l'index sous les yeux et le pouce sur l'oreille gauche.

ATTOUCHEMENT. — Se présenter mutuellement l'index et le médius de la main droite, en longueur, de façon qu'ils se touchent par l'extérieur de la main, ensuite, appuyer tour à tour le pouce droit sur les phalanges des deux doigts présentés, près de l'ongle.

MOT DE PASSE. — BABEL.

MOT SACRE. — AVOTH JAIR (qui signifie en hébreu « l'éclatante lumière a dessillé mes yeux »).

ACCLAMATION. — EVA répété cinq fois :



Liberté, Egalité, Fraternité.

HABILLEMENT. — Baudrier bleu clair moiré, liséré rouge (rite écossais).

Les rituels d'ouverture et de fermeture des Travaux des Loges d'adoption sont les mêmes que ceux des Loges masculines et ne méritent pas une particulière attention. Les rituels d'initiation sont par contre différents des rituels masculins. Au premier degré, après le vote de la Loge pour l'accès aux épreuves, la profane est conduite dans un Cabinet de Réflexion où elle remplit son testament. Elle est ensuite amenée à la porte du temple par la Sœur Experte, **les yeux bandés et les poignets liés par une chaîne de fer,** dit le Rituel ronéotypé de la Maçonnerie d'adoption de la Grande Loge de France (p. 10). Une série de questions suit l'entrée de la récipiendaire que clôturent de longs discours de la S.'. première inspectrice et de la S.'. dépositaire. La profane prête son serment, **sur sa dignité de femme (Rituel,** p. 15), de ne jamais révéler les enseignements qui vont lui être donnés, ainsi que les noms de ses Frères et de ses Sœurs, **de les considérer comme s'ils étaient sortis de ses entrailles... d'obéir à ses supérieurs dans l'Ordre maçonnique... d'être fidèle aux Lois et Règlements de la Grande Loge de France...** et le serment se termine par : **Que je sois méprisée par la personne qui m'est la plus chère au monde, si, par malheur, je manque à ce serment.** Enfin, au cinquième coup de maillet de la Grande Maîtresse, le bandeau lui est retiré des yeux et la récipiendaire est sacrée Maçonne. Le mémento du grade (imprimé en 1932) se termine ainsi :

Au troisième degré, au grade de S.'. Maîtresse, l'initiation rappelle les décors et l'esprit des Loges d'adoption au XVIII[e] siècle. Au centre de l'Orient, au fond de la Loge, un transparent figure un arc-en-ciel : auprès de la S.'. d'éloquence, il y a une échelle à cinq échelons, placée contre le mur, de façon que l'aspirante puisse y monter avec facilité (texte du Rituel du troisième degré de la Loge d'adoption **La Nouvelle Jérusalem,** p. 2). Au centre, près de l'estrade de la présidente, est située une petite tour en bois, ayant la forme d'une spirale de trois pieds de hauteur, avec une plate-forme assez large pour qu'une personne puisse s'y tenir ; une planche d'un mètre environ conduit à cette plate-forme. Sur la tour est l'inscription : **Tour de Babel, monument de l'orgueil des hommes.**

L'initiation du troisième degré d'adoption commence par un discours sur **la Tour de Babel,** symbole de l'orgueil de la postulante ; celle-ci est conduite ensuite près d'un coffret où, frappant le clou à ressort, apparaît le cœur enflammé qui est peint au fond. La récipiendaire est priée de monter à l'échelle à cinq échelons : lorsque la pauvre femme, à laquelle doit manquer le sens du ridicule, est juchée à son cinquième échelon et regarde avec effarement ses consœurs qui doivent la contempler d'un œil goguenard, la grande Maîtresse ajoute doctoralement « qu'elle est parvenue au sommet de la félicité » **(sic).** La récipiendaire prête son serment de fidélité et de silence ; la Grande Maîtresse lui donne enfin le memento du grade.

Les Règlements des Loges d'adoption.

Les Loges d'adoption sont soumises aux règles les concernant des Règlements généraux de la Grande Loge de celle des Loges masculines ; il faut noter que les officières sont toujours **doublées** de FF.'., qui peuvent d'ailleurs les remplacer en cas d'absence. D'après les règles extraites des Règlements particuliers de la Loge d'adoption 187 bis, **Union et Bienfaisance** (ces règles étaient celles de l'ensemble des Loges d'adoption de la Grande Loge de France), les postulantes doivent être âgées de vingt et un ans ou être mariées. Toutefois, les femmes de Maçons et les filles de Maçonnes et de Maçons peuvent être initiées à l'âge de dix-huit ans.

Toute demande d'affiliation dans la Loge est examinée par trois SS.'., qui doivent déposer trois rapports qui sont lus en **tenue de famille.** Il est ensuite procédé à l'interrogatoire de l'impétrante, qui est contrainte de verser, entre les mains de la S.'. trésorière, le montant des cotisations des trois premières années.

On paie d'avance dans la M.'. ! C'est plus sûr pour le contenu de la caisse !

Pour le reste, les Loges d'adoption françaises étaient régies par les règlements généraux de l'Ordre.

Le Droit Humain.

Cette étude serait incomplète si nous ne mentionnions point **l'Ordre maçonnique mixte international**, qui mérite une étude à part. Créé par le F.'. Georges Martin et la S.'. Maria Deraismes, en 1882, le **Droit Humain** fut le premier essai d'une « Loge mixte », c'est-à-dire acceptant, à titre d'absolue égalité de droit, les hommes et les femmes. En 1899, un **Suprême Conseil International** fut créé à Paris et une constitution internationale fut votée aux Convents de 1920 et de 1934, constitution confirmant le rôle de juridiction suprême pour toute la terre du **Suprême Conseil Mixte International.** Le rite mixte du Droit Humain est divisé en Fédérations nationales de Loges.

L'Ordre Maçonnique Mixte International « LE DROIT HUMAIN » affirme l'égalité essentielle des deux êtres humains, l'homme et la femme. En proclamant « Le Droit Humain », l'Ordre veut qu'ils parviennent sur toute la terre à jouir, d'une façon égale, de la justice sociale, dans une Humanité organisée en sociétés libres et fraternelles, étant sous-entendu que ces sociétés ne peuvent fonctionner que conformément aux idéaux de la M.'. !

***

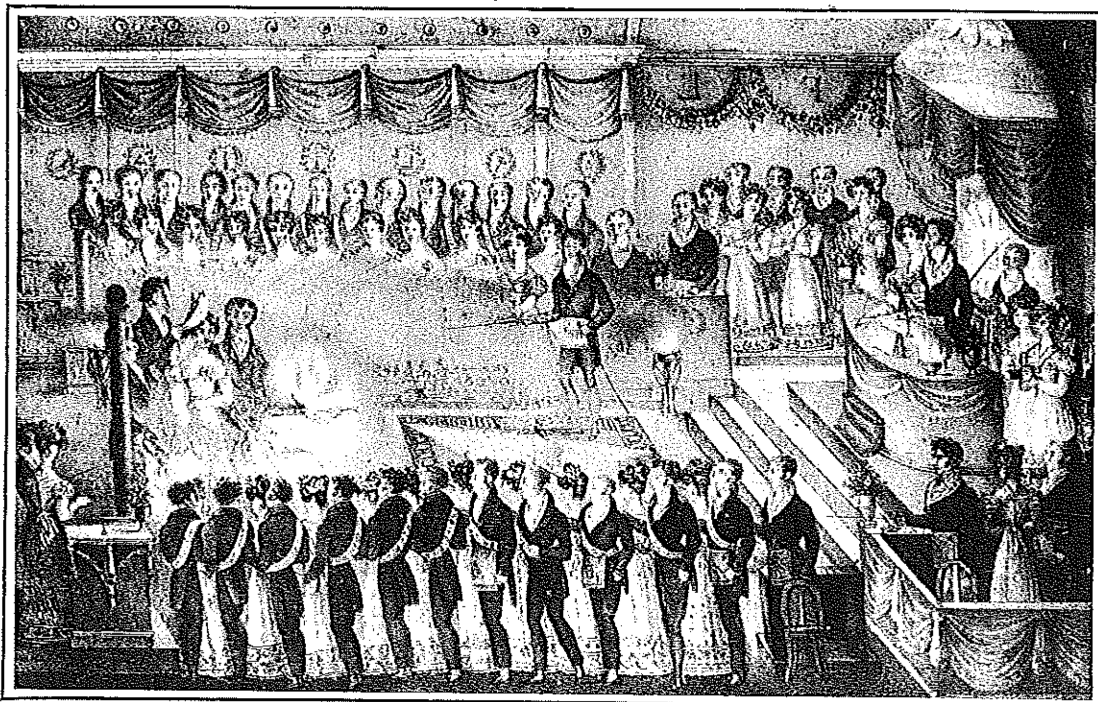
Les Loges d'adoption ont permis à la Maçonnerie d'avoir à sa disposition le temps, les énergies et le dévouement des femmes qui en faisaient partie. Le rôle de ces Loges paraît avoir été assez minime, en France tout au moins. Issues des anciennes Loges élégantes, philosophiques, et quelque peu libertines, du XVIIIe siècle, les Loges féminines de la Grande Loge de France étaient devenues surtout les centres de ralliement d'institutrices sectaires en mal d'avancement, de sages-femmes en quête de clientes et d'avocates en instance de dossiers. Ajoutons-y la « coloration » habituelle des Loges maçonniques, cet élément juif qui devint le soutien, l'inspirateur et le ferment de la Maçonnerie tant française qu'étrangère. Les « règlements particuliers » de la Loge féminine **Union et Bienfaisance** que j'ai cités plus haut sont signés, comme par hasard, par deux Juives : la Grande Maîtresse de la Loge, une certaine Sœur Marie L. Lantzenberg, et la secrétaire, Suzanne Dreyfus. Le nombre des Sœurs Lévy, Cohen, Meyer et Uhlman est impressionnant et ces nouvelles Rébeccas maçonniques possédaient les postes de direction, les leviers de commande des Loges d'adoption.

Les travaux de ces Loges féminines, comme ceux du Droit Humain, touchaient à la politique et au social ; on y étudiait le droit de vote des femmes, les salaires féminins, l'éducation de l'enfance selon les bons principes maçonniques et la morale future. La S.'. Dreyfus parlait de Jeanne d'Arc, martyre du clergé, et la Sœur Nathan donnait aux Maçonnes des conseils sur l'art de faire la morale aux petits goys ; heureux encore si les bonnes S.'. ne recevaient pas la visite étonnante d'une Grande Maîtresse étrangère venant leur donner des leçons de patriotisme.

La médiocrité des travaux maçonniques masculins se retrouvait dans les Loges féminines d'adoption ; les préoccupations politiques des FF.'. se reflétaient chez les SS.'. et la haineuse virulence des rapports que nous pouvons lire maintenant correspond aux préoccupations marxistes des congrès locaux des P. T. T. ou de l'Enseignement d'avant 1940.

Je n'insisterai pas sur l'atmosphère parfois assez trouble qui régnait tant dans les Loges d'adoption que dans les Loges mixtes du Droit Humain ; il y a eu assez de scandales et de rapports fort sévères sur ce sujet pour qu'il soit inutile d'appuyer ce point un peu spécial de l'activité maçonnique. Je suis assuré qu'aucun F.'. de bonne foi ne pourra nier ces faits qui provoquaient périodiquement des enquêtes et aussi de singuliers sourires dans les antichambres des Convents. La troisième colonne du Temple maçonnique était la Beauté ; il faut reconnaître que la sagesse maçonnique en avait une conception bien spéciale. Quoi d'étonnant d'ailleurs à cela quand on connaît le bas matérialisme qui animait les cœurs et la morale maçonniques.

Jean MARQUES-RIVIERE.



Loge d'adoption : réception au premier degré.

Les Fraternelles Maçonniques

Les besoins chaque jour plus grands de l'action politique et économique ont amené les obédiences maçonniques à donner leur appui à ceux de leurs membres qui fondaient des groupes maç.˙. spécialisés.

Ces groupes, généralement connus sous le nom de **Fraternelles maçonniques**, peuvent être divisés en trois catégories :

1° Les Cercles d'études ;
2° Les Fraternelles politiques ;
3° Les Fraternelles syndicales.

Les Fraternelles se réunissent le plus souvent dans des salles de cafés ou chez des particuliers ; leurs membres n'y pratiquent aucun rituel, ils n'y arborent ni tablier, ni cordon. Leurs réunions, qui affectent le caractère officieux, sont destinées à l'étude de questions pratiques, à la conduite d'enquêtes politiques, à l'organisation des campagnes de toutes sortes, qui sont ensuite menées par les organisations « profanes » : partis politiques, ligue des Droits de l'Homme, ligue de l'Enseignement, C. G. T., presse dévouée à la F.˙. M.˙..

Les **Fraternelles** sont très nombreuses. Voici les principales :

1° Les Cercles d'études.

Club fraternel d'Etudes mutuelles.
La Pensée libre.
Le Groupement frat.˙. d'Etudes des Amis de la Vérité.
Le Souvenir (groupe frat.˙. pour la commémoration des événements révolutionnaires).
Le Socialisme reconstructeur (son animateur était le F.˙. Lucien Deslinières, auteur de nombreux ouvrages sur le socialisme).
Le Groupe Littré-Condorcet. (Il travaillait en liaison avec la ligue d'Action universitaire républicaine et socialiste.)
Le groupe maç.˙. « **Se connaître** ».
Le groupe frat.˙. des amis de Spartacus. (Il projetait des films communistes interdits par la censure.)

2° Les Fraternelles politiques :

A) Ligues politiques internationales :

Ligue internationale de Francs-Maçons. (Son représentant pour les pays latins était le Juif Ignace Engel, dit Edouard Plantagenet, vénérable de la L.˙. **Gœthe.**)
Mundia, groupe frat.˙. des Pacifistes intégraux (qui a défendu de nombreux objecteurs de conscience, notamment le F.˙. Gérard Leretour).

B) Fraternelles de pénétration politique ou administrative :

Groupe maçonnique parlementaire (président : F.˙. Poittevin, 33e, député de la Marne et, en dernier lieu, F.˙. Pierre BLOCH, député de l'Aisne).
Groupe frat.˙. de l'Enseignement (président : F.˙. Marsy ; l'un de ses vice-présidents est le F.˙. Marceau Pivert).
La Voûte d'Acier (armée).
L'Union (armée).
Groupe frat.˙. de l'Air.
Le Trident de Neptune (marins FF.˙.MM.˙.).
Groupe frat.˙. du Ministère des Finances et des régions libérées.
Groupe frat.˙. du Ministère des Travaux publics.
Groupe frat.˙. des P. T. T.
Groupe frat.˙. de la Préfecture de Police et de la Sûreté nationale.
Association frat.˙. des journalistes (président d'honneur : F.˙. Camille Chautemps).
Comité républicain de radiodiffusion.
Groupe frat.˙. des Administrations de la Ville de Paris et du département de la Seine (les présidents en ont été successivement les FF.˙. Copigneaux et Collaveri, conseillers généraux tous les deux).
Fraternelles d'arrondissements de Paris (une par arrondissement).
La Fraternelle du XIe arrondissement avait pour président d'honneur le F.˙. Viet, maire de l'arrondissement ; elle se réunissait quelques fois à la mairie.

C) Fraternelles de banlieue :

Groupe frat.˙. de la banlieue Nord.
Union éducative de la banlieue Nord-Ouest.
Union frat.˙. de la banlieue Est (elle compte parmi ses membres le F.˙. Charles Auray, maire de Pantin).
Groupe frat.˙. de la région Sud de Paris.
Acacia de Bécon-les-Bruyères.
Groupement frat.˙. de la région d'Enghien.
Groupement frat.˙. d'Ermont-Eaubonne.
Groupe frat.˙. de Garches.
L'Epi d'Orge (Juvisy).
Groupe frat.˙. de Levallois-Perret.
Groupe frat.˙. des cantons de Montreuil et de Vincennes.
Groupe frat.˙. de Nanterre.
Groupement frat.˙. de Palaiseau.
Groupement frat.˙. du Parisis.
Groupement frat.˙. de Pavillons-sous-Bois.
Groupement frat.˙. de Romainville.
Le Réveil de Saint-Maur.
Groupe frat.˙. de Savigny-sur-Orge.
Groupe de Défense laïque de Suresnes.
Groupement amical du Vésinet.
Groupe frat.˙. de Villeneuve-le-Roi.
Groupe frat.˙. de Villiers-sur-Marne.
Groupe frat.˙. des maires et conseillers municipaux de Seine-et-Oise (son fondateur était le F.˙. Aristide Quillet, éditeur, boulevard Saint-Germain, à Paris).

D) Fraternelles régionalistes :

Groupe frat.˙. berrichon.
Groupe frat.˙. des FF.˙. MM.˙. savoyards.
Groupe frat.˙. des FF.˙. du département de l'Ain.
Groupe frat.˙. des FF.˙. MM.˙. corses.

3° Les Fraternelles syndicales :

Cours commerciaux du Grand-Orient.
Comité maçonnique d'orientation professionnelle.
Ligue fraternelle agricole Cérès (président : F.˙. Daltroff, ingénieur agronome ; l'un de ses vice-présidents est le F.˙. Blanchard, directeur des Services agricoles de Seine-et-Oise).
Fédération mixte de l'alimentation (fondée par le F.˙. Louis Chartier).
Groupe frat.˙. : **La Farine** (boulangers, pâtissiers).
Groupement frat.˙. de l'Industrie hôtelière.
Les Vigilants (cuisiniers).
Union frat.˙. de la Métallurgie.
Amicale du Rail.
Groupe frat.˙. de l'Automobile.
Groupement frat.˙. de l'Electricité (siège chez le F.˙. Eugène Busson, 15, rue Buffon).
Union frat.˙. du Bâtiment (président : F.˙. Lemoine, architecte, membre du Comité d'initiative et de propagande du Comité républicain de radiodiffusion ; un de ses conférenciers est le F.˙. Albert Bernet, architecte, ancien membre du Conseil de l'Ordre du G.˙. O.˙., l'un des chefs du mouvement maçonnique de compagnonnage).
Groupe frat.˙. de l'Ameublement.
Groupe frat.˙. du Bijou (président : F.˙. Hecht, président du Syndicat professionnel des négociants et courtiers en perles et pierres précieuses).
Fraternelle de la Parfumerie.
Groupe frat.˙. de l'Exportation.
Amicale internationale des Assurances.
Union frat.˙. mutualiste.
Groupement frat.˙. de la Banque et de la Bourse (président : F.˙. Pasquier-Bizouarne).
Groupement frat.˙. de la Bourse de Commerce (secrétaire : F.˙. André Crémieux, courtier en grains).
Banque populaire « La Solidarité industrielle et commerciale » (43, rue Richer) (directeur : F.˙. Lucien Martin, Grand Trésorier de la Grande Loge de France).
Groupe frat.˙. de la Publicité.
Amicale des voyageurs et représentants de commerce FF.˙. MM.˙..
Union frat.˙. des employés du commerce et de l'industrie.
Groupement frat.˙. professionnel des experts-comptables de France.
Fraternelle des T. C. R. P.
Groupe frat.˙. du Gaz de Paris.
La Santé (médecins et pharmaciens) (fondé par le F.˙. Lucien Lévy).
Les Amis de Rabelais (médecins) (président : F.˙. Dr Baldet, 4, square La Bruyère, Paris).
Coopération artistique.
Amicale du spectacle (président : F.˙. Galland, des Concerts Lamoureux ; il s'occupe, en outre, de la Coopération artistique).
Fraternelle des artistes lyriques de théâtre (président d'honneur : F.˙. Jammy-Schmidt, député).
Union frat.˙. des artistes (président d'honneur : F.˙. Frédéric Brunet, député de la Seine).
Fraternelle du Cinéma.
Amicale des Sportifs (son président a été longtemps le F.˙. Marcel Delarbre, collaborateur de « L'Œuvre » et de « L'Echo des Sports », membre de la Ligue de l'Enseignement).
Groupe frat.˙. des Maçons coopérateurs.
Groupe amical des compagnons du Tour de France FF.˙. MM.˙..
Cohésion du commerce et de l'industrie.
Union amicale de Solidarité.
Fraternelle du Comité républicain du commerce et de l'industrie (longtemps présidée par le F.˙. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire ; elle a compté parmi ses membres : Maurice Gallois, président du Syndicat des marchands d'abat en gros aux Halles centrales de Paris ; Henri Hure, président de l'Union syndicale des négociants en charbon ; Léon Brunner, secrétaire du Syndicat des restaurateurs de la Seine ; Fernand Hémier, président du Syndicat de l'épicerie ; Ernest Jumin, président du Syndicat de la charcuterie de la Seine ; Robert Lévy, président du Syndicat de la boucherie en gros ; Manuel, photographe ; Lucien Moreau, secrétaire général de la Chambre nationale de l'Hôtellerie française).

Le nombre et la diversité des Fraternelles, à eux seuls, montrent l'étendue de la pénétration de la F.˙. M.˙. dans le corps politique et social français.

COMMENT 50.000 FRANCS-MAÇONS
A DES MILLIONS DE FRANÇAIS AU COURS DE LEUR

LES ÉTATS-MAJORS : LES OBI

GRAND ORIENT 30.000 MEMBRES 451 LOGES	SUPRÊME CONSEIL ET GRANDE LOGE DE FRANCE 16.000 MEMBRES 224 LOGES	DROIT HUMAIN 4.000 MEMBRES 69 LOGES

GROUPEMENTS INTERNES D'ACTION MAÇONNIQUE POLITIQUES ET PROFESSIONNELS

Les Fraternelles Maç∴

Ex. : Groupement Fraternel Parlementaire, dont les principaux dirigeants sont francs-maçons et dont les membres francs-maçons se répartissaient : à la Chambre, au nombre de 200 environ ; au Sénat, au nombre de 100 environ.
Groupement Fraternel de la Préfecture de Police et de la Sûreté Générale.
Groupement Fraternel des Administrations de la Ville de Paris, etc... (voir liste ci-contre des principales Fraternelles dont le nombre dépassait : 400).

POLITIQUE
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
150.000 Membres environ.

qu

Un
Ur
Ur
Ur
Of
Pa
Ce

PARTIS POLITIQUES

PARTI RADICAL-SOCIALISTE
avec les :
FF∴ Camille CHAUTEMPS
Louis-Louis DREYFUS
Louis PROUST,
Paul MARCHANDEAU
René RENOULT
Gaston POITEVIN
Gaston MONNERVILLE
JEAN ZAY
et
Edouard DALADIER
Edouard HERRIOT
Ferdinand BUISSON, conférenciers en Loge
et le louveton
Albert SARRAUT.

U. S. R
Néo-Socialistes
Socialistes de France
Républicains socialistes
FF∴ René CHATEAU
MONTAGNON
L.-O. FROSSARD
Paul RAMADIER
et Marcel DÉAT, conférencier en Loge.

PARTI D'UNITÉ PROLÉTARIENNE
(F∴ : Paul LOUIS.)

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.
avec les FF∴ :
Pierre BROSSOLETTE
Roger SALENGRO
Abraham SCHRAMECK
Maurice VIOLETTE

CERCLES

ÉDUCATIFS
Cercles et Universités populaires.
Société républicaine des conférences populaires
Office cinématographique d'enseignement et d'éducation de Paris.
Groupes Féministes de l'Enseignement laïque.
Les grandes conférences de Paris.
Le Cinéma du peuple.
Pro Amore.
Ligue de la régénération humaine, etc.

POLITIQUES
Cartel des Gauches.
Conférence de la Table ronde.
Front Commun.
Front Populaire.
Comité de Vigilance.
Secours rouge international.

PROFESSIONNELS

C. G. T.
(FF∴ FROIDEVAL, DUMOULIN, et Léon JOUHAUX, conférencier en Loge.)
B. I. T.

SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS
(F∴ Emile GLAY.)

UNION RÉPUBLICAINE DES PETITS COMMERÇANTS ET DES PETITS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE PARIS.
UNION SYNDICALE DES TECHNICIENS DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE (U. S. T. I. C. A.).

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES

SYNDICATS ET SOCI COMPA
Charpentier voir de I
Boulangers
Compagnor
Charpent
Couvreurs
Cordonnier
voir, etc.
(L'organe d fédératior Compagn de Franc

Liste de quelques Parlementaires de la dernière législature ayant appartenu à la F.·. M.·.

DEPUTES

ALBERTIN Fabien. — Bouches-du-Rhône.
ALLEMANE Gaston-Jean. — Seine.
ANDRAUD Henry. — Puy-de-Dôme.
ARCHIMBAUD Léon. — Drôme.
AUBAUD Raoul. — Oise.
BARON Charles. — Basses-Alpes.
BASTID Paul. — Cantal.
BASQUIN Alfred. — Somme.
BEAUGRAND Kléber. — Loir-et-Cher.
BEAUVILLAIN Auguste. — Nord.
BEDIN Camille. — Dordogne.
BEDOUCE Albert. — Haute-Garonne.
BELTREMIEUX Gaston. — Pas-de-Calais.
BERENGER Raymond. — Eure-et-Loir.
BERLIA Emile. — Haute-Garonne.
BERNIER Paul. — Indre-et-Loire.
BERTRAND William. — Charente-Inférieure.
BESNARD-FERRON Louis. — Loir-et-Cher.
BIONDI Jean. — Oise.
BLANCHO François. — Loire-Inférieure.
BLOCH Pierre. — Aisne.
BLONCOURT Elie. — Aisne.
BOSSOUTROT Lucien. — Seine.
BOUDET René. — Allier.
BOULAY Henri. — Saône-et-Loire.
BRANDON Raoul. — Seine.
BRUNET Auguste. — Réunion.
CADOT Henri. — Pas-de-Calais.
CAMEL François. — Ariège.
CAMUS Lucien. — Seine-et-Oise.
CANDACE Gratien. — Guadeloupe. **Exclu** en 1936.
CHASSEIGNE François. — Indre.
CHATEAU René. — Charente-Inférieure.
CHAUSSY Arthur. — Seine-et-Marne.
CHOUFFET Armand. — Rhône.
COLOMB Pierre. — Vienne.
COULAUDON Aimé. — Puy-de-Dôme.
COURSON Léon. — Indre-et-Loire.
DELAUNAY Amédée. — Charente-Inférieure.
DESCHIZEAUX Louis. — Indre. **Rad.** 1930.
DEZARNAULDS Pierre. — Loiret.
DUBOIS Marius. — Oran.
DUPRE Léandre. — Nord.
FAURE Petrus. — Seine.
FIE Arsène. — Nièvre. Dém. 1935.
FORCINAL Albert. — Eure.
FROSSARD L.-O. — Haute-Saône. **Dém.** 1937. F.·.
FROT Eugène. — Loiret.
GARDIOL Louis-Joseph. — Basses-Alpes.
GASPARIN Lucien. — La Réunion. **Exclu** en 1921.
GELIS Louis. — Seine.
GELLIE Emile. — Gironde.
GOUIN Félix. — Bouches-du-Rhône.
GOUNIN René. — Charente.
GUERET Marcel. — Tarn-et-Garonne.
GUICHARD Louis. — Vaucluse.
HAUET Albert. — Aisne.
HUSSEL Lucien. — Isère.
HYMANS Max. — Indre.
LAGROSILLIERE Joseph. — Martinique.
LAMBIN Paul. — Aisne.
LAROCHE. — Puy-de-Dôme.
LAZURICK Robert. — Cher. **Rad.** 1934.
LEBRET René. — Seine-Inférieure.
LEFEVRE Roger. — Charente-Inférieure.
LEJEUNE Max. — Somme.
LEVY-ALPHANDARY Georges. — Haute-Marne. F.·.
LONGUET Théophile. — Charente-Inf.
LUQUOT Justin. — Gironde.
LUSSY Charles. — Vaucluse.
MAFFRAY Marius. — I.-et-L.
MARCHANDEAU Paul. — Marne.
MARIE André. — Seine-Inf. **Radié** 26-1-39.
MARTIN Henri. — Marne.
MARTIN Léon. — Isère.
MARTY André. — Seine.
MAUGER Robert. — Loir-et-Cher.
MENDES-FRANCE Pierre. — Eure.
MENIER Georges. — Charente.
MENNECIER Albert. — Aisne.
MEUNIER Jean. — Indre-et-Loire.
MEYER Léon. — Seine-Inférieure.
MITTON Jules-Ernest. — Eure.
MONNERVILLE Gaston. — Guyane.
MONNET Georges. — Aisne.
MORIN Ferdinand. — Indre-et-Loire.
MORINAUD Emile. — Constantine. **Exclu.**
NAPHLE André. — Gironde.
PAGEOT Auguste. — Loire-Inf.
PASCAUD Edouard. — Charente.
PAULIN Albert. — Puy-de-Dôme.
PERIN Emile. — Nièvre.
PESCHADOUR Julien. — Corrèze.
PETIT Albert. — Seine.
PLANCHE Camille. — Allier.
PRINGOLLIET André. — Savoie.
RAMADIER Paul. — Aveyron.
RAUZY Alexandre. — Ariège.
RAVANAT Jean. — Isère.
REGIS Marcel. — Alger.
RENAITOUR Jean-Michel. — Yonne.
RICHARD Paul. — Rhône.
RICHARD René. — Deux-Sèvres.
RIFFATERRE Camille. — Creuse.
RIVES Paul. — Allier.
ROY Emmanuel. — Gironde.
RUCART Marc. — Vosges.
SAINT-MARTIN Paul. — Gers.
SAINT-VENANT Charles. — Nord.
SALENGRO Roger (décédé). — Nord.
SATINEAU Maurice. — Guadeloupe.
SCHMIDT Jamy. — Oise.
SEVERE Victor. — Martinique.
THIEBAULT Gaston. — Meuse.
THIEFAINE Maurice. — Loire-Inf.
VALENTIN Charles. — Nord.
VANTIELCKE Roger-Gustave. — Pas-de-Calais.
VILLEDIEU Antoine. — Puy-de-Dôme.
ZAY Jean. — Loiret.
ZUNINO Michel. — Var.

SENATEURS

BACHELET Alexandre. — Seine.
BACHELET Paul. — Pas-de-Calais.
BENAZET Paul. — Indre.
BERENGER Henry. — Guadeloupe.
BERNARD Léonus. — La Réunion.
BERSEZ Paul. — Nord.
BESNARD René. — Indre-et-Loire.
BON Léon. — Bouches-du-Rhône.
BORET Victor. — Vienne. **Démissionnaire** en 1897.
BORREL Antoine. — Savoie. **Exclu** en 1921.
BOULLY Georges. — Yonne.
BRUGUIER Georges. — Gard.
CACHIN Marcel. — Seine. **Démissionnaire** en 1901.
CALMEL Armand. — Gironde.
CARRE-BONVALET René. — Charent-Inf.
CASSEZ Emile. — Haute-Marne.
CHAUTEMPS Alphonse. — Indre-et-Loire.
CHAUTEMPS Camille. — Loir-et-Cher.
CUMINAL Isidore. — Ardèche.
CUTTOLI Paul. — Constantine. **Démissionnaire** en 1934.
DAUTHY Henri. — Indre.
DAUZIER Louis. — Cantal. **Radié** en 1903.
DELTHIL Roger. — Tarn-et-Garonne.
DONON Marcel. — Loiret.
DUMESNIL Jacques-Louis. — Seine-et-Marne.
FABRE Ulysse. — Vaucluse.
FALLIERES André. — Lot-et-Garonne.
FLEUROT Paul. — Seine.
FOURMENT Gustave. — Var.
GARDEY Abel. — Gers.
GARRIGOU Louis. — Lot.
GOIRAND Léopold-André. — Deux-Sèvres.
HAMELIN Henri. — Yonne.
HERY René. — Deux-Sèvres.
HONNORAT André. — Basses-Alpes. **Radié** en 1908.
JACQUIER Paul. — Haute-Savoie.
JOSSOT Pierre. — Côte-d'Or. **Honoraire** en 1935.
JOURDAIN Paul. — Haut-Rhin.
KERGUEZEC (de) Gustave. — Côtes-du-Nord.
LABROUSSE François. — Corrèze.
LAFFONT Paul. — Ariège.
LEFEVRE Abel. — Eure.
LISBONNE Emile. — Drôme.
LOUBET Joseph. — Lot. **Démissionnaire** en 1935.
LOUIS-DREYFUS Louis (décédé). — Alpes-Maritimes. **Exclu** en 1936.
MAROSELLI André. — Haute-Saône.
MICHEL Marcelin, dit Marcel. — Dordogne.
MILLERAND Alexandre. — Orne. **Exclu** en 1905.
MILLIES-LACROIX Eugène. — Landes.
MORIZET André. — Seine. **Démissionnaire** en 1933.
NICOLAS Eugène. — Haute-Vienne.
PELISSE. — Hérault.
PELLETIER Jean. — Saône-et-Loire.
PERDRIX Henri. — Drôme.
PERREAU Gustave-Elie. — Charente-Infér.
PERRIER Léon. — Isère. **Démissionnaire** en 1933.
PIERRE-ROBERT Charles-René. — Loire.
RAYNAUD Clément. — Aude.
REGNIER Marcel. — Allier. **Démissionnaire** en 1924.
RENOULT René. — Var. **Exclu** en 1934.
RIO Alphonse. — Morbihan.
ROLLAND Camille. — Rhône.
ROUSSEL Emile. — Aisne.
ROY Henri. — Loiret. **Honoraire** en 1933.
SARRAUT Albert. — Aude. (Louveton, G.·. O.·.)
SCHRAMECK Abraham. — Bouches-du-Rhône. **Honoraire** en 1932.
SENES Henry. — Var.
SIREYJOL Léon. — Dordogne.
STEEG T. — Seine.
TONY-REVILLON Marie-Michel. — Ain.
TOURNAN Isidore-François. — Gers.
TURBAT Eugène. — Loiret.
VALADIER Jean-Edouard. — Eure-et-Loir.
VALETTE Désiré. — Drôme.
VIOLETTE Maurice. — Eure-et-Loir.

— **de la hiérarchie administrative,**

— **de la hiérarchie des grades.**

La puissance d'une association résulte avant tout de la cohésion qui existe entre ses membres.

Dans la F.·. M.·., tout était disposé pour obtenir cette cohésion, tout était disposé **pour couler l'adepte dans un moule,** lui donner une formation qui faisait de lui un chaînon lié aux autres chaînons de la chaîne.

Au congrès radical-socialiste de Clermont-Ferrand de 1934, le F.·. Camille Chautemps, gravement atteint par l'affaire Stavisky, n'hésitait pas à se placer sous la protection de la Loge en proclamant solennellement : « Je lui dois ma formation intellectuelle et ma formation **morale.** »

Cette profession de foi lui a valu, malgré les charges qui pesaient sur lui, la solidarité disciplinée des gauches maçonnisantes.

Voyons donc comment se formait l'éducation des Maçons.

Le recueil des conférences données par le cercle Ernest Jouin, édité par la R. I. S. S. sous le titre « Vérités sur la F.·. M.·. », insiste très justement **sur l'utilité que présentaient les tenues des Loges pour faire impression, d'une part, sur la sensibilité et l'imagination des sujets, et, d'autre part, pour leur inculquer peu à peu les conceptions intellectuelles maçonniques.**

Les Maçons les plus éminents attachent d'ailleurs une importance toute particulière au **rituel** et à la **progression des initiations.**

Ils portent ce témoignage que l'étrangeté, le mystère sous lequel sont présentés les symboles, impressionnaient profondément les initiés et les assistants.

Ils étaient mis de la sorte dans une telle disposition d'esprit qu'ils acceptaient avec obéissance et respect, non seulement le cérémonial, mais encore tout ce qui sortait de l'auguste bouche du vénérable battant maillet.

Les sujets les plus indépendants ne résistaient pas à la **« magie du rite ».** Ils se courbaient sous le rituel, devant le vénérable, qui n'était souvent qu'un pauvre homme, mais que la cérémonie haussait à la dignité de grand prêtre. Ils subissaient de la sorte, dans cette ambiance artificielle mais enveloppante — grâce à la passivité réceptive où ils se trouvaient mis — **l'influence la plus impérieusement formatrice.**

Si l'on veut bien se rappeler que, en dehors des initiations, les tenues se faisaient, du début à la fin, selon un cérémonial solennel, par lequel les Frères, rangés suivant deux colonnes dirigées chacune par un surveillant, ne pouvaient prendre la parole sans s'être **« mis à l'ordre »** — c'est-à-dire au **« garde à vous »** — et avoir reçu l'autorisation du vénérable ; qu'ainsi, malgré la vivacité des débats ou discussions, ce cérémonial imposait aux participants une sorte de contrainte, on saisira que **l'appartenance maçonnique exerçait une emprise puissante sur le « sujet ».**

Plusieurs fois par mois ou même par semaine (car certains faisaient partie de plusieurs Loges), **le Frère s'accoutumait à cette discipline du rituel,** buvait à longs traits le symbolisme et **se retrempait dans ce « bain magique ».**

Le F.·. n'appartenait plus au monde extérieur, il appartenait à un monde spécial, connu seulement de quelques « privilégiés », et cela le flattait.

Mais il avait beau se dire libre penseur, **il aliénait sans s'en rendre compte la liberté de sa pensée.** Il n'était plus que le membre docile et maniable de la collectivité secrète qui peu à peu l'avait **pétri, modelé** et allait **s'en servir.** C'est, en effet, après l'avoir placé dans cette ambiance qu'elle le faisait travailler à toutes sortes de questions politiques et sociales d'actualité et qu'elle lui distribuait un rôle. **Le Frère était quelqu'un en Loge.** Il pouvait être chargé, par exemple, de **tracer une planche** sur tel ou tel problème à l'ordre du jour. Quand il n'était point désigné pour faire le rapport, il prenait part aux discussions, recueillait des arguments, enregistrait des solutions **« laïques et démocratiques », dont la diffusion** dans le pays était nécessaire au **« Pouvoir occulte »** pour arriver à ses fins.

Et ainsi, **des centaines d'ateliers œuvraient, sans cesse, de la même façon sur toute l'étendue du territoire,** car les F.·. M.·. se réunissaient habituellement par petits groupes et non par grandes masses. Ils tenaient beaucoup à cela. **« L'éducation » en était rendue plus facile et plus serrée ;** et c'est pourquoi, dans les villes tant soit peu importantes, on les voyait fonder un certain nombre d'ateliers au lieu de se réunir en un seul.

Dans toutes ces cellules, les Frères ne jouissaient pas de leur libre arbitre, ils étaient rendus inconscients par le travail de déformation intellectuelle et morale auquel ils étaient soumis.

Evidemment, les grandes intelligences ne pouvaient vivre longtemps dans une semblable atmosphère. Il leur fallait un air plus respirable. Aussi, sauf de rares exceptions, ne rencontrait-on dans les Loges que des **médiocres.**

Mais l'homme idéal pour l'action politique dans la F.·. M.·. — **le militant** — ce n'était pas l'homme intelligent, savant, vertueux ou puissant ; **c'était l'homme qui traduisait mécaniquement, dans sa sphère, en actes politiques locaux, les directives ou les suggestions de la secte.**

C'était aussi l'homme qui, **même non initié, possédait l'esprit maç.·., faisait des conférences en Loge et, par communauté de vues spirituelles, servait la M.·.**

Le F.·. Oswald Wirth, dans la revue m.·. « Le Symbolisme » (n° 141, juin 1930, pages 143, 146, 147) a donné d'excellentes définitions du **Maçon sans tablier.** Bien qu'elles soient un peu longues, nous n'hésitons pas à les reproduire :

« **A ce point de vue, la Franc-Maçonnerie peut devenir une très vaste association, surtout si elle se spiritualise en répandant ses principes, sans exiger que ceux qui les acceptent viennent participer aux mystères des Loges.** Les Maçons sans tablier sont souvent les meilleurs. **Pourquoi ne pas favoriser leur auto-formation ? Cessons d'être esclaves de nos organisations administratives. Elles ont leur utilité, mais elles ne représentent que le corps de la Maçonnerie dont l'âme ne doit pas être perdue de vue.** Cette mère a toujours compté des enfants spirituels qu'en son sein elle n'a point portés. **Pourquoi seraient-ils exclus de la grande fraternisation des réels adeptes ?**

« ...Ces adeptes du Maçonnisme pur se rencontrent partout, car l'Esprit souffle où il veut, sans tenir compte des sacrements initia-

Souverain Grand Général Inspecteur.	33
Sublime Prince du Royal Secret.	32
Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur.	31
Chevalier Kadosch.	30
Grand Ecossais de Saint-André.	29
Chevalier du Soleil, Prince Adepte.	28
Grand Commandeur du Temple.	27
Ecossais Trinitoire, Prince de Mercy.	25
Chevalier du Serpent d'Airain.	25
Prince du Tabernacle.	24
Chef du Tabernacle.	23
Chevalier Royal-Hache, Prince du Liban.	22
Noachite ou Chevalier Prussien.	21
Vénérable Grand Maître de toutes les Loges régulières.	20
Grand Pontife ou Sublime Ecossais.	19
Rose-Croix.	18
Chevalier d'Orient et d'Occident	17
Prince de Jérusalem.	16
Chevalier d'Orient ou de l'Epée.	15
Grand Elu, Parfait et Sublime Maçon	14
Royal Arche de Salomon.	13
Grand Maître Architecte.	12
Sublime Chevalier Elu des XII.	11
Illustre élu des Quinze.	10
Maître élu des Neuf.	9
Intendant des Bâtiments.	8
Prévôt et Juge.	7
Secrétaire Intime.	6
Maître Parfait.	5
Maître secret	4
Maître.	3
Compagnon.	2
Apprenti	1

tiques, si bien que les porteurs d'insignes maçonniques sont parfois moins qualifiés pour s'en parer que les Maçons sans tablier, restés étrangers à la pratique des Loges. **Ces maçons de l'esprit s'ignorent même tels et n'ont pas conscience de former une communauté spirituelle. Il convient de les appeler, non pas à faire corps, mais à se sentir unis animiquement par l'identité des aspirations sentimentales et en la poursuite d'un même idéal de compréhension constructive. Car pour être Maçon, il faut vouloir bâtir spirituellement et non se contenter de parader avec les outils de la Maçonnerie ; il faut être résolu à travailler effectivement, après avoir joué en imitant les ouvriers. »**

Ces **Maçons de l'esprit**, ces **enfants spirituels** que la F∴ M∴ n'a point portés dans son sein, étaient et demeurent légion.

Elle a trouvé parmi eux les meilleurs collaborateurs et les exécutants les plus dévoués. Il suffit pour s'en convaincre de citer, parmi les principaux d'entre eux, quatre derniers présidents du Conseil : **Daladier**, dont nous parlons dans ce même numéro ; **Blum**, dont ce sera le tour au prochain ; **Albert Sarraut** et **Herriot**.

Le compte rendu secret des travaux du Grand-Orient (Conseil du 1er juillet 1925, pages 15 et 16) rend compte de la visite faite par une délégation de la Loge Renaissance, à l'O∴ de Constantinople, à M. Albert Sarraut, alors ambassadeur de France en Turquie.

Voici quelques passages tirés du procès-verbal :

« **Le Vén∴ a exprimé à M. Sarraut** toute la satisfaction ressentie par la Loge pour sa nomination d'ambassadeur en Turquie.

. . . .

« Il **l'a assuré que les Francs-Maç∴ du G∴ O∴ de France, véritables fils spirituels de la Révolution française, n'avaient pas** d'autre but que celui du bonheur de la chère France identifiée dans la République même.....

« En un langage d'une haute élévation morale, révélant l'empreinte d'une éducation maç∴, M. l'ambassadeur a parlé en termes émus des liens qui l'attachaient à la Franc-Maç∴, puisque son père avait été longtemps vén∴, et qu'il restait toujours le jeune lowt∴ qu'il était au temps de sa jeunesse. **Il a affirmé son grand attachement à la République et à la laïcité. Désireux de mener à bien la tâche ardue à laquelle il va se consacrer, il sera heureux, a-t-il dit, de faire appel au concours de la Loge.**

. . . .

« **La loge est heureuse de faire connaître qu'il y a quelque chose de changé à l'ambassade de France, puisque des Francs-Maçons y ont reçu un accueil aussi cordial. »**

Le lowton Albert Sarraut a, en effet, bien mérité de la République maç∴ et de la laïcité. Il a beaucoup moins bien servi son pays. Quant à Herriot, qui n'avait même pas comme Sarraut reçu le « **baptême philosophique** », (Herriot, le grand vainqueur — grâce à la machine maç∴ — des élections de 1924), le Convent de cette année salue en lui le grand Maçon sans tablier :

« ...Il y a dans ce pays, pour animer la masse démocratique, pour l'éclairer et la guider, une force désintéressée (!)... cette force c'est celle du monde maçonnique **(Applaudissements).** Herriot, courage ! **Vos amis sont là, ils vous aideront, notre influence morale compte.** L'efficacité de la propagande que peut faire la M∴ pour une idée, vous en avez eu la preuve le 11 mai. **Elle a su faire l'union entre tous les fils de la Démocratie et de la Révolution et nous avons eu la victoire.** Travaillez, il y a une force qui veille à vos côtés. **(Applaudissements). » (Compte rendu page 219).**

Si le 11 mai 1924 fut une victoire pour la Maç∴ et pour Herriot, son porte-parole, hélas ce fut une défaite pour la France.

L'apport des Maçons sans tablier a décuplé les effectifs des bataillons maçonniques. Ils servaient les mêmes maîtres et les mêmes idéologies.

⁂

Si nous voulons maintenant saisir comment la M∴ communiquait ses directives ou ses suggestions aux phalanges d'exécutants politiques qu'elle avait su former ou domestiquer, il nous faut étudier sa double hiérarchie.

Les ateliers étaient **administrés** par des **officiers** : le vénérable, le trésorier, l'hospitalier, le grand expert, le couvreur ou le tuileur ou le frère terrible (portier), etc.

Les cinq premiers officiers étaient appelés « les cinq lumières » de l'atelier.

Tous ces officiers étaient élus pour un an, mais rééligibles.

Tous les ans, les ateliers nommaient des délégués, à raison d'un par Loge.

Ces délégués se réunissaient chaque année, en septembre, pour former une sorte d'assemblée législative appelée **Convent**, et pour nommer, au Grand Orient par exemple, trente-trois membres d'un **Comité directeur appelé Conseil de l'Ordre.**

C'était donc le **principe de l'élection** qui assurait l'autorité administrative dans la M∴. C'était la masse des adhérents qui créait ses chefs, qui les faisait et défaisait annuellement.

Par ce système, c'était d'en bas et non d'en haut que semblait venir l'autorité, et une telle organisation, peut-on objecter, apparaît comme étant juste l'opposé de celle qu'exigeait la transition de volontés directives. Certes, mais à côté de cette **hiérarchie élective visible, il y avait celle des grades.**

Si les officiers de Loges étaient nommés par voie d'élection, c'était chaque fois **par voie de sélection** qu'un maçon recevait « **une augmentation de salaire** », c'est-à-dire d'apprenti devenait compagnon, de compagnon maître, et ainsi de suite jusqu'au 33e degré.

La collation des grades se faisait bien après sollicitation de l'impétrant, mais elle ne devenait effective qu'après jugement des maçons de grades supérieurs.

Ce système des **choix perpétuels** renforçait l'autorité des dignitaires et des titulaires des grades.

Et s'il était défendu à un maçon de grade inférieur de fréquenter les ateliers des maçons qui avaient plus de galons que lui, **les règlements obligeaient les hauts gradés à fréquenter assidûment les ateliers inférieurs.**

Ainsi, lorsqu'un maître devenait rose-croix, il entrait dans un Chapitre. Il payait sa cotisation et était soumis aux obligations afférentes à son nouveau grade. Mais, en même temps, il n'était exempté d'aucune de celles auxquelles sa qualité de maître l'astreignait. Il restait inscrit à sa Loge, comme si rien de nouveau n'était survenu dans sa vie maçonnique et, vis-à-vis des membres de cette Loge, demeurait un maître comme les autres.

Ce système permettait aux F∴ M∴ hauts gradés, du haut en bas de l'échelle, de circuler incognito dans les ateliers des bas grades et d'y répandre les inspirations qu'ils avaient reçues.

M. Copin Albancelli a fait remarquer que la F∴ M∴ n'était pas seulement une société secrète, mais constituait **une véritable superposition de sociétés dont les unes étaient secrètes pour les autres et il comparait l'ensemble à une pyramide.** Cette comparaison nous semble juste.

En effet, figurons-nous cette **pyramide m∴** dont la base était formée par les sociétés secrètes d'apprentis, lesquelles supportaient les sociétés secrètes de compagnons, qui supportaient à leur tour les groupes des maîtres, la même superposition se continuait de grade en grade jusqu'au sommet le **sommet visible** étant le 33e appartement pour le Grand Orient et la Grande Loge, le 90e pour le rite de Misraïm, et il est permis de supposer l'existence de loges plus élevées et plus secrètes encore !

Considérons ensuite la chose en sens inverse et représentons-nous le groupe le plus élevé, pouvant exercer, sans être aperçu, son action inspiratrice sur les groupes placés immédiatement au-dessous de lui, ceux-ci transmettant la même action au-dessous d'eux, dans les mêmes conditions, et ainsi de suite jusqu'en bas de la pyramide.

Nous avions là un mécanisme d'une unité parfaite et d'une redoutable efficacité, puisqu'il permettait à un état-major inconnu, sans se découvrir, de faire transmettre, de degré en degré, ses ordres à un nombre toujours plus grand

GRAND ORIENT DE FRANCE

Extrait du

COMPTE RENDU

des Travaux de l'assemblée générale

1929

....

Mais je prétends que si nous identifions l'idée de la République avec l'idée de la maçonnerie, nous avons, en premier lieu, l'impérieux devoir de noyauter les ministères et les administrations publiques...

....

(Séance du 14 septembre 1929.)

de militants déjà préparés, par leur formation d'abord, à les recevoir, ensuite à les faire passer dans le monde profane.

La hiérarchie m.·. se composait donc de **deux réseaux distincts mais superposés**, l'un où l'autorité venait d'en bas, l'autre où l'autorité venait d'en haut sans qu'on puisse savoir qui détenait cette autorité suprême. Ce que l'on sait, c'est que les directives étrangères, grâce à l'internationalisme maçonnique, ont trop souvent soufflé aux loges françaises des instructions contraires à l'intérêt national. Et l'on ne saurait excuser les maçons qui les composaient d'avoir juré une obéissance passive aux ordres d'une autorité qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils savaient — en raison même de la réglementation des grades — ne pouvoir connaître.

***

La M.·. possédait donc une organisation interne fortement hiérarchisée et articulée, elle possédait des cadres — initiés ou non — merveilleusement préparés. Voyons par quels moyens elle avait réussi à extérioriser son action.

***

ORGANISATION EXTERIEURE DE LA F.·. M.·.

« On doit sentir la M.·. partout, on ne doit la découvrir nulle part. » **(Convent G.·. O.·. 1922, p. 362).**

« La Maçonnerie doit réaliser sa projection dans tous les domaines, **dans le monde politique, littéraire, scientifique, éducatif;** dans toutes les associations, les groupements, les courants de l'activité humaine. » **(Convent G.·. O.·. 1928).**

Elle doit être étudiée :

— **dans ses multiples réseaux.**
— **dans les grandes administrations publiques,**
— **dans les partis politiques,**
— **au Parlement et dans l'Etat.**

La M.·. avait, peu à peu, étendu sa main sur la quasi totalité de nos institutions !

Elle contrôlait, quand elle ne la dirigeait pas, à peu près toute l'activité du pays.

Elle-même avait défini les méthodes — qui la conduisirent au succès — dans un passage du compte rendu du Convent du G.·. O.·. de 1928. Lisons-le :

« Sous l'impulsion du G.·. O.·. telle que je l'ai définie plus haut, nous devons étudier dans le calme et le silence de nos temples, toutes les grandes questions intéressant la vie des Cités, de la Nation, de l'Humanité.

....

« Après de longues heures, des semaines laborieuses de cogitations personnelles, d'échanges de vues, nos FF.·. seront admirablement renseignés; ils quitteront alors le Temple, instruits, armés pour la lutte, mais laisseront sur les col.·. leur tablier et leur qualité de Maç.·., ils descendront dans la cité comme de simples citoyens — mais tout imprégnés de notre esprit — et chacun dans son milieu prof.·. dans son parti, dans son syndicat, agira selon sa conscience, mais, je le répète, sursaturé des enseignements reçus (sic). Voilà comment je conçois l'extériorisation de notre Ordre.

« ...Le résultat sera fécond, non parce qu'occulte, mais parce que, petit à petit, s'infiltrera partout l'influence maçonnique et à la stupeur des prof.·. le même esprit, la même cohésion surgiront, et comme d'un syllogisme bien construit une conclusion se dégagera et s'imposera fatalement à l'esprit des prof.·.

« Au-dessus de tous nos groupements une force indéniable nous régit, cette force, c'est la Franc-Maçonnerie, force spirituelle. Et puis, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de notre orgueilleuse pensée ?

« Puisque plus instruite — parce qu'ayant plus sainement travaillé — que l'ensemble des adhérents de tous les groupes profanes, presque fatalement nous en prenons la direction.

« C'est déjà fait en grande partie **et c'est ainsi que nombre d'organismes profanes reçoivent, sans s'en douter, la plupart du temps, le sang généreux que nous leur transfusons. Je nous vois parfaitement constituer discrètement les cadres des grands organismes politiques et sociaux, et cela pour une double raison : d'abord pour en être le** cerveau inspirateur, **puis, pour assurer** notre contrôle sur l'exécution. »

Est-ce assez clair ?

La F.·. M.·. considérait les Loges comme autant de « **Cellules de travail** », « **de sociétés de pensées** ». Comme l'a très bien écrit M. Pierre Loyer, elle se tenait pour une sorte de **séminaire**, au sens étymologique du mot (semen, semence), dans lequel elle préparait les militants pour que ceux-ci, dûment formés, complètement imprégnés d'une idéologie déterminée, la fassent passer dans les organisations profanes :

« **Nous arriverons à persuader et à convaincre** en instillant sans répit dans la société **que nous pénétrons**, les principes de notre doctrine et en nous insinuant **nous-mêmes peu à peu, mais avec ténacité. » (Convent G.·. O.·. 1929, p. 254).**

Pour s'insinuer et instiller ses principes, la M.·. avait juxtaposé au groupe politique central de ses obédiences une **série de zones d'actions successives**, maçonniques ou non maçonniques, politiques ou non politiques, professionnelles, éducatives, philanthropiques, sportives, etc., et, de cette manière, elle était arrivée à constituer, **par les organes qu'elle avait créés**, les **états-majors** des innombrables sociétés ou groupes profanes dans lesquels se dépense la vie des citoyens.

Comme un arbre ramifié développe à l'infini ses rameaux et ses radicelles, la Loge s'était multipliée par ses innombrables créations.

Dans son livre « La France sous l'Etreinte Maçonnique », A.-G. Michel a comparé ce vaste mécanisme au **système circulatoire du corps humain.**

La F.·. M.·. était le cœur du système.

« Nous sommes en parfaite communion physiologique avec le pays, **si bien qu'on a pu comparer notre ordre au cœur de la République, qui bat plus vite ou plus doucement, tantôt parce qu'il donne lui-même le signal du mouvement ou du repos, tantôt parce qu'il subit tous les contre-coups des vibrations sociales. » (G.·. O.·. convent 1888, p. 575).**

Le cœur de la République ! De ce cœur le sang était char-

rié par une multitude de **vaisseaux sanguins maçonniques ou maçonnisants.**

Ces vaisseaux c'étaient :

— **les groupements internes d'action maçonnique,**

— **les filiales,**

— **les cercles d'influence.**

Les groupements internes d'action maçonnique sont connus sous le nom générique de **Fraternelles.**

Composées de maçons, elles se réunissaient pratiquement en secret et elles jouaient, dans le **domaine de l'action politique,** un rôle prodigieusement important, quoique ignoré.

D'abord, par les **renseignements** qu'elles étaient à même de fournir sur les activités économiques et politiques.

Puis, **par leur participation officielle à la vie du pays,** car leur forme profane leur permettait de se mêler ouvertement à tous les autres groupes, professionnels ou autres, en bénéficiant du doute ou même de l'ignorance du public sur leur véritable caractère.

Enfin, par le mélange de leurs membres à l'intérieur des associations réellement profanes **où les FF.·. apportaient les instructions élaborées, sur le plan des principes, dans les Loges ; et, sur le plan de l'action, dans les Fraternelles.**

L'action maç.·. était donc semblable à Janus, qui avait deux faces.

Dans les Loges, elle étudiait les grands problèmes, décidait des grandes directives, mais n'organisait pas l'action politique proprement dite.

Dans les Fraternelles, elle appliquait les doctrines à l'action électorale, à l'action professionnelle.

Entre les deux groupes, c'était un échange perpétuel de motions, de renseignements, de consignes, de questions, de décisions qui constituait la vie très intense des ordres maçonniques.

Nous donnons dans le supplément n° 4, encarté dans cette même revue, **la liste des principales Fraternelles. Nous en avons déjà dénombré, en compulsant les archives, près de trois cent cinquante.** Dans chaque arrondissement de Paris, il existait au moins une Fraternelle. Il en existait également dans la banlieue et en province.

On ne saurait s'imaginer l'influence exercée par ces groupes spécifiquement maçonniques jouant un rôle purement politique.

Toutefois, si les mots d'ordre maçonniques n'avaient été suivis et diffusés que par cinquante mille maçons actifs, embrigadés dans leurs obédiences et leurs Fraternelles, — quelle qu'ait été la docilité ou l'ardeur des propagandistes, — leur puissance efficace eût été limitée.

L'habileté des Loges fut de créer dans leurs prolongements des filiales, c'est-à-dire de grands **groupements profanes, de grandes ligues de propagande ouverts à tous, mais fermement tenus en main et dirigés par des Maçons.**

Dès 1888, le Convent du G.·. O.·. posait en principe :

« **On s'est arrêté à ce système qui est assez pratique,** agir sous forme profane par l'initiative des Loges... **en mettant sur pied dans le monde extérieur des œuvres nouvelles, être en dessous le grand excitateur de toutes les floraisons des œuvres d'institutions populaires et démocratiques.** »

Et celui de 1923 :

« **Nos Loges devront s'appliquer à se mêler à la vie profane dans l'intérêt de la République. Elles associeront leur action à celle des autres groupements qui poursuivent le même but de défense laïque et de progrès démocratique et social :** Ligue des Droits de l'Homme, sociétés de libre pensée, universités populaires, patronages laïques, œuvres postscolaires, comité politique, **où les Frères individuellement iront militer dans les milieux qui les orientent le mieux vers l'idéal de leur choix...** »

Voyons quelles sont **ces principales filiales.**

La première, par ordre d'importance, c'est **la Ligue de l'Enseignement,** fondée par le F.·. J. Macé, qui, au congrès de la Ligue à Lille, en 1885, déclarait :

« **Aujourd'hui il faut affirmer que la Ligue est une institution maçonnique. Oui, ce que nous faisons est œuvre maçonnique.** La Ligue est une Maçonnerie extérieure. »

Au Convent de 1900, le F.·. Lecocq avouait :

« **Nous ne devons pas oublier qu'à côté de la Franc-Maçonnerie** il y a la fille de la Franc-Maçonnerie, la Ligue de l'Enseignement... »

Cette fille de la M.·., qui compte environ soixante-dix années d'existence, a groupé, selon le F.·. Brenier, son président, près de vingt mille sociétés, plus de cinq cent mille membres majeurs et autant de jeunes gens et jeunes filles. Elle a formé d'innombrables organisations annexes et a joué une influence prédominante sur la préparation « culturelle » des jeunes Français. Le F.·. Brenier, en plein Congrès, ne s'est-il pas félicité que le ministère de l'Education Nationale approuvait toutes les suggestions de la Ligue !

La deuxième place revient de droit à la **Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen,** qui fut fondée pour la défense de Dreyfus.

Le 31 mars 1931, la revue maç.·. suisse « Alpina » imprimait :

« La Ligue des Droits de l'Homme est une œuvre maçonnique de grande envergure, **à laquelle tout F.·. doit sa sympathie et son appui.**

« **Aussi ne s'étonnera-t-on point de voir dans tous les pays des Francs-Maçons à la tête des Ligues.**

« **Il importe que cette organisation soit puissamment secourue par nous,** car elle forme un terrain fertile d'activité maçonnique. »

De fait, les personnalités qui composent le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme sont : ou bien des Maçons notoires, ou bien des sympathisants qui ont, avec les Loges, des attaches intimes et y font de fréquentes conférences.

Les fédérations et sections de la Ligue comprennent de même, comme dirigeants, nombre de F.·. M.·. avérés.

Cette filiale groupe environ cent cinquante mille membres, dont le plus grand nombre exécute sans le savoir les mots d'ordre de la secte.

Son rôle dans l'histoire politique des quarante dernières années fut considérable.

Forte d'un effectif trois fois supérieur à celui de la F.·. M.·., possédant des sections dans tous les bourgs importants de France, elle fut en mesure de déclencher à la moindre impulsion d'en haut, — elle a toujours suivi les mots d'ordre des Convents, — une campagne déterminée sur toute l'étendue du territoire.

La troisième place, nous la donnerons à la **Fédération de la Libre Pensée.**

Les intentions formelles de la Maçonnerie à l'égard de la Libre Pensée ont été très nettement exprimées dès 1892.

Elle en a même fait un article spécial à l'Appendice de sa Constitution et de son Règlement Général :

L'adhésion **des Loges de la Fédération aux groupes de libre** pensée et la création par les Loges de groupes de libre pensée ont **été adoptées par l'assemblée générale de 1892. Les Loges du Grand Orient de France sont invitées à encourager et favoriser le développement** des sociétés de libre pensée qui complètent et étendent l'action de la M.·. **dans sa lutte contre le cléricalisme. (Page 183).**

La libre pensée, complément et prolongation de la M.·., **doit trouver asile dans ses Temples. En mettant, chaque fois, nos locaux à la disposition des groupes de libre pensée, nous établissons un trait d'union entre ces groupes et nous, nous nous créons, de ce fait, une pépinière pour le recrutement de nos Ateliers. (Convent G.·. O.·., 1897, p. 171.)**

Le but de la Libre Pensée est de détruire toute conception religieuse et métaphysique, de libérer les citoyens du joug des religions positives, **« de lutter contre l'armée noire ».**

La Fédération de la Libre Pensée se divise en une Union Fédérale des Libres Penseurs de France et une Union des Libres Penseurs prolétariens ; et c'est par là que la F.·. M.·. était en contact avec la **propagande des « Sans Dieu », lancée par Moscou !**

Dans un autre domaine, après la guerre, la M.·. voulut avoir une organisation d'anciens combattants pour faire pièce aux autres associations similaires. Ce fut la **Fédération Nationale des Anciens Combattants républicains**

(F. N. C. R.), qui a compté deux cent cinquante mille membres entièrement encadrés de F.·. M.·..

Elle avait pour organe « Le Républicain Jacobin », fondé par le F.·. Jean Sennac et rédigé par le F.·. Cudenet.

En 1933, la F. N. C. R. est entrée dans le vaste rassemblement antifasciste opéré par la Maçonnerie...

Telles sont les principales **filiales de la secte.** La liste est loin d'être complète.

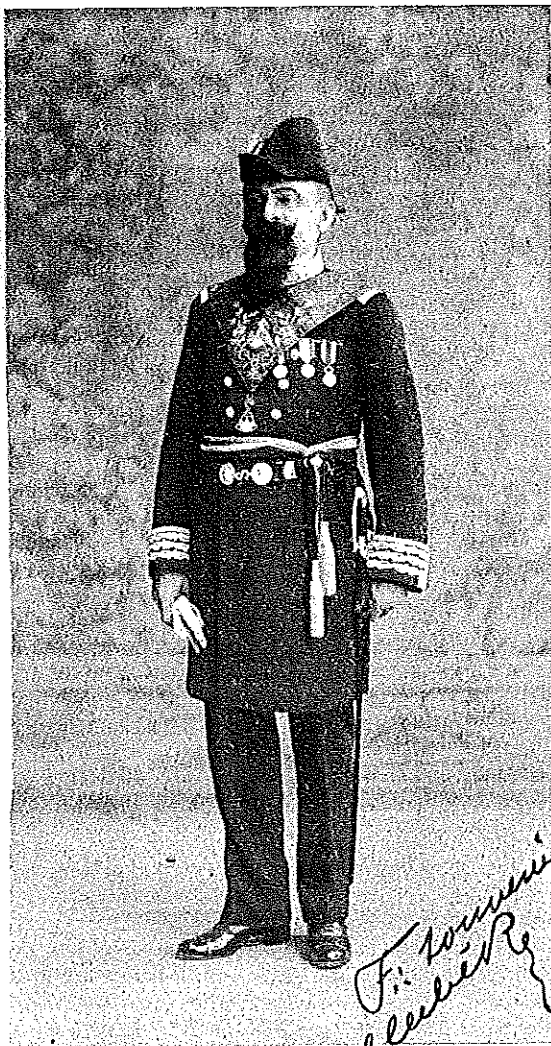
Nous avons, dans le supplément à ce numéro, essayé de présenter sous forme de schéma les **réseaux successifs de l'organisation M.·..** Nos lecteurs voudront bien se reporter à ce tableau et **le méditer.** Ils y verront :

D'abord, intimement lié aux diverses obédiences maçonniques françaises, le double réseau des **groupes internes d'action maç.·.** (les **Fraternelles** et les **Filiales).**

En dessous, les nombreux **satellites** (partis politiques et groupements internationaux), puis **les cercles d'influence.**

Nous ne pouvons songer à passer en revue les satellites et les cercles d'influence, ce serait tout un Bottin à composer ! Glanons, pour apporter sur certains quelques précisions.

Une mention spéciale mérite d'être réservée, au point de vue économique, à la **Fédération Nationale des Coopératives** et à la **Fédération de la Mutualité.**



Le F.·. Glabecke, ancien commissaire de police à la présidence de la République, revêtu de son uniforme et en même temps de ses insignes de rose-croix.

La première, qui règne sur plus de deux millions de membres, travaille à la démocratisation et à la socialisation de la vie économique et **met en péril tout le petit commerce français,** en le menaçant d'expropriation.

La seconde — entreprise bonne en soi — est devenue un vaste champ clos dans lequel manœuvre la F.·. M.·..

La majorité des sociétés a été groupée dans les Unions Départementales mutualistes, presque toutes présidées par des Frères, unions rassemblées à leur tour en une Fédération Nationale de la Mutualité, organisme exclusivement maçonnique.

— Un immense fromage dans lequel les Maçons ont mordu à pleines dents (témoins l'envahissement, par une armée de Frères, des services administratifs des Assurances Sociales).

Citons, dans le domaine professionnel :

le Rotary-Club, et sa réplique sur le plan féminin :

le Soroptimist-Club.

LES COMPAGNONNAGES

« Les Compagnonnages sont aussi de précieux auxiliaires qu'il importe d'attirer à nous au même titre que les libres-penseurs. » (Convent G.·. O.·. 1897, p. 171).

Les Enfants de Salomon, du Père Soubise ou de Maître Jacques permettaient à la F.·. M.·. — société bourgeoise — de s'infiltrer dans le monde ouvrier. Elle avait même formé, au sein des Compagnonnages, un groupe interne d'action : « le Groupe Fraternel des Compagnons du Tour de France ».

Citons enfin le **Comité des Loisirs,** qui eut pour président Justin Godart, ancien ministre ; pour secrétaire général le F.·. Augustin Fauconnet, et parmi les membres de son Conseil d'Administration : onze F.·. M.·..

Ce Comité, qui se proposait d'organiser des fêtes et des réjouissances populaires, avait créé plus de cent « Comités locaux de loisirs ». Il avait pour but de diriger dans un sens maçonnique les **délassements** de tout le pays !

On peut mesurer, à la lumière de ces quelques exemples, et surtout du tableau joint, la diversité et la quantité des points d'appui maç.·.

Cette vaste toile d'araignée étendait ses filets sur tous les plans : **sociaux, professionnels** et **politiques.**

Sans doute, toutes les associations notées n'étaient-elles pas maçonnisées au même degré ; sans doute certaines eurent-elles avec la Maçonnerie des divergences doctrinales et des rivalités d'intérêt.

Mais, qu'elles aient été créées par la M.·., qu'elles aient subi son emprise, ou bien qu'elles aient été seulement infiltrées par elle, les Maçons qu'elle y avait placés, **comme autant de chevilles ouvrières,** y exerçaient une influence et s'efforçaient de les utiliser pour des fins maçonniques, réalisant par là les vœux du Convent de 1932 (p. 101) :

« Il faut connaître les œuvres profanes et y faire pénétrer des Maçons actifs qui, agissant pour tous, agiront aussi pour nous... »

Ces infiltrations, ces irradiations maçonniques furent d'autant plus efficaces que les membres profanes des associations touchées ne pouvaient déceler la présence parmi eux des frères — liés par leurs secrets et leurs serments — et que sous leur impulsion ces profanes de bonne foi, à leur insu, arrivaient insensiblement à faire de la Maçonnerie sans le savoir !

« Ces sociétés, quoique composées d'éléments réactionnaires, arrivent maintenant à faire de la Maçonnerie sans le savoir. » (Convent G.·. O.·. 1931, p. 108).

***

Il nous faut à présent étudier plus spécialement la pénétration maç.·. dans les administrations, les ministères et les grands services publics, c'est-à-dire **la conquête des situations-clés.**

La M∴ elle-même n'a pas dissimulé que telle fut bien sa tactique :

« Je prétends que si nous identifions l'idée de la République avec l'idée de Maçonnerie, nous avons en premier lieu l'impérieux devoir de noyauter les ministères et les administrations publiques. (Applaudissements). » (Convent G∴ O∴, p. 183).

Cet **impérieux devoir de noyautage**, les Maçons étaient contraints de l'accomplir dans toutes les branches de la machine administrative.

« Souvenez-vous que, dans ce but, il faut que les grandes administrations où s'élaborent les programmes d'enseignement, où se décident les nominations des républicains sincères, des laïques créent l'ambiance favorable à nos principes. » (Convent G∴ O∴ 1926, p. 234).

« Notre action doit s'exercer dans la magistrature, comme partout ailleurs, comme dans l'enseignement, comme dans toutes les administrations. » (Convent G∴ O∴ 1930, p. 223).

« Dans toutes les administrations ! » Par conséquent, non pas seulement dans les ministères, mais aussi dans les préfectures, les sous-préfectures, les mairies... en un mot, dans tous les services de l'Etat.

Prenons les listes des seuls dignitaires maçons — moins nombreux que les simples frères — parcourons-les pour y effectuer quelques sondages, à titre d'exemples. Nous notons :

AU MINISTERE DE LA GUERRE :

Kerautret Edmond, fonctionnaire ; **Cadiot** Henri, général, médecin-inspecteur du Service de Santé ; **Reinhold** Louis-Marcel, sous-chef de cabinet ; **Brusseaux**, général ; **Robin** Jean, secrétaire, Fédération des Officiers de réserve républicains ; **Sauret** Michel, général ; **Hassler**, général commandant Saint-Maixent ; **Hébert** Marcel-Charles, adjoint administratif du service des fabrications d'armement ; **Viet**, Auguste-Jules, général.

AU MINISTERE DE L'AIR :

Costes Pierre, commandant ; **Cahuzac** Pierre, lieutenant-colonel, attaché militaire à Madrid ; **Jacquemin** Raymond, rédacteur principal au ministère de l'air ; **Noury** René, secrétaire.

AU MINISTERE DU TRAVAIL :

Bernard Marcel-Albert, directeur au ministère.

AU MINISTERE DES COLONIES :

Vally Adrien, gouverneur honoraire des colonies ; **Eboué** Félix, gouverneur de la Guadeloupe ; **Bruneteaux** Léon, rédacteur au gouvernement général de l'Algérie ; **Arensdorff** Léon-Jules, contrôleur civil adjoint ; **Benoît** Médard-Marie, substitut procureur République (Saint-Louis du Sénégal) ; **Prins** Pierre, administrateur (Paris) ; **Pierme** Georges, inspecteur (Cameroun) ; **Lacoste** Stéphane, officier inspection de la garde indigène, Indochine ; **Wirth** Oswald, bibliothécaire du ministère ; **Monnerville**, membre de la Commission des colonies.

AU MINISTERE DES FINANCES :

Oudot Raymond, rédacteur ; **Degois** Georges, sous-chef ; **Brustier** Paul, receveur des Finances ; **Paris** Wladimir, fonctionnaire ; **Roudier** Jean, sous-chef de bureau ; **Giacobbi** Charles, receveur-percepteur ; **Dupureur**, inspecteur des Contributions directes.

AU MINISTERE DES PENSIONS :

Houy Louis, rédacteur principal au ministère.

AU MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

Zay Jean-Elie-Paul, ministre de l'Instruction publique (juif) ; **Gallouedec** René-Louis, inspecteur général de l'Université ; **Paty** René-Augustin-Constant, chef adjoint au Cabinet du ministre ; **Jehan** Georges, chef bureau ministère Education nationale, enseignement technique.

a) **Enseignement :**

Mineur, astronome Observatoire de Paris ; **Lahy**, directeur d'Etudes Ecole pratique Hautes-Etudes, professeur à l'Institut de Psychologie, Université de Paris.

b) **Beaux-Arts :**

Cassou Jean, conservateur Musée Luxembourg ; **Devred** Léo, artiste peintre décorateur, Comédie-Française ; **Berland** Charles-Maurice, radio-photographe aux archives des Musées nationaux, Paris ; **Bouchateau** Félix, régisseur de la Ville de Paris ; **Balande** Gaston, conservateur Musée de La Rochelle ; **Billiet** Joseph, conservateur Musée de Cannes ; **Billaud** Marcel (dit Max), gardien chef Palais des Papes, Avignon ; **Lachat** Louis-François, conservateur Musée d'Annecy ; **Bosier** Alfred, gardien du Musée de Lille ; **Lehmann** Claude, de la Comédie-Française (juif) ; **Clément**, conservateur du Musée de Montluçon.

AU MINISTERE DES P. T. T. :

Quenot Etienne-Edmond, conseiller d'Etat, directeur général des P. T. T. ; **Bellec** Charles-Gaspard, commis principal des P. T. T. ; **Alix** Pierre, commis principal des P. T. T. ; **Mariotti** Charles-Joseph, inspecteur P. T. T. ; **Bourot** Emile, contrôleur services maritimes postaux ; **Prot** Maurice, directeur Poste émetteur Toulouse-Pyrénées ; **Sergent** Jules, chef bureau administration centrale des P. T. T.

AU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE :

Peloquin Ambroise, médecin général commandant la 3e région sanitaire en 1940 ; **Rauzy**, chef de bureau.

DANS LES PREFECTURES :

Lartillier, chef division, préfecture de Lille ; **Sembel** René, chef bureau à la Préfecture de Cahors ; **Riandey** Charles-Marcel, sous-chef bureau Préfecture Seine, secrétaire général mairie du XIIe ; **Avignon** Marie-Paul-Emile, chef bureau Préfecture Marseille ; **Bègue**, Préfet de l'Aisne ; **Cabanis** Jean, chef division Préfecture de Montpellier ; **Prieur** Marius-Paul, commis-principal du Trésor ; **Farrie Albert**, chef division Préfecture Montpellier.

DANS LES MAIRIES DES GRANDES VILLES :

A NANTES : Bichon Victor, adjoint au maire de Nantes ; **Drouaud** Pierre, employé Mairie de Nantes ; **David** Eugène-Louis, chef bureau Mairie Nantes ; **Faucheux** Amédée, employé Mairie Nantes ; **Pageot**, député-maire de Nantes.

A TOULOUSE : Brousse Louis, rédacteur, Toulouse ; **Garbay** Robert, employé Mairie Toulouse.

A BORDEAUX : Cayrou Jean, employé Mairie, sous-chef bureau Bordeaux ; **Guégan** Eugène, chef bureau Mairie Bordeaux.

A LILLE : Dompsin Louis, adjoint au maire de Lille ; **Favière**, adjoint au maire de Lille ; **Hermez** Oscar-Arthur, adjoint au maire de Lille ; **Martin** Fernand-Henri-Philippe, secrétaire général adjoint au maire de Lille.

A SAINT-ETIENNE : Bernard Jean, chef de bureau Mairie Saint-Etienne ; **Burianne Antoine**, chef bureau, Mairie Saint-Etienne.

M. Colrat, à la tribune de la Chambre, a déclaré :

«... Depuis un demi-siècle, les textes sur lesquels nous sommes appelés à nous prononcer ont été élaborés ailleurs. Ils l'ont été par les Loges et nous n'avons pas eu licence d'en changer une virgule. »

Le Parlement subissait le joug d'un maître anonyme et irresponsable.

Il en était de même fatalement des ministres et des principaux personnages du régime.

Le bulletin maç.'. de 1889, p. 167, imprimait :

« Le Franc-Maçon doit être citoyen, mais il doit être Maçon d'abord, candidat, conseiller de la Cité, président de la République ensuite ! Il doit s'inspirer sans cesse de ses sentiments maçonniques, et plus ses fonctions publiques sont élevées, plus il a le devoir de venir puiser ses inspirations parmi ses Frères. »

A la fête solsticiale de la Loge « **La Justice** », le colonel F.'. Sever proposait, en 1894 :

« L'institution d'un Parlement maçonnique siégeant en permanence à côté de l'autre Parlement, et prêt à parer à tous les dangers. »

Ce à quoi le F.'. Tinière, membre du Conseil de l'Ordre, répondait qu'il n'y avait vraiment pas péril en la demeure et que

« Si le Conseil de l'Ordre venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le Conseil des ministres. »

Et le F.'. Tinière ajoutait :

« On pourrait fonder une Loge à l'Elysée, le nombre des maîtres serait suffisant, le Vénérable serait tout indiqué. »

Effectivement, de nombreux ministères de la défunte République III[e] ont compté 60 % de leurs membres Francs-Maçons. Dans ceux où la Maç.'. n'avait pas la majorité, elle négociait pour conserver l'Intérieur et l'Education nationale.

L'Intérieur, c'était le contrôle de cinq cents préfets et sous-préfets, de la Police, de la Sûreté nationale..., c'était « la clef du garde-manger ».

L'Education nationale, c'était la direction du corps des cent cinquante mille maîtres auxquels sont livrés nos enfants.

Installée dans ces deux postes, même dans un ministère dit « réactionnaire », la Franc-Maçonnerie continuait de travailler au « Grand Œuvre », et l'orateur de 1939 aurait pu reprendre les paroles de son prédécesseur au Convent de 1919 :

« Au-dessus des gouvernements qui passent » — et nous savons comme ils passaient ! — **« La Maçonnerie, armature de la République, reste ».**

Le Maréchal Pétain a entendu briser cette **armature**, qui étouffait et empoisonnait le Pays. Il a prononcé la dissolution des Loges et de quelques filiales, interdit certaines fonctions publiques aux dignitaires de la secte, les frappant, non pas en tant qu'hommes, mais en tant que Maçons, ayant joué un rôle dans cette association tentaculaire qui — Etat dans l'Etat — vivait de dissimulation, d'hypocrisies et de mensonges.

J. DE BOISTEL.

NOS GRANDES CONFÉRENCES (1)

Citons celles :

de M. ROBERT VALLERY-RADOT, à Vichy, Clermont, St-Étienne, Lyon, les 16 - 17- 18 - 19 Mars, et à Rouen le 26 Mars.

de M. PIERRE VIRION, à Paris le 28 Mars.

de M. PHILIPPE POIRSON, à la Chapelle-en-Serval et à Rouen les 8 et 9 Avril.

de M. de BOISTEL, à Montauban, Limoges, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Le Mans, Bordeaux, les 16 - 17 - 19 - 20 - 21 - 25 et 30 Mars.

(1) Voir page 32.

PROJET DE LOGE POUR LE DUC D'ORLÉANS

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, dit PHILIPPE-ÉGALITÉ

Parmi les documents réunis au Grand Orient, rue Cadet, nous avons trouvé récemment un dessin du plus grand intérêt pour l'étude de la Franc-Maçonnerie. C'est un projet de Loge destiné au duc d'Orléans, élu Grand Maître à la mort du comte de Clermont, survenue le 16 juin 1771. Les armoiries qui y sont représentées indiquent que ce projet date d'après 1785, quand Louis-Philippe-Joseph, jusqu'alors titré duc de Chartres, devint duc d'Orléans à la mort de son père.

Nous donnons ici une reproduction photographique de ce grand dessin aquarellé, montrant les quatre faces et le plafond de cette loge.

L'auteur de cette aquarelle, certainement maçon lui-même, et plus habile dans l'ornement que dans la figure, a réuni dans son projet les différents éléments du symbolisme maçonnique que nous allons essayer de décrire.

L'ensemble montre un salon d'ordre toscan à colonnes engagées posées sur des socles ; entre les colonnes, des arcades renferment le trône du Grand Maître, deux portes, six statues et sept médaillons ornés de trophées. Couronnant le tout, la corniche à triglyphes et métopes supporte le plafond orné d'une peinture. Les quatre faces réunies donnent les élévations d'un rectangle, dans lequel les petits côtés se faisant vis-à-vis, le trône se trouve en face de la porte d'entrée. Les deux grands côtés longs sont placés de manière que les deux statues sont en face l'une de l'autre.

Tout, dans ce document, ayant une signification et rien n'étant laissé au hasard, quoi que l'on puisse penser au premier regard, commençons l'étude de ce projet.

Le nombre des colonnes est de seize, c'est-à-dire le carré de quatre et correspond aux quatre saisons, aux quatre heures du jour, aux quatre éléments et aux quatre points cardinaux. De plus, seize, par addition réductive maçonnique, donne un plus six, soit sept, le chiffre sacré par excellence.

En partant de la porte d'entrée et en la comptant pour le chiffre un, et en faisant le tour de la pièce, de la gauche à la droite, nous trouvons une niche à statue, un panneau décoratif, une nouvelle niche à statue, ce qui, additionné, donne le chiffre trois ; puis trois niches à panneaux, une statue et le trône, qui fournissent le chiffre cinq ; enfin, une nouvelle statue, deux panneaux, une porte, une statue, un panneau et une statue qui donnent le chiffre sept. Soit les chiffres un, trois, cinq et sept, chiffres de Pythagore qui jouent un rôle considérable dans le symbolisme maçonnique.

Analysons maintenant les différents éléments de chacune des quatre faces.

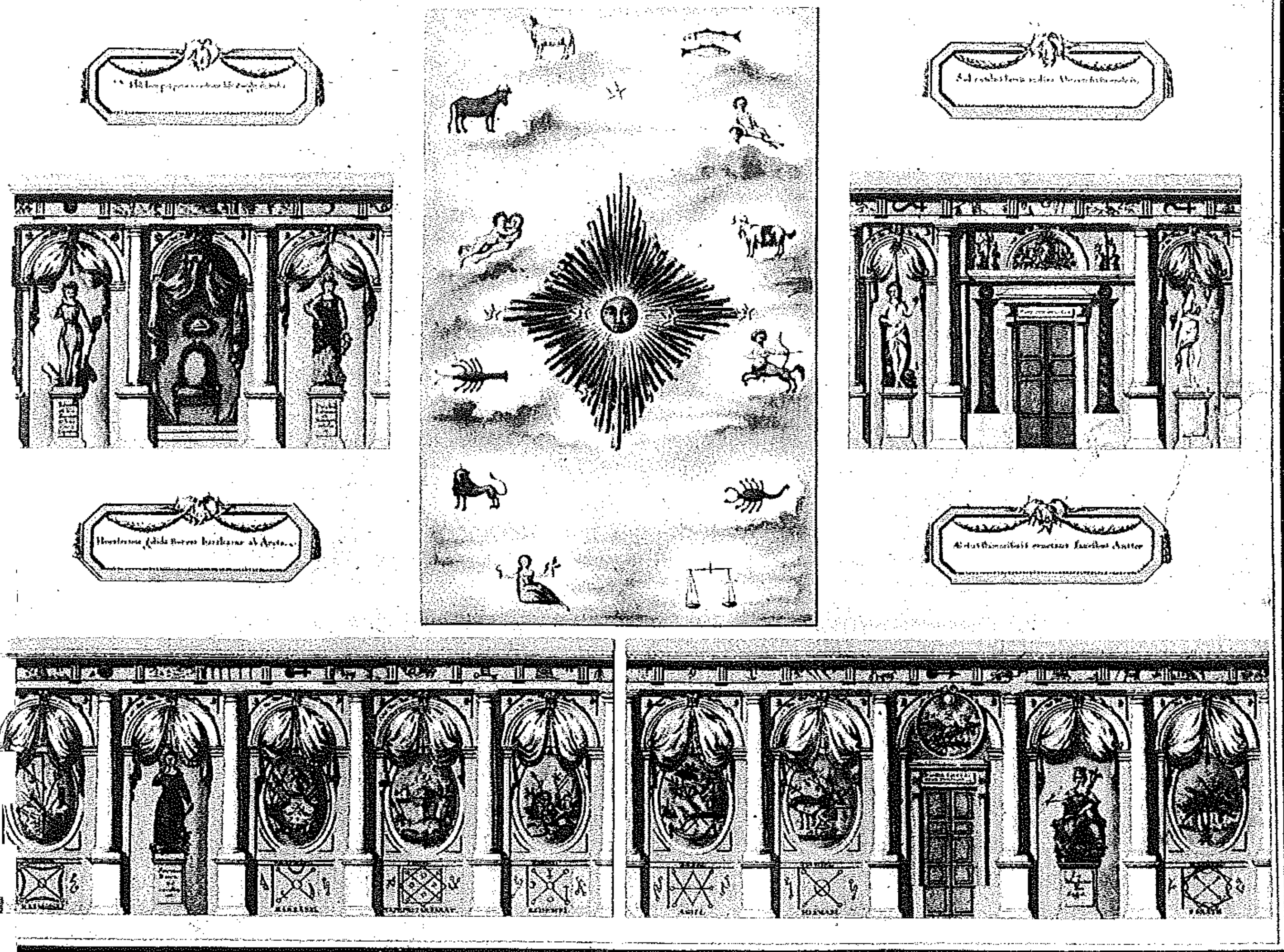
La porte d'entrée, surmontée de l'inscription latine : « Post Tenebras Lux », — Après les ténèbres la lumière, — qui est, remarquons-le, la devise de Calvin et de Genève, est encadrée des deux colonnes du Temple, marquées J et B, soit Jakin et Boaz, principes contraires de l'énergie mâle et de la sensibilité féminine ; colonnes consacrées à la Force et à la Beauté. Elles sont enguirlandées de roses et d'acacia, l'arbuste qui s'élevait sur le tombeau d'Hiram, l'architecte du Temple de Salomon ; et leurs chapiteaux supportent des couronnes de roses, au centre desquelles on voit deux équerres. Au-dessus de l'architrave, dans le tympan hémisphérique, sont les armes du duc d'Orléans, surmontées de la couronne ducale et entourées de deux branches de laurier et d'olivier. Deux trophées, composés d'un faisceau de licteur, de deux cuirasses et d'un casque, surmontent ces colonnes.

En face, le trône du Grand Maître, élevé sur trois marches, est placé sous un dais bleu à pentes et draperies garnies de franges d'or. Au-dessus du trône, un triangle doré et rayonnant contient le nom de Jehovah.

La seconde porte, également à deux vantaux, a, au-dessus d'elle, sous un couronnement mouluré et entre deux consoles, une inscription latine : « Nutrix Fovet Et Opus Perficit ». — La nourrice favorise et parfait l'œuvre. — Un grand médaillon rond occupe le tympan de l'archivolte, il représente le Phénix sur un bûcher enflammé et inondé des rayons du soleil. Le phénix symbolise le principe vital inscrit dans le signe du soufre.

Voyons, maintenant, les statues, qui sont au nombre de six. La niche, à droite de la première porte, abrite une statue de femme nue, voilée à demi par une légère draperie bleue qui s'enroule autour d'elle, ses bras sont croisés et elle se tourne vers la droite pour se regarder dans un miroir que lui tend une main sortant d'un nuage. Elle personnifie en même temps l'Air et la Vérité.

A gauche, en pendant, une autre statue de femme vêtue de bleu, les jambes nues ; elle s'appuie à une colonne et tient, de la main gauche, une bobine d'où tombe un fil à plomb, symbole de la pesanteur ; et le lion qui est à ses pieds en fait également la représentation de la Terre.



Projet de Loge pour le duc d'Orléans.

Les socles de ces statues ne portent aucune inscription.

La seconde petite face montre aussi deux statues de femmes ; la première, à droite, est celle d'une femme à tunique semée d'étoiles avec un croissant de lune sur la poitrine, elle a, sur la tête, le disque encadré de deux serpents, des fleurs et des épis de blé ; elle tient, d'une main, une mandoline, et, de l'autre, une aiguière ; une guirlande de pavots descend de son épaule jusqu'au sol. C'est à la fois la Nuit, l'Eau et la Lune, dont le signe est représenté au-dessus d'elle dans la corniche. C'est donc le troisième élément, la mandoline rappelle les plaisirs de la nuit et l'aiguière les rapports de la lune avec la mer, c'est-à-dire les marées.

La quatrième statue montre une femme à tunique rose, laissant voir sa jambe gauche nue ; elle est couronnée de fleurs et tient, d'une main, un arc, et de l'autre, des javelots ; à ses pieds, un monstre à tête d'oiseau, ailes de chauve-souris et queue de serpent, est mort. C'est le Soleil, le Jour, vainqueur de la Nuit, et le Feu.

Ces deux dernières statues sont ornées d'inscriptions sur leur socle. La première est bien mystérieuse : « Dealbate Latonam Et Rumpite Libros ». — Nettoyez Latone et brisez les livres. — La seconde : « Limus Et Hic Durescit Et Huc Cera Liquescit ». — Ici, le limon se durcit et la cire se liquéfie. — Ce qui se comprend aisément.

Sur chacune des grandes faces, nous trouvons une autre statue. Sur l'une, une femme vêtue d'une robe rouge, la tête entourée de rayons ; elle pose un doigt sur ses lèvres et tient de l'autre main une corne d'abondance ; un chien est couché à ses pieds. C'est le symbole du Secret, de la Fidélité et de l'Abondance. L'inscription de son socle complète l'explication : « Secretum Extra Ne Revelles ». — Ne révèle pas au dehors les secrets. — Elle montre ainsi que l'étude poursuivie dans le secret fidèlement gardé donne les meilleurs fruits.

La dernière face montre une femme assise sur un trône, elle porte une couronne sur la tête et tient, d'une main, les foudres de Jupiter, de l'autre, le caducée de Mercure et, à ses pieds, sont la lyre d'Apollon et un animal qui peut être aussi bien un lion qu'un chien ou un bélier. Ce sont encore les attributs des quatre éléments : les foudres sont le feu, le caducée l'air, la lyre le rythme, donc l'eau, et l'animal, la terre.

Pour le profane, voici ; mais pour l'initié, c'est aussi le Grand Œuvre. Son inscription la nomme : Le Magister des Sages.

Il nous reste maintenant les sept médaillons de trophées des deux grandes faces. L'une en compte quatre et la seconde seulement trois. Ces trophées se rapportent aux sept grandes planètes et montrent leurs attributs.

Le premier, composé d'une proue de vaisseau, un fanal, une ancre, une rame, une épuisette, un trident, un filet de pêche, un mât et une voile, est consacré à la navigation, à l'eau et à la lune. Le bas lambris renferme, au centre, en signes cabalistiques, l'appel à l'intelligence de la lune et, à droite et à gauche, deux autres signes en mêmes caractères, qui sont les signes d'appel, l'un pour les choses matérielles symbolisées par l'ange Hasmodaï, dont le nom est

niche, que nous allons décrire maintenant, se rapporte aux diverses occupations humaines.

Entre les triglyphes, chaque métope est décorée d'un dessin représentant une branche de l'activité de l'homme. Commençons par la première petite face, celle de la porte d'entrée. Les vermisseaux sont l'entomologie, puis le signe de Saturne au-dessus de la statue de la Terre, ce qui s'accorde bien. La machine électrique est la Physique, les diverses figures géométriques sont la Géométrie ; une colombe sur une branche est l'Histoire naturelle ; le signe de Mercure est au-dessus de la statue de l'Air, ce qui convient; enfin, un escargot, dont le sens est la réflexion, représente les Sciences morales.

Sur la première grande face, on trouve d'abord un buste et des outils de sculpteur, c'est la Sculpture ; une ruche avec des abeilles est en même temps le symbole de l'Union et de la Sériciculture ; un nid, l'Espérance et l'Aviculture ; une île, au-dessus de la statue du Silence, est la Géographie ; les cinq ordres d'Architecture se trouvant toujours dans les Loges maçonniques montrent l'Architecture ; le signe de Vénus, un homme drapé portant un flacon vers une table de manipulation et un fourneau représente la Chimie ; une clé, la Serrurerie ; la lunette astronomique est l'Astronomie et le squelette symbolise la Médecine.

La deuxième petite face montre un cep de vigne qui est en même temps l'Initiation et la Viticulture ; le disque solaire est normalement au-dessus de la statue du Soleil ; une femme nue, tenant une pomme, chemine dans un paysage, représentant l'Arboriculture, l'être humain avant la faute, Eve et le principe féminin, et se trouve en face de la colonne féminine qui est à côté de la porte d'entrée. Une fortification est l'Art militaire ; un homme semant dans la campagne est Adam, l'homme se rachetant par le travail après la faute, la Botanique et le principe mâle en face de la seconde colonne. Le croissant lunaire est au-dessus de la statue de la Lune ; enfin, un serpent, en souvenir d'Esculape, représente la Pharmacie.

La dernière face nous fait voir d'abord la pierre cubique et la table de Pythagore : c'est l'Arithmétique ; un globe céleste est l'Astronomie ; une fontaine jaillissante est l'Hydraulique ; les bijoux sont l'Orfèvrerie ; le laboureur est l'Agriculture ; le signe de Mars est au-dessus de la seconde porte ; un lion, tenant un branchage, symbolise l'Art héraldique, montrant à la fois le bestiaire et le florilège ; puis, une flûte de Pan est l'Harmonie, un peintre est la Peinture, un chasseur est la Chasse et, enfin, des arbres sont la Sylviculture.

Nous voyons donc ici un abrégé de l'encyclopédie, et c'est bien dans le goût de l'époque.

Le plafond nous montre en son centre le Soleil entouré de rayons en forme de gloire et entouré des signes du zodiaque. Il est à remarquer que la Vierge est figurée sous les traits de Cérès tenant une faucille et des épis de blé.

Au-dessus du Soleil, une étoile à cinq branches porte le signe de Mars, et quatre autres étoiles sont placées sur une ligne d'axe coupant les rayons solaires horizontalement. Il y en a deux de chaque côté : à gauche, Saturne et Mercure et, à droite, Vénus et Jupiter. Enfin, dans le bas à gauche, posée sur les rayons solaires, une dernière étoile porte le signe de la Terre.

Quatre cartouches de style Louis XVI, ornés de coquilles et de guirlandes de laurier, renferment des inscriptions latines :

« Phœbus Purpureis Radians Hic Surgit Ad Undis ».
Phébus rayonnant surgit des ondes qu'il empourpre.
Allusion au Matin, à l'Est et à la Jeunesse.

« Horrisonus Gelida Boreus Bacchatur Ab Arcto ».
Le bruyant Borée glacé se déchaîne depuis Arcturus.
Allusion à l'Hiver, au Nord et à la Vieillesse.

« Sol Rutilus Furvis Radios Abscondit In Umbris ».
Le Soleil cache ses rayons rutilants dans les ombres.
Allusion au Soir, à l'Automne et à l'Age mûr, et à l'Ouest.

Le dernier, enfin :

« Æstas Flammiferis Eructans Faucibus Auster ».
L'Eté vomit des flammes de son gosier brûlant. — C'est l'Eté, le Midi, le Sud et l'Adolescence.

Nous avons ainsi fait le tour complet de ce dessin aquarellé et vu tous les différents symboles que l'on retrouve généralement sur tous les documents maçonniques, mélange soigneusement dosé de toutes les connaissances humaines.

Alfred MARIE.



Un coin du "Musée" du G.·. O.·. ou les FF.·. conservaient leurs reliques. On voit à gauche le fauteuil de Philippe-Égalité qui n'est d'ailleurs pas celui dont parle le projet.

AVIS

A la demande d'un grand nombre de nos fidèles auditeurs nous avons décidé d'éditer en un volume les deux conférences qui ont été données par MM. Bernard Faÿ, Jacques de Boistel, J. Marquès-Rivière, Georges Ollivier, Philippe Poirson, Robert Vallery-Radot et Virion.

Ce volume seras mis en vente en juin au prix de **25** francs.

Nous réservons à nos lecteurs et abonnés un prix de souscription spécial de

15 FRANCS

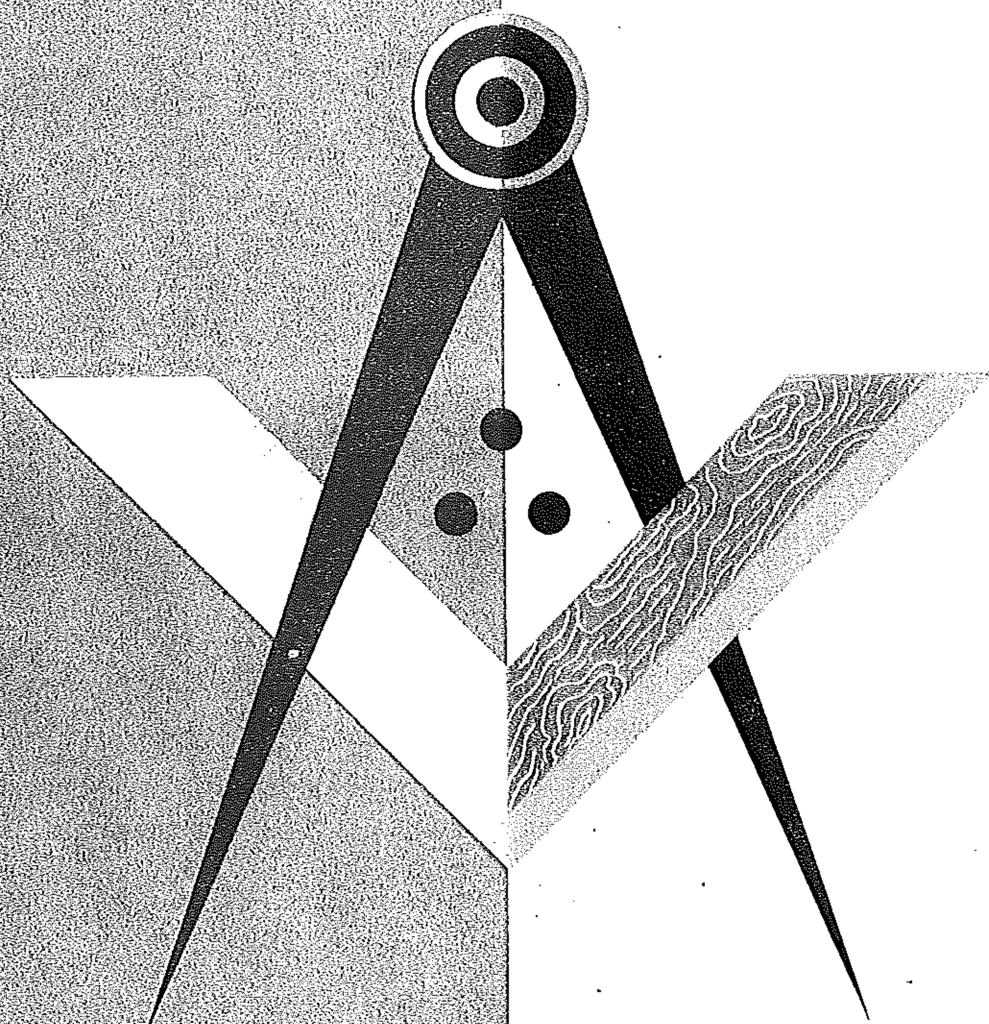
à condition qu'ils nous aient couverts de cette somme soit en espèces ou timbres soit à nos comptes chèques postaux avant le 31 mai 1942.

Les souscriptions sont reçues :

Pour la zone non occupée :
à VICHY, au Siège de l'Administration
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone occupée :
à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
PARIS (SEINE) 3-144-13

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





NUMÉRO 8 REVUE MENSUELLE MAI 1942
Autorisation n° 257

NUMÉRO 8 MAI 1942

SOMMAIRE

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs

Le Cas du Docteur Goldzeiguer

Nous avons montré quelle était l'attitude de la Maçonnerie devant le problème religieux et le problème politique. On a pu croire que nous présentions des vues générales ou des considérations historiques. Il s'agissait, en fait, de réalités immédiates et de réalités d'hier. Nous ne demandons point que l'on nous croie sur parole. Nous présentons aujourd'hui l'un des exemples grâce auxquels nous nous proposons d'éclairer l'esprit des Français : **le Vénérable docteur GOLDZEIGUER**, Chevalier de la Légion d'Honneur, Grand Cordon du Nicham Iftikar, Officier du Ouissam Alaouite.

***

Le jeune Israélite qui, le 15 décembre 1886, naquit dans l'obscure bourgade d'Olkeniki (Russie), et qui devait, par la suite, devenir le vénérable docteur David Goldzeiguer — 33° — ne connut la France que vers l'âge de 20 ans, quand toute sa personnalité était formée. Il ne manquait ni d'astuce, ni d'assiduité, ni de souplesse, on le verra. De 1907 à 1913, il fait son apparition en France et honore la ville de Montpellier de sa présence. En 1913, il obtint le diplôme de Docteur en médecine. Auparavant, dès le 21 mars 1911, il s'était fait initier dans la Loge « Egalité-Travail », de Montpellier, où, sans perdre de temps, en huit mois, il obtenait les deux premiers degrés. La même année, le même semestre, il devenait docteur en médecine et maître-maçon (18 décembre 1913).

Il n'en fallait pas plus à un Juif russe, non naturalisé, pour devenir le potentat d'une des plus belles possessions françaises. Il avait jeté son dévolu sur la Tunisie, où il fit son apparition la même année.

***

La guerre. — Sans doute, un événement tragique devait se produire, qui compliquait l'opération projetée : la guerre ; mais le docteur Goldzeiguer n'était point homme à se laisser décontenancer. Engagé volontaire au titre étranger, il fit, dans le Service de Santé, une « campagne » qui lui permit d'obtenir, avec le minimum de risques, la Croix de Guerre, la Croix du Combattant, la Médaille des Epidémies, la Médaille de l'Encouragement au Bien, la Médaille de Verdun, la Médaille Commémorative de la Guerre et la Médaille Interalliée.

Le 4 février 1921, la Légion d'Honneur couronnait tout cela, sans qu'aucun de ses quatre membres ait eu à en subir une diminution quelconque.

Si son corps était resté indemne, son intelligence avait travaillé. Nous en avons la preuve.

Du fait que la Croix de Guerre lui fut attribuée à « l'ordre du Régiment », c'est-à-dire par ses camarades du Service de Santé, de même s'il reçut en effet la « Croix du Combattant » (en 1937), il faut noter la date tardive à laquelle il s'aperçut qu'il avait été un combattant. Quant à l'Office National du Combattant, jamais il ne put s'en apercevoir, car le nom de M. Goldzeiguer ne figure pas sur les contrôles d'attribution de la Carte du Combattant.

Cette carte lui fut attribuée par l'Office de Tunis, **après refus de la part de l'autorité militaire de se prêter à cette manœuvre.**

***

La paix. — Le docteur Goldzeiguer se réinstalle à Tunis. Le moment est venu, il se fait naturaliser Français (décret présidentiel de 1921) ; c'est le moment des honneurs.

De même qu'il avait été du même coup docteur en médecine et maître-maçon, il devient, la même année, citoyen français et chevalier kaddosch (30°), le 6 novembre 1921 ; quelque temps auparavant, il avait reçu le 18° degré (Chevalier Rose-Croix). Il faisait partie, depuis le mois de juin, de la Grande Loge, dont l'activité dominait dans la vie administrative de Tunis, « Nouvelle Carthage et Salammbô Réunies ».

Il avait discerné, dès son arrivée en France, l'utilité, pour un Israélite allogène, des liaisons maçonniques. En dehors de la Loge de Montpellier (« Egalité-Travail »), à laquelle il appartenait comme étudiant, et de celle de Tunis, qui devait être sa base d'opérations, il avait lié des relations avec l'Aréopage « La Réunion des Amis Choisis », de Béziers, auquel il devait ses hauts grades.

A Tunis, la fortune le servit ; au moment où il s'installait dans cette ville, l'activité maçonnique y était intense et multiforme, mais elle avait plus de chaleur que de pureté, et dans le sein des Loges, des contestations, qui n'étaient point toutes mystiques, se déroulaient. Il y avait, à Tunis, deux Loges principales : celle du G.-O. « La Nouvelle Carthage et Salammbô Réunies » et « La Volonté » de la Grande Loge. La Loge du Grand-Orient était le quartier général des militants radicaux-socialistes, l'atelier de la G. L., le centre des socialistes unifiés.

Le vénérable F∴ L. Chat, publiciste, directeur du « Courrier de Tunis », trônait à la « Nouvelle Carthage ». Le F∴ Malivin, militant et dirigeant du Syndicat des cheminots du chemin de fer Bône-Guelma, y figurait en bonne place, mais entretenait des intelligences avec les Très Ch∴ F∴ de la Loge « La Volonté », dont ses opinions politiques et ses intérêts syndicalistes le rapprochaient. Entre les deux Loges régnait, bien entendu, l'amour fraternel et une légitime émulation maçonnique à laquelle s'ajoutait une pointe de compétition fort humaine.

Tout allait bien.

Hélas ! les élections au Grand Conseil de Tunisie devaient allumer la discorde. Le F∴ Malivin, avec différents F∴ de la Loge « La Volonté » patronnaient une liste de candidats socialistes ; quelques jours avant l'élection, le F∴ Chat forma soudain, et présenta aux élections, une liste où figuraient de nombreux F∴ de « La Nouvelle Carthage », tous radicaux-socialistes. Il n'y avait pas de mal à cela, et le F∴ Goldzeiguer encourageait doucement — « sans faire de

politique » — le F.·. Chat. Les élections eurent lieu, non sans discours, non sans insultes. La présence des Très Ch.·. F.·. dans les deux camps eut beaucoup d'inconvénients. On se dit en public quelques vérités, dont les F.·. eurent à souffrir et dont la « Veuve » elle-même souffrit. Les résultats ne furent point satisfaisants. La liste du Gouvernement fit passer trois candidats. La liste socialiste du F.·. Malivin en fit passer trois, dont le F.·. Cattau, vénérable de « La Volonté », le F.·. Durand, également de « La Volonté », et le F.·. Malivin lui-même ; la balance étant tenue par un candidat neutre. Sitôt élu, le F.·. Malivin partit pour la France, suivi du F.·. Chat. Sitôt les deux F.·. partis, les langues se délièrent ; le bruit courut en ville que le F.·. Chat avait touché 10.000 francs et le F.·. Malivin 150.000 francs pour démissionner du Bône-Guelma, à la veille de la discussion au Grand Conseil sur le renouvellement des nouvelles conventions.

Ce n'étaient là que bavardages profanes. Hélas ! à la prochaine tenue de la « Nouvelle Carthage », le F.·. Chat, se levant soudain, accusa le F.·. Malivin d'avoir touché un pot-de-vin. Le F.·. Zarri se leva alors, et s'écria : « Puisqu'il faut laver le linge sale, eh bien ! je dis qu'il y a deux ans aussi, avant les élections, vous avez proposé, dans une lettre que j'ai vue, 80.000 francs au F.·. Malivin, et que c'était vous l'intermédiaire de la Compagnie. » Le F.·. Chat eut beau nier, une enquête maçonnique eut lieu, qui prouva le bien-fondé des attaques du F.·. Zarri. Il fut même prouvé que la lettre du F.·. Chat était écrite dans les formes maçonniques. Le F.·. Chat dut reconnaître, et son écriture et le contenu ; selon un témoin de la scène, toute la Loge était atterrée.

Les plus hautes autorités maçonniques furent mêlées à l'affaire et nous avons en mains le jugement rendu par le Jury Fraternel de la Loge « L'Etoile de la Numidie », Orient de Souk-Ahras, réuni à Tunis, le 23 avril 1926. Il y est donné aux diverses questions des réponses que nous citons et dont on appréciera le caractère savoureux, si l'on se rappelle que le F.·. Chat et le F.·. Malivin, accusés d'avoir touché des pots-de-vin, n'en sont pas moins condamnés entièrement, comme s'ils avaient touché lesdits pots-de-vin.

Un groupe de Maçons de haut grade parmi lesquels on distingue, au premier rang et à droite, l'illustre F.·. Goldzeiguer.



1re question. — En 1920, les FF.·. Chat et Malivin ont-ils touché de l'argent de la Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens ?

Réponse. — Non, à l'unanimité.

2e question. — Estimez-vous qu'à la même époque, ces FF.·. aient eu, conjointement avec la Compagnie, des trac-

(1

Rit∴ Ecoss∴ Anc∴ Acc∴ Or∴ de Bône, le 25/5 1938 (E∴ V∴)

Loge n° 466 "Concorde & Vertu"

Adresse : 1, Rue Joséphine, Bône

N°

OBJET :

Mon T∴ C∴ F∴ Golzeiguer

Un certain F∴ Jan, autrefois Directeur Général de l'enseignement de Tunisie[1] à Tunis, serait aujourd'hui Recteur de l'Université d'Aix-Marseille. Comme je le suppose de votre connaissance, je me permets de vous demander d'intervenir en faveur de la fille de l'un de nos amis. Il s'agit de la jeune Claude Bravard, née à Bône le 31 Mai 1918, et y demeurant. Bachelière de l'enseignement Secondaire (Philosophie) du mois d'Octobre 1936. A fait sa première année de droit, mais recalée en Juillet et Nov. 37 devant la faculté d'Aix. Représente ce même examen le 27 Juin prochain devant cette même faculté, c'est assez vous dire, combien je vous serais reconnaissant de vouloir bien épauler de votre haute autorité, cette candidature, qui m'intéresse, étant donnée la situation de la famille.

Mes deux mains dans les vôtres mon T∴ Ill∴ F∴ Golzeiguer, et croyez moi je vous prie votre F∴ dévoué et reconnaissant.

F∴ Hollmann
33° +

Vén∴ de 466 "Concorde et Vertu".

Fac-similé n° 1.

tations destinées à éloigner de Tunis le F∴ Malivin, moyennant une somme d'argent ?

Réponse. — Oui, à l'unanimité.

3e question. — En ce qui concerne particulièrement le F∴ Malivin. En 1922, estimez-vous que des tractations nouvelles aient eu lieu entre la Compagnie et le F∴ Malivin, expliquant son départ subit de Tunis ?

Réponse. — Oui, à l'unanimité.

4e question. — Par son brusque départ, qui eut lieu le lendemain de l'élection, le F∴ Malivin a-t-il porté un préjudice certain à une collectivité qui venait de lui faire confiance en lui accordant un mandat ?

Réponse. — Oui, à l'unanimité.

4e question. — Les raisons de famille invoquées par le F∴ Malivin donnent-elles une explication plausible de son départ subit ?

Réponse. — Non, à l'unanimité.

6e question. — Si le F∴ Malivin, comme il le dit, savait son départ indispensable, estimez-vous qu'il ne trahissait pas, dès ce moment, la confiance qu'il demandait à ses électeurs ?

Réponse. — Oui, à l'unanimité.

7e question. — Le F∴ Malivin a-t-il par cette conduite contribué à discréditer la Franc-Maçonnerie dans le monde profane qui n'ignorait pas sa qualité de Maçon ?

Réponse. — Oui, à l'unanimité.

8e question. — En ce qui concerne particulièrement le F∴ Chat, le moyen employé et avoué par ce F∴, alors Vénérable, à l'égard du F∴ Malivin pour faire la preuve de forfaiture, même après les explications qu'il donne, est-il un manquement à la solidarité et à l'honneur maçonnique ?

Réponse. — Oui, à l'unanimité.

En conséquence : 1° Le jury, conformément au paragraphe premier de l'article 11 du règlement général, « tout fait contraire à l'honneur, à la probité ou à la délicatesse, même s'il n'a pas été suivi d'une sanction profane »,

Déclare le F∴ Chat **coupable**, mais tenant compte des services ren-

Serg. Goldz. Afas le 10-10-39 (2

Le Fr∴ Ladel Robert, Travail, Liberté et Progrès, Orient de Tunis,
actuellement lieutenant à la 2me compagnie du 5me Régiment de Tirailleurs Sénégalais, Secteur Postal 503
au Tr∴ Ill∴ Fr∴ Docteur Goldzeiguer Tunis,

Je me permets, Très Ill∴ Fr∴ de vous soumettre un cas personnel que je vous demande d'examiner avec toute votre bienveillance fratern∴

Je suis lieutenant d'Infanterie Coloniale en Tunisie. J'avais demandé, en Juin d'abord, puis le 3 Octobre 39 (copie de la demande ci-jointe) à être affecté dans une formation du Génie en tant qu'officier. Je me basais sur le fait que mes fonctions administratives, dans la vie civile, (Rédacteur aux Services Techniques de l'Office Postal Tunisien) me donnaient des connaissances théoriques et pratiques d'officier des Transmissions que n'ont pas la plupart des officiers réservistes du Génie.

Je vous demande de vouloir bien intervenir en tant que maç∴ auprès du Fr∴ Buhrer, général, Inspecteur Général des Troupes Coloniales, membre du Conseil Supérieur de la Guerre (Ministère de la Guerre à Paris) pour que ma demande de changement d'arme soit acceptée par le Général Blanc, C.S.T.T.

Ma femme vous portera cette planche à laquelle, j'ose espérer que vous réserverez un accueil fratern∴

Veuillez agréer, Tr∴ Ill∴ Fr∴ l'assurance de mes sentiments frat∴ et respectueux.

Ladel

Fac-similé n° 2

dus à la Franc-Maçonnerie pendant de nombreuses années et aussi des services rendus comme défenseur de la cause française en Tunisie, le condamne à l'**exclusion de la Franc-Maçonnerie pour une période de deux ans à partir de la date de sa suspension.**

2° Le jury, conformément au paragraphe premier de l'article du règlement général, « tout fait contraire à l'honneur, à la probité ou à la délicatesse, même s'il n'a pas été suivi d'une sanction profane », et au paragraphe 4 du même article, « de la subordination maçonnique accompagnée de circonstances graves », insubordination manifestée par le F∴ Malivin d'une façon violente, grossière, réitérée, dans sa correspondance maçonnique, déclare le F∴ Malivin **coupable**, le condamne à l'**exclusion définitive de la Franc-Maçonnerie.**

Il faut noter que par la suite toutes les correspondances maçonniques en notre possession considèrent le F∴ Chat comme manifestement coupable, bien que ses bons services maçonniques, dont nous reparlerons plus tard, lui aient valu le grade de 33° en 1937.

Il le demandait depuis 1927 et à cette date l'Illustre F∴ Bouty résumait ainsi l'impression et le Jugement du Conseil Suprême de l'Ordre en disant :

« Le F∴ Laurent Chat a été mêlé à une histoire de pot-de-vin qui a divisé profondément la Loge « Salammbô et Nouvelle Carthage Réunies », de Tunis, et dans laquelle il a joué un rôle très suspect. J'ai fait, à ce sujet, un rapport au Conseil de l'Ordre. Celui-ci a décidé de le traduire, avec son co-accusé, le F∴ Malivin, devant un jury Fraternel, réuni à l'Or∴ de Souk-Ahras. Le jugement a été rendu, mais si le F∴ Chat a été acquitté, faute de pouvoir produire des preuves matérielles, il n'en est pas moins resté contre lui des présomptions morales très sérieuses qui l'ont déconsidéré aux yeux des maçons tunisiens. »

La Maçonnerie tunisienne traversait une dure crise.

Dans d'aussi tragiques circonstances, il appartint au F∴ Goldzeiguer d'aviser le Président du Grand-Orient. Cette démarche, inspirée par l'amour de la Maçonnerie, lui permit de mettre en relief ses qualités natives. Celles-ci furent appelées à briller d'un éclat nouveau, car le F∴ Chat ayant donné sa démission de Vénérable de la « Nouvelle Carthage » en 1923, le F∴ Bloch, 1er surveillant, reprit de cette main défaillante le maillet de Vénérable. La Loge était alors en ébullition.

On parlait d'y mettre en accusation le F∴ Chat parce qu'étant Vénérable, il avait tendu un piège à un F∴ et avait été l'instrument de tractations inqualifiables, et aussi le F∴ Malivin, pour avoir trahi les intérêts d'une collectivité d'ouvriers qui comptait beaucoup de FF∴.

Le docteur Goldzeiguer fut de ceux qui poussèrent à un nettoyage et à des sanctions. L'opération eut lieu à propos d'une subvention de 300 francs par an versée au journal du F∴ Chat et, à la suite de tant de troubles, la Loge fut heureuse d'adopter pour président un homme aussi prudent, aussi ferme et aussi pur que le docteur Goldzeiguer. Trois ans durant, en 1924, 1925 et 1926, il garda le maillet de Vénérable et, depuis ce jour, son influence maçonnique fut

Fac-similé n° 3

Or.·. de Tunis le 15 décembre 1931

T.·. C.·. V.·. M.·.

J'ai la fav.·. de vous f.·. c.·. qu'à la suite de votre intervention auprès de M. Dutiel, Directeur des Postes à Tunis j'ai obtenu la cote HL (hors ligne) à l'occasion de ma notation pour l'année 1931.

En vous exprimant mes plus vifs remerciements veuillez agréer T.·. C.·. V.·. M.·. l'assurance de mes sentiments les plus frat.·. dévoués.

[signature] 18.·.

J. Calmès Rédacteur princ.l Tunis Dou.

Fac-similé n° 4

inégalée en Tunisie. De 1930 à 1940, il fut Président du Conseil philosophique « La Nouvelle Carthage ». En 1936, il fut élu membre du Conseil de l'Ordre et délégué du Grand-Orient pour la Tunisie. Les honneurs maçonniques et paramaçonniques s'accumulèrent sur lui. Il fut nommé Président de la Section tunisienne de l'Association médico-scientifique « Les Amis de Rabelais » (la grande association maçonnique médicale), membre du Comité de la Ligue de l'Enseignement de Tunisie, membre du Comité des Colonies scolaires, membre du Comité de la Ligue des Droits de l'Homme, membre titulaire de la Ligue française de Tunisie contre le péril vénérien, **mais surtout il fut le pivot de l'action maçonnique et de son influence dans le pays.**

Désormais assuré de la prééminence maçonnique, le docteur Goldzeiguer s'imposait en Tunisie où il régnait jusque dans le palais du Résident général. Il lui arriva même d'aller conférer au palais, avec les cinq Lumières, les hauts grades à l'un d'entre eux.

Il était le canal de toutes les faveurs. Nous montrerons prochainement quelle était son action jusque dans le Parlement de la Métropole.

Sur place, il ouvrait et fermait les portes qui conduisent aux plus grands honneurs du Nicham Iftikhar. Ce sera également l'objet d'une étude prochaine. Contentons-nous aujourd'hui de donner quelques fac-similés révélateurs.

Fallait-il soutenir un jeune candidat qui avait échoué à la licence en droit ? Le docteur Goldzeiguer écrivait à M. le recteur Gau, de l'Académie d'Aix, car il ne pouvait se refuser aux sollicitations aussi zélées que celles d'un F.·. Hoffmann (33°), Vénérable de la Loge « Concorde et Vérité » de Bône : (Fac-similé n° 1).

Le F.·. lieutenant Ladel, de la Loge « Travail, Liberté et Progrès » à Tunis, voulait-il changer d'arme ? Il s'adresse au T.·. Ill.·. F.·. Goldzeiguer pour que celui-ci intervienne auprès du F.·. général Buhrer : (Fac-similé n° 2).

Le F.·. capitaine Thérond désire-t-il que son gendre, le sous-lieutenant Palis, affecté au 126e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde, soit muté sur une garnison de Tunisie ? Il écrit au T.·. C.·. F.·. Goldzeiguer pour avoir son intervention auprès du F.·. général Matter, directeur général de l'infanterie au Ministère de la Guerre : (Fac-similé n° 3).

Dans les P. T. T., le F.·. Goldzeiguer n'est pas moins puissant ; c'est lui qui a fait obtenir, en 1931, la cote hors ligne au F.·. J. Calmès, rédacteur principal des P. T. T. à Tunis : (Fac-similé n° 4).

Le F.·. Goldzeiguer ne méprisait rien, pas même les bureaux de tabac, même en temps de guerre. En 1940, le F.·. Bidet, Vénérable de la Loge « Aurore du XXe Siècle » à Bizerte, surveillant général du collège Stephen Pichon, lui adressait la requête dont la photo est ci-jointe : (Fac-similé n° 5).

Régence de Tunis — Protectorat Français
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS
COLLÈGE STEPHEN PICHON
BIZERTE

Bizerte, le 25 / I 1940

Mon ch.·. f.·.,

J'ai recours à vous.

Le beau-fils d'un de nos f.·. — lequel beau-fils est depuis un an candidat chez nous — postule pour un bureau de tabac à Zarzouna près Bizerte. Il postule au titre d'ancien combattant. C'est un garçon très bon, je vous prie de tenter une démarche en sa faveur auprès de notre f.·. Jean. Voici le nom du postulant :

Benozilio Alexandre, Bur. de tabac
Zarzouna près Bizerte
gérant de la Cabine téléphonique.

J'insiste pour que vous ayez la bonté de suivre cette affaire de près ; le dossier est actuellement entre les mains de la police bizertine pour enquête. Il ne tardera pas à être retourné à Tunis.

Bien cordialement à vous.

[signature]

Fac-similé n° 5

Que de bonnes grâce! Que d'influences! Tout cela n'est-il que pure bienveillance maçonnique? On aimerait le croire, si une lettre du directeur du cabinet du Résident général, en date du 20 octobre 1933, ne laissait craindre que le docteur Goldzeiguer n'ait usé de procédés plus humains.

20 octobre 1937.

« Mon cher Docteur et Ami,

« Les services commerciaux de la maison Arys, de Courbevoie, ont fait parvenir hier à ma femme un respectable paquet de parfums divers.

« Comme nous avons trouvé dans ce paquet une carte du sénateur Paul Pelisse, nous avons pensé tout d'abord qu'il s'agissait d'une erreur, sinon dans l'envoi lui-même, mais tout au moins dans la carte qui l'accompagnait.

« La maison Arys a bien voulu me dire que c'était vous qui étiez l'auteur de cette délicate attention pour ma femme.

« Elle vous en remercie vivement et je joins aux siens mes remerciements personnels, tout en vous disant très amicalement qu'il n'était pas nécessaire de tant la gâter.

« Présentez, je vous prie, mon cher docteur et ami, mes bonnes amitiés et toutes mes sympathies à MM. Bertholle, Cosson et Leteuff, et croyez à mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.» (Fac-similé n° 6).

L'amitié, même en Maçonnerie, est chose si complexe quand l'on songe que, malgré la bienveillance du docteur Goldzeiguer, il fut exposé lui aussi à des abus de confiance.

Le F.·. Sandoz, garant d'amitié de la Loge « L'Expansion Française », de Paris, auprès de la « Nouvelle Carthage », avait été traduit en justice par un profane. Ce dernier s'adressant au F.·. Guénier, membre de la « Nouvelle Carthage », lui donna les pièces du dossier destinées à être remises elles-mêmes à M. Guénier fils, avocat.

Comme il s'agissait de poursuites intentées contre un franc-maçon, le F.·. Guénier voulut arranger cette affaire à l'amiable en transmettant les pièces à lui remises au Vénérable David Goldzeiguer, chargé de convoquer le F.·. Sandoz, pour le prévenir.

Le Vénérable, Goldzeiguer convoqua effectivement le F.·. Sandoz, lui montra les pièces de la procédure entamée contre lui.

Le F.·. Sandoz prit connaissance du dossier et pria le Vénér.·. M.·. de lui prêter, pour quelques heures seulement, certaines pièces, lui assurant qu'il les lui aurait rapportées sans faute dans la soirée. En Bon Frère, le F.·. Goldzeiguer prêta ces documents au F.·. Sandoz. Hélas ! celui-ci ne voulut jamais les rendre. Mis en accusation à la « Nouvelle Carthage », il s'écria:

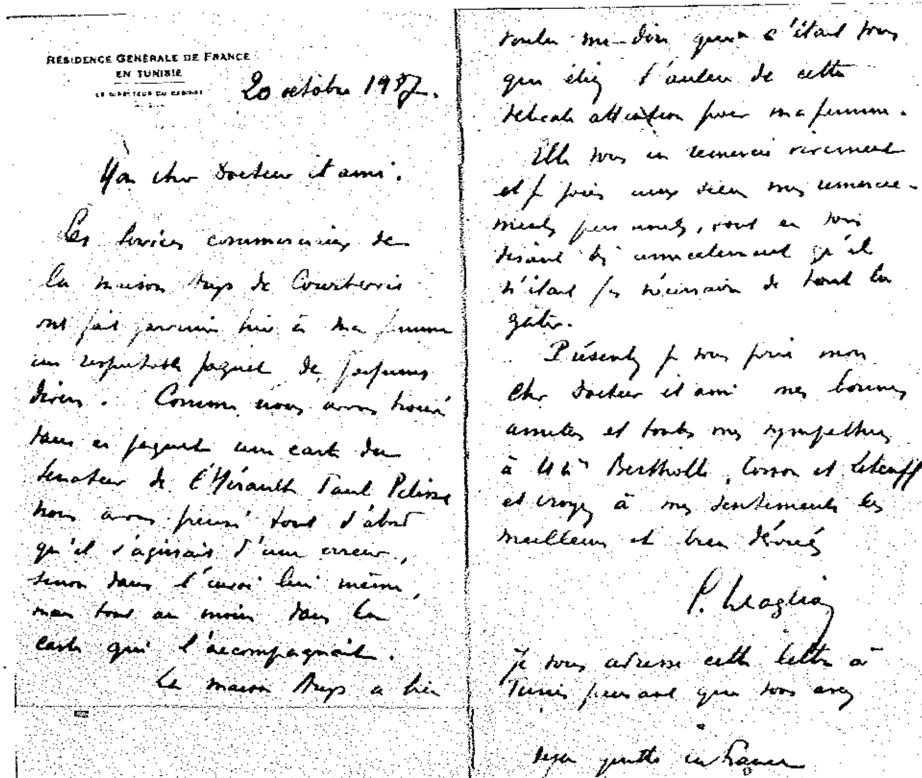
— De votre accusation, je fais litière.

Les manœuvres abjectes et hypocrites de M. G... (en s'adressant au F.·. Guénier, présent sur les colonnes), et il ajouta que la « Nouvelle Carthage » était un bel assortiment d'intrigants, de voleurs, d'usuriers et de... cancrelats...

Voilons-nous la face...

(A suivre.)

Bernard FAŸ.


Résidence Générale de France en Tunisie

20 octobre 1937.

Mon cher Docteur et ami.

Les services commerciaux de la maison Arys de Courbevoie ont fait parvenir hier à ma femme un respectable paquet de parfums divers. Comme nous avons trouvé dans ce paquet une carte du sénateur de l'Hérault Paul Pelisse nous avons pensé tout d'abord qu'il s'agissait d'une erreur, sinon dans l'envoi lui-même, mais tout au moins dans la carte qui l'accompagnait.

La maison Arys a bien voulu me dire que c'était vous qui étiez l'auteur de cette délicate attention pour ma femme.

Elle vous en remercie vivement et je joins aux siens mes remerciements personnels, tout en vous disant très amicalement qu'il n'était pas nécessaire de tant la gâter.

Présentez je vous prie mon cher Docteur et ami mes bonnes amitiés et toutes mes sympathies à MM. Bertholle, Cosson et Leteuff et croyez à mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

[illegible]

Je vous adresse cette lettre à Tunis pensant que vous avez déjà quitté la France

Fac-similé n° 6

LES RELATIONS MAÇONNIQUES FRANCO-ANGLAISES

Sur le terrain rituélique, les relations entre les obédiences françaises et la Grande Loge d'Angleterre ont été fort complexes. Les FF.'. du Grand-Orient et de la Grande Loge pouvaient, dans les Convents, demander la réalisation de « l'Unité Maçonnique », celle-ci n'existait guère en fait. L'étude de cette question montre combien la politique viciait tout le problème maçonnique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les relations des obédiences françaises avec les obédiences étrangères étaient dominées par les facteurs politiques et la recherche de l'unité maçonnique était essentiellement celle de la prédominence d'un groupe politique maçonnique sur un autre.

L'étude des travaux de la **Grande Loge Nationale Indépendante et Régulière,** qui était rattachée directement à la Grande Loge d'Angleterre et qui ne comprenait en majorité que des Juifs et des Anglais vivant en France, est fort curieuse. Dans le compte rendu annuel 1933-1934 de la Loge **Saint-Claudius** n° 21, il y a le texte d'une conférence donnée par le F.'. Mamlock sur « La Maçonnerie Britannique et la Maçonnerie Française », qui est une critique très hypocrite et acerbe de la Maçonnerie Française par ce F.'. anglais. L'intérêt de cette « planche » est considérable, car la vérité y est dite sans fard avec ce dédain traditionnel qu'adopte tout Britannique, même lorsqu'il est juif, quand il parle des « continentaux ».

Le F.'. Mamlock n'est pas n'importe qui ; il a été un ancien vénérable de la Loge **Saint-Claudius** n° 21. Dans son discours, il répond d'abord à l'objection des Maçons continentaux qui accusaient bien volontiers les Loges anglaises d'être des endroits où l'on mange bien après une cérémonie rituélique pompeuse et solennelle :

« Non, dit-il, il existe en Grande-Bretagne de nombreuses Loges spéciales dites d' « Etudes » ou de Recherches, ainsi que des Associations et Groupements Maçonniques ne s'occupant que d'Etudes ; sous réserve, toutefois, que les sujets étudiés et discutés en Loge présentent un rapport avec notre Institution, ce qui me paraît parfaitement naturel et logique. Parmi ces Loges, il y en a une qui jouit d'une renommée universelle ; je crois ne pas exagérer en disant qu'elle occupe une situation unique dans le monde maçonnique entier, tant au point de vue de la valeur de ses membres, que de l'intérêt et de l'autorité de ses travaux. Je veux dire la Loge « Quator Coronati » de Londres, dont je suis sûr que certains d'entre vous au moins ont entendu parler. Mais, en plus de ces Loges spéciales, un autre fait prouve nettement que les Maçons britanniques ne se désintéressent pas de l'aspect intellectuel, moral et philosophique de notre Institution ; c'est la richesse de la littérature maçonnique anglaise. Que cette littérature soit de valeur très inégale, je l'admets très volontiers, mais son existence même prouve bien que les Maçons britanniques ne s'occupent pas uniquement de rituel. »

Le F.'. Mamlock pose ensuite la question :

« D'où provient la différence qui sépare les deux Maçonneries ? Est-elle d'ordre administratif ? Nullement. Il s'agit de détails bien plus que de divergences profondes sur ce terrain ; ces détails d'ailleurs ne touchent pas aux principes maçonniques. Le rituel ? De très grandes différences de formes rituéliques sont compatibles avec l'unité de vues et d'idées générales, entre les diverses obédiences. Serait-ce enfin, ajoute le F.'. Mamlock, des divergences d'idées concernant le livre de la Loi Sacrée et la notion du Grand Architecte de l'Univers ? Assurément, ces éléments sont de grave importance, car ils servent de base à notre système de morale et renforcent la solennité de nos serments, tout en laissant à chaque Maçon individuel une très grande latitude quant à leur compréhension et leur interprétation. Mais ce ne sont pas eux qui nous fourniront la clef pour résoudre la question qui nous intéresse. Ce sont des effets, et non des causes, des symboles exprimant certains principes.

« La grande différence entre ces systèmes maçonniques anglais et français se manifeste à la base, au point de départ, et l'importance des détails, si grande soit-elle, n'est que relative et secondaire.

« Et d'abord, en quoi consiste la F.'. M.'. britannique ? Pour répondre à cette question, je ne m'occuperai pas du point de vue théorique, car en interrogeant différents frères ou en consultant divers auteurs maçonniques, nous obtiendrons presque autant de réponses différentes. Les uns attacheront la plus grande importance au rituel, d'autres à la bienfaisance ; d'autres, enfin, insisteront plus particulièrement sur l'influence favorable de notre Institution, sur la conduite et le comportement de chaque Maçon individuel. Tout ceci est très intéressant, mais ne constitue pas des points de vue partiels et fragmentaires ; ce qui nous intéresse, c'est l'ensemble de notre Institution, ses fonctions et son influence au point de vue général et collectif. »

Suit alors un tableau idyllique et touchant des Loges anglaises ; aux dires du Vénérable de la Loge Saint-Claudius, la Maçonnerie britannique est peuplée de petits saints anglais pratiquant « la fraternité et la bienfaisance » grâce aux multiples centres de bienfaisance qui sont dirigés par les Loges. Dans une rapide esquisse, le F.'. Mamlock précise que le mécanisme de la F.'. M.'. britannique comprend quatre rouages pour la pratique maçonnique parmi ses membres :

1. — La Loge régulière ou ordinaire ;
2. — La Loge d'instruction ;
3. — La Loge d'études ;
4. — Le banquet ou agape maçonnique.

1. La Loge ordinaire constitue l'unité fondamentale, la « cellule » maçonnique. C'est là que se font les travaux rituéliques, c'est-à-dire l'initiation des candidats aux trois grades, et que se règlent les affaires concernant la Loge. D'après le système britannique, ce sont là les seules fonctions de la Loge ordinaire, et en l'absence de candidats à initier ou d'affaires importantes à régler, il n'y a pas lieu de tenir une Loge. La Maçonnerie elle-même se pratique hors de la Loge, souligne notre auteur.

2. La Loge d'instruction où les FF.·. se perfectionnent dans la pratique du rituel, et se préparent ainsi à devenir des officiers compétents. Le F.·. Mamlock remarque que si une cérémonie vaut la peine d'être faite, elle doit l'être avec solennité et décorum — autrement elle manque le but à atteindre.

« Le fait que le rituel doit être appris par cœur est basé sur des données psychologiques très profondes; les FF.·. Britanniques n'étudient pas la psychologie, mais la pratiquent inconsciemment, un peu comme M. Jourdain et sa fameuse prose. »

3. « Dans les Loges ou Associations d'Etudes se discutent toutes les questions ayant un rapport avec la F.·. M.·. : l'histoire, l'origine, le développement de la Maçonnerie, l'histoire des institutions para ou pseudo-maçonniques actuelles et anciennes, l'histoire et le développement des divers rituels, cérémonies, etc., les faits concernant les Maçons célèbres ou les Loges renommées, la théorie concernant la Maçonnerie, la morale, la philosophie, l'art maçonnique, etc. Les sujets intéressants ne manquent pas, dans ces Loges d'études, en dehors des cérémonies d'ouverture et de fermeture, il ne se fait aucun travail rituélique. »

4. « Grâce aux agapes ou banquets maçonniques, les FF.·. ont l'occasion de se connaître plus intimement, de s'apprécier, d'échanger des idées et même de discuter leurs affaires personnelles. Je vous ai dit au début de ma conférence que ces agapes constituaient un élément essentiel et nécessaire du système maçonnique britannique. En effet, les tenues officielles étant consacrées aux travaux rituéliques, ayant même lieu uniquement dans ce but, et les cérémonies étant pratiquées avec une solennité quasi religieuse, il est indispensable que les FF.·. puissent se rencontrer dans une ambiance moins sévère, moins officielle, et moins solennelle, que l'on retrouve précisément aux cours des repas fraternels. Du reste, le banquet termine très naturellement la soirée, car les tenues ont lieu avant le dîner.

« En conclusion, la F.·. M.·. Britannique se résume purement et simplement en fraternité et bienfaisance parmi ses membres, et s'extériorise dans le monde profane sous forme d'œuvres charitables », ajoute le F.·. Mamlock, qui oublie



Le duc de Connaught, revêtu des insignes de Grand Maître de la Maçonnerie, va poser la première pierre du Temple de Buluwayo (Rhodésie)

un peu facilement l'**Intelligence Service,** lès Loges d'Affaires de Palestine, les Loges militaires de surveillance des Indes et d'Afrique, les Loges « Impériales » d'Extrême-Orient.

Et le F∴ Mamlock se tourne vers la Maçonnerie Française :

« Son but, dit-il, est beaucoup plus ambitieux que celui de la F∴ M∴ Britannique. Elle vise à jouer un rôle civique ou sociologique étendu; elle désire compter pour quelque chose et exercer une influence dans le gouvernement du pays. Elle se vante de constituer un rouage important et utile dans la machine sociale, et à ce titre, de fournir des directives, sinon à l'opinon publique (qui du reste lui est hostile), du moins aux gouvernants. Les Maçons du G∴ O∴ non seulement admettent, mais se vantent que la F∴ M∴ a joué un rôle important dans la genèse de la Révolution française, ce qui à mon avis n'est pas exact, mais le seul fait qu'ils ont une telle prétention prouve bien l'idée qu'ils se font du rôle et des fonctions de la F∴ M∴.

« Cette idée explique bien des choses dans la F∴ M∴ française. Elle explique l'importance attachée à la culture intellectuelle individuelle; elle explique les études historiques, économiques, sociologiques, philosophiques, scientifiques, psychologiques, etc., qui constituent la majeure partie des travaux des Loges. Elle explique l'importance secondaire attribuée à l'étude et à la pratique du rituel et des œuvres purement charitables. En outre, la F∴ M∴ Française visant à exercer une action sociale non seulement nationale, mais internationale, ses études de politique étrangère se trouvent ainsi expliquées.

« Vous me demanderez peut-être comment se fait-il, dans une démocratie à suffrage universel où le peuple est souverain, qu'une institution telle que la F∴ M∴ puisse espérer exercer une influence social importante en dehors de l'action directe sur l'opinion publique dans les circonscriptions électorales ou sur les électeurs. La réponse est facile. Le mécanisme politico-maçonnique consiste en trois rouages : Loge, Grande Loge et Groupe Maçonnique parlementaire. Les conclusions se dégageant des études de diverses natures faites dans les Loges sont centralisées et coordonnées dans la Grande Loge, qui transmet les directives correspondantes aux parlementaires qui, à leur tour, exercent une pression sur les gouvernants. La triade maçonnique : Loge, Grande Loge et Groupe parlementaire, correspondrait un peu à la triade du monde politique profane : l'Electorat, le Législatif et l'Exécutif, et constituerait un petit système politique restreint.

« Il me semble donc que j'ai raison lorsque j'avance que la F∴ M∴ Française est bien plus ambitieuse (je n'emploie pas ce terme dans un sens péjoratif) que la F∴ M∴ Britannique. Elle ne se contente pas de continuer une association ou institution purement fraternelle qui, s'inspirant de certaines anciennes légendes et de vieilles coutumes opératives, se limite à manifester son activité dans la Loge par la fraternité et les œuvres de bienfaisance. Pour les Français, si la F∴ M∴, quant à ses origines, est une institution ancienne — ou réputée telle, — quant à son but et à ses méthodes elle est — et doit être — moderne et ultra-moderne. Pour le Français moyen, il ne faut pas perdre trop de temps à l'étude des Temples Salomoniques et Zerabbabeliques, ni des faits et gestes des personnages anciens, historiques ou légendaires, ni aux travaux purement rituéliques — car il y a mieux à faire. Il existe actuellement de grandes et graves questions sociales, morales et économiques, nationales et internationales, qui demandent des solutions; une institution telle que la F∴ M∴ lui semble tout indiquée pour les étudier et chercher à les solutionner. En outre, et toujours d'après notre Maçon français moyen, la F∴ M∴ ne doit pas se borner au rôle de roi fainéant, c'est-à-dire à des études purement théoriques, à des vœux plus ou moins platoniques. Il lui faut une sanction pratique au travail théorique, cette sanction pratique, c'est l'action politique. Toutefois, il n'est ni vrai ni juste d'accuser la F∴ M∴ d'être purement et simplement une « machine politique » car, je l'ai déjà dit et je le répète sciemment, elle s'occupe aussi, et très activement et très sincèrement de fraternité et de moralité. Ce que l'on est en droit de dire, c'est qu'ayant introduit dans notre Institution un but sociologique général, elle se trouve forcée pour obtenir des résultats pratiques, d'avoir recours à l'influence politique; car, en l'absence de cette dernière, ses travaux théoriques resteraient stériles et son système ne constituerait pour ainsi dire qu'une espèce d'Académie des Sciences morales et politiques.

« Maintenant, que faut-il penser de ce système politique ? Est-il stupide, déraisonnable, illogique ou immoral ? Pas le moins du monde. Au contraire, dans les conditions politiques actuelles dans la plupart des pays où les gouvernants subissent toutes sortes d'influences dues à l'éparpillement des partis, à la pression de diverses individualités, ou de groupements corporatifs (les syndicats d'ouvriers, de bistrots, de fonctionnaires, de financiers, d'industriels, de commerçants, etc.), il est soutenable et même souhaitable que des groupements d'hommes sérieux, sincères et éduqués neutralisent et corrigent ces pressions par une contre-pression. Il serait désirable et même indispensable que certaines graves questions sociales et économiques, dont la solution est urgente et entraîne de graves conséquences nationales et internationales, soient étudiées et discutées par des hommes intelligents, compétents et impartiaux, au lieu de les laisser solutionner tant bien que mal par la grande masse anonyme électorale qui ne brille pas précisément par les qualités sus-mentionnées.

« Il est donc assez naturel que la F∴ M∴ Française ait cru que notre Institution se trouve toute indiquée pour remplir cette fonction, car il semblerait que dans le calme d'une Loge Maçonnique, les membres unis par des liens fraternels et ne perdant jamais de vue les lois de l'affection maçonnique, peuvent discuter des questions souvent délicates et parfois épineuses sans être troublés par l'égoïsme personnel ou corporatif pour le plus grand bien de la collectivité.

« Tout cela est parfaitement juste et raisonnable, et au point de vue purement logique, la thèse de la F∴ M∴ Française se tient et se soutient. Mais voilà... ce n'est pas la logique qui gouverne le monde. Elle est à sa place dans le cabinet de travail et dans le laboratoire; on ne la trouve pas dans la vie humaine. L'Homo Sapiens devrait être, mais ce n'est pas un animal logique. L'homme est avant tout un être affectif, la logique vient après, et bien loin après. Demandez à un physiologiste quelle est la propriété fondamentale et première de toute substance vivante; il vous répondra que c'est « l'irritabilité ». Je crois qu'en dépit d'une longue évolution, et malgré tous les progrès modernes, l'homme est resté un animal bien « irritable ».

Le F∴ Mamlock, qui connaît bien la Maçonnerie Française, a trouvé là le point sensible et ne se fait pas faute d'enfoncer lentement le dard de sa compassion bienveillante. D'abord, il refuse à la Maçonnerie le droit d'être politicienne car, dit-il, c'est inutile, dangereux et stérile ; mais il oublie qu'il a lui-même fait mention de loges anglaises d'études, et il passe volontairement sous silence **les actions politiques indéniables** des Loges anglaises, sur les plans économiques, militaires et coloniaux.

« Pour que la Franc-Maçonnerie, dit-il, puisse exister paisiblement et exercer ses fonctions primordiales de fraternité et de bienfaisance, il faut qu'elle élimine scrupuleusement toute activité d'ordre politique. L'ingérence politique est nuisible pour les Maçons aussi bien que pour la Maçonnerie. En dépit de toutes nos précautions, de nos enquêtes et de nos investigations, il existe dans les Obédiences trop de FF∴ qui se servent de la F∴ M∴ pour leurs besoins et leurs ambitions personnels, d'ordre commercial, professionnel, etc. Qu'advient-il lorsque les Maçons individuels savent qu'ils peuvent faire intervenir l'influence, le « piston » politique ? Que grâce à la pression que peuvent exercer les autorités maçonniques sur certains parlementaires, eux, les Maçons individuels peuvent faire marcher des sénateurs, des députés, des ministres, des fonctionnaires, pour le plus grand bien de leurs petites affaires privées. De même que les politiciens maçons « arrivistes » tendent à se servir de la F∴ M∴ pour leurs ambitions politiques, de même les FF∴ tendent à se servir des Maçons-politiciens « arrivés » pour leurs petits intérêts particuliers. Il me semble que cette cuisine politico-maçonnique ne tend certainement pas à rehausser le niveau moral des Maçons individuels. Entendons-nous bien, je ne prétends pas un seul instant qu'un F∴ occupant une fonction politique ne doit pas prêter aide et assistance à un F∴ qui en aurait besoin, ou que ce dernier n'ait pas le droit de s'adresser à un F∴ politicien en état de lui rendre un service, car ceci n'est qu'une affaire de fraternité maçonnique. Ce que je maintiens, c'est qu'il ne faut pas de lien ou de rapport quasi officiel entre la F∴ M∴ et un groupement particulier, et enfin que les politiciens ne se servent pas de la F∴ M∴ et les Maçons des politiciens comme si cela était une chose tout à fait naturelle et faisant partie intégrale du système maçonnique. Hors de la Loge, les rapports entre Maçons doivent être autant que possible des rapports individuels.

« Enfin, dernièrement, je maintiens que l'activité politique de la F∴ M∴ française est stérile, et ne donne aucun résultat utile pour la collectivité. Quel résultat concret social, économique ou moral a été obtenu en France, nettement et indiscutablement grâce à l'activité politique maçonnique ? Quels avantages, améliorations ou progrès sociologiques trouve-t-on en France ? » conclut assez durement le bon F∴ anglais Mamlock, qui termine en comparant la riche, heureuse, « sociale » Angleterre maçonnique, et « l'action stérile bien que politique de la Maçonnerie française qui vise à exercer une action politique parlementaire. »

Ces passages sont intéressants car, prononcés puis écrits en 1934, ils dépeignent le jugement d'un Maçon anglais sur les Loges françaises. Celles-ci n'ignoraient rien du hautain

mépris dont les accablait la Grande Loge d'Angleterre ; mais la servilité maçonnique française pour les Loges anglo-américaines était bien connue. L'histoire de 1919 à 1939 est l'obéissance absolue de la Maçonnerie française aux « suggestions » politiques internationales de Londres et, lorsque la guerre éclata, en 1939, dès novembre, le Grand-Orient de France lança la circulaire suivante :

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

Pour la France et les Possessions Françaises

GRAND ORIENT DE FRANCE
5736
16, rue Cadet, 16
PARIS-9e

La Coopération de l'Armée britannique avec les forces françaises fait ou fera séjourner dans votre Orient de nombreux officiers et soldats alliés, parmi lesquels se trouveront certainement des Maçons.

Certains ont pris contact avec nos Loges qui nous en ont informé.

Est-il besoin de les recommander tous à votre fraternel accueil. Pour les membres du Grand-Orient de France, les Maçons britanniques issus de la tradition commune à l'ordre maçonnique sont des Frères. A ce titre, ils recevront de nos Ateliers, tout ce qui pourra aider à leur séjour ou l'améliorer, et surtout le soutien inégalable de notre vigilante fraternité.

Assurés que vous auriez spontanément rempli vos devoirs, nous avons voulu qu'un appel du Conseil de l'Ordre à toutes les Loges développe et encourage l'élan de sympathie qui nous portera au-devant de nos FF.·. de Grande-Bretagne, venus vivre sur notre sol l'épreuve qui associe nos deux nations.

LE CONSEIL DE L'ORDRE.

NOVEMBRE 1939.

Le résultat fut, à Nantes, une grandiose réception de Maçons anglais par les Loges nantaises, le 3 décembre 1939 ; en voici le compte rendu, tiré du « Livre d'Architecture » d'une de ces Loges, compte rendu qui fut d'ailleurs envoyé sous forme de note au Grand-Orient à Paris :

NOTE SUR UNE RÉCEPTION DE MAÇONS BRITANNIQUES

par les LL.·. Nantaises

3 décembre 1939

Dès l'arrivée des troupes britanniques à Nantes, le F.·. Dumas, membre de la R.·. L.·. N° 212 et des At.·. supérieurs nantais, s'est trouvé en relations avec elles en raison de sa profession de restaurateur et du fait qu'il parle couramment l'anglais, ayant habité Londres et ses environs pendant plus de vingt ans et ayant été initié dans une L.·. dépendant de la G.·. L.·. d'Angleterre.

Il est ainsi parvenu à se faire connaître de quelques officiers maç.·. et les a mis en rapport avec les dirigeants de la Maçonnerie nantaise, notamment les vénérables et vénérables d'honneur et le F.·. Pageot, député-maire de Nantes. Ce dernier eût l'idée de leur offrir une réception à l'Hôtel de Ville, sous les auspices des LL.·. nantaises. Le samedi 2 décembre, un certain nombre de FF.·. britanniques vinrent visiter le Temple des Loges nantaises et celui des Ateliers Supérieurs. Les inscriptions et les symboles les intéressèrent vivement. Le lendemain, 3 décembre, ils furent reçus à l'Hôtel de Ville par le F.·. Pageot, assisté de tous les adjoints Maç.·. et d'une dizaine de délégués de chaque Loge.

La présentation eut lieu dans le cabinet du maire ; elle fut suivie d'une visite de l'Hôtel de Ville, sous la direction du F.·. Pageot, qui donna diverses explications, notamment au sujet du F.·. Haudaudine, le Régulus nantais dont un portrait orne la Salle des Mariages.

Tous les assistants furent ensuite photographiés dans les jardins de l'Hôtel de Ville. Au premier rang, on voit le maire, les Vénérables nantais et les officiers britanniques suivants, membres de la G.·. L.·. d'Angleterre :

1° Major F. T. Jenkins, 30e personnalité éminente de la G.·. L.·. d'Angleterre, sept fois Vén.·. Herschell Lodge n° 1894 Londres ; Prince of St Pancrace Chapter n° 140 et possesseur de multiples dignités maç.·. anglaises ;

2° Colonel W. H. Stack (Pubeck Lodge N° 4355 Surrey) ;

3° Major F. M. Hahn (Doric Lodge N° 2369. Manchester) ;

4° Captain C. H. Davies (Engineer Lodge N° 2082) (N° 4082. Manchester) ;

5° Lieutenant T. F. Prinett (Kitchener Lodge N° 2304. Egypte) ;

6° Lieutenant E. Ch. Howard (Nelson Lodge N° 700 Londres).

L'apéritif leur fut offert dans la salle d'honneur. Le maire prononça un discours chaleureux et le colonel Stack, une allocution très cordiale.

J'ai eu une conversation assez longue avec le F.·. Jenkins, qui s'est montré enchanté de voir combien sont nombreux nos points de contacts, et qui ne cessait de répéter : « C'est comme chez nous. »

Je lui ai mis en évidence que nos principes sont en complet accord avec les Constitutions d'Anderson de 1723 dont il a reçu un exemplaire.

Nos FF.·. ont été enchantés de la réception et le F.·. Jenkins a déclaré spontanément qu'il allait insister auprès de la G.·. L.·. d'Angleterre pour être autorisé à prendre part à nos Trav.·.. Il avait tenu à revêtir un cordon pour poser, devant le photographe. Il croit qu'un mouvement important se dessine outre-Manche en faveur de relations frat.·. entre les LL.·. britanniques et la M.·. française, surtout celle de la Grande Loge de France.

La photo a été tirée à 100 exemplaires, dont deux ont été remis à chacun de nos FF.·. britanniques.

Quelle que soit la suite que pourra comporter cette manifestation, elle ne peut avoir qu'un bon résultat sur l'esprit de nos FF.·. de la Grande Loge d'Angleterre.

Le 3 décembre 1939, la Maçonnerie française cherchait à « avoir un bon résultat sur l'esprit des FF.·. de la Grande Loge d'Angleterre » ; il est regrettable que ce « bon résultat » ne se soit concrétisé que dans la trahison du 24 mai 1940, et dans les tentatives de destruction impitoyable des personnes et des biens de la nation française. Il est vrai que le F.·. Mamlock nous affirme que « le but de la Franc-Maçonnerie britannique se limite strictement à la fraternité et à la bienfaisance ». Nous commençons à en être bien persuadés.

J. MARQUES-RIVIERE.

LITURGIE MAÇONNIQUE

LE RITUEL DU MARIAGE

Comme l'adoption des Jeunes Louvetons, le mariage appelé « Reconnaissance conjugale » est une cérémonie importante de la Liturgie maçonnique.

Le Rituel le plus récent de « Reconnaissance Conjugale » est celui publié par le F∴ docteur Charles Vie (1).

Il est moins intéressant que celui du F∴ docteur A. Blatin publié en 1895 et dont il est d'ailleurs inspiré. C'est ce dernier rituel dont nous développerons le cérémonial.

⁂

La disposition du Temple a son importance. Celui-ci est brillamment décoré et, en son milieu où un large espace a été ménagé, se trouve placée la table de reconnaissance conjugale. Sur cette table, enveloppée d'une draperie, sont disposés et recouverts d'un voile les objets symboliques nécessaires à la cérémonie. Ce sont :

— Le cordon conjugal, qui est un grand cordon de maître de dimensions suffisantes pour pouvoir embrasser en même temps les deux époux.

— Un cordon bleu d'adoption destiné à l'épouse.

— Une baguette de verre transparent rayé à la lime dans son milieu afin de pouvoir être facilement brisée.

— Trois petits verres de cristal, l'un contenant un peu de vin, l'autre un peu d'eau, le troisième vide.

— Une corbeille décorée emplie de fruits et de fleurs.

— Un flambeau à trois branches au milieu de la table, ou bien un flambeau simple à chaque coin.

— L'anneau conjugal.

Des places sont réservées sur « les colonnes », c'est-à-dire sur les côtés au Nord et au Sud pour les membres de la famille — et des corbeilles sont remplies de bouquets destinés à être distribués aux dames.

Les Maçons et les époux se réunissent au préalable dans les parvis à l'extérieur du Temple. Au contraire, les profanes sont directement introduits dans le Temple et placés sur les colonnes, les dames au premier rang.

Les Maçons pénètrent alors dans le Temple, décorés de leurs insignes, et rangés en cortège de la manière suivante :

En tête le porte-étendard, après lui, coude à coude, le grand expert et le maître des Cérémonies ; puis viennent tous les F∴ F∴, deux à deux, les bras croisés tenant chacun, dans la main droite, un glaive placé la tête en bas.

Immédiatement ensuite, le vénérable suivi des deux surveillants, chacun d'eux portant son maillet de la main droite appliquée contre la poitrine, puis les autres officiers de Loge.

(1) « La Chaîne d'Union », 1937-1938, page 359.

La musique se fait entendre pendant que les Maçons prennent place sur les colonnes.

Quand tout le monde est en place, la musique s'arrête, le vénérable frappe un coup de maillet.

Le Vén∴ : F∴ F∴ 1er et 2e surveillants, vous savez que la présence de profanes dans ce Temple nous interdit d'ouvrir nos travaux suivant nos rites accoutumés. Veuillez donc simplement inviter les personnes étrangères à notre ordre, qui se trouvent placées sur chacune de vos colonnes, à suivre les cérémonies symboliques qui vont se dérouler sous leurs yeux avec l'attention sympathique et le silence respectueux que méritent les doctrines, les usages et les traditions séculaires des Francs-Maçons.

Cette annonce est faite par les deux surveillants et le vénérable déclare ouverts les travaux en tenue blanche de la Loge.

Les délégations maçonniques composées d'invités de marque, hauts dignitaires, sont reçues aux acclamations de « Liberté ! Egalité ! Fraternité ! Vive la République ! » pendant que des F∴ F∴ lèvent leurs glaives et forment la voûte d'acier.

Les époux attendent à la porte du Temple.

1er surv∴. — Vén∴ M∴ il y a dans le parvis un de nos F∴ F∴ accompagné par une jeune femme qu'il a épousée devant l'officier de l'état civil. Il vient nous la présenter et réclamer pour elle la protection de la Maçonnerie.

Vén∴. — Quels moyens devons-nous employer F∴ 1er surv∴ pour assurer à cette jeune femme la protection que son mari, qui est un des nôtres, a le droit, en effet, de nous demander pour elle ?

1er surv∴. — Que notre F∴ la conduise dans ce Temple afin qu'au milieu des profanes et des Maç∴ qui emplissent aujourd'hui cette enceinte, son union soit publiquement reconnue selon les rites traditionnels de notre Ordre.

Vén∴. — Qu'il soit fait comme vous l'indiquez.

La musique joue une marche nuptiale pendant que les époux pénètrent dans le Temple.

Vén∴. — Mon T∴ C∴ F∴, en conduisant aujourd'hui au milieu de vos F∴ F∴, dans la L∴ à laquelle vous appartenez, la femme que vous venez d'épouser suivant les lois de votre pays, vous nous donnez un nouveau témoignage de votre attachement à notre Ordre. Je vous en félicite et votre épouse est la bienvenue parmi nous.

Les cérémonies symboliques qui vont, suivant nos rites accoutumés, entourer vos premiers pas dans l'existence nouvelle où vous entrez **n'ont rien de commun, ni dans la forme, ni dans le fond, avec celles que déploient, dans des cir-**

constances analogues, les diverses sectes religieuses dont la Maçonnerie a précisément pour but de combattre les superstitions détestables et les dangereuses tendances (1).

Il suffit de noter l'impudence de cette affirmation. **Quant à la forme,** tout le rituel analysé prouve le plagiat des cérémonies religieuses. **Quant au fond,** ces cérémonies laïques sont vides de sens, puisqu'elles ont été volontairement dépouillées de tout ce qui fait la grandeur et la profondeur du sacrement chrétien !

Le Vénérable expose ensuite quelles sont les obligations qui lient les Maçons les uns envers les autres ; il dit :

— Maintenant F.·. que votre jeune épouse a entendu notre conception maçonnique du mariage, qu'elle a compris comme vous, je l'espère, que cette conception a pour unique fondement le principe de solidarité qui est un des premiers éléments des doctrines fécondes de notre Ordre, je vous invite, l'un et l'autre, à vous lever et à vous tenir debout devant moi.

Puis, il ajoute :

« Persistez-vous mon F.·. à réclamer de nous, au nom de votre femme et au vôtre, la reconnaissance de votre union conjugale ?

Le F.·. époux. — Nous persistons, Vén.·. M.·..

Vén.·.. — Promettez-vous alors de demeurer tous les deux fidèles aux règles et aux traditions de notre Ordre, de cultiver, dans la famille nouvelle que vous allez fonder, les grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité et de justice que proclament les Francs-Maçons ?

Le F.·. époux. — Nous le promettons, Vén.·. M.·..

Vén.·.. — Vous engagez-vous à élever vos enfants dans ces principes...

Le F.·. époux. — Nous nous y engageons.

Le Vén.·.. — Nous allons donc célébrer votre reconnaissance conjugale selon nos rites accoutumés. Je vous invite en conséquence à accorder l'un et l'autre l'attention la plus recueillie à la haute signification de nos symboles qui, si vous vous y prêtez, graveront dans vos esprits, en en rendant l'empreinte plus durable, les principes généraux qui doivent être désormais la règle de votre conduite familiale.

Le voile qui couvre la table est enlevé et les F.·. F.·. qui portent l'équerre, le compas, le niveau et le maillet se rangent au milieu du Temple et déposent ces outils sur la table.

Le cordon conjugal est alors passé aux époux, c'est-à-dire placé en écharpe de l'épaule droite de l'époux à l'aisselle gauche de l'épouse.

Le F.·. époux passe lui-même l'anneau conjugal au doigt de sa femme.

La baguette de verre symbolique est placée entre les mains des époux.

Le Vén.·.. — Cette baguette est de verre, et si elle possède la pureté, la transparence et l'éclat que doit avoir tout amour légitimement partagé, elle en a aussi la fragilité. Si vous ne teniez pas avec prudence la baguette qui vous unit en ce moment, elle tomberait bientôt sur le sol et vous n'en recueilleriez que les inutiles débris.

La baguette est reprise par le F.·. grand expert qui la brise sous les yeux des époux.

(1) Il est intéressant de noter combien ce rituel publié par le F.·. Blatin en 1895 diffère de celui publié par le F.·. Ragon vers 1860. D'après Ragon, le vénérable après avoir prononcé une invocation au Grand Architecte de l'Univers à laquelle tous les F.·. répondent « Amen » dit :

« **Vous n'ignorez pas que votre union est à la fois un acte religieux et social...**

« **...La Cérémonie nuptiale est la consécration qui rend la femme sainte et respectable à ses concitoyens...**

« **...On ne saurait trop rappeler aux époux que les enfants que Dieu leur accorde ne viennent pas au monde pour l'unique satisfaction des parents ; s'ils sont l'espérance et quelquefois l'orgueil des familles, n'oublions pas que c'est par eux que le genre humain se régénère sans cesse et que la patrie se perpétue...**

« **...Notre code réglant les devoirs du Maçon envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même, règle également ses devoirs envers la femme, et ses devoirs comme époux et comme père...** »

Le Vén.·.. — Ils comprendront par ce symbole que leur union peut être volontairement et légalement rompue par eux comme vient de l'être cette baguette. Nous rendons hommage à la logique et à la sagesse des législateurs républicains qui ont introduit dans nos lois le principe du divorce si longtemps réclamé par nous (1).

L'institution du divorce fut bien une création maçonnique. Et il est piquant et tragique à la fois de voir célébrer dans une même cérémonie l'union conjugale et l'institution qui a le plus favorisé la rupture des liens conjugaux et ébranlé la famille !

Un verre de vin est remis à l'époux et un verre d'eau à l'épouse, qui doivent chacun en verser le contenu dans un verre vide.

Le Vén.·.. — Que ce mélange symbolique leur rappelle que leurs qualités diverses doivent s'unir et se tempérer en une commune harmonie.

Le cordon conjugal est alors enlevé et le cordon d'adoption maçonnique est passé au cou de la jeune femme.

Le Vén.·.. — Il lui rappellera le lien étroit et puissant qui la rattache désormais à notre Ordre et la fidélité qu'elle doit à nos doctrines et à nos institutions.

Les F.·. F.·. se réunissent alors au milieu du Temple et forment un ovale. Ils sont tous les bras croisés, le glaive pointe en bas en la main droite.

Vén.·.. — Formez la chaîne d'union mes F.·.. Et vous F.·. G.·. expert faites circuler notre **attouchement mystérieux** par le Midi et par le Nord.

A cause de la présence des profanes, c'est l'attouchement et non le mot qu'on fait circuler.

1er surveillant. — Vén.·. M.·., le signe n'a pu parvenir jusqu'à moi sur la colonne du Midi par l'absence d'un des anneaux de cette chaîne. Le F.·. qui représente cet anneau est retenu au milieu du Temple par la femme qu'il a conduite ici et il n'a pu se joindre à nous pour compléter notre chaîne d'union.

Le F.·. époux est invité à reprendre sa place où il est conduit par son épouse.

Cette fois le signe circule et la chaîne est parfaite sur les colonnes du Nord et du Midi.

Le Vén.·.. — C'est à cette jeune femme que nous devons mes F.·. F.·. d'avoir pu renouer notre chaîne d'union momentanément brisée. Souvenons-nous par cet exemple du rôle important que les femmes peuvent et doivent jouer dans le fonctionnement régulier de nos institutions.

...En échange de l'éducation nouvelle dépouillée de préjugés et de superstitions que nous leur donnerons, elles seront nos auxiliaires fidèles dans les œuvres humanitaires que nous entreprenons ; elles nous élèveront avec ardeur de jeunes générations de bons Maçons et deviendront ainsi un des instruments les plus précieux de propagande.

L'époux est reconduit près de son épouse et lui transmet, au nom de tous les F.·. F.·., un triple baiser. Les F.·. lèvent leurs glaives alors que les époux promettent de pratiquer ensemble les vertus que l'on enseigne dans les temples **d'élever leurs enfants dans le respect de la science, de la raison, et dans le mépris des superstitions.**

C'est-à-dire d'en faire des athées !

Le Vén.·.. — En échange de cette promesse, au nom du G.O. de France et en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par cette R.·. L.·., je proclame la Reconnaissance Conjugale de ces époux. Je les déclare membres de la grande famille maçonnique et je vous prie mes F.·. F.·. de les reconnaître en cette qualité et de leur prêter en

(1) Le divorce a été introduit à nouveau dans la législation française par le F.·. Naquet, Juif (loi votée par la Chambre en 1882 et par le Sénat le 26 juin 1884).

toutes circonstances l'affection, l'aide et la protection que se doivent entre eux les Maçons (1).

Une corbeille de fleurs et de fruits est alors offerte à l'épouse. Quelquefois aussi un souvenir est offert aux époux. On joue alors un air de musique.

Ensuite, le F∴ orateur prononce un discours. Le Vén∴ remercie l'assistance et pendant que la musique reprend, le tronc de la Veuve (on dit le tronc hospitalier devant les profanes) circule.

Les époux sortent avec leurs familles et les invités, puis les profanes. La musique s'arrête dès qu'il ne reste plus que des Maç∴ dans le Temple.

Vén∴ — Séparons-nous en paix, mes F∴ F∴, nos travaux en tenue blanche sont terminés.

***

La Maçonnerie se défend de constituer par ses symboles une sorte de religion nouvelle. Elle prétend se servir au contraire de son symbolisme comme d'un « antidote » des symbolismes religieux. Et c'est à ce symbolisme qu'elle s'adresse pour idéaliser ses doctrines, les rendre plus sensibles à ses adeptes et les graver profondément dans leur mémoire ; c'est par lui qu'elle veut satisfaire à ce besoin, qui est au fond du cœur de tous les humains, d'emblématiser les grands événements de l'existence comme la naissance, le mariage, la mort.

C'est pourquoi les cérémonies liturgiques maçonniques, malgré le symbolisme de leurs rituels, restent avant tout des cérémonies laïques.

CH.-LOUIS BOUDET.

---

(1) Le F∴ Blatin a délibérément supprimé de son rituel tout ce qui pouvait présenter un caractère religieux.

Voici, d'après Ragon, la cérémonie de la **consécration** maçonnique :

Vén∴ — F∴ N∴ vous déclarez avoir pris pour votre légitime épouse notre Sœur N∴.

R∴ — Oui, Vén∴.

Même question et réponse pour l'épouse.

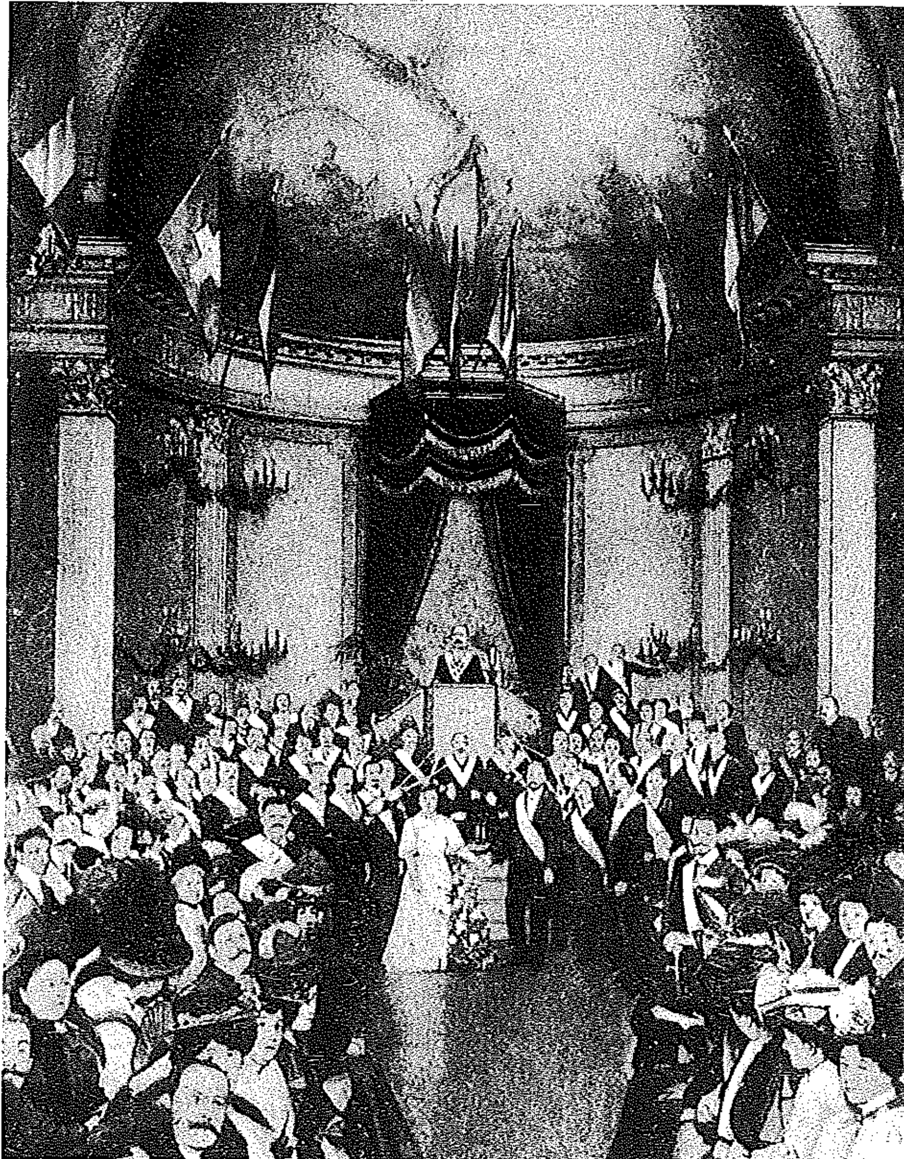
Vén∴ — F∴ N∴ jurez-vous à votre épouse amour, fidélité, dévouement et protection ?

R∴ — Je le jure.

Même question et réponse pour l'épouse.

Le Vén∴ jette de l'encens sur le feu de la cassolette en disant : « Que vos serments montent, comme la fumée de cet encens, jusqu'au trône de l'Eternel. »

Les époux se donnent et se passent mutuellement au doigt les alliances. Ils s'inclinent devant le vénérable qui, étendant les mains sur leurs têtes, prononce la consécration suivante : « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par cette respect∴ Loge, je vous confirme dans le lien sacré du mariage et vous donne la consécration maçonnique que méritent vos vertus. Puisse l'Eternel **bénissant** votre union, vous rendre réciproquement fidèles à vos serments.



Un mariage maçonnique dans la salle des Convents du G∴ O∴ de France.

LÉON BLUM

Il semble que Léon Blum soit, comme M. Edouard Daladier, un Maçon sans tablier ; mais, comme M. Daladier, il a sans cesse répondu aux vœux de la F.·. M.·. ; circonstance aggravante, il a pris la tête d'une coalition préparée par elle de longue date pour faire échec aux tentatives de libération du pays et son passage au pouvoir a été marqué par la tentative d'application des idées les plus dangereuses de la F.·. M.·..

Aussi n'est-il pas excessif d'écrire que le juif Léon Blum est un des plus grands responsables des malheurs de la patrie.

Issu d'une famille de riches commerçants, il fit ses débuts dans les cercles littéraires d'avant-garde et collabora à la **Revue Blanche ;** il passa ainsi plusieurs années à jouer les mécènes et à défendre les paradoxes les plus irritants. Un de ses livres, intitulé **Du Mariage,** fit scandale, mais le scandale devait être bien plus grand de le voir profiter de son titre de président du Conseil pour faire rééditer et traduire cet ouvrage en anglais.

A l'époque où il écrivit **Du Mariage,** Léon Blum ne se cantonnait plus dans la littérature ; il se lançait dans la politique ; l'affaire Dreyfus venait de lui révéler sa véritable vocation. Avec Lucien Herr et François Simiand, il avait fondé le Groupe de l'Unité socialiste, dont l'objet était de rassembler les jeunes socialistes de l'Ecole Normale et du Quartier latin. Il s'était, en outre, inscrit à la Ligue des Droits de l'Homme, filiale de la F.·. M.·..

En 1905, il suivit l'exemple de nombreux Israélites qui, d'Europe et d'Amérique, prêtaient un généreux concours à la révolution russe ; il donna son adhésion à la **Société des amis du peuple russe et des peuples annexés.** Cette société prétendait être « un centre permanent d'information et un point d'appui moral et positif à ceux qui combattent en Russie pour le droit ».

Les archives de cette association trouvées au Grand Orient révèlent que les « défenseurs du droit » étaient Gorki et ses amis.

Affilié au parti socialiste S. F. I. O., Léon Blum se lia avec le F.·. Marcel Sembat, qui en fit son chef de cabinet en 1917.

C'est en souvenir de cette amitié que le G. O. le chargea, sans doute, de prononcer une allocution sur Sembat au cours de la cérémonie à la mémoire de ce F.·. qui fût organisée par le Conseil de l'Ordre le 17 décembre 1922. Son discours et ceux de Renaudel, de Jouhaux, des FF.·. Mille et Varenne alternèrent avec les intermèdes artistiques des FF.·. Firmin Gémier et Radiguer.

Léon Blum se présenta pour la première fois aux élections législatives dans le XX[e] arrondissement. Son concurrent, le camarade Laloyau, était un adversaire redoutable ; il avait tout pour plaire aux masses ouvrières. Blum eut, néanmoins, dix voix de majorité. Certains croient que ce vote décida de la carrière politique de Léon Blum. En tout cas, il décida de celle de Laloyau qui, dégoûté peut-être de quémander les suffrages de ses concitoyens, accepta, quelques années plus tard, le poste de concierge du Parti communiste, rue La Fayette.

LE CARTEL DES GAUCHES.

En mai 1924, après la victoire électorale du Cartel des Gauches, la position politique de Léon Blum était considérable : il était très en vue à la Ligue des Droits de l'Homme (il devait faire partie de son Comité central en 1926) et dans l'Organisation sioniste mondiale ; il dirigeait le Parti socialiste S. F. I. O.

Le Sionisme est un mouvement complexe qui ne se contente pas de conseiller le retour en Palestine aux Israélites mécontents de leur patrie d'adoption ; il favorise l'impérialisme des financiers internationaux, disciples d'Asher Ginsberg, qui cherchent à fonder sur la Terre des Ancêtres un centre de culture des traditions politiques et religieuses indispensable au maintien de l'union du peuple élu.

Depuis sa naissance, il a des relations constantes avec le socialisme révolutionnaire ; entre 1880 et 1905, les ministres russes ont souvent dû le frapper d'interdiction, car ses réunions et ses collectes d'argent étaient, en réalité, destinées à la propagande marxiste.

Un appel de l'Union sioniste française, publié par l'**Univers israélite,** le 25 juin 1926, montre que Léon Blum faisait partie du comité directeur de cette association avec Fernand Corcos, Jean-Richard Bloch, le général Geismar, la S.·. Yvonne Netter et Pierre Paraf.

C'est sa qualité de chef du Parti socialiste S. F. I. O. qui valut à Léon Blum d'être sollicité par M. Herriot de partager avec lui le pouvoir conquis le 11 mai 1924.

La victoire du cartel était, pour une grande part, celle de la F.·. M.·. ; des orateurs maçons l'ont dit, notamment le F.·. Brenier, membre du Conseil de l'Ordre du G.·. O.·., sénateur de l'Isère, qui a déclaré au convent du G.·. O.·. de septembre 1924 :

« ...Mes FF.·., nous pouvons ici, en famille, nous rendre justice à nous-mêmes : la victoire du 11 mai... est beaucoup l'œuvre de la Maçonnerie et nous pouvons, en toute équité, revendiquer hautement et fièrement la part qui nous revient... »

Heureux d'avoir enfin le gouvernement de son choix, le

G.·. O.·. l'assurait de son appui et prétendait tracer le plan de son action.

Au début de ce même convent de 1924, le F.·. Mille, président du Conseil de l'Ordre, avait dit :

« ...Je suis persuadé de n'être contredit par aucun de vous en affirmant que, dans son action, le gouvernement actuel peut compter sur l'appui du G.·. O.·. de France... »

Restait à « organiser » la victoire. C'est la tâche à laquelle un Maçon de Strasbourg, le F.·. Oesinger, orateur du Convent, appela les délégués avant leur séparation.

Sur le plan tactique, Léon Blum avait déjà pris position, pour lui et pour son parti : il avait adopté la politique de soutien, qui permettait le chantage, forcerait M. Herriot à incliner vers la gauche, éviterait enfin tout risque de compromission aux socialistes qui ne pouvaient espérer la première place dans le ministère.

A la lettre fameuse, où M. Herriot l'appelait cordialement « Mon cher Léon Blum », il répondit sur un ton glacé, en appelant M. Herriot : « Monsieur le président », et refusa l'offre de participation ministérielle.

En obligeant M. Herriot à se plier à ses exigences, Léon Blum comblait les vœux de la F.·. M.·. qui glissait insensiblement au marxisme et cherchait, avec une ardeur tous les ans plus grande, à faire triompher son programme.

Au Convent du G.·. O.·. de 1922, un certain nombre de Loges avaient demandé la nationalisation immédiate des banques, des mines, des chemins de fer, des P. T. T., de la houille blanche, des assurances, de la marine marchande, des pétroles et des forêts.

C'est le programme du Front Populaire en 1936.

Le F.·. Jammy Schmidt, président de la Commission des Etudes politiques et sociales du convent du G.·. O.·. de 1923, député de l'Oise, l'avait justifié en ces termes :

« Une démocratie qui veut devenir maitresse de ses destinées doit tenir en tutelle les grandes puissances financières et non être tenue par elles. »

A chaque convent, ou presque, le G.·. O.·. et la G.·. L.·. devaient revenir sur ces idées pour les préciser. En même temps, ils s'assuraient l'appui de la C. G. T. ; en 1923, une commission de la Nationalisation industrialisée étudia le plan de réforme des syndicalistes. Le F.·. Leblanc lui donna l'agrément de la Grande Loge au convent de 1927 et le F.·. Bouty celui du Grand Orient à son assemblée générale de 1932.

Dès 1922, il était facile de voir que le parti radical ne satisfaisait plus les désirs secrets de la F.·. M.·. et qu'à la première occasion favorable, celle-ci favoriserait les expériences de la Section française de l'Internationale ouvrière.

En attendant son heure, Léon Blum évolua entre ses électeurs marxistes et les capitalistes, clients de son cabinet d'avocat, fit une propagande pacifiste et internationaliste très agréable aux Loges.

FORCE MILITAIRE ET SECURITE.

Nous ne reproduirons pas ici les textes maçonniques relatifs au désarmement que nous avons publiés dans les articles consacrés à la Ligue des Droits de l'Homme et à M. Daladier. Les personnes que ces documents intéressent les trouveront dans les numéros de mars et d'avril des **Documents maçonniques.**

Nous rappellerons seulement cette séance de la Chambre du 19 décembre 1933 où M. Daladier réussit à faire voter un projet de loi reportant aux années 1936 et suivantes l'appel sous les armes des jeunes gens nés dans les six dernières semaines des années 1933 à 1935 pour éviter le retour au service de deux ans jugé nécessaire par plusieurs généraux.

Le projet de M. Daladier, qui se traduisait par une diminution d'effectifs de vingt mille hommes, avait été écarté le matin même par le Conseil supérieur de la Guerre. Léon Blum intervint dans le débat contre MM. Marin, Tardieu, de Nadaillac et Amidieu du Clos. Plaidant pour le désarmement, il déclara que c'était une erreur séculaire de placer la sécurité d'une nation dans sa force militaire :

« ...Nous pensons que, si sérieuses ou si graves que soient les conjonctures dans lesquelles l'Europe est aujourd'hui plongée, quelle que soit la gravité de la période dans laquelle nous entrons, l'effort de désarmement général est plus que jamais nécessaire. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

« Nous nous refusons à abandonner cet effort. Nous sommes convaincus que, plus que jamais, un effort suprême, un effort désespéré pour permettre à la conférence de Genève d'aboutir, s'impose au gouvernement de la France. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

« Nous ne pouvons pas, non plus, nous associer à cette erreur séculaire — dont les siècles n'ont pas fait une vérité et que nous avons bien le droit de considérer comme caduque aujourd'hui — qui place la sécurité d'une nation dans sa force militaire. (Interruptions à droite.) »

(Journal Officiel du 20 décembre 1933, débats parlementaires, n° 129, p. 4706.)

Ce discours résume les idées soutenues pendant près de vingt ans par Léon Blum au « Populaire » et au Parlement sur la défense nationale. Elles sont conformes à l'idéologie de la F.·. M.·. qui plaçait alors tous ses espoirs dans la Conférence du désarmement. Cette conférence fut réunie,



Photo Archives Louis Silvestre.

on s'en souvient, sur l'initiative de la Société des Nations, à Genève, en 1932.

Cette année-là et la suivante, le Parti socialiste, atteint par le différend Sabatier-Paul Faure et la scission néo-socialiste, perdit de nombreux adhérents, mais la crainte du « fascisme », consécutive au 6 février 1934, lui permit de retrouver de nouvelles forces.

F.'. M.'. ET MARXISME.

La F.'. M.'. travaillait toujours pour lui. Au Convent du G.'. O.'. de 1930, le F.'. Gaston Martin, qui devait être député du Lot-et-Garonne entre 1932 et 1936, présenta une motion en tous points conforme au programme que le Front populaire appliqua en 1936.

Cette motion fut adoptée par l'unanimité des congressistes ; elle commençait en ces termes :

L'assemblée générale du G.'. O.'. de France,

1° Constate avec inquiétude les progrès constants d'une féodalité capitaliste dont l'audace et l'oppression croissent avec l'anonymat, la concentration des richesses et la carence des législations en vigueur.

. . . .

...déclare que l'avènement d'un monde socialiste — au sens le plus large de ce terme — est une œuvre à laquelle est intéressée l'immense majorité de l'humanité... »

A la suite de cette déclaration de principe, le F.'. Gaston Martin indiquait les réformes à accomplir et les moyens de les faire triompher : :

« Pour arriver à cet avènement reconnu nécessaire, l'assemblée générale du G.'. O.'. préconise :

...Un effort continu, social et politique pour libérer l'humanité du servage économique où elle est encore enchaînée :

1. - Libération économique — par une organisation du régime de vie telle qu'elle enlève aux travailleurs l'inquiétude de l'avenir ;

Par le retour à l'Etat des monopoles de fait ;

Par la création de grands comités techniques et d'organismes économiques à côté des organismes politiques.

2. - Conquête du pouvoir politique.

Mais comme ces réformes ont pour condition une majorité politique résolue à les faire voter et à les appliquer, elles ne seraient réalisables qu'avec la conquête de cette majorité. Il faudra donc d'abord assurer sur ce point l'union de toutes les forces démocratiques, de quelque nuance politique qu'elles se réclament, en confrontant, si besoin est, afin de les réduire, leurs divergences, souvent plus apparentes que réelles, et en opposant, indissoluble, au bloc des intérêts particuliers et égoïstes, le bloc démocratique et social...

3. - Assurer effectivement le contrôle des élus par les mandataires...

Cette « union des forces démocratiques » nécessaire pour la conquête du pouvoir politique, ce « bloc démocratique et social » que le G.'. O.'. voulait opposer au bloc des soi-disant « intérêts particuliers et égoïstes », ce sera, en 1936, le Front populaire. Pendant six ans, la F.'. M.'. cherchera à le fonder. Elle pensera avoir réussi en juillet 1933, quand naîtront la **Table ronde** et le **Front commun.** Le scandale Stavisky l'obligera à se terrer. Il lui faudra attendre les élections de 1936 pour prendre le pouvoir politique qu'elle voulait sans partage en 1930.

Le Front populaire fut constitué le 14 juillet 1935. Son comité directeur siégea 27, rue Jean-Dolent, à Paris, dans l'immeuble de la Ligue des Droits de l'Homme.

Les attaches de cette ligue avec la F.'. M.'. sont assez connues pour que nous n'y insistions pas.

Le 4 juin 1936, Léon Blum constitua son ministère ; il y fit entrer un nombre respectable de FF.'. : MM. Camille Chautemps, Maurice Violette, Georges Monnet, Jean Zay, Roger Salengro, Raoul Aubaud, Marc Rucart, Bedouce et Ramadier. A ces FF.'. se joignaient des conférenciers de Tenue blanche : Yvon Delbos, Pierre Cot, Marius Moutet, Mme Brunschwig, Vincent Auriol et Sellier.

Ce ministère d'esprit maçonnique se constituait tandis que la C. G. T. faisait occuper les entreprises par les grévistes.

La grève d'occupation est d'origine soviétique, mais elle avait été adoptée par la F.'. M.'., et des Fraternelles maçonniques fondées tout exprès favorisèrent son essor.

La circulaire suivante adressée par la Fraternelle des Usines Renault aux vénérables de Loges montre les FF.'. MM.'. de cette entreprise débauchant les agents de maîtrise pour mettre l'action des syndicalistes antimarxistes en échec :

15 juin 1936.

V.'. M.'. T.'. C.'. F.'.,

Devant l'extension des mouvements de grève et l'occupation des usines par les ouvriers, les F.'. M.'. des usines Renault se sont spontanément groupés.

Dans l'esprit de tolérance et de fraternité le plus complet et en commun accord, ils ont décidé de s'allier au mouvement ouvrier pour la défense de leurs droits et l'abolition complète dans les entreprises, des mesures réactionnaires appliquées jusqu'alors.

Désireux, dans l'intérêt général de la nation tout entière, d'éviter un grave conflit de classes, ils ont fraternellement sollicité les agents de maîtrise de tous grades, les techniciens et employés de se joindre aux ouvriers pour hâter la solution du conflit et la mise en route des usines. Ceci, en étudiant les moyens susceptibles d'améliorer les conditions matérielles de tous, convaincus que la bonne volonté, l'entente et la compréhension plus profondes entre ceux qui produisent et ceux qui font travailler sont les moyens certains d'améliorer le sort de notre humanité.

Ayant jusqu'à maintenant obtenu de réels résultats dans cette voie, le personnel de maîtrise des usines Renault s'est affilié dans une large proportion à la C. G. T. Les F.'. de ces usines sont heureux de faire connaître qu'ils ont ainsi mis en échec le mouvement syndical organisé par les partis de droite désireux de combattre l'évolution des masses laborieuses pour l'instauration d'un régime fasciste.

Ils sollicitent leurs FF.'. de suivre leur exemple — tout en conservant le secret maçonnique — et de lutter avec toute l'énergie dont ils sont capables contre les factieux qui, dans toutes autres corporations, voudraient attenter aux libertés que nous défendons.

La F.'. M.'. interdit peut-être à ses membres de se livrer à des discussions politiques en Loge. Elle ne leur défend pas, on le voit, de pratiquer l'action directe à la sortie du Temple.

Le programme maçonnique de socialisation des entreprises, accompli, d'accord avec la F.'. M.'. par le Front populaire, grâce à la tactique des grèves d'occupation, fut grossi

Dimanche 17 Décembre, à 9 heures précises du matin
à GAUMONT-PALACE (Place Clichy)

Commémoration Solennelle
du T.'. Ill.'. F.'. Marcel SEMBAT
ancien Vice-Président du Conseil de l'Ordre
et de Georgette SEMBAT

avec le concours de :
FIRMIN GÉMIER — HENRI RADIGUER
et des Chœurs de l'École de chant choral

Soliste : Mlle Doris DETTELBACH ; Grandes Orgues : M. L. M. AUBE
Œuvres de BACH, MENDELSSOHN, B. GODARD, Alfred BRUNEAU.
Poème de Gustave KAHN

ALLOCUTIONS DE

JEAN VARENNE, Conseiller municipal, au nom du Quartier des Grandes-Carrières
LÉON BLUM, Député, au nom du Parti socialiste, et la Ligue des Droits de l'Homme
LÉON JOUHAUX, au nom de la C. G. T.
MILLE, ancien Député, au nom du Grand Orient de France

PRIX DES CARTES D'ENTRÉE : 1 fr., 2 fr. et 3 fr., pour couvrir les frais. Il n'y a pas de places numérotées à l'avance.

Le programme comporte des projections cinématographiques et photographiques, parmi lesquelles sont deux photographies [illegible] de Marcel SEMBAT, et le film spécialement [illegible] des obsèques de Jean JAURÈS.

en 1937 de deux revendications nouvelles : la **réquisition** des usines abandonnées par les propriétaires à la suite des grèves et le **contrôle ouvrier.**

Ces deux revendications furent approuvées par le convent du Grand Orient dès le mois de septembre 1936. La première permettait de spolier par la force les entrepreneurs de biens honnêtement acquis. La seconde donnait aux soviets d'usines le pouvoir de contrôler, non seulement l'utilisation de la main-d'œuvre, ainsi que les marxistes le prétendaient avec hypocrisie, mais l'activité technique et les opérations commerciales des usines.

Le gouvernement de Léon Blum exerça une forte pression sur les entrepreneurs de l'Exposition pour leur faire accepter le contrôle de l'embauchage, première étape du contrôle « ouvrier ».

L'échec de l'Exposition de 1937, seul, incita le Parlement à repousser le projet de loi sur le contrôle, en dépit des manœuvres des socialistes et des communistes.

Le développement des grèves eut, malheureusement, une conséquence plus grave : il ralentit les fabrications de guerre dans des proportions désastreuses. C'est un fait dont Léon Blum porte l'entière responsabilité, car il ne tenait qu'à lui de mettre un terme à l'agitation révolutionnaire.

Il ne le fit pas. Bien mieux, il s'efforça de briser les obstacles constitutionnels aux projets du Front populaire, gagnant à cette attitude des félicitations auxquelles il était très sensible.

Ainsi, le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme le remercia, le 20 octobre 1936, d'avoir tenu les promesses du Front populaire, fût-ce en essayant de passer outre à la volonté du Sénat :

« **Le Comité central signale à l'admiration reconnaissante de la démocratie la magnifique attitude du gouvernement de Front populaire qui a rigoureusement tenu les promesses du Rassemblement et a réalisé, en quelques mois, une fraction importante de son programme politique et social.**

« **Il félicite le gouvernement d'avoir défendu, devant le Sénat, la cause de l'ordre démocratique, fondé sur le respect de la loi, des Droits de l'Homme et des Droits du Travail, et d'avoir maintenu contre les factieux l'ordre dans la rue.** »

Tandis qu'il poursuivait à l'intérieur une politique dont l'effet immédiat était de désarmer le pays, Léon Blum favorisait le mouvement belliciste, déjà puissant dans les milieux politiques de gauche depuis la guerre d'Ethiopie.

BELLICISTE.

Là encore, il agit en plein accord avec la F∴ M∴ et reçut même d'elle des avertissements quand la situation générale de l'Europe le contraignit à une prudence toute relative.

Au convent du G∴ O∴ de 1936, le F∴ Paul Perrin, secrétaire du Conseil de l'Ordre, se plaignit que nous ne fussions pas ouvertement intervenus en faveur des Rouges d'Espagne :

« **... Ce n'est pas, dit-il, par les reculades, les reniements, les abdications que l'on barrera la route à la guerre. Chaque succès que, par pusillanimité, nous laissons remporter au fascisme, principal fauteur de guerre dans le monde, est une bataille perdue pour la paix.**

« **Dans les heures tragiques que nous vivons, bien davantage que d'intelligence et de subtilité, c'est de courage que doivent faire preuve les hommes d'Etat qui tiennent dans leurs mains le sort de la démocratie. Il faut qu'ils aient le courage, une fois pour toutes, de dire : « Non ! » aux maîtres-chanteurs fascistes.**

« **Arrière, le pseudo-pacifisme des résignés, des fatalistes, ou des tremblants !**

« **Ceux-là nous conduisent à la plus sanglante des hécatombes.**

« **Notre amour de la paix, parce que nous sommes des bâtisseurs, il est militant et constructif, et nous ne saurions le nourrir de défaites !... »**

La gravité du danger amena Léon Blum et Pierre Cot à pratiquer le système hypocrite de la « non-intervention ». En fournissant aux Rouges d'Espagne les avions et les armes dont notre armée aurait eu le plus grand besoin, ils leur permirent de résister au général Franco plus de deux ans et demi. Ils causèrent ainsi la mort de centaines de milliers d'hommes et faillirent à deux ou trois reprises provoquer un conflit européen.

Quand la défaite des marxistes parut inévitable et que la question se posa pour le gouvernement français — c'était déjà bien tard — de reconnaître le général Franco, Léon Blum fut pris de colère : il écrivit au « Populaire » une série d'articles d'une violence extrême pour réclamer l'intervention de la France en Espagne et s'opposer aux négociations de M. Bérard avec M. Jordana.

Les titres de ses articles à eux seuls sont suggestifs :

Il faut ouvrir la frontière espagnole ! Cela ne peut pas durer (15 janvier 1939). Il n'est pas trop tard ! (26 janvier 1939). La chose impossible ! (29 janvier). Cela passe les bornes (30 janvier). Les voies « impériales » (9 février).

Non, non et non ! (14 février). Emotion parmi les républicains à la Chambre. Le groupe franco-espagnol qui compte 305 députés proteste unanimement contre l'éventuelle reconnaissance de Franco sans approbation préalable du Parlement (24 février). De capitulation en capitulation... La Chambre française, obéissant à MM. Daladier et Georges Bonnet, reconnaît sans condition le général Franco, agent de l'Allemagne et de l'Italie ! (25 février).

Il est impossible de donner des extraits de chacun de ces articles. Nous n'en citerons qu'un : « **Il n'est pas trop tard** », il nous suffira à pénétrer la pensée de Léon Blum :

« **...La Chambre... n'acceptera pas de dresser d'avance l'acte de décès de la République espagnole, de jeter la première pelletée de terre sur son corps vivant. Car la République espagnole vit toujours, elle le prouve en luttant. Nous devons espérer pour elle, puisqu'elle ne désespère pas d'elle-même. Du fait que notre aide lui est devenue plus nécessaire encore, nous nous sentons plus étroitement tenus de l'aider.**

« **De terribles échecs ont été subis par les Républicains au cours de ces trois dernières semaines. Mais tous les journaux de l'univers en ont enregistré la cause unique : la disproportion presque incroyable des engins de guerre mis en œuvre. Mais à mesure que les conditions matérielles de la lutte devenaient plus inégales pour eux, leur cause trouvait de nombreux défenseurs dans tous les Etats démocratiques. En Angleterre, une partie croissante de l'opinion se soulève ; aux Etats-Unis, M. Stimson, ancien secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, réclame publiquement la levée de l'embargo sur les fournitures à l'Espagne républicaine ; en France, le long débat qui s'achève a permis à la majorité de la Chambre de former sa conviction. D'un jour à l'autre, sous la pression des opinions et des parlements, le retour au droit commun des nations décidé par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, peut modifier les conditions matérielles de la lutte. Il est bien tard, sans doute ; personne ne le sent plus cruellement que moi. Qui cependant aura le front de dire qu'il est trop tard ? »**

La débâcle des « Républicains » d'Espagne se traduisit par l'exode en masse sur le territoire français des centaines de milliers de criminels qui ne voulaient pas avoir de comptes à rendre à la justice du général Franco.

La F∴ M∴ leur fit ouvrir la frontière française, comme, depuis six ans, elle facilitait l'invasion de notre sol par les Juifs de l'Europe centrale.

LA « DRAMATIQUE » QUESTION JUIVE.

La solution du problème juif tenait au cœur de Léon Blum ; il tenait à voir ses frères de race généreusement ac-

cueillis. Aussi, il n'hésita pas à rappeler à ses coreligionnaires leurs devoirs de solidarité quand il en eut l'occasion.

Parlant de la « dramatique question juive » au neuvième congrès de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (présidée par le F.'. Bernard Lecache), le 26 novembre 1938, il déclara :

« ...Votre maison est peut-être déjà pleine. Mais quand ils (les réfugiés juifs) frapperont à votre porte, vous l'ouvrirez. Il y a là un devoir d'humanité élémentaire, je dirais presque, si les deux mots n'avaient pas l'air de jurer ensemble, d'humanité animale... »

Fidèle à la doctrine sioniste, il voulait que la stabilité fût garantie aux immigrés :

« ...il faudra des terres nouvelles. Qu'on les cherche, qu'on les trouve ; mais en faisant tout ce que de grands Etats doivent faire pour que ce soient des cités nouvelles que l'on ouvre et non pas des camps de concentration. Ainsi, à l'issue d'une crise grave, nous connaîtrons d'autres jours et, après nous, nos enfants et les enfants de nos enfants... »

Les réfugiés juifs témoignèrent leur reconnaissance aux Français en les poussant à la guerre.

JUGE PAR LES SIENS.

Après les guerres d'Ethiopie et d'Espagne, la crise tchécoslovaque fut pour les Juifs un nouveau prétexte de conflit général.

Sous la direction de Léon Blum, le « Populaire » se joignit au « Droit de vivre », à la « Lumière », à « Ce soir », à l' « Humanité », à tous les journaux d'obédience communiste, maçonnique ou juive, qui lancèrent les fausses nouvelles et faillirent provoquer une catastrophe.

Quand le calme fut retrouvé, un socialiste nommé Zoretti se chargea de dire à Léon Blum ce que de nombreux Français pensaient :

« Oui, Blum, si la guerre éclatait, vous en porteriez la responsabilité, que je vous souhaite légère. Vous ne deviez pas, avec votre haute intelligence, avec votre lucidité, céder au courant stalinien qui pousse à la guerre avec une volonté si manifeste... Vous devriez être au-dessus de ce raisonnement de gribouilles qui veulent faire la guerre tout de suite pour l'éviter demain, qui ne veulent pas localiser les conflits et préfèrent les généraliser tout de suite parce qu'ils pourraient se généraliser demain.

« Le peuple de France ne vous suit pas. Il ne comprend pas. Il ne veut pas, dans son sein, faire tuer des millions d'hommes, détruire une civilisation pour rendre la vie plus facile aux « cent mille Juifs » des Sudètes.

« Il vous plaît, aujourd'hui, de laisser aux droites le soin de défendre les thèses de paix et de bon sens, libre à vous. Ne vous étonnez pas si, le calme revenu, le monde ouvrier et paysan n'oublie pas cela et si nos idées et notre parti ne perdent quelque faveur... »

(L'Ecole émancipée, 16 octobre 1938.)

Ce jugement, porté par un de ses amis à la veille de la catastrophe, n'a rien perdu de son actualité. Il est seulement incomplet : il ne dit pas que Léon Blum a suivi l'exemple de FF.'. MM.'. authentiques et qu'après avoir contribué au désarmement du pays, il nous a lancés dans la guerre.

C'est de ce crime qu'il doit répondre.

Georges OLLIVIER.

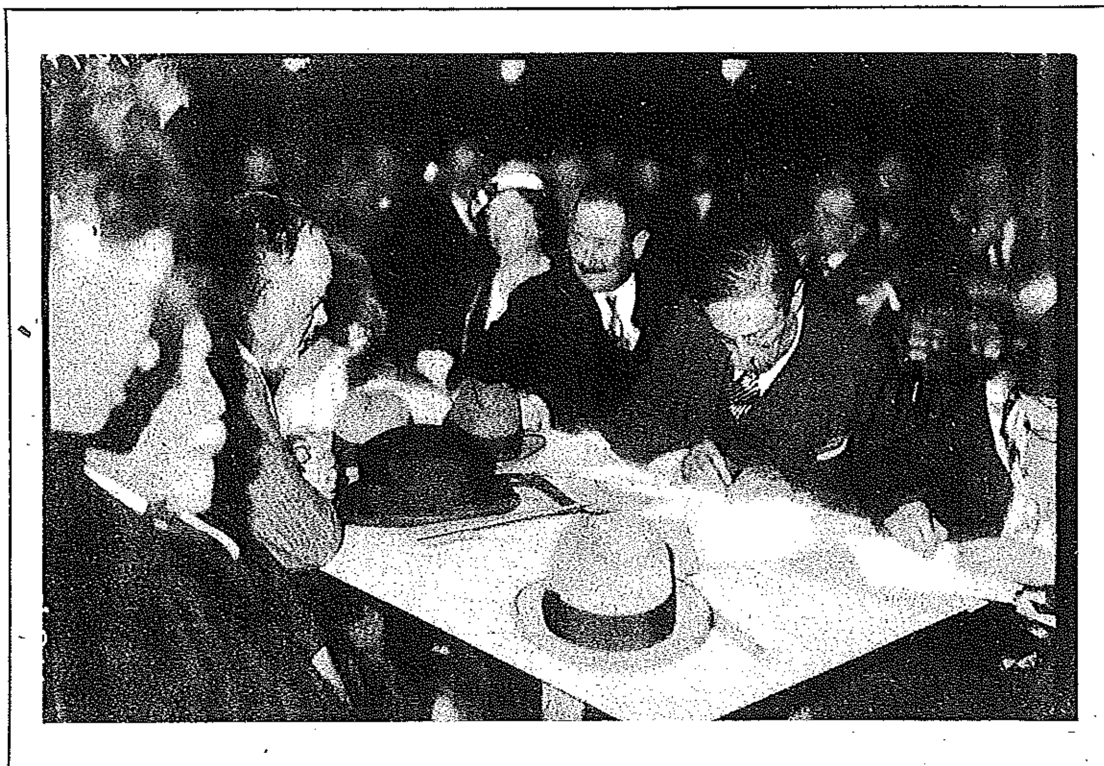


Photo Archives Louis Silvestre.

Léon Blum à un Congrès du Parti socialiste, en face de lui Vincent Auriol.

UNE RÉVÉLATION IMPRÉVUE

On donne, à l'œuvre magistrale de l'apôtre saint Jean, le nom d'Apocalypse, c'est-à-dire de Révélation ; mais, si l'on reproche à la vision poétique de l'évangéliste d'être obscure, je n'ose dire à souhait, bien que certains philosophes prétendent qu'on ne saurait s'exprimer en langage clair lorsqu'on traite de sujets aussi transcendants, on ne saurait faire le même reproche à la sorte de frise mobile, en quatre parties, qui va être étudiée ici.

Si elle suit de très près, d'extrêmement près même, le texte religieux, elle aboutit à une conclusion qui, certes, ne dut jamais naître en le cerveau du solitaire de Patmos, et qui est d'une clarté aveuglante, mais combien déconcertante.

« Révélation à Jean son serviteur » (I, 1) (fig. 1). Le personnage est représenté, comme tous les êtres et les objets qui composent la frise, en or plein sur le fond qui simule le marbre. C'est un homme nu, couvert simplement du manteau des philosophes ; il porte à la main le sceptre de la puissance du verbe ou la baguette du maître enseignant ; pour qu'il n'y ait pas d'erreur sur sa personne, sur ce sceptre s'érige un aigle, l'animal symbolique de l'écrivain du quatrième évangile. Saint Jean a, derrière la tête, non pas une auréole, qui est l'emblème de la lumière divine venant éclairer un front, mais des rayons irradiés d'un cerveau qui communique sa propre lumière à ses auditeurs et à ses lecteurs. Cette émanation, contraire à l'obscurité prétendue de l'œuvre, répond très certainement à une idée figurée dès le début. « In principio Verbum. »

« Pour montrer à ses serviteurs » (I, 1). C'est Dieu qui montre à ses serviteurs, ceux-ci ne peuvent être que sur la terre, puisque ceux qui ne sont plus de ce monde ont déjà reçu la connaissance. On voit donc, en haut du dessin, un cercle qui représente le globe terrestre.

« Le temps est proche » (I, 3).

Il est admis que l'Apocalypse est une œuvre de mort ou, du moins, d'annonce de châtiment ; ce qui n'est pas autrement prouvé, car une autre thèse prétend, avec quelque raison, que c'est, au contraire, une œuvre d'amour, dans laquelle Dieu, qui devrait châtier les coupables, suspend presque toujours les calamités dont ils sont menacés. Mais il est certain qu'entre les deux thèses, la Maçonnerie qui semble, dans la langue hébraïque, avoir des prédilections pour le mot Nekkam qui signifie : vengeance, a choisi la première et le temps proche est celui des catastrophes. En est-il une plus terrible que celle qui faisait trembler nos intrépides ancêtres, les Gaulois, la chute du ciel ? Aussi, voit-on choir une étoile, et pour marquer cette chute, le pentagramme stellaire est retourné, ce qui, en hermétisme, est nettement maléfique.

« De la part de Celui qui est, qui était et qui vient » (I, 4). Une main sort d'une nuée et a la disposition d'une dextre qui avertit, sans cependant menacer encore. C'est bien une main divine, celle de Celui qui est de toute Eternité et dont la venue est proche.

« De Celui... des sept esprits, qui sont devant son trône et de la part de Jésus-Christ » (I, 4, 5).

Cela fait neuf personnes, ou mieux, neuf entités, qui sont, étant célestes, représentées par neuf rayons sortant d'une autre nuée, mais cette fois dans le sens vertical.

« J'entendis, derrière moi, une voix forte comme le son d'une trompette » (I, 10). « Sa voix était comme un bruit de grandes eaux » (I, 15).

Cette phrase, nettement explicite quant au bruit terrifiant qu'elle suppose, était assez difficile à symboliser. Le peintre a songé à la voix barrissante de l'éléphant, qui est certainement, de la création, l'animal à l'organe le plus puissant.

« Ses pieds étaient semblables à ceux de l'airain, comme s'il eût été embrasé dans une fournaise » (I, 15). « Celui dont les pieds sont semblables à de l'airain ardent » (II, 18).

Cette figure semble indiquer que le personnage qui, en l'occurrence, est Dieu lui-même, avait une allure extrêmement rapide. Celle-ci est donc symbolisée par le cerf, le ruminant le plus vite des animaux qu'il soit, en dehors des oiseaux qui sont ici hors de propos. Mais il est certain que si l'on n'a pas la clef de ce gigantesque rébus, il est à peu près impossible d'établir une corrélation quelconque entre cet éléphant et ce cerf qui se suivent de la même allure paisible et silencieuse.

« Je lui donnerai à manger de l'arbre de vie qui est dans le Paradis de Dieu » (II, 7).

Il ne peut évidemment s'agir d'un arbre banal, à plus forte raison du pommier, qui est l'arbre du Bien et du Mal, un arbre bien terrestre. Le palmier, seul, paraît devoir être admis à ce séjour paradisiaque, parce que c'est l'arbre des oasis, c'est-à-dire celui dont on recherche l'ombre, la fraîcheur, les fruits et la sève (le lagmi) après les souffrances du déplacement sous les ardeurs du soleil, le repos après les vicissitudes de la vie. C'est effectivement lui que l'on voit sur la frise, bien que le manque de place lui donne une singulière allure de bananier retourné, ne serait la grappe de fruits aperçue sous les dernières palmes.

« Je lui donnerai de la manne cachée » (II, 17).

On n'a jamais été bien fixé sur la nature exacte de la manne du désert de Sinaï. Pour les uns, c'était une sorte de neige ; pour les autres, une nuée de sauterelles. Le peintre, plus poétique que fidèle observateur de la tradition assez peu précise, comme il vient d'être dit, a supposé qu'il s'agissait de miel, aussi a-t-il représenté un essaim d'abeilles

voltigeant autour d'une ruche, et dans lequel on peut voir une évocation d'une chute de neige ou d'un vol d'acridiens, la ruche pouvant représenter les tentes du peuple de Dieu.

« Je lui donnerai autorité sur les nations » (II, 26).

De nouveau, la terre, singulièrement placée au-dessus de l'essaim et que l'on serait tenté de prendre pour la lune, représente ses propres habitants.

« Je lui donnerai l'étoile du matin » (II, 28).

L'étoile figurée à côté de la terre est de nouveau présentée, comme elle l'a été une première fois, à l'envers, c'est-à-dire dans un sens maléfique. Ce semble être un singulier présent fait par Dieu au personnage dont il s'agit. Il faut, pour bien comprendre, relire soigneusement le texte intéressant cette partie du récit. Il s'agit d'un personnage qui recevra diverses récompenses pour avoir accompli l'œuvre de vengeance de Dieu contre des pécheurs ; s'il y a maléfice, ce n'est donc pas à l'encontre de l'instrument de la vengeance, mais de l'objet de cette vengeance. Il n'y a donc pas d'erreur de la part du dessinateur, comme on aurait tendance à le croire à première vue.

« Ils marcheront avec moi » (III, 4) (fig. 2).

Saint Jean fait allusion à certains habitants de la ville de Sardes qui, par leurs bonnes actions, seront dignes de marcher avec Dieu. La scène était assez difficile à représenter. Cette difficulté a été tournée ; comme l'Apôtre est le missus dominicus, c'est avec lui que ces fidèles seront appelés à suivre la route droite. Or, l'aigle étant son symbole, on voit un très bel oiseau de cette espèce, qui baisse la tête vers trois petits aiglons qui le regardent, comme il le fait lui-même, en même temps qu'il semble, de l'aile, esquisser un geste d'invitation à la marche en avant. Il y a trois oisillons qui représentent le corps, l'âme et l'esprit des fidèles affamés d'idéal et d'espérance, suivant la symbolique bien connue.

« Je regardai et voici... » (VI, 1, 2).

Un œil est nettement explicite.

« Que parut un cheval » (VI, 2, 4, 5, 8).

Ce sont les quatre cavaliers devenus classiques et connus sous le nom de cavaliers de l'Apocalypse. Ils sont figurés par un cheval à demi cabré, bien que d'allure assez bonnasse, les oreilles pointées vers un but que semble voir son œil presque humain.

« Une couronne lui fut donnée » (VI, 2).

Cette couronne fut donnée au premier cavalier, tandis que les trois autres recevaient d'autres objets ou armes ; mais, évidemment, il suffit que le symbole soit évoqué ; il l'est de façon assez peu claire sous la forme d'une sorte de bague à chaton rectangulaire, à moins que ce ne soit un diadème vu de haut, ce qui serait assez admissible s'il est donné par Dieu qui, naturellement, voit tout de haut ; le chaton serait, dans ce cas, le fermoir de la nuque.

« Le pouvoir leur (aux cavaliers) fut donné sur le quart de la terre, pour faire périr les hommes par l'épée » (VI, 8).

L'arme représentée est un poignard ; mais il faut considérer que si, dans la Maçonnerie, tous les Frères sont armés de glaives plus ou moins inoffensivement flamboyants, les vengeances dont il a déjà été parlé sont assouvies par le poignard, comme ce fut le cas pour les assassins d'Hiram.

« Les étoiles du ciel tombèrent sur la terre » (VI, 13). « Toutes les montagnes et toutes les îles furent remuées de leurs places » (VI, 14).

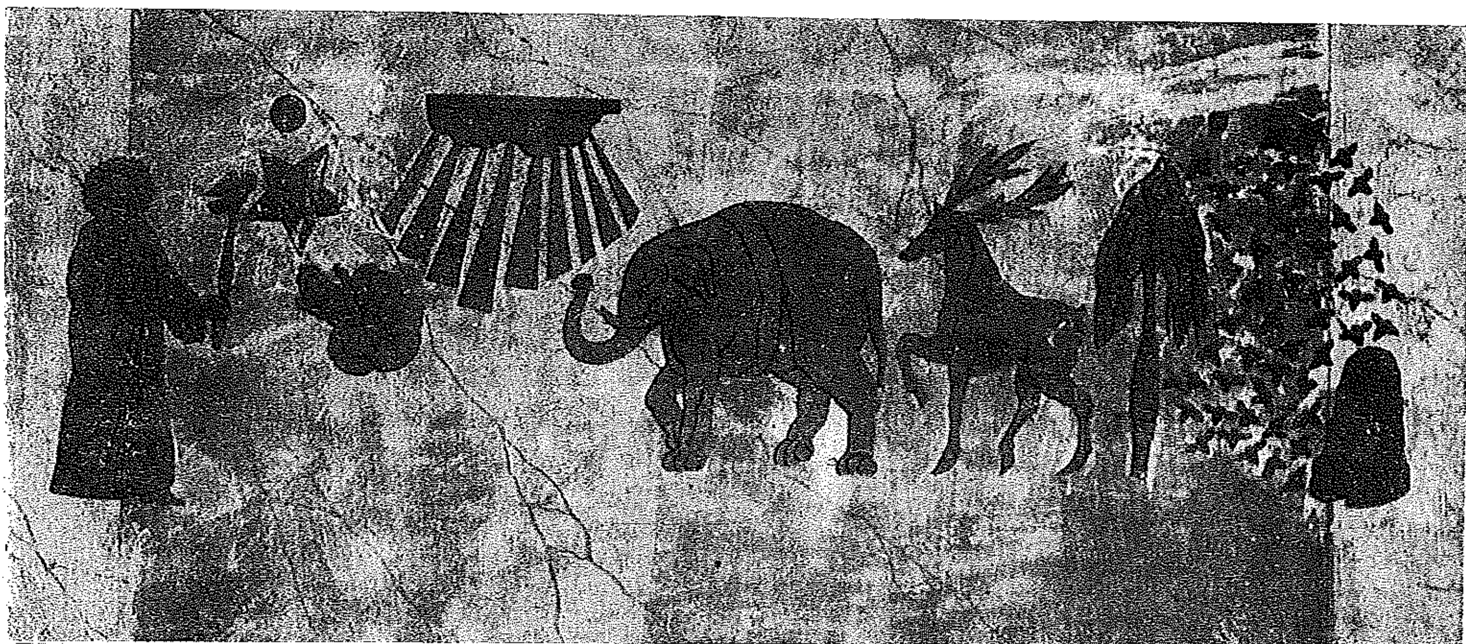
La terre est représentée ici sous une forme plus large, de façon à pouvoir justifier la seconde partie de la citation, dans son genre général ; car on ne saurait entrer dans le détail de montagnes et d'îles trop petites pour figurer sur une mappemonde. Aussi, voit-on une représentation schématique de l'Asie Mineure et de la mer Egée, région chère aux Maçons qui prétendent y avoir trouvé une partie de leurs traditions transmises mystérieusement et oralement, sans avoir besoin de ces documents toujours sujets à discussion. Au lieu donc d'être orientée de l'est à l'ouest, la presqu'île proche-orientale l'est du nord au sud.

« Les rois de la terre... se cachèrent » (VI, 15).

Devant cette menace de cataclysme, malgré leur orgueil infini et leur prétendue puissance, les monarques prirent peur et jugèrent prudent de chercher un refuge. Au-dessus du globe terrestre qui leur offrira peut-être cet asile, une couronne indique nettement qu'il s'agit de souverains de notre planète.

« ...devant la face de Celui qui est assis sur le trône et devant la colère de l'Agneau » (VI, 16) (fig. 3).

Du ciel entrouvert tombent dix rayons semblables à ceux déjà vus, mais pourquoi dix ? La raison en est double.



Ou bien, en s'en rapportant à la Qabbale, ce sont les sephiroth ou les dix vertus opératives émanant de l'Aïn Soph, la lumière sans limite qui, pour avoir présidé à l'émanation non pas créatrice, mais ajustative du Grand Architecte de l'Univers, peuvent participer à son désajustement et à sa fin et qui ont eu, dans la Qabbale, la prétention de se substituer aux dix commandements ou bien beaucoup plus simplement les dix plaies d'Egypte ou encore les mêmes commandements, ce qui était à peu près la même chose venant d'un Dieu qui ne parlait que de vengeance et de châtiment.

« Cachez-nous » (VI, 16), dirent-ils aux cavernes.

On ne donne pas à la caverne le sens hermétique qui lui fut autrefois donné, lorsque, dans le culte de Mithra en particulier, elle servait aux initiations. Elle représentait alors le monde intérieur, le cœur de la connaissance divine, comme les régions souterraines, symboles des états par lesquels devaient passer les récipiendaires, avant d'être admis dans la société secrète. Elles sont souvent figurées dans les gravures alchimiques et même dans certaines gravures maçonniques, avec une lumière qui en émane, pour sonder les ténèbres qui la noyent trop souvent. Mais ici, le sens est tout à fait autre ; il s'agit de trouver l'ombre qui pourrait donner une sécurité factice ; aussi voit-on une porte banale, sans serrures, qui possède un bras de levier facile à manœuvrer comme le serait celui d'une stalle d'écurie, d'un box. C'est, somme toute, un abri assez précaire.

C'est alors que les fléaux menacèrent de s'abattre sur la terre.

« Quatre anges debout aux quatre coins de la terre retenaient... » (VII, 1).

Ce qui revient à dire qu'ils tenaient sous le joug quelque être ou quelque phénomène plus ou moins naturel. Aussi voit-on un joug.

Et ce joug est disposé au-dessus de :

« Les quatre vents de la terre » (VII, 1).

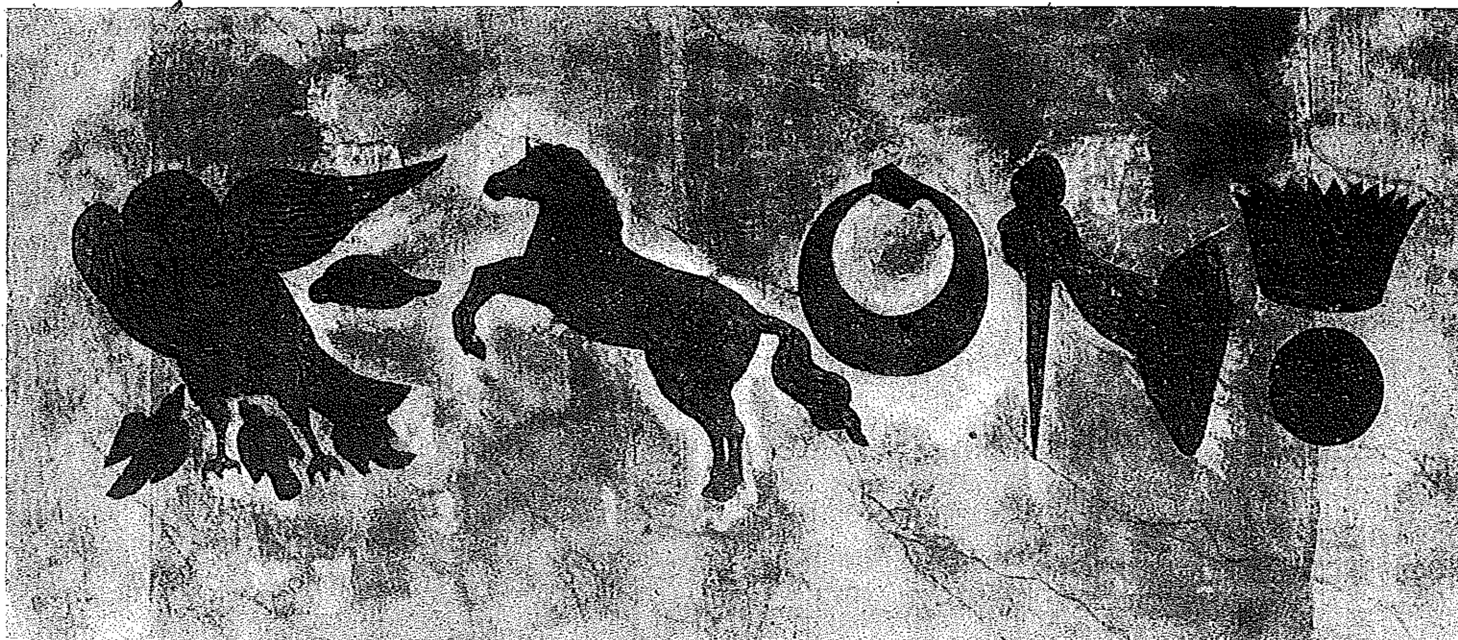
Tenus en laisse, il était tout indiqué qu'ils eussent des corps de chiens et même de chiens peu fiers d'être ainsi entravés dans leur liberté d'aller et de venir; aussi sont-ils arc-boutés sur leurs quatre membres et tiennent-ils leur queue serrée entre leurs jambes de derrière. Mais pourquoi des chiens ? Bien que ce genre d'animaux soit plus normalement que d'autres tenus en laisse, on aurait aussi bien pu faire figurer des bœufs, par exemple, à qui le joug est coutumier. Mais c'est que le rôle de ces vents est indiqué dans la fin de la même phrase « afin qu'il ne soufflât point de vent sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre. » C'est-à-dire que rien ne se mît à la poursuite des miasmes délétères qui allaient s'abattre sur les régions menacées, ni ne dispersât les pluies de sang, d'eau et de grêle qui allaient choir du ciel en furie. La poursuite et la dispersion, n'est-ce pas le fait des chiens aussi bien de chasse que de garde ? Mais à ces chiens, ont été données des faces humaines, parce que dans la tradition, toujours elle, ils portaient des noms d'hommes : Eurus, Auster, Zéphyre et Borée. D'après le facies du chien ici représenté, on pourrait reconnaître, à sa mine renfrognée, à ses yeux menaçants, à ses sourcils froncés, le dernier de ces demi-dieux, père de la pluie, de la grêle, de la neige et des tempêtes. Toutefois, de cela, on pourrait peut-être conclure que l'artiste n'a pas compris le texte de la même façon que nous et qu'il semble avoir vu, dans les versets de saint Jean, la preuve que les anges retiennent les vents pour les empêcher de semer la dévastation sur la terre, ce dont, comme Borée, ceux-ci se montrent fort contrariés, alors que, tout au contraire, il faut lire qu'ils ne sont pas laissés en liberté de façon à ne pas remplir leur rôle de purificateurs « afin qu'il ne soufflât point de vent... »

Mais les événements se précipitent. « Je regardai et j'entendis un aigle... » (VIII, 13).

L'oiseau royal est extrêmement visible, debout sur ses serres crispées et les ailes battantes. Mais le texte dit : j'entendis, car il allait « disant d'une voix forte... » et il est figuré le bec ouvert et l'œil fixant ceux à qui il s'adresse.

« Il leur dit de ne point faire de mal à l'herbe de la terre, ni à aucune verdure, ni à aucun arbre » (IX, 4).

C'est-à-dire que quels que soient les malheurs qui vont s'abattre sur la terre, seuls seront frappés les coupables, les hommes ; les irresponsables, les animaux et surtout les plantes, seront épargnés et la nature continuera à sourire de toutes ses fleurs. Aussi, voit-on une corne d'abondance, emblème de paix et de paisible bonheur.



Alors « le sixième ange sonna de la trompette » (I, 15).

Mais il était assez délicat de faire figurer dans cette frise allégorique, symbolique, allusive, les mots importent peu à la chose mais, en tout cas, nettement antireligieuse, ou du moins areligieuse, c'est le moins que l'on puisse dire, un ange qui supposerait un Dieu que le Grand Orient a récusé même au titre très gnostique de Grand Architecte de l'Univers, et c'est un très modeste héros d'armes, sans armes évidemment, car l'armée est, elle aussi, une entité à proscrire.

Et, à l'appel de ce héros mortel et non angélique, les cataclysmes churent du haut du firmament. « Le bruit était comme un bruit de chars à plusieurs chevaux qui courent au combat » (IX, 9).

Si jusqu'à présent la figuration a été adroite, malgré les difficultés très sérieuses rencontrées à chaque coup de pinceau, le moins qu'on puisse dire du constructeur du char représenté c'est que, très certainement, il n'a jamais dû prendre de leçons d'un architecte, même ne fut-il pas de l'Univers, car on se demande comment ce char à deux roues, dont tout le poids se trouve vers l'avant, peut tenir en équilibre, à moins que le bruit attendu ne soit celui de son écroulement.

Les chevaux ne figurent, en effet, pas, bien que nous ayons quelque aperçu sur leur configuration. « Les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions » (IX, 17) (fig. 4).

Mais les temps sont maintenant révolus « J'entendis du ciel une voix qui disait (X, 4) qu'il n'y aurait plus de temps » (X, 6), c'est-à-dire que les heures ne seraient plus des parties équitablement réparties de la journée, que les jours ne succéderaient plus aux nuits, que le coq ne serait plus le symbole de la vigilance, lui qui doit annoncer aux hommes, qui l'attendent dans la terreur en même temps que dans l'espérance, que la nuit de l'ignorance est morte et que le jour de la clarté spirituelle va renaître, pour parler comme les Maçons. Aussi, le gallinacé de la fresque se montre-t-il très angoissé de ce désaxement, si l'on en juge par son œil inquiet et par son bec qui semble pendre comme une lippe désappointée.

La prophétie va prendre une allure tout à fait spéciale ; aussi l'écrivain est-il invité à donner à son œuvre un ton plus précis encore.

« On me donna un roseau, en me disant : « Lève-toi et mesure le temple de Dieu » (XI, 1).

Ici, la Maçonnerie se doit à elle-même de comprendre le texte suivant ses propres concepts. Or, même si le Grand Architecte de l'Univers est récusé, elle ne doit pas oublier qu'elle prétend faire remonter son origine, pour le moins, à la construction du Temple de Salomon et qu'elle est l'héritière, dit-elle, des splendides corporations des bâtisseurs de cathédrales du Moyen Age et de la Renaissance. Aussi, ne peut-elle faire figurer, sur ce dessin emblématique, un modeste roseau entre les mains d'un quelconque individu. C'est pourquoi on voit un jeune homme, c'est-à-dire un artiste vigoureux et fort, au corporel comme au spirituel, vêtu, comme l'étaient les maçons francs du XIII[e] siècle, de la longue robe à ceinture et coiffé de la chevelure à l'ange, qui tient, d'une main, un plan déplié et, de l'autre, un compas entrouvert, dont la divergence des branches indique la distinction en laquelle tout honnête homme doit tenir le spirituel et le matériel, ce qui vient du cœur et ce qui peut monter de la terre, vers qui ces branches sont dirigées respectivement.

Et la distinction est faite très nettement entre les uns et les autres, en ces temps qui sont venus « de juger les morts, de récompenser les serviteurs (ceux de Dieu), les prophètes, les saints et ceux qui craignent ton nom, les petits et les grands, et de détruire ceux qui détruisent la terre » (XI, 18).

Pour ce faire, pour distinguer les uns des autres, il sera fait appel à la balance du Jugement Dernier, dont le fléau implacable et rigoureusement équilibré saura déterminer les mérites de tous ordres.

Et nous arrivons à la fin de la frise, à la révélation imprévue, bien que le texte de saint Jean soit étonnamment précis et ne laisse aucune place à l'ambiguïté.

Le voici dans son intégralité :

« Un grand signe parut dans le ciel ; une femme enveloppée du soleil, la lune sous ses pieds et une couronne de douze étoiles sur sa tête » (XII, 1).

Au centre de la croix basileïa qui servait en matière de



magie et qui comporte une figuration des sept sceaux du livre de l'Apocalypse, on voit un cercle, au centre duquel se dresse une femme nue, grande, mince, svelte et élancée ; elle est debout sur un croissant de lune ; des seins aux genoux, elle est couverte par un soleil rayonnant et, au-dessus de sa tête, s'arrondit une couronne faite d'étoiles. Question de costume mise à part, comme en le texte de l'Apôtre, on pourrait entrevoir là une allusion à la Vierge Marie, ainsi que semble l'indiquer le texte sacré, ou bien encore une symbolisation de la Nouvelle Eglise de Jésus qui enfantera, malgré les embûches que lui dressera la Bête, une civilisation nouvelle dans laquelle le spirituel l'emportera sur le matériel, ou toute autre révolution morale ; car, s'il y a quelque chose d'obscur, en admettant que ce mot puisse être admis, dans l'Apocalypse, ce ne peut être que dans la forme que prendra cette rénovation spirituelle du monde pensant et croyant.

Mais, tout, évidemment, si la Magie croyait encore à la vertu évocatrice, inspiratrice, opérative même de la Vierge Marie, car on sait, lorsqu'on est adroit, reconnaître quelque pouvoir à qui l'on craint, il en est tout autrement de la Maçonnerie et il est assez curieux de voir comment « in fine », elle s'écarte brutalement, presque maladroitement, d'un texte qu'elle a suivi très exactement jusqu'à ce moment, peut-être pour mettre en confiance ceux qui ont été amenés à ce point du déchiffrement du rébus apocalyptique, vu à la façon maçonne s'entend.

Il s'agit, si nous reprenons le texte, sans en suivre exactement les diverses propositions dans l'ordre qui leur a été donné par saint Jean, d'une nuée représentant le ciel et d'une couronne, mais non plus d'une couronne d'étoiles, ce qui ne veut pas dire grand'chose en l'occurrence, mais d'une couronne royale, symbole de ce pouvoir absolu qui est refusé, qui est combattu chez les autres, et on trouve, posée sur une nuée, cette couronne à l'antique, nécessairement, de façon à rester fidèle à la si vieille tradition dont on ne saurait manquer de se prévaloir et surtout de façon à ne pas être confondu avec les tyrans modernes que la Maçonnerie s'est donnée à tâche de renverser lorsqu'ils n'ont pas consenti à être ses valets. Elle a dix pointes, en souvenir des dix commandements de Dieu, dans l'antiquité des dix sephiroth dans la Qabbale, des neuf principes des Droits de l'Homme et de son œuvre pendant la Révolution.

Le soleil et la lune sont représentés, non l'un au-dessus de l'autre, comme ils le sont dans la fresque poétique de l'Apôtre, mais l'un à côté de l'autre. Le soleil a trente-deux rayons, ce qui, avec celui qui jaillit de son regard très vif, fait trente-trois, c'est-à-dire une allusion au trente-troisième degré de latitude Nord, qui est celui de Charleston, où, le 31 mai 1801, fut créé le Grand Conseil maçonnique. La lune est vue de face et de profil en même temps, en allusion à ses phases, et les deux astres regardent parallèlement vers les deux colonnes qui ne figurent nullement dans le texte chrétien, mais qui sont une allusion, même pas déguisée, aux deux colonnes J.'. et B.'., soutiens de la Maçonnerie, et au sommet desquelles, toujours côte à côte et à la même hauteur, lune et soleil doivent, dans le ciel, coiffer les colonnes qui s'appuient à la terre.

« Ce qui est en bas est comme ce qui est en haut. »

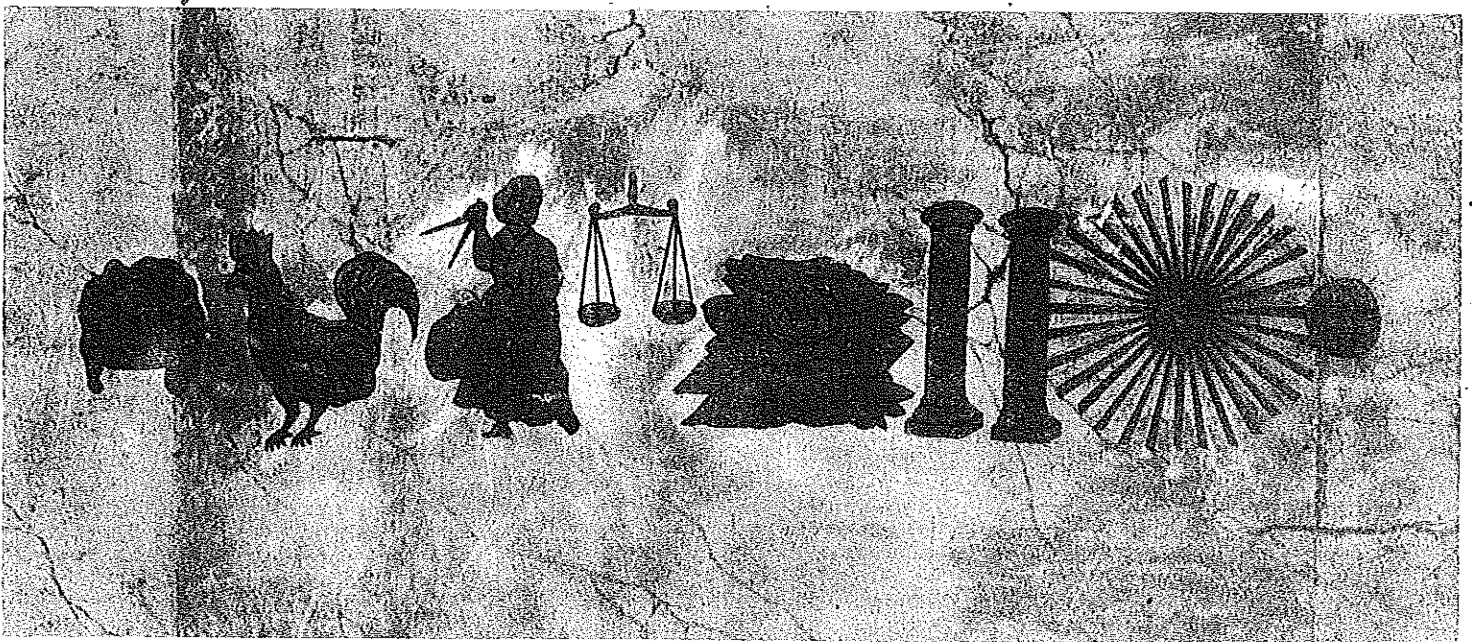
En un mot, lentement, savamment, le peintre a amené saint Jean, par son pinceau tout au moins, à conclure que tous les cataclysmes dont la terre et ses habitants peuvent être menacés, n'ont qu'un but : annoncer l'approche imminente et bienfaisante de la Maçonnerie.

Saint Jean, vu sous ce jour pour le moins surprenant, avait-il raison ? A nos lecteurs de conclure, en l'an de grâce 1942 !

⁂

Cette interprétation est évidemment conforme au texte qu'elle suit de près, elle est nettement symbolique. Elle serait donc proche de la vérité hermétique si, justement, elle ne suivait pas le texte de si près ; elle est beaucoup trop simple. Il est à peu près certain qu'elle devait être réservée aux premiers grades, à ceux qui étaient encore des aspirants à la Connaissance Suprême. Car il en existe une autre plus profonde, dont les arcanes sont beaucoup plus mystérieux, bien que la conclusion soit la même ; nous aurons très certainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

A. MAITROT DE LA MOTTE-CAPRON.



INFORMATIONS

LA F.·. M.·. ET LE DRAME YOUGOSLAVE

Dans une correspondance de Belgrade, parue récemment dans l'hebdomadaire anti-bolchévik russe « Novoïé Slovo » (La Nouvelle Parole) 1942, n° 4, on trouve des révélations bien curieuses sur l'activité de la F.·.-M.·. en Yougoslavie. Voici la traduction in extenso de ces informations.

« DANS LES COULISSES DE LA FRANC-MAÇONNERIE »

« Dans une des calmes rues de Belgrade, habitée par la bourgeoisie riche, se trouve, dans une cour étroite et peu propre, une maison à deux étages et d'un aspect assez laid. Je passais devant cette maison beaucoup de fois ces dernières années et ne pouvais pas supposer que c'est là que fut le centre de la Franc-Maçonnerie locale : « Grande Loge de Yougoslavie ».

« Actuellement, on y a ouvert une exposition anti-maçonnique qui a déjà été visitée par plus de 50.000 personnes.

« Cette exposition a une énorme importance pour la population serbe parce qu'elle lui ouvre les yeux sur les vrais responsables de la tragédie politique du malheureux Etat.

« Là, comme nulle part ailleurs, on voit nettement l'activité accordée des forces ténébreuses qui avaient peu à peu préparé la catastrophe politique de la Yougoslavie et avaient jeté dans un abîme le peuple serbe : ces forces sont la politique anglo-serbe, la juiverie, la Franc-Maçonnerie et la III[e] Internationale.

« Parmi les portraits exposés à côté de divers autres objets, le public étonné voit, comme Francs-Maçons, beaucoup de personnalités politiques bien connues, des professeurs de l'Université, des avocats, des médecins, des ingénieurs, de hauts fonctionnaires, de riches marchands, des industriels, des banquiers et même des officiers. On y trouve beaucoup de Juifs importants.

« Le rôle dirigeant dans la Grande Loge de Yougoslavie appartenait aux Maçons de hauts degrés des Loges étrangères, soumis en dernier compte, aux Anglais, fondateurs historiques de la Franc-Maçonnerie.

« Les Juifs ont, bien entendu, escompté à temps la puissance et les avantages — pour eux — de cette organisation secrète. Profitant de ce que la Maçonnerie ne connaît pas de restrictions raciales ni religieuses, ils y ont largement pénétré, grâce à leur argent et y ont conquis le rôle dirigeant.

« Il est intéressant de noter que, malgré le caractère international de la Maçonnerie, dans beaucoup d'Etat, à côté des Loges communes il y avait des Loges où, seuls, les Juifs avaient accès.

« Ainsi, si, du point de vue maçonnique général, le nationalisme était considéré comme préjugé, aux Juifs, il était permis d'être nationalistes, même au sein de la Franc-Maçonnerie. C'est une preuve évidente du rôle dirigeant que la juiverie y jouait.

« Le travail destructif du communisme et ses liens avec la juiverie est ainsi signalé à l'exposition, au moyen de toute une série d'affiches, de diagrammes, de portraits, de données statistiques et de brochures. Là, on voit nettement les liens généraux qui réunissent tous les éléments destructifs et qui jusqu'ici étaient cachés au grand public par la feuille de vigne de l'hypocrisie et du puritanisme officiels.

« Là, s'ouvre un peu aussi un petit coin du voile qui jusqu'ici cachait à la population locale les dessous de la catastrophe yougoslave.

« Comme nous l'avons déjà dit, le rôle dirigeant dans « la Grande Loge de Yougoslavie » était joué par des personnalités appartenant aux Loges étrangères, surtout à la Loge française du « Grand-Orient ». Recevant leurs instructions de Paris, elles donnaient des ordres respectifs à Belgrade et les membres yougoslaves, menu fretin dans la hiérarchie maçonnique, mais qui dans leur pays occupaient une position influente, exécutaient aveuglément la volonté de leurs maîtres parisiens.

« Après la débâcle de la France et la suppression des Loges maçonniques dans ce pays, la Maçonnerie yougoslave commença à recevoir les directives non par Paris, mais directement du centre maçonnique de Londres. Le publiciste yougoslave connu Milan Banitch (Banic) a pu se procurer et a publié en partie une riche documentation sur l'étoite collaboration de la Franc-Maçonnerie anglo-saxonne, de la diplomatie anglo-saxonne et de l'Intelligence Service dans la préparation de la catastrophe yougoslave de 1941. Il en donne le tableau suivant :

« Le colonel Donoven, Maçon américain et homme de confiance du président Roosevelt, pendant son séjour à Belgrade, en hiver 1940-1941, apporta aux Maçons yougoslaves de la part des Loges anglo-saxonnes des instructions détaillées et l'ordre de commencer immédiatement un intense travail conspiratif pour préparer l'opinion publique du pays à la guerre contre l'Allemagne et l'Italie.

« Les ministres d'Angleterre et des Etats-Unis reçurent de leurs gouvernements respectifs un ordre analogue avec la précision que, pour arriver à ce but, ils devaient mobiliser toutes les forces et ne plus s'arrêter devant les frais. Il faut dire qu'à la veille de la guerre, Belgrade était remplie d'agents de ces pays-là, de ceux de l'Intelligence Service et de l'U. R. S. S. L'activité de ces derniers était dirigée par Lebeder, conseiller de Légation soviétique. Pour ne pas rater l'affaire, tout travail était fait d'une façon secrète. La plus grande attention des conspirateurs était portée aux milieux militaires de Belgrade. On avait créé toute une organisation à la tête de laquelle se trouvait Vladimir Tchorovich (Corovic) qui avait conquis une confiance spéciale des Maçons anglais pendant sa visite à Londres, en 1939. Pour établir la liaison avec les milieux des officiers, on utilisait les Maçons : Bojin Djimitch (Djimic), colonel en retraite, vieux conspirateur qui, avant la guerre de 1914-1918, avait appartenu à la fameuse organisation secrète des officiers (serbes) « Main Noire » (il était en même temps membre d'une Loge française), et Rodo Kniajevitch (Kniajevic), Maçon belgradois, professeur de lycée et frère du commandant de bataillon de la Garde Royale. C'est lui qui commença le coup d'Etat à Belgrade le 27 mars 1941. C'est grâce aux efforts de ces personnages-là que fut créé le Comité militaire révolutionnaire, à la tête duquel fut mis le général Douchan Simovitch (Simovic), commandant en chef de l'aviation militaire.

« Ce Comité reçut l'ordre de bataille suivant :

« 1. - Ne pas permettre au Régent, prince Paul, et au gouvernement Tsvetkovitch-Matchec de conclure le pacte avec les Etats de l'Axe.

« 2. - Si cela ne réussit pas, faire un coup d'Etat, avec le concours des troupes de la garnison de Belgrade, renverser le Régent, mettre au trône le roi, encore mineur, Pierre II et concentrer tout le pouvoir entre les mains du général Simovitch.

« 3. - Si le coup d'Etat ne réussit pas, provoquer une révolution dans le pays, en utilisant pour cela non seulement les agents anglais et américains, mais aussi ceux de la III[e] Internationale (parmi lesquels il y avait beaucoup de Juifs).

« Tout cela montre que toutes les forces coalisées : diplomatie anglo-saxonne, Juifs et communistes, étaient utilisées sur toute l'échelle possible et s'étaient mises au travail, en plein accord. On



Un défilé des membres de l'association « La Main Noire », dans les rues de Belgrade.

entraîna dans la même action Milan Gavrilovitch (Gavrilovic), protégé de la diplomatie anglaise et ministre de Yougoslavie à Moscou. Il rapporta deux fois à Tsintsar-Markovitch, ministre des Affaires Etrangères, que Staline proposait de conclure avec la Yougoslavie une alliance militaire, mais Tsintsar-Markovitch, un des diplomates de l'école européenne, peu nombreux en Yougoslavie, comprit parfaitement que Staline tendait à agir vis-à-vis de lui en agent provocateur; il ne répondit donc rien à Gavrilovic et mit ses rapports dans un tiroir. Alors Gavrilovitch envoya une dépêche à l'Union paysanne, dont il était autrefois président, en lui proposant de faire une pression directe sur le prince Paul même. Le Maçon Tchoubrilovitch, ministre de l'Agriculture, alla voir le Régent, sur la demande de l'Union paysanne, pour le prier de signer le traité d'alliance avec les assassins des parents de la famille royale de Yougoslavie, mais, bien entendu, n'eut aucun succès dans cette démarche.

« Lorsque les pourparlers concernant le pacte avec l'U. R. S. S. étaient déjà terminés et que le moment était venu de signer ce pacte, le général Simovitch essaya d'agir personnellement sur le prince Paul. Mais cela n'eut aucun effet non plus, comme n'eurent aucun effet les démissions démonstratives des ministres maçons : Tchoubrilovitch, Konstantinovitch et Boudisavlevitch... Cependant le pacte fut signé.

« Alors il ne restait plus au Comité Révolutionnaire que d'agir conformément au « point 2 » de l'ordre de bataille. Quarante heures après la signature du pacte, une partie des troupes de la garnison de Belgrade fit le coup d'Etat. Il faut noter que la population du pays était si bien travaillée par les Maçons, qu'au premier moment elle ne comprit même pas que cela devait aboutir inévitablement à une catastrophe militaire et politique.

« Tout le monde sait le résultat final de tout cela. Il est à noter que le général Simovitch, qui s'était nommé lui-même chef du Gouvernement et commandant en chef des troupes, n'essaya même pas de commander, mais les abandonna à leur sort, et s'empressa de s'envoler à l'étranger, avec sa famille, le jeune roi, quelques ministres et les principaux organisateurs du coup d'Etat, en avions de bombardement, sans avoir oublié de prendre avec lui les réserves de la Banque d'Etat. Il est naturel que l'armée, restant sans chef, se soit rendue sans combat. C'est ainsi que s'est produite la catastrophe de l'Etat yougoslave et ce n'est qu'aujourd'hui que l'on voit clairement qui sont ceux qui en sont directement responsables. »

A la suite de l'article de M. René Dommange, paru dans notre dernier numéro, plusieurs lecteurs nous demandent de donner la liste des députés qui, le 29 décembre 1935 (résultats du scrutin n° 795), ont voté contre la dissolution de la F.·. M.·. réclamée par le courageux député de Paris.

La voici (**J. O.**, pages 2887, 2888 et 2889) :

SCRUTN (N° 795)

Sur l'amendement de M. Dommange au projet de loi, modifié par le Sénat, sur les groupes de combat et milices privées.

Nombre des votants : 461
Majorité absolue : 231.

Pour l'adoption : 91.
Contre : 370.

La Chambre des Députés n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.

Amidieu-du-Clos.
Aramon (Bertrand d').
Auriol (Henri).
Ballu.
Barbot.
Bardon.
André Beauguitte.
Blériot.
Boissin.
Bonnefous (Georges) (Seine-et-Oise).
Bonnefous (Louis) (Aveyron).
Bousquet.
Bret (Georges).
Carbuccia (de).
Chassaigne-Goyon (Seine).
Coral (de).
Coty (René).
Joseph Courtier.
Cousin.
Coutel.
Denais (Joseph).
Denis.
Deschanel.
Pierre Dignac.
Dommange.
Dormann.
Durand (Auguste) (Vendée).
Duval (Alexandre).
Duval-Arnould.
Evain (Seine).
auchon.
Ferry (Désiré).
Fougère (Henry).
Fourès.
Framond (de).
Gaillemin.
Charles Gallet.
Groussau.
Guérin.
Guillois.
Guillon.
Henry Haye.
Henriot.
Héraud (Marcel).
Inizan.
Jacot.
Jacquinot.
Join-Lambert.
Juigné (marquis de).
Lachal.
La Ferronnays (marquis de)
La Groudière (de).
La Myre-Mory (de).
Laniel.
Lasteyrie (de).
Le Corbeiller.
Le Cour Grandmaison (Jean).
Legué.
Le Poullen.
Lerolle.
Luart (du) (Seine-Infér.).
Lyrot (de).
Meriant.
Michel (Augustin) (Haute-Loire).
Moncelle.
Montaigu (de).
Montillot.
Nadaillac (de).
Oberkirch.
Outrey (Ernest).
Parès.
Parmentier.
Patenôtre-Desnoyers.
Pellé.
Polignac (de).
Polimann.
Quenette.
Reynaud (Paul) (Seine).
Roulleaux-Dugage.
Sabiani.
Sérot (Robert) (Moselle).
Taittinger.
Tardieu.
Tastes (de).
Thibault (Sarthe).
Thureau-Dangin.
Vallat (Xavier).
Vallette-Viallard.
Vidal (Joseph) (Bouches-du-Rhône).
Vincent (Emile) (Côte-d'Or).
Ybarnégaray.

Ont voté contre :

MM.

Albertin.
Ales.
Amat (Haute-Garonne).
Ambrosini.
Andraud (Puy-de-Dôme).
André (Adrien).
Appell.
Archimbaud (Léon).
Aubaud (Oise).
Auffray.
Augé (Ferdinand) (Tarn-et-Garonne).
Augé (Fernand) (Seine-et-Marne).
Aulois.
Auriol (Vincent).
Barbero.
Baron (Charles) (Basses-Alpes).
Baron (Etienne) (Tarn-et-Garonne).
Barthe (Edouard).
Barthélemy.
Bartolini.
Basquin.
Baylet.
Bedouce.
Bédu.
Beltrémieux.
Bénassy (Camille).
Bérenger.
Berlia.
Bernier (Paul).
Béron.
Berthézenne.
Bertrand (William).
Besnard-Ferron.
Bibié (Maxence).
Blaisot.
Blancho.
Blum (Léon).
Bonnet (Georges).
Bonnevay.
Boudet (Allier).
Bouëssé.
Boulay (Henri).
Boully.
Bousgarbiès.
Boutet (Ardennes).
Brachard.
Bracke.
Brandon.
Bravet.
Brémond.
Breton (André-J.-L.).
Briquet.
Brocard.
Brodel.
Brunet (Auguste) (la Réunion).
Brunet (René) (Drôme).
Bruyas (Rhône).
Buisset.
Cabanis (Paul).
Cabannes.
Campinchi.
Capron.
Carmagnolle.
Carron.
Castagnez (Cher).
Castanet (Léon) (Gard).
Castel.
Catalan (Gers).
Pierre Cathala (S.-et-O.).
Cayrel.
Cazalet (Gironde).
Cazals (Ariège).
Chammard (de).
Chappedelaine (de).
Chasseigne (Indre).
Chatenet (Henri) (S.-et-O.).
Chaussy.
Chauvin.
Chichery.
Chommeton.
Chouffet.
Clamamus.
Clerc.
Cluzan.
Cochet.
Colomb.
Compayré.
Cornu.
Corsin.
Cot.
Coudert.
Couillerot.
Courrent.
Courson.
Courtehoux.
Couteaux.
Crutel.
Dahlet.
Daille.
Daladier.
Dalimier.
Daniélou.
Dariac (Adrien).
Daroux.
Dasque.
Déat.
Debrégéas.
Decréquy.
Delabie (Maurice).
Delbos.
Delcourt.
Deligne.
Delom-Sorbé.
Delsart (Nord).
Deschizeaux.
Desgeorges.
Desprez-Potié.
Deudon (Maurice) (Nord).
Deudon (Paul) (Alpes-Maritimes).
Dewez (Nord).
Deyris (Pierre).
Dezarnaulds.
Doeblé.
Doriot.
Dormoy.
Dubon.
Ducos.
Dupré.
Dupuis (Armand) (Oise).
Dupuy (Pierre) (Inde française).
Durant (Julien) (Doubs).
Elbel.
Evrard.
Eynac (Laurent).
Jean Fabry.
Faure (Emile) (Indre-et-Loire).
Faure (Petrus) (Loire).
Faure (René) (Nord).
Fays.
Félix (Jean).
Raymond Férin (Marne).
Ferrand.
Ferru.
Feuillette.
Février.
Fiancette.
Fié.
Fieu.
Fillon.
Fiori.
Flandin (Pierre-Etienne).
Fontanier.
Forcinal.
Fouilland.
Foulon.
Fribourg (André).

Froment.
Frossard.
Frot.
Garchery.
Gardiol.
Gasnarin.
Geistdoerfer.
Gélis (Seine).
Gentin.
Girard.
Gouin (Félix).
Goujon.
Gounin (Charente).
Gourdeau.
Gout.
Graëve.
Graziani.
Grisoni.
Gros (Arsène) (Jura).
Gros (Louis) (Vaucluse).
Gruet.
Guastavino.
Guernut.
Guichard.
Hauet.
Hérard.
Herriot.
Hesse (André).
Hulin.
Hussel.
Hymans.
Inghels.
Jardel.
Jardillier.
Jaubert.
Jean (Renaud).
Jouffrault.
Julien.
La Chambre.
Lacourt.
Lafaye.
Lafont (Ernest).
Lagrange.
Lallemant.
Lamoureux.
Lassalle.
Lasserre.
Laumond.
Laurens.
Laville.
Le Bail.
Lebas.
Lebel.
Lebret.
Lecointe.
Leculier.
Ledoux.
Le Gac.
Lengrand.
Le Roux.
Lesesne (Gustave).
Le Vézouët.
Lévy-Alphandéry.
L'Hévéder.
Liautey.
Longuet (Jean) (Seine).
Longuet (Théophile) (Charente-Inférieure).
Loraeré.
Louart (Pas-de-Calais).
Luquot.
Maës.
Mahagne.
Mallarmé.
Malric.
Malvy.
Mandel (Georges).
Manent (Gaston).
Marchandeau.
Margaine.
Marie (André).
Marin (Louis).
Marquet.
Marsais.
Martin (Gaston) (Lot-et-Garonne).
Martin (Germain) (Hérault).
Martinaud-Déplat.
Massé (Emile).
Massimi.
Masson.
Mauger.
Maupoil.
Maze.
Mazerand.
Mèqe.
Mellenne.
Mendès-France.
Ménier.
Métayer.
Meyer (Léon).
Michel (Pierre) (Côtes-du-Nord).
Midol.
Miellet.
Jean Mistler.
Mitton.
Moch (Jules).
Molinié (Jean).
Monjauvis.
Monnet.
Montagnon.
Monzie (de).
Morin (Ferdinand).
Morinaud.
Mourer.
Moutet (Georges) (Basses-Pyrénées).
Moutet (Marius) (Drôme).
Nouelle.
Ollier.
Paganon.
Palmade.
Parayre.
Pascaud (Charente).
Patenôtre (Raymond).
Paulin (Albert).
Payra.
Perfetti.
Péri.
Périn (Emile) (Nièvre).
Perrein (Emile) (Maine-et-Loire).
Perrin (Albert) (Isère).
Perrin (Paul) (Seine).
Picard (Camille).
Piétri.
Piot (Jean).
Planche.
Plard.
Poillot.
Poncet (Paul).
Pouchus.
Pouzet.
Pradel.
Prentout.
Pringolliet.
Proust.
Ramadier.
Ramette (Nord).
Raude.
Rauzy.
Ravanat.
Ravel.
Renaitour.
Reynaud (Auguste) (Var).
Richard (Paul) (Rhône).
Richard (René) (Deux-Sèvres).
Riffaterre.
Rimbert (Camille) (Vienne).
Rives.
Rivière.
Robert.
Roche (Albert) (Dordogne).
Roche (Léon) (Haute-Vienne).
Roldes (Maxence).
Rolland (Maurice) (Rhône).
Rollin (Louis) (Seine).
Romastin.
Rotours (des).
Hubert Rouger.
Rous.
Roy (Emmanuel) (Gironde).
Roy (Eugène) (Puy-de-Dôme).
Rucart.
René Rucklin (Doubs).
Salengro.
Salette.
Salles (Léonce) (Ardèche).
Schmidt (Jammy).
Sclafer.
Emile Seitz (Meurthe-et-Moselle).
Louis Sellier (Seine).
Sénac.
Serda.
Sérol (Albert) (Loire).
Serre.
Silvestre.
Simounet.
Sixte-Quenin.
Spinasse.
Raymond Susset.
Tasso (Henri).
Tessan (de).
Léon Thébault (Ille-et-Vilaine).
Thiébaut (Gaston) (Meuse).
Thiolas.
Thivrier.
Thomas.
Thorez (Seine).
Tonnellier.
Torrès (Henry).
Triballet.
Uhry.
Valensi (Théodore).
Valière.
Vardelle.
Varenne (Alexandre).
Vassal.
Vernay.
Vidal (Pierre) (Ariège).
Vidal (Raymond) (Bouches-du-Rhône).
Vienot.
Villedieu.
Léon Vincent (Pas-de-Calais).
Vincent (Maurice) (Nord).
Voirin.
Weill (Georges).
Jean Zay.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abrami.
Appourchaux.
Archer.
Aubert.
Audiffret-Pasquier (duc d').
Bacquet.
Baréty (Léon).
Barrachin (Ardennes).
Bataille.
Baudry.
Bilger.
Blacque-Belair.
Blanc.
Blanchoin.
Bloud.
Boissel-Dombreval.
Bonnaure.
Boucheron.
Bouisson (Fernand) (Bouches-du-Rhône).
Boyer.
Braise.
Bréant.
Brogly.
Brom.
Bureau (Georges).
Burrus.
Canda (Pas-de-Calais).
Candace (la Guadeloupe).
Castellane (Stanislas de).
Cautru.
Chastanet (Isère).
Adolphe Chéron.
Coache.
André Cointreau.
Creyssel.
Delmont.
Desgranges.
Diesbach (de).
Gustave Doussain (Seine).
Duchesne-Fournet.
Duez.
Elsaesser.
Engerand (Fernand).
Falcoz.
Fayssat.
Fleury.
Forgeot (Pierre).
Fould.
Franklin-Bouillon.
Frey (Charles).
Galandou-Diouf.
Gellie (Gironde).
Genois.
Jean Goy.
Grandmaison (Robert de).
Gratien (Auguste).
Guernier.
Harcourt (duc d').
Fernand-Laurent.
Lecacheux.
Lenain.
Le Pévedic.
Lillaz.
Louis-Dreyfus.
Macouin.
Malet.
Martel.
Meck.
Médecin.
Menant.
Mermod.
Montigny (Jean).
Moustier (comte de).
Nast.
Nicolle (Louis).
Nominé.
Péchin.
Peissel.
Pernot (Georges).
Perreau-Pradier (Pierre).
Perrot.
Peter.
Pezet.
Pic.
Pierre (Eugène).
Pinault.
Plichon (lieut.-colonel).
Quesnel.
Rocca-Serra (de).
Rochereau.
Rodez-Benavent (de).
Rolland (Louis) (Maine-et-Loire).
Rossé.
Sallès (Antoine) (Rhône).
Sarret.
Saurin.
Scapini.
Schuman (Robert).
Seltz (Thomas).
Simon (Paul).
Stern (Jacques).
Sturmel.
Tailliandier.
Taudière.
Thellier.
Tillie.
Tinguy du Pouët.
Trémintin.
Tristan.
Wallach.
Walter (Michel).
Wiltzer.

Absents par congé :

MM.
Baudouin-Bugnet.
Paul Bastid.
René Besse (Lot).
Besset (Lucien) (Seine).
Borel (Emile) (Aveyron).
Bouissoud (Charles) (Saône-et-Loire).
Brière.
Cadoret.
Camboulives.
Chaulin-Servinière.
Compère-Morel.
Cuttoli (Jules).
J.-J. Dumoret.
Goude.
Grimaud.
Kérouartz (de).
Lagrosillière.
Lestapis (Samuel de).
Lotz.
Malingre.
Monnerville.
Mortier.
Niel.
Petsche (Maurice).
Poittevin (Gaston).
Pomaret.
Georges Potut.
Ramel (de) (Gard).
Reibel (Charles).
Reille-Soult (duc de Dalmatie).
Rimbert (Fernand) (Seine-Inférieure).
Roumagoux.
Saint-Just (François de).
Soulier (Edouard).
Tranchand.

N'a pas pris part au vote :

M. Henry Paté, qui présidait la séance.

Ne peut prendre part au vote :

M. Garat.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants ..	521
Majorité absolue	261
Pour l'adoption ..	104
Contre	417

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Retenons bien que si la M∴ ne comptait que 200 députés environ à la Chambre, les Maçons sans tabliers étaient si nombreux qu'il s'est trouvé 370 députés (sans compter 112 abstentionnistes !) pour repousser la dissolution de cette secte qui, si elle avait été prononcée en 1935, aurait permis au pays de se reprendre, et aurait empêché un ministère maçon de déclarer la guerre en 1939.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

LES LISTES DE DIGNITAIRES

Notre confrère **Ormières**, de l'**Alerte**, a parcouru les listes de dignitaires maçons qui paraissent avec régularité à l'**Officiel**, depuis huit mois. La dernière en date, au moment de la publication de son article, comportait près de neuf colonnes et annonçait une suite. Cet « à suivre » lui a suggéré ces excellentes réflexions :

Evidemment, la liste n'est pas épuisée de ces petits et gros bourgeois — car c'est la Bourgeoisie qui domine — dont beaucoup n'étaient pas plus mauvais que tant d'autres, mais qui, dévorés d'ambition, désireux de passer sur le dos du voisin, du concurrent, du boutiquier d'en face ou du juge qui siège au tribunal à côté d'eux, pouvaient s'inscrire aux « Démophiles », aux « Amis Fidèles », aux « Trinosophes », au « Parfait Silence », à l' « Harmony » (avec un y, pourquoi ?), aux « Amis Bienfaisants » et même (à moi, Cyrano !) aux « Cadets de Gascogne », à Auch.

Et tout ce petit monde secret, envieux et ranci, surveillait, espionnait, dénonçait son prochain pour lui prendre sa place, et il s'excusait de ses préoccupations égoïstes en disant « qu'il servait le régime ».

Il était beau, le service ! Il était beau, le régime !

LES « GAIETES » DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Sous ce titre, M. Henri Lesbros, de **La République du Sud-Est**, évoque l'initiation du F.·. Andrieux, qui fut préfet de Police, sénateur et, à 80 ans bien sonnés, soutint, en Sorbonne, une thèse de doctorat ès lettres.

Andrieux, qui n'avait alors que 23 ans, se fit recevoir à la loge « Le Parfait Silence », sans doute ainsi nommée parce que composée presque exclusivement d'avocats.

Après qu'on lui eut bandé les yeux, le futur préfet de police fut conduit dans une petite pièce obscure, éclairée d'un flambeau et aux murs garnis de têtes de morts et de tibias humains. Là, après avoir été dépouillé de sa montre et de son argent, il dut écrire son testament ; facétieux, le jeune homme déclara léguer ses dettes à sa famille et le surplus aux pauvres ; après quoi, on lui fit faire, entre une double haie de gens armés, les voyages symboliques, lesquels se terminèrent par l'absorption du « breuvage d'amertume » auquel Andrieux, qui s'y connaissait, trouva le goût d'un excellent vermouth de Turin.

Enfin, Andrieux dut jurer de ne rien divulguer des mystères de la Franc-Maçonnerie « sous peine d'avoir la tête coupée, la langue arrachée, le corps jeté dans l'océan, pour être éternellement roulé par le flux et le reflux de la mer ».

Notre confrère poursuit :

Combien ont-ils été qui, comme Andrieux, sont entrés dans la secte par ambition, par dilettantisme, pour faire comme les autres ? Pour beaucoup, « l'entrée en loge » devait apparaître comme le couronnement d'une humble carrière de petit fonctionnaire, comme la consécration de leur fluette personnalité ; et comme cela devait flatter certaines petites vanités de pouvoir émailler sa correspondance des trois points symboliques, lesquels ne supprimaient pas toujours les fautes d'orthographe.

Mais cet aspect « vaudevillesque » de la Maçonnerie ne masque pas à M. Henri Lesbros le véritable visage de la « secte infernale ». Il conclut :

Le mal que celle-ci a fait à l'Eglise de Dieu et à la France est trop récent et trop profond pour que l'on puisse parler d'elle longtemps le sourire aux lèvres.

IL FAUT PRENDRE LA SECTE AU SERIEUX

Pas plus que M. Lesbros, M. Havard de la Montagne n'est disposé à voir dans la Maçonnerie un « fantôme sans consistance et un épouvantail à dévotes ». Il s'élève, dans l'**Action Française** du 26 février, contre ceux — trop nombreux encore, hélas ! — qui, devant la « puérilité de ses rites et la médiocrité de ses membres », la proclament plus ridicule que dangereuse.

Opportunément, il rappelle ce jugement du grand pape Léon XIII.

Pleine de l'esprit de Satan, qui sait au besoin se transformer en ange de lumière, la Maçonnerie met en avant un but humanitaire, mais elle sacrifie tout à ses projets sectaires. Personnification permanente de la Révolution, elle constitue une sorte de société retournée, dont le but est d'exercer une souveraineté occulte sur la société reconnue.

Le rédacteur de l'**Action Française** ajoute que la restauration nationale échouerait si elle ne brisait cette « puissance redoutable » qui forme — c'est encore un mot de Léon XIII — « comme un Etat invisible et irresponsable dans l'Etat légitime ».

C'est le bon sens même.

LA MAÇONNERIE, « PUISSANCE DES TENEBRES »

Le même auteur, dans le même journal (numéro du 3 mars), consacre un fort intéressant article à la brochure de M. Paul Lombard, qui vient de paraître, intitulée : « Puissance des Ténèbres ».

Paul Lombard retrace, dans son livre, l'affaire Stavisky et nous montre que tous les héros — si l'on peut dire — de cette histoire ignominieuse appartenaient à la secte ou avaient avec elle des accointances :

D'abord le protagoniste, Stavisky lui-même. Ensuite, les parlementaires compromis : Garat, Bonnaure, etc. Et aussi les ministres complices ou complaisants : René Renoult, Julien Durand, Camille Chautemps, Dalimier. Et encore les magistrats dont la commission d'enquête a établi qu'ils avaient accordé à l'escroc des facilités extravagantes ; M. Pressard, procureur de la République, était membre de la loge « Les Enfants d'Hiram ». M. Donat-Guigne, procureur général, était le gendre du F.·. Marraud, ministre de l'Intérieur dans un cabinet Briand (1922). Franc-Maçon également, l'avocat André Hesse, qui obtint, à dix-neuf reprises, le renvoi des procès correctionnels de Stavisky. Franc-Maçon, Bonny, le policier gangster qui se chargera d'étouffer ce scandale et à qui M. Chéron dira un jour : « Jeune homme, vous avez sauvé la République ! » Franc-Maçon, Hennett, le commissaire divisionnaire aux recherches judiciaires, qui enfouira dans ses tiroirs les rapports et documents révélateurs.

...Ainsi, Stavisky savait « qu'à chaque carrefour, à chaque détour où son activité équivoque se heurterait à la justice ou à la police, la justice et la police se heurteraient elles-mêmes à un ou à des Francs-Maçons, à une muraille maçonnée de maçonnerie ».

Ce livre vient à point pour édifier les gens — il y en a — qui s'apitoient sur les petits malheurs des F.·..

LA MAÇONNERIE ET LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT

On sait après quels incidents soigneusement montés par les gouvernements « blocards » (insulte à la dignité du Souverain Pontife, à l'occasion de la visite officielle du Président Loubet au Quirinal, affaires des évêques de Laval et Dijon, etc...) le Concordat de 1801, qui unissait la France et le Saint-Siège, fut rompu par une décision unilatérale du Parlement français, en décembre 1905.

Ce vote, acquis à une faible majorité au Palais Bourbon et au Luxembourg — et qui ne correspondait en rien aux aspirations du pays, on a calculé que les majoritaires avaient

groupé sur leurs noms, aux élections de 1902, un peu plus de deux millions de suffrages, le 1/20e du pays réel !... — avait été préparé de longue date par la Maçonnerie.

Celle-ci n'eut pas le triomphe modeste. Elle édita, pour commémorer l'événement, une plaquette de bronze distribuée aux initiés.

Le chanoine Lucien **Crouzil**, doyen de la Faculté de Droit Canonique de Toulouse, nous décrit, dans la **France Catholique**, ce curieux « bijou » maçonnique :

L'avers représente, sous un ciel où se lève l'aurore et achèvent de mourir des étoiles, une femme coiffée du bonnet phrygien et drapée à l'antique ; elle tient dans sa main droite une minuscule réplique de la statue de Bartholdi, « La Liberté éclairant le monde »; elle appuie son bras gauche sur une haute stèle portant cette inscription : « Article 1er : La République assure la liberté de conscience ». Plus bas, à droite, l'équerre, le fil à plomb et le compas; à gauche, dans un brasier dont s'élève des volutes d'épaisse fumée, un crucifix, une mitre, un gros livre qui paraît être la Bible et les tables du Décalogue. Plus bas encore, cette inscription : « Inspirée par la sagesse, la France républicaine sépare les Eglises de l'Etat ». Le mot « sépare » est gravé entre deux tronçons d'une chaîne brisée. Au revers, la partie supérieure porte, sur sept grandes étoiles, encadré par des rameaux de chêne et d'acacia, un triangle rayonnant inscrit dans un O, constitué par un serpent qui se mord la queue. Au-dessous, une Minerve casquée, la table des Droits de l'homme, un faisceau de licteur renversé et l'inscription : « Recherche de la Vérité. Tolérance mutuelle. Respect des autres et de soi-même. Liberté absolue de conscience. » Comme motif final, des couronnes et des lauriers, couronnes mortuaires pour l'Eglise, sans doute; lauriers pour le jardin où le chêne et l'acacia entrelacent leurs ombres.

Comme cela est symbolique !

LA MAÇONNERIE ET L'ECOLE

Jean Guiraud, dans la **France Catholique** du 26 février, rappelle ce mot d'un inspecteur d'académie franc-maçon, au moment des grandes discussions scolaires qui marquèrent, au Parlement, les années 1880-1885 : « Donnez-moi un enfant appartenant à la famille la plus catholique ; je le ferai passer par l'école laïque et il en sortira athée. »

Cette prédiction ne s'est pas réalisée car, grâce à Dieu, tous les Français élevés par l'école laïque ne sont pas tombés dans l'irréligion ; mais, note l'ancien rédacteur en chef de la **Croix** :

C'était bien ce que cherchaient ceux qui s'étaient installés en maîtres à l'Ecole primaire publique. Et c'était ce que proclamaient à la veille de la guerre, dans les diocèses de Lyon et de Besançon, des Congrès d'instituteurs publics, disant que l'école ne devait ni ne pouvait être neutre, qu'elle devait avoir une âme et une foi, que cette foi est la foi laïque affirmant le règne de la science et la négation de tout ce qui ne tombe pas sous les sens du corps avec toutes les conséquences religieuses et morales qu'on en a tirées.

Cet idéal maçonnique que Georges Goyau dénonçait, il y a quelque quarante ans, dans son livre : « **L'Ecole d'aujourd'hui** », a été poursuivi avec persévérance, de 1876 à juin 1940, sous presque tous les gouvernements.

...avec opportunisme et sous le camouflage de la neutralité par les ministères modérés et le Bloc National, puis avec une brutale franchise avec les ministères d'action républicaine, de Cartel des gauches et de Front Populaire. Si quelques ministres ont essayé de se dégager de cette emprise maçonnique, ils ont été impuissants parce qu'ils étaient tenus en échec par leurs directeurs, agents de la Ligue de l'Enseignement.

Il a fallu l'arrivée au pouvoir du Maréchal pour secouer la dictature que cette puissante filiale de la Maçonnerie faisait peser sur l'école. Sans doute, le personnel enseignant n'a pas été transformé par un coup de baguette magique, mais l'essentiel, c'est que les loges, par leurs arrière-boutiques, n'inspirent plus la législation et ne commandent plus aux ministres.

UN POINT D'HISTOIRE

La Maçonnerie a-t-elle joué un rôle décisif dans la mort de Louis XVI ?

Bien des témoignages sérieux, selon M. Antoine Lestra, dans la **Croix**, montrent que les sociétés secrètes avaient résolu la mort du roi.

En voici deux :

L'un est extrait du **Mémoire sur les Sociétés Secrètes**, présenté au Congrès de Vérone, en 1822, par le comte Haugwitz, ministre de Prusse et haut gradé :

J'acquis, écrit-il, la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, la Révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement avait été résolu alors, mais encore était le résultat des associations et des serments... Mon premier soin fut de communiquer à Guillaume III toutes mes découvertes. Nous acquîmes la conviction que toutes les associations maçonniques, depuis la plus modeste jusqu'aux grades les plus élevés, ne peuvent se proposer que d'exploiter les sentiments religieux, d'exécuter les plans les plus criminels et de se servir des premiers comme manteau pour couvrir les seconds.

L'autre est tiré d'une lettre du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, à M. Robenet de Cléry (7 avril 1875) :

Il y a, dans nos pays, un détail que je ne puis vous donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. le maire de Bouligney, président du Parlement. Dans cette réunion le meurtre du roi de Suède (Gustave III, assassiné à Stockolm le 15 mars 1792) et celui de Louis XVI furent résolus. MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge et de garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, président de la Chambre honoraire à la Cour, qui est mort à près de 90 ans, possédant toutes ses facultés... Il a raconté souvent le fait à moi et à d'autres.

Cette révélation du cardinal Mathieu a été confirmée ultérieurement par un de ses collaborateurs intimes, Mgr Besson, devenu évêque de Nîmes. Retenons cet aveu de l'un des régicides, le baron Jean Debry, préfet du Doubs :

J'étais parti de chez moi, disait-il, avec l'intention formelle de voter le bannissement du roi et non pas sa mort ; je l'avais promis à ma femme. Arrivé à l'Assemblée, on me rappela d'un signe le serment des Loges. Les menaces des tribunes achevèrent de me troubler : je votai la mort.

N'est-ce pas convaincant ?

LA MAÇONNERIE ET LES JUIFS

La République Lyonnaise, qui a eu le mérite, dès 1938 et 1939, de publier des listes de francs-maçons locaux, évoque, dans son numéro du 15 février, l'affaire Crescent, qui défraya la chronique au début du siècle.

Le F∴ Crescent, professeur agrégé au lycée de Lyon, à la belle époque du combisme, n'avait pas craint de « ficher » un officier de l'état-major de la 15e région. Le fait s'étant ébruité, on devine la réaction soulevée dans les milieux d'étudiants par cet acte d'odieuse délation.

LA F∴ M∴ ET LES JUIFS

Le même journal, dans ses « glanes » fort judicieuses, exhume une intéressante déclaration de M. Isaac Wise, rabbin américain, sur les attaches juives de la Maçonnerie.

La Maçonnerie, dit-il, est une institution juive dont l'histoire, les grades, les dignités, les mots d'ordre et les enseignements sont juifs depuis le commencement jusqu'à la fin.

Voilà qui rejoint les conclusions de M. Armand Bernardin, dans notre avant-dernier numéro.

APPRECIATION SUR NOTRE ACTION

Dans l'article cité au début de cette « revue », M. Henri Lesbros renvoyait ses lecteurs, que la « question maçonnique intéresse, à l'excellente revue que dirige M. Bernard Fay et qui a pour titre « Documents Maçonniques ».

Nos « Documents Maçonniques » sont, pour le **Grand Echo du Midi**, qui en a fait ample moisson, des « documents humains » :

S'ils révèlent certains aspects ignorés de la Franc-Maçonnerie, dit-il, ils éclairent singulièrement la psychologie de certains hommes et découvrent leurs ressorts et leurs mobiles.

Aussi bien, M. Grégoire Olivier, du **Petit Journal**, voudrait les voir répandre.

Après tant de polémiques, enfin des documents ! Ceux qui sont publiés aujourd'hui, par des hommes rompus aux sévères disciplines historiques, sont accablants. S'ils sont importants, les rédacteurs, malgré leur objectivité, ne cachent pas leur indignation. Mais Suétone ni Tacite ne prétendaient rester indifférents.

FAUT-IL ÉCRIRE L'HISTOIRE ?

P. de Pressac l'affirme dans **Lyon-Soir** du 31 mars.

« Il faut récrire l'histoire, surtout celle des idées et des mœurs, en tenant compte de l'action patiente et funeste des loges — responsables de la lente désorganisation française — en indiquant l'œuvre des humanistes, premiers ouvriers de la conquête matérialiste et de la divinisation de l'homme, celle des philosophes et des encyclopédistes, celle des sociétés de pensée à la fin du XVIIIe siècle. Il faut signaler cette action qui tendait à discréditer, à couvrir de ridicule les esprits clairvoyants qui avaient décelé l'entreprise, à étouffer sous des accusations odieuses ceux qui tentaient de résister, et surtout de montrer sans cesse cette prudence, cette discrétion, cette habileté à se faire nier; à passer inaperçu, jusqu'au jour de la victoire brutale où un ministre pouvait proclamer, en affirmant l'orthodoxie républicaine identifiée avec le laïcisme intégral « La République c'est la maçonnerie ouverte ».

Bainville était, déjà, de cet avis, qui écrivait dans l'avant-propos de son histoire de la III[e] République : « la clé de beaucoup de choses manquera tant que les comptes rendus des convents maçonniques n'auront pas été publiés ».

Mais l'éminent historien pensait, sans doute, que le temps n'était pas proche où les archives maçonniques tomberaient dans le domaine public. C'est maintenant chose faite.

M. de Pressac s'en félicite en des termes particulièrement élogieux pour l'action générale entreprise par notre directeur.

Nous le citons :

« Ouvrages d'érudition et brochures de propagande, tout peut sortir maintenant de l'atelier largement ouvert que sont les archives maçonniques enfin mises à la disposition des historiens et des savants. La chance de la France, dans cette conjecture où il faut éviter surtout les travaux hâtifs, incomplets et aisément réfutables, c'est d'avoir trouvé pour diriger cette œuvre un homme comme M. Bernard Fay, qui domine, anime avec une autorité sans défaillance et une rigoureuse méthode critique toute la littérature antimaçonnique sur laquelle il faut maintenant jeter un regard.

Lui-même, bien avant l'heure du désastre, avait deviné l'importance essentielle du problème. Nous n'avons pas à examiner ici l'énergie et l'activité avec laquelle il poursuit sa campagne, et comment, administrateur de la Bibliothèque nationale, il a joint à sa collection nationale celles qui nous viennent des archives maçonniques, comment aussi il a groupé autour de lui une équipe d'archivistes et d'historiens et comment il s'est assigné pour tâche de n'avoir ni repos, ni trêve qu'il n'ait éclairé le gouvernement sur son devoir primordial d'épuration, et les moyens d'y parvenir.

Pas davantage ne rentre dans le cadre de cette étude la conception qu'a M. Bernard Fay de la réforme de l'enseignement et de l'assainissement de nos grands établissements scientifiques et de nos universités : lui, du moins, voit la réforme dans son ensemble, et veut extirper le mal dans sa racine. Mais il nous intéresse de rappeler que l'illustre professeur, pour lequel a été créée au Collège de France la chaire de civilisation américaine, a été amené à étudier la part des philosophes et des maçons dans le mouvement libéral qui a préparé la Révolution française. C'est en 1935 qu'il a publié son ouvrage capital : « La Franc-Maçonnerie et la révolution intellectuelle au début du VIII[e] siècle. »

Dès lors, la voie était tracée. Il avait renoué la tradition de Barruel, repris les travaux d'Augustin Cochin, et surtout ouvert un champ immense à l'activité des travailleurs, brisant la conspiration du silence autour d'un des méfaits les plus redoutables, d'un des attentats les plus impardonnables qui aient été perpétrés pendant des siècles de patience et de ruse contre l'âme du peuple qui ne voulait pas mourir.

L'ŒUVRE MAÇONNIQUE

M. J. Le Cour Grandmaison prend à parti, dans **La France Catholique**, les gens qui affectent de ne pas croire à la Maçonnerie, qui sourient, d'un air entendu, quand on leur parle de la puissance des Loges : « Les Loges ? un ramassis de médiocres, d'hommes de 36[e] plan. Voyez plutôt l'Officiel ».

En tout cas, depuis 150 ans, remarque le vice-président de la F. N. C., **ces médiocres ont travaillé comme des maîtres.**

Et de brosser, d'après les lettres ou les encycliques de S. S. Léon XIII, un tableau effrayant de l'action maçonnique :

« ...Sous couleur de revendiquer les droits de l'homme et de réformer la société, la Maçonnerie bat en brèche les institutions chrétiennes. Au mariage, à la famille, à l'éducation de la jeunesse, à tout l'ensemble de la vie publique et de la vie privée, elle s'efforce d'enlever leur caractère chrétien, comme aussi d'abolir tout respect pour le pouvoir divin et humain...

« ...Elle forme comme un Etat invisible et irresponsable dans l'Etat légitime. Pleine de l'esprit de Satan, qui sait — au rapport de l'Apôtre, — au besoin se transformer en ange de lumière, elle met en avant un but humanitaire, mais elle sacrifie tout à ses projets sectaires. Elle proteste qu'elle n'a aucune visée politique, mais elle exerce, en réalité, l'action la plus profonde dans la vie législative et administrative des Etats. »

Quel mal la secte n'a-t-elle pas fait à la France ? Le capitaine de frégate du Manoir le rappelle dans **Le Courrier Nord-Africain**, du 13 mars :

« Depuis 150 ans, écrit-il, elle est l'inspiratrice de tous nos malheurs. On la trouve à l'origine des révolutions de 1789, de 1830, de 1848. C'est elle qui a fait, devant l'ennemi, la révolution du 4 septembre 1870 et qui a fondé, la troisième République dont elle devait être pendant 70 ans le plus fidèle soutien, inspirant sa politique intérieure et extérieure et fournissant à l'administration des cadres à sa dévotion, tant dans la France métropolitaine que dans la France d'outre-mer... Tantôt dissimulée, tantôt agissant presque à couvert, elle n'a pas cessé de persécuter et même d'assassiner ceux qui luttaient contre elle et tentaient de dévoiler son action abjecte; elle s'est attaquée à ce qu'il y a de plus sacré et de plus pur; elle a, avec une patience et une ténacité diaboliques, systématiquement perverti la jeunesse.

« C'est la Franc-Maçonnerie aussi qui devait, il y a 40 ans, désorganiser l'armée et la marine en y introduisant la délation, confiant l'armée à un général félon, bas exécuteur des œuvres maçonniques et la marine à un journaliste bohème qui recevait les amiraux entre deux absinthes. Et que d'autres crimes encore contre la France qu'il serait trop long d'énumérer. »

FRANC-MAÇONNERIE ET POLITIQUE

En dépit des faits, les Maçons se sont toujours défendus, avec insistance, de s'occuper de politique. Les nôtres étant, heureusement, réduits au silence, ce sont les F.·. de Suisse qui reprennent l'antienne.

« La Maçonnerie se tient en dehors de toute politique », assure, dans l'**Alpina**, organe de la Grande Loge Suisse, le F.·. Spielmann qui s'élève, par ailleurs, contre les lois françaises de dissolution des associations secrètes.

Le Grutli de Lausanne, du 28 mars, relève cet audacieux propos :

« M. Spielmann a voulu sans doute, dit-il, nous apporter quelques distractions dont nous, gens d'un siècle qui ne s'en montre guère prodigue, serions bien mal venus de ne point reconnaître le prix ! Le dessein est louable, certes, mais le procédé quelque peu usé. Certaines plaisanteries, à force d'être répétées, perdent leur sel. Chacun sait depuis longtemps que la Maçonnerie s'est toujours désintéressée de la politique, qu'elle s'en est même tenue à bonne distance. Lorsqu'on a atteint les hauts sommets de la métaphysique et qu'on est illuminé par la vraie Lumière, il serait humiliant de s'abaisser au point de prendre part aux vils jeux du forum. MM. Sarraut, Chautemps, Zay, Cot et Cie ne furent jamais Maçons; seuls d'odieux calomniateurs oseraient soutenir le contraire. »

UNE PERLE

Elle est extraite de la revue maçonnique suisse **Alpina**, déjà citée, qui s'occupe décidément beaucoup des choses de France et des F.·. « en détresse ». Dans son numéro de janvier, son rédacteur ordinaire, le F.·. Spielmann, écrit que « la Maçonnerie n'était pas une société secrète, qu'elle l'est devenue le 13 août 1940 ».

Cette « perle » met le **Grutli** en joie.

« Ainsi donc, écrit notre confrère, la Maçonnerie ne devient une société secrète que dans les pays où elle est interdite. Donc, en Suisse, par exemple, elle n'est pas une société secrète. Décidément, M. Spielmann s'est surpassé. Pour peu, il nous inviterait à venir passer quelques instants dans son « atelier » où une fraternelle hospitalité nous serait réservée. Ce serait charmant et fournirait le prétexte à de fructueux échanges de vues sur d'importants problèmes philosophiques, la politique étant, bien entendu, bannie de ces lieux, où ne doivent régner qu'harmonie et concorde. N'est-il pas réconfortant qu'à notre époque, il puisse exister de pareilles oasis de paix ? La Maçonnerie a vraiment droit à la reconnaissance de l'humanité tout entière. Mais nous sommes aussi reconnaissants à M. Spielmann de veiller avec tant de sollicitude sur notre moral, de peur qu'il ne souffre des rigueurs du temps. F.·. Spielmann, vous êtes dans la plus pure tradition de l'humour britannique. Nous sommes heureux de saluer en vous un émule de Jérôme K. Jérôme et de P. G. Wadehouse. »

Bien dit.

SOUS LE RÉGIME DÉFUNT

Placer n'importe quoi, n'importe où, pour faire n'importe quoi, c'était une des tares du régime défunt. Le règne de l'incompétence était partout : dans l'administration, au Parlement, dans les hautes sphères gouvernementales, Navatel-Roustan, d'après le livre « L'Inquisition Maçonnique » de Martial d'Estoc, le rappelle dans **Le Cri du Sol**, du 7 mars.

« ... Le Grand-Orient qui tient chantier de démolition rue Cadet fait d'un raté, devenu journaliste, un ministre de l'Intérieur; un rasta quelconque est proposé aux Affaires étrangères; un avocat sans cause ou un rhéteur de taverne gouverne la Justice; un banquiste ou un échappé de Charenton joue au chef de l'armée à la Guerre; un poseur de lapins ou un pronostiqueur judiciaire fait la cuisine aux Finances; on met un vitrier à l'Agriculture et un planteur d'asperges aux Travaux Publics; on fait un président d'un collectionneur de truffes. C'est très ordonné, mais, comme fond, c'est de la baraque foraine. Comme plat de résistance, la République ne nous a guère servi jusqu'ici que des plats d'épluchures.

« La France fut grande et prospère. Main-

tenant, tout va à vau-l'eau : ses traditions, ses gloires, son honneur. »

Martial d'Estoc poussait ce cri d'alarme, il y a 25 ans. Il demandait que cela change. Car il lui apparaissait qu'on ne devait pas faire des ministres « pour leur poigne et leur entrain batailleur, comme Napoléon faisait des généraux ». Hélas ! cela n'a pas changé, mais empiré. Et, de chute en chute, nous sommes descendus jusqu'à ces présidents ou ministres-marionnettes dont la Cour de Riom a cité à sa barre quelques échantillons. L'aventure nous a coûté cher.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'EMPIRE

A ses débuts, rappelle le Commissaire-assistant Gasztowtt dans **Itinéraires**, de mars, la République était « systématiquement hostile » aux entreprises coloniales. Toutefois, vers 1880, elle changea d'attitude. Elle reprit la conquête de l'Indochine pour la mener à bien ; elle signa le traité du Bardo qui nous livrait la Tunisie ; elle posa des jalons au Maroc ; encouragea les explorations en Afrique noire.

Quel motif à ce « brusque et heureux revirement » ?

« **Certains esprits, sans doute,** nous dit M. Gasztowtt, **s'étaient ouverts à l'idée d'Empire. Certains hommes d'Etat s'étaient laissé convaincre du rôle que la France, grande puissance coloniale, pourrait être appelée à jouer dans le monde ; d'autres enfin avaient senti le danger de la menace britannique : l'Angleterre, en effet, au cours de ces mêmes années, ne se contentait pas de s'approprier les territoires encore libres sur la planète ; jalouse, elle réussissait à nous évincer d'Egypte et en Indochine même nous créait des difficultés en nous entraînant dans un conflit avec le Siam, provoqué par elle. Mais nous croyons que cette évolution de l'esprit public est incapable d'expliquer seule un si subit renversement de notre politique coloniale. S'il faut incontestablement en tenir compte, il est infiniment probable qu'il faut s'attacher davantage, comme l'a indiqué récemment, M. Bernard Fay, à l'action maçonnique.**

« **A cette date, en effet, la Maçonnerie comprit les immenses possibilités que lui ouvraient à l'avenir les colonies françaises, et de même que jusque-là elle avait contrecarré les expéditions coloniales, avec la même ardeur, elle se mit à les encourager.** »

Si donc, pour une fois, la Maçonnerie a contribué à la grandeur de la France, c'est sans le vouloir, par pur intérêt. Elle supputait déjà ce qu'elle pourrait faire dans les territoires d'outre-mer : y caser ses plus actifs et sectaires militants pour faire pièce, notamment, à l'influence des missionnaires. Elle n'y a pas manqué.

LA PRESSE ET NOTRE REVUE

« **On feuillette avec agrément, intérêt et profit la revue mensuelle « Les Documents Maçonniques »,** écrit Charles Maurras dans **l'Action française** du 6 mars ; cependant que le capitaine de frégate du Manoir assure que « **sa lecture est aussi attrayante que celle des meilleurs romans ».**

« **Vous trouverez dans la revue,** dit-il à son public du **Courrier Nord-Africain, une documentation rigoureuse établie d'après les archives mêmes des Loges ; aucune digression de l'imagination, aucun récit romancé, rien que des faits précis, une véracité inattaquable.** D'ailleurs, **ces faits sont suffisamment probants par eux-mêmes, point n'est besoin de broder autour. Il n'y a pas une ligne qui ne soit d'un intérêt captivant... »**

Et plus loin :

Les « Documents Maçonniques » fourniront à tous les Français qui luttent pour la Révolution nationale, qui veulent délivrer leur patrie d'une façon définitive de toute emprise étrangère, dont la devise est « la France aux Français », un moyen efficace d'extirper le démon maçonnique et de s'opposer à tout jamais à un retour offensif de sa part.

C'est, en effet, notre but. Beaucoup de confrères l'ont compris qui ne nous ménagent ni leurs applaudissements, ni leurs encouragements. Des uns et des autres, nous ferons part à nos lecteurs.

Courrier

Nous avons reçu de M. Roux-Freissineng, sénateur d'Oran, la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

« Je lis dans le numéro de février dernier de votre revue un article consacré à la « Ligue des Droits de l'Homme », au cours duquel vous citez les noms des « sénateurs **Francs-Maçons,** membres de la Ligue », et vous me comprenez dans cette énumération.

« Or, s'il est exact qu'à une époque déjà lointaine, j'ai appartenu à la Ligue des Droits de l'Homme, **je n'ai jamais, à aucun titre, eu un rapport quelconque avec la Franc-Maçonnerie.**

« Je fais appel à votre loyauté pour insérer dans votre prochain numéro cette lettre rectificative d'une erreur qui, à mes yeux, demeure inexplicable. »

Dont acte.

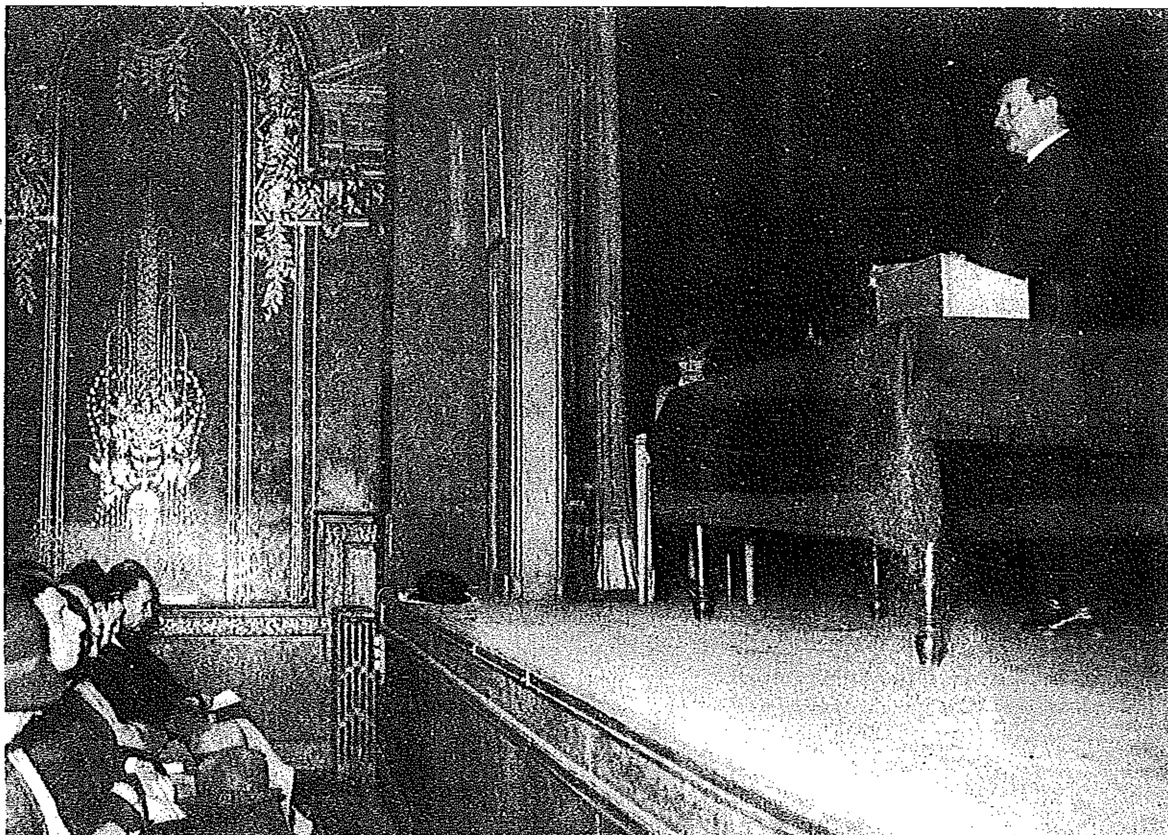
Depuis la promulgation de la loi du 11 mars 1941, confiant à la Bibliothèque Nationale la charge de rassembler et de conserver les documents et les objets relatifs aux Sociétés Secrètes, plusieurs personnes ont pris l'heureuse initiative d'offrir les pièces qu'elles possédaient.

Des archives, des ouvrages rares, des ornements qui somnolaient dans des collections privées viennent ainsi grossir les fonds qui, prochainement, seront mis à la disposition du public. Ils contribueront à mieux faire connaître la Franc-Maçonnerie, en offrant des sources plus abondantes à ceux qui entreprendront de l'étudier.

C'est servir l'intérêt général que de mettre au jour des documents recueillis par des acquisitions ou par des successions familiales.

Souhaitons que d'autres Français le comprennent encore et fassent à la Bibliothèque Nationale le don de leurs archives maçonniques.

NOS GRANDES CONFÉRENCES



M. Bernard FAŸ a clos le samedi 18 avril la série des dix conférences données au G∴ O∴ de France.

Nous donnons, ci-dessus, la reproduction d'un cliché qui a été pris au cours de cette réunion.

Puis, **M. Bernard FAŸ** a pris la parole les 5 et 6 mai à CHAMBERY et à ANNECY.

Citons encore les conférences de :

M. VALLERY-RADOT, à LIMOGES, MONTAUBAN, TOULOUSE, MONTPELLIER, NIMES, VICHY, LE MANS et BORDEAUX, au mois d'avril.

M. POIRSON, à CLERMONT, SAINT-ETIENNE, LYON, les 22, 23 et 24 avril.

M. Michel CHRISTIAN, à MONTLUÇON, CHATEAUROUX, PERIGUEUX, TULLE, GUERET, NANTES, au mois d'avril, et AGEN, AUCH, TARBES, LOURDES, PAU, au mois de mai.

M. Georges OLLIVIER, à MACON, BOURG, GRENOBLE, VIENNE et GAP, au mois de Mai.

M. MAITROT de la MOTTE-CAPRON, à ANGOULEME, le 20 avril.

M. Jacques de BOISTEL, à NICE, CANNES, TOULON, MARSEILLE, AVIGNON, VALENCE, au mois d'avril.

NOS PUBLICATIONS

Un livre !

A la demande d'un grand nombre de nos fidèles auditeurs, nous avons décidé d'éditer en un volume les **dix conférences** données par MM. Bernard FAŸ, Jacques de BOISTEL, J. MARQUÈS-RIVIÈRE, Georges OLLIVIER, Philippe POIRSON, Robert VALLERY-RADOT et Pierre VIRION, au G∴ O∴ de France.

Ce volume sera mis en vente au plus tôt fin juin, au prix de **Fr. 25.**

Nos **LECTEURS** peuvent retenir ce volume en souscription, au prix de **Fr. 15.** Il leur suffit, pour ce faire, de nous adresser cette somme, soit en espèces ou timbres, soit à notre compte chèques postaux, avant le 1er juillet 1942.

Une brochure !

A la fin du mois de mai, nous mettrons en vente, au prix de **Fr. 2,** une brochure de propagande intitulée :

" Comment la F∴ M∴ asservissait la France "

Cette brochure sera envoyée franco, contre **3 fr.,** à toute personne qui nous en fera la demande.

Prix spéciaux pour une commande de 10 brochures : **1 fr. 75** l'unité.
100 brochures : **1 fr. 25** —

Les souscriptions sont reçues :

Pour la zone non occupée :
à VICHY, 11, rue Hubert-Colombier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone occupée :
à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
PARIS (SEINE) 3-144-13

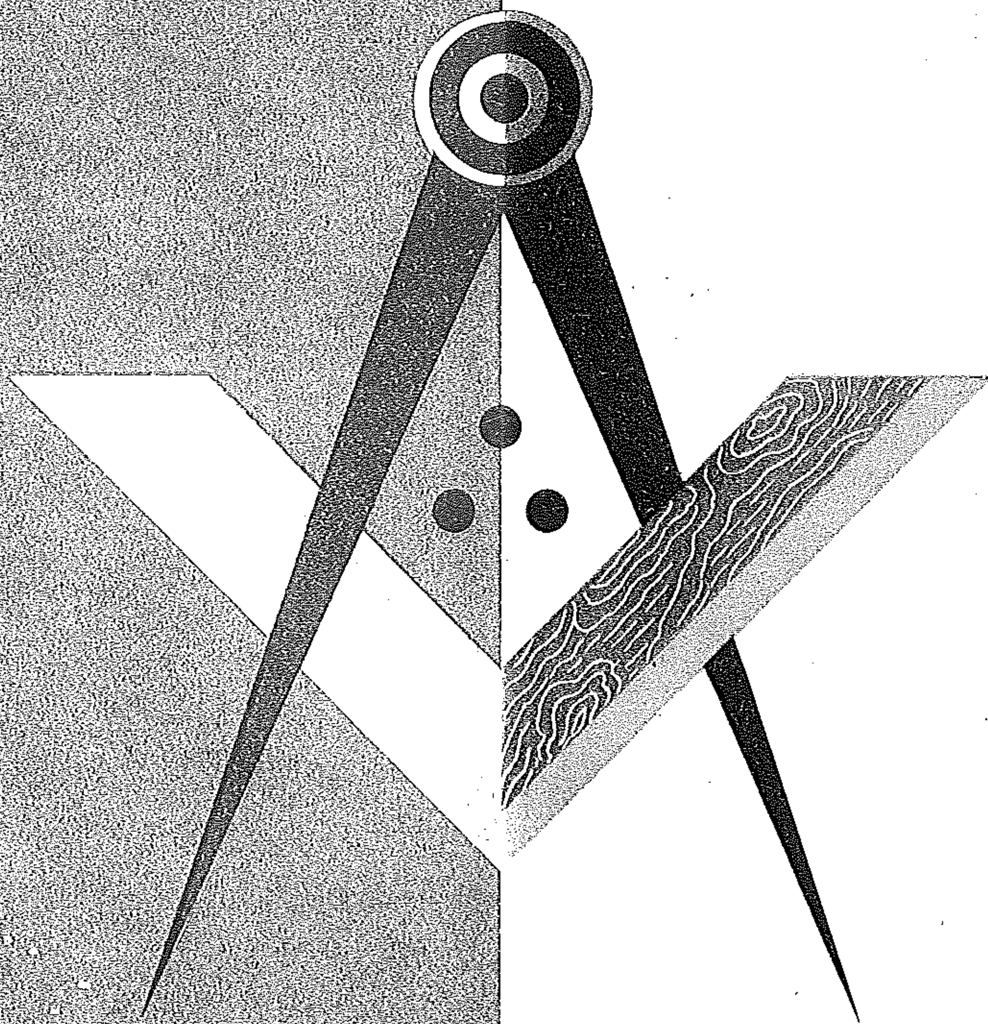
Un bon de solidarité
ne se refuse pas

SECOURS NATIONAL

ENTR'AIDE D'HIVER DU MARÉCHAL

LE NUMÉRO : 7 francs

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





NUMÉRO 9 REVUE MENSUELLE JUIN 1942
Autorisation n° 257

SOMMAIRE

NUMÉRO 9 — JUIN 1942

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs

Le dossier du Docteur Goldzeiguer

II

RÉPUBLIQUE ET PARLEMENT

au service de la

FRANC-MAÇONNERIE

La Franc-Maçonnerie se déclarait l'âme de la République, son animatrice et son bastion ; partout elle sonnait le rappel en sa faveur et organisait le ralliement des « républicains ». Elle ne se lassait pas de le dire ; nous l'avons répété (voir « Documents Maçonniques », n° d'avril, page 4). Le dossier du docteur Goldzeiguer va le prouver et l'illustrer. Les papiers de cet éminent et vénérable docteur et maître montreront comment et pourquoi la Franc-Maçonnerie patronnait République et Parlementarisme.

Elle les patronnait, car elle les manœuvrait à son bénéfice, grâce à sa contre-hiérarchie (Voir « Documents Maçonniques », n° d'avril, page 24) plus cohérente, plus active et plus droite que la pseudo-hiérarchie officielle de la République et du Parlement. Celle-ci n'était qu'une façade derrière laquelle on pouvait se permettre tous les escamotages.

Qu'on en juge.

I

LES CIRCONSTANCES DU DRAME

En 1932, la Tunisie traversait une crise économique, dont les conséquences pesaient durement sur toute la population, mais surtout sur la partie la plus pauvre, les cultivateurs arabes, les « fellahs de Tunisie », comme on les nomme. Cette dépression procédait de la dépression mondiale, mais elle avait aussi ses causes locales : dépenses considérables, imprudentes, des colons pour moderniser leur matériel de culture, — d'où endettement, que de mauvaises récoltes avaient aggravé — d'où trouble général et amertume politique, envenimée par les factions électorales. On criait contre les usuriers, juifs bien entendu. On criait contre les impôts trop lourds, contre l'Administration qui les levait contre le Résident général, chef et symbole de cette administration. On lui imputait de la négligence, due en partie à une mauvaise santé, qu'on lui reprochait aussi. Dans le mécontentement général, les uns l'accusaient d'être « clérical » et « réactionnaire », crime impardonnable sous un ministère Herriot, les autres de favoriser les éléments louches, les usuriers, les maçons et la démagogie...

Sur ces entrefaites, une délégation des conseils de Tunisie rendit visite à Paris, où elle fut très bien accueillie et où elle rencontra beaucoup de hauts personnages. Elle prit position contre le Résident, M. Manceron, et son témoignage fit sensation dans les cercles politiques ; les bureaux du ministère des Affaires Etrangères se rallièrent à sa manière de voir et le rappel du Résident devint un sujet de conversation public à Paris, à Marseille, à Tunis même. Des journaux parisiens, comme **Gringoire**, s'en mêlèrent ; les couloirs du Palais-Bourbon s'en inquiétèrent ; d'autant plus que l'on désignait déjà le successeur, M. Bonnefoy-Sibour, selon les uns (à gauche) ; M. Chiappe, selon les autres (à droite)...

Tout cela n'échappait pas à la clairvoyance et à la sollicitude du docteur Goldzeiguer, proconsul de la Tunisie maçonnique, et tout cela ne faisait pas son affaire.



II

LE SIGNE DE DETRESSE

Le docteur Goldzeiguer, nous l'avons vu (voir n° de mai des « Documents Maçonniques », p. 4 et 5), était un Frère exemplaire. C'était aussi un bon ami. Or, M. Manceron était son « ami », on pourrait presque dire son père (en Nicham Iftikar du moins). Il devait au Président ses grades élevés dans cet ordre, et il avait l'espoir de lui devoir un grade plus élevé encore. Or, les moralistes disent tous que si la gratitude qui s'attache à un acte accompli et à un bienfait

passé a grand prix devant les dieux, la gratitude qui s'attache à un bienfait futur a grand poids sur l'âme humaine. La gratitude du docteur Goldzeiguer, à l'égard de M. Manceron, était donc filiale et fervente. Bien plus, grâce à lui, le vénérable docteur avait la haute main sur toutes les promotions du Nicham, en un mot tenait le levier le plus puissant dont la Franc-Maçonnerie usait pour dominer le personnel administratif et la population tunisienne. Elle ne pouvait s'en passer, elle ne pouvait y renoncer sans bataille.

Alors, donc que le ciel et la terre, la Tunisie et le Palais-Bourbon, M. Herriot et ses bureaux semblaient d'accord pour rejeter M. Manceron, le docteur Goldzeiguer fit le signe de détresse et la Franc-Maçonnerie se mit en branle... Mais, n'anticipons pas. Suivons cette croisade, dont chaque péripétie est digne d'intérêt.

Quand il vit son ami en danger, le vénérable docteur décida aussitôt de faire intervenir la Franc-Maçonnerie tout entière, celle de Tunisie et celle de France, les deux grandes obédiences de Paris, le Grand Orient, auquel il appartenait, et dont le siège était rue Cadet ; la Grande Loge, avec laquelle il avait d'excellentes relations, et dont le siège était rue Puteaux.

Après diverses difficultés, dont nous avons parlé (voir n° de mai des « Documents Maçonniques », p. 4), les diverses Loges tunisiennes avaient retrouvé l'harmonie et étaient arrivées à une entente fraternelle. La suave sagesse du docteur Goldzeiguer y avait été pour beaucoup. Mais il y avait été puissamment aidé par l'âme généreuse du vénérable Jacques Cittanova, président de l'Aréopage des 30° de la Grande Loge (Souverain Chapitre « Byrsa » n° 583), la plus haute lumière maçonnique de la Grande Loge en Tunisie. L'un et l'autre avaient organisé des tenues collectives, encouragés par les autorités parisiennes, et qui réunissaient, en une intimité fraternelle et fructueuse, des membres des deux obédiences.

C'est ce sentiment fraternel qu'il utilisa pour l'ami Manceron, dès qu'il le vit en danger. A la manière des plus grands stratèges, sitôt le péril reconnu, il lança une contre-offensive éclair.

LES PROTAGONISTES DU DRAME :

A. Le Missionnaire

Du 20 au 25 novembre, la délégation tunisienne avait exposé, devant les grandes commissions de la Chambre « la situation économique grave de ce Protectorat », et dénoncé M. Manceron ; les journaux de Paris en faisaient le récit, que les journaux de Tunisie reprenaient à leur tour. Le 1er décembre 1932, le vénérable docteur Goldzeiguer traçait les lignes suivantes adressées à tous les Frères de France : « Notre excellent ami Victor Bismut, brillant avocat au Barreau de Tunis, membre du Conseil de l'Ordre des Avocats, bi-docteur en droit, jurisconsulte averti des choses tunisiennes, auteur de traités juridiques, a été chargé d'une **mission capitale** et de confiance qu'il vous exposera verbalement.

Je compte sur votre complet dévouement pour lui faciliter sa tâche, par tous les moyens dont vous disposerez ».

Ainsi parle un grand capitaine, au début d'une dure bataille, rien n'y manque, ni la « mission capitale », ni le « par tous les moyens ». L'ordre était formel, le cri de détresse éclatant, la mission urgente, et le missionnaire bien choisi. Onctueux et précis, actif et prudent, avocat notoire et maçon éminent, mais surtout israélite, authentique, le très cher frère et maître Victor Bismut, maître maçon et maître avocat, devait plaire à la majorité parlementaire et électorale de la France de 1932. Il saurait exécuter sa consigne sans répit et sans broncher. C'était un véritable missionnaire.

B. Le Croisé

Pour l'appuyer et le compléter, le Vénérable docteur Goldzeiguer, en sa prévoyance, avait choisi le vénérable maître Jacques Cittanova.

Si le T. C. F.·. maître Victor Bismut était doué de toutes les qualités du missionnaire strict et dévoué, le vénérable maître Jacques Cittanova avait l'âme d'un croisé.

Bien que commerçant de son métier, son enthousiasme, son idéalisme fraternel et, pourrait-on dire prophétique, son instinct apostolique où le réalisme commercial se conjuguait si heureusement avec l'ardeur du prosélyte et l'entraî-



Corr. Goldzeiguer 11

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

RITE ÉCOSSAIS ANC.·. & ACC.·.

UNION — FORCE — SAGESSE

Souv.·. Chap.·. « Byrsa »

CHANCELLERIE

Vall.·. de Tunis, le 19 Nov 1932

Mon T. C. F. Goldzeiguer,

Merci pour vos félicitations ; ma réélection à la tête de cette Chambre Chapitrale, imposée par l'unanimité des ff.·., m'oblige à des devoirs qui vont absorber les quelques heures que j'aurais voulu réserver au repos, j'attendrai donc encore une année.

Je voudrais que vous m'aidiez à organiser des tenues collectives de nos deux Chapitres, pour tous les travaux qui concernent les questions délicates que nous ne pouvons livrer aux ateliers bleus.

Il faut nous rencontrer le plus souvent possible et coordonner nos efforts, c'est l'avis du Grand Maître Maréchal qui m'a chargé de vous le dire. Vous avez vu comment j'ai pu déjouer les intrigues de ces tristes politiciens qui voulaient atteindre le Rt en s'adressant à notre Chef. Je me suis basé sur tout le bien que vous m'en aviez dit et j'ai eu, par mon ami Chiappe, l'assurance que nous avions à faire à un fonctionnaire nettement républicain de gauche. Nous causerons de cela Mardi prochain si vous le voulez et si mon concours peut y être utile, je puis agir auprès des cinq protecteurs de Paris qui sont dévoués à notre ordre. Je viens d'être désigné comme délégué au Comité Nord Africain de Coopération économique, qui comprend les éléments très puissants de la capitale dans le monde politique et dans les milieux financiers, nous avons toute l'influence voulue au Cercle d'Iéna, je vous exposerai ce qu'il en est de vive voix.

Je vous remercie de vouloir bien vous occuper de moi ; vous avez compris que c'est une question d'amour propre.

Croyez moi

Votre frat.t dévoué

Cittanova 33

Accueilli ...	bien
Agriculture.	délégation indigène
Architecte .	Maréchal
Artisan	MALLARME
Bâtiment ..	la Franc-Maçonnerie
Breton.....	LEYGUES
Byron	BEN AMAR
Charbonnier	TRANCHAND
Cultivator..	SAINT-QUENTIN
Dauphin ...	ALPHAND
Dossier ...	PIOT
Douteux ..	discuté
Dumas	RENOULT
Félix	GOUIN
Fluidor	BONNEFOY SIBOUR
Fortin	de FEUCHUN
Grégoire ..	GARRIGOU
Hypothèque	de RAMEL
Jean	MARCHANDEAU
Jo	PAGANON
Louis	ECCARD
Marquès ...	parti radical
Opposition .	Mal
Paris	RIPAULT
Raiclin	parti socialiste
Raoul	CHENIK
Ricard	THIAUCOURT
Rodanet ...	HERRIOT
Rollin	ROBERT SAMAMA
Rose	KAAK
Société	MANCERON
Thiers	CHAUTEMPS
Vignoble ..	POITTEVIN

Code secret utilisé entre Goldzeiger et ses FF.'.

nement lyrique, tout cela le rendait invincible sur les colonnes d'un temple maçonnique et dans les couloirs d'un Parlement, tout en le rendant fort savoureux dans la salle-à-manger d'un grand cercle et dans la salle de conseil d'une puissante Société anonyme. Il est superflu d'ajouter que lui aussi, israélite italien antifasciste, il était naturalisé de fraîche date ; c'est ce qui donnait à son patriotisme tout neuf cette vivacité convaincante et faisait de lui, par rapport aux Français nés de Français, un guide sûr...

UNE BELLE NEGOCIATION MAÇONNIQUE

Avec Victor Bismut et Jacques Cittanova, la Franc Maçonnerie et M. Manceron avaient de valeureux champions. L'affaire ne devait pas traîner. Goldzeiguer l'entendait ainsi. Tous les ordres étaient donnés, toutes les précautions prises. On devait échanger des télégrammes et des lettres quotidiens en langage convenu, dont nous donnons ci-contre le chiffre. Bismut et Cittanova, unis de cœur et d'intention, devaient agir séparément et parallèlement sans se voir et sans s'invoquer réciproquement de peur de se démasquer. Ils devaient référer de tout au chef, Goldzeiguer, et faire vite.

Ainsi fut fait.

Victor Bismut débarqua du train de Marseille, le samedi matin 3 décembre, et se rendit aussitôt au Regent's Garden Hôtel, 6, rue Demours (17e) où il logea. Il téléphona sans perdre une minute au docteur Savoire et aux autres maçons éminents pour lesquels Goldzeiguer lui avait remis des lettres. Quelques instants plus tard, il se rendait au Grand Orient, 16, rue Cadet, dont il fit son quartier général ; le F.'. Savoire étant son confident, son guide et son garant.

Jacques Cittanova arriva à Paris le 4 décembre.

La traversée avait été dure. Il avait eu le mal de mer. Son corps avait souffert, mais sa grande âme n'était pas ébranlée. Immédiatement, il descendit à l'hôtel Ambassador, boulevard Haussmann, prenant comme quartier général de ses activités économiques le bureau de son ami, l'industriel Devaux-Lafont, 90, faubourg Saint-Honoré, presque en face de l'Elysée, ce qui était bien commode, comme centre de ses activités mondaines, le Cercle d'Iéna, avenue d'Iéna, et, comme forteresse politique, la Grande Loge, rue Puteaux, où le Grand Maître, le vénérable et très cher frère Maréchal se mit en quatre pour lui.

A l'arrivée, Bismut et Cittanova durent constater que l'atmosphère était mauvaise. Le Gouvernement, chancelant, cherchait un moyen de se faire des partisans et de se concilier des complices. Il s'efforçait de caser M. Bonnefoy-Sibour qui avait de nombreux amis, et de trouver un haut poste pour M. Chiappe, que l'on craignait à Paris. M. Manceron, que la délégation tunisienne avait dénoncé comme incapable, semblait condamné à faire les frais de l'opération. Le Quai d'Orsay en jugeait ainsi, le Parlement y était prêt.

Devant un si grand et si pressant danger, chacun des deux émissaires agit selon son tempérament. Victor Bismut préféra se découvrir le moins possible, cheminer dans l'ombre, en allant de frère en frère, de Loge en Loge. Il fit intervenir le sénateur Cuttoli, dont il pouvait être sûr, il expédia Savoire chez le Garde des Sceaux, René Renoult, dont on était sûr aussi. Il vit le fidèle Brachard. Enfin, il assiégea personnellement les bureaux des FF.'. Marchandeau et Paganon. Fidèle aux consignes du docteur Goldzeiguer, il mettait partout en avant l'argument « français » (les guillemets sont de lui) : rappeler Manceron en ce moment, ce serait donner un avantage aux indigènes et à leur délégation, ce serait céder à un chantage arabe, aux dépens du prestige français — et juif. Ce thème, orné de quelques détails sur la « loyauté républicaine » de M. Manceron, et sur la guerre qu'étaient censés lui faire les curés, devait agir. Mais, c'était un travail délicat, rude. Le premier télégramme de Bismut montre bien ses efforts et ses inquiétudes :

« 3 XII. Premiers contacts Société (Manceron) **douteuse. Travaille. Amitiés. BISMUT. »**

Bismut eut un long entretien avec Savoire, dès le 3 décembre ; ce jour-là, il se rendit chez Paul Cuttoli, avec qui il passa une heure et demie et examina à fond la question. Il le revit le 4, et le convertit à sa thèse. Il alla au ministère de la Marine voir un de ses amis qui pouvait agir sur son ministre, M. Leygues, et, par lui, sur le reste du Conseil des Ministres. « Comme il y a un important conseil des ministres mercredi, je crois, dit Bismut à Goldzeiguer, dans son rap-

DOCTEUR GOLDZEIGER 117
RUE ANGLETERRE TUNIS =

Indications de service

Timbre à date

L'Etat n'est soumis ... au service de la correspondance privée par la voie télégraphique (Décret du 11 Juin 1888)

Pour ... de ... No ... Mots ... Dépôt le ... à ... h.

20.45 PARIS 9398-40-6 21835
VU PRESQUE TOUT LE MONDE SOCIÉTÉ SURTOUT DISCUTÉE PAR RODANET MAIS PENSE QUE DUMAS THIERS ET BRETON SERONT MAINTENANT POUR NOUS DOIS VOIR PROBABLEMENT DEMAIN OU APRÉS DEMAIN JEAN & JO AMITIÉS BISMUT REGENGARDEN 74

Imp. SALIBA — Tunis

port du 4 décembre au soir, je veux absolument faire flèche de tout bois avant cette date. J'ai vu également le docteur Balort, samedi. Il m'a proposé, après avoir écouté mon plaidoyer, d'écrire à M. Herriot pour me faire recevoir par lui ou par son directeur à l'Afrique du Nord. J'ai refusé parce que j'estime cela maladroit. Il ne s'agit pas de défendre un accusé, et je ne comprends ma mission qu'autant qu'elle demeure dans un cadre de discrétion absolue. C'est indirectement ou par des « amis sympathiques » et sûrs que je veux faire entendre ma voix... » Bismut concluait : « Je suis un peu fourbu, mais j'ai quand même hâte d'être à demain pour continuer, et je suis persévérant. » On reconnait à ce courage les vrais frères.

Dès le lendemain, 5 décembre, la situation semblait moins grave ; Savoire avait vu René Renoult, Bismut avait vu Pelisse et, par lui, pris contact avec Marchandeau et Paganon ; Cuttoli avait dû toucher MM. de Monzie, Israël, tandis que M. Leygues et le Maréchal Lyautey avaient dû être alertés par des intermédiaires appropriés. La succession des télégrammes donne une peinture fidèle.

Bismut à Goldzeiguer :

« Paris, 6 XII 32,

Vu presque tout le monde. Société (Manceron) surtout discuté par Rodanet (Herriot) ; mais pense que Dumas (René Renoult), Thiers (Chautemps), et Breton (Leygues) seront maintenant pour nous. Dois voir probablement demain ou après-demain Jean (Marchandeau) et Jo (Paganon). Amitiés. » (Voir photo.)

« Paris, 7 XII 32,

Je crois maintenant affaire Société (Manceron) accueillie (bien). Plus aucune combinaison à redouter pour quelques mois, compte rentrer Tunis dimanche. Affectueusement. Victor. »

On respire, dans ce dernier message, une impression de détente et d'attendrissement fraternel bien touchante. On sent les liens étroits qui unissaient le chef au missionnaire. Ce dernier n'avait cessé de guider son fidèle de loin. Il lui télégraphiait, le 6 décembre :

« Rapport et action discrète hautement approuvés, priez urgence ami Baldet intervenir personnellement Rodanet (Herriot) présentant question sur plan intérêt national. »

Le 8, il lui envoyait cet autre télégramme :

« Voyez avant départ ami Savoire, assurez sentiments reconnaissants, affectueux. Priez Docteur recommander Société (Manceron) ami Pouriau. Quittez Paris samedi. Télégraphiez. Affection. »

Bismut ayant obtenu, comme Cuttoli, René Renoult et Savoire le lui promettaient, un répit pour Manceron, pouvait désormais regagner Tunis. Il annonçait son retour dans ce bulletin de victoire :

« Paris, 9 XII 32.

Reçu vos télégrammes. Vu Brachard, revu assistant Jean (Marchandeau) qui confirme que pas question déplacement Société (Manceron) maintenant. Vu assistant Jo (Paganon) qui me donne même impression quoique plus réservée. Baldet verra directement Garrigou demain et tentera voir Rodanet (Herriot) semaine prochaine. Très difficile approcher Rodanet (Herriot) et consorts raison grosses difficultés dettes extérieures. Ai terminé en principe démarches. Ai aperçu Chambre Cittanova sans me faire voir. Estimez-vous que doive rester davantage ou puis-je quitter Samedi ? Câblez. Affectueusement. Victor. »

Le victorieux Victor partit le samedi. (Voir Photo.)

En sept jours, grâce à la mobilisation des parlementaires Maçons, ils avaient bloqué le rappel de Manceron.

L'UTILISATION DES MAÇONS SANS TABLIER

En face de cette campagne efficace, mais un peu sèche et limitée, celle du Vénérable Jacques Cittanova a plus de chaleur, d'ampleur et de saveur. Comme prévu, elle se déroulait sur un tout autre registre que celle de Bismut. Un peu inquiet, et craignant un excès de zèle, Goldzeiguer avait rappelé les consignes à Cittanova, par télégramme du 7 décembre :

« Prière instante absolue discrétion. Evitez tout contact tunisien. Action parallèle utile comme convenu ; action concertée nuisible. Tenez au courant journellement. »

C'est ce qu'avait fait le Vénérable F∴ Cittanova, et c'est ainsi que nous pouvons suivre, heure par heure, son effort.

Il engagea son action d'une façon plus subtile, plus audacieuse et plus ambitieuse que Victor Bismut.

Dès le 22 novembre, il avait dit à Goldzeiguer :

« J'ai pu déjouer les intrigues de ces tristes politiciens qui voulaient atteindre le Résident en s'adressant à notre chef (Maréchal, Grand Maître de la Grande Loge). Je me suis basé sur tout le bien que vous m'en aviez dit et j'ai eu par mon ami Thiaucout l'assurance que nous avions à faire à un fonctionnaire nettement républicain de gauche... Si vous le voulez et si mon concours peut y être utile je puis agir auprès des cinq quotidiens de Paris (1) qui sont dévoués à notre ordre. »

Depuis cette date, il était venu à Paris ; il agissait, et sur les quotidiens et sur les milieux politiques et sur les milieux

(1) Cittanova n'en donne pas la liste complète, mais dans sa lettre du 9-XII-1932, il cote deux d'entre eux : « L'Ere Nouvelle » et « L'Œuvre ».

industriels... Après avoir lancé le Grand Maître Maréchal sur le Quai d'Orsay, bastion des anti-Manceron, à l'assaut direct de M. Herriot, lui-même s'efforçait d'opérer un vaste mouvement tournant. Avec audace, avec emportement, il prenait, à l'arme blanche, les milieux profanes.

Pour son action, le Vénérable Cittanova préférait, aux purs maçons, ces non-maçons dociles et domestiqués, sympathisants ou simplement consentants, que l'on nomme, dans les Loges, des « maçons sans tablier » et qui font, avec bien moins de risques pour les Loges, un travail encore plus efficace. Au demeurant, il s'agissait aussi de défendre un maçon sans tablier, M. Manceron. Aussi, laissant à M. Maréchal et au Président du groupe maçonnique de la Chambre le soin d'embrigader dans la bonne croisade les maçons du Parlement et ceux du Gouvernement, il hantait le cercle d'Iéna et il adoptait comme confident le comte de Ramel, député du Gard. Cette rencontre avait été un coup de foudre, une sorte d'amitié amoureuse. Par télégramme, par lettre, Cittanova ne tarissait pas sur son ami. Entre l'ancien député monarchiste du Languedoc et l'ancien Italien israélite antifasciste une « liaison à la vie à la mort » s'était nouée, et le comte constituait pour le vénérable un complice autrement sûr, autrement souple, autrement secret et inattendu que n'importe quel frère qu'il eût fallu traiter d'égal à égal. Lui au moins était un agent. Il répondait dans le code au doux nom d' « Hypothèque » et voici ce qu'on en avait à dire. (Lettre du 9 XII 32.) « Hypothèque... est une personnalité très marquante du Parlement ; il est à la tête d'un groupement de cent députés inscrits au Groupe des Pays de Langue Française. Il est agissant, influent et quoique député de droite, fils de parlementaire (son père était député depuis vingt-cinq ans, il lui a succédé depuis huit ans), c'est vous dire combien il est aimé de tous, même de nos amis, bien qu'il ne faille jamais parler avec lui de nos idées ; il sait qu'il a en moi un ami fidèle et sûr et je puis compter sur lui. Hier, je suis resté chez lui jusqu'à une heure du matin, après avoir réuni divers collègues à la Chambre depuis trois heures de l'après-midi... » (Lettre du 13 XII.) « Hypothèque dit qu'il faut que je sois là parce qu'il veut me présenter à tous ses amis pour qu'ils entendent par un témoignage vivant la vérité sur Société (Manceron). Il vous prie de lui dire qu'il se charge de lui refaire toute l'ambiance. Son autorité est très grande ; son père était depuis vingt-cinq ans à la Chambre lorsqu'il lui a succédé, et ces jours-ci j'ai vécu avec lui dans les couloirs, à la bibliothèque du Palais Bourbon ; il a beau d'être (sic) un modéré, tous l'aiment et lui serrent la main ; j'ai vu jusqu'à Cachin et Blum s'entretenir amicalement avec lui et je suis personnellement flatté de la grande amitié qu'il me démontre, bien qu'il sache que je suis si loin de ses directives politiques, mais, mon cher Ami, les hommes intelligents doivent s'entendre sur un fonds commun, la droiture et l'intérêt du pays. » Ainsi parlait le vénérable Jacques Cittanova quand il laissait parler son cœur.

Son esprit ajoutait parfois avec clairvoyance et une légitime fierté : « Hypothèque me dit de rester à sa disposition. Vous ne pouvez imaginer le dévouement de cet homme pour notre cause. Vous avouerez que j'ai su manœuvrer pour avoir tout le monde avec moi des deux côtés de la barricade. Je vous dirai que nous vous rendons souvent de pareils services et Architecte (Maréchal) a comme cela de nombreux amis partout. » Telle est la pure doctrine maçonnique sur les « maçons sans tablier ».

Au demeurant, Cittanova restait prudent et en éveil. Il y a de bons profanes, utilisables, il y en a de mauvais. Dans ses lettres, dans ses télégrammes, il ne cesse de mettre en garde Goldzeiguer contre un certain Cultivator (le comte de Saint-Quentin), une vraie vipère :

« Se méfier Cultivator, double face ; bonnes relations avec lui. » (Télégramme du 10 XII.) « Cultivator n'est pas un homme sincère, il porte dans le caractère l'empreinte des fils de curés, correct dans les manières, soumis à ses chefs en apparence, il manœuvre, paraît-il, par intérêt personnel et nous devons savoir nous servir de lui, nous tenir bien dans la coulisse, barrer les coups qu'il peut porter. » (Lettre du 10 XII.) « Je vous ai câblé de vous méfier de Cultivator. » (Lettre du 11 XII.) Comme il faut se méfier ici bas !

Malgré sa volubilité, le vénérable Jacques Cittanova sait ce qu'il veut et ne l'oublie pas. Aidé de ses deux amis maçons sans tablier, l'industriel Devaux (Lafont) et Hypo-

TÉLÉGRAMME

DOCTEUR GOLDZEIGER 17

Indications de service

RANGLETERRE TUNIS

A DECHIRER

et les indications de dépôt peuvent être omis.

N° Timbre à date

1276 PARIS 22974 84 9 19H00 à raison du service de la ...ique (Décrét du 11 Juin 1888)

RECU VOS TELEGRAMMES VU BRACHARD REVU ASSISTANT JEAN QUI CONFIRME QUE PAS QUESTION DEPLACEMt SOCIÉTÉ MAINTENANT VU ASSISTANT JO QUI ME DONNE MEME IMPRESSION QUOIQUE PLUS RESERVÉE BALDET VERRA DIRECTEMENT GARRIGOU DEMAIN ET TENTERA VOIR RODANET SEMAINE PROCHAINE TRES DIFFICILE APPROCHER RODANET ET CONSORTS RAISON GROSSES DIFFICULTÉS DETTES EXTERIEURES AI TERMINÉ EN PRINCIPE DÉMARCHES STOP AI APERCU CHAMBRE CITTANOVA SANS ME FAIRE VOIR STOP ESTIMEZ VOUS QUE DOIVE RESTER DAVANTAGE OU PUIS JE QUITTER PARIS SAMEDI CABLEZ AFFECTUEUSEMt VICTOR

Le Dr GOLDZEIGUER
Chevalier de la Légion d'Honneur — Tunis, le 193
Ancien Interne en Chirurgie

9, Rue d'Angleterre - TUNIS
Téléphone : 15-65

Notre excellent ami Victor Bismuth-[illegible] avocat au Barreau de Tunis membre du Conseil de l'ordre des avocats et Docteur en droit, [illegible] averti des choses tunisiennes auteur de traités juridiques a été chargé d'une mission capitale et de confiance qu'il vous exprimera verbalement

Le Dr GOLDZEIGUER
Chevalier de la Légion d'Honneur — Tunis, le 193
Ancien Interne en Chirurgie

9, Rue d'Angleterre - TUNIS
Téléphone : 15-65

Je compte sur votre complet dévouement pour lui faciliter sa tâche par tous les moyens dont vous disposerez. [illegible] pour l'affaire que vous lui prêterez [illegible] nos sentiments frat. dévoués

thèque (Ramel) il chemine. Tandis qu'appuyé sur eux deux il déjeune au Cercle d'Iéna au déjeuner France-Orient, ce qui lui permet de se lier avec un autre profane utilisable, le baron de Fautrier, « neveu du Maréchal Lyautey », tandis qu'il court de la rédaction du « Petit Journal », où il voit des amis (7 XII) à la réunion du Suprême Conseil (8 XII) où il retrouve des frères, tandis qu'il bondit du Cercle d'Iéna aux locaux où se crée le Comité de Coopération Européenne, tandis qu'il dîne chez le « fameux docteur Delort », tandis qu'il prépare, rue Puteaux, le lancement d'un grand quotidien véritablement républicain pour la Tunisie, il n'oublie pas Société (Manceron). Dès le 9 XII il a rendez-vous par Devaux-Lafont avec le chef de cabinet de Rodanet (Herriot), M. Alphand, et il reste avec lui une heure d'horloge à lui parler Tunisie. En sortant de son cabinet, il câble triomphalement à Goldzeiguer : :

« Aucune imprudence, soyez tranquille. Hypothèque retient entrevue importante semaine prochaine. Tir barrage organisé. Sors instant entretien une heure avec Dauphin (Alphand) accueilli (bien). Démoli agriculture (les délégués de la Tunisie). Dînerai soir avec Delort et Chatenat. Important. » Dans sa lettre du 10, il écrit l'entretien.

L'ENTREVUE AVEC DAUPHIN (ALPHAND) A DURE PLUS D'UNE HEURE SEUL TETE A TETE AVEC LUI.

Mon ami Devaux Lafont m'a laissé dans son cabinet après avoir fait la présentation et abordé l'argument ; nous avons fait le tour de la situation politique et économique de la Tunisie, puis parlé de notre Société (Manceron) et là nous avons eu une véritable discussion, serrée, parce qu'il fallait démolir l'œuvre accomplie par agriculture (les délégations tunisiennes) ; l'insanité des manœuvres de toutes natures, où j'ai découvert le doigt de nos ennemis, qui se sont servis même de ceux qui doivent le plus à Société (Manceron)...

Il s'est évertué à présenter le point de vue « français » du docteur Goldzeiguer, à défendre le républicanisme de Manceron ; enfin il a remis une note que Rodanet (Herriot) a vue et qui l'a amené à interdire toute décision hâtive sur la question tunisienne, dont il se réservait l'examen personnellement. C'était un point gagné. Le résultat obtenu par Bismut se trouvait consolidé et confirmé.

LE DEVOIR MAÇONNIQUE

Pourtant le danger n'était que bloqué ; il fallait le vaincre. Jacques Cittanova se rendait compte qu'on ne pouvait point compter tout à fait sur Rodanet-Herriot, mal conseillé par le perfide Cultivator - Saint - Quentin et par ses bureaux ; il envoyait à la rescousse Maréchal, le Grand Maître de la Grande Loge, ne barguignait pas.

« Hier, dit Cittanova dans sa lettre du 11 XII 32, Architecte (Maréchal) a pu joindre Rodanet (Herriot) pour la deuxième fois ; vous pensez bien avec tout ce qui s'agite en ce moment pour les dettes si le Bâtiment (la Franc-Maçonnerie) est mis à l'épreuve ; les entrevues entre ces messieurs sont très fréquentes et Architecte (Maréchal) a eu le cran de poser la question au nom de notre Ordre... Il m'a immédiatement appelé rue Puteaux et m'a donné l'assurance que l'horizon s'est beaucoup éclairci puisque Rodanet (Herriot) a promis que rien ne se ferait dans cette question sans qu'il donnât lui-même les directives... »

Mais les jours du ministère Herriot étaient comptés. Jacques Cittanova le savait, avec l'indicible joie des connaisseurs qui assistent à une grande pièce de théâtre bien jouée, il contempla cette chute bien préparée et dont le dénouement lui était connu. Dès le 14 XII il écrivait à Goldzeiguer :

« Le ministère est tombé comme je vous l'ai annoncé ; il est très vraisemblable que l'on aille vers un ministère plus accentué à gauche qui vivra un mois et l'équipe actuelle reviendra. Hypothèque (Ramel) m'a promis de veiller au grain, quoique l'ambiance est changée, nous avons fait circuler de l'oxygène partout. Architecte (Maréchal) m'invite demain soir à la réunion du Suprême Conseil ; nous y retrouverons des amis très sûrs. Il a très bien manœuvré jusqu'ici et il m'a prié de dire à Société (Manceron) qu'il surveille de près la situation... Il faut absolument empêcher un regain d'action de la part des adversaires à la faveur du nouveau ministère qui sera probablement Daladier, Boncour, etc., et là il n'y aura rien à craindre, car nous les tenons. »

Le Vénérable Cittanova avait raison. Le 21 décembre il pouvait confier à Goldzeiguer : « JE VOUS ECRIS DE LA CHAMBRE OU POITTEVIN VIENT D'AVOIR UN LONG ENTRETIEN TRES CORDIAL AVEC LE SUCCESSEUR DE RODANET (HERRIOT) QUI A FORMELLEMENT PROMIS DE S'OCCUPER DE SOCIETE (MANCERON). VOUS POUVEZ DONC LUI DONNER TOUTES LES ASSURANCES VOULUES. DE SON COTE, ARCHITECTE (MARECHAL) A VU LE DIRECTEUR DU CABINET. »

Enfin, le 25 XII 32, dernier rapport : « HIER SOIR, NOUS AVONS EU UNE TRES LONGUE ENTREVUE AUX AFFAIRES ETRANGERES AVEC M. GUILLAUME PAUL-BONCOUR, LE FILS DU PRESIDENT DU CONSEIL... INUTILE VOUS DIRE L'OBJET DE NOTRE ENTRETIEN. J'Y ETAIS AVEC CHATENET (DEPUTE DE S.-ET-O., FUTUR MINISTRE ET PEUT-ETRE PRESIDENT DU CONSEIL), HAUTE AUTORITE. HYPOTHEQUE (RAMEL) NOUS A ACCOMPAGNES, CE DERNIER A RENDU DE TRES GROS SERVICES AU PRESIDENT A LA DECLARATION VOTEE. NOUS AVONS ETE INTRODUITS CHEZ M. RUMYAN, CHEF DE CABINET, ET PENDANT QUE JE PARLAIS, CE DERNIER A PRIS DES NOTES SUR LA TUNISIE, ET JE PUIS VOUS DIRE QUE MAINTENANT PLUS QUE JAMAIS LA POSITION DE SOCIETE (MANCERON) EST AFFERMIE, MALGRE LES INTRI-

GUES DES BUREAUX... » NON SEULEMENT LE PRESENT, MAIS L'AVENIR ETAIT SAUF.

Le noble cœur de Jacques Cittanova se gonflait de joie et comme une bonne action ne va jamais seule, après avoir fait du bien au prochain il songeait à s'en faire à lui-même. A vrai dire il y songeait depuis quelque temps, depuis onze ans environ il demandait la Légion d'honneur et depuis cinq ans il s'indignait doucement que le fait de devenir français naturalisé ait retardé une promotion qu'il lui eût été si facile d'avoir comme étranger. Ainsi va la vie ! Maintenant il écrivait à Goldzeiguer (16 XII) :

« Hypothèque (Ramel) craint que Société (Manceron) ne m'ait pas présenté à un rang qui me permette de passer ; il va me dire exactement ce qu'il en est car si je ne suis pas dans les trois premiers ce sera très dur sinon impossible, maintenant que nous avons renforcé la position de Société raison de plus pour qu'on observe les rangs qu'il propose. Ceci est entre nous. Je vous dis cela sans amertume, car on est toujours satisfait d'accomplir son devoir et je n'ai pas la prétention de me faire estimer par une personne qui ne me connaît pas suffisamment et si je n'obtiens pas cette satisfaction d'amour-propre j'espère que vous pourrez m'y aider à la prochaine occasion. De toutes façons je ne veux pas qu'il soit dit que je néglige quoi que ce soit, je resterai à Paris tout le temps qu'il faudra, d'autant plus que je m'occupe un peu de mes affaires... »

On ne saura méconnaître de remarquer le sens délicat du devoir que possédait Jacques Cittanova ; il illumine encore la lettre suivante :

« Paris 21 XII... Hier mon ami Hypothèque (Ramel) a dîné avec celui qui détient les dossiers et qui lui est dévoué corps et âme (le chef du Protocole) ; cet ami me prie de vous dire de demander à Société (Manceron) d'adresser une nouvelle note pour que la proposition qui me concerne soit portée au moins au troisième rang (car, hélas, elle est au dixième !). C'est très possible puisque c'est une chose formulée par le grand chef des dossiers... le prétexte à formuler peut être trouvé dans la constitution du Comité de Coopération franco-tunisien, dû ces jours-ci à mon initiative sous la présidence de Delor (le Grand Savant) et la vice-présidence de De Ramel, Chatenet, Coudrier de Chassaigne et moi-même... Puis-je compter sur vous pour demander l'urgence de cette note qui me classerait mieux et à coup sûr, autrement ce sera retardé. Télégraphiez-moi si la note part, comme suit « Ingénieur parti » et suivant le rang, « le deux » ou « le trois courant ». Faites en sorte que ce soit au moins le numéro 3. Je vous en conserverai une gratitude immense. Quant à Société, dites-lui que même sans ce concours je suis heureux d'avoir pu défendre sa juste cause et que je suis une nature droite qu'il rencontrera toujours dans la voie du bien. »

On retrouve bien ici la nature sublime généreuse et pure de Cittanova ; on aperçoit mieux son aspect prudent et pondéré dans sa dernière lettre (25 XII 32) :

« Hypothèque (Ramel) a écrit un mot à Société (Manceron) et insiste auprès de lui pour qu'une note soit adressée au Protocole à M. de Fouquières... Insistez pour moi. Vous pensez bien que si je passe mon prestige moral sera augmenté en Tunisie, et je serai mieux placé pour le travail à accomplir. »

EPILOGUE

L'épilogue est digne d'une pièce si bien jouée. M. Manceron ne fut point rappelé ; il resta à la Résidence de Tunis.

Le 27 juillet 1932, il envoyait au Vénérable docteur Goldzeiguer sa photographie en grand uniforme de Résident général avec toutes ses décorations et la dédicace suivante écrite de sa main : « A MON AMI, LE DOCTEUR GOLDZEIGUER, DONT LA VIGILANTE AFFECTION ME LAISSERA UN SOUVENIR INOUBLIABLE, 27 JUILLET 1932. MANCERON. »

Quant à Jacques Cittanova, cette fois dûment cité et poussé par M. Manceron, il obtenait la croix de chevalier de la Légion d'honneur à la promotion de juillet 1933.

MORALITE

Jacques Cittanova disait (13 XII 32) : « J'ai constaté une fois de plus que notre ordre est le véritable ciment entre tous les partis de gauche, des modérés aux socialistes. »

Jacques Cittanova disait encore : « Nous avons désarmé aujourd'hui un grand adversaire politique. Il a suffi de lui montrer que c'était son intérêt politique de nous aider. »

Victor Bismuth, Jacques Cittanova et David Goldzeiguer montrent et démontrent ce que peuvent faire une minorité allogène, organisée secrètement pour des fins personnelles et égoïstes dans une démocratie parlementaire où sous couvert d'égalité, de liberté et de fraternité toutes les ruses sont permises aux faisans, aux faiseurs, aux fripons, tandis que toute autorité est déniée aux chefs.

Cittanova, Goldzeiguer, Bismuth illustrent la déchéance de la France républicaine où des Français de vieille race n'hésitaient point à recevoir des leçons de ces hommes et à les acclamer comme des chefs.

Goldziguer, Cittanova, Bismuth prouvent que le tort le plus grave fait aux Français par la Maçonnerie c'est de les rendre insensibles au grotesque et à l'odieux, incapables de dégoût.

Bernard FAŸ.



Un maçon sans tablier, le résident général Manceron.

UNE PAGE D'HISTOIRE MAÇONNIQUE

Le Bloc des Gauches EN 1924

Nous rassemblions en juillet 1924 une série de textes maçonniques, murmurés entre initiés, et, écrits pour l'ombre des tenues et des Convents, prouvant avec évidence, sans commentaires, comment se fabriquait l'histoire sous la IIIe République. Ils ont été alors publiés en une brochure : « La dictature de la Franc-Maçonnerie sur la France. »

Il s'agissait de prouver par le détail, à l'occasion de la retentissante arrivée au pouvoir du Bloc des Gauches, en mai 1924, la toute-puissance d'une secte qui étendait son empire sur tous les domaines. **Il s'agissait de montrer, à tous les yeux qui ne seraient pas volontairement aveugles, l'exacte concordance entre les décisions du pouvoir occulte qui commandait et du pouvoir officiel, représenté alors par M. Herriot, qui obéissait docilement et strictement.** Il s'agissait surtout de dévoiler, à un peuple qui se croyait libre, quels étaient ses maîtres absolus, dans toutes les avenues de l'activité nationale et internationale.

« C'est la France qui paiera lourdement le prix de cette politique ténébreuse, écrivions-nous alors. Car il faudra remarquer aussi combien les Loges de chez nous sont en étroite relation avec la Franc-Maçonnerie universelle. Serait-ce la première fois dans l'Histoire que ces colloques secrets, à l'insu même de nombreux initiés, servent, en fait, des combinaisons dont notre pays se trouve la dupe et la victime. »

Nous savons maintenant à quel point nous avons été dupes et victimes et jusqu'où cette néfaste politique nous a conduits.

Nous voudrions retracer cette page d'histoire en examinant :

1° **Comment la Dictature Maçonnique s'empare du pouvoir ;**

2° **Le Triomphe Maçonnique et l'exercice du pouvoir.**

Puisse le rappel de ces faits historiques nous aider à mieux comprendre combien il faut nous garder avec vigilance dans l'avenir de toute rechute sous l'étreinte de l'odieuse dictature maçonnique.

I° COMMENT LA DICTATURE MAÇONNIQUE S'EMPARE DU POUVOIR

De 1919 à 1924, à l'issue de la guerre de 1914, un essai raté d'union sacrée avait amené au pouvoir le Bloc National. La Chambre bleue horizon, trop timide et trop disparate, sans programme, n'aboutit à rien de fécond et de définitif, pour orienter le pays vers un régime à la fois libre et fort, dégagé des servitudes maçonniques d'avant-guerre.

Les Francs-Maçons et tous leurs séides politiques se considéraient alors comme les vaincus des élections de 1919 et donc, de l'union sacrée. Ils décidèrent dans les Loges, dès 1921-1922, pour triompher aux élections de 1924, d'organiser et de cimenter le fameux Bloc des Gauches, l'ancêtre du Front Populaire de 1936. On y comprenait déjà les communistes.

« Sous la farine du Bloc National, la réaction a triomphé aux dernières élections...

Mais l'union des partis républicains ramènerait certainement à la Chambre une majorité républicaine qui imposerait un gouvernement républicain. » (1).

« Nous devons donc organiser la défense de la République. C'est grâce à l'**Union des Gauches dont la Loge sera la cellule,** que nous triompherons. Il nous faut grouper toutes les bonnes volontés républicaines et même avec les **communistes** adopter un programme qui puisse rallier toutes les énergies. » (2)

« La Maçonnerie qui groupe dans son sein des républicains de toutes les nuances, n'est-elle pas tout indiquée pour faire cesser les divisions qui existent entre les partis d'avant-garde. Fraternellement unis sur nos colonnes, pourquoi ne le serions-nous plus en dehors de nos temples, afin d'assurer la défense de la Démocratie et de la Pensée libre contre le Bloc clérical et réactionnaire ? » (3)

C'est déjà ou plutôt, toujours, l'assimilation de la République et de la Maçonnerie, **la Maçonnerie étant la République à couvert, et la République la Maçonnerie à découvert,** la défense maçonnique étant appelée défense républicaine ou défense de la Démocratie, la lutte laïque, la défense de la Pensée libre contre l'obscurantisme religieux et la servitude cléricale. La Maçonnerie se juge toute désignée pour devenir le centre et l'animatrice de l'Union des Gauches, de tous les partis d'avant-garde, y compris les communistes.

Les Loges, suivant l'impulsion reçue, organisèrent en 1922, 1923 et 1924, des consultations de tous les partis pour les amener à une entente solide et fructueuse.

En voici quelques exemples :

Consultation du parti socialiste (S. F. I. O.).

Réunion le 18 janvier 1922, au temple du Grand-Orient, 16, rue Cadet, à 20 h. 30, organisée par les Loges : « La Chaîne d'union », « L'Internationale », « Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis ».

Paul Faure, secrétaire général du parti socialiste unifié, G. Mauranges, avocat à la Cour de Paris, sont convoqués. Le titre de la Conférence est : « La République et les partis républicains (4). »

Consultation du parti radical-socialiste.

Le 29 avril 1922, à 20 h. 45, salle des fêtes du Grand-Orient de France, 16, rue Cadet.

Réunion organisée par les Loges : « Etincelle », « France et Colonies », « Justice », « Inséparables du Progrès », « Persévérance », « Thélème », « Unité maçonnique ».

Sont convoqués et entendus :

M. Paul Painlevé, président de la Ligue de la République : « La Ligue de la République, sa nécessité et son but. »

(1) « Bull. hebd. des Loges », 14 janvier 1922, n° 353, p. 4.
(2) « Convent G. O. », 1922, p. 236-37.
(3) « Conv. G. O. », 1922, p. 266.
(4) « Conv. G. O. », 1923, p. 315.

M. Jean Hennessy, député de la Charente : « La Politique étrangère de la Ligue. »

Le général Sarrail : « Le programme militaire de la Ligue. »

M. Stephen Valot, publiciste : « L'Union des Gauches » (1).

Consultation du parti communiste (dissident).

Le 31 janvier 1924, à la Loge « Ernest Renan ».

L.-O. Frossard convoqué, sujet traité : « Le communisme, ses doctrines, son programme (2). »

Consultation de tous les partis socialistes.

Réunion organisée par la Loge « Droit et Devoir ».

Le 15 février 1924, temple de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux, à 20 h. 30. Sont entendus :

Le F∴ Brunet, président du Conseil général de la Seine, sur la doctrine S. F.

Le F∴ Drouot sur la doctrine S. F. I. O.

Le F∴ Bachelet, conseiller général de la Seine, membre du Comité central du parti S. C. (3).

Consultations collectives des différents partis sur ce sujet : « La politique nationale et internationale et l'Union des forces républicaines. »

Le 12 décembre 1923, dans la crypte de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux. Prennent la parole :

F∴ Buisson, député de Paris, président de la Ligue des Droits de l'Homme.

Louis Ripault, président de la Fédération radicale-socialiste de la Seine.

Le F∴ F. Brunet, président du Conseil général de la Seine.

L.-O. Frossard, ancien secrétaire général du parti socialiste.

Le F∴ Chavagnes, secrétaire général de la Ligue de la République.

Le F∴ Lucien Le Foyer, ancien député de Paris.

Le F∴ Drouot, du parti socialiste S. F. I. O. (4).

Une enquête méthodique, prescrite par une circulaire du Grand-Orient, est entreprise dans tout le pays par les Loges, pour examiner les moyens pratiques de conjurer la menace réactionnaire aux prochaines élections législatives, et de cimenter le Bloc des Gauches. Les grands journaux, porte-parole de la Maçonnerie, sont mis en branle, tels « Le Quotidien » et « Paris-soir ». Les commanditaires et administrateurs du « Quotidien » : Aulard, Buisson, Hennessy..., transmettent les mots d'ordre maçonniques à l'opinion publique. **« Paris-soir », qui s'intitule « le seul grand journal du soir de la République », envoie dans les Loges, à la veille des élections, un numéro spécial (avril 1924)** sous la signature autographiée de M. Painlevé et de M. Herriot. Il fait appel aux Très Chers Frères, pour obtenir les fonds nécessaires à sa propagande. L'appel est signé du Comité de direction :

F∴ Mahieux (30e).

F∴ Galliano, de la Loge « La Raison ».

F∴ Bontemps, député adjoint et ancien orateur de la Loge « La Fidélité ».

F∴ Darcy, de la Loge « Ernest Renan ».

(1) « Bull. hebd. ». 14 janv. 1942. n° 353.
(2) « Bull. hebd. ». 22 avril 1922. n° 367.
(3) « Bull. bed. », 17 février 1924, n° 446.
(4) « Bull. hebd. », 10 fév. 1924, n° 445.
(5) « Bull. hebd. », déc. 1923, n° 435

Un abonnement au « Merle Blanc » est offert à tous les Frères qui souscriront des actions de « Paris-soir » (1).

On enquête auprès des Loges pour savoir sur quels journaux la Maçonnerie peut compter, et quels sont ceux contre lesquels il faut organiser la lutte ; on crée des feuilles locales pour la propagande électorale, on multiplie les grands moyens de propagande : tracts, brochures, affiches et surtout conférences.

Quelques chiffres :

En 1923, de janvier à décembre (excepté août et septembre) :

1.050 conférences ont été faites dans les Loges de la région parisienne (sans compter celles faites en dehors des Loges), ce qui donne une moyenne de quatre par jour.

En 1924 : 870 conférences de janvier à la mi-juillet, soit encore une moyenne de 4 par jour.

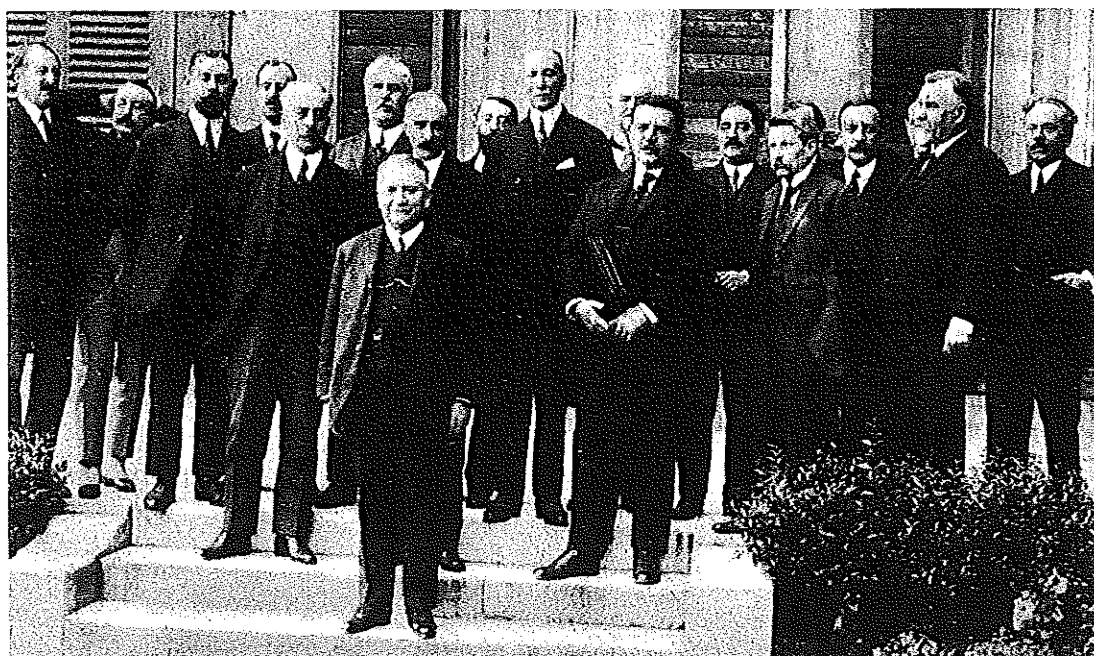
1923			**1924**
415	conférences sur les	questions économiq. et fiscales	394
130	—	politique et élection	110
75	—	anticléricalisme	45
95	—	colonies et pays étrangers	21
13	—	école unique	99
40	—	questions scolaires et enseignem.	15
35	—	la Franc-Maçonnerie et la femme	12
76	—	le pacifisme et l'internationalisme	35
31	—	politique étrangère et pays étrang.	9
19	—	Russie et Soviets	7
22	—	moralité	4
18	—	spiritisme et théosophie	6
4	—	enseignement techn. et apprentiss.	34
21	—	obligation au travail	30
95	—	nationalisation industrialisée (2)	

On met en œuvre avec diligence les moyens de pénétration dans tous les groupements profanes.

Et devant les résultats inespérés obtenus, on pouvait s'écrier, au Convent du Grand-Orient de 1923, six mois avant les élections :

> **« Notre démocratie laborieuse se ressaisira... Elle balayera dans un souffle puissant de colère et de mépris cette majorité de rencontre que nous valut le Bloc National**, c'est-à-dire un Parlement sans mandat, une Chambre introuvable, une législature fantôme, dont l'œuvre vaine, toute de mirage et d'impuissance, défie outrageusement toutes les indulgences et dépasse la mesure de toutes les déceptions. » (3)

(1) Numéro spécial de « Paris-soir », distribué dans les Loges, avril 1924.
(2) Voir « Bulletin hebdomadaire des Loges », 1923-1924.
(3) « Convent Grand-Orient », 1923 (p. 305).



Le ministère Herriot en 1924. Ph. Archives Louis Silvestre

II° LE TRIOMPHE MAÇONNIQUE ET L'EXERCICE DU POUVOIR

Le 11 mai 1924, les élections législatives donnent le pouvoir au Cartel des Gauches ; la majorité lui est acquise à la Chambre et au Ministère. Les ministres choisis sont ou Francs-Maçons ou en liaison étroite avec la Franc-Maçonnerie ; presque tous ont donné des conférences dans les Loges ou ont pris part aux consultations.

Le président du Conseil, M. Herriot, est un des chefs de la Ligue de la République, l'ancien comité de la rue de Valois, fondé par le Grand-Orient (1).

Le président de la Chambre, M. P. Painlevé (2), le ministre de l'Instruction publique, M. François Albert (3), le ministre de l'Agriculture, M. Queuille (4), le sous-secrétaire à l'Enseignement technique, Me Moro-Giafferri (5), ont pris part à de nombreuses conférences en Loges durant la période électorale, et y ont forcément souscrit des engagements. Le ministre de l'Intérieur, M. C. Chautemps (6), le ministre de la Marine, M. J.-L. Dumesnil (7), le ministre des Travaux Publics, M. V. Peytral (8), le ministre des Pensions, M. Bovier-Lapierre (9) et bien d'autres, sont d'authentiques Francs-Maçons.

Le premier acte maçonnique fut le renversement du président de la République, selon les ordres du Grand-Orient. Il avait été dit au Convent de 1923 :

« Le seul responsable est Millerand (10)... »

« Le Quotidien » avait aussitôt répandu dans la masse électorale, la directive occulte reçue :

> « Millerand, créateur et animateur du Bloc National, n'est plus qualifié pour représenter la France républicaine. » (11)

La consigne est suivie par 307 députés, qui votent le renvoi de Millerand.

Le 17 juin, M. Herriot, président du Conseil, fait une déclaration ministérielle qui reproduit fidèlement dans tous ses détails les décisions des Loges. « Le Quotidien », le 18 juin, le loue d'avoir exécuté la consigne.

> On attendait de lui la suppression de l'ambassade du Vatican.
> La suppression va sans nul délai se faire.
> On attendait l'amnistie. Le projet est déjà déposé.
> On attendait la reconnaissance du droit des fonctionnaires de se constituer en syndicat. Le droit est reconnu.
> On attendait la reprise des relations avec le gouvernement des soviets. Elles vont reprendre.
> On attendait la suppression des décrets-lois. Ils seront supprimés dès que la Chambre aura le loisir de se prononcer.
> On attendait une modification de la loi électorale. La modification est dès maintenant soumise au Parlement.
> Nous pourrions citer d'autres exemples. Ceux-ci suffisent. **Jamais ministre n'a mis plus de soin à tenir sa parole.** » (1)

Un peu plus tard du reste, le F∴ Brenier fera voter des félicitations à M. Herriot, par le Convent de 1924.

> « Nous devons faire confiance au Gouvernement du citoyen Herriot ; en quelques mois, il a montré son souci réel, et c'est vraiment là un fait nouveau pour nous, de mettre en harmonie ses promesses et ses actes. » (3)

Reprenons en détail cette surprenante déclaration ministérielle qu'on pourrait appeler à bon droit un manifeste maçonnique et voyons comment elle entend annoncer la réalisation des volontés maçonniques, nettement exprimées dans les Convents.

(1) Bulletin hebd., 26 février 1921, n° 315 ; 3 juin 1923, n° 477.
(2) Bull. bebd., 10 février 1922, n° 358 ; 25 févier 1922, n° 359 ; 15 avril 1922, n° 366 ; 18 juin 1922, n° 375 ; 1924, n° 452.
(3) Bull. hebd., 10 mars 1923, n° 361.
(4) Bull. hebd., 1923, n° 398.
(5) Bull. hebd., 1924, n° 444 ; 21 janvier 1923, n° 398 ; 13 octobre 1923, n° 428 ; 1924, n° 439, etc.
(6) Bull. hebd., 1923, n° 398.
(7) Loge « l'Emancipation ».
(8) Appel « Mesureur ».
(9) Bull. hebd., 29 juin 1924, n° 465.
(10) « Convent G. O », 1923, p. 264.
(11) « Quotidien », 10 juin 1924.
(12) « Quotidien », 18 juin 1924
(13) « Convent », 1924, p. 52.

1° M. Herriot déclare : « Nous sommes décidés à ne pas maintenir une ambassade près du Vatican. »

La Grande Loge de France avait adopté, en 1920, le vœu suivant :

> « Protestation contre la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. » (1)

Et voici son ordre du jour du 23 décembre 1922 :

> « La Grande Loge de France... prend acte des nombreuses communications qui lui ont été faites par ses délégués venus des quatre coins de la France et qui, toutes, reconnaissent l'existence d'une politique gouvernementale précise, tendant à asservir la République à la réaction cléricale.
> Elle proteste unanimement contre le maintien au Vatican d'un ambassadeur qui s'emploie à annihiler le régime légal de la séparation, et à rétablir, par le moyen des Diocésaines, un Concordat de fait. » (2)

Réalisations immédiates : En septembre 1923, le Gouvernement supprime, dans les propositions budgétaires pour 1925, les crédits relatifs à l'ambassade de France au Vatican, « conformément aux déclarations antérieures du président du Conseil ». La Chambre aura à se prononcer sur ce point. Le 21 septembre, le Convent du Grand-Orient réclame à nouveau la suppression immédiate de l'ambassade au Vatican. Le 27 septembre, M. Herriot répond aux cardinaux français, au sujet de cette ambassade, qu'il n'admet pas « que les intérêts extérieurs du peuple français soient défendus au nom d'une autre autorité que celle de la souveraineté nationale ». Le 24 octobre, la Commission des Finances refuse, par 20 voix contre 12, les crédits pour l'ambassade au Vatican, sous prétexte d'économie, mais en même temps, M. Herriot indique les conditions dans lesquelles va se faire la reprise des relations avec les Soviets, et crée une ambassade à Moscou. Poursuivant sa politique d'économie, il fait de plus voter un crédit de 650.000 francs pour le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon. Le 18 novembre, à la Commission des Affaires étrangères, M. Herriot confirme une fois de plus la position du Gouvernement, vis-à-vis de la suppression de l'ambassade au Vatican. Il veut la « séparation totale du temporel et du spirituel, selon les principes mêmes de la laïcité. »

⁂

2° M. Herriot affirme : « Nous sommes décidés à appliquer la loi sur les Congrégations. »

> Le Convent avait décrété « l'application des lois de 1901, 1904, qui interdisent l'enseignement, l'éducation et la propagande aux Jésuites, la guerre ayant ramené en France... toutes les Congrégations qui ont pu y trouver un établissement. » (Vœu adopté.) (3)
> « Le R. Atelier « Le Travail écossais », de Dijon... demande avec raison que nos FF∴ Parlementaires exigent du Gouvernement l'application de la loi et l'interdiction d'enseigner, en groupe ou individuellement, aux membres des Congrégations qui veulent se reformer en France, comptant sur la veulerie et le réactionnarisme de la Chambre actuelle. » (4)

Réalisations immédiates : Ordre d'expulsion des Clarisses d'Alençon, d'Evian, le 27 septembre. « En ce qui concerne les Congrégations religieuses, Votre Eminence ne s'étonnera pas que le Gouvernement défende la loi et y demeure attaché », répond officiellement M. Herriot aux cardinaux français.

Le 5 septembre, à Tours, M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, déclare : « Je viens de prescrire, dans tous les départements, une enquête sur l'activité des Congrégations. » En conséquence — entre le 1er octobre et le 1er novembre — les Communautés religieuses reçoivent la visite des enquêteurs préfectoraux : à Limoges, Bayonne, Rodez, Lisieux, Orléans, Tours, Annonay, Avignon, Lesneven et Guisseny (Finistère), Rouen, Lyon, Paris, etc. En octobre :

(3) « Bull. off. Grande Loge », 1920, p. 33.
(4) « Bull. off. Grande Loge », janvier 1923, p. 39.
(1) « Convent Grand-Orient », 1923.
(2) « Bull. off. Grande Loge », Convent 1922, p. 220.

menace d'expulsion des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de Bourbon-l'Archambault.

***

3° M. Herriot déclare : « L'idée de laïcité, telle que nous la concevons, apparaît comme la sauvegarde de l'unité et de la fraternité nationales. »

Le Grand-Orient avait décidé : « C'est dans la défense de l'école et de la laïcité que nous trouverons le programme qui peut et doit cimenter tout le parti républicain. » (1)

Le Convent de 1923 rappelle les conclusions votées en 1922, « affirme sa volonté d'étudier les moyens d'obtenir le respect absolu de toutes les libertés conquises et l'application des lois laïques et sociales établies par nos grands prédécesseurs. » (2)

Réalisations immédiates : En septembre 1924, le ministre de l'Instruction publique envoie une circulaire enjoignant aux préfets d'avoir à exprimer des regrets aux fonctionnaires pères de famille qui confient l'éducation de leurs enfants à des écoles privées. En octobre, une circulaire du ministre du Travail prescrit d'urgence à tous les préfets de retirer toutes les autorisations de non-fréquentation des écoles publiques, les pupilles de l'Assistance publique étant dorénavant obligés de les fréquenter. Le ministre de la Marine prescrit le licenciement des aumôniers des écoles de la Méditerranée et de la division du Levant... « L'aumônier a été invité à débarquer dès le 1er octobre. » Le général Nollet, ministre de la Guerre, interdit l'entrée des églises aux musiques militaires. Les deux religieux professeurs au lycée de Mayence ont été informés, à la suite d'une démarche de la Ligue des Droits de l'Homme, que leur service prendrait fin le 31 décembre prochain. Une circulaire du ministre de l'Intérieur, M. C. Chautemps, et du commissaire général de la Guerre, M. Paul Bénazet, rappelle aux préfets que les sociétés d'éducation physique doivent se cantonner strictement dans le rôle d'éducation physique et de pratique des sports, et ne doivent en aucun cas sortir de la neutralité qui leur est imposée. L'agrément sera supprimé après enquête à toutes celles qu'on aura jugées faire de la propagande politique ou confessionnelle. On sait ce que cela veut dire. Le 13 octobre, c'est l'envoi d'une circulaire du ministre de l'Instruction publique, M. François Albert, contre les patronages religieux. Le 19 octobre, M. Herriot proclame à Boulogne-sur-Mer que « le caractère de la France, c'est d'être un Etat pleinement laïque. Après avoir émancipé l'école, elle doit émanciper la politique ».

***

4° M. Herriot annonce : « Nous déposons aujourd'hui même un projet de large amnistie. »

L'Assemblée générale du Grand-Orient de France avait réclamé « à nouveau l'amnistie pleine et entière. Elle invite les parlementaires francs-maçons à intervenir au plus tôt pour obtenir la libération du F∴ Marty, et de tous les détenus politiques » (3).

La Grande Loge de France, en 1922, a retenu 56 vœux, dont « 6 concernent le proscrit M. Malvy et l'exilé à l'intérieur, M. Caillaux » (4).

Le Conseil Fédéral de la Grande Loge de France avait confié la mission aux FF∴ Jean Jamet et François Martin de se joindre à la Fédération des Combattants pour obtenir de Poincaré la grâce du F∴ Marty.

La délégation était composée de : MM. Buisson, Aulard Westphal, pour la Ligue des Droits de l'Homme ; MM. Fonteny, Grisoni, Freschi, Nowina, Mallet, pour la Fédération Nationale des Combattants Républicains ;

MM. Jamet et Martin, pour la Grande Loge de France.

La délégation présenta la pétition suivante pour obtenir la grâce d'André Marty :

« Monsieur le Président, nous venons vous présenter une pétition tendant à vous demander d'appliquer la grâce amnistiante à l'ancien officier mécanicien Marty... »

Cette pétition porte la signature de nos présidents d'honneur : MM. Gaston Doumergue, Paul Painlevé, Herriot, P. Boncour, Ferdinand Buisson, F. Brunet, Général Gérard et celle d'environ 200 députés.

Nous avons la prétention de synthétiser toutes les forces républicaines du pays. Voici la Ligue des Droits de l'Homme... conscience de la IIIe République... la Franc-Maçonnerie française qui symbolise la tradition républicaine... et nous, les anciens combattants républicains... nous, tous, venons tous ensemble vous crier : « Grâce à Marty... » L'heure de la clémence a sonné, signez la grâce de Marty (1).

Réalisations immédiates. — Le 15 juillet, l'amnistie est votée à la Chambre, par 326 voix contre 185. Le 30 juillet, le Sénat ajourne le projet d'amnistie jusqu'à octobre, mais vote la grâce amnistiante. Le 31 juillet, le général Sarrail est réintégré par un vote de la Chambre et du Sénat et maintenu en activité sans limite d'âge. Le même jour, Jean Hateau est amnistié. Le 1er août, c'est le tour du charbonnier Lefrançois. Le 10 août, Jean Goldsky est libéré. Le 17 août, Germaine Berton est amnistiée ; le 25 août, Jeanne Morand est libérée. Tous les fonctionnaires et agents révoqués dans la Ruhr sont réintégrés dans leurs fonctions en août et septembre. Le 14 septembre, M. Herriot supprime le bagne colonial. M. François Albert promet aux instituteurs communistes de réintégrer les instituteurs révoqués dès le 1er octobre ; ils jouiraient de leur traitement depuis le 1er août. M. Peytral fait de même pour les cheminots révoqués. En octobre, le ministre de la Marine amnistie les marins condamnés et fait compter leur temps de prison comme temps de service effectif. Le 18 novembre, M. Caillaux et M. Malvy sont amnistiés au Sénat, par 165 voix

(1) « Bull. off. Grande Loge », 21 mars 1923, p. 65-66.

Mercredi 18 Janvier 1922

LA CHAINE D'UNION — L'INTERNATIONALE
LE LIEN DES PEUPLES ET LES BIENFAITEURS RÉUNIS

TENUE COLLECTIVE
16, Rue Cadet. — Temple N° 1

A 20 heures 30 :

LA RÉPUBLIQUE
ET
LES PARTIS RÉPUBLICAINS

Il est indéniable que, depuis la guerre, les réactionnaires de tous poils « grignotent » les institutions républicaines.

Sous la férule du Bloc National la réaction a triomphé aux dernières élections et pendant cette législature un gouvernement n'est possible qu'avec son adhésion.

Il n'est pas un parti républicain qui puisse espérer constituer bientôt à lui seul la majorité.

Mais l'union des partis républicains ramènerait sûrement à la Chambre une majorité républicaine qui imposerait un gouvernement républicain.

Une UNION, fondée sur un programme comportant **la détermination précise de l'action commune entreprise et le respect de l'indépendance de tous les partis la composant, est-elle possible ?**

C'est ce que nous avons demandé aux représentants autorisés de tous les partis républicains.

Nous commençons cette consultation par l'audition des représentants du Parti Socialiste (S. F. I. O.) :

Paul FAURE
Secrétaire Général du Parti.

Georges MAURANGES
Avocat à la Cour de Paris.

N.B. — Nous continuerons par l'audition des représentants des partis communiste, radical-socialiste et socialiste indépendant.

Tous nos FF∴ comprendront l'importance capitale de cette consultation et assisteront nombreux à ces Ten∴ qui doivent déterminer l'action incessante de la Franc-Maç∴, conformément aux vœux précis du dernier Convent et aux invitations pressantes du Conseil de l'Ordre, pour la défense et la réalisation de notre idéal.

(1) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 255.
(2) Idem, p. 341.
(3) « Convent Grand-Orient », 1922, p. 111.
(4) « Convent Grande Loge », 1922, p. 219.

contre 105 pour M. Caillaux, 193 contre 60 pour M. Malvy. L'amnistie coûtera au pays 130 millions !

5° M. Herriot déclare : « Pour rétablir les garanties dues à tous, nous vous demandons de supprimer les décrets-lois. »

***

La Grande Loge de France, « considérant que le régime dictatorial des décrets-lois est incompatible avec l'esprit de liberté qui doit inspirer les institutions républicaines, proteste contre le vote de la Chambre des Députés qui a trahi la souveraineté nationale, dont elle devait être l'expression, et adjure le Sénat de ne pas s'associer à cette abdication » (1).

***

6° M. Herriot promet, dans sa déclaration ministérielle : « Nous appellerons les Chambres à se prononcer sur **la loi électorale.** Dans les circonstances présentes... **le scrutin d'arrondissement...** nous paraît le scrutin le plus propre à donner aux consultations populaires le plus possible de justice et de clarté. »

« L'unanimité des Loges condamne la loi électorale en vigueur et la plupart préconisent le scrutin uninominal d'arrondissement » (2).

Le 9 juillet, M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, a fait approuver par le Conseil des Ministres un projet de loi rétablissant le scrutin uninominal. Une commission sénatoriale est instituée pour examiner le projet tendant à rétablir le scrutin d'arrondissement et à instituer le mandat de six ans pour les députés. Le 23 août, le Sénat, par 232 voix contre 32, vote le retour au scrutin d'arrondissement.

***

7° M. Herriot déclare : « Ainsi se pose le **problème des fonctionnaires civils.** Le Gouvernement ne leur interdit pas l'organisation professionnelle. Il leur accorde donc le droit syndical. »

A la Grande Loge de France : « Vœu demandant que les parlementaires réprouvent tout projet de statut à imposer aux fonctionnaires et les place sous le bénéfice de la loi de 1884 » (adopté) (3).

Le Convent, considérant qu'en vertu de la Déclaration des Droits de l'Homme (art. 10) :

1° En tant que citoyen, et en dehors de sa fonction, un fonctionnaire peut participer librement à la vie publique, aux mêmes conditions que tous les autres ;

2° Que sous la réserve de ne commettre ni faute pénale, ni faute professionnelle, chaque fonctionnaire en particulier doit pouvoir défendre les opinions qu'il croit justes et utiles ;

Rappelle que les fonctionnaires de gestion représentent la Nation et son gouvernement ;

Réclame, pour les fonctionnaires autres que ceux d'autorité, le droit de participer à la vie politique... (4).

Le 9 août, le Conseil de Cabinet a rapporté les circulaires antérieures interdisant aux chefs de service de recevoir les délégués des syndicats de fonctionnaires. Cette mesure est une reconnaissance du droit syndical des fonctionnaires promise par le Gouvernement. Le 11 septembre, une circulaire du ministre de l'Instruction Publique prescrit aux inspecteurs d'Académie et aux préfets d'entrer en relation avec les syndicats d'instituteurs. Le 24 septembre, une circulaire du ministre de la Marine prescrit aux vice-amiraux, commandants en chef, préfets maritimes, de reprendre les relations avec les groupements syndicaux. Le 25, le ministre de l'Intérieur demande la même chose aux préfets et aux chefs de service départementaux en rapport avec les syndicats locaux de fonctionnaires.

(1) « Grande Loge de France », fév.-avril 1924, p. 208.
(2) « Grande Loge », 1922, p. 287.
(3) « Convent Grande Loge, 1920 », « Bull. off. », p. 33.
(4) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 265.

8° M. Herriot affirme : « Le Gouvernement est persuadé qu'il interprétera fidèlement le vœu des chères populations enfin rendues à la France en hâtant la venue du jour où seront effacées les dernières différences de législation entre ces départements recouvrés et l'ensemble du territoire de la République. Dans cette vue, il réalisera la suppression du Commissariat général et préparera les mesures qui permettront... **d'introduire en Alsace-Lorraine l'ensemble de la législation républicaine. »**

Le Convent du Grand-Orient de France 1923 demande en Alsace-Lorraine :

1° Abrogation immédiate des dispositions de lois encore en vigueur, maintenant le régime confessionnel dans les écoles publiques et les écoles normales (Loi Falloux ; ordonnance Bismarck, Von Bohlen) ;

2° L'introduction du régime scolaire français et laïque essentiel pour le développement républicain du pays, seul capable d'assurer aux provinces recouvrées un système d'éducation respectueux de la liberté de conscience et de la neutralité d'enseignement. (Vœu adopté et communiqué à la presse.) (1)

La Loge « La Parfaite Harmonie », de Mulhouse, regrette que l'assimilation législative des trois départements recouvrés ne soit pas acquise en 1923, et notamment que soit maintenu un régime scolaire qui cultive les divisions et les haines religieuses chez les enfants, comme d'ailleurs encore plus qu'à l'intérieur, la séparation des classes sociales...

Réclame l'introduction immédiate et sans restriction des lois scolaires en vigueur à l'intérieur et leur perfectionnement dans le sens démocratique et social (2).

En Alsace et en Lorraine, il est dangereux de maintenir le Commissaire général qui symbolise le régime d'exception contre lequel nous protestons (3).

Le 21 juillet, un décret paru à l' « Officiel » rend publique la démission de M. Alapetite, commissaire de la République à Strasbourg. Aucun successeur n'est désigné pour le remplacer. M. Cacaud, secrétaire général, exercera les fonctions de commissaire général en attendant la modification du régime de l'Alsace-Lorraine.

En conséquence, les services de l'Alsace-Lorraine, qui relevaient jusqu'ici du ministère de la Justice, sont transférés au Quai d'Orsay. Le 17 septembre, un décret paru à l' « Officiel », transfère les services, précédemment confiés au Commissariat général, de Strasbourg à Paris, rue Vieille-du-Temple, conformément à la décision gouvernementale du 11 juillet. En août, on introduit en Alsace-Lorraine le Conseil départemental, tel qu'il existe dans le système de l'école laïque, « pour donner aux instituteurs les garanties que leur offre la loi française ». Ce Conseil ne comprend aucun représentant des écoles confessionnelles. A côté, subsiste l'ancien Conseil départemental qui restera local. Le 24 septembre, M. Herriot affirme son intention formelle d'établir l'école interconfessionnelle en Alsace, première étape vers l'école laïque (4). Le 27 septembre, il refuse aux cardinaux français le droit de s'occuper des affaires d'Alsace. Le Commissariat général sera supprimé le 1er janvier 1925.

***

9° M. Herriot laisse entrevoir les réalisations d'école unique qui vont se produire les années suivantes : « Il n'est pas possible de concevoir l'affranchissement des travailleurs sans le développement de l'instruction ; nous pensons aussi que la Démocratie ne sera pas complètement fondée tant que, dans notre pays, l'accession à l'enseignement secondaire sera déterminée par la fortune des parents et non, comme il convient, par le mérite des enfants. »

Les Loges réclamaient depuis plusieurs années cette grande réforme, qui devait s'accompagner, pour elles, du monopole d'enseignement :

(1) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 271.
(2) Idem, p. 253-255.
(3) Idem, 1922, p. 184.
(4) Lettre officielle au maire de Strasbourg.

« La grande majorité des Loges s'est prononcée en faveur de l'école unique; trois Ateliers en ont adopté sans réserve le principe..

Le principe de l'école unique, groupant dans un même enseignement tous les enfants, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, leur apparaît comme découlant naturellement des conceptions exposées par les révolutionnaires de 1789 et 1793. » (1)

Le Convent, rappelant les conclusions des Convents précédents, sur l'école unique, le recrutement, méthodes et programmes, déclare :

Le régime actuel de l'enseignement public en France aboutit, en fait, à un double monopole au profit de l'Etat d'une part et d'autre part du parti clérical.

Considérant :

Que l'enfant doit être élevé, éduqué, instruit en vue de son propre avenir, pour des fins générales;

Que son impuissance à se défendre contre toutes les tendances fait un impérieux devoir à tous les hommes de conscience de s'opposer à cette emprise; que la Franc-Maçonnerie, qui défend les opprimés, doit sa protection à l'enfance;

Demande :

Qu'une école primaire unique soit créée et rendue obligatoire, sans distinction de sexe, pour tous les enfants;

Que le passage des élèves dans les degrés secondaire et supérieur se fasse par sélection de valeurs...

Que le rôle de l'Etat soit de supporter les frais de cet enseignement gratuit pour tous...

Reconnaissant qu'il n'y a aucune possibilité d'obtenir gain de cause pour ces revendications auprès de notre Parlement périmé.

Demande au Conseil de l'Ordre d'établir, d'après ce vœu, **un programme à soumettre aux futurs parlementaires membres de la Maçonnerie au prochain Parlement** (2).

Le 17 septembre, le Convent du Grand-Orient se prononce à nouveau pour l'école unique nationale, laïque et obligatoire et la nationalisation de l'enseignement aux trois degrés. Le 28 septembre, une circulaire du ministre de l'Instruction Publique aux recteurs et aux inspecteurs d'Académie demande la préparation de l'école unique par la réforme des classes primaires des lycées et collèges.

Celles-ci seront désormais assimilées aux écoles communales et régies par les mêmes autorités. Elles seront ouvertes gratuitement à tous les enfants qui ne peuvent pas payer, dans la limite des places disponibles. En octobre, M. François Albert déclare son intention de créer une Université d'Etat chargée de toute l'éducation nationale : « Elle doit donner tous les enseignements, y compris l'enseignement technique, l'enseignement agricole et même celui de la culture physique... Je vois là un moyen efficace de rivaliser utilement avec l'enseignement libre. » Le 17 novembre, M. Ducos, rapporteur général, présente à la Chambre le projet « du Ministère d'Education Nationale avec organisation d'école unique et monopole d'enseignement ». Le 18 novembre, M. François Albert exprime sa volonté de réaliser l'école unique, « unité des programmes, unité du personnel enseignant, unité du local... Mon ministère est un ministère politique et incarnera la laïcité dans sa forme la plus sûre. »

***

10° M. Herriot annonce la reprise des relations avec les Soviets : « Nous préparons, dès maintenant, la reprise des relations normales avec les Soviets. »

A la Grande Loge de France « vœu du rétablissement des relations commerciales avec la Russie » (3).

Le 15 juillet, M. Herriot échange des télégrammes avec Tchitcherine pour réclamer des facilités pour les ressortissants français. Le 25 juillet, à la suite des démarches de l'Angleterre près des Soviets, on annonce le dessein de M. Herriot de renouer les relations avec ceux-ci. La Commission politique des nouvelles amitiés franco-russes adresse des félicitations à M. Herriot, président d'honneur de la Société, pour avoir annoncé la résolution de régler, sans plus de retard, la reprise des relations entre la France et la Russie. En septembre, le Président du Conseil accepte le principe de l'admission du Gouvernement des Soviets dans la Société des Nations. Il crée, le 19 septembre, une Commission pour étudier cette reprise. Président : M. de Monzie; membres : MM. Noulens, Fromageot, Gronard, Yvon Delbos. Le 28 octobre, le Gouvernement français reconnaît officiellement le Gouvernement des Soviets. Le 5 novembre, M. Krassine est nommé ambassadeur à Paris, et M. Jean Herbette, ambassadeur à Moscou. M. Rakowsky prend possession de l'ambassade de Russie en attendant l'arrivée de M. Krassine. On connaît toutes les conséquences de cette décision.

***

Sur d'autres points, si la déclaration ministérielle de M. Herriot reste plus vague et plus obscure dans les termes, elle s'inspire encore et toujours des décisions des Loges. Le Président du Conseil est décidément un excellent serviteur bien documenté et bien stylé, même quand il se sent tenu à une certaine prudence.

M. Herriot déclare : « Le Gouvernement développera, par tous les moyens en son pouvoir, la **production nationale...** au lieu de supprimer les industries d'Etat, nous voulons les moderniser. »

Les Loges prétendent instaurer un régime économique nouveau : « Il faut poursuivre, par tous les moyens, la mise en pratique de la nationalisation industrialisée » (1).

« Le Convent exprime à nouveau sa volonté de voir toutes les richesses nationales exploitées au profit de la collectivité. En conséquence :

1° Il s'élève contre toute cession de nouveaux monopoles à des entreprises privées et, en particulier, contre la cession de la T. S. F., récemment faite à l'insu du Parlement;

2° Il préconise, comme première étape, la nationalisation immédiate des entreprises déjà existantes constituant des monopoles de fait (Assurances, Banques, Mines, Chemins de fer, Houilles blanches, etc.);

3° Il considère que la réalisation immédiate de cette première étape permettra de déterminer, par expérience, les conditions exactes dans lesquelles pourra s'effectuer la **nationalisation intégrale**, but vers lequel doivent tendre tous les efforts des démocrates » (2).

Le 23 juillet, M. J. Godard, ministre du Travail, crée une Commission en vue de l'établissement d'un conseil économique national. Le 30 août, élaboration du statut du Conseil économique. Ce qu'il sera : « une institution d'ordre gouvernemental et interministériel, dont le rattachement à la présidence du Conseil paraît logique et vraisemblable ». Le 9 juillet, création du Comité supérieur du Commerce et de l'Industrie. Qui en fera partie ? Tous les grands représentants du Commerce et de l'Industrie. Le ministre les nommera, les présidera, les dirigera. Leur rôle sera d'apporter des renseignements, de la documentation, du travail sur leur activité respective au ministère du Commerce. Ils n'ont que voix consultative et non voix délibérative. Le ministre, ainsi documenté et éclairé, décide, ordonne, canalise... et renvoie facultativement après expiration du mandat.

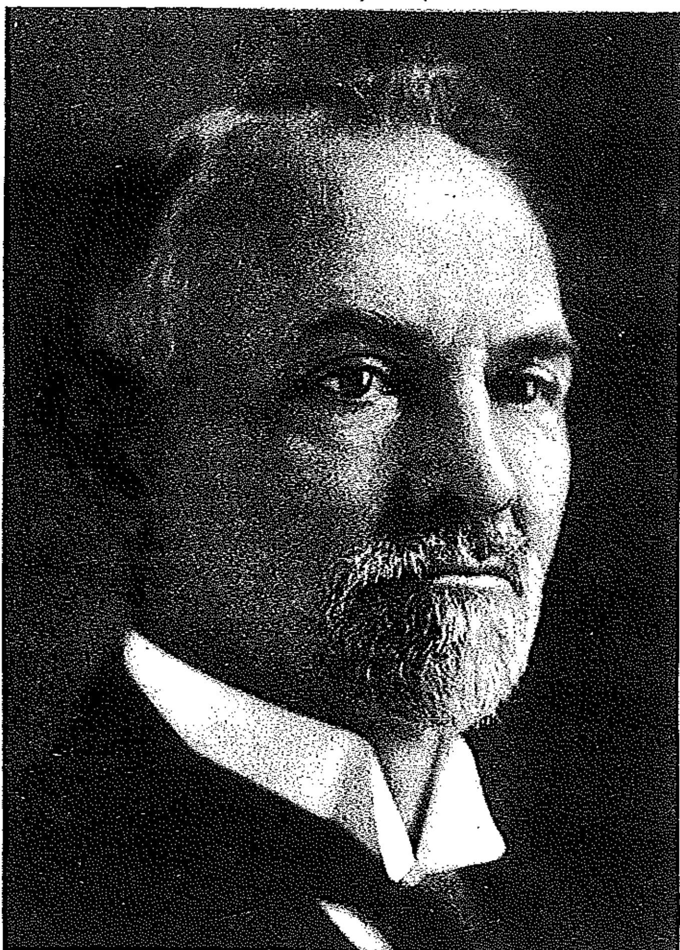
« Tout de suite, un gouvernement, animé d'un esprit vraiment démocratique... se préoccuperait de cette socialisation qui arracherait aux gouvernements capitalistes la possibilité de peser sur les destinées humaines. » (3)

Bientôt, du reste, le Comité supérieur du Commerce et de l'Industrie n'eut qu'un rôle illusoire; les projets de loi portant atteinte à la liberté du commerce sont déposés par le Gouvernement, sans avis préalable dudit Comité.

Le 30 juillet 1924, les allumettes redeviennent monopole d'Etat. En août, M. P. Robert, sous-secrétaire d'Etat, com-

(1) « Convent Grande Loge », 1923, p. 46.
(2) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 265-266.
(3) « Bull. off. Grande Loge », oct. 1922, p. 286.

(1) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 285.
(2) « Convent Grand-Orient », 1922, p. 333-334.
(3) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 86.



Ph. Archive Louis Silvestre.

Krassine, une des personnalités les plus marquantes de la révolution bolcheviste, ami de Herriot.

mence la réorganisation du monopole des P. T. T. et obtient un crédit de 1.540 millions. Le 1er août, le ministre compose des « agglomérés ». Il propose la création d'un certain nombre d'offices nationaux au Comité supérieur du Commerce : Office national du Bois et de la Cellulose, des Cuirs et des Industries qui s'y rattachent, de l'Huilerie et Savonnerie, de l'Industrie cotonnière, de la Laine, de la Soie, des Matières végétales, des Pétroles et Combustibles liquides. Le 13 et le 20 août, on parle de la nécessité de créer au plus tôt un Office national du Blé. En novembre 1924, la monopolisation des entreprises (usines, sucre, chemins de fer, etc.) est proposée à la Chambre.

***

M. Herriot affirme, dans sa déclaration : « Résolus à poursuivre les fraudeurs sans ménagement... nous ferons de **l'impôt sur le revenu**, sincèrement appliqué, la base d'une fiscalité vraiment démocratique. Lors du prochain budget, nous chercherons, dans un nouvel aménagement des impôts directs, le moyen d'atténuer les charges créées par les impôts de consommation. »

Voici les décisions des Convents :

« Le Convent demande qu'au premier rang des Loges, on mette l'étude détaillée des finances françaises et la réforme du régime des impôts dans un sens démocratique et social. » (1)

(1) « Convent Grande Loge », 1923, p. 228.

« Refonte complète de notre régime fiscal et établissement d'un impôt unique qui permette de faire retourner dans les caisses de l'Etat jusqu'aux 8/10e des revenus du capital... Pour éviter la dissimulation, il serait créé un Office des Comptes, par l'intermédiaire duquel tous les patrons et capitalistes seraient tenus de faire exécuter leurs paiements et leurs recettes. » (1)

« Il importe d'améliorer le mécanisme de l'impôt sur le revenu pour diminuer les impôts de consommation et, pour cela, il faut se garder de supprimer la cédule des salariés. » (2)

***

M. Herriot déclare en substance de façon vague : « Nous mettrons en valeur **nos colonies**, en appliquant les bienfaits de notre civilisation aux indigènes que la France considère, non comme nos sujets, mais comme nos enfants. »

Il suit en cela le programme des Loges qui ont étudié une politique coloniale précise d'émancipation et de laïcisation :

« Le Convent de 1923, soucieux de l'œuvre humanitaire, morale et matérielle à accomplir dans la France d'outre-mer,

Emet le vœu :

1° Que le statut des populations indigènes ou non, des colonies françaises, soit nettement défini et codifié dans une loi organique, basée sur les principes démocratiques qui sont l'essence même du régime républicain ;

2° Qu'une politique souple, de large association, soit appliquée aux indigènes, en vue de leur assimilation progressive et complète, posée en principe à la base ;

3° Que le Parlement hâte l'examen et le vote du plan d'ensemble de mise en valeur de nos colonies, et que ce programme soit complété par un projet de loi fixant les mesures financières propres à sa réalisation.

Le Convent demande également :

a) Que soient poursuivis, dans le plus bref délai, l'amélioration et le développement de l'assistance médicale indigène, la multiplication d'hôpitaux, de centres de prophylaxie, d'écoles de médecine, pour la formation de médecins indigènes auxiliaires et de sages-femmes...

b) La diffusion de l'instruction publique et de l'enseignement professionnel **strictement laïques...** de profiter de cette occasion pour protester contre la protection officielle dont bénéficie le cléricalisme, sous le fallacieux prétexte d'expansion française et d'union sacrée...

c) Que les concessions d'exploitations industrielles, minières ou foncières de toute nature, aient une durée limitée et comportent la participation obligatoire de la collectivité aux bénéfices, tout en respectant scrupuleusement les droits intégraux de la souveraineté de la nation ;

d) Que dans nos vieilles colonies qui sont en fait, de véritables départements français, soit poursuivie sans délai l'assimilation administrative avec la métropole. » (3)

***

M. Herriot, au nom de son gouvernement, déclare : « Dans l'ordre militaire, nous nous proposons une réorganisation... qui comporte une réduction du service militaire actif et doit s'accomplir dans de telles conditions que la France, à aucun moment, ne s'en trouve découverte et affaiblie. »

En réalité, sur ce point-là comme sur les autres, il n'est que l'écho des Loges :

« Au point de vue militaire, le citoyen ne doit être appelé que pour le temps strictement nécessaire à lui donner l'instruction ; la mobilisation de l'armée nationale doit être basée sur une organisation régionale ; les cadres de l'armée mobilisée, à tous les degrés, doivent être pris dans la nation.

« Un cadre d'instructeurs professionnels, d'administrateurs et de personnel du haut commandement, doit exister en temps de paix. Il participe au même statut, aux mêmes avantages que les autres fonctionnaires de la nation...

« Le fonctionnement des pouvoirs publics continuera en temps de guerre comme en temps de paix. Les Chambres siégeront

(1) « Convent Grande Loge », 1923, p. 37.
(2) Idem, p. 66.
(3) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 247.

en permanence. Elles enverront aux armées des Commissaires dont les pouvoirs d'enquête pourront s'exercer jusque sur la ligne de combat et qui correspondront directement avec le Président de l'Assemblée. Elles auront seules qualité pour décider la mobilisation et devront ratifier l'état de siège. **Le commandement militaire sera subordonné au pouvoir civil;** il conservera son indépendance pour l'exécution des opérations militaires. » (1)

M. Herriot promet : « Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour fortifier **la Société des Nations** et toutes les organisations internationales d'informations, de rapprochement et d'arbitrage. »

Il s'engage dans la voie tracée par les Loges :

« Une admirable aspiration vers un idéal d'altruisme et de pacifisme porte les FF.·. de la plupart de nos Loges à espérer dans la réalisation complète, absolue, de l'organisme libérateur de la société moderne « la Société des Nations ». (2)

« L'Assemblée générale du Grand-Orient de France, considérant :

...« Que la Société des Nations est apparue jusqu'ici comme l'arbitre suprême indispensable au maintien de la paix universelle et la seule susceptible d'obtenir ce résultat...

...Invite le Conseil de l'Ordre à saisir d'urgence l'Association maçonnique internationale et à lui demander d'intervenir par tous les moyens en son pouvoir en faveur de la Société des Nations. » (3)

« Il est du devoir de la Franc-Maçonnerie universelle d'apporter son concours absolu à la Société des Nations pour qu'elle n'ait plus à subir les influences intéressées des Gouvernements. » (4)

***

Ce premier programme maçonnique, déjà fort étendu, reproduit fidèlement par la déclaration ministérielle de M. Herriot, ne devait être qu'une étape vers la réalisation d'un plan beaucoup plus vaste, comprenant une refonte totale du régime politique et constitutionnel, du régime économique, social, familial, aboutissant à la laïcisation universelle, c'est-à-dire à la domination universelle de la Franc-Maçonnerie, maîtresse des Etats comme des individus. Nous en parlerons dans un prochain article.

Il n'est pas de plus bel exemple, semble-t-il, de la façon dont la Franc-Maçonnerie exerçait, sous la IIIe République, sa dictature occulte sur les représentants du peuple pour tenir sous son empire, par leur intermédiaire, la démocratie tout entière. Les textes maçonniques prouvent avec évidence que la Maçonnerie se considère et agit comme le centre dictateur du peuple français :

« Toutes les réformes que la F.·. M.·. a préparées pour la démocratie ont demandé des années de gestation et de discussion. Nous ne sommes pas un Comité qui doit apporter à date fixe des résultats précis à des électeurs impatients. Nous sommes la grande école de la philosophie républicaine, nous ne devons pas craindre de revenir, aussi longtemps qu'il est nécessaire, sur les questions qui doivent être mises au point avant d'entrer dans la pratique. Gardons ce rôle. C'est celui qui fera la grandeur de la Maçonnerie et qui fait sa véritable utilité. » (5)

Les FF.·. parlementaires devaient être, suivant son jargon spécial, « des cadres de démocratie » (6). Elus de la Nation, ils ne pouvaient cependant se conduire, dans leurs mandats électifs, qu'en Maçons bien stylés et docilement obéissants.

« Les parlementaires F.·.-M.·. qui sont, en quelque sorte, une émanation de l'Ordre, doivent, pendant leur mandat, en rester tributaires; il y a pour eux nécessité de prendre comme directives les travaux de l'Assemblée générale en ce qu'ils ont de parlementaire; en toute circonstance de leur vie politique, ils sont dans l'obligation de se plier aux principes qui nous régissent. » (7)

La Franc-Maçonnerie contrôlait rigoureusement l'activité de ses membres parlementaires ou délégués de l'autorité publique, à quelque titre que ce soit :

« C'est dans nos Loges que nos FF.·. acquerront l'esprit philosophique. Gardons-le précieusement, car il est le secret de l'influence politique... Je voudrais vous indiquer très rapidement mon idée sur **l'organisation et l'exercice du pouvoir**, tel que nous devons l'envisager; **il nous faut exercer un contrôle constant;** il faut entendre et interroger ceux de nos FF.·. qui, par leur profession, touchent à la politique, à l'ordre judiciaire ou à l'ordre administratif. Il faut solliciter leurs éclaircissements. Si nous avons parmi nous un député, il faut lui demander comment il contrôle lui-même les faits et gestes de tel ou tel ministre et s'il nous répond, ce qui est probable, que le contrôle qu'il doit exercer est difficile et délicat, nous en conclurons que ce contrôle de pouvoir est encore bien incomplet et qu'il doit être amélioré. Il est indispensable que la Démocratie puisse contrôler directement le pouvoir, par l'entremise de nos Ateliers et de nos FF.·. sénateurs ou députés. C'est dans la pratique de cette surveillance que réside le progrès de l'organisation d'une démocratie. » (1)

« Le Convent... en présence des défaillances répétées des parlementaires maçons, condamne ceux qui n'ont pas le courage d'appuyer de leur vote les idées qu'ils affichent dans les Temples, et leur demande, dans l'intérêt de la République et de la Maçonnerie, de choisir entre leurs devoirs maçonniques et leurs intérêts électoraux. (2)

C'est donc, en définitive, la Maçonnerie qui gouvernait étroitement, sous le couvert des représentants du peuple qu'elle avait fait élire, avec l'aide des partis de gauche. Elle était bien la République à couvert, comme elle s'intitulait elle-même.

Supprimée officiellement par le Gouvernement français, elle garde cependant assez d'agents secrets dans les administrations françaises pour continuer à exercer une action d'autant plus efficace qu'elle est plus souterraine et plus secrète. Il est donc de toute utilité de dénoncer avec persévérance ses méthodes, sa tactique et ses agissements néfastes au pays dont elle a fait la ruine.

A.-G. MICHEL.

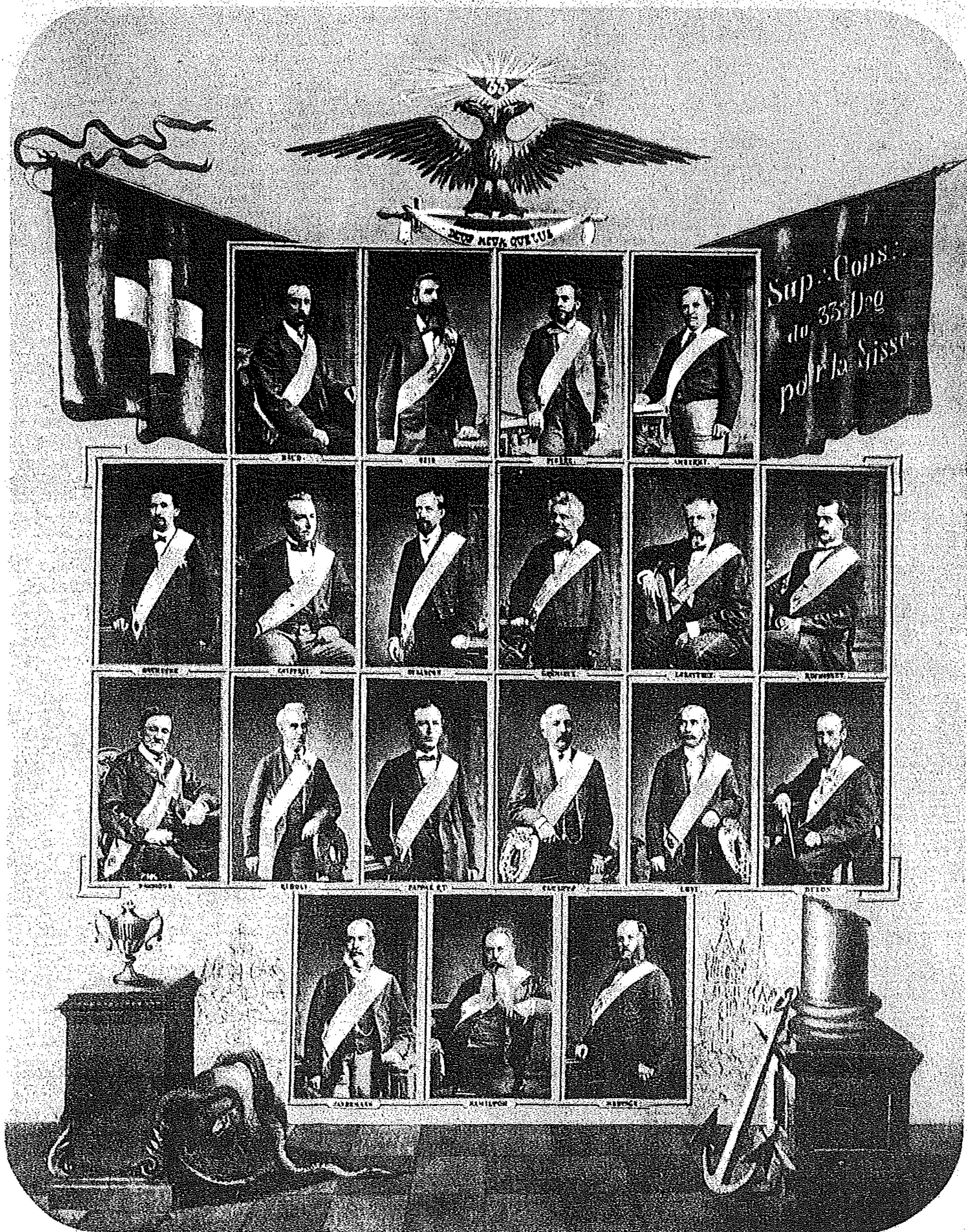
(1) « Convent Grand-Orient », 1922, p. 142-143.
(2) « Vœu de la Grande Loge », 1923, p. 90.
(3) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 356.
(4) Idem, p. 23.
(5) « Grand-Orient », 1925, p. 167.
(6) « Convent Grand-Orient », 1929, p. 239.
(7) « Convent Grand-Orient », 1923, p. 365.

(1) « Convent Grand-Orient », 1924, p. 442.
(2) « Convent Grand-Orient », 1930, p. 50.



Ph. Archives Louis Silvestre

Herriot s'entretenant amicalement avec le juif Israël.



Le Suprême Conseil du 33e degré pour la Suisse.

LA F∴ M∴ SUISSE

La situation particulière de la SUISSE fait de ce pays une « plaque tournante » internationale » de grande importance. GENEVE, avant même la S. D. N., était le rendez-vous politique des intrigues européennes et l'on sait le rôle singulier qu'a joué la Suisse pendant les divers conflits qui ont bouleversé l'Europe. C'est à GENEVE, à ZURICH ou à BALE que s'assemblaient les réfugiés politique proscrits des diverses capitales, c'est là qu'ils préparaient leur révolution, et l'on sait que les terroristes russes, français ou allemands s'y donnaient des rendez-vous réguliers. Une telle position exceptionnelle devait donner aux Loges suisses une prépondérance naturelle et c'est bien cela que l'histoire de la Franc-Maçonnerie suisse nous démontre. Dans ce petit pays, les Loges étaient tout naturellement internationales et des Maçons importants les fréquentaient. Ne vit-on pas, par exemple, lors des sessions de la S. D. N., les politiciens maçons des diverses chancelleries tenir des assemblées politico-maçonniques qui préparaient les prochains débats de la Société des Nations ? Ce ne seront pas les FF∴ secrétaires généraux de la S. D. N. qui nous contrediront.

HISTORIQUE

Nous suivrons ici, avec l'ouvrage de GOULD, le lexique maçonniques des FF∴ LENNHOFF et OSKAR POSNER (1). Des brochures maçonniques suisses, la Revue **ALPINA** et les comptes rendus de l'A. M. I. (Association Maçonnique Internationale) ont complété nos informations.

Ce sont les Maçons anglais qui ont installé la Maçonnerie en Suisse, à GENEVE ; en janvier ou février 1736 il y avait une **« Société des Maçons Libres »** ou **« Francs-Maçons du Parfait Contentement » ;** dès le mois de mars 1736, un membre du « Conseil des Deux Cents » déposa une interpellation au sujet de cette nouvelle institution ; le clergé calviniste protesta de son côté et un membre du gouvernement helvétique baptisa les Loges du nom « d'Ecole de Méchanceté ». Cela n'empêcha pas, en 1737, le F∴ Georges HAMILTON, gentilhomme écossais, Grand Maître Provincial nommé par Londres, d'être installé comme citoyen de Genève. La Maçonnerie avait déjà de puissants appuis en Helvétie. En 1744, le Conseil Suisse s'occupa de la Franc-Maçonnerie qui comptait alors trois Loges et qui voyait sa puissance augmenter ; en septembre 1745, alors que six Loges étaient en préparation, le Conseil de la République Helvétique décida d'interdire la Franc-Maçonnerie ; une amende de 100 ducats et la peine d'emprisonnement furent les sanctions prévues en cas de désobéissance. Comme le dit le F∴ LENNHOFF, « la Maçonnerie avait pris quand même son essor ». Le 24 avril 1769, sur l'initiative du F∴ Alexandre GIRARD, une dizaine de Loges fondèrent la **Grande Loge Nationale de Genève ;** dix autres Loges se rallièrent bientôt ; la nouvelle obédience comprenait, outre les Loges de Genève — dont une, fondée en 1769, **« Union des Cœurs »,** encore en activité aujourd'hui — des Loges à Zurich et dans d'autres villes suisses, ainsi que la Loge **« Saint Jean du Levant »** à Constantinople où Genève avait eu autrefois d'actives relations commerciales. Le Conseil Helvétique prit fort mal cette désobéissance et les Loges durent se constituer en petits groupes travaillant secrètement. L'annexion de Genève à la France, en 1798, amena les Loges genevoises à former le **Grand-Orient de Genève** sous la tutelle du **Grand-Orient de France.**

Si nous quittons Genève et revenons en arrière, nous voyons à Berne, en 1739, grâce à la Patente du Grand Maître anglais de la Loge **« La Parfaite Union des Etrangers »,** les diverses Loges du Waatland se réunir et former le **Directoire Helvétique National Romand.** En 1745, les Loges furent interdites par le Conseil de Berne et les Maçons, dont les noms étaient connus, durent abjurer leurs erreurs devant une commission nommée à cette occasion ; le 8 mars 1745, une loi interdisait la Maçonnerie. En fait, elle subsista toujours.

Nous avons étudié ailleurs (1) l'histoire du Rite de la **Stricte Observance,** lancé et surveillé par les Jacobites. L'origine de ce rite peut être fixée aux environs de 1743-1745. Ce Rite connut un grand succès en Suisse ; le F∴ docteur DIETHELM LAVATER, frère de l'écrivain Jean-Gaspard LAVATER, appartenait à une Loge de Zurich, **la DISCRETION,** sous l'obédience de la **Grande Loge de Genève.** Cette Loge travaillait en langue française sous la direction du F∴ Jean NAGELI. Le docteur LAVATER et son ami SCHUBARTS amenèrent cette Loge à se rallier au Rite de la **Stricte Observance ;** elle travailla en langue allemande et se nomma **Modestia cum libertate ;** le F∴ LAVATER en dirigeait les travaux. Le Congrès de Lyon au Convent des Gaules de 1778 démontra l'inanité des légendes templières qui formaient la base du Rite de la Stricte Observance ; inanité confirmée par le Congrès de Wilhelmsbad de 1782 où parut LAVATER et où il fut décidé et publié que les Francs-Maçons n'étaient pas les successeurs des Templiers. La **Stricte Observance** était condamnée et le Rite prit alors le nom de **Rite Ecossais Rectifié** ayant pour règle celle des **Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte.** On sait que le rite, encore vivant en Suisse, se compose des **Loges Symboliques de la Maçonnerie de Saint-Jean** (apprentis, compagnons et maîtres) ; des **Loges Symboliques de Saint-André** qui réunissent les maîtres écossais du quatrième degré ; des **Préfectures** composées de deux classes : les **Ecuyers-Novices** et les **Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte** qui forment l'**Ordre Intérieur.** A l'heure actuelle, les organes qui dirigent l'Ordre au-dessus des **Préfectures** sont le **Directoire,** le **Grand Prieur,** le **Grand Chapitre Helvétique.**

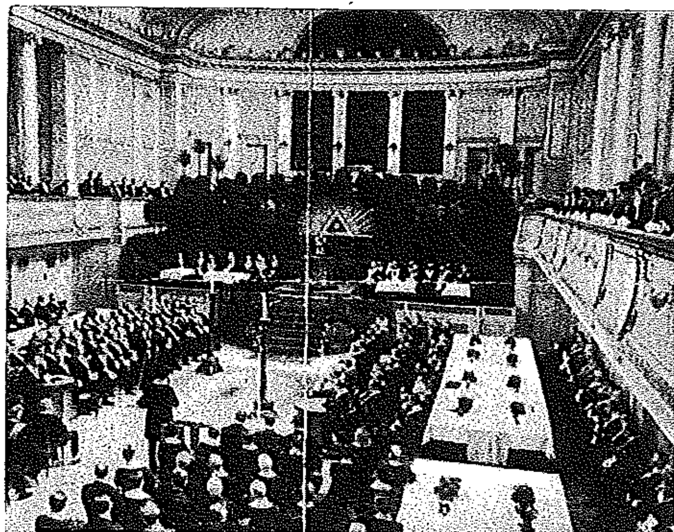
La Révolution Française provoqua une fermentation politique et religieuse intense en Suisse et les Loges suspendirent leur activité : Bâle en 1785, Zurich en 1786, Lausanne en 1793. Seules, les Loges de Genève, devenues françaises, n'interrompirent pas complètement leurs travaux.

Cette situation demeura jusqu'en 1798. Au commencement du XIX[e] siècle, la Franc-Maçonnerie suisse prit un nouvel essor, avec une tendance marquée à se rattacher de plus en plus au Grand-Orient de France. Ce phénomène est facilement explicable par la protection officielle de la Franc-Maçonnerie de la part de Napoléon I[er].

Non seulement les Loges suisses ouvrirent de nouveau

(1) Internationales Freimauerlexicon, Amelthea, Verlag, Vienne (1932).

(1) « Rituels Secrets de la Franc-Maçonnerie », Plon 1941.



Une réunion maçonnique au Grand Casino de Berne.

leurs travaux, mais encore de nouvelles Loges se créèrent. C'est ainsi que nous voyons paraître, en 1803, la Loge « **A l'ouverture** » à Berne; en 1808, « **Camaraderie et Continuité** » à Bâle; en 1811, « **Wilhelm Tell** » (plus tard « A la Fidélité Fraternelle ») à Aarau.

Les Ateliers Supérieurs et en particulier « Le Rite Ecossais Rectifié » reprirent également leur activité vers 1809-1810. **Le Directoire Ecossais Rectifié** de Suisse recommença à fonctionner avec ses Loges à Zurich et à Bâle qui servirent tour à tour de siège à cette Obédience. Notons qu'à la suite de la démission de LAVATER, Peter BURKHARDT devint le Prieur de l'Obédience. A LAUSANNE, capitale du Canton de VAUD, le **Directoire Helvétique Romand** reprit également son activité. En 1811, se créa à Lausanne un **Grand-Orient National Helvétique** sous la direction de l'ancien homme d'Etat polonais et ministre Maurice Glaire.

L'existence de diverses Obédiences et de différentes Loges provoqua des tentatives multiples d'unification de la Maçonnerie suisse. De gros efforts, principalement du côté de la Maçonnerie de Berne, furent faits pour unir la **Grande Loge Nationale Suisse** de système anglais, avec le **Rite Rectifié**, afin de former une seule grande Loge. On rechercha la possibilité d'un concordat de part et d'autre. Seules, la Loge de Zurich, ainsi que celle de Neuenburg et Locle voulaient conserver le système du Rite Rectifié. Cet état de choses demeura en suspens pendant qu'une crise importante agitait les Préfectures du Rite Rectifié de Bâle, de Genève et de Zurich. En 1830, la Loge de Berne réussit à unir toutes les autres Loges suisses sur les mêmes principes, tout en leur laissant la liberté totale de direction pour chaque Loge. En 1836, à l'occasion du jubilé de la 25e année de réouverture de la Loge de Zurich, les délégués des Loges de Aarau, Bâle, Berne et Winterthur se réunirent dans une conférence et établirent les traits fondamentaux d'une plus étroite collaboration entre les Loges suisses, sans toucher cependant à l'autonomie et à la liberté individuelle des Loges. Une conférence bi-annuelle fut décidée qui se tint en 1838 à Berne, en 1840 à Bâle. A cette date-là fut créée une commission pour un pacte d'alliance qui fut enfin décidé en 1842, sous la direction de la Loge MODESTIA chargée d'organiser les statuts de la Grande Loge. Seule, la direction du Rite Ecossais Ancien et Accepté décida qu'elle ne pourrait supporter plus longtemps des directives venant d'une Grande Loge suisse.

En 1844, pour la fête de la Saint-Jean à Zurich, les diverses Loges suisses se réunirent sous l'égide de la Grande Loge ALPINA. Les délégués de 14 Loges élirent d'un commun accord l'historien zurichois Jean-Jacob HOTTINGER comme Grand Maître. Le Magistrat Jonas FURRER, le premier Bundespräsident de la Confédération Suisse de 1848, prononça un discours important. La nouvelle Grande Loge ALPINA se vit dès le début exposée à de durs assauts. Les partis étaient très actifs en Suisse, et le Grand Maître HOTTINGER se vit en face d'un travail d'une difficulté exceptionnelle. L'activité politique d'HOTTINGER et de son successeur, le professeur K.-G. JUNG, de Bâle, ainsi que A. MEYSTRE de Lausanne, permit une évolution favorable. Le nombre des Loges et de leurs membres augmenta d'année en année. Sous les Grands Maîtres qui suivirent, un travail de réforme fut entrepris avec cette ténacité et cette continuité politique qu'il faut reconnaître à l'esprit suisse. Parmi les Grands Maîtres plus récents, citons le fameux conseiller neuenbourgeois Ed. QUARTIER-LA-TENTE, qui fut fondateur du **Bureau International Maçonnique** dont nous parlerons tout à l'heure.

La Grande Loge ALPINA inaugura dès lors une politique d'entente entre les Loges, aussi bien sur le terrain national que sur le terrain international.

En définitive, à l'heure actuelle, il y a en Suisse trois Obédiences :

1° La Grande Loge ALPINA qui comprend une quarantaine de Loges symboliques avec environ 5.000 Maçons, et dont le Comité directeur siège alternativement en Suisse allemande et en Suisse française pendant cinq ans ;

2° Le Suprême Conseil de Suisse, du Rite Ancien Accepté, qui comprend 3 chapitres de Rose-Croix, 3 aréopages de Chevaliers Kadosch et un Grand Conseil des Inspecteurs Généraux, qui siège à Lausanne ;

3° Le Directoire Ecossais en Helvétie, pour le Rite Ecossais Rectifié, qui siège à Genève. Il comprend 2 Loges de Saint-André, 1 Ordre Intérieur à deux degrés, soit 5 Ateliers, 1 Préfecture, 2 Commanderies, 1 Directoire, 1 Grand Chapitre Helvétique.

LISTE DES LOGES SUISSES

Voici, selon le plus récent annuaire, la liste des Loges Suisses

Localités	Noms des Loges		Adresses
AARAU	Brudertreue.	1811	Oberst H. Brack, Zeughausdirektor Aarau.
AIGLE (Vaud)	La Chrétienne des Alpes	1820	E. Furer, av. de Beaulieu, 1, Lausanne.
AUBONNE (Vaud) .	La Constance	1798	Ch. Varidel, inst., Bougy (Vaud).

Localités	Noms des Loges		Adresses
BASEL	Freundschaft und Beständigkeit	1808	Freimaurerloge, Byfangw. 13.
—	Zum Fels am Rhein	1922	Dr. med. F. Uhlmann, Grenzacherstr. 116.
BERN	Zur Hoffnung	1803	Freimaurerloge Zur Hoffnung, Ed. Wälti, Bubenbergstr. 49, Bern.
BEX (Vaud)	Progrès et Vérité	1875	Paul Corthésy, chef de dépôt C. F. F. Lausanne.
BIENNE	Stern am Jura	1864	Freimaurerloge, Logeng., Biel.
CHAUX-DE-FOND	L'Amitié	1819	H. V. Schmid, rue de la Serre, 20.
CHUR	Libertas et Concordia	1858	Christ. Christoffel, prof., Chur.
DAVOS	Humanitas	1907	Dr. med. B. Semadeni, Davos-Platz.
FLEURIER	L'Egalité	1853	Oscar Grisel, Pasquier n° 2.
ST-GALLEN	Concordia	1861	Freimaurerloge Concordia, Zwinglistr. 21, St-Gallen.
GENEVE	Amis de la Vérité	1856	Jean-G. Durrmeier, rue des Asters 4.
—	Les Amis Fidèles.	1858	D. Cullaz, rue Emile-Yung, 10.
—	La Cordialité	1866	M. Vincent, rue du Marché, 40.
—	Fidélité et Prudence	1871	Loge Fidélité et Prudence, Bovy-Lysberg, 5.
—	La Persévérance	1863	Ch. Raymond, prof., rue Carteret, 6.
—	L'Union des Cœurs	1768	E. Mussard, rue Fréd.-Amiel, 2.
—	Union et Travail	1884	Fréd. Lagotala, prof., chemin Faller, 2, Servette.
ST-IMIER	Bienfaisance et Fraternité	1883	Prof. Dr. Albert Eberhard, rue de la Cure.
LAUSANNE	Espérance et Cordialité	1822	L. Robin, nég., rue de la Grotte (pers.).
—	La Liberté	1871	E. Blanc, stén., place Bel-Air, 4.
—	Le Progrès	1913	P. Pilet, Le Moulinet, 6, av. de Milan, Lausanne.
LE LOCLE	Vrais Frères Unis	1774	Henri Jeanneret, Beau-Site, 22.
LUGANO	Il Dovere	1877	Loggia mass. Il Dovere, Casella postale 2868.
LUZERN	Fiat Lux	1904	Fiat Lux, Murbacherstrasse.
MONTREUX	Les Amis Discrets	1898	David Byrde, rue du Port, 19, Clarens-Montreux.
NEUCHATEL	La Bonne Harmonie	1791	Bonne Harmonie, faubourg du Crêt, 18.
NYON	La Vraie Union	1787	C. Baudin, Eysins.
PORRENTRUY	La Tolérance	1880	Dr. Alexandre Favrot, recteur Porrentruy.
THUN	Phönix	1925	Hans Spichti, Kr-Kdt., Thun.
VEVEY	Constance et Avenir	1883	A. Meng, Hôtel de la Gare, Vevey.
WINTERTHUR	Akazia	1820	K. Vogel, Ruhtalstrasse 14, Winterthur.
YVERDON	La Fraternité	1874	Le Collet, prof., Riant, Mont 7, Lausanne.
ZURICH	Modestia cum Libertate	1772	Gottfried Bosshard, Waisenrat, Trittlig. 30, Zurich 1.
—	In Labore Virtus	1902	In Labore Virtus, Freimaurerloge, Lindenhof 4, Zurich 1.
—	Sapere Aude	1912	Untere Zäune 19, Zurich 1.
—	Libertas et Fraternitas	1917	Dr. H. Brunner, Pflugstr. 1, Zurich 6.

SOUS L'OBÉDIENCE DU GRAND-ORIENT DE FRANCE

GENEVE	La Fraternité		Ch. Guilhermet, Saint-Julien-en-Genevois (Hte-Savoie).

ADRESSES DES CERCLES MAÇONNIQUES

Localités	Noms des Cercles	Adresses
BADEN	F.-M. Zirkel.	H. Hagenbuch, Badstrasse.
BELLINZONA	Circolo mass.	Stefano Beltraminelli, Bellinzona.
BRUGG	—	Karl Kraft-Schwarz, Brugg.
CAROUGE	—	S. Aubert, rue de Carouge, 116, Genève.
CERNIER	Val-de-Ruz	Fritz Soguel, Cernier.
CHIASSO	Circolo mass.	Ed. Muller, Chiasso.
DELEMONT	—	Marc Dédie, Pasteur, Delémont.
HERISAU	Am Säntis	Max Süss, Apotheker, Waldstatt (App.)
INTERLAKEN	—	Joh. Reinmann, Gemeindepräsident. Interlaken (pers.).
LENZBURG	—	J. Obrist, Strafhausverwalter, Lenzburg
LIESTAL	Treue und Freundschaft	Max Seifert, am Wetterkreuz, Liestal.
LOCARNO	Verbania	Alberto Buetti, bijoutier, Locarno.
LYSS	Unterm Sternenlicht	J. Debrunner, Sek. Lehrer, Lyss.
MENZIKEN	Viribus Unitis	K. Fischer-Vogt, Fabrikant, Menziken.
ST-MORITZ	Aurora	C. Manz, Carlton Hôtel, St-Moritz.
MOUTIER	Cercle Maç.	Oscar Robert, rédacteur, Moutier.
Olten	Für Recht und Licht	Th. Uebelhardt, Sonnehaldenstrasse, Olten.
RAPPERSWIL	Zu den drei Rosen	Hans Rigger, Zahnartz, Rüti (Zch).
REINECK	RHEINTAHAL	Karl Hedinger, « Zur Alpina », Rorschach.
ROMANSHORN	Thurgau	Albert Aeppli, Banhofstrasse.
SCHAFFHAUSEN ..	Akazia-Kränzchen	H. Schellenberg, Notar, Feuerthalen.
LE SENTIER	—	Ch. Clerc, horloger, Orient.
SOLOTHURN	Prometheus	R. A. Keller, Niklaus-Konradstr. 157.
ZOFLUGEN	—	Th. Gränicher, Architekt, Zofingen.

RELATIONS INTERNATIONALES

Voici la liste des Loges étrangères avec lesquelles les Loges suisses sont en rapport. Cette liste date d'avant 1940, nous la donnons telle quelle, bien que certains Grands Orients aient été dissous depuis lors. Elle permettra de se rendre compte de l'importance internationale de la Maçonnerie suisse, dont les relations avec les différents pays du monde étaient permanentes.

Europe : Grand Orient de Belgique. — Grande Loge de Bulgarie. — Grande Loge « Zur Sonne », Bayreuth. — Grande Loge « Zur Eintracht », Darmstadt. — Grande Loge « Deutsche Bruderkette », Leipzig. — Grande Loge von Sachsen, Dresden. — Grande Mutterloge des Eklektischen Frecmaurer-Buncheszu Frankfurka-Main. — United Grande Loge of England. — Grand Orient de France. — Grande Loge de France. — Grand Orient de Grèce. — Grande Loge d'Irlande. — Grand Orient d'Italie. — Grande Loge « Yougo-Slavia ». — Suprême Conseil Maçonnique du Grand-Duché de Luxembourg. — Grand Orient des Pays-Bas. — Grande Loge « Etoile Polaire », Trondhjem. — Grande Loge de Vienne. — Grand Orient Lusitanien Uni de Portugal. — Grande Loge Espagnole, Barcelone. — Grande Loge « Lessing zu den drei Ringen » (Prague). — Grand Orient de Turquie. — Grande Loge Symbolique de Hongrie.

Afrique : Grande Loge Nationale d'Egypte.

Amérique du Nord : Grande Loge d'Arizona à Tuscon. — Grande Loge de Maryland à Baltimore. — Grande Loge d'Utah à Salt Lake City. — Grande Loge de New-Jersey à Trenton. — Grande Loge de l'Etat du District de Colombie à Washington. — Grande Loge du Canada (Ontario). — Grande Loge de l'Etat de New-York. — Grande Loge de la Caroline du Sud à Columbia. — Grande Loge du Nouveau-Brunswick à St-John. — Grande Loge d'Ohio à Cincinnati. — Grande Loge de Michigan à Gr. Rapids. — Grande Loge de Louisiane à New-Orléans.

Amérique Centrale : Grande Loge de Costa-Rica à San-José. — Grande Loge « Cuscatlan » à San-Salvador. — Grande-Loge de la République de Guatémala. — Grande Loge de Panama. — Grande Loge de l'Ile de Cuba à La Havane. — Grande Loge d'Haïti à Port-au-Prince. — Grande Loge Nationale de la République dominicaine.

Amérique du Sud : Grand Orient de la République Argentine à Buenos-Aires. — Grande Loge des Maçons libres et acceptés de la République du Pérou à Lima. — Grand Orient de Rio-Grande-do-Sul (Brésil) à Porto Allgré. — Grand Orient du Brésil à Rio-de-Janeiro. — Grande Loge Nationale de Colombie à Barranguilla. — Grande Loge de l'Equateur à Guayaquil. — Grand Orient de Panama à Curytiba (Brésil). — Grande Loge du Chili à Valparaiso. — Grande Loge des Etats-Unis de Venezuela à Caracas. — Suprême Conseil et Grand Orient de l'Uruguay à Montevideo.

Asie : Grande Loge des Iles Philippines à Manila.

Australie : Grande Loge de Tasmanie à Hobart. — Grande Loge de Queensland à Brisbane. — Grande Loge de la Nouvelle-Zélande à Auckland. — Grande Loge de New-South Wales à Sydney. — Grande Loge de Victoria à Melbourne. — Grande Loge des Maçons libres et acceptés de l'Australie à Adélaïde.

BUREAU INTERNATIONAL DE RELATIONS MAÇONNIQUES

L'importance internationale de la Maçonnerie suisse ne peut pas être mieux soulignée que par le rapide historique du Bureau National de Relations Maçonniques organisé par la Loge ALPINA, et qui a joué auprès de la S. D. N. un rôle important.

Selon l'étude parue en 1917 à l'occasion du Jubilé de la

Création de la Franc-Maçonnerie, et publiée par le Bureau International de Relations Maçonniques à Neufchâtel, la première manifestation en faveur de l'idée d'une union internationale a eu lieu au Congrès Maçonnique de Paris, en 1889.

Un F∴ du Grand Orient National d'Espagne proposa, en effet, de constituer une Fédération à laquelle les puissances pourraient adhérer.

La question, qui devait faire l'objet principal d'un Congrès Universel maçonnique en 1890, ne fut reprise à Anvers que quatre ans plus tard, et tous les orateurs cherchèrent à démontrer que la Fédération était souhaitable, qu'une alliance aussi large que possible était désirable, qu'il était opportun de multiplier les points de rapprochement entre Maçons. Mais aucune décision de principe ne fut prise.

Une Conférence devait avoir lieu à LA HAYE en 1896, et la Grande Loge ALPINA eut le mandat de constituer une Union Maçonnique Fédérative. La question fut reprise au Congrès Maçonnique convoqué par le Grand Orient de France à l'occasion de l'Exposition Universelle de Paris, et il fut décidé que :

« Considérant l'urgence d'établir des relations permanentes entre tous les Maçons, à quelque Obédience et à quelque Rite qu'ils appartiennent... les Délégués des Puissances Maçonniques prièrent la Grande Loge suisse ALPINA de prendre l'initiative d'organiser un Comité permanent et d'en fixer elle-même le Siège sur le territoire de la Confédération Helvétique. »

Le 17 novembre 1900, le conseil administratif de la G∴ L∴ Alpina décidait de travailler à obtenir des Grands Orients l'adhésion à la proposition de Paris et de fonder tout d'abord un Bureau International de relations maçonniques, bureau central provisoire, uniquement destiné, pour le moment, à recueillir les adhésions et les renseignements sur cette importante question.

Il était aussi convenu que le Bureau International n'exercerait aucune autorité sur les Grandes Loges et qu'il ne serait pas autre chose qu'un lien entre les divers groupements maçonniques en vue du développement de la fraternité humanitaire.

« Il nous paraît, dit la Grande Loge suisse ALPINA dans sa lettre adressée aux Puissances Maçonniques, que tous les Maçons doivent éprouver le besoin de se connaître mieux, de mieux se comprendre et de raffermir des liens qui ont toujours existé entre eux, mais qui n'ont pas eu l'occasion de s'affirmer. Ce sera un beau jour celui où l'on saura que des liens réels ont été conclus entre les Grands Orients et que les foyers de lumière dispersés sur le Globe ayant entre eux des relations régulières, peuvent à un moment donné constituer un centre puissant de chaleur et de vie. »

Le 22 juin 1901, le Comité Directeur de la Grande Loge suisse ALPINA présentait à l'assemblée des délégués des Loges suisses, à Berne, un rapport sur le résultat des démarches entreprises, et, le 16 novembre de la même année, le Conseil Administratif décidait de tenter la convocation d'un Congrès maçonnique international, en Suisse même, pour 1902.

« Ce Congrès a pour but, disait l'invitation de la Grande Loge suisse ALPINA, d'examiner non pas ce qui distingue les Groupes Maçonniques, mais tous les principes qui doivent les rapprocher et les unir. « Au-dessus des préoccupations légitimes et spéciales des diverses Puissances Maçonniques, il y a des buts communs et des tendances identiques qu'il convient d'établir pour rechercher la possibilité d'une entente quelconque. » Le Congrès de 1902 sera donc une fête toute fraternelle où ne retentiront que des paroles d'encouragement à poursuivre la tâche prévue par des fondateurs de notre vaste association. Il sera une récapitulation de l'œuvre accomplie dans le cours des deux derniers siècles en même temps qu'il nous fournira l'occasion de poser les bases du travail dans le présent et l'avenir. »

Le Congrès de Genève, du 4 au 7 septembre 1902, présidé par le F∴ Ed. Quartier-la-Tente, Grand Maître de la Grande Loge suisse ALPINA, réunit les délégués de trente-quatre Loges, Grandes Loges, Grands Orients et Suprêmes Conseils.

Le F∴ John Kaufmann, de Genève, rapporta sur la première question à l'ordre du jour :

« L'histoire de la Maçonnerie Universelle démontre-t-elle que des mobiles identiques ont présidé à la Fondation des Loges dans les divers pays ? »

« Quelles sont, développa ensuite le F∴ KRENTEL, de Berne, quelles sont les questions actuelles qui rentrent dans les préoccupations générales de la Maçonnerie Universelle, ou qui méritent son intérêt sans porter préjudice à l'autonomie des Loges ? »

Le F∴ Alfred-Louis JACOT, de Neuchâtel, alors Grand Maître adjoint de la Grande Loge suisse ALPINA, présenta la troisième question :

« En dehors de toute Obédience et de tous Rites, sur quelles bases un rapprochement entre les diverses Puissances Maçonniques est-il possible ? »

Et le samedi 6 septembre 1902, le Congrès adoptait à l'unanimité une proposition, celle du troisième rapporteur, tendant à la création d'un Bureau International de Relations maçonniques, auquel vingt puissances — la plupart européennes — déclarèrent adhérer, les unes pleinement, avec plaisir, d'autres avec enthousiasme !

Ainsi le 6 septembre 1902 était la date du premier système International Maçonnique destiné à sauvegarder les intérêts de la Maçonnerie Universelle.

Les buts du Bureau International de relations maçonniques, qui s'ouvrit le 1er janvier 1903, étaient les suivants :

1° Recueillir et classer la bibliographie et l'étude de l'histoire de la Maçonnerie Universelle ;

2° Compulser les divers catalogues d'ouvrages et en dresser un inventaire général ;

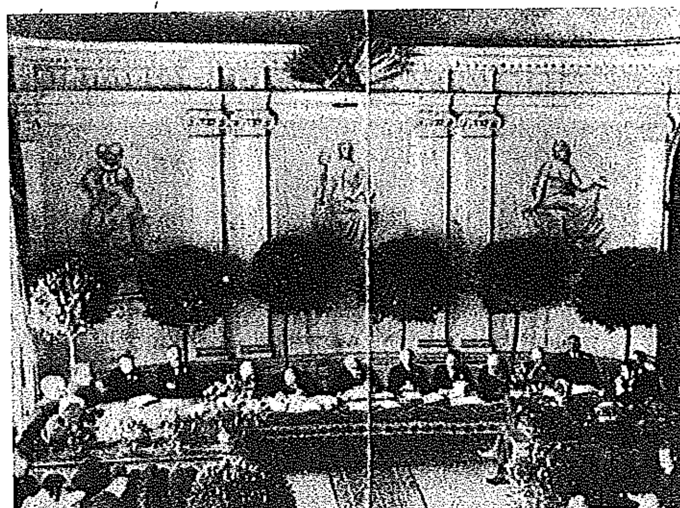
3° Signaler les ouvrages maçonniques rares ;

4° Rassembler des renseignements sur l'organisation des Loges dans les divers pays ;

5° Etudier les Rituels et l'histoire du symbolisme maçonnique ;

6° Réunir et dresser la liste de tous les journaux maçonniques ;

7° Fournir les informations et publier les études qui peuvent être utiles au progrès de la Maçonnerie ;



Le Coll. des GG. Or. à l'Assemblée des Délégués au Temple de la Loge «Zur Hoffnung»
Das G.B.K. an der Abgeordnetenversammlung im Tempel der Loge «Zur Hoffnung»

8° Servir d'intermédiaire et d'informateur entre les Puissances maçonniques pour faciliter leurs relations ;

9° Indiquer des sujets d'étude et des questions à résoudre.

Ce programme ne tardera pas, d'ailleurs, à s'élargir. Dès 1904, il comporte, en outre, les actes suivants :

— Publier le compte rendu du Congrès maçonnique de Bruxelles ;
— Etablir la liste des Grands Orients, Grandes Loges et Suprêmes Conseils ;
— Réunir les documents nécessaires pour l'histoire abrégée de la Maçonnerie Universelle ;
— Favoriser le développement des idées pacifistes ;
— Rappeler la célébration annuelle du 18 mai ;
— Acquérir de nouvelles adhésions en faveur du Bureau ;
— Publier le « Bulletin » plus fréquemment, et en plusieurs langues, et développer l'échange de travaux intéressants.

L'activité du Bureau International de Relations Maçonniques fut très grande et elle servit de terrain d'entente entre des Obédiences qui étaient souvent opposées pour des questions de principe et qui trouvaient là la possibilité d'un Front Commun Maçonnique pour défendre la Maçonnerie Internationale.

Nous retrouvons là le même système qui fut utilisé en France par les Loges lorsqu'elles créèrent le Front Commun puis le Front Populaire, qui permirent à des partis politiques, de divergences certaines sur le terrain des idées, de pouvoir se réunir sur des principes communs, et d'organiser un système collectif de propagande électorale dont nous avons connu les résultats.

Ajoutons que les Maçonneries anglaise et américaine étaient, en fait, comme la Maçonnerie française, toutes-puissantes au Bureau International de Relations Maçonniques et nous passerons sous silence les multiples incidents qui eurent lieu au sein de ce Bureau et dont les répercussions se firent sentir dans la Maçonnerie française, telles par exemple les relations entre le **Grand Orient** et le **Droit Humain.**

ROLE ACTUEL DE LA FRANC-MAÇONNERIE SUISSE

Il faut bien reconnaître que les Loges suisses ont été le refuge de nombreuses Obédiences dissoutes en Europe. Elles y trouvaient un accueil très favorable, la Maçonnerie suisse semblant être le dernier refuge de l'idéologie démocratique européenne.

Nous laisserions les Suisses à leurs affaires si nous ne savions pas les relations continues et étroites entre certains Maçons français et la Maçonnerie suisse.

Des documents de Loges françaises sont partis pour les Loges suisses. Des créations de triangles maçonniques français sont tentés par des Maçons français en Suisse. En un mot, la Maçonnerie suisse n'a pas oublié son rôle d'unificatrice de l'idéologie maçonnique internationale, et elle veut continuer à conserver la flamme qui ne demande qu'à s'éteindre ici.

Comment juger autrement, par exemple, le singulier article du Franc-Maçon français Oswaldd WIRTH, membre de hauts grades, dans la Revue Maçonnique ALPINA de septembre 1941 et intitulé « Le devoir maçonnique français ».

Le F∴ Oswald WIRTH déplore la disparition de la Franc-Maçonnerie française, tout en reconnaissant qu'il y a quelques motifs à cette disparition...

Par prudence politique, le F∴ Oswald WIRTH ne peut qu'appuyer les motifs qui ont décidé le Gouvernement français à supprimer la Franc-Maçonnerie ; il reconnaît qu'ayant participé à la vie politique française, complètement et souverainement, la Franc-Maçonnerie française doit suivre le destin du régime qu'elle a soutenu, aidé, et, dans une certaine mesure, dirigé.

Mais le F∴ Oswald WIRTH va plus loin. Après des paroles de regret, il lance un chant d'espérance dont voici le passage :

« Si la suppression de la Franc-Maçonnerie peut rassurer ceux qui s'en font un spectre, ou si elle s'imposait en raison d'inéluctables nécessités découlant de la défaite, nous devons nous résigner à la mesure qui nous frappe sans que nous ayons été entendus en notre défense.

« Quoi que nous puissions penser de la loi, notre devoir maçonnique est de nous y soumettre ; donc de cesser de nous considérer comme Membres d'une Société, dite secrète, bien qu'elle ne se soit que trop fait connaître. Cessons de nous réunir, puisque le droit de réunion est suspendu.

« Suspendu, mais non supprimé. Patientons. Quand la France se sera donné une nouvelle Constitution, il nous sera loisible de nous conformer aux dispositions admises pour nous assembler à nouveau légalement, sans le moindre secret, en exposant clairement notre but et la méthode éducative qui permet de l'atteindre. »

Ainsi, nous aurons le plaisir de revoir la Maçonnerie française, et une Maçonnerie « sans secret ». Ce sera pour le moins fort curieux, mais je crois fort que cette absence de secret ne sera qu'un trompe-l'œil à l'usage de gouvernements assez nigauds pour ressusciter la **Veuve** défunte.

Pour le moment, nous notons cet état d'esprit et nous constatons que, une fois de plus, les Maçons n'ont rien oublié et rien appris. Mais il est pour le moins étrange qu'un tel chant d'espérance paraisse dans une Revue Maçonnique suisse qui pourrait observer d'un peu plus près cette stricte neutralité qu'elle affiche hautement en d'autres domaines.

JEAN MARQUES-RIVIERE.

ALPINA

Oswald Wirth
Le devoir maçonnique français

François Ruchon
Un cénacle mystique sous la Restauration:
La Loge « l'Union des Coeurs »

Jean Roulet
Coup d'oeil sur les 50 dernières années de législation fédérale suisse 1891—1911

Gottfried Keller
Zürcher Bettagsmandat für 1871

H. Waßmuth
Unio cordum

Freimaurer-Nachrichten · La vie maçonnique

67. Jahrg. · September 1941 9 *67me année · Septembre 1941*

TRIBUNE LIBRE

Nous publions dans cette tribune des articles [illegible] intérêt documentaire certain, dans l'espoir [illegible]rovoquer des réponses et de recevoir des [illegible]aux inédits.

Deux Assassinats Rituels

Les Meurtres de Raspoutine et de la Famille Impériale Russe

I

L'assassinat de la famille impériale russe à Ekaterinenbourg, le 16 juillet 1918 et le meurtre de Raspoutine, le 16 décembre 1916, sont deux crimes rituels, maillons ultimes d'une longue chaîne sanglante qui prend son origine à l'époque de la destruction du Temple. Ici, nous sommes obligés d'ouvrir une parenthèse qui nous permettra de mieux comprendre ces deux actes qui eurent tant d'importance sur tous les événements contemporains.

Le Temple était une institution mi-religieuse, mi-guerrière, à base strictement occulte.

En hermétisme, une journée mystique comporte mille années solaires. Le premier millénaire de l'ère christique vit l'instauration de l'Eglise. Il correspond à ce que saint Jean de la Croix appelle « la Via illuminativa ». Le deuxième millénaire est le symbole de la Via purgativa. L'histoire de cette période, en train de s'achever, est tout entière remplie par la grande manifestation templière.

C'est, en effet, en 1118 que l'ordre fut institué, afin de permettre à ses chevaliers de participer aux Croisades et de recouvrer la Terre sainte.

Lors du séjour qu'ils firent en Syrie-Palestine, les Templiers reçurent une initiation christique orientale et l'indication véritable de ce que l'on devait appeler « la Terre sainte ».

Possesseurs des plus redoutables secrets des vieilles théogonies orientales, du secret du grand Occident, de la Terre perdue, ils acquirent vite un pouvoir immense et redoutable dans toute la chrétienté.

S'ils ne s'étaient bornés qu'à maintenir le principe de l'ésotérisme dans l'Eglise, bien des malheurs eussent pu être évités. Mais il se trouva que, d'une part, la papauté ne les suivit pas complètement sur ce terrain, et que, d'autre part, privés des lumières fondamentales de la charité, les Templiers se perdirent dans les manifestations de ce que nous appellerions aujourd'hui un « intellectualisme excessif » qui les conduisit du chemin de l'orgueil à celui de la révolte et de la domination.

On ne connaît à peu près rien sur le procès que les Templiers subirent sous le règne de Philippe-le-Bel et qui amena leur condamnation et la confiscation de leurs biens, sans que ni l'Eglise, ni la Monarchie puissent s'emparer de ce qui avait fait leur force : la connaissance des grandes lois hermétiques.

Dès lors le Temple, officiellement détruit, maintint cependant son intégrité à travers les siècles, poursuivant une triple vengeance contre le Pape, le Roi, le César (le tsar).

Dans cette étude, pour nous en tenir uniquement sur le fonds de notre sujet, nous laisserons de côté toute l'affabulation romanesque où tant d'écrivains et d'historiens se sont complus, et nous ne nous attacherons strictement qu'au côté rituel et maçonnique de la question.

Enfin, nous insisterons sur le fait que le drame d'Ekaterinenbourg eût son prologue et sa préfiguration dans la nuit du 16 décembre 1916. Le drame de la maison Ipatieff sera d'autant plus compréhensible que l'on aura compris et saisi le sens du drame de la Moïka à Saint-Pétersbourg.

Nous ne savons, sur la mort de Raspoutine, que ce que le prince Youssoupoff a bien voulu raconter, car il fut le seul témoin et le seul acteur de ce qui se passa dans la cave de son palais.

Youssoupoff était franc-maçon, il avait reçu son initiation alors qu'il était étudiant à Oxford. Par ses origines, ses amitiés, son caractère très particulier, il avait contracté des liens profonds avec les personnalités les plus marquantes de la politique secrète anglaise. (L'Intelligence Service étant, ne l'oublions pas, le corps d'armée aux ordres des arrière-loges templières.)

MM. Fullop-Miller et Paléologue n'ont, je pense, pas vu le côté véritable de ce personnage. Il est autre chose que la vaine poupée qu'ils ont dépeinte. S'il fut bourreau, ce fut un bourreau à la hauteur de sa victime, chacun d'eux représentant une tendance que les événements devaient inévitablement mettre en conflit.

Raspoutine a été l'expression la plus complète du tempérament russe avec ce qu'il a de meilleur et de pire. Dans une lettre qu'il adressait à l'impératrice, quelques mois avant la Révolution, le docteur Encausse, plus connu sous le nom de Papus, et qui fut président du Conseil de l'Ordre martiniste, disait, entre autre : « Cet homme (Raspoutine) est un vase d'élection de tous les ferments russes, même les plus redoutables. Le détruire, ce serait les répandre sur la Russie et le monde et provoquer d'incalculables désastres. »

Plus simplement, Raspoutine avait une double nature. Au Palais, sa conduite était irréprochable. Au dehors, le moujik reprenait ses droits, et c'était alors le paillard que l'on a si souvent et trop complaisamment décrit.

Cependant, c'est avec la plus grande énergie que nous nions le fait que Raspoutine ait été un traître ; jamais il n'a



La famille impériale russe. Ph. Arch. Louis Silvestre

profité des immenses possibilités matérielles qui étaient à sa disposition. Son seul but était de restituer à la monarchie russe le caractère théocratique et patriarcal qu'elle avait perdu depuis l'avènement de Pierre le Grand. C'est uniquement dans cet esprit que le couple impérial protégeait le staretz de son amitié et l'agréait dans son intimité.

Mais, il n'y a pas de doute qu'inconsciemment, dans son désir de bien faire, Raspoutine n'a été que trop souvent le jouet d'un entourage impossible qui entreprit tout pour faire échouer ses desseins.

N'oublions pas que s'il n'avait pas été gravement blessé à Moscou en 1914, pour des fins politiques et non pour une raison sentimentale, comme on l'a dit, la Russie ne serait jamais entrée en guerre, et par là, aurait épargné à elle-même et au monde l'expérience la plus affreuse que le monde eût jamais connue.

Cependant, l'Intelligence Service, les arrière-loges martinistes se devaient de mettre tout en œuvre pour qu'à la suite, ou bien au cours du conflit qui allait commencer, la Russie n'eût aucune possibilité de rester neutre, de se fortifier et de s'assurer ultérieurement la possession de l'antique Byzance, clé de voûte de tout l'édifice secret maçonnique.

A l'incontestable force spécifiquement terrienne, pacifiste, russe que représentait Raspoutine, l'Intelligence Service capta à son profit la non moins incontestable force que représentait Youssoupoff. Cet être exceptionnel à tous points de vue, intelligence, beauté, désintéressement, avait été comblé de tous les dons qu'un homme peut désirer. Son malheur fut de ne recevoir qu'une éducation superficielle qui ne lui laissa qu'un dilettantisme complètement amoral. Le malheur de ce prince est un malheur inverse à ceux des autres hommes. Alors que nous luttons à peu près tous contre le mal qui est en nous, Youssoupoff a constamment lutté contre le bien qui tendait à s'imposer en lui et à travers lui.

Son manque de culture, son désœuvrement, son goût du rare et même du monstrueux, en firent une proie facile entre les mains des éléments que la Maçonnerie occulte avait répandus à Saint-Pétersbourg et que M. Buchanan couvrait en partie de son autorité et aidait de ses subsides.

Nous ne saurons probablement jamais la nature secrète des rapports que Youssoupoff et Raspoutine eurent pendant des années. Mais il n'y eut pas, à coup sûr, cette antinomie et cette haine entre les deux personnages, ainsi que le trop séduisant prince veut le faire croire dans son étrange ouvrage.

La genèse du crime de la Moïka est simple. Pour beaucoup de raisons, nous ne pouvons en donner que les éléments essentiels.

Au cours de l'année 1916, Youssoupoff, qui recevait constamment dans son intimité le jeune officier britannique R... (depuis fusillé par les bolcheviks), eut la proposition de jouer un rôle qui pouvait occuper son imagination et lui donner l'impression qu'il pourrait faire quelque chose d'utile pour son pays : il s'agissait d'abattre les mauvaises forces qui mettaient constamment des entraves aux machinations des gens de l'Angleterre. En un mot, il fallait tuer Raspoutine.

Ici, nous allons retrouver le même processus que le Temple employa par l'intermédiaire de Cagliostro pour atteindre le trône de Louis XVI, entacher l'honneur de l'Eglise de France, lors de l'affaire du collier. Cagliostro était templier, Cagliostro eut des rapports et une influence considérable sur le Juif Martinez Pasqualis et Claude de Saint-Martin, « fondateur » de l'ordre martiniste.

Qui joua, dans l'affaire russe, le rôle de Cagliostro ? On peut supposer plusieurs noms sans qu'il soit actuellement possible d'en préciser un seul. Mais le même scandale qui éclata en France, au XVIIIe siècle, allait atteindre en Russie et le tsar et toute l'église nationale.

Pendant des mois, l'idée de crime fut soigneusement entretenue par un incroyable groupe de gens, parmi lesquels nous retrouvons les « Verts », dont Gorguloff, l'assassin du président Doumer, fut un adepte, le Juif Aaron Simanovitch, qui était dans le même train que l'infortuné Prince, en 1934 ; Kandaouroff, Badmaïeff, toutes gens que les récentes années ont vues mêlées aux plus ténébreuses affaires. Il en fallait moins pour frapper l'imagination de l'ondoyant Youssoupoff. Cependant, ce dernier déclara que, longtemps avant le drame, il ne cessait de prier, de se réfugier dans les églises, afin de fuir l'obsession du meurtre.

Pour des raisons hermétiques, la date du 16 décembre fut choisie. Quelques jours avant le drame de la nuit tragique, Youssoupoff reçut des instructions qui lui rappelaient d'une part ses engagements maçonniques, et qui, d'autre part, réglaient la mise en scène de l'assassinat. On fit promettre au jeune prince d'avoir à laisser sa victime aussitôt qu'il l'aurait vue s'écrouler et de ne redescendre sous aucun prétexte dans la cave fatale. Les choses se passèrent à peu près comme on l'a raconté, avec cette légère différence, qu'une fois Raspoutine tombé mort, Youssoupoff remonta dans ses appartements, mais ne put que céder à l'irrésistible besoin de redescendre, malgré le serment formel qu'il avait fait de s'abstenir de tout acte de ce genre.

C'est à ce moment que se produisit une interpolation d'une nature telle qu'il ne nous est pas permis d'en parler dans cette étude. Ce que l'on doit savoir, c'est que le cadavre, retrouvé plusieurs jours après le meurtre, fut inhumé dans le parc résidentiel de Tsarkoïe Sélo ; pour peu de temps, car la révolution commençait.

Une des premières mesures prises par les arrière-loges fut de le faire exhumer, de le mutiler, de le conserver et de feindre une crémation publique.

II

Pressentant sa mort quelques semaines avant le 16 décembre, Raspoutine remit à l'Empereur son testament. Il y était dit en particulier que si le tsaretz mourait de la main d'un moujik, cela ne serait d'aucune importance pour Nicolas II et les siens. Mais, si le crime était accompli par un des membres de la famille impériale, il ne se passerait pas deux ans que celle-ci disparaîtrait dans les mêmes conditions que leur « protecteur ».

L'auteur ajoutait qu'il s'ensuivrait, pour la Russie, une période d'effroyables malheurs, qui se répandraient sur le monde pendant au moins vingt-cinq ans.

Kerensky nous déclara quelques jours après l'assassinat du F.'. Navachine, que le gouvernement provisoire dont il avait été le chef avait donné aux Romanoff toute possibilité pour partir à l'étranger, en Angleterre. M. Buchanan, sur les ordres de Lloyd George, se refusa non seulement à donner les passeports, mais fit agir les plus détestables influences pour entraver, non seulement toute tentative d'exil, mais encore de fuite.

On relève, parmi les noms des tueurs de la cave Ipatieff, celui de Youriouvsky, parent d'Aaron Simanovitch. Il est facile d'établir le lien entre toutes ces sectes dépendantes des templiers « britanniques » et l'exécuteur de leurs hautes œuvres. Lors de l'assassinat de la famille impériale, les armées blanches menaçaient de reprendre rapidement Ekaterinenbourg. Le sauvetage de Nicolas II et de sa famille pouvait permettre à la contre-révolution d'avoir son symbole vivant et de triompher aisément. Mais il fallait à tout prix que la Russie s'écroulât, même au prix de la plus affreuse tragédie.

Nous devons mentionner tout particulièrement le rôle ténébreux joué par la duchesse de L... lors de la révolution d'octobre 1917.

Cette haute personnalité fit dérober, dans les bibliothèques secrètes du Palais d'Hiver, un rituel de haute magie désormais introuvable, où Nicolas II était représenté sous l'apparence d'un coq que l'on décapitait. Cette femme, liée de par ses origines à des secrets dynastiques et politiques extrêmement importants, servit d'agent de liaison entre les éléments maçonniques et les organisateurs du massacre.

Dans la nuit du 16 juillet 1918 (vieux style), quelques heures avant l'aube, la cave de la maison Ipatieff servit de « chapelle » à un singulier office. Un des plus grands Maîtres de l'hermétisme pour l'Occident présidait. Le cadavre de Raspoutine, ou mieux, une mutilation de celui-ci joua le rôle rituel du bouc des templiers : le grand baphomet. Sur la muraille, trois signes furent inscrits, que le juge Sokoloff releva et photographia quelques jours après, lorsque les armées loyalistes reprirent la ville. La première lettre est le L **samaritain**, la deuxième est le **lambda grec**, la troisième, de beaucoup la plus importante, est le **lamed hébraïque.**

Cette lettre se trouve être aussi la douzième lame du tarot, son symbolisme est essentiel en hermétisme. Sans vouloir faire de cabale, disons tout de suite que cette lettre est dérivée du hiéroglyphe égyptien lusaïn, qui représente un homme ayant le poing tendu (signe de ralliement occulte de toutes les sectes secrètes juives et que nous avons vu en France lors du Front Populaire). Les sens du lamed sont d'abord celui de la douzième et dernière heure, celle qui annonce le commencement d'un nouveau cycle ou d'une nouvelle ère. Zodiacalement, il correspond aux poissons ; à ce sujet, rappelons que l'ère chrétienne est placée sous ce signe, que l'on retrouve dans les catacombes ; sainte Thérèse d'Avila ne voyait-elle pas elle-même la colombe du Saint-Esprit couverte, non pas de plumes, mais d'écailles ? L'accomplissement de la douzième heure occultement doit marquer la fin de l'ère christique et l'avènement d'un nouveau règne. Morphologiquement, le lamed représente le cœur, qui est le moteur de toute vie et la clé de toute initiation. Alchimiquement, il est le symbole de l'exécution des hautes et basses œuvres magiques, il est à la fois un signe de sacrifice, d'expiation et de menace.

Pourquoi avait-on répété la même lettre sous trois aspects différents ? Il peut y avoir plusieurs interprétations. Sans vouloir nous laisser aller à des digressions qui pourraient faire la matière d'un volume, indiquons seulement que le principe trinitaire de l'occultisme est respecté.

Nous trouvons les sens littéral, figuré, initiatique dans les lambda grec, lamed samaritain et lamed hébraïque.

Les trois caractères étaient renversés, et surmontés d'une barre. La barre indique accomplissement matériel d'un ordre donné. Le renversement est une expression cabalistique inversée. Plus couramment, nous dirons qu'il s'agit d'un acte rituel de magie noire.

Une très haute personnalité de l'ancienne Russie me fit rencontrer, il y a quelques années de cela, un singulier petit Juif, du nom de Van Ojen.



Ph. Arch. Louis Silvester

Raspoutine

Ce bonhomme, qui se donnait comme Hollandais de pure race, était, en réalité, un ressortissant des Pays-Bas abouché avec les gens que l'Intelligence Service entretenait chez les Russes blancs de Paris. J'eus quelques conversations avec lui. Sans être particulièrement intelligent, il avait une connaissance, disons technique, très approfondie des rituels martinistes et des moyens de fabriquer des « engins magiques ».

Après plusieurs conversations, il me confia que Nicolas II et l'Impératrice auraient reçu l'initiation martiniste par Papus, lors des premiers troubles de la Révolution de 1905 (cf. Mémoires de Paléologue), que leur mort historique n'était qu'une fiction, que l'Empereur vivait toujours, mais que l'Impératrice et le Tsarevitch étaient morts.

Retiré dans un couvent du fin fond de la Sibérie, Nicolas II, attendrait le moment où la grande unification synarchiste serait faite, afin de reprendre sa place, non comme souverain, mais comme conducteur de peuples (cf. St-Yves d'Alveydre : « Mission des Souverains »).

Ce bonhomme parvint, grâce à d'étranges complicités, à s'introduire dans les milieux les plus fermés de la Cour de Saint-James, et atteignit même une très proche parente de George V. Il prétendait établir sa documentation sur certains éléments qu'aurait possédés un illuminé juif, du nom de La Marti.

En résumé, tout ce monde pouvait avoir, plus ou moins, quelques renseignements sur cette tragédie, mais aucun de ceux-ci n'avait un caractère d'authenticité, et ne pouvait apporter aucune conclusion formelle.

Seulement, nous sommes en droit d'affirmer, de la manière la plus absolue, la plus rigoureuse, que les Romanoff furent bien massacrés dans la maison Ipatieff et qu'aucun n'a survécu. Toutes les fables publiées dans un sens contraire, ou différent, sont, soit l'expression d'un sentiment inné de justice populaire qui s'est refusé et se refusera toujours à admettre une telle boucherie au nom d'une justice quelconque, soit les manifestations visiblement intéressées d'un groupe plus que suspect.

Mais c'était là, et c'est encore là, une base que pouvaient utiliser les séides de l'Intelligence Service, afin de désorganiser, par le doute, jusqu'au légitime culte du souvenir que gardent les fidèles de l'idée impériale russe..

Néanmoins, les années passaient, et il se trouvait que de temps en temps, la presse, des rumeurs, atteignant les milieux les plus inattendus, faisaient resurgir les sanglants vestiges de la nuit du 16 juillet.

Comme le disent saint Thomas d'Aquin et saint Martin, le mal n'a pas de nature, et le démon ne peut se justifier que par l'usage que Dieu veut en faire.

La triple et noire signature du drame appelait, de par son expression même, une réponse.

Je dois, ici, m'excuser de faire encore une fois appel à des souvenirs personnels et d'avoir à citer un événement auquel je fus amené à participer, et dont l'intérêt, au point de vue maçonnique et des événements qui se déroulent, est de la plus haute importance.

Vers la fin de l'année 1936, j'entrai en relations avec l'un des comparses de la première heure de Stavisky. Cet individu, qui était pour le moins un agent triple, sinon quintuple, si la chose est possible, me fit connaître une femme qui fut autrefois disciple de Stanislas de Guaita et qui était remarquablement versée sur l'un des points les plus mal connus de la tragédie impériale : la question des bijoux consacrés. De ses dires, qu'elle étayait de preuves troublantes, il ressortait que Stavisky aurait été en possession de quelques-unes de ces fameuses pierres, ainsi que d'une partie de la documentation secrète que Sokoloff avait l'intention de remettre à la princesse douairière Youssoupoff.

Je tentai d'examiner la question avec le plus grand soin, mais, soit qu'elle fût prise de peur (Navachine venait d'être assassiné et Mme Navachine me confirma elle-même que Van Ojen l'avait quittée), soit qu'elle se méfiât de quelque piège, cette femme cessa nos rencontres et alla même jusqu'à feindre de ne plus se souvenir de ce qu'elle m'avait dit précédemment.

Peu de temps après, un soir, Kerensky m'indiqua qu'il aimerait me parler et me fixa, vers une heure du matin, rendez-vous à un banc du parc de la Muette. Après avoir parlé pendant plus d'une heure, mon interlocuteur me laissa deviner que mes démarches étaient suivies par certains de ses compatriotes et que, peut-être, je ne tarderais pas à être fixé sur ce que je pouvais avoir à faire.

Effectivement, un des habitués du salon de l'écrivain Merejkowski, martiniste rose-croix, me rendit visite. Il me dit qu'il valait mieux se désintéresser de toute cette histoire, car, ajouta-t-il, d'ici deux ans, bien des choses changeront et vous risqueriez d'être entraîné dans de graves complications.

Peu de temps après cette visite, il me fut indiqué de la manière la plus stricte d'avoir à faire connaître aux arrière-loges que le défi de la cave Ipatieff allait être relevé, et que la phase d'une sorte de contre-attaque antimaçonnique et antirévolutionnaire allait commencer.

Comme je n'avais personnellement aucune introduction maçonnique, il me fut remis deux papiers de petit format. Sur le premier était inscrite l'expression d'une obédience supérieure et indépendante (j'insiste sur ce dernier terme)



Ph. Arch. Louis Silvestre.

Le prince Youssoupoff ; en médaillon, la princesse.

de toutes les Maçonneries du monde. Le deuxième feuillet exprimait ce que j'ai dit plus haut, quant à la conclusion de la révolution russe et à l'avènement d'un nouveau cycle. Ces deux documents devaient être remis en mains propres à un maçon du 33e degré, lequel devait, à son tour, transmettre aux groupes les plus fondamentaux de la fraternité.

Après nombre de démarches qui ne présentent aucun intérêt pour ce mémento, je parvins à trouver un haut maçon international, attaché à la critique étrangère et qui me donna une introduction pour le grand secrétaire de la Grande Loge, rue de Puteaux.

Ceci se passait le 3 mars 1937. Vers les 5 heures du soir, j'arrivai au rendez-vous prévu et, après quelques courts palabres à travers des guichets, je fus introduit dans le bureau du grand secrétaire. Ce personnage considérable était assisté de deux frères. Mon premier soin fut de lui demander un entretien en tête-à-tête. Mais il m'expliqua que ceci était interdit par les règlements, vu que j'étais profane. Il m'assura cependant que ses deux assesseurs étaient aussi 33e. Cette indication me surprit légèrement, car il s'agissait de deux tout jeunes hommes, n'ayant pas dépassé la trentaine. Je présentai tout d'abord mon obédience d'introduction, qui est celle d'un des groupements les plus hermétiques du monde. Ensuite, je remis le deuxième feuillet en répétant ce qu'il m'avait été indiqué de dire, qu'il s'agissait à la fois d'un sacrifice, d'une épreuve et d'un châtiment. Ordre était donc donné aux arrière-loges et aux loges d'avoir à se soumettre, sous peine de mort, dans les cinq ans qui suivraient la remise de ces documents. Quant au grand secrétaire et à ses témoins, leur tâche était uniquement de transmettre aux personnalités intéressées ce qu'ils avaient reçu et entendu.

Quelques mois passèrent, lorsque j'appris par un de nos plus sympathiques avocats parisiens, qui se distingue aujourd'hui dans la lutte contre le communisme dans les services de propagande de la Légion, qu'un personnage, venu de Londres, avait vu dans une loge de caractère oriental et antijuif, les papiers que j'avais remis en mars à la Grande Loge de France. Il ne pouvait, du reste, rien dire d'autre.

Je ne cherchai pas davantage à suivre le cours de cette affaire. Mais c'est seulement vers 1940 que j'ai compris, je le pense du moins, que, n'ayant accepté ni le sacrifice, ni l'épreuve (quelques-uns, je pense, comprendront), la Maçonnerie devait subir le châtiment. Le plus grand crime que l'histoire ait connu, la Révolution russe allait sanctifier ses victimes par la destruction de ses bourreaux et de ses séides.

Ramch

NOS GRANDES CONFÉRENCES

M. Bernard FAŸ	a pris la parole le 29 mai au Grand Théâtre de TOURS.
	Citons encore les conférences de :
M. MULLER,	les 6 juin à MONTOIRE, 7 juin à VENDOME, 8 juin à BLOIS.
M. Michel CHRISTIAN,	les 8 juin à DIJON, 9 juin à BEAUNE, 11 juin à BESANÇON, 13 juin à MONTBELIARD, 14 juin à VESOUL.
M. le Colonel DEHAUSSY,	les 8 juin à BEAUVAIS, 9 juin à COMPIÈGNE.
M. POIRSON,	à LIMOGES, TOULOUSE, MONTPELLIER, NIMES, ALES et à BORDEAUX, le 28 mai.
M. de BOISTEL,	à PARIS, le 29 mai.

Il est chargé de donner le ton à la Loge **Locarno**, le 14 novembre 1933, avec un beau thème à scandale : « **La vérité sur l'incendie du Reichstag.** »

Le 16 octobre 1935, nous le retrouvons, menant la lutte contre Mussolini, à propos de l'affaire d'Ethiopie, à la Loge des émigrés italiens **Italia Nuova.**

Puis, brusquement, son activité se concentre sur la défense de la racaille chassée de tous les pays qui opèrent leur révolution nationale. Sous prétexte de droit d'asile, il réclame l'établissement en France de tous ces « réfugiés politiques » sur lesquels la Maçonnerie compte comme « armée de l'émeute ». Il parle là-dessus, en compagnie des FF.·. Paul Perrin et Marius Moutet, le 28 juin 1936, devant les FF.·. assemblés des Loges la **Rose du Parfait Silence, Charles Magnette, Liberté République Sociale, Groupe Fraternité-Réconciliation.**

Mais, parmi les maçons, il en est qui s'intéressent plus particulièrement aux choses sociales. Nous avons déjà vu Valois, prié de les endoctriner, ainsi que Jacques Duboin ; nous trouvons encore parmi les spécialistes des questions économiques : M. Spinasse, qui parle aux **Zélés Philanthropes** et devant les FF.·. de 42 Loges, le 10 mars 1939, sur l' « **Economie nationale et ses rapports avec les événements actuels** ».

Pomaret, ministre du Travail, qui discourt sur la « **Politique sociale** », le 21 février 1939, à la Loge le **Bon Vouloir**, devant huit Loges rassemblées.

Henry Clerc, sur les « **Conditions économiques et morales de la Paix** », aux **Amitiés Internationales** et trois autres Loges, le 27 mars 1939 ; le 7 mars 1939, les « **Conditions économiques de la paix entre les Nations et les citoyens** ».

René Belin, sur « **Sécurité nationale et réforme de structure : conditions d'une reprise économique en France** », le 27 octobre 1938, à l'**Internationale** et neuf autres Loges.

Parmi les autres ténors, citons encore Joseph Caillaux, Jean Zyromski, Jules Moch, le fameux cousin Jules, de Léon Blum.

La trop célèbre Geneviève Tabouis, la voyante de **L'Œuvre**, qui joue les pythonisses devant seize Loges, le 31 mai 1939, quatre mois avant la guerre, sur ce sujet : « **Que nous réserve demain ?** » On serait curieux de retrouver les prédictions de dame Tabouis d'alors.

Le 25 juin 1939, elle reprend ses vaticinations à la Loge **Athéna**, devant les FF.·. et les SS.·. du **Droit Humain**, sur les problèmes diplomatiques de l'heure.

Terminons ce rapide aperçu par le fameux Gabriel Cudenet, le type le plus parfait peut-être du maçon sans tablier.

De 1933 à la guerre, nous le retrouvons plusieurs fois endoctrinant les FF.·. des trois obédiences.

C'est : « **Où allons-nous** » à **Emile-Zola**, le 9 février 1933. « **La lutte contre le Fascisme, ses moyens** », à **Francisco-Ferrer**, le 9 novembre 1933. « **La politique extérieure de la France** », à la **Franche Amitié**, le 8 janvier 1936. « **La situation extérieure** », au **Travail et Vrais Amis Fidèles**, le 21 février 1939, etc.

Ce rapide voyage parmi les « Maçons sans tablier » fait entrevoir toute une activité fort importante par la teneur des sujets traités et la personnalité des orateurs. Sommes-nous en présence de hauts maçons camouflés, de maçons d'obédiences plus secrètes ou, tout simplement, d'individus pénétrés du plus pur esprit maçonnique et admis à prêcher « sans tablier » ?

Toujours est-il que cette activité fut particulièrement importante, car elle créa une liaison permanente entre la Maçonnerie et les milieux politiques extra-maçonniques.

C'était une des pattes de l'immense araignée maçonnique qui étranglait la France.

Jacques PLONCARD.



Ph. Arch. Louis Silvestre.

Geneviève Tabouis

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

LE ROLE DE LA MAÇONNERIE EN FRANCE

Dans la « Revue des Deux-Mondes », des 15 mars et 1er avril, M. Louis Reynaud montre le rôle joué par la Maçonnerie dans notre vie politique, au cours des cent cinquante dernières années.

En 1789, la Maçonnerie ne s'est pas contentée de diriger l'opinion par l'active propagande de ses publicistes, ou même de se substituer à elle par le mécanisme de ses sociétés d'agitation :

« ...Elle a pris soin de fournir des modèles, répandus dans toute la France, pour la rédaction des fameux « Cahiers ». Elle a, en outre, par de savantes manœuvres, écarté les candidats qu'elle jugeait hostiles à ses idées et fait passer les siens, si bien qu'un nombre énorme de maçons siégeront aux Etats Généraux et à l'Assemblée Constituante, principalement dans les rangs de la noblesse et du Tiers Etat. Tous ces maçons apportent un programme d'action précis. Ils sont conduits par des chefs : Mirabeau, Siéyès, Bailly, qui sont aussi des maçons. En tant que minorité organisée dans une majorité indécise, ils mèneront tout. D'autant plus qu'ils ne sont pas abandonnés à eux-mêmes. L'Ordre contrôle et dirige de loin leur activité par ses bureaux de correspondance. Et, sur place, un comité maçonnique se forme tout de suite, qui groupe les révolutionnaires les plus ardents : Siéyès, Mirabeau, Bailly, les Lameth, Barnave, du Port, Barère, d'Aiguillon, Robespierre. C'est le Club Breton, bientôt le Club des Jacobins. Il ne faut donc pas s'étonner de la rapidité avec laquelle les événements se sont déroulés. »

En 1830, le signal de la révolte à main armée a été donné, assure-t-on, par le député Schœn, Maçon et ancien dignitaire carbonaro. Une société secrète — **La Tribune** — engage les premiers combats. Derrière l'émeute, il y a les Maçons Lafayette, Dupont de l'Eure, Laffitte, Gérard, Maison, Mérilhon, Teste, Labbey de Pompières, Alexandre de Laborde, Dupin aîné et Philippe Dupin.

Sous Louis-Philippe, la secte est à l'origine des « révoltes incessantes de la rue qui éclatent sous les prétextes les plus futiles » : troubles de Paris, en 1830 et 1832, insurrection de Lyon en 1831 et 1834... Elle est derrière toutes ces sociétés secrètes — on en compte 70 — (« Aide-toi le ciel t'aidera », « Amis du Peuple », « Société des Droits de l'Homme », « Association libre pour l'Education du Peuple », « Société de l'Ordre du Progrès et de la Liberté », etc.) qui mènent la lutte contre le régime de Juillet. Les dirigeants ou les fondateurs de ces associations s'appellent Crémieux, Cavaignac, Ledru-Rollin, Louis Blanc, etc. Ce sont tous des maçons. On les retrouve, en février 1848, à côté de Garnier Pagès et de Dupont de l'Eure, maçons aussi. Le rôle de la secte a été si important dans le changement de régime que Lamartine pouvait dire à une délégation de F∴, venue remettre une bannière au gouvernement provisoire :

« Je n'ai pas l'honneur de savoir la langue particulière que vous parlez. Cependant, je connais assez l'histoire de la Franc-Maçonnerie pour être convaincu que c'est du fond de vos Loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour, enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et, j'espère, la dernière représentation il y a peu de jours. »

L'agitation maçonnique sous le Second Empire aboutit, au lendemain de la défaite, à l'explosion communarde.

« Mais que sont ces communards, qui font trembler maintenant nos maçons bourgeois, au point qu'ils les abandonneront sans sourciller à la terrible répression de Thiers ? Leurs propres compagnons de Loge, leurs voisins et frères dans les réunions où l'on complotait avec tant d'ardeur contre le régime défunt. Et les principes de ces communards ? Les mêmes que ceux qui avaient été agités dans les réunions rituelles. Car ils étaient allés fort loin, ces bourgeois maçons de l'Empire. Tout leur avait paru bon pour combattre l'autorité. Ils avaient versé dans le pacifisme, dans l'internationalisme, voire dans l'antimilitarisme. Ils avaient frayé, à l'occasion des congrès de Lausanne, en 1867, avec des socialistes extrémistes. Ils ne s'en souvenaient plus maintenant. Les communards, eux, s'en souvenaient. Voilà toute la différence, une différence qui amènera presque l'anéantissement de Paris. »

Aussi bien, M. Louis Reynaud est fondé à conclure :

« Deux siècles durant, une association particulière s'est substituée à la volonté générale, dans des circonstances d'une exceptionnelle gravité ; d'abord en 1789, en 1830, en 1848 et en 1870 ; ensuite, pendant tout un régime. Est-ce un phénomène normal ? Non, certainement. L'Etat ne peut appartenir, spécialement en démocratie, qu'aux représentants régulièrement choisis par l'ensemble des citoyens. Il doit être au service de cet ensemble, non des fins plus ou moins légitimes d'un groupement secret. Mais, objectera-t-on, il est permis d'essayer de guider, de conseiller le peuple. Sans doute. Mais guider et conseiller le peuple est une chose ; prendre sa place, parler, agir pour lui, sans son aveu, en est une autre. Et c'est ce que la Maçonnerie a fait. Quant à l'historien, s'il a le sens de l'ironie, il admirera que précisément, à l'instant où l'on proclamait en France le droit du peuple à se gouverner lui-même, une association se soit constituée dans l'ombre pour lui escamoter ce droit, une association formée de ceux qui le proclamaient le plus bruyamment. »

FOURRIERS DU COMMUNISME

M. de Bivort de la Saudée donne, dans la « Revue des Deux-Mondes » du 15 avril, de très instructifs extraits des « **Cahiers du Bolchevisme** », de janvier 1941.

D'après la feuille communiste, le gouvernement du Maréchal aurait, en dehors naturellement des moscoutaires, plusieurs catégories d'adversaires : les francs-maçons, les socialistes, les radicaux, les syndicalistes, voire « certains cléricaux démocrates populaires ».

« Tous, écrit-elle, désirent renverser le régime actuel et installer un gouvernement conforme à leur propre idéal. Ni les uns, ni les autres ne sont assez forts pour arriver à leur but ; ils ne représentent chacun qu'une partie de l'armée de la révolution. Mais les détromper ou simplement tenter de leur faire entendre raison, serait un impardonnable crime envers le succès de notre idéal communiste. Nous devons les utiliser opportunément et au maximum, les fortifier dans leur manière de voir par nos conversations particulières. Les engager à organiser des réunions clandestines où nous participerons très anonymement en nous gardant bien de parler de communisme. Notre tâche, dans ces occasions, se résume à faire converger leur action d'agitation vers la réussite de la nôtre. Il faut absolument qu'ils considèrent la révolution à venir comme leur révolution. »

L'organe bolcheviste ajoute que c'est par cette méthode que Lénine a installé le communisme en Russie : « Sans le concours des anarchistes, des francs-maçons, des socialistes, qu'aurait-il pu faire ? ».

Enregistrons l'aveu.

LA MAÇONNERIE, L'ECOLE ET LA FAMILLE

L'un des cadeaux de joyeux avènement de la République maçonne, ce furent les lois laïques de 1881, qui proclamèrent l'obligation et la gratuité de l'enseignement à l'école primaire.

A quels mobiles obéirent les parlementaires .·. en votant ces lois ? Jean Guiraud l'expose excellemment dans **Demain.** (26 avril) :

« Par l'obligation, ils accaparaient les enfants de la plus grande partie des familles de France, celles qui n'avaient à leur portée que des écoles laïques. »

Quant à la gratuité, que l'on a présentée comme une « réforme essentiellement démocratique », c'était avant tout :

« Une prime formidable accordée à l'Enseignement public pour gagner à elle les familles en les détournant d'écoles libres où il fallait payer. »

Conséquences pour l'enseignement libre : établir à son tour la gratuité — ce qui n'allait pas sans de sérieuses difficultés — ou disparaître.

« Mais lorsque, pour conserver ses élèves, l'enseignement libre dut pratiquer lui-même la gratuité scolaire en faveur de familles qui lui mettaient le marché en main, la Maçonnerie fit inscrire aux budgets de l'Etat, des départements et des communes, des sommes qui se montaient chaque année à plusieurs milliards, pour assurer le financement avec la gratuité de l'enseignement, d'une variété d'avantages donnés aux enfants et à leurs parents. Nourriture à la cantine scolaire, vêtements et chaussures, colonies de vacances, voyages et excursions, représentations théâtrales dans les théâtres établis à l'école même, ou dans les grandes salles de spectacles, cinéma à l'école ou au dehors, éducatif ou amusant, classes en plein air l'été, camping, sports de toutes sortes, d'hiver et été ; installations somptueuses dans de vrais palais scolaires de douches et de jeux, rien ne fut ménagé pour séduire par toutes sortes de plaisirs gratuits, les enfants et leurs familles. »

Ainsi, sans le dire, la Maçonnerie, avec la complicité des familles, ruinait la liberté de l'enseignement, préparait la déchristianisation des jeunes générations. On connaît les résultats.

LA MAÇONNERIE ET L'UNIVERSITE

Sous l'ancien régime, il était de règle, dans les harangues officielles et dans la presse inspirée, d'encenser le monde universitaire. Mais, nous dit M. Louis Barbillion, professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Grenoble, dans l'**Echo des Etudiants** (16 avril), ce n'était là que prétexte « aux profits personnels, matériels et moraux », à moins que F.·., les thuriféraires « ne travaillassent pour le plus grand avantage de leur confrérie occulte ».

« De tout ceci, des preuves ? Une seule suffit : la guerre au couteau faite à toute personnalité régionale indépendante, créatrice d'une œuvre d'intérêt général, mais sans forme de vassalité politique. Dans telle université, tel tyranneau politique local, à la carrière professionnelle occulte, mais fort gradué dans la Franc-Maçonnerie (ce n'était peut-être pas, comme Chautemps, un « Sublime Prince Royal du Sublime Secret »), s'arrogeait un droit de regard bien pire, un droit de veto, sur les promotions, allocations, subventions ou crédits, de comportement normal et d'échéance régulière. Usurpation fort aisée, car, très introduit au Ministère où les frères.·. ne manquaient pas, le dit politicien tirait avec maîtrise les ficelles avec, au besoin, les gestes nécessaires, jadis utilisés au Grand Sérail, pour supprimer les individualités gênantes. Pour la plupart parvenus par la politique, trop de nos grands chefs étaient devenus des serfs. Obéissance discrète, mais passive, il y aurait là une bien curieuse histoire à écrire de l'Université politicienne et franc-maçonne de ces dix derniers lustres. Nous possédons pour notre part, une assez riche documentation sur la matière... »

Souhaitons que M. Barbillion entr'ouvre cet édifiant dossier.

UN TEXTE SIGNIFICATIF

C'est la circulaire lancée par le Grand Orient, après l'interpellation Guyot de Villeneuve, sur le scandale des fiches. La **France Catholique**, du 26 mars, en donne ces substantiels passages :

« ...Nous tenons, au nom de la Franc-Maçonnerie tout entière, à déclarer hautement qu'en fournissant au Ministère de la Guerre des renseignements sur les serviteurs fidèles de la République et sur ceux qui, par leur attitude toujours hostile, peuvent faire concevoir la plus légitime inquiétude, le G.·. O.·. de France a la prétention non seulement d'avoir exercé un droit, mais d'avoir encore accompli le plus strict de ses devoirs.

La République est notre bien à tous. Nous l'avons chèrement conquise, et les maçons plus que tous les autres peuvent revendiquer l'honneur de l'avoir fait triompher. Sans la Franc-Maçonnerie, il y a longtemps que la République n'existerait plus, que la pensée libre aurait été définitivement étouffée par la Congrégation triomphante, et que Pie X régnerait en maître sur la France asservie...

...Et quels sont, du reste, ces nationalistes et ces cléricaux qui essaient d'imputer à crime au G.·. O.·. d'avoir loyalement accompli son devoir ?

...Ce sont ceux qui acclamaient et acclament encore les généraux et les états-majors qui, alors qu'ils étaient au pouvoir, ne nommaient jamais un officier et ne prenaient jamais de détermination sans avoir demandé préalablement les instructions du jésuite du Lac ou des représentants du Pape italien.

...Et ce sont ces hommes, que leurs impudents méfaits devraient obliger à baisser la tête, qui le prennent de haut aujourd'hui, et viennent jeter l'accusation de déloyauté sur une des œuvres les plus loyales, les plus légitimes, les plus républicaines qu'ait accomplie le G.·. O.·. de France. »

Cette œuvre « loyale, légitime et républicaine » consistait à barrer tout avancement aux officiers qui allaient à la messe ou professaient des opinions « anti-blocardes » ; à ceux dont les enfants fréquentaient un établissement religieux. Les FF.·. avaient une singulière conception de la loyauté et du républicanisme.

CONTRE LA SAINTE DE LA PATRIE

M. Maurice Pujo rappelle, dans **L'Action Française** du 10 mai, dans quelles conditions la fête de Jeanne d'Arc fut instituée par la Chambre bleue horizon et comment la Maçonnerie, redevenue toute-puissante, essaya de minimiser l'hommage rendu par les patriotes à la sainte de la patrie.

« La Franc-Maçonnerie, armature secrète du régime républicain, ne songeait qu'à annuler cette loi ou à la rendre lettre morte. Elle crut en trouver l'occasion après sa victoire aux élections de 1924, qui avaient amené au pouvoir le Cartel des Gauches. En mai 1925, quand revint le jour de la fête, le ministre de l'Intérieur du Cabinet Herriot, qui était le Juif Abraham Schrameck, prétendit supprimer à peu près complètement le cortège, et réduire la fête à une froide cérémonie officielle. De nouveau, « L'Action Française » et les Camelots du roi, encadrant les patriotes, livrèrent combat. En dépit des barrages de police et des arrestations, nous réalisâmes le cortège sur tout le parcours traditionnel, de Saint-Augustin aux Pyramides. Il s'y ajouta seulement une manifestation formidable contre le Juif qui avait essayé de la troubler.

« L'année suivante (1926), un nouveau ministre de l'Intérieur, nommé Jean Durand, essaya encore d'interdire le cortège. Sa tentative eut le même sort que celle de Schrameck : la police fut débordée, les barrages forcés ; au prix d'arrestations et de blessures, le cortège eut lieu. Enfin, en 1927, la République comprit l'inutilité de son opposition. M. Poincaré, revenu au pouvoir, autorisa de nouveau le cortège traditionnel. »

Auparavant, à Orléans, dont c'était un des bastions, la Maçonnerie s'était employée à laïciser Jeanne d'Arc. Urbain Falaize, dans le **Nouveau Journal de Lyon** (8 mai), évoque cette lamentable histoire :

« Une municipalité sectaire ne recula pas devant l'entreprise ridicule qui consistait à représenter la bergère de Domrémy comme une sorte de libre-penseuse, que l'Eglise exploitait après l'avoir brûlée. Comme si, dès 1456, la révision du procès de Rouen, ordonnée par le Pape Calixte III, n'avait pas abouti à cette déclaration de l'archevêque de Reims, que le procès de Jeanne était « entaché de torts, de calomnies, de méchancetés, de contradictions, de violations du droit et d'erreurs de fait. »

Cette double aberration, dans une affaire aussi limpide et intéressant à ce degré notre honneur national, pourrait nous faire douter, pour la France tout au moins, de la vérité du mot de Descartes, que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée. Mais toutes les nations sont comme le sage dont parle Hugo dans son quatrain sur Mahomet. Elles ont « leurs jours d'entêtement et leurs jours d'ignorance ».

QUI A SUSCITE LE FRONT POPULAIRE ?

On sait le mal que le Front Populaire a fait à la France. On sait moins que c'est au sein des Loges que l'idée de cette formation politique a pris naissance.

Voici un extrait de l'ordre du jour voté par la Loge **Les Inséparables du**

Progrès, peu de temps après le 6 février :

« Persuadée que la France est à la veille de convulsions intérieures aussi graves, sinon plus que celles qui ont agité ou agitent encore de nombreux pays, convulsions qui ont toutes abouti à la suppression de la liberté individuelle et à la condamnation des francs-maçons.

Angoissée par l'absence d'une réelle organisation de résistance au fascisme et de défense de la Franc-Maçonnerie, lacune qui, à Paris, à la suite des émeutes du 6 février dernier, s'est, durant plusieurs jours, traduite par un désarroi complet au sein des organismes de gauche.

Convaincue que, faute de l'organisation d'une résistance effective, les pires éventualités sont à redouter.

Lance à tous le cri de détresse et appelle tous les FF∴ à la défense de l'ordre et de la République.

A cet effet, elle vous demande instamment :

a) de vous joindre à elle pour obtenir du G∴ O∴ D∴ F∴, conformément à l'art. 33, par. 2, la convocation immédiate d'un Convent extraordinaire ayant pour objet l'organisation de cette défense.

b) d'étudier vous-mêmes immédiatement un plan de défense à présenter audit Convent. »

La **Renaissance Nationale** de Lyon, qui publie ce texte, remarque :

« Ainsi, pendant que le pays s'endormait dans une quiétude trompeuse sous le sourire de commande du retraité de Tournefeuille, la F∴ M∴ agissait, préparant sa revanche et, hélas, la catastrophe. »

THEOLOGIE MAÇONNIQUE

Sous ce titre, le **Bulletin d'Information antimaçonnique** cite ces réflexions du F∴ Proud'hon, qui eurent les honneurs du Convent de la Grande Loge de France en 1924.

« Le Dieu des maçons n'est ni Substance, ni Cause, ni Ame, ni Morale, ni Créateur, ni Père, ni Verbe, ni Paraclet, ni Rédempteur, ni Satan, ni rien de ce qui correspond à un concept transcendental. Toute métaphysique est ici écartée. C'est la personnification de l'équilibre universel, l'architecte qui tient le compas, le niveau, l'équerre, le marteau, tous les instruments de travail et de mesure. Dans l'ordre moral, il est : la justice. »

Voilà toute la théologie maçonnique.

« Du reste, point de simulacres, point de sacrifices, point de sacrements, point de grâces, point de sacerdoce, point de culte. La société franc-maçonne n'est pas une église. Elle n'affirme rien que la raison ne puisse clairement comprendre et ne respecte que l'humanité. »

Notre confrère ajoute :

« Que les FF∴ pensent ce qu'ils veulent de Dieu, cela les regarde, mais venir nous raconter qu'ils n'ont chez eux ni simulacres, ni sacerdoce, ni culte, c'est se moquer du monde. Tout le rituel maçonnique, toutes les cérémonies initiatiques des Loges, tous les oripeaux dont ils s'ornaient constituaient un véritable culte, un sacerdoce grotesque et un parfait simulacre de la liturgie catholique.

La Maçonnerie était bel et bien une église. L'église de l'homme déifié contre l'Eglise de l'Homme-Dieu.

LA FRANC-MAÇONNERIE CONTRE LA DECENCE

A ce propos, la **Tunisie Catholique** écrit :

« La pudeur est la marque de notre grandeur et notre meilleure sauvegarde contre les retours toujours possibles d'une animalité anarchique. C'est pourquoi l'homme et surtout la femme qui ne l'éprouvent plus, sont des êtres diminués, disons même « dénaturés »...

On se rend compte alors combien sont fous et même criminels ceux qui ne voient dans ces règles traditionnelles de la morale, que des préjugés vieillots dont il faut se débarrasser, afin d'assurer notre émancipation intégrale et notre bonheur.

On sait qu'il y a une trentaine d'années, les Loges maçonniques et la Libre Pensée envoyèrent dans ce sens des instructions secrètes à tous leurs agents d'influence : leur intention avouée était de détruire absolument toute pudeur et de nous conduire au nudisme intégral. Mais, disaient-ils, pour ne pas effaroucher les masses encore imbues de préjugés religieux, nous devons procéder progressivement : nous commencerons par les enfants (on n'y verra pas de mal) que nous entraînerons facilement à un semi-nudisme, et qui prendront ainsi peu à peu l'habitude d'exposer sans pudeur leur anatomie. C'est bien ce qui est arrivé, et les résultats lamentables sont sous nos yeux. »

APPRECIATIONS SUR LA REVUE

La presse continue de parler, en termes excellents, de notre revue.

M. Adigard des Gautries écrit, dans la **Voix Française** de Casablanca :

« Un journal quasi officiel paraît en France, qui vous fera connaître l'Antre puante qu'était la Loge.

Il s'appelle « Les Documents Maçonniques ».

Vous le trouverez partout. « Les Documents Maçonniques » sont livre de chevet. »

BIBLIOGRAPHIE

« **Cette affaire infernale** », par Henri Guillemin, professeur à la Faculté de Bordeaux. — Plon, éditeur.

Ce livre est l'un des plus instructifs et l'un des plus révélateurs que l'on puisse lire sur le rôle des « philosophes » au XVIII[e] siècle, leurs méthodes et leur véritable objectif.

A propos de la querelle qui opposa Hume à Rousseau, M. Henri Guillemin démontre avec une implacable et une impitoyable exactitude tous les procédés qu'employait l'équipe encyclopédique. En 1764-1768, elle en avait à Jean-Jacques Rousseau, qui lui semblait capable, sinon de ramener la religion en Europe, du moins de créer une mode favorable aux dévôts.

Les Encyclopédistes qui, comme tous les autres Maçons, ont toujours eu une merveilleuse adresse à utiliser la mode, ne pouvaient pardonner à Jean-Jacques ce rôle qu'ils lui imputaient. Ils multipliaient donc autour de lui les embûches, les perfidies, les dénonciations chuchotées et les démonstrations imprimées. Par une propagande savamment nuancée, ils murmuraient ce qu'ils n'osaient pas imprimer et ils hurlaient ce qu'ils ne pouvaient pas expliquer. Ils réussissaient ainsi à intimider certains salons et à entraîner tous les autres.

L'étude de cet épisode qui ne fut, sans doute, pas l'un des plus importants du XVIII[e] siècle, est particulièrement intéressante car les « philosophes » s'y sont montrés à nu, plus que dans des cas plus graves. Le rôle central joué par d'Alembert, les liaisons subtiles et maçonniques, comme nous le prouverons quelque jour, qui unissaient les « philosophes » français aux « philosophes » anglais, tout cela, au cours de ces pages soigneusement écrites, ressort comme une démonstration digne des mathématiques.

Tout esprit cultivé se doit de les avoir lues. Tout Français soucieux de comprendre les dangers et les tares des intrigues « philosophiques » a le devoir de les étudier.

A NOS LECTEURS

Nous avertissons nos fidèles lecteurs que la crise du papier nous oblige à ne mettre en vente dans les kiosques et librairies qu'un nombre restreint d'exemplaires de notre revue.

Pour recevoir régulièrement « Les Documents Maçonniques », abonnez-vous; vous faciliterez notre tâche tout en bénéficiant d'une notable réduction de prix.

(Détachez ou mieux **recopiez** la formule suivante)

Je soussigné ....

demeurant à ....

déclare souscrire un abonnement de un an / 6 mois

à la revue mensuelle **"LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES"** et payer pour cet abonnement

la somme de ....

A ...., le ....

Signature de l'Abonné :

Un an .. .. .. 70 francs.
Six mois.. .. 40 francs.

RÈGLEMENT PAR MANDAT OU ESPÈCES

Pour la zone non occupée :
à VICHY, 11, rue Hubert-Colombier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
CLERMONT-FERRAND 159-09

Pour la zone occupée :
à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX : " LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES "
PARIS (SEINE) 3-144-13

Les prisonniers de guerre français en Allemagne peuvent recevoir les " Documents Maçonniques " en souscrivant eux-mêmes l'abonnement à la Kommandantur de leur camp.

Diffuser "les Documents Maçonniques" est un devoir national

Imprimerie spéciale DES DOCUMENTS MAÇONNIQUES
11, rue Hubert-Colombier à Vichy

LE GÉRANT : ROBERT VALLERY-RADOT

NOS PUBLICATIONS

Un livre !

A la demande d'un grand nombre de nos fidèles auditeurs, nous avons décidé d'éditer en un volume les **dix conférences** données par MM. Bernard FAŸ, Jacques de BOISTEL, J. MARQUÈS-RIVIÈRE, Georges OLLIVIER, Philippe POIRSON, Robert VALLERY-RADOT et Pierre VIRION, au G∗*∗ O∗*∗ de France.

Ce volume sera mis en vente au plus tôt fin juin, au prix de **Fr. 25.**

Nos **LECTEURS** peuvent retenir ce volume en souscription, au prix de **Fr. 15.** Il leur suffit, pour ce faire, de nous adresser cette somme, soit en espèces ou timbres, soit à notre compte chèques postaux, avant le 1er juillet 1942.

Une brochure !

A la fin du mois de mai, nous mettrons en vente, au prix de **Fr. 2,** une brochure de propagande intitulée :

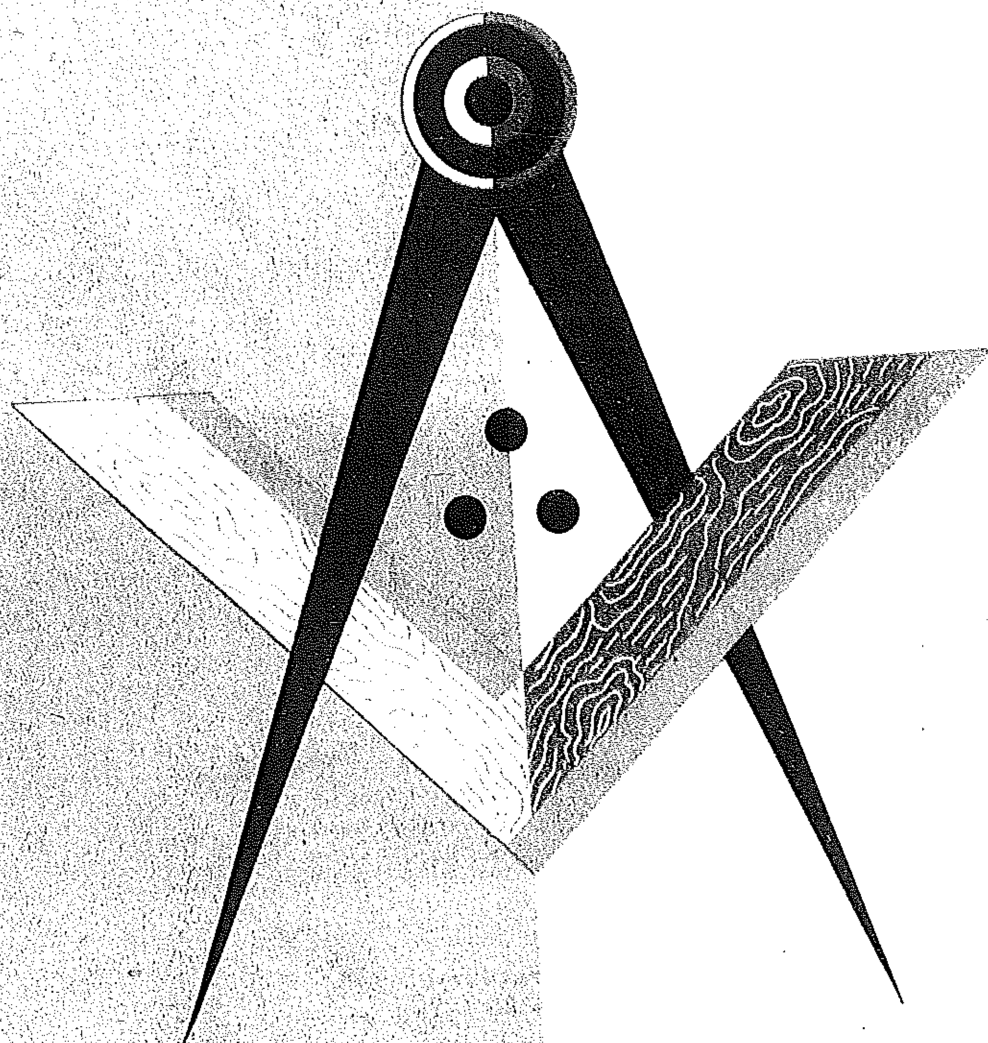
"Comment la F∴ M∴ asservissait la France"

Cette brochure sera envoyée franco, contre **3 fr.,** à toute personne qui nous en fera la demande.

Prix spéciaux pour une commande de 10 brochures : **1 fr. 75** l'unité.
100 brochures : **1 fr. 25** —

LE NUMÉRO : 7 francs

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





NUMÉRO 10

REVUE MENSUELLE
Autorisation n° 257

JUILLET 1942

SOMMAIRE

NUMÉRO 10 JUILLET 1942

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO
7 francs

La F.·. M.·.
et les MŒURS

Depuis son origine, la Maçonnerie se proclame philanthrope, philosophique et moralisatrice. A chacun de ses Convents, à chacune de ses tenues de Loge, ces grands mots résonnent et reviennent dans presque tous les discours. Dès 1717, l'un de ses objectifs principaux, quand la Grande Loge de Londres fut fondée, c'était de lutter contre le désordre des mœurs, de servir de « centre d'union », de lien entre les hommes et de guide pour les sociétés. A cette époque, l'un de ses membres le plus illustre, M. de Montesquieu, prétendait qu'il ne saurait y avoir de république sans vertu, et la Maçonnerie, constituée à la fois comme le modèle et comme la cheville ouvrière des républiques futures, s'appliquait à former les mœurs des nations dans lesquelles on préparait l'établissement des républiques, en particulier la France. A la lumière de cette vérité, on peut comprendre toute la campagne des philosophes du XVIII[e] siècle quand ils déblatéraient contre les débauches et le laisser-aller des classes dirigeantes de l'ancien régime. Les railleries du frère Voltaire, les anathèmes de Diderot, les homélies du frère Marmontel, tout cela fait partie d'une vaste campagne maçonnique sur les mœurs.

Faut-il dire que la Maçonnerie prenant la succession des religions défaillantes ait réussi à moraliser la France ou qu'elle ait voulu le faire ? Nous n'en avons aucune preuve.

Parmi ses grands maîtres anglais, l'un des plus notoires, Byron (1747-1752), fut un meurtrier et un débauché avéré. En France, les deux grands maîtres, choisis comme guides de la Maçonnerie et types des vertus maçonniques, le comte de Clermont (1743-1771) et Philippe-Egalité (1771-1793) ont laissé un souvenir impérissable de corruption et de bassesse morale. Le comte de Clermont fut également dépourvu de courage aux armées et de sagesse dans la vie privée, car bien que prêtre il affichait une liaison scandaleuse avec une fille de théâtre qu'il couvrait d'or, à tel point que le roi Louis XV le trouvait intolérable et que, dans le cercle de la famille royale, il passait pour une honte. Philippe-Egalité, qui fut un mauvais fils et un mauvais mari avant d'être le principal organisateur de la Révolution et le plus implacable ennemi de son cousin le roi Louis XVI, joignait au goût de la débauche le plus éhonté l'esprit d'intrigue, la faiblesse de caractère et le manque de loyauté. Tels furent les grands maîtres maçonniques du XVIII[e] siècle, tels furent les exemples de moralité choisis par l'ordre à la période de son éclat et de sa pureté. Dès ce moment, les Loges étaient considérées par la police (voir les archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal) comme des centres d'immoralité.

Quand, après la Révolution, les bourgeois pénétrèrent en masse dans les Loges, remplaçant les nobles, il sembla que la Maçonnerie allait se rapprocher des doctrines qu'elle affichait. Il n'en fut rien. La Maçonnerie du XIX[e] siècle prit position dans tous les domaines comme l'ennemi le plus acharné et le plus systématique de tous les instincts qui avaient formé la France. Tandis qu'elle continue à prêcher, par les mots, une moralité qu'elle ne respecte pas et qui ne l'intéresse ni dans ses chefs, ni dans ses membres influents, la Maçonnerie établit en coupe réglée la société et considère comme légitime tout acte auquel se livre un Frère. Dans le dossier du docteur Goldzeiguer, publié par nous dans nos numéros 8 et 9, on a vu comment un F.·. M.·. n'hésitait pas à employer tous les moyens de corruption et d'intimidation pour maintenir dans la vie publique un agent de la Maçonnerie. Les liasses de la Grande Loge de France (Justice Maçonnique) nous montrent comment, sans respecter la justice nationale, la Maçonnerie ne punissait guère que les délits contre l'esprit républicain, tandis qu'elle était pleine d'indulgence pour toutes les fautes contre les mœurs, le patriotisme, etc. Nous

avons ici même raconté l'histoire d'un certain F.·. Pansiot qui avait profité de la camaraderie maçonnique pour débaucher la femme d'un vénérable. Voici la lettre qu'à ce sujet adressait le vénérable aux autorités maçonniques de Paris :

« T.·.Ch.·. et Ill.·. Gr.·. Commandeur, j'ai le grand devoir pour l'honneur de la F.·.M.·., de mettre en accusation aux fins d'exclusion, le F.·. Pansiot Achille, 33e membre actif de la R.·.L.·. « Le Soleil Levant », O.·. d'Alger et des Souv.·. Chap.·. et Cons.·. Phil.·. Hippone O.·. de Bone. Dès le départ de Mme Pansiot, accompagnant sa jeune fille au Lycée de Versailles, en 1923, le F.·. Pansiot se plaignit à moi de son isolement. Etant données la situation sociale et la moralité, que je croyais alors parfaite de ce F.·. — et son grade dans la Maçonnerie, je crus devoir le secourir, et le recevoir dans l'intimité familiale. Je fis le bien. L'enquête vous dira que je n'ai ménagé ni mon temps, ni ma peine, ni mon affection. La lettre que je joins vous dira comment j'en ai été récompensé par ce mauvais frère. Je suis en instance de divorce. J'aimais ma femme, j'aimais mon foyer. J'ai perdu l'un et l'autre. Je vous demande justice, T.·. C.·. et Ill.·. F.·. Grand Commandeur; et j'ai confiance en la justice maç.·. et j'attends son verdict. »

La faute était notoire. Pourtant, la justice maçonnique estima qu'il était superflu de s'en occuper, et le frère Pansiot s'en tira sans dommage.

Citons quelques autres exemples. Voici, par exemple, le gérant d'une boulangerie qui passe en Cour d'Assises sous l'inculpation d'avoir détourné des fonds au préjudice de son employeur; il est acquitté. Néanmoins, il demande à la loge de le mettre en jugement pour lui permettre de se laver des accusations portées contre lui et que persiste à propager la rumeur publique. Le jury fraternel le condamne à l'exclusion de l'Ordre, désavouant ainsi la sentence antérieure rendue par la justice populaire. (I. A. J. : Affaire Jeanniot, Claude, à Cayenne, en 1911.)

La gestion calamiteuse d'une maison de famille, fondée et alimentée par les Francs-Maçons, conduit le trésorier en justice de paix. L'un des témoins déclare au président :

« Ce n'est pas une affaire profane que vous avez à juger, mais une affaire relevant de la justice maçonnique. »

Pour ce propos, qui peut éclairer le tribunal, mais qui constitue une violation des secrets de l'Ordre, le témoin, trop bavard, se voit condamné à une année de suspension de ses droits maçonniques. (14-A.J. 142, Ozamon contre Robert, en 1928.)

Un commerçant, mis en faillite, ne donne plus signe de vie durant cinq ans, puis se réinstalle dans une autre localité sous le nom de sa femme et demande à reprendre contact avec la Loge dont il faisait partie. Celle-ci l'estime indésirable puisque ses créanciers ne sont toujours point désintéressés. Qu'à cela ne tienne ! La Loge, chargée d'instruire l'affaire, prononce un non-lieu, confirmé d'ailleurs par le tribunal maçonnique d'appel, et c'est le premier atelier, coupable de ne pas avoir recueilli de nouveau le failli dans son sein, qui est blâmé. (14 A. J., 143, L.·. 498, « Asfy » contre « Manéa », à Safi, Maroc, 1932.)

Deux hommes d'affaires, associés dans un cabinet de vente de terrains et de lotissements, comparaissent devant le tribunal correctionnel sous la double inculpation d'abus de confiance et de banqueroute frauduleuse. Avant qu'une décision n'intervienne, la justice maçonnique est saisie. Sans tarder, elle prononce l'exclusion de la Maçonnerie pour l'un ; pour l'autre, la suspension pendant cinq ans de ses droits maçonniques, si elle n'établit d'ailleurs pas très exactement le degré de culpabilité de chacun. Mais ce qu'il y a surtout d'inquiétant dans cette affaire banale, c'est de trouver au dossier de la justice maçonnique — ils y sont encore ! — les rapports que l'expert, officiellement commis, a adressés au juge d'instruction. Ainsi, ces pièces qui auraient dû demeurer au greffe étaient, en même temps, entre les mains des francs-maçons. On voit laquelle des deux juridictions — tribunal correctionnel et jury fraternel — paraissait, à leurs yeux, la plus importante ! (16 A. J. 177, L.·. n° 217 « Le Libre Examen » contre Dulouard et Lafandchère, 1929.)

Un dernier exemple : il s'agit d'un escroc qui déroba deux millions dans la maison où il travaillait. Il est incarcéré, puis interné à Sainte-Anne comme fou, quand des interventions qualifiées de « mystérieuses » par la presse, lui rendent la liberté. Ses avatars l'ont fait mettre en sommeil au point de vue maçonnique. Dès que ses affaires semblent mieux marcher, il réclame sa réintégration parmi ses frères. Et d'écrire :

« Vous m'aviez répondu que l'Atelier désirait attendre l'issue de mon procès devant le tribunal civil. Quoique je n'aie jamais vu que la Franc-Maçonnerie s'en remette aux élucubrations de la soi-disant justice profane, je n'ai pas voulu donner l'exemple de l'indiscipline et j'ai attendu. Aujourd'hui, je suis arrivé à l'échéance que vous m'avez fixée : j'ai gagné ce procès. »

Toutefois, par prudence, les maçons, perplexes, préfèrent attendre que les délais d'appel soient expirés.

Dans aucun de ces cas la maçonnerie ne s'est préoccupée de la moralité du sujet. Elle n'a songé qu'à l'opportunité et à son intérêt.

Les Loges maçonniques constituaient en France, avec les cercles dirigeants des grands partis de gauche, le bouillon de culture le plus favorable à la corruption électorale collective et individuelle. Alors que, dans les Loges anglo-saxonnes, l'hypocrisie et les habitudes du silence couvraient un peu les scandales, en France, l'immoralité s'étalait.

Ayant engagé la lutte contre tous les instincts normaux et créateurs qui avaient fait la France, la Franc-Maçonnerie avait trouvé comme allié le parlementarisme dont elle usait en même temps qu'elle l'appuyait. Inséparablement unies, ces deux forces n'ont cessé de collaborer et l'on peut dire qu'elles collaborent encore. Partout où, dans l'ombre, s'agitent les fantômes et les larves d'un passé qui a fait le malheur de la France, les intrigues maçonniques se retrouvent. Il appartient à ceux qui veulent résolument voir une France nouvelle et régénérée sortir de l'épreuve actuelle de ne point laisser créer à nouveau ce quiproquo qui serait fatal à l'âme même de notre pays. Il faut rappeler à chacun de nos compatriotes l'œuvre néfaste accomplie en France depuis 1730 par les Loges démoralisatrices et corruptrices.

A toutes les époques de sa vie, la Maçonnerie a donc parlé de moralité, mais à toutes les époques, elle a également fait preuve d'une totale impudeur quand il s'agissait

de pousser ses membres, de soutenir leurs intérêts privés et de défendre ses intérêts collectifs.

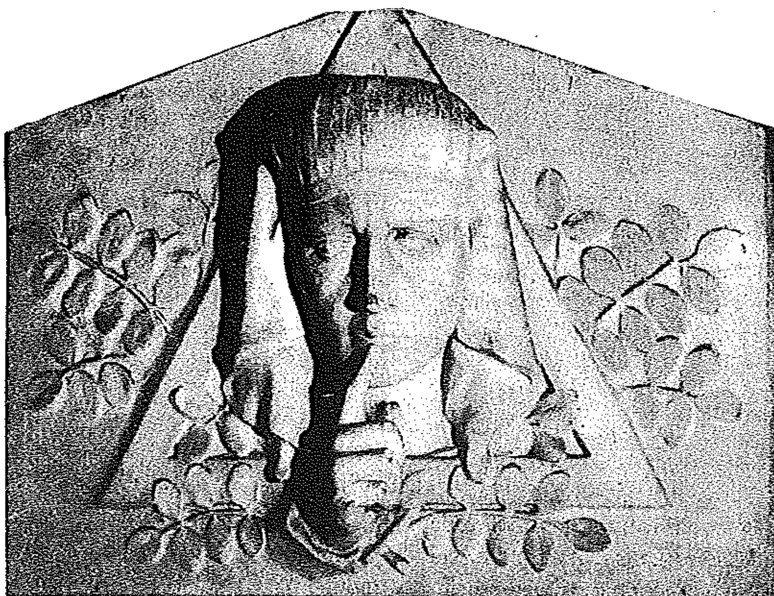
Par démagogie, elle lançait le principe de certaines réformes sociales, en affirmant bien haut son souci de défendre la dignité des travailleurs, mais ses membres prétendaient échapper aux obligations légales. En 1933, le F∴ Maurice Vainstoc était poursuivi pour une double infraction sur la durée du travail et sur l'hygiène des ateliers. Il écrivit aussitôt au F∴ Paul Perrin, pour lui demander d'intervenir :

« Je ne plaide pas absolument non coupable, mais il est regrettable que les fonctionnaires chargés d'appliquer la Loi usent d'une telle rigueur à l'égard de petits patrons qui retirent actuellement moins d'avantages de leurs entreprises, que le personnel qu'ils occupent. Je fais cette réflexion sans nulle rancœur, appartenant, vous le savez, à une organisation d'où sont issues presque toutes les lois qui ont amélioré le sort des travailleurs. Je désirerais simplement que l'on tienne compte de la situation actuelle de petits patrons, en apportant quelque indulgence dans leur application. Je vous serais donc très obligé, T∴ C∴ F∴ Perrin, de faire l'impossible pour que ma contravention soit levée. »

Hostile à la loyauté, hostile à la sincérité, la Maçonnerie n'a contribué au développement de la vie sociale qu'en resserrant entre ses membres des liens de plus en plus étroits, d'un caractère utilitaire et sans scrupule. Sans doute, elle a évoqué de glorieuses images d'une moralité nouvelle et parfaite dans ses tenues de Loges et dans ses convents, mais ce contraste même entre la réalité et les prétentions n'a fait qu'ajouter au mal dont elle était responsable. Elle n'a pas eu le courage et la droiture de révéler ce qu'elle était et ce qu'elle faisait. Elle a tendu vers une morale « sans obligation ni sanction », uniquement orientée sur les intérêts humains et matériels, dont le seul critérium valable eût été le bonheur des maçons et, éventuellement, à très longue échéance, le bien-être de l'humanité, mais, pour le reste, elle n'a servi ni la cause de la charité, ni celle de la discipline.

Elle a corrompu les mœurs et elle a embrouillé toutes les notions relatives à la morale. Pour se relever, un pays devra donc supprimer la hiérarchie maçonnique qui, dans la vie quotidienne, rend impossible la pratique des vertus spirituelles, morales et patriotiques, mais il devra encore arracher des esprits les idées fausses, fallacieuses et faciles que la Maçonnerie s'est efforcée d'y implanter. A ce point de vue, les discours de Monsieur le Maréchal sont le type de l'antidote, l'exemple le plus parfait de bon sens à la fois impitoyable et humain, s'opposant aux chimères destructrices d'un idéalisme en délire, d'un optimisme hypocrite. Il n'est pas un seul point des discours de Monsieur le Maréchal qui ne s'oppose à la doctrine maçonnique, qu'il s'agisse de la famille, de la loi morale, de la tradition et de la discipline. Le grand succès que leur a fait le public français montre que la Maçonnerie n'avait point encore entièrement corrompu ce pays, mais, par ailleurs, les difficultés qu'éprouve l'administration à changer ses méthodes et à renouveler son personnel prouvent que la Maçonnerie garde encore une grande influence sur les habitudes et sur les milieux sociaux. Nous ne nous lasserons point ici de rappeler aux Français ce qu'ils doivent à la France, à Monsieur le Maréchal et à eux-mêmes.

B. FAY.



Édouard HERRIOT

Il ne semble pas que M. HERRIOT ait jamais porté le tablier symbolique. Il a eu cependant avec la F.'.-M.'. d'excellentes relations. Des Maçons l'ont cru membre de leur confrérie. Il s'est même trouvé des Loges pour lui donner le titre de F.'. dans leurs motions.

La première fois, à notre connaissance, que le fait s'est produit est le 7 juillet 1920.

Les LL.'. L'ECOLE MUTUELLE ET ATELIER SOCIALISTE et MARCELLIN-BERTHELOT réunies lui envoyèrent des félicitations frat.'. pour son opposition à la reprise des relations avec le Vatican.

En les lui transmettant, le chef du secrétariat du G.'.-O.'. le pria de considérer que cette erreur était excusable et, somme toute, flatteuse :

A M. HERRIOT, Député.

Monsieur le Député,

J'ai le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour suivant, voté dans une réunion collective de deux Loges parisiennes du Grand-Orient de France.

« Les LL.'. L'ECOLE MUTUELLE ET ATELIER SOCIALISTE et MARCELLIN-BERTHELOT, réunies le mercredi 7 juillet 1920 en tenue solennelle collective, adressent au F.'. HERRIOT, député de Lyon, leurs félicitations pour son attitude à la Commission de la Chambre, le 6 juillet, sur la reprise des relations avec le Vatican ; prient le Grand-Orient de France de faire parvenir cet ordre du jour au F.'. HERRIOT. »

Nos deux Loges ont cru que vous apparteniez à la F.'.-M.'. : et véritablement, leur erreur est excusable, en raison de la crânerie de votre attitude et de la sincérité de vos convictions démocratiques.

Voulez-vous permettre au signataire de ces lignes, ARIES, délégué de la Haute-Garonne au Comité exécutif, de joindre ses félicitations personnelles à celles de nos deux Ateliers maçonniques ? Laissez-lui exprimer, en même temps, le regret que vous n'apparteniez pas effectivement à notre Ordre, qui serait très honoré de posséder un homme de votre valeur et de votre vaillance.

Recevez, monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le même jour, le F.'. (Juif) ARIES écrivit à la L.'. MARCELLIN-BERTHELOT pour lui signaler son erreur. Là encore il affirma ses regrets de ne pas compter M. HERRIOT parmi les initiés :

A la L.'. Marcellin-Berthelot, O.'. de Paris.

TT.'.CC.'.FF.'.,

J'ai la faveur de vous accuser réception de votre pl.'. datée du 7 juillet, arrivée le 12 juillet, renfermant un ordre du jour de félicitations au Député HERRIOT pour son attitude sur la question de la reprise des relations avec le Vatican.

M. HERRIOT n'appartient pas à la Maçonnerie ; nous le regrettons, car il défend avec une rare énergie et une forte éloquence les idées chères à tous les Maçons. Nous nous empressons de lui communiquer votre ordre du jour, et nous sommes convaincus qu'il sera très sensible à votre démarche.

Recevez, etc...

M. HERRIOT ne protesta pas contre l'appellation de F.'.. Il voulut bien se déclarer sensible aux compliments de la L.'. MARCELLIN-BERTHELOT et donna au Juif ARIES l'assurance qu'il ne laisserait pas porter atteinte à l'intégrale laïcité de l'Etat :

Monsieur le chef du Secrétariat,

Je vous remercie et je remercie les Loges L'ECOLE MUTUELLE ET L'ATELIER SOCIALISTE et MARCELLIN-BERTHELOT de leurs félicitations. J'ai cru de mon devoir, à l'heure où tant de républicains faiblissent, de protester contre des mesures portant atteinte à l'intégrale laïcité de l'Etat. Je lutterai de mon mieux, combattu passionnément, et dans la ville même que j'administre, par les cléricaux, mais soutenu par l'approbation de tous les sincères démocrates, au premier rang desquels je place vos amis.

HERRIOT.

Cordialement à vous.

F.'. M.'. ET CARTEL DES GAUCHES

Cette lettre engagea, sans doute, la F.'.-M.'. à faire de M. HERRIOT l'agent de ses desseins en 1924. Très hostile à la Chambre « bleu-horizon », celle-ci cherchait, depuis le début de la législature ou presque, à reconquérir le pouvoir. Dès le mois de juin 1921, des Loges avaient fait circuler des motions de combat : TRAVAIL ET FRATERNITE, de Bourges, avait établi un programme de « Défense républicaine » dont le Cartel des Gauches devait s'inspirer au mois de juin 1924. En octobre 1921, le général Gérard avait obtenu du Conseil de l'Ordre du G.'.-O.'. l'envoi d'une circulaire à tous les Ateliers pour les inviter à entamer la lutte contre les nationaux. « C'est, disait-il avec juste raison, le désir du dernier Convent. »

Le 27 septembre 1922, le Convent du G.'.-O.'. s'était demandé si la F.'.-M.'. ne pouvait pas se poser « en arbitre des partis républicains » et favoriser l'établissement de listes électorales « d'Union des Gauches ».

En mars 1924, le bruit avait couru que la Chambre serait prorogée. Le 17, LA REPUBLIQUE (G.'. L.'.), qui comptait de nombreux parlementaires, informait le Grand-Orient qu'elle organisait un meeting de protestation contre cette éventualité.

Cependant, M. Herriot, qui voyait tous ces efforts d'un œil sympathique, n'avait pas hésité à participer à des réunions maç.'. : le 1er mars 1921, il avait présidé, au Café du Globe, boulevard de Strasbourg, à Paris, une réunion des FF.'. MM.'. radicaux socialistes du 1er secteur de la Seine. Le 7 juin 1923, il avait fait une conférence devant le **Groupement frat.'. du Xe arrondissement** sur ce qu'il avait vu en U. R. S. S.

Le Cartel des Gauches vainqueur, la L.'. LE MONT GANELON, de Compiègne, pria le Conseil de l'Ordre du G.'.-O.'. d'adresser « au F.'. HERRIOT » un ordre du jour de confiance. Le Conseil de l'Ordre le transmit en faisant remarquer au MONT GANELON que M. HERRIOT n'était pas F.'.-M.'..

Restait à tirer parti de la victoire.

Les LL.'. L'ETUDE et LES AMIS DE L'HUMANITE émirent le vœu que « les élus du Cartel des Gauches prennent seuls et résolument le pouvoir et donnent des preuves de fermeté, de netteté, de réalisation ». LES AMIS EPROUVES, de Montbéliard, demandèrent au Conseil « de stimuler le zèle des députés Maçons pour la réalisation des réformes nécessaires ». D'autres LL.'., comme l'AMITIE LATINE de Marseille, demandèrent au Conseil de l'Ordre de prendre contact avec les parlementaires socialistes FF.'.-MM.'. au sujet de la participation des socialistes au pouvoir. Le Conseil de l'Ordre crut plus habile de ne pas se compromettre directement dans cette négociation délicate et laissa d'adroits intermédiaires y prendre part. Les socialistes n'entrèrent pas dans le Ministère HERRIOT. Ils décidèrent seulement de le « soutenir ». Le F.'. RENAUDEL le confirma, au cours d'une tenue solennelle de la L.'. LA REUNION, de Toulon, au F.'. René RENOULT, ministre de la Justice de M. HERRIOT (27 septembre 1924).

Au début de juin 1924, la Grande Loge de France avait fait sienne une motion du Chapitre LA FIDELITE SUB ROSA, de Lille, demandant le départ de M. MILLERAND de l'Elysée. Le Grand-Orient approuva cette idée.

Le 3 septembre 1924, les Loges syriennes et libanaises

réunies envoyaient un télégramme de félicitations à M. HERRIOT.

LE CONVENT DU G∴ O∴ SALUE M. HERRIOT

Plusieurs fois, au cours de leurs débats, les délégués au Convent du G∴-O∴ exprimèrent leur satisfaction de voir M. HERRIOT diriger les affaires du pays et les espoirs qu'ils plaçaient en lui.

A l'ouverture du congrès, le F∴ MILLE, président du Conseil de l'Ordre, déclara :

Avant de commencer les travaux, voulez-vous me permettre d'envoyer le salut de la Franc-Maçonnerie au grand citoyen HERRIOT qui, quoique n'étant pas Franc-Maç∴, traduit si bien dans la pratique notre pensée maçonnique.

Il a su, à Londres et à Genève, montrer la véritable figure de la France pacifique et humanitaire en dissipant par son éloquente franchise la fausse idée que quatre années de politique maladroite en avaient donné au monde.

Les élections du 11 mai ont arrêté le mouvement rétrograde qui conduisait la République à l'abîme et balayé ceux qui s'en faisaient les promoteurs ou les complices.

Avec le concours d'un Parlement redevenu républicain, nous avons la certitude que, sous l'énergique impulsion du Chef éminent qui tient le gouvernail, la République va reprendre et accentuer sa marche en avant dans la voie du progrès social, et je suis persuadé de n'être contredit par aucun de vous en affirmant que, dans son action, le Gouvernement actuel peut compter sur l'appui du G∴-O∴ de France

Quelques heures plus tard, le F∴ VAN RAALTE, président du Convent, mit aux voix une motion félicitant M. HERRIOT de sa diplomatie à Londres, à Genève, et l'invitant à poursuivre « l'application sans faiblesse du programme acclamé par les républicains » :

Le F∴ VAN RAALTE, président. — Je suis saisi de la motion suivante :

Les Délégués de l'Association maçonnique du Grand-Orient de France, réunis en Convent, se réjouissent du résultat des élections du 11 mai 1924 ;

Adressent à la Démocratie, dont les efforts généreux ont condamné la politique du Bloc national, leur profonde admiration pour sa fidélité à l'idéal laïque, démocratique et social ;

Applaudissent à l'attitude énergique, loyale, du Gouvernement actuel, inspirée par un désir manifeste de travailler dans l'ordre et la dignité humaine au rapprochement des peuples sous l'égide de la Justice et de la Fraternité ;

Les Délégués enregistrent avec joie les premiers résultats de la Conférence de Londres et saluent avec enthousiasme les belles déclarations de M. HERRIOT, président du Conseil des Ministres, à la Société des Nations ;

Comptent sur sa foi républicaine pour réaliser le programme politique, laïque et social acclamé par le peuple, par le Cartel des Gauches ;

Ils demandent aussi que les lois françaises soient strictement appliquées à notre nation, à l'Alsace et à la Lorraine ;

La République doit être une et indivisible ;

Toute faiblesse, tout atermoiement dans l'application intégrale du programme acclamé par les républicains, seraient de nature à amoindrir la victoire du 11 mai et soulèveraient dans le pays de légitimes protestations ;

Les Délégués, unis dans une même pensée de progrès social et de défense républicaine, adressent à M. HERRIOT l'expression de leur sympathie et de leur reconnaissance pour les éminents services qu'il a déjà rendus à la Démocratie, aux républicains ennemis de toute équivoque, et l'engagent à persévérer plus que jamais dans cette voie, la seule, à leurs yeux, qui conduira la République vers la libération des esprits et la réconciliation des peuples.

Le Bureau est d'avis qu'il est inutile de renvoyer cette motion à la Commission compétente et que l'Assemblée peut la voter immédiatement.

Le F∴ HAARBLEICHER, président de la Commission des Etudes politiques et sociales. — La Commission se rallie à la proposition du Président.

Le F∴ SIMAN. — Il serait bon que le Parlement votât l'amnistie le plus tôt possible.

Le F∴ ZIWES. — Le Gouvernement devrait s'entourer d'un personnel essentiellement républicain, ce qui ne se produit pas dans tous les ministères.

Le F∴ ORAT∴. — Le renvoi est de droit lorsque la Commission le demande ; mais ce n'est pas le cas. J'émets donc un avis favorable à l'adoption immédiate.

— La motion est adoptée à l'unanimité et l'Assemblée en décide la communication à la presse.

Au banquet de clôture du convent du G∴-O∴, le F∴ Lucien LE FOYER, Grand Maître adjoint de la Grande Loge de France, évoqua la séance de l'Assemblée de la Société des Nations où M. Herriot avait pris la parole et déclara :

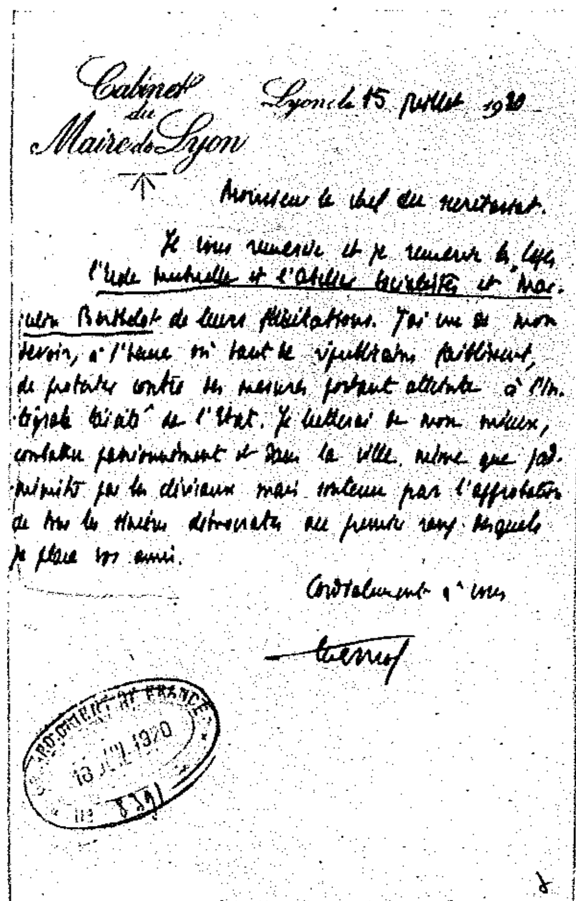
...Oui, HERRIOT est sorti grandi de cette manifestation mémorable. La République et la France sont apparues, pures de toute compromission nationaliste et militariste. Oui, on a revu le vrai visage de la France, on a senti au cœur le souffle chaud du pays de la Révolution. Oui, l'influence française s'est accrue, avec le magnifique, large et calme discours de cet homme, qui n'était pas seulement porté par son talent, mais par la doctrine de la Révolution française et par l'avenir de la paix...

Cette tirade fut accueillie par des applaudissements.

S'ils sont sincères, plusieurs délégués se demandent peut-être aujourd'hui s'ils ont eu raison de souscrire à des déclarations de ce genre et si la France est vraiment sortie grandie des conférences de Chequers et de Genève.

Les membres du Grand-Orient n'étaient, malheureusement, pas les seuls à encourager M. HERRIOT dans sa politique d'abandon. Le convent de la Grande Loge de France fut, lui aussi, invité à la sanctionner par la L∴ n° 288 COSMOS. Le 18 septembre 1924, il discuta la motion que voici :

Le convent de la Grande Loge de France félicite M. Edouard HERRIOT et le Gouvernement de la République des courageux efforts qu'ils font pour réaliser la paix juste et définitive, en appliquant les principes mêmes que la Maçonnerie Universelle n'a cessé de préconiser. Il affirme que la politique qui fonde la sécurité des patries sur le désarmement concerté et l'arbitrage obligatoire, accompagnés des sanctions nécessaires, possède toute la confiance de la démocratie et rendra à la France, en même temps que son vrai visage, sa légitime influence dans le monde. Il compte que le Gouvernement de la République poursuivra, jusqu'à son complet achèvement, cette œuvre de reconstruction de l'Europe et d'organisation de la solidarité des peuples, et aura bien mérité de la civilisation et de l'humanité.



Cabinet du Maire de Lyon — Lyon le 15 juillet 1920

Monsieur le chef du secrétariat.

Je vous remercie et je remercie la Loge l'Unité mutuelle et l'Atelier [illegible] et Monsieur Berthelot de leurs félicitations. J'ai cru de mon devoir, à l'heure où tant de républicains faiblissent, de protester contre les mesures portant atteinte à l'[illegible] laïque de l'Etat. Je lutterai de mon mieux, [illegible] et dans la ville, même que [illegible] par les [illegible] mais soutenu par l'approbation de tous les [illegible] démocrates au premier rang desquels je place vos amis.

Cordialement à vous

Herriot

5

Après échange de vues entre les FF.·. Gaston WEIL (Juif), LE FOYER, Gaston MOCH (Juif) et CAUWEL, il fut décidé de ne pas donner suite à ce voeu pour ne pas compromettre les traditions d'habileté de l'Ecossisme. Le convent en adopta un, plus bref, où il se réjouissait des efforts accomplis par les représentants des démocraties pour établir la sécurité des nations sur le désarmement, l'arbitrage et rendre à la France, avec son « véritable visage, sa légitime influence dans le monde ». De cette façon, le nom de M. HERRIOT n'était plus prononcé ; les apparences étaient sauves.

Les mois suivants, la Grande Loge poursuivit l'étude des modifications à apporter à la Société des Nations pour mieux assurer son règne.

C'est la politique que M. HERRIOT essayait de réaliser avec M. MACDONALD.

Une presse puissante essayait d'accoutumer l'opinion publique à cette idée. Elle faisait des comptes rendus élogieux des conférences internationales, où la France abandonnait, chaque fois, un des avantages que lui avaient pourtant reconnus ses anciens alliés. En cédant à l'internationalisme, en sacrifiant à l'idéologie, notre pays montrait son « vrai visage » ; il retrouvait son influence dans le monde !

Disons que les FF.·.-MM.·. français gagnaient peut-être en prestige dans les Loges étrangères ce que la France perdait en sécurité. Quant au « vrai visage » dont il était si souvent question dans les voeux des Loges et dans les articles des journaux « avancés », c'était, à n'en pas douter, du vrai visage de la Franc-Maçonnerie qu'il s'agissait.

LA REALISATION DU PROGRAMME MAÇ.·.

La Société des Nations devant être universelle pour répondre aux désirs des Loges, il fallait y introduire l'U.R.S.S. La première partie de ce programme était le rapprochement franco-soviétique. Elle était dure à faire admettre à l'opinion. M. HERRIOT en commença néanmoins la réalisation en reconnaissant les Soviets.

Son désir de plaire à la F.·.-M.·. le poussa, de même, à mettre en pratique la politique sociale et anticléricale voulue par les Loges pour modifier la structure intérieure de la France et de ses possessions d'outre-mer. Ainsi, le 18 février 1925, le Conseil de l'Ordre du G.·.-O.·. reçut deux rapports sur les mesures adoptées par le général SARRAIL à son arrivée en Syrie et les mit de côté pour les présenter à M. HERRIOT. Mention de cet événement fut portée, d'ailleurs, au procès-verbal de la séance du Conseil :

Au nom de la 1re Commission, le F.·. Lanquine présente les rapports suivants :

Le F.·. SAID SABBAGHA nous envoie deux lettres très intéressantes concernant l'arrivée du général SARRAIL et aux mesures prises (sic) par le nouveau Haut-Commissaire.

A verser au dossier des affaires syriennes et à soumettre au besoin à M. Herriot.

— Adopté.

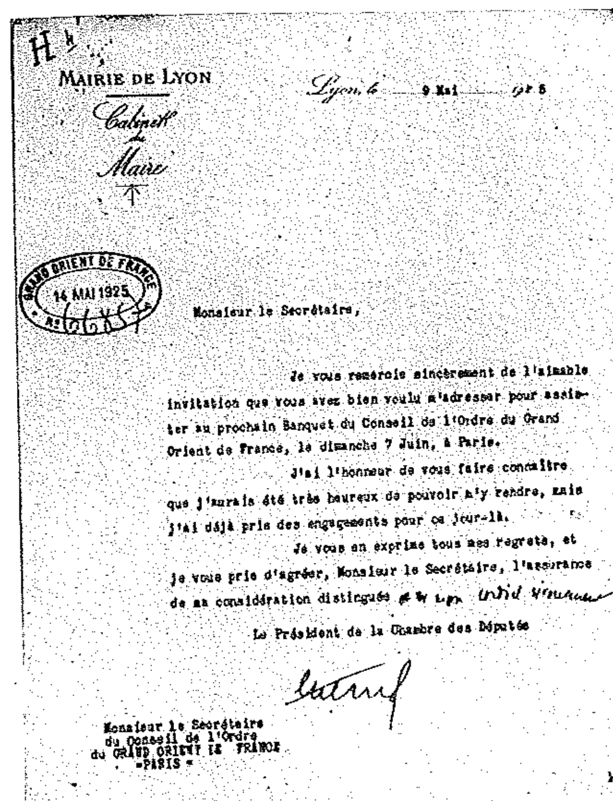
Ce texte, à lui seul, suffirait à établir la confiance des relations du Grand-Orient avec M. HERRIOT.

Il en est d'autres.

Une motion adoptée par L'AURORE DU CONGO, de Brazzaville, quelques semaines plus tôt, félicitait M. HERRIOT « pour les résultats déjà acquis par son gouvernement ». Elle lui demandait, en outre, de réaliser les projets maç.·. touchant l'école unique.

M. HERRIOT ne demandait pas mieux. Il n'en avait pas encore les moyens, mais, en 1928, il devait écrire au Groupe frat.·. de l'Enseignement :

Je voudrais que votre Ligue étudiât, dans l'ordre technique, les moyens de réorganisation de l'école unique ; je l'appuierai de toute la force d'un Gouvernement qui, quoi qu'on dise, veut éclairer la route sur laquelle il entraîne la Démocratie.



H

MAIRIE DE LYON

Cabinet du Maire

Lyon, le 9 Mai 1925

GRAND ORIENT DE FRANCE 14 MAI 1925

Monsieur le Secrétaire,

Je vous remercie sincèrement de l'aimable invitation que vous avez bien voulu m'adresser pour assister au prochain Banquet du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, le dimanche 7 Juin, à Paris.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'aurais été très heureux de pouvoir m'y rendre, mais j'ai déjà pris des engagements pour ce jour-là.

Je vous en exprime tous mes regrets, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée

Le Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Secrétaire
du Conseil de l'Ordre
du GRAND ORIENT DE FRANCE
PARIS

Le G.·.-O.·. s'inquiétait-il de voir les médecins se défendre contre l'emprise de l'Etat ? Immédiatement, il priait le Dr BALDET, président de **RABELAIS**, groupe frat.·. des médecins, d'alerter M. HERRIOT. Là encore, le procès-verbal de la séance du Conseil de l'Ordre du 4 février 1925 est formel :

Le F.·. MILLE, président, communique des documents relatifs à la propagande réactionnaire dans le monde médical de Marseille.

Le Conseil charge le F.·. BALDET de rédiger une note sur cette question, en vue d'une intervention auprès de M. HERRIOT.

Au début de février 1925, L'ETOILE DE LA NUMIDIE, de Souk-Ahras (Constantine), félicita M. HERRIOT pour l'énergie qu'il avait mise à faire voter la suppression de l'ambassade du Vatican.

Si les Loges s'adressaient souvent à M. HERRIOT, c'est qu'il les avait encouragées à le faire.

Le 12 janvier 1925, il avait fait adresser au président du G.·.-O.·. par le chef de son secrétariat particulier une lettre que les membres du G.·.-O.·. pouvaient considérer comme le meilleur des certificats de civisme :

Monsieur le Président,

Je suis très touché de l'adresse qu'a bien voulu me faire parvenir le Grand Conseil de l'Ordre.

Les amis de la France et du Grand-Orient de France peuvent compter que ni les attaques, ni les fatigues ne porteront atteinte à mon dévouement passionné pour la République.

Je sais que, dans la dure bataille que je mène, je peux compter sur le concours du Grand-Orient de France qui a déjà rendu tant de services à la Démocratie.

Veuillez agréer...

Huit jours plus tard, M. HERRIOT avait écrit au secrétaire du Conseil de l'Ordre du G.·.-O.·. et lui avait dit :

« ...Vos suggestions ont retenu toute mon attention. »

Ainsi l'entente était parfaite. Les FF.·.-MM.·. en étaient si heureux qu'ils avaient pour M. HERRIOT des attentions délicates : le 7 janvier, **l'Union Africaine**, d'Oran, fit dépo-

ser une couronne sur la tombe de ses parents et pria le Conseil de l'Ordre de lui remettre une photographie de cette cérémonie.

LA CHUTE

Si la F.'.-M.'. avait toutes raisons de se féliciter de la politique de M. HERRIOT, le pays était en droit d'en être moins satisfait : sa gestion financière mettait la stabilité du franc en danger, l'ordre social était menacé, l'Alsace protestait contre les lois laïques, notre sécurité extérieure était compromise.

Au début d'avril 1925, M. HERRIOT fut mis en minorité et contraint d'abandonner le gouvernement.

L'émotion des Loges fut profonde. Le 10 avril, la G.'. L.'. de France reçut de Grenoble le télégramme que voici :

Le 14e Congrès Régional des Loges du Sud-Est, justement ému par l'annonce de la brusque démission du Cabinet HERRIOT, adresse au Gouvernement républicain, issu de la volonté nationale clairement exprimée le 11 mai 1924, l'assurance de sa vive sympathie;

Dénonce au peuple l'attitude profondément regrettable de quelques sénateurs traîtres à la démocratie et à leur patrie.

Et espère que le prochain cabinet ministériel continuera la politique du Cartel des Gauches, seule capable de donner au pays la justice fiscale qu'il réclame et les réformes sociales qui s'imposent.

L'échec de M. HERRIOT donna à réfléchir aux FF.'.-MM.'. ; ils lui consacrèrent des « morceaux d'architecture ».

L'un d'entre eux, rédigé par le F.'. TOURNIE, vénérable de la L.'. L'ENCYCLOPEDIQUE, de Toulouse, imputa l'insuccès du chef du Gouvernement à ses ministres.

Après avoir porté à son actif sa politique à Genève, le règlement des questions d'amnistie, de réintégration des cheminots, les facilités données à la C. G. T. pour tourner l'arrêt de dissolution prononcé contre elle, le F.'. TOURNIE écrivait :

...Un homme a soutenu son rôle : HERRIOT; les autres : l'équipe ministérielle, s'est révélée timorée, a manqué de souffle, n'a pas vibré à l'unisson de son chef en ce qui concerne les actes. Manque de bonne volonté ? Non, certes, mais emprise du passé, de l'habitude, manque de vigueur pour dominer les grands bureaux qui imposent leur volonté au Ministre, qui pensent et jugent avec de nombreuses années de déformation professionnelle ; qui défendent leur œuvre, leur esprit, les habitudes même mauvaises ; qui font entièrement leur toute mesure nouvelle, la modèlent à leur façon...

Le F.'. TOURNIE concluait :

...Nous devons avoir maintenant une ambition à laquelle nous n'avions peut-être pas songé : c'est celle de relever le défi de nos ennemis.

Nous sommes en maçonnerie, eh bien, soit. Pourquoi pas ?...

Voulut-il « relever le défi » de la « Réaction », le Conseil de l'Ordre du G.'.-O.'. invita M. HERRIOT, le 29 avril 1925, à assister à son banquet du 7 juin qui devait avoir lieu dans un des salons du Palais d'Orsay.

M. HERRIOT avait déjà pris des engagements pour ce jour-là. Le 9 mai, il exprima donc ses regrets au secrétaire du Conseil dans une lettre qui n'est pas banale, car il ajouta au texte dactylographié un mot pour assurer son correspondant de son « cordial dévouement ». Formule inattendue chez un ancien chef de gouvernement pour qui ne connaît pas la puissance de la F.'.-M.'..

LE CONGRES DE PRAGUE

La situation politique de M. HERRIOT, les années suivantes, n'incita pas la F.'.-M.'. à garder des relations aussi officielles. Nous trouvons, néanmoins, plusieurs traces de ses contacts avec le maire de Lyon.

Le 17 mars 1926, la LIGUE D'ACTION UNIVERSITAIRE REPUBLICAINE ET SOCIALISTE, fondée par le Groupe maç.'. LITTRE-CONDORCET, organisait un banquet antifasciste au restaurant universitaire, 3, rue Pierre-Curie. Le F.'. Mendès-France vint à la tête d'une délégation demander à M. HERRIOT de le présider :

M. HERRIOT accepta bien volontiers :

C'est un devoir, répondit-il, pour tous les étudiants de gauche de s'unir au Quartier latin où les partis de droite sont tous coalisés contre la République.

En 1927, la L.'. **Le Portique** (G.'.-L.'.) lui offrit l'exemplaire n° 92 de **A l'ombre du portique**, magnifique ouvrage tiré sur velin d'Arches en cent soixante-dix exemplaires, à la gloire du F.'. Lantoine.

Au début de septembre 1929, M. HERRIOT devait prononcer un discours au Congrès de l'Union paneuropéenne, à Prague. Avant d'ordonner des batteries d'allégresse, le F.'. HAENSEL, Garant d'Amitié du G.'.-O.'. dans cette ville, télégraphia prudemment rue Cadet pour demander si M. HERRIOT était Maçon.

Le G.'.-O.'. répondit :

Intéressé pas membre notre société.

Ce nouvel incident montre que l'attitude politique de M. HERRIOT était conforme à l'orthodoxie maçonnique. Un étranger, Maçon il est vrai, mais peu au courant de la vie publique française (il est, du moins, permis de le supposer), pouvait croire l'ancien président du Conseil F.'.-M.'..

Que diront ceux qui liront les témoignages de sympathie donnés en si grand nombre, en des termes si cordiaux, par le G.'.-O.'. à M. HERRIOT quand il présida aux destinées du pays ?

Qu'ils comprennent, du moins, qu'il n'est pas nécessaire de se faire initier pour faire œuvre maçonnique. La F.'.-M.'. avait trop imprégné la vie française, depuis plus de cent ans, pour que des DALADIER, des BLUM (Juif), des HERRIOT, n'aient pas intérêt à appliquer tacitement son programme et à travailler dans le même sens qu'elle.

La F.'.-M.'. avait tout bénéfice à les utiliser. Certes, ils n'étaient pas soumis à toutes ses disciplines, ils captaient sa puissance dans un but d'intérêt personnel, mais ils lui permettaient de promouvoir le « Grand Œuvre » commencé au XVIIIe siècle.

Si la F.'.-M.'. n'avait dû compter que sur le dévouement de ses membres, elle n'aurait jamais pris dans le monde la place qui est la sienne depuis plus de cent ans : c'est grâce à de multiples complicités qu'elle y est arrivée.

C'est pourquoi l'opinion ne doit pas juger les « Maçons sans tablier » avec moins de sévérité que les autres.

Georges OLLIVIER.

L'initiation au Grade de Compagnon

Le F∴ Oswald Wirth n'hésite pas à comparer l'initiation aux trois grades de la Maçonnerie bleue aux trois voies des mystiques : la **voix purgative** où **l'apprenti** s'initie à quitter sa vie de profane pour devenir digne de vivre les mystères maçonniques ; la **voie illuminative** où le **compagnon** reçoit les lumières de l'Esprit maçonnique ; la **voie unitive,** enfin, où devenu **maître,** il épouse cet Esprit et ne fait plus qu'un avec lui.

Voyons quelles sont ces lumières que la Maçonnerie prétend donner à ses adeptes au grade de Compagnon.

Connaissant comme apprenti le nombre 3 ou, plutôt, se figurant en connaître tous les mystères alors qu'il n'a dans la mémoire qu'une nomenclature de Ternaires qui ne pénètre pas plus avant que le monde physique, ce ne sont plus trois voyages symboliques que le néophyte doit accomplir, mais cinq, le chiffre 5 étant le nombre de son grade, nous dirons tout à l'heure pourquoi. Ces voyages n'ont plus l'aspect de terreur du grade précédent. Ils ont la prétention d'initier à la science universelle.

— Quel est le sens général de ces voyages ? lisons-nous dans l'instruction du Grand Orient de France.

— Ils figurent les travaux et les études que comporte le grade de Compagnon.

LES CINQ VOYAGES

Le premier voyage s'accomplit, muni d'un maillet et d'un niveau pour dégrossir la pierre brute proposée au premier grade et en faire la pierre cubique qui servira à construire le Temple de l'Humanité : « A ce travail doit se joindre l'étude des sens qui conduit à la connaissance de la personnalité humaine et qui explique la formation des idées. »

Dans le deuxième voyage, la règle et le compas apprennent au néophyte à tracer des lignes sur des matériaux bien équarris, ce qui symbolise la recherche de la justice et de la vérité. « Il marque aussi que dans ses études le Compagnon doit faire aux arts une part importante, aussi bien à ceux qui tendent à la réalisation de l'utile qu'à ceux qui ont pour objet l'expression du beau, les uns et les autres étant nécessaires au développement de l'humanité. »

Par la règle que conserve le néophyte, emblème du jugement droit, et le levier qu'il y ajoute, emblème de la puissance du travail, **le troisième voyage symbolise l'étude de la nature.** « A cette étude se rattachent les différentes sciences dont les données principales ne doivent pas rester étrangères au Compagnon. »

Dans le quatrième voyage, conservant toujours la règle, il sera donné au néophyte **un niveau** qui figurera « les efforts que nous devons faire pour réaliser progressivement l'égalité sociale. Il sert aussi à honorer la mémoire et à rappeler l'exemple des bienfaiteurs de l'humanité. »

Dans le cinquième voyage, enfin, délaissant tous les outils, les mains libres, le néophyte est censé se livrer aux purs travaux de l'esprit : tous les liens qui l'attachaient encore aux préjugés et aux erreurs sont définitivement rompus.

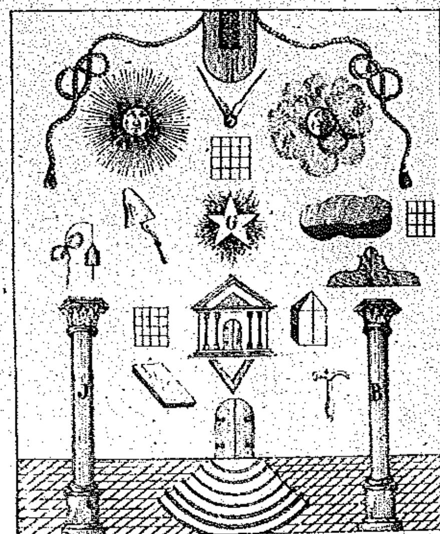
COMPAGNON 2ème DEGRÉ

Les Auteurs varient sur l'étymologie du mot Compagnon. Les uns le font dériver de Compagnons, du même village, d'autres de [illegible], de Panis compane.
Cette dernière Etymologie paraît la plus vraisemblable parce qu'autrefois les Compagnons appelés [illegible] étaient nourris par les Maîtres.
Le Compagnon en Franc-Maçonnerie est celui qui suffisamment instruit des premiers mystères de l'ordre dont on lui a développé la doctrine pendant son apprentissage est jugé propre à être élevé au Compagnon.

Décorations

Rite Français	Rite Ecossais
Tablier et Gants comme l'Apprenti mais la bavette rabattue	*Tablier et Gants comme l'Apprenti la bavette rabattue on doit le doubler et border de [illegible]*





Dans le manuel de la Grande Lóge de France, ces voyages sont censés symboliser aussi « la marche des saisons depuis l'équinoxe de printemps jusqu'à celui d'automne dans notre hémisphère. Les trois premiers voyages figurent ainsi les opérations de la nature pendant le printemps qui sont le développement des germes, l'épanouissement des fleurs et la formation des fruits. Le quatrième figure la maturité et le temps des récoltes ; enfin, le cinquième voyage désigne le repos qui succède à tous ces travaux, alors il ne reste plus à l'homme qu'à jouir en paix du prix des labeurs de son enfance et de sa jeunesse. »

Devant de telles banalités, on est stupéfait de lire dans l'Instruction de la Grande Loge : « Après ce voyage, qu'exigea-t-on de vous ? — On me fit prêter le serment de ne jamais révéler les mystères du deuxième degré, après quoi, je fus admis parmi les Compagnons. »

Tous ces symboles ne cachent aucun **mystère ;** ils ne figurent que des connaissances banales et superficielles grossièrement encyclopédiques, à la portée de tout profane muni du certificat d'études primaires et grand lecteur des publications Larousse. Et quand on lit dans les commentaires laborieux d'un Oswald Wirth, les grand noms de Pythagore et de Saint Jean, évoqués comme précurseurs de ces cérémonies bouffonnes, on se demande si l'illustre Frère hermétiste se paye la tête de ses lecteurs. A moins que ce ne soit la haine du Dieu personnel qui les pousse à donner tant bien que mal à ses dupes de pauvres sous-produits religieux...

L'ETOILE FLAMBOYANTE

Le néophyte ne sera pas davantage entré dans les mystères promis lorsque, ayant gravi les cinq degrés du Temple, on l'admettra à contempler l'Etoile flamboyante à cinq branches.

Que signifie cette Etoile ? « C'est notre Etoile polaire, l'astre de la libre-pensée », lisons-nous dans le manuel du Compagnon du Grand Orient, et dans celui de la Grande Loge elle est le signe qui exprime par ses cinq branches « les cinq organes » qui servent à exercer nos facultés, c'est-à-dire nos cinq sens que le néophyte énumère comme s'il venait d'être initié à un mystère inouï.

— Cette étoile symbolique ne contient-elle aucun autre emblème ?

— On voit, répond le néophyte, au milieu, la lettre G, qui signifie Géométrie, l'une des sciences les plus élevées qu'ait produites le Génie de l'Homme. C'est pourquoi je vois encore dans cette lettre le symbole par excellence de l'intelligence humaine. »

Cette lettre G joue un grand rôle dans le rite du Compagnon ; elle bouche les trous de tout ce que l'adepte ignore et ignorera toujours de la véritable connaissance, de la science vraie.

— Etes-vous Compagnon ? demande le Vénérable dans l'Instruction du Grand Orient ?

— Je connais la lettre G, répond le néophyte.

— Que signifie cette lettre ?

— Cette lettre est le monogramme de Gravitation, de Géométrie, de Génération, de Génie et de Gnose.

« La Gravitation est la force primordiale qui régit le mouvement et l'équilibre de la matière.

« C'est elle qui préside aux révolutions de la terre et de tous les corps célestes.

« La Géométrie est le fondement de la science positive. Sans elle, l'esprit de l'homme s'égarerait dans de vaines spéculations. C'est pourquoi Pythagore avait inscrit au-dessus de la porte de son Temple : « que nul n'entre ici s'il ne connaît la géométrie ».

« La Génération est la force vitale perpétuant la série des êtres. Il nous faut en connaître les phénomènes pour déchiffrer l'énigme de la vie.

« Le Génie est l'intelligence humaine brillant de son plus vif éclat. L'homme qui en est doué doit l'employer à guider les autres dans la voie de la justice et de la vérité.

« La Gnose, enfin, que son étymologie rattache à la langue des premiers philosophes est la connaissance morale la plus étendue, l'impulsion qui porte l'homme à apprendre toujours davantage et qui est le principal facteur du progrès. »

Quand on pense que c'est une telle indigence cérébrale qu'au nom du progrès laïque et obligatoire, les Loges ont substituée de force à la religion traditionnelle des Français qui forma saint Bernard, saint Louis, Bossuet, Pascal, on reste stupéfait devant la crédule docilité d'un peuple qui se croyait le plus intelligent de la terre.

La définition de la gnose en particulier est la plus impudente niaiserie, la plus effarante collection de coq-à-l'âne que puisse souffrir le papier imprimé. La gnose a toujours signifié une certaine sagesse ésotérique propre à l'école d'Alexandrie ; elle n'est pas une connaissance **morale,** mais **spirituelle** et **mystique** et la rabaisser à n'être plus qu'une « impulsion (une **connaissance** qui est une **impulsion !!)** qui porte l'homme à apprendre toujours davantage et qui est

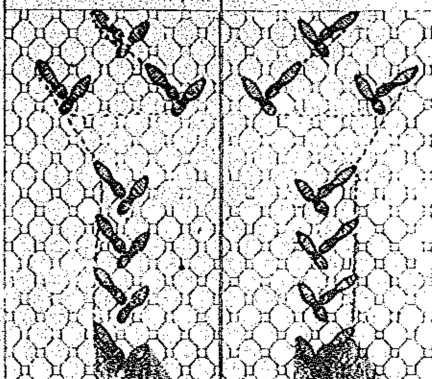
EXPLICATION DES PRINCIPAUX EMBLÊMES,
Représentés dans le Plan de la L∴ de Comp∴

Le Soleil préside au jour, la Lune à la Nuit, le Maît∴ en Vén∴ de la L∴ préside aux travaux de l'Atelier; la colonne J∴ est celle des Apprentis, la Colonne B∴ celle des Compagnons. L'Etoile flamboyante est l'emblème de la divinité, la lettre G∴ au milieu du Delta signifie Géométrie, l'Equerre est l'emblème de la droiture, le Compas est l'emblème de la Justice, le Niveau celui de l'égalité et la Perpendiculaire est celui de l'aplomb et de la rectitude, la Houppe dentelée signifie le lien qui unit tous les Maçons, — dans le Pavé mosaïque le carreau blanc est l'emblème de l'âme pure d'un Maçon le carreau noir est celui des vices auxquels le profane est livré.

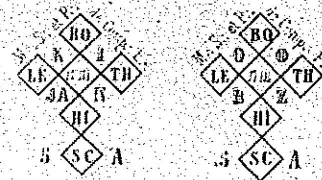
Les Maillets représentent la puissance des trois premiers Chefs de la Loge.

La Truelle est l'emblème de l'indulgence que nous devons avoir pour nos frères.

Les Maîtres travaillent sur la planche à tracer, les Compag∴ sur la pierre cubique et les Apprentis sur la pierre brute.



CROIX LATINE



[illegible]

le principal facteur du progrès », eût fait bondir Philon et Plotin tout autant qu'Origène et Clément d'Alexandrie.

5 voyages, la lettre G, monogramme de cinq mots fécondateurs de l'esprit humain, le tout résumé dans l'Etoile flamboyante à cinq branches : voilà pourquoi le Compagnon dit qu'il a 5 ans : il a l'âge de sa connaissance, celle de l'Etoile.

Cette Etoile était, en effet, chez les hermétistes, le mystérieux Pentagramme, le Microcosme des Cabbalistes qui hantait Faust et dont le pantacle fit reculer Méphisto parce que Faust l'avait tracé sur le seuil de sa porte, la pointe en haut. C'est l'Astre annonciateur du Fils de l'Homme que les Mages Chaldéens virent apparaître dans le ciel et qui les guida vers Bethléem.

Mais la Maçonnerie a **laïcisé**, c'est-à-dire, au sens strict du mot, a **profané** ce signe, puisqu'il n'est plus pour le Grand Orient que l'Astre de la Libre Pensée et pour la Grande Loge que le symbole de la connaissance sensible. « En l'Etoile nous sommes un », profère cependant le F.'. Wirth, tout excité par ce fumet cabbalistique qu'il vient de respirer. Mais le Compagnon et même le F.'. Oswald Wirth resteront toujours, aux yeux des vrais Pythagoriciens, des profanes, puisqu'ils ne sont pas sortis d'eux-mêmes, puisque, selon l'interprétation maçonnique, cette Etoile n'est rien d'autre pour eux que l'esprit de l'homme avec sa seule raison « ployable en tous sens », disait notre Pascal.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette même Etoile à cinq branches a été aussi détournée de son sens traditionnel par les Soviets pour symboliser leur « idéal ».

Robert VALLERY-RADOT.

Nos Grandes Conférences

M. Bernard FAY	a pris la parole les 24, 25, 26 et 28 Juin à NICE, CANNES, TOULON et MARSEILLE.
	Citons encore les conférences de :
M. VALLERY-RADOT,	les 28 Mai à NICE, 29 Mai à CANNES, 31 Mai à MARSEILLE, 7 Juin à TOULON.
M. Michel CHRISTIAN,	les 18 Juin à ROANNE, 19 Juin au PUY, 22 Juin à AURILLAC, 23 Juin à MILLAU, 24 Juin à MAZAMET, 25 Juin à CASTRES, 26 Juin à ALBI, 29 Juin à RODEZ. 30 Juin à FIGEAC, 7 Juillet à AMIENS, 15 Juillet à SAUMUR.
M. de BOISTEL,	le 22 Juin à ORLÉANS.

La F.·. M.·.
et la
Légion d'Honneur

Dans les dossiers spéciaux du **Grand Collège des Rites**, organisme directeur du Grand-Orient de France, un d'entre eux attira rapidement notre attention ; il portait sur la couverture le mot de **Recommandations.** Nous y trouvâmes des lettres savoureuses ; le Grand-Orient de France devenait, à leur lumière, un office de placement pour fonctionnaires en mal d'avancement. Demandes officielles, réponses aussi officielles, où les T.·. C.·. F.·. (Très Chers Frères) voisinaient avec les en-têtes des Cabinets de Directeurs de Ministères, lettres pressantes, urgentes, impératives ou bien humbles, suppliantes et rappelant de menus services rendus, c'était toute la vie politique secrète de la Maçonnerie française qui grouillait de nouveau sous nos yeux.

Un dossier grand format, de couleur rouge, à l'en-tête du G.·. C.·. des R.·. (Grand Collège des Rites) portait, en belle ronde bien appliquée, les mots magiques de **Légion d'Honneur.** Et nous découvrîmes que le 16 de la rue Cadet était, en fait, une succursale de la Grande Chancellerie. Demandes de décorations, interventions ministérielles, classements et attributions des croix, rien n'y manquait. Curieux et édifiant dossier...

Il serait fastidieux de reproduire toutes les lettres qui s'y trouvaient ; les termes en sont d'ailleurs à peu près identiques. En voici donc quelques types précis qui permettront de juger de la « philosophie » de la Maçonnerie Française :

A l'en-tête du Conseil Supérieur du Gouvernement, le 2 juin 1940, le délégué financier à Tlemcen, le Frère A. Abeilhe, écrivait au Très Illustre Frère Charrière, secrétaire du Grand Collège des Rites, que :

« Notre ami Bouty est proposé pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Intérieur.

« Voudriez-vous avoir l'amabilité de vous occuper si possible de cette question. Nous serions très heureux.

Puisque nous sommes en Afrique du Nord, le Frère Goldzeiguer, dont nous avons récemment montré l'activité politico-maçonnique assez curieuse, ne craignait pas d'envoyer la lettre suivante au Frère Camille Savoire, Grand Commandeur du Grand Collège des Rites, le 31 mai 1930 :

« J'ai la faveur de vous signaler d'une façon toute particulière la candidature de mon ami Jourdan, inspecteur de l'Enseignement, à la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

« Le rapport, ci-joint en copie, de M. le contrôleur civil de Sfax, énumère avec une précision remarquable les titres divers et incontestables de M. Jourdan à cette haute distinction.

« Tant sur le plan français que sur le plan plus particulièrement « républicain » en Tunisie, cette candidature se présente sous les meilleurs auspices.

« Ce serait avec une vive joie que les éléments laïques verraient, au lendemain du Congrès Eucharistique, le gouvernement s'honorer et honorer « La Laïque » dans la personne de l'un de ses plus dévoués défenseurs et propagandistes.

« Par ailleurs, j'ai l'assurance que le résident général comprendra M. Jourdan sur la liste des propositions qu'il transmettra aux Affaires Etrangères.

« Dans ces conditions, j'ai tenu à vous faire part de tout le plaisir que j'éprouverais personnellement aussi à voir récompenser les mérites de mon ami Jourdan et je vous remercie par avance de tout ce que vous pourrez faire en la circonstance. »

Il serait cruel de souligner la distinction que fait le Frère Juif Docteur Goldzeiguer, lui-même Chevalier de la Légion d'Honneur, grand distributeur en Tunisie de l'Ordre du Nicham Iftikar, entre le « plan français » et le plan plus particulièrement « républicain » en Tunisie. Nous n'avons pas mis les guillemets que le Frère Goldzeiguer a posés lui-même, et qui veulent bien souligner que, pour les Maçons, le mot Républicain était synonyme de Maçon.

Le même Grand Maître de la Maçonnerie, le docteur Savoire, recevait une lettre du Frère Letheuff qui lui précisait :

« Une première fois déjà, sur votre initiative, une proposition de médaille a été transmise en ma faveur par les Affaires Etrangères au ministère de la Santé. Lors de votre récent passage à Tunis, vous avez bien voulu me permettre de vous rappeler cette proposition, que vous êtes disposé à appuyer de nouveau auprès de votre ami, le conseiller Roussel. Je me crois donc autorisé à vous envoyer la notice ci-jointe. Les motifs de la proposition restent mes services dans l'administration de l'Assistance publique que je dirige en Tunisie. »

Il y a des lettres concernant la Légion d'Honneur qui sont impératives. La lettre du Frère Véroul, de Paris, en date du 19 décembre 1937, en est un exemple :

« Le F.·. Veroul signale à la frat.·. attention du F.·. Charrière la candidature à la distinction de chev. de la Légion d'honneur, au titre des œuvres post-scolaires, du F.·. Haye Paul, professeur de collège en retraite, demeurant 1, place Macé, à Antibes (A.-M.).

« Le F. Haye a été proposé par l'inspecteur d'Académie des A.-M. Antibes est en effet un centre très actif au point de vue des œuvres post-scolaires.

« La grande activité maç.·. du F. Haye est connue du G. C. D. R. (Grand Collège des Rites).

« Le F. Haye semble mériter cette distinction au point de vue professionnel, au point de vue laïque et maç.·.

« Merci d'avance pour ce qui pourra être fait en sa faveur. »

En voici un autre exemple fourni par la lettre du F.·. Delafont, 29, rue Ménard, à Nîmes :

Nîmes, le 7 avril 1933.

« Bien cher monsieur, ami et T.·. C.·. F.·.,

« Nos relations à peine reprises, je viens solliciter de vous un service, s'il vous est possible de me le rendre.

« Voici ce que j'attends de votre f.·. obligeance.

« Je suis dans les réserves, officier assimilé de 3e classe (commandant) de la Justice militaire (Marseille).

« Le général Bouchez, c'est la XVe Région, m'a, en raison de mes 37 ans révolus de services militaires, proposé pour une inscription au tableau de la Légion d'honneur comme chevalier. Ne pourriez-vous pas en raison de votre situation au G.·.-O.·. et des relations que vous devez avoir en cette qualité au ministère de la Guerre, me faire donner un sérieux coup d'épaule pour que je sois inscrit sur la liste des heureux qui verront rougir leur boutonnière.

« Si j'attends d'être décoré au titre de la Justice, j'en ai bien encore pour dix ans ! Mais où serai-je dans dix ans ! »

Le F.·. Delafont ne mettait pas en doute les relations entre le Grand Orient et le ministère de la Guerre en 1933; c'était,

pour lui, chose naturelle, normale et qui allait de soi.

Il en est d'autres où la Loge considère que la décoration de la Légion d'Honneur est absolument due, vu le « constant dévouement » à l'Ordre Maçonnique du candidat.

C'est ainsi que le **Très Sage,** c'est-à-dire le Président du Chapitre de Fort-de-France, écrivait, le 9 mai 1936, au Très Illustre Frère Louis Chartier, Très Puissant Souverain, Grand Commandeur du Grand Collège des Rites, la singulière lettre suivante :

« J'ai la faveur de vous faire connaître que notre T.·. C.·. F. Chev.·. R.·. C.·. Charles Garcin est l'objet d'une proposition pour la Légion d'honneur, proposition qui est déjà très favorablement appuyée par le gouverneur et les représentants de la Colonie, eu égard aux très grands services rendus par le F.·. Charles Garcin, dans la vie profane.

« Je vous serais personnellement reconnaissant, ainsi que le Souv.·. Chap.·. « Droit et Justice » tout entier, de bien vouloir apporter votre haute et bienveillante intervention en faveur de notre F.·. Garcin dont la nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur sera la légitime récompense de ses bons et loyaux services profanes et de son constant dévouement à notre Ordre. »

Il est des demandes de Légion d'Honneur qui sont suppliantes. Celle du directeur-propriétaire du « Réveil de Chelles », le Frère A. Gautier, en est un exemple :

« Chelles, le 23-2-34.

« C'est de mon lit de douleurs que je vous écris. Souffrant depuis quelque temps de rhumatismes, ils m'y ont cloué littéralement depuis huit jours. Toutefois, il y a un peu d'amélioration et je compte sauf imprévu reprendre le chemin de l'imprimerie lundi prochain avec l'aide indispensable d'un ami et de sa voiture.

« Mon cher ami, j'ai été surpris hier soir d'apprendre que mon fils Marcel ne figurait pas sur la liste des promus au ruban violet. Le préfet de Seine-et-Marne m'avait affirmé avoir appuyé sa candidature et je n'ai pas voulu insister.

« Y a-t-il un repêchage dans cette promotion. Je le crois. S'il en est ainsi, vous est-il possible de voir un ami à ce sujet ? Si oui, je sais que ce sera fait et vous en remercie à l'avance.

« Voici sa situation : Marcel-Alexandre Gautier, à Chelles, proposé par la préfecture de Seine-et-Marne. »

Celle dont la signature est illisible et qui porte au crayon dans la marge, « Intervention Aubaud, 28 décembre 1936 », est du même ordre :

« Mon cher ami,

« Je vous écris ces quelques lignes parce que je préfère ne pas vous parler de ce qui suit devant témoins. Voici la chose :

« Dès son arrivée rue Royale, mon ami G. D., bien que je l'ai prié de n'en rien faire, a demandé pour moi la rosette qu'il m'estimait due après 16 ans de ruban.

« Il m'avise aujourd'hui qu'il y a du tirage à l'Intérieur et me prie de voir ce que c'est.

« Je ne veux pas, comme bien vous pensez, intervenir moi-même. D'autre part, je ne voudrais pas avoir l'air de mépriser ses bonnes intentions qui partent d'un désir tout amical.., et peut-être aussi de l'intérêt de son journal dont je suis le pilier plus que trentenaire.

« Peut-être pourriez-vous par vos relations frat.·. intervenir. Je me doute que l'accrochage vient de la mise en disponibilité que j'ai demandée moi-même, en 1924, après l'agression à mon égard d'André Hesse auquel Chautemps a prêté une oreille non complaisante mais intéressée au point de vue majorité (la fameuse « Raison d'Etat »). En me donnant le traitement complet, il avait reconnu, du reste, n'avoir rien contre moi.

« Depuis plus de dix ans, j'ai repris sans arrêt ma collaboration au « Républicain de Saint-Malo » dans la même note politique que j'avais en 1906 lorsque je suis entré dans l'Administration.

« Depuis cette époque, je n'ai cessé de militer dans le parti socialiste, à la Ligue de la République, où j'ai fait maintes conférences, prouvant que l'ancien collaborateur de Jaurès à « La Petite République » (de 1899 à fin 1903) n'avait pas varié dans ses opinions.

« En outre, depuis 1926, je n'ai cessé de militer par conférences et travaux à la G.·. L.·. et au G.·.-O.·. à Paris et en province. Enfin, je suis le seul des préfets et sous-préfets actifs ou honoraires qui ait le cordon blanc au G.·.-O.·.. Peut-être pourriez-vous intervenir auprès d'un des nôtres à l'Intérieur. Aubaud, sous-secrétaire d'Etat, est 16e du Chapitre de Beauvais et il y en a aussi d'autres que je ne connais pas.

« Excusez-moi, cher ami, d'abuser encore de votre bonne amitié. »

L'humilité maçonnique est assez caractéristique dans la lettre touchante du Frère Carmien, qui implore « un souvenir aux siens, ayant été depuis 40 ans Franc-Maçon ».

Ce « timide » vertueux écrivait, le 23 septembre 1936, au Frère Chartier :

« Fr.·.-M.·. depuis près de quarante ans, Maître en 1906 et 32e depuis le 16 septembre 1928, je n'ai jamais sollicité aucun appui, aucun avancement, ni aucune faveur.

« Mais je me suis toujours aperçu, péniblement, qu'en restant muet et timide, on passe sa vie ignoré et dépassé par tous les insinuants, pour ne pas dire arrivistes, qui ne cessent de vanter des mérites personnels qu'ils n'ont pas, pour obtenir des avantages trop souvent non mérités.

CONSEIL DE L'ORDRE DU GRAND ORIENT DE FRANCE — O.·. DE PARIS, LE 19 décembre 1937

R. 20 DEC 1937

« Aussi, malgré moi, je me décide, à 66 ans, à tenter quelque chose pour moi et pour laisser un souvenir aux miens.

« Quoi que non mobilisable en 1914, j'ai fait toute la guerre à côté de camarades qui n'ont rien produit de plus que moi, mais qui, maintenant, sont tous décorés. Je suis l'un des seuls à ne pas l'être. »

Mais il est bien souligné que la plupart des demandes de Légion d'Honneur, émanant des Loges, le sont au titre maçonnique et doivent récompenser une activité purement maçonnique.

La lettre du Frère Godard, datée du 9 juin 1936, de Nantes, en est un exemple :

« Mon At∴ a un intérêt tout particulier à ce que notre excellent F∴ Tabart, Orat∴ de « Paix et Union » soit enfin récompensé cette année de la croix de la Légion d'honneur, proposition faite en 1935 par le préfet de la Loire-Inférieure.

« Se souvenant de l'autorité admirable avec laquelle vous avez présidé la célébration du Centenaire du Conseil « Paix et Union » à Nantes, il y a quelque temps, beaucoup de FF∴ m'ont conseillé de m'adresser à vous pour que notre At∴ ait satisfaction en la personne de son Or∴, le F∴ Tabart. Pensant moi-même que ces FF∴ ont raison de penser ainsi, je m'empresse de vous adresser tous papiers utiles concernant l'avocat Tabart.

« Dans l'espoir que vous voudrez bien vous intéresser vous-même à cette question, je vous prie d'agréer, T∴ Ill∴ Fr∴, l'assurance de mes sentiments frat∴ et dévoués. »

On sait le scandale que provoqua, à Nantes, dans le Barreau, la promotion du F∴ Tabart.

Dans le même esprit, le remerciement du Frère Charles Delorme, directeur d'école de Mézières, membre de la Commission départementale à la Natalité, membre permanent du Conseil français de Secours aux Enfants, membre fondateur et délégué départemental de la Ligue Maritime et Coloniale Française, est également significatif :

« T∴ Ill∴ et Ch∴ Fr∴,

« Mon ami Lucien Hubert m'informe que la médaille d'or de l'Education physique m'est décernée et que ma nomination paraîtra à l' « Officiel » lors de la prochaine promotion.

« La démarche de notre Tr∴ Ill∴ F∴ Corneau, faite sur la demande de notre T∴ P∴ S∴ G∴ C∴ (Très Puissant Souverain Grand Commandeur) a enfin abouti.

« Je viens vous en exprimer toute ma reconnaissance et vous assurer de mon constant dévouement au G∴-O∴ et à tous nos F∴ (Ce qui n'est pas un effet de ladite récompense, car je suis maçon depuis 20 ans).

« Je vous demanderai, mon T∴ C∴ F∴, de bien vouloir me retourner la lettre du préfet, afin que je la rende à Lucien Hubert à notre prochaine entrevue.

« Merci encore pour votre action si frat∴ et agréez, en attendant que je le fasse de vive voix, mes amitiés les plus frat∴ et les plus sincères. »

Voilà pourquoi la Maçonnerie confirmait une candidature déjà posée par des Services administratifs. Les Frères savaient très bien la puissance des Loges auprès des Gouvernements de la IIIe République et la lettre du Frère Michaud de Chambéry, sur papier à en-tête de la Mairie de Chambéry, est très nette :

Chambéry, le 4 juillet 1940.

Monsieur Louis CHARRIERE,
15, rue Daubenton, PARIS (5e)

« Cher monsieur Charrière,

« Notre ami Victor Cuchet-Cheruzel, directeur de l'hôpital psychiatrique de St-Robert par St-Egrève (Isère) est, depuis quelques années, candidat à la distinction de chevalier de la Légion d'honneur.

« La proposition n'a pas encore abouti.

« Vous serait-il possible de faire agir auprès de M. le ministre de la Santé publique, soit le président du Grand Collège, soit le président du Conseil de l'Ordre.

« Merci d'avance pour ce que vous pourrez faire et veuillez agréer, cher monsieur Charrière, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

H. MICHAUD,
5, place Maché, CHAMBERY (Savoie).

Nous avons enfin réservé comme point final à ce choix d'interventions maçonniques pour obtenir la Légion d'Honneur, la lettre suivante qui se suffit à elle-même et qui dit bien ce qu'elle veut dire :

Valenciennes, 22 juin 1938.

« T∴ C∴ et Ill∴ F∴ CHARRIERE,
secrétaire administratif du G∴ C∴ O∴ F∴, Paris.

« Il y a quelque temps, notre T∴ Ill∴ F∴ Baert a dû vous écrire pour vous demander votre appui pour une nomination en ma faveur pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre de journaliste. Je lui ai remis la copie de tous mes titres en lui faisant part que mon dossier, après avoir suivi le règlement, se trouvait au ministère de l'Intérieur.

« Je n'ai jamais entendu parler de rien. Y a-t-il une objection à cette nomination ? Depuis le 9-3-1912 je suis Maç∴ et je n'ai jamais rien demandé à notre Ordre. C'est la première fois que j'y fais appel et malheureusement je ne vois rien venir. Pourtant nous avons assez de T∴ Ill∴ F∴ dans le ministère actuel et si nous n'arrivons pas à obtenir des faveurs maintenant ce ne sera pas quand la droite y sera que l'on nous en donnera. Je serai bien heureux, mon T∴ C∴ et Ill∴ F∴ Charrière d'avoir des nouvelles à ce sujet, je sais que cela va devenir de plus en plus difficile ; mais c'est encore le moment d'en profiter pour obtenir des satisfactions. Peut-être serait-il nécessaire de provoquer à nouveau l'affaire de Paris à M. le préfet du Nord, enfin, vous êtes mieux placé que moi pour savoir ce qu'il y a lieu de faire. Mon dossier est au ministère de l'Intérieur depuis décembre 1937.

« Dans l'espoir, mon T∴ C∴ et Ill∴ F∴ Charrière, que j'aurai de vos bonnes nouvelles à ce sujet.

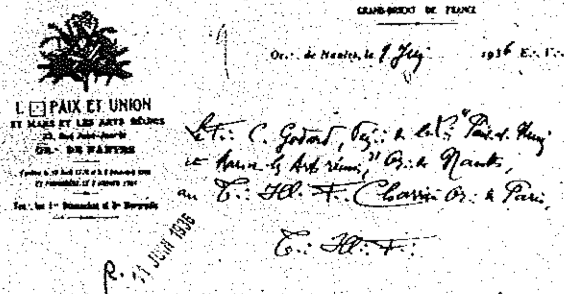
« Veuillez croire à l'assurance de mon plus F∴ dévouement et F∴ amitié. »

Ulysse Menier,
2, rue Delsaux, Valenciennes (Nord).

Tout commentaire aux supplications du bon F∴ Menier (Ulysse) serait superflu. Cet honorable et insatisfait maçon exprime une confortable opinion et il place bien le problème sur son vrai terrain politico-maçonnique. La Légion d'Honneur ? Faveur qu'il faut obtenir pendant que « les gauches » sont au pouvoir et qui doit récompenser le dévouement à l'Ordre.

Je laisse le soin de conclure aux mutilés de 1914-1918 et de 1939-1940, aux décorés au péril de leur vie, aux soldats et aux marins qui savent ce que représente ce ruban rouge. Il y a un degré d'abaissement et de vilenie dans la chute morale de ce pays qui semble avoir été rarement dépassé.

J. MARQUES-RIVIERE,.


L∴ PAIX ET UNION

Or∴ de Nantes, le 9 Juin 1936 E∴ V∴

R. 11 JUIN 1936

LE 14 JUILLET

"Fête Nationale"

Dans un de ses cours d' « Histoire », Lavisse a écrit :

« **Le roi avait, dans Paris, une forteresse appelée la** Bastille. **Elle était défendue par une garnison et par des canons. Le 14 juillet 1789,** le peuple de Paris **attaqua la Bastille et la prit.**

« **La Bastille était détestée parce qu'elle était l'endroit où l'on enfermait des gens sans les juger, sur un ordre du roi, appelé lettre de cachet. Les écrivains du XVIII° siècle avaient beaucoup réclamé contre cet abus, au nom de la justice et de la liberté. C'est en souvenir de cette victoire que le 14 juillet a été choisi pour le jour de notre fête nationale. »** (1)

Ces lignes consignent l'enseignement de la presque totalité des manuels scolaires, proposés à l'éducation des Français depuis 150 ans.

Nous voudrions examiner — en toute équité — si la prise de la Bastille fut bien une « victoire de la justice et de la liberté » remportée par le « peuple de Paris ».

Pour cela, avant de considérer l'événement en lui-même, recherchons si la Bastille avant que d'être « prise » fut bien cette prison « détestée » ou, « sans les juger », on enfermait des « gens » sur une simple « lettre de cachet ».

●

Dans l'ancienne France, le pouvoir royal régnait par la tradition et le sentiment. Il trouvait sa force dans l'affection et le dévouement du peuple qui lui était fidèlement attaché.

Habitués que nous sommes aux machines administratives de la III° République, nous nous représentons mal que ce pouvoir royal n'ait eu pour ainsi dire, à sa disposition, d'autre moyen d'autorité que la **lettre de cachet.**

« Otez les lettres de cachet, observait Malesherbes, et vous enlevez au roi toute son autorité, car la lettre de cachet est le seul moyen qu'il possède de faire exécuter sa volonté dans le royaume. »

Qu'était une lettre de cachet ?

Selon Montblin (Maximes du droit public français), l'expression « lettre de cachet » se rencontrerait pour la première fois dans l'ordonnance d'Orléans (janvier 1560) et le Dictionnaire de Trévoux la définit :

« Un ordre du roi, contenu dans une simple lettre fermée de son cachet, souscrite par un secrétaire d'Etat. »

Ce qui signifie que la lettre en question n'était pas signée de la main même du roi.

D'après l'étude très approfondie de M. Funck-Brentano (2), les lettres de cachets étaient délivrées en trois circonstances principales :

1° Pour enjoindre à des corps diplomatiques de s'assembler ou pour leur enjoindre de délibérer sur certaines matières ;

2° Pour faire mettre un officier en possession d'une charge à laquelle il venait d'être promu dans son régiment ;

(1) Lavisse. Cours moyen, 1940, pages 144, 145.
(2) Funck-Brentano : « Les lettres de cachet à Paris. »

3° Pour faire emprisonner une personne ou la libérer, ou bien encore pour exiler quelqu'un ou révoquer un ordre d'exil.

Celles de la troisième catégorie — les seules qui regardent notre sujet — n'indiquaient pas les motifs de la peine, étaient muettes sur la durée de la détention — qui cependant ne pouvait être perpétuelle —, étaient essentiellement révocables.

Par la lettre de cachet, le prévenu se trouvait arrêté sur-le-champ et mis à la disposition du juge, comme de nos jours, par le « mandat d'amener », le juge d'instruction peut s'assurer d'abord de la personne du prévenu.

Celui qui était appréhendé au moyen d'une lettre de cachet était régulièrement jugé et, sur les 279 personnes embastillées pendant les quinze dernières années de la monarchie, 38 seulement bénéficièrent d'une ordonnance de non-lieu.

Et les Archives de la Bastille, remuées par Funck-Brentano à l'Arsenal, lui ont permis d'établir que la proportion des lettres de cachet décernées **pour raison d'Etat** ne dépassa pas 2 ou 3 pour 1.000.

De plus, quand le prévenu était reconnu innocent, une nouvelle lettre de cachet le faisait aussitôt mettre en liberté et quand la détention était reconnue injuste, la victime en était indemnisée.

Enfin, les lettres de cachet avaient été en fait supprimées, d'accord avec le roi, par une circulaire de Breteuil, depuis le mois de mars 1784 !

●

Quant à **la Bastille,** les savants travaux de MM. Funck Brentano (1) et Fernand Bournon (2), nous ont apporté, sur **l'aménagement** de la vieille forteresse et sur **la vie** qu'y menaient les prisonniers, des éléments d'appréciation indiscutés.

Simple porte de Paris, jusqu'à la fin du XIV° siècle, la construction de la Bastille — sauf quelques modifications de détail — était, en 1789, ce qu'elle était en 1382.

Les huit tours rondes, reliées par des courtines d'égale hauteur, couvraient tout l'espace occupé actuellement par les dernières maisons du boulevard Henri-IV et de la rue Saint-Antoine, et par la place de la Bastille, qui s'étendait plus loin qu'aujourd'hui, dans la direction de la Seine et de l'Arsenal.

Chacune de ces tours contenait quatre ou cinq étages de chambres ou de prisons.

A l'étage inférieur, les **cachots** humides et noirs, prenant l'air par un soupirail.

Sous Louis XIV, on y enfermait « les criminels de mort », sous Louis XV, les « prisonniers insubordonnés ».

(1) Funck-Brentano : « Légendes et archives de la Bastille ».
(2) Fernand Bournon : « La Bastille ». Collection de l'Histoire Générale de Paris.

Ils étaient inutilisés en 1789, et les porte-clefs, interrogés le 18 juillet, l'ont confirmé.

M. Funck-Brentano note que les deux prisonniers Tavernier et Béchade, que les « vainqueurs » du 14 juillet trouvèrent dans une de ces basses-fosses, y avaient été placés au moment de l'attaque par les officiers du château, de crainte que, au milieu des balles que faisait pleuvoir la fusillade, il leur arrivât malheur.

A l'étage supérieur, les **calottes,** froides en hiver, chaudes en été, rarement occupées.

Les chambres des étages intermédiaires étaient saines, modestement meublées « d'un lit de serge verte, avec rideaux, d'une ou deux tables, de plusieurs chaises... »

Mais les prisonniers pouvaient faire venir de chez eux leur mobilier ou en louer au tapissier de la Bastille.

Ils pouvaient se procurer de même les vêtements et le linge qu'ils désiraient.

Leurs fantaisies mêmes étaient satisfaites. On courut tout Paris pour procurer au sieur Hugonnet de fines chemises « avec des manches brodées »; à la dame Sauvé, « une robe de soie blanche semée de fleurs vertes »; à Latude, une robe de chambre « calemande à raies rouges », etc.

On prenait même soin que les affaires des prisonniers ne restent pas en souffrance.

Un notaire faisait partie du personnel de la maison, un médecin, un chirurgien et une maîtresse sage-femme leur prodiguaient leurs soins.

Leur nourriture était copieuse et variée : « J'avais, dit Dumouriez, embastillé en 1772, cinq plats à dîner, cinq à souper, sans compter le dessert. »

Le Prévôt de Beaumont avoue qu'il a quitté à regret la Bastille, où il pouvait boire et manger tout son saoul.

Le Baron Hennequin, qui est hypocondriaque, confesse néanmoins qu'on lui donnait plus de viande qu'il n'en pouvait manger.

Certains prisonniers étaient invités à dîner chez le gouverneur, d'autres étaient autorisés à sortir, sauf à rentrer le soir ! quelques-uns avaient même la permission de minuit.

« Tel a été, écrit M. Funck-Brentano, le régime de la célèbre prison d'Etat. Il n'y avait pas, au siècle dernier, un lieu de détention en Europe où les prisonniers fussent entourés d'autant d'égards et de confort ; il n'y en a pas aujourd'hui. » (1)

●

Malgré ce que nous savons maintenant de la vie à la Bastille, trouvons-nous à l'époque qui précéda les insurrections de 89, des témoignages pour affirmer que cette vieille prison était « détestée ».

Sans doute une prison est toujours une prison. Malgré les adoucissements très réels apportés au sort des captifs, il n'est pas de consolation à la perte de la liberté, et ceux-ci une fois libérés, durent en garder quelque amertume.

Peu cependant l'ont manifestée. Seul, Linguet, un pamphlétaire, avait publié, en 1788, des mémoires (1) accusateurs.

Il y écrivait :

« Si ce n'est en enfer, peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la Bastille » et il reprochait à Launay, par exemple, « de l'avoir enfermé seul, dans une chambre décorée de peintures à fresques, représentant des scènes de passion, ce qui affectait sa sensibilité. »

Les griefs de Linguet ne sont pas retenus par les historiens sérieux. Au surplus, en 1789, ces mémoires n'étaient pas connus du peuple du faubourg Saint-Antoine.

Celui-ci avait bien entendu parler du **Masque de Fer** et de **l'évasion de Latude.** Mais il convient de remarquer que **ces légendes** ont été surtout amplifiées après les événements du 14 juillet 1789.

On sait désormais, avec une quasi-certitude, que le **Masque de Fer,** qui n'a jamais porté « un masque avec articulations d'acier », mais un masque vénitien de velours noir, était le comte Matthioli, né à Bologne le 1er décembre 1640, secrétaire d'Etat du duc de Mantoue (de Charles III, puis de Charles IV). (2)

Il s'était laissé acheter par Louis XIV, mais pour se procurer un regain d'argent, il trahit cyniquement à la fois son maître Charles IV et le roi de France qui ne lui pardonna pas.

Sur la proposition de l'ambassadeur de France auprès de la République vénitienne, l'abbé d'Estrades, ce ministre mantouan fut enlevé, transporté à Pignerol, entre les mains du geôlier Saint-Mars, puis transféré aux îles Sainte-Mar-

Lettre de cachet ordonnant la libération d'un prisonnier de la Bastille. (Bibliothèque de l'Arsenal).

Lettre de cachet fermée aux administrateurs ne l'Hôpital général. (Bibliothèque de l'Arsenal).

(1) Funck-Brentano : « Légendes et archives de la Bastille », p. 82.

(1) Linguet : « Mémoires sur la Bastille. »
(2) Consulter Funck-Brentano : Légendes et Archives de la Bastille, page 85 et suivantes.



LE MARQUIS DE LAUNAY
Gouverneur de la Bastille

guerite et, le 18 septembre 1698, à la Bastille, où il resta cinq ans. Il y mourut le 19 novembre 1703.

Pour Jean-Henri, dit Danry, dit Danger, dit Jedor, dit Masers d'Aubrespy, dit Masers **de la Tude**, il suffit de lire le passionnant récit de M. Funck-Brentano pour se convaincre que si Latude resta détenu pendant vingt-huit ans, c'est qu'il l'a bien voulu ; qu'en réalité, incarcéré pour une escroquerie, il s'évada trois fois (ce qui lui aurait valu, en Angleterre et en Allemagne, à cette époque, la peine de mort), refusa la liberté qui lui fut offerte et, quand on le libéra, la première chose qu'il fit, fut d'extorquer de l'argent à une bonne dame, sous menace d'un pistolet. Il mourut, à l'âge de 80 ans, d'une fluxion de poitrine.

En 1787, le Marquis de Beaupoil St-Aulaire écrivit l'histoire de sa captivité. En 1789, Latude publia le récit de son évasion de la Bastille.

Enfin, il paraît certain qu'il circulait bien des « **bobards** », comme l'atteste ce passage de la « Gazette de la Régence » (pp. 35-36) :

« Je sais du commissaire au Châtelet qui était préposé pour la Bastille, que l'un portant l'autre, il en entrait bien (des prisonniers) dix ou douze par semaine et qu'il en sortait peu par comparaison. »

Dix à douze par semaine, cela fait environ 600 par an ! Or, la prison pouvait contenir 42 détenus logés séparément.

On compte que la moyenne des entrées fut :

Sous le règne de Louis XIV, de 40 par an.
Sous le règne de Louis XV, de 43 par an.
Sous le règne de Louis XVI, de 19 par an.

A la prise de la Bastille, le 14 juillet, il y avait 7 détenus.

Au moment où paraissait la « Gazette », il entrait à la Bastille, chaque année, une moyenne de 25 prisonniers (au lieu de 600), et la détention de la plupart d'entre eux était de courte durée.

Il n'en est pas moins vrai que l'auteur affirmait tenir ces détails du commissaire même « préposé à la Bastille ».

Les bobards sont de tous les temps et ils sont toujours propagés par des gens qui se disent renseignés aux meilleures sources !

Nous ne pensons pas qu'avant 1789, ils aient pu cependant « monter le peuple » contre la vieille forteresse.

Celle-ci, quelles qu'aient été les rumeurs qui couraient ne l'intéressait pas.

La Bastille était une prison élégante, un séjour de grand luxe, réservé aux « aristocrates ».

Et ce passage du journal d'un prêtre parisien, l'abbé Rudemare, semble bien traduire l'opinion populaire de l'époque :

« Le 14 juillet, on prit la Bastille. Le 15, j'y fus promener ma curiosité. Un malotru vient me parler ainsi : « Mon chevalier, vous ne direz pas que c'est pour nous que nous travaillons (en démolissant la Bastille); c'est bien pour vous, car nous autres, nous ne tâtions point de la Bastille. On nous f... à Bicêtre. N'y a-t-il rien pour boire à votre santé ? ».

●

Ces différentes constatations nous conduisent à rechercher ailleurs les causes de cette journée révolutionnaire.

M. Gaston Martin, haut maçon et agrégé d'histoire, s'est chargé de nous orienter vers la solution, quand il a tracé ces lignes :

« Le 14 juillet est l'aboutissement d'une fermentation qui date de plusieurs mois, et dont le synchronisme avec la réunion des Etats Généraux ne peut être pris pour l'effet du simple hasard.
L'anarchie spontanée de Taine n'existe pas.
LE RENVERSEMENT DE LA MONARCHIE ABSOLUE A ETE UNE ACTION PREPAREE JUSQU'EN SES PLUS MINCES DETAILS... » (1)

Et, quand plus loin, il a précisé :

« Le 14 juillet, dans son essence, n'est qu'une émeute qui fait suite à beaucoup d'autres. C'est une émeute qui réussit alors que les autres ont échoué. Les premières se déclenchèrent la semaine de Pâques 1789. » (2)

Voici qui pose différemment le problème.

Nous devons donc nous attacher à retrouver **par qui fut montée cette « action préparée », quels furent les moyens employés.** Nous pourrons mieux ensuite juger de l'opération elle-même.

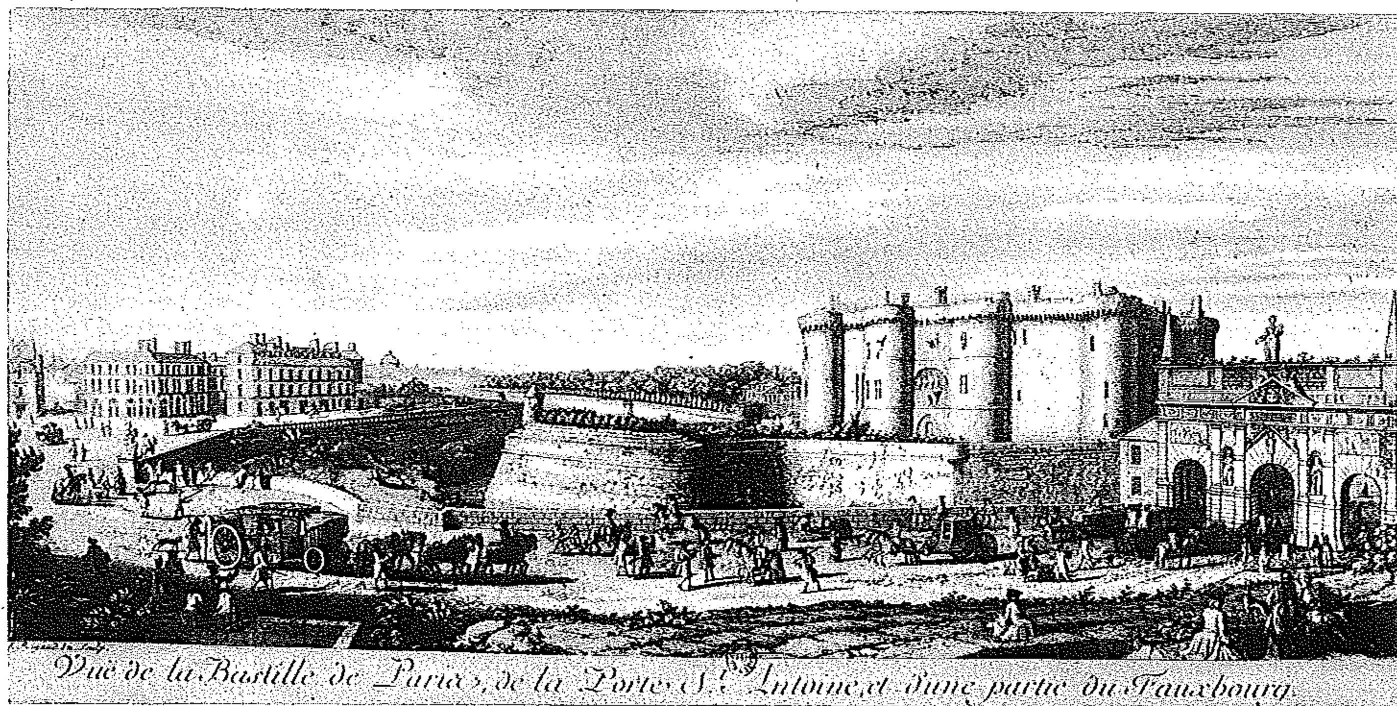
●

Lorsque, le 3 septembre 1783, Louis XVI imposa à l'Angleterre le traité de Versailles, la France était, sans conteste, la plus puissante nation du monde ; à ne considérer que sa grandeur extérieure, elle pouvait donc entrer avec sécurité dans une période historique de transformation sociale. Le chêne aux robustes racines, aux riches frondaisons, n'était pas sans branches mortes qu'il fallait élaguer.

Si le plus grand nombre, à la fin du XVIII[e] siècle, songeait à procéder posément et en temps opportun, à l'opération nécessaire, quelques-uns seulement rêvaient de couper brutalement et sans délai l'arbre par le pied.

Souvent déjà, la Royauté s'était trouvée aux prises avec des dangers sérieux, sinon aussi graves que ceux qui la menacèrent à la fin de ce siècle. Elle en était toujours sortie victorieuse, sans que pourtant la marche constante vers l'amélioration des conditions sociales du pays en eût été

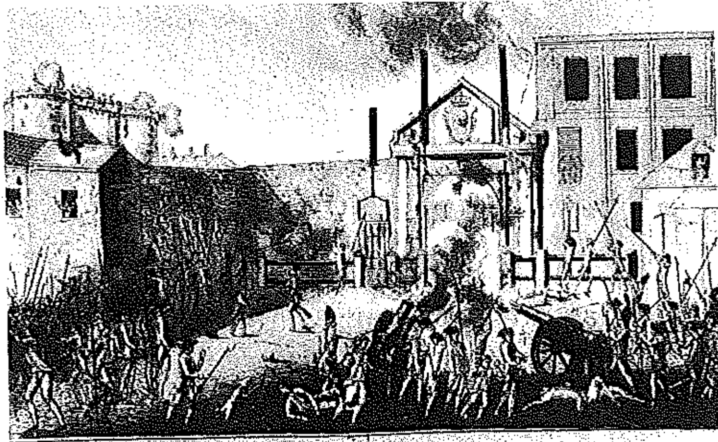
(1) Gaston Martin : « La F∴ M∴ française et la préparation de la Révolution », p. 10.
(2) Gaston Martin : « La F∴ M∴ française et la préparation de la Révolution », p. 16.



PLAN DE LA BASTILLE DE PARIS.

Grand Boulevard
Le Cours
Porte S.t Antoine
Fossé
Rue Jean Beau Sire
Rue Saint Antoine
Rue des Tournelles
Place de la Bastille
Cour de l'Arsenal

Lors de l'émeute, la foule pénétra d'abord dans l'avant-cour. Les chaînes du pont-levis, dit de l'avancée, ayant été brisées, elle se répandit dans la seconde cour où était situé l'hôtel du gouverneur. La garnison se rendit en moins de deux heures et demie.



PREMIERE ATAQUE ET PRISE DE LA BASTILLE

retardée. Pourquoi, cette fois, n'en fut-il pas de même? C'est qu'une conjuration parvint à se former contre l'autorité royale.

En effet, la faiblesse et l'apathie du monarque ne sauraient à elles seules expliquer le triomphe de la conspiration, si celle-ci n'avait eu le formidable appoint de l'organisation maçonnique dans laquelle elle avait pris naissance et où elle puisait ses moyens d'action et sa force.

●

Au sein de l'organisation maçonnique d'alors, on distingue deux tendances.

Un groupe, celui qui a son centre à la **Loge du Contrat Social**, préconise des réformes ; un autre groupe, nettement révolutionnaire, triomphe au Grand Orient, où dominent les **Philalèthes** avec la **Loge des Amis Réunis.**

Les deux groupes, sous l'influence des financiers genevois (1), furent entraînés dans les doctrines des **Illuminés de Bavière.**

Les uns veulent faire l'assaut du pouvoir par l'emploi de mesures modérées, les autres entendent s'emparer de l'autorité, par n'importe quels moyens, même les plus violents.

L'un et l'autre tombèrent cependant d'accord sur un point: provoquer un mouvement, qui placerait à la tête du pouvoir exécutif, en qualité de Lieutenant général du Royaume, le duc d'Orléans, Grand Maître de la Franc-Maçonnerie.

La première tentative d'insurrection eut lieu en 1775. Déjà le bruit courut que les émeutiers allaient faire le siège de la Bastille. Mais toutes les troupes étaient prêtes à faire leur devoir. La tentative avorta et tout rentra dans l'ordre.

Cet échec servit de leçon aux conspirateurs.

Ils comprirent que, d'une part, l'armée, et d'autre part, l'entourage du roi (ministres, intendant de Paris, etc.) avaient été des obstacles à la réussite de leurs projets.

Dès lors, la tactique a consisté à gagner l'armée et à ébranler les appuis naturels du trône.

De fait, on a recensé, dès 1780, 72 loges de régiments, sans compter les officiers qui fréquentaient les loges civiles, et le F.'. Gaston Martin reconnaît :

« La Propagande maç.'. dans l'armée a eu d'abord pour effet de dissocier les troupes royales. Elle a opposé la doctrine de l'armée, strictement au service du roi, à celle d'une force nationale qui doit d'abord obéissance à la volonté générale. Elle a ainsi brisé dans la main des aristocrates le plus sûr instrument de répression dont l'usage en 1789 aurait vraisemblablement suffi à faire avorter la Révolution commençante » (2).

(1) De nombreux banquiers parisiens ont aussi soutenu le parti de la Révolution. Rivarol cite, parmi les capitalistes qu'il accuse d'avoir préparé et soudoyé l'émeute les noms de Laborde, de Merville, de Boscary, de Dufresnoy. M. Albert Mathiez, dans un article à « l'Ecole et la Vie » (pages 42-44), examine les cas des banquiers Etienne Delessert et Prévoteau, de l'agent de change Nicolas Coindre et de Boscary, et il conclut :

« Ce rôle de la finance dans l'insurrection qui jeta bas l'ancien régime, ne peut surprendre que ceux qui transposent ingénument dans le passé les conditions de la vie présente. Mais si on veut bien réfléchir que la consolidation de la Dette était attachée au succès de la Révolution, et que la nationalisation des biens de l'Eglise apparaissait comme le seul moyen d'éviter la banqueroute, on comprendra que la Bourse, pour une fois, soit devenue un foyer d'émeute. On comprendra mieux aussi la défaite de la Cour. Un gouvernement a fort à faire quand il a contre lui **l'Argent.** »

(2) G. Martin, op. cit., p. 286.

Le même travail s'opéra dans les rangs de la noblesse et du clergé. Parmi les ministres mêmes, la F.'.M.'. comptait des affiliés ou des serviteurs.

Necker, dont l'initiation n'est pas prouvée, favorisait les conspirateurs, qui lui transmettaient leurs désirs — sinon leurs volontés — par l'intermédiaire de son frère Louis, membre de la « **Vraie Concorde** » à l'Orient de Genève ; membre à Paris de **la Loge des Amis Réunis ;** et, de son gendre, le baron de Stael-Holstein, qui faisait partie de **la Stricte Observance.**

Quand, par sa préparation intellectuelle, la M.'. eut réussi à corrompre toute la société française, quand tout fut prêt pour saper l'autorité légale frappée d'inertie, elle passa aux actes.

Pour ceux qui seraient tentés de sous-estimer sa part dans l'action, nous noterons, chemin faisant, la présence de ses membres dans les rangs révolutionnaires à la place qui convient et à l'heure opportune ; nous signalerons les membres connus des loges, chaque fois que nous les rencontrerons au cours de ces événements qui allaient se succéder comme les tableaux machinés d'une tragédie.

●

Tout d'abord, l'émeute dite de la place Dauphine allait permettre aux conjurés, en 1788, de mettre à nouveau à l'épreuve leurs chances de succès. Ils subissaient un nouvel échec, mais ils pouvaient se convaincre que la défaite de la sédition fut assurée par l'attitude loyale des **Gardes françaises.**

On assiste alors, au sein de ce régiment, à une habile propagande de deux loges : celle des **Amis de la Gloire,** et celle destinée aux sous-officiers : **l'Union des Bons Français.** Son vénérable était Beyssac, premier sergent.

Le Couteleux de Canteleu confirme :

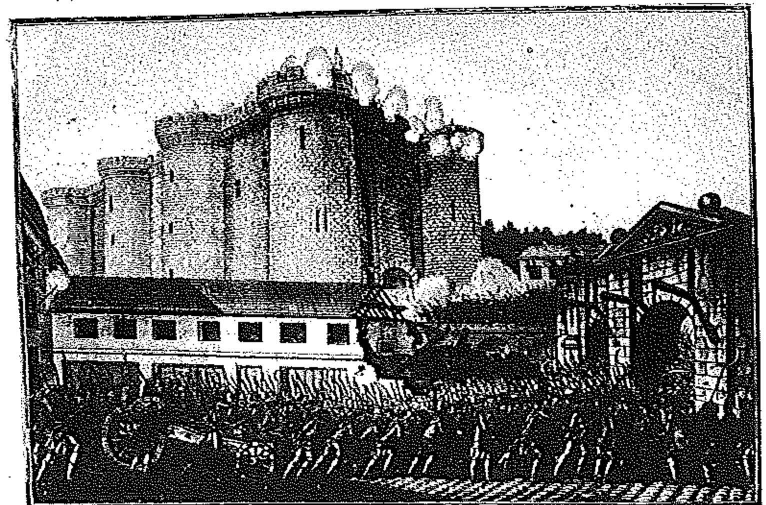
« Avant le 14 juillet, les Gardes françaises destinées au siège de la Bastille avaient été habilement initiées aux Loges » (1).

Les efforts de ces loges, pour détourner ce régiment de son devoir, réussiront à ce point que cinq bataillons sur six passeront à l'insurrection le 13 juillet.

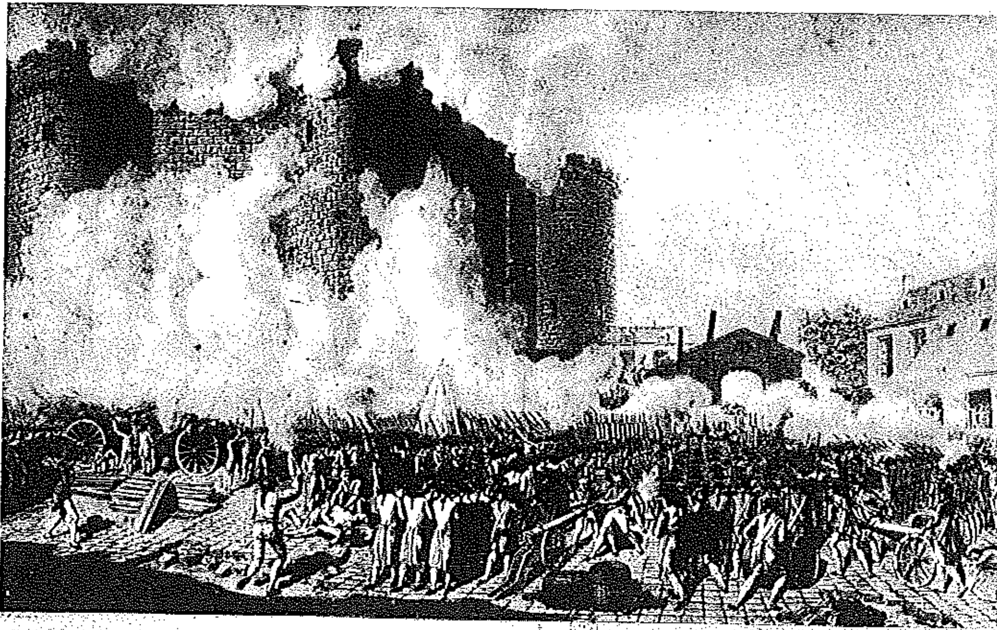
D'autre part, peu après l'affaire de la place Dauphine, paraissait à Genève, sans nom d'auteur, un ouvrage intitulé « Code National », destiné à « faire connaître, tant aux citoyens ordinaires qu'aux gens en place, quelles sont **les véritables bornes de l'autorité royale.** »

Ce document a été signalé pour la première fois par M. Gustave Bord. (2)

(1) Le Couteleux de Canteleu : « Les sectes et les sociétés secrètes », p. 208.
(2) Gustave Bord : « La Conspiration révolutionnaire. »



La prise de la bastille,



SIÈGE DE LA BASTILLE



...tandis que les troubles augmentent dans la capitale.

Le 25 juin, le F.·. Bonneville (1) réclame la création d'une **« garde bourgeoise »**. Le 30 juin, les portes de l'Abbaye où avaient été enfermés, les uns pour désertion, les autres pour vol, quelques gardes-françaises, sont enfoncées.

Bésenval avait envoyé, à Paris, quelques troupes : le Royal Dragons, 100 soldats du Royal Cravate et 700 hussards.

Or, il convient de remarquer :

— Que la F.·. M.·. avait été introduite dans le Royal Dragon en 1788 par le capitaine F.·. Cartouzière de la Bastide, député de **la Loge « La Concorde »**, à l'O.·. de Versailles et que ce régiment était commandé par le duc de Choiseul, vénérable de la **Loge des « Enfants de la Gloire » ;**

— Que le « Royal Cravate » était, depuis 1788, noyauté par la Loge parlementaire **« La Sincérité »**, à l'O.·. de Besançon.

Il a pour auteur le **F.·. Bosquillon**, officier du G.·. O.·., député de la **R.·. L.·. « Sainte-Sophie »**.

C'est un ouvrage essentiellement maç.·. dans ses doctrines et dans ses procédés. Il dévoile très clairement le plan de campagne à suivre, la manière de préparer la nation dans le cas où l'armée interviendrait pour défendre le trône. D'ores et déjà, il fait savoir que ce ne sera pas le Roi, mais son entourage que l'on devra rendre responsable de l'appel des troupes.

Ecrit en 1788, ce plan maç.·. sera exécuté en juin et juillet 1789. Nous y retrouvons les griefs qui seront lancés dans le public : calomnies contre la reine, complot hypothétique de la Cour contre la Nation ; nous y retrouvons la même tactique : disette organisée (1), troubles locaux répétés, corruption des troupes, récompenses publiques aux déserteurs, etc. Rien n'y manque.

A sa lumière, suivons donc le cours des événements dont la succession démontre à l'évidence que **l'organisation du désordre fut un moyen et une force entre les mains des conspirateurs de 1789.**

●

A Paris, le 27 avril, la maison d'un honnête fabricant de papiers peints, **Réveillon**, et celle de **Henriot** le salpêtrier, sont systématiquement et sauvagement pillées.

Environ 300 émeutes éclatent, sur différents points du territoire, dans les quatre mois qui précèdent la prise de la Bastille.

Subissant la pression des Loges, l'opinion publique réclame la convocation des **Etats Généraux** qui ne s'étaient pas réunis depuis 1614.

Leur réunion va ouvrir plus largement encore le champ aux intrigues.

Peu de temps après, nous assistons :

— Aux manœuvres victorieuses de la **Société des Trente** et du **Club Breton**, associations maçonniques (cette dernière donnera naissance au Club des Jacobins), pour l'obtention du vote par **« tête »**, au lieu du vote **« par ordre » ;**

— A la proclamation des Etats en Assemblée nationale ;

— Au serment du Jeu de Paume...

(1) Nous parlerons de ce qu'on a appelé « Le Pacte de famine », dans un prochain numéro.

Ces détachements restent inactifs.

C'est pourquoi, devant leur carence, le roi prend la résolution d'appeler de nouvelles troupes autour de Paris.

En vérité, la situation était angoissante : des troubles suscités entravaient de toutes parts la circulation des approvisionnements ; des bandes de factieux agitaient la capitale et des appels à l'insurrection partaient journellement du Palais-Royal, poste de commandement du Duc d'Orléans. Une pareille tension créait à l'autorité royale le devoir impérieux de réunir des forces suffisantes pour parer à toutes les éventualités.

Le Roi s'y décide et charge le maréchal de Broglie de remplir cette mission. Il fait venir des régiments de l'Est et envoie camper au Champ de Mars trois régiments de Suisses avec 800 hommes à cheval.

C'est alors que, le 8 juillet, le F.·. Mirabeau (2) prend la parole et demande l'éloignement des régiments, dont la présence, affirme-t-il, « peut provoquer les plus grands malheurs ».

Le 9, le Roi répond que les Etats Généraux n'ont rien à craindre et que les troupes sont là pour prévenir le désordre.

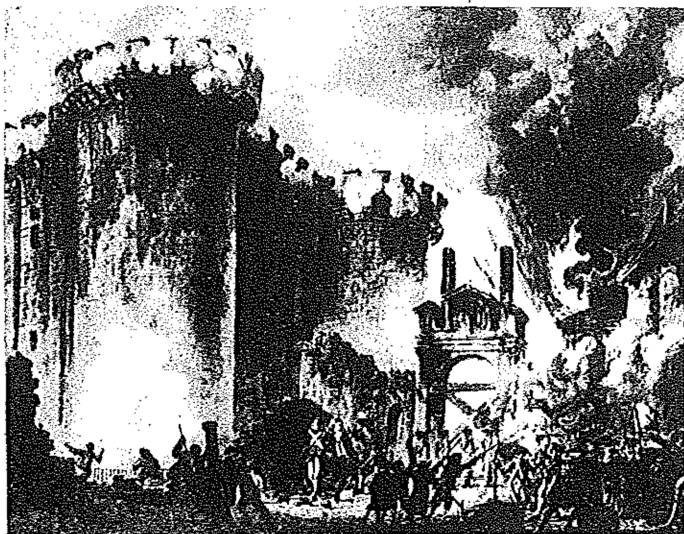
Sans tenir compte de la parole du Roi, le 10 juillet, le F.·. Bancal des Essarts, fidèle à la tactique convenue, présente cette élémentaire précaution sous l'aspect le plus terrifiant.

Après un discours incendiaire, il conclut :

« Il ne nous reste plus que les horreurs de la guerre civile ou le joug de l'esclavage », et réclame, lui aussi, la création d'une **« garde bourgeoise »**.

Nous avons vu que d'après les directives du **Code National**, chacun des conjurés était préparé à désigner comme **complot de la Cour** tout acte quelconque d'autorité, et c'est sous la préoccupation évidente **d'exécuter cette consigne maç.·.**, que le 13 juillet, les FF.·. La Fayette, Sieyès, Mounier et Le Chapelier, rédigent un décret rendant personnellement responsables tous les conseillers du Roi. (3)

(1) Bonneville : membre de la Loge « Les Amis Réunis ».
(2) Mirabeau : de la Loge « Les Amis Réunis ».
(3) La Fayette : F.·.F.·. d'York, de la Loge Saint-Jean-d'Ecosse, du Contrat social et de la Loge Saint-Amable, dite des « Amis de la Vertu », à l'Orient de Riom.
— Sieyès : membre de la Loge Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'O.·. de Lyon.
— Mounier : de la Loge des « Neuf Sœurs ».
— Le Chapelier : de la Loge « Les Amis Réunis ».



De plus, à l'Assemblée Nationale, sur une proposition faite par le Président, de fixer la prochaine séance au 16, le F.'. Deleutre se lève, tragique, et demande que l'on siège en permanence pour prendre les mesures les plus urgentes :

« L'Assemblée Nationale et la Ville de Paris sont menacées des plus grands malheurs. »

N'était-ce pas encore une intuition d'origine aussi suspecte, qui fait annoncer au futur maire de Paris, dès le 12 juillet :

« ...Que le bruit courait au Palais-Royal que lui, Bailly, serait prévôt des marchands. »

Bien que personne n'avait encore entendu dire qu'on voulût se débarrasser de Flesselles.

Tout le programme, qui fut mis à exécution à partir du 14 juillet, semble donc avoir été prévu et, comme on le voit, arrêté même jusque dans ses détails. C'est pourquoi, on peut affirmer que le renvoi de Necker, connu seulement le 12, ne fut pas la cause déterminante des événements.

Tout au plus, peut-on admettre que cette maladroite mesure — maladroite surtout parce qu'elle ne fut accompagnée d'aucune autre précaution — favorisa la cause de l'insurrection.

En effet, dans une conversation, le 17 juillet, à Montreuil, Malouet, s'adressant au F.'. Coroller, lui dit :

« Vous n'aviez pas prévu le renvoi de Necker et, sans cette faute, vous auriez échoué. »

Le député maçon lui répondit :

« Tout était prévu, si Necker n'avait pas été renvoyé, la Révolution se serait toujours faite ; on aurait mis le feu au Palais-Bourbon. »

Le départ de Necker fut le prétexte de l'insurrection prévue.

Il permit seulement de donner le signal de l'explosion. C'est ainsi que le 12, à 4 heures, au Palais-Royal, le F.'. Camille Desmoulins appelle les citoyens aux armes.

On distribue à la foule les feuilles des arbres « en cocardes d'espérance ».

Par cet après-midi de dimanche, les passions sont décuplées. Des monomes se heurtent, place Vendôme, aux patrouilles du « Royal Allemand » qui, toute la journée, huées et lapidées, feront preuve de patience et de calme.

Pourtant « l'histoire » officielle proteste contre ce qu'elle appelle la charge des cavaliers de Lambesc et l'accuse d'avoir tué un vieillard qui ne fut que bousculé et qui, avec force détails, racontait, une heure après, au Palais-Royal, sa triste fin.

Le 13, des bandes de gens sans aveu incendient les barrières. On pille Saint-Lazare et le Garde-Meubles, on ouvre les portes aux détenus de la Force...

Le F.'. Adrien Du Port semble avoir été un des organisateurs de ces « démonstrations ». Il est aidé dans sa tâche par différents groupements maç.'., notamment celui des frères Lameth, connu sous le nom de « Sabbat », qui disposait d'une bande d'émeutiers et de coupe-jarrets et, c'est S. A. indignissime Mgr le duc d'Orléans qui, dissimulant son action sous l'étiquette de « Parti National », est le bailleur de fonds des exécutants.

« C'est par centaines, écrit le F.'. Gaston Martin, que les rapports de police signalent des individus insaisissables qui, dans les cabarets, les marchés, les attroupements au coin des rues, sèment argent et propos alarmistes (1). »

Le marquis de Virieu, ministre de Parme à Paris, précise :

« On arrête des hommes déguenillés qui avaient les poches pleines d'or. »

Certains émeutiers blessés avaient tous de 12 à 36 francs sur eux. Leur paye, d'après les mémoires de Malet Dupan, fut triple de celle des troupes régulières.

Et c'est cette tourbe sanglante, encadrée par les émissaires des Loges, que nos « historiens » ont osé appeler le Peuple de Paris.

Il n'empêche que, grâce à ces émeutes conduites et payées, la Franc-Maçonnerie atteignait, l'un après l'autre, ses objectifs.

Sous le prétexte que l'on était attaqué et qu'il fallait se défendre, des agents provocateurs murmurent qu'il y a des armes à l'Hôtel de Ville. La populace s'y rend. Le prévôt Flesselles tergiverse, ergote. Le procureur du Roi, Ethis de Corny, adopte la même attitude.

Des armes, ils n'en ont pas... mais on va former **la garde bourgeoise** réclamée par les porte-parole des loges depuis fin juin.

En expliquant qu'elle était nécessaire au rétablissement de l'ordre compromis par des bandes de brigands, l'état-major de l'émeute poursuit son plan et, en moins de cinq heures de temps, l'ordonnance de la milice est rédigée, discutée, adoptée, imprimée et affichée.

Chaque district est informé qu'il devra fournir un bataillon, et l'on procède aussitôt à la nomination des chefs de cette milice. Ce choix n'est pas fait à la légère. On désigne d'abord le duc d'Aumont, membre des Loges **Le Contrat Social** et **Saint-Alexandre.** Comme il hésite et que le temps presse, on nomme le marquis de la Salle, fondateur de la Loge **La Parfaite Egalité,** commandant général, et Charles Gaullard, vénérable de la Loge **La Vraie Union,** commandant en second (2).

En même temps, on s'efforce d'entretenir dans la populace une fièvre constante. Le 13, à 11 heures, une grande réunion a lieu dans l'église Saint-Antoine ; elle devait être présidée par le notaire Prudon, membre de la Loge de **Saint-Charles des Amis réunis,** qui, en raison de son grand âge, se récusa. Il est remplacé par Dufour, officier du Grand-Orient, député de **l'Heureuse Alliance** à l'Orient d'Uzerches, auquel on adjoint Champion de Villeneuve, député de la Loge **La Modération,** à l'Orient de Paris.

C'est au cours de cette réunion que l'insurrection du quartier Saint-Antoine fut décidée.

Dans ses « Mémoires », Bertrand de Molleville, ministre de Louis XVI, témoigne :

« ...C'est dans une séance de la Loge Les Amis Réunis, **que fut préparée la prise de la Bastille. »**

De son côté, Dusaulx a écrit, à l'époque :

(1) Gaston Martin : « Le 14 Juillet 1789 », p. 34.

(2) « ...C'est une véritable armée maçonnique que cette garde nationale levée dans la bourgeoisie, pour la défense des grands principes... Certes, tous les gardes nationaux ne sont pas maçons, mais l'institution porte sa marque de fabrique ; et la plupart de ses chefs notoires viennent de l'ordre (La Fayette, J.-V. Moreau à Rennes, le général Dervieu du Villars à Lyon, les frères Foucher à Bordeaux, etc.), et en subissent, spontanément et volontairement, la direction... »
G. Martin, op. cit. ps. 274, 275.

« Le gros du peuple ne se doutait pas que l'on allait marcher sur la forteresse, mais il est certain que la prise de la Bastille avait été projetée. »

Le marquis de la Salle a certifié que, la veille, il avait, à cet égard, reçu un plan d'attaque.

Enfin, le gouverneur, le marquis de Launay, d'après son gendre, M. d'Agay, avait eu vent de quelques projets, et avait demandé à renforcer sa garnison.

Au 14 juillet, celle-ci se composait de 127 hommes. Comme provisions de bouche, elle avait un peu de riz et deux sacs de farine, sans autre moyen de les utiliser, qu'un four à pâtisserie. L'eau faisait défaut.

Ce manque d'approvisionnement indiquait que si le gouverneur admettait l'éventualité d'un siège, il ne le prévoyait pas de longue durée.

Quant aux armes et aux munitions de la Bastille, elles étaient insignifiantes.

Les quinze canons des tours ne pouvaient braquer en bas et n'avaient pas de boulets de calibre, n'ayant jamais servi qu'à tirer des salves.

On comptait, en outre, en face de la porte d'entrée, trois autres pièces de campagne, douze fusils de rempart, dits « amusettes du Comte de Saxe », dont six en état.

Cependant, ces canons furent un heureux prétexte pour l'insurrection. Bailly écrit :

« Ils ont été utiles et nécessaires et, s'ils n'y avaient pas été, nous ne serions pas à l'Hôtel de Ville. »

De fait, le 14 au matin, le Comité de la Ville, alléguant que les canons des tours sont une menace, envoie quatre délégués au gouverneur de la Bastille, pour le prier de les reculer.

Ces quatre premiers émissaires sont Bellon, Chaton, membre de la Loge **L'Union des Bons Français** ; Billeford, de la **Loge militaire de Sully**, à l'Orient du régiment de Toul-Artillerie, et Ethis de Corny.

Le gouverneur les reçoit avec courtoisie, les traite en camarades et les invite à déjeuner. Il consent à reculer ses canons et fait masquer ses embrasures par des pièces de bois.

A cette première délégation, succède une seconde, composée de Bournier, de Toulouse, et de Thuriot de la Rozière, membre de la Loge **Les Amis réunis**. Ce dernier est celui qui, le verbe haut, apostrophe et harangue les soldats en les sommant de se rendre. Le gouverneur de Launay le laisse dire et faire, quoiqu'il eût été en droit d'expulser ce singulier parlementaire ou de le retenir prisonnier,

Une demi-heure après le départ de ce Thuriot, les émeutiers entament les premières hostilités, montent sur le toit du corps de garde, à côté du petit pont-levis de l'avancée et font tomber les passerelles qui s'abattent en blessant plusieurs hommes. La foule pénètre dans la cour du gouvernement. Launay la somme en vain de se retirer. On lui répond par des coups de fusil auxquels il fait riposter.

Cette tardive défense fit accuser le gouverneur de trahison. On crut que c'était de Launay qui avait fait abaisser les passerelles pour fusiller le peuple, et que c'était là une ruse odieuse, un piège tendu par lui.

Une troisième députation de quatre personnages, ayant à sa tête l'abbé Fauchet, membre de la Loge « **Les Neuf Sœurs** », ne peut approcher de la citadelle, mais recueille le bruit que le gouverneur avait laissé pénétrer la foul dans l'intérieur, pour la mieux fusiller.

Une quatrième délégation arrive, conduite par les FF.·. Milly et Poupart de Beaubourg, de la Loge **Les Amis Réunis** et le F.·. Joannin, vénérable de la **Constante Amitié**, à l'O.·. de Paris.

C'est à son arrivée que les assiégés hissent le drapeau blanc pour parlementer.

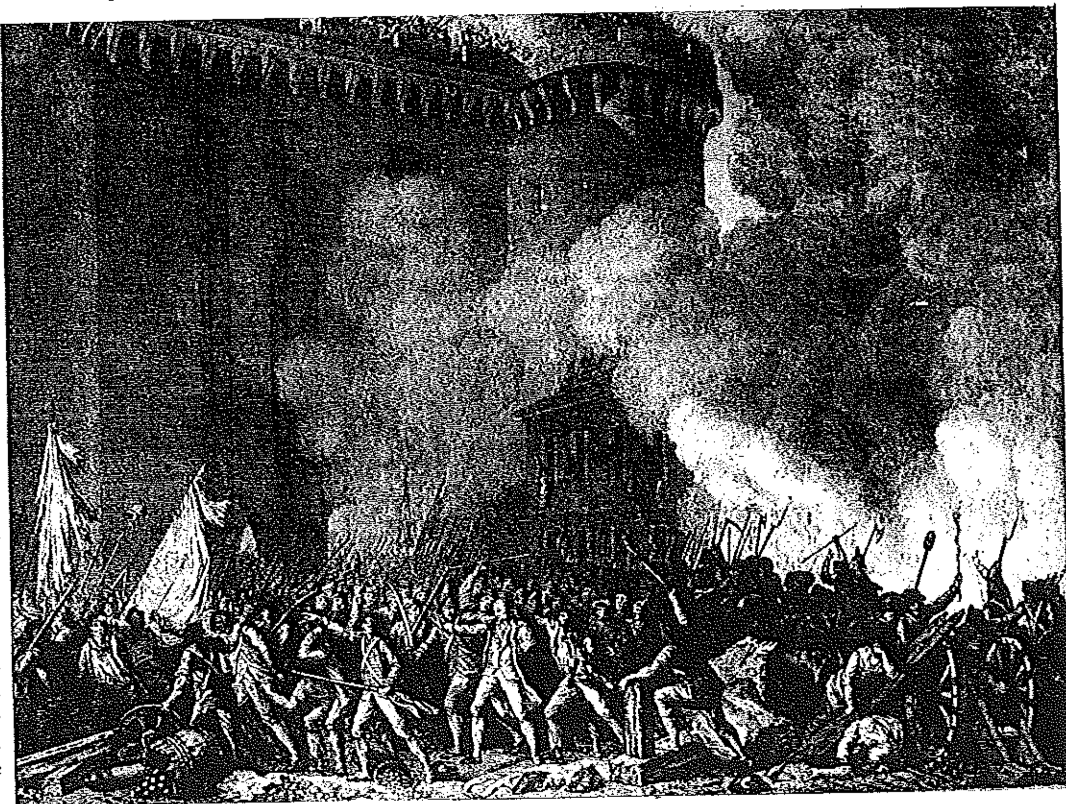
Pendant ce temps, les assaillants se vengent sur les individus isolés. Ils s'emparent d'une jeune fille, Mlle de Monsigny : « C'est la fille de Launay », crient quelques-uns ; on l'amène au premier rang et on menace de Launay de l'égorger s'il ne rend pas la place. Puis, on allume une paillasse sur laquelle on l'avait transportée évanouie.

M. de Monsigny, qui voit sa fille du haut des tours, veut se précipiter et est renversé par deux coups de feu. Elle est sauvée par un homme courageux, Aubin-Bonnemère, qui expose sa vie pour la retirer des mains de ces sauvages.

La garnison de la Bastille s'indigne et l'on tire un coup de canon, le seul de la journée. Il fait quelques victimes. Les émeutiers se replient.

Les propositions les plus insensées sont alors faites par les assiégeants. Un savant, sans doute, propose de construire une catapulte, un autre croit qu'il vaut mieux mouiller les fusils des soldats avec des pompes à incendie ; le brasseur Santerre, le futur général, veut incendier la Bastille avec des jets d'huile d'œillette allumée !

La situation serait restée indéfiniment la même sans un renfort de 300 gardes-françaises, déserteurs qui arrivent vers trois heures, avec des canons pris au Garde-Meubles. Ils forment des colonnes d'attaque : celle du centre est comman-



Le Gouverneur est entraîné hors de la Bastille.

dée par Mopeton de Chabriant, membre de la Loge **La Candeur** et vénérable de **La Parfaite Union**, à l'Orient de Roussillon-Cavalerie.

Les pièces lancent sur la Bastille un feu plus bruyant que meurtrier, si mal dirigé, que plusieurs boulets passent par-dessus la forteresse et tombent faubourg Saint-Antoine, ce qui fit dire que Launay « bombardait Paris ».

En désespoir de cause, on amène les canons à l'entrée du pont, les pointant contre la porte. De Launay veut faire sauter la place, mais deux invalides, Ferrand et Becquard, s'y opposent, les armes à la main.

Alors, perdant la tête, il fait cesser le feu et demande une capitulation acceptable.

Sur la promesse faite par un officier, Elie, qu'il ne serait rien fait à la garnison, le gouvernement donne les clés du petit pont-levis. Les assaillants envahissent la cour intérieure du château, se jettent sur les invalides, percent de coups Becquard, celui qui avait empêché de Launay de faire sauter la forteresse, détache presque son poignet droit et le traîne jusqu'à la Place de Grèves où ils le pendent, ainsi qu'un autre invalide, nommé Asselin.

Le major de la Bastille, l'aide-major, le lieutenant sont assassinés. Launay est appréhendé et, sous la garde d'Elie et de Hulin, est entraîné hors de la Bastille. On le frappe de toutes parts. Hulin tente de le défendre, et Launay, tête nue, sans uniforme, est entraîné vers l'Hôtel de Ville. Il parcourt cette voie douloureuse, au milieu des cris de mort et des coups de poings, de pieds, de bâtons, de crosses, de fusils : voire des coups de piques, de sabres et de hallebardes.

Hulin, pour le préserver, lui prête son chapeau. Les lâches voyant cette autre tête nue, lui adressent leurs coups, mais Launay se retourne pour bien montrer qu'il est la victime, et rend le chapeau qui le protégeait. Cette générosité lui relève l'âme et il meurt en se défendant comme un homme... trop tard.

Profitant d'un moment où Hulin boit un verre de vin, les furieux accomplissent, en effet, leur sinistre besogne. Le corps de Launay est lardé de blessures, la tête détachée du tronc avec un couteau de poche, puis plantée au bout d'une pique, et selon la relation même du « Moniteur Officiel », promenée pendant trois jours dans Paris, avec un écriteau ainsi conçu :

« De Launay, gouverneur de la Bastille, traître et parjure envers le « Peuple. »

Les triomphateurs n'avaient pensé d'abord qu'à la vengeance. Bien que Michelet ait prétendu : « qu'on allât vite aux cachots délivrer les prisonniers », c'est seulement après le pillage que l'on songea à ces « malheureuses victimes du despotisme ».

Elles étaient au nombre de sept : quatre escrocs avérés, justiciables du Châtelet pour avoir falsifié des lettres de change ; les trois autres, un certain comte de Solages, incarcéré à la requête de son père pour « crimes atroces et notoires » ; un Irlandais, enfermé pour démence, en 1782, et un autre fou, à l'ombre depuis 1759.

Ce fut une grande déception parmi les vainqueurs qui, pourtant, accompagnèrent les sept libérés en une sorte de marche triomphale à travers Paris.

Après quoi, ceux-ci disparurent : l'un en province, dans sa famille, qui consentit à le reprendre ; les deux fous, à Charenton ; les quatre faussaires devant la juridiction criminelle.

Le siège de la Bastille avait coûté environ 83 morts et 75 blessés. Ce chiffre élevé des victimes est en grande partie dû aux erreurs des assaillants qui tombèrent dans les fossés et même se tirèrent les uns sur les autres.

On compte que 600 hommes participèrent au siège.

M. Adolphe Schmidt, dans son livre : « Paris pendant la révolution », traduit par M. Paul Viollet, a noté :

« Tous les événements foncièrement révolutionnaires, les journées du 14 juillet, des 5 et 6 octobre 1789, etc., furent l'œuvre d'une imperceptible minorité de révolutionnaires hardis et violents. Si elles réussirent, cela tient uniquement à ce que la grande majorité des citoyens s'éloigna du théâtre des événements, ou y assista inerte, attirée par la curiosité, et augmentant ainsi, en apparence, l'importance du mouvement. »

Cette « imperceptible minorité de révolutionnaires » — 600 environ, avons-nous dit — avait été répartie en plusieurs groupes d'attaque.

M. Bord a pu en recenser cinq particulièrement actifs :

Le groupe du faubourg Saint-Antoine, plus ou moins commandé par Santerre de la loge du **Contrat Social** et par Palloy, membre de la **Loge Saint-François du Parfait Contentement**, Souverain Prince Rose-Croix de la **Société des Amis de la Jeunesse et de l'Humanité**.

Le groupe du quartier du Palais-Royal qui ne fournit que peu de « vainqueurs ».

Le groupe du quartier des Halles, plus copieusement représenté, qui, sous les ordres de Fournier, installa son bataillon rue Coq-Héron, dans le local même de **la Loge « Le Contrat Social »**.

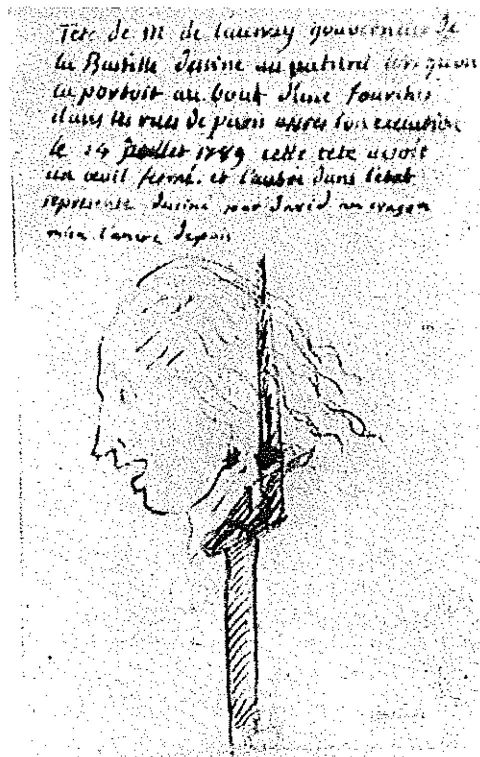
Le groupe de Stanislas Maillard qui entraîna la toute petite basoche (quelques étudiants et clercs d'huissiers). Il existe deux signatures du F.·. Maillard, agrémentées des trois points symboliques.

Le cinquième groupe peut être considéré comme plus maçonnique encore. Il était formé par les Chevaliers de l'Arc et de l'Arquebuse qui eut, comme président, le duc de Luxembourg.

Le capitaine commandant de l'Arc était le F.·. Coconnier, ancien vénérable et député **de « Saint-Julien de la Tranquillité »**. Le capitaine commandant de l'Arquebuse était le F.·. Marie, de **la Loge « Henri IV »**, à l'Orient de Paris.

Les qualités maçonniques de la presque totalité des chefs de l'insurrection que nous avons tenu à préciser, prouvent la part prépondérante prise par **la F.·. M.·.** dans l'événement.

M. Bord a donc raison de conclure :



La tête de De Launay au bout d'une pique (dessin du F.·. David).

« Les listes que j'ai pu dresser prouvent que plus des trois-quarts des acteurs de l'insurrection de juillet appartenaient aux Loges. En constatant cette proportion, si l'on réfléchit que contrairement à l'opinion courante tout le monde n'était pas Franc-Maçon à cette époque — car il n'y en avait pas plus de 2.000 à Paris (et 30.000 en France) — on ne peut nier que c'est la Maçonnerie à elle seule qui s'est emparée du mouvement et l'a dirigé » (1)

●

Pendant la nuit du 14 juillet, les habitants de Paris furent plongés dans la plus horrible inquiétude ; les uns, les gens paisibles, qui étaient restés chez eux barricadés, craignaient d'être pillés et massacrés par les vainqueurs.

Les autres, stupéfaits de leur facile victoire ou effrayés de l'énormité des crimes qu'ils venaient de commettre, s'attendaient, à chaque instant, à recevoir le châtiment qu'ils méritaient.

Immédiatement, après la prise de la Bastille, les « vainqueurs » étaient si peu fiers de leur victoire qu'ils refusèrent de donner leur nom lorsqu'on vint les leur demander pour les inscrire sur une liste d'honneur.

En 1792, écrit M. Florange, **« l'on ne connaissait qu'une centaine de noms, mais le jour où l'on s'avisa de promettre récompense, médailles et pensions, le nombre augmenta tout de suite. Tout le monde voulait être compris sur la liste ! Une commission fut chargée d'examiner les titres des fameux vainqueurs, dont le nombre fut arrêté à 954 noms, comprenant 400 provinciaux... Autour de quelques hommes « recommandables », qui croyaient naïvement « combattre pour le roi », foisonnent les besogneux, les intrigants, les voyous, les ivrognes et les fripons... Les « vainqueurs » étant connus, la Convention Nationale leur décerna des brevets et leur donna des habits et des armes, ainsi qu'une couronne en bronze doré représentant les tours de la Bastille et qu'ils portaient suspendue à un ruban... » (2)**

Dans cette liste, on relève les noms de :

— Louis La Reynie qui a prétendu avoir eu, le 13, l'idée de prendre la Bastille ;

— Jacob, Job Elie, le seul officier de carrière du lot ;

— Marie Charpentier, la seule femme qui, âgée de 36 ans, entra dans la place avec les assaillants et en ressortit estropiée.

Elle n'en obtint pas moins d'être enrôlée comme gendarme dans la Compagnie Rossignol.

Devenue veuve, cette virago-gendarme épousa un autre gendarme, son collègue.

Veuve une seconde fois, à 56 ans, elle convola intrépidement en troisième noce. L'Histoire ne nous dit pas si ce fut avec un gendarme !...

●

Pendant cette nuit de crainte et d'alarme, un escadron de hussards aurait reconquis à lui seul toute la ville, et cette émeute, entre cent autres, n'aurait pas eu les conséquences d'un effondrement social.

Mais, devant l'attitude plus que suspecte des défenseurs de l'ordre, celles par exemple de Besenval et du Châtelet — le premier compatriote de Necker et le second lié avec le F.·. Lafayette — qui ont invoqué l'absence d'ordres pour expliquer leur conduite, les émeutiers reprirent confiance.

Le pouvoir royal lui-même abdique.

Louis XVI accepte de sanctionner cette émeute payée en venant à l'Hôtel de Ville s'humilier devant les initiés qui ont pris conscience de leur force et le lui font sentir en le faisant passer sous la voûte d'acier maçonnique.

Voici comment le F.·. Bernardin, 33e, raconte cet épisode :

« Quand le Roi rentra dans Paris, au milieu des ruines fumantes de la Bastille, quelques jours après le premier acte d'audace, alors que l'horizon de la royauté s'assombrissait de nuages de plus en plus menaçants, les Francs-Maçons tinrent à faire éclater aux yeux de tous leur attachement à la personne de Louis XVI, par un acte ostensible emprunté au cérémonial maçonnique, et voici ce qui se passa.

« Entouré d'un nombreux cortège, le roi venait d'ajouter à sa cocarde blanche, la cocarde bleue et rouge de la ville de Paris. Pour la première fois, les trois couleurs se mariaient et formaient le nouveau symbole de la Patrie. Le roi se disposait à monter le grand escalier de l'Hôtel de Ville. A ce moment, ceux qui l'entouraient et qui étaient pour la plupart Francs-Maçons, chuchotèrent un mot qui fit le tour de l'assemblée, et immédiatement tous tirèrent leurs épées, dont les lames brillèrent comme autant d'éclairs. Louis XVI eut un mouvement de frayeur, pâlit et fit quelques pas en arrière. Le marquis de Nesles, qui l'avait suivi depuis Versailles, lui dit : « Sire, n'ayez pas peur et allez de l'avant sans crainte. » Le roi hésitait ; les épées se levèrent, une voûte se forma et c'est sous ces lames croisées au-dessus de sa tête que Louis XVI devait passer pour atteindre la porte de l'Hôtel de Ville.

« Les Francs-Maçons avaient formé la voûte d'acier, honneur que nous réservons dans nos temples aux grands dignitaires de l'Ordre ou à nos vénérables dans certaines occasions. La foule ne comprit peut-être pas très bien la double signification qui se cache sous cette imposante cérémonie symbolique ; mais elle n'en fut pas moins profondément remuée et ce fut au milieu d'applaudissements enthousiastes que Louis XVI, portant pour la première fois la cocarde nationale, passa tout ému sous ces épées à la fois protectrices et menaçantes.

« Le talent du peintre Laurens a immortalisé le souvenir de cette voûte d'acier historique (1). »

Ces épées maç.·. étaient « **menaçantes** » et non pas « **protectrices** ». Elles allaient de leur cliquetis accompagner la chute de la Monarchie et condamner Louis XVI à périr sous les coups de cet instrument triangulaire perfectionné par le F.·. Guillotin, vénérable de la Loge « **La Concorde** » ! **Mais, pour essayer de justifier leurs actions destructrices, les Loges avaient besoin de forger des légendes.**

●

C'est alors, que pour la première fois, on entendit parler du « **Complot de la Cour** ». Le mot fit fortune.

Alors que les intentions de la Cour n'avaient pas dépassé les limites du droit que possède tout gouvernement de combattre l'anarchie naissante et de rétablir l'ordre, la légende du « Complot de la Cour » permit aux démolisseurs de 1789, non seulement de laisser croire qu'ils avaient arraché le pays aux plus effroyables dangers, mais encore de se présenter aux yeux de la postérité en héroïques sauveurs.

On avait vaincu sans péril. On n'entendait pas triompher sans quelques apparences de gloire.

Mais, pour cela, il fallait bien se persuader et persuader aux autres qu'on avait couru des dangers ; les bureaux de correspondance du G.·. O.·. s'empressèrent de les énumérer avec maints détails.

On alla même jusqu'à vouloir poursuivre comme coupable du crime de lèse-nation les principaux fonctionnaires de l'Ancien Pouvoir.

Tous s'étaient mis à l'abri hors de France, sauf Besenval, qui comparut seul devant le Châtelet, le 1er mars 1790. Aux applaudissements de l'auditoire, il fut acquitté, ainsi que ses co-accusés absents, et le « Moniteur Officiel » imprima que :

« ...l'information la plus exacte n'a pu constater la réalité des prétendus délits. »

Et, cependant, la sentence du Châtelet ne mit pas fin à la légende. La destruction de celle-ci aurait eu de trop graves conséquences pour la gloire des « vainqueurs » de la Bastille comme pour celle du F.·. La Fayette, ce général de l'insurrection, qui n'hésitera pas, au lendemain d'une nouvelle révolution maç.·., qui venait, en 1830, de renverser une seconde fois le régime établi, à faire revivre la légende de la « Conspiration de la Cour » à l'aide de révélations aussi tardives qu'invraisemblables. »

C'est en même temps, que naquit aussi **la véritable légende de la Bastille.**

(1) G. Bord : La conspiration révolutionnaire.
(2) Article de M. Florange : Revue de gendarmerie.

(1) Ch. Bernardin : Notes pour servir à l'histoire de la Franc-Maçonnerie à Nancy.

Le F.·. Gaston Martin constate avec raison : « **...La prise de la Bastille ne prit sa valeur de symbole que quelque temps après l'événement.** » (1)

En effet, c'est quelques jours après la reddition de la vieille prison, que la Maçonnerie, jugeant tout le parti qu'elle pouvait en tirer, fit, par des scribes à sa solde, imprimer, afficher, commenter cette journée d'émeute en la glorifiant.

Sous leurs plumes, les auteurs des pillages sont censés avoir défendu la liberté, tandis que les soldats qui, malheureusement n'agirent pas, sont présentés comme les oppresseurs du peuple.

La Bastille devint le symbole **d'une tyrannie** et, pour mieux le justifier, on se mit à écrire mille choses sur les « lettres de cachet » et « l'arbitraire royal ».

Un de ceux qui forgea le mieux ces légendes, le F.·. Dusaulx, ce Trissotin de la Révolution, écrivit de nombreux articles, affirmant qu'il visita la Bastille avec soin, après sa chute, et il donna le résultat de ses savantes recherches : il prit les glacières pour des oubliettes et les latrines pour un affreux cachot, il les fit vider et analyser. Il trouva les chaînes des statues de l'horloge dans une chambre, un squelette et un boulet de canon dans les fossés. Le squelette était celui d'un soldat tué probablement pendant la Fronde. A la vue d'une armure antique, Dusaulx croit se trouver en présence d'un corselet de fer inventé, dit-il, « pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire, comme Thésée dans les enfers, à une éternelle immobilité » !

Il tenta de faire croire qu'une imprimerie démontée, qui avait été saisie et déposée au château, était un « instrument de supplice inconnu ».

Pour lui, la Chambre des Interrogations, appelée salle de la Question, devint une chambre dans laquelle on faisait subir le supplice de la question au prévenu, etc...

Les Dusaulx furent légion et les « vainqueurs ne négligèrent rien pour embellir et propager la légende.

Ainsi, pendant que les clefs de la forteresse étaient remises au F.·. Brissot, la clef de la première porte de la Bastille fut envoyée par le F.·. La Fayette au F.·. Washington, président des Etats-Unis, qui la fit mettre sous verre avec une inscription.

Et la légende, par le canal des Loges, gagna l'étranger.

(1) G. Martin : « La Franc-Maçonnerie française et la préparation de la Révolution », p. 238.

En octobre 1789, un des membres les plus importants de la Maç.·. anglaise et suisse, lord Stanhope, au nom de la Société des Amis de la Révolution de Londres, adressa à l'Assemblée Nationale des félicitations « sur l'exemple glorieux que donne la France », tandis que pour rendre hommage aux émeutiers de juillet, on fournit, comme sujet de dissertation, aux élèves de Cambridge : La prise de la Bastille.

Un an plus tard, la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, commémorait ce glorieux anniversaire mac.·..

Vers la même époque paraissait : **Le Despotisme dévoilé ou Mémoires de Henri Masers de Latude,** rédigé par l'avocat F.·. Thiéry.

Ce livre est dédié au F.·. La Fayette. C'est, écrit M. Funck-Brentano :

« Un tissu de calomnies et de mensonges. »

Le succès n'en fut pas moins prodigieux, car la F.·. M.·. connaît l'art de la propagande !

La légende de Latude, partie intégrante de celle de la Bastille, sera entretenue soigneusement par les Loges jusqu'à nos jours.

Victorien Sardou, dans la préface qu'il rédigea pour le livre de M. Funck-Brentano, raconte sa visite à l'Exposition de 1889 :

« Je visitais, avec quelques amis, à la grande Exposition de 1889, cette réduction de la Bastille, que tout le monde a pu voir et qui d'ailleurs était bien faite pour en donner l'idée la plus fausse.

« A peine avait-on franchi la porte d'entrée que l'on voyait, dans l'obscurité, un vieillard, affublé d'une longue barbe blanche, couché sur « la paille humide » traditionnelle, agitant ses chaînes et poussant des hou ! hou ! lamentables. »

Et le guide des visiteurs disait, non sans émotion :

« **Vous voyez ici l'infortuné Latude, qui est resté dans cette position, les deux bras enchaînés derrière le dos, pendant trente-cinq ans.** »

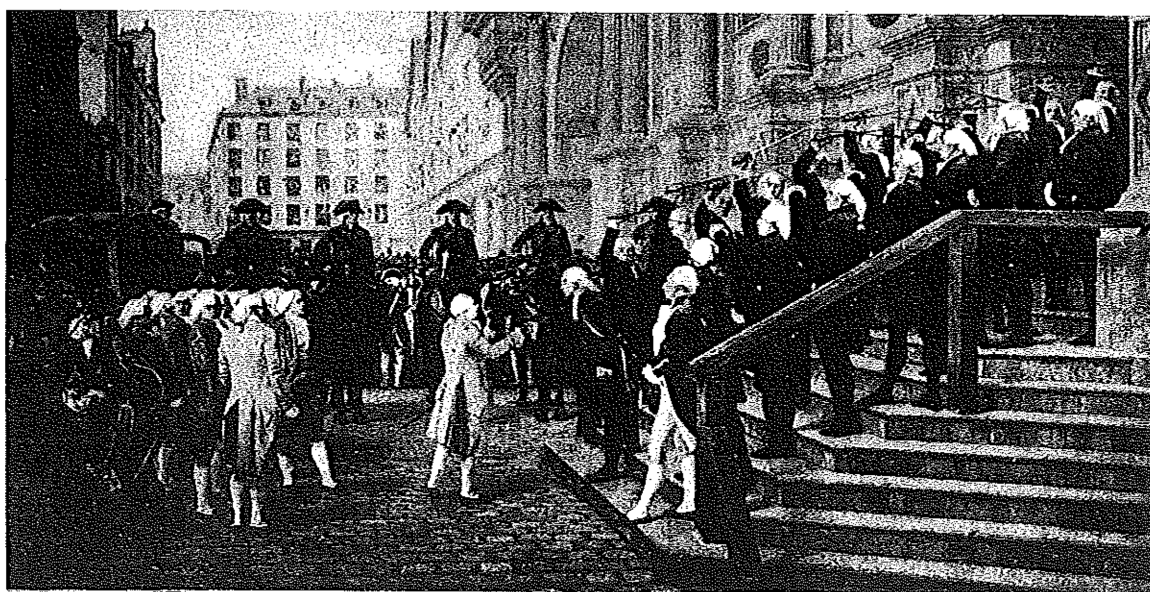
Je complétai ce renseignement en disant, sur le même ton :

« **C'est même dans cette attitude qu'il a eu l'adresse de fabriquer l'échelle de cent quatre-vingts pieds de long, qui lui a permis de s'évader.**

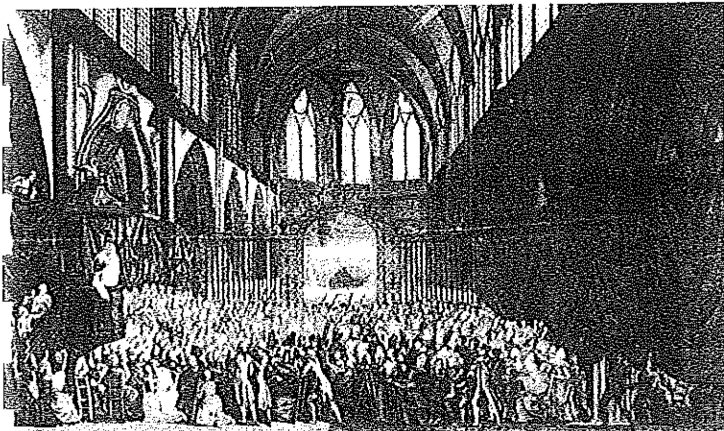
« **L'assistance me regarda avec surprise, le guide avec malveillance et je m'esquivai.** »

Quelques années avant cette exposition les loges avaient manœuvré pour que l'anniversaire de la prise de la Bastille devienne le jour de notre fête « nationale ».

Le projet de loi fut présenté à la Chambre des Députés, dans sa séance du 21 mai 1880, par le F.·. Benjamin Ras-



Louis XVI passant sous la voûte d'acier maçonnique (Tableau du F.·. Laurens).



Sermon prononcé par le F.·. Abbé Fauchet, membre de la L.·. «des Neuf-Sœurs».

pail (1). L'urgence fut déclarée sur la proposition du F.·. juif Naquet (2) et, le 8 juin, la Chambre adoptait le projet, après avoir entendu le rapport du F.·. Achard (3).

Le décret de promulgation est du 6 juillet suivant.

Depuis, toutes les Loges du monde entier continuent de célébrer la prise de la Bastille. Les « planches d'architecture » abondent. Nous ne voulons en retenir qu'une, à titre d'échantillon.

Et, à dessein, pour bien montrer le caractère international de la légende, nous l'emprunterons au Bulletin du **Grand Orient Lusitanien Uni.** (Suprême Conseil de la Maç.·. portugaise (4).

La voici :

« Commémorer certaines dates de l'Histoire, c'est raviver dans nos cœurs la certitude consolatrice que rien ne peut entraver le progrès de l'humanité et que jamais les peuples n'accepteront de se plier sous un régime de peur, de violence et de despotisme.

« Le règne des tyrans est toujours éphémère ! Le triomphe de la force ne peut être que passager ! La colère du peuple, comme un typhon indomptable, tourbillonne et les emporte en un moment.

« Quelques jours avant le 14 juillet 1789, une armée de 30.000 hommes composée en grande partie de mercenaires étrangers, se concentrait aux environs de Paris et de Versailles et s'apprêtait, au nom du droit divin et du despotisme féodal, à étouffer par le fer et par le feu, la voix du peuple » (Le Complot de la Cour !)

« Les hautes et épaisses murailles de la Bastille étaient, dans leur sinistre nudité, le symbole d'un régime brutal et violent qui persistait à affirmer un complet divorce avec l'âme de la Nation. C'était la sombre et pesante barrière qui s'élevait entre le passé et l'avenir.

« Dans ses murs noirs et silencieux s'abritaient les privilèges, l'esprit de caste, le mensonge, les préjugés et l'oppression.

« Au dehors s'étendait l'horizon immense, inondé de lumière et d'espérance.

« Dans ses ténébreux cachots, Jacques d'Armagnac, Bassompierre, Fouquet, Latude, Voltaire et tant d'autres noms illustres avaient connu les horreurs de l'emprisonnement.

« La Bastille synthétisait le mensonge, le vol, les ténèbres, la captivité, la terreur et la mort.

« Et tout s'écroula, tout fut emporté sous le souffle de la colère du peuple !

« C'est que la colère du peuple, quand elle est attisée par l'iniquité de ses oppresseurs, est comme le souffle impétueux de la tempête qui agite, soulève les flots de la mer qui heurtent, désagrègent et inondent les roches qui s'opposent à leur marche triomphale.

« Rien ne peut l'arrêter, ni l'horrible grondement du canon, ni le sifflement de la mitraille ; la tyrannie finit toujours par s'écrouler dans le cloaque de son ignominie et la liberté se relève chaque fois plus forte et plus puissante.

« Les despotes le savent bien.

« Les Bastilles finissent par être attaquées, puis rasées. Et, à leur place surgit, olympique et souveraine, la justice qui proclame le Droit des Hommes.

« Ce n'est pas seulement pour la grande et généreuse France, championne de la plus haute idéologie d'émancipation et de liberté, que le 14 juillet est un jour de fête nationale.

« C'est un jour de fête également pour tous les peuples qui vivent sous l'oppression et l'esclavage de tous ces petits tyrans que l'INTERNATIONALE NOIRE sait si bien créer.

« Cette date ranime la foi et l'espoir chez tous les opprimés et leur met au cœur une image plus vivante et plus troublante de la Liberté.

« Le 14 juillet, la prise de la Bastille rappelle toutes les sombres Bastilles qu'il y a encore à démolir, toutes les sinistres murailles qui s'opposent à la marche du progrès et à la construction de la lumineuse et souriante cité de l'avenir qui inscrit sur ses portiques la sacro sainte formule de : Liberté - Egalité - Fraternité.

« Le Conseil de l'Ordre, en commémorant, avec émotion, cette date, sait que dans tous les cœurs des Maçons de l'Univers se manifeste le même frémissement d'émotion et d'espérance qui souleva le Peuple de Paris quand il délivra l'âme de la Patrie enfermée dans cette prison.

« Saluons donc le glorieux pays qui, au cours de l'épopée de 1789, a donné à tous les tyrans de la terre la plus terrible leçon ; le Conseil de l'Ordre salue également tous les FF.·. et, dans une accolade, il les serre étroitement contre sa poitrine pour mieux sentir les battements de leurs cœurs où brûle certainement la flamme vive et purifiante qui anime les âmes vivant des mêmes espérances et aspirant au même idéal. »

●

Ce pathos chaleureux est l'expression typique des sentiments mensongers, sectaires, grandiloquents et fumeux que l'idéologie maçonnique a su inspirer à ses membres en leur soufflant hypocritement l'amour de l'erreur et le goût de la destruction, ceci dans l'espoir de poursuivre le « progrès des lumières » et de participer à la construction de la « cité des nuées ».

Le malheur c'est qu'elle ait, pendant 150 ans, réussi à faire accepter ses enseignements et à faire « avaler » ses chimères à la presque totalité du peuple français.

Le Maréchal a dit : « qu'il haïssait tous les mensonges qui nous ont fait tant de mal ». Le mensonge du 14 Juillet « fête nationale » méritait à l'heure tragique que nous vivons d'être dénoncé.

Alors que les fausses doctrines des Loges nous ont menés à la défaite et à la ruine,

— il importe que le peuple de France ait les yeux dessillés ;

— il importe qu'il sache :

— que le 14 juillet 1789 ne fut pas l'explosion spontanée de la colère populaire ;

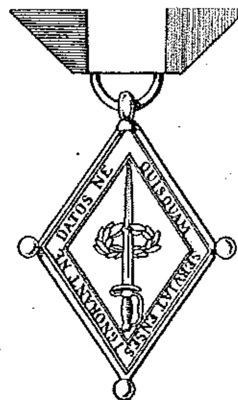
— que la Révolution n'a pas été faite par lui ni pour lui, mais qu'elle fut déclenchée par une minorité d'idéologues qui voulaient transposer leurs fausse doctrines — en grande partie étrangères — dans les faits ;

— que la journée du 14 juillet 1789 ne fut pas une manifestation nationale digne d'être commémorée mais, parmi beaucoup d'autres, une simple journée d'émeute payée au cours de laquelle la lie de la populace s'est livrée aux pillages et aux meurtres ;

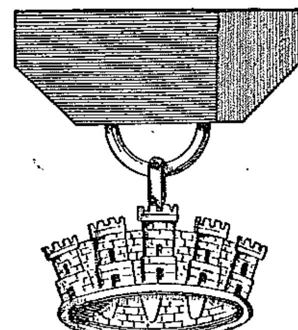
— que la Bastille n'a pas été prise mais que ses défenseurs se sont rendus presque sans combattre ;

— il importe, enfin, que le peuple de France sache qu'il s'est laissé abuser par la perfide propagande des Loges qui a su fabriquer une légende à l'abri de laquelle elle continuait d'affirmer son emprise mortelle sur notre pays.

J. de BOISTEL.



Médaille des gardes françaises, créée à l'occasion de la prise de la Bastille.



Décoration des vainqueurs de la Bastille.

(1) Benjamin Raspail (Ann. G.·. L.·. 1906, p. II).
(2) Naquet : Bull.·. Maç.·. 1884, p. 115 (Tourmentin, p. 55).
(3) Achard, F.·. à la Loge Rose du Parfait Silence, à l'Orient de Paris.
(4) Nos 7 et 8 — 1928 (p. 10).

Les origines corporatives de la F.·. M.·.

LA FRANC-MAÇONNERIE SE DONNE D'HONORABLES ANCÊTRES

Sur les origines de la Maçonnerie, les ouvrages touffus et documentés abondent dans lesquels les controverses savantes et les affirmations les plus fantaisistes alternent. Le profane qui aborde pour la première fois l'étude des problèmes maçonniques se trouve désorienté... Il n'a, le plus souvent, ni le temps de dépouiller tous les volumes et documents qu'il lui serait utile de connaître, ni même la possibilité de se les procurer. Il lit ce qui lui tombe sous la main et, découragé par l'obscurité qui règne sur tout ce qui touche une société secrète, il abandonne bientôt ses recherches.

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de tracer à grandes lignes un tableau des origines, des sources et de l'histoire de la maçonnerie, relevant au passage les diverses hypothèses qui ont été enregistrées. « La Maçonnerie est issue des corporations du moyen âge », disent les uns. « Mais non, répondent de plus avertis, elle a son origine dans les mystères antiques. » D'autres encore la font sortir des « collèges romains » ou des « confréries de tailleurs de pierre allemands », sans que ni les uns, ni les autres sachent au juste comment, par quel miracle ou par quelle filiation elle en sortit.

Nous n'avons pas la prétention d'ajouter une thèse nouvelle aux autres thèses, trop nombreuses déjà. « Des pages et des pages seraient nécessaires, dit le F.·. Lantoine, pour énumérer les pratiques et cultes lointains auxquels des exégètes patients et imaginatifs ont voulu ramifier l'institution. » Nous nous bornerons à examiner d'une manière succincte qui permette au lecteur de s'en faire une idée claire, les liens qui rattachent la Maçonnerie moderne aux corporations et aux confréries dont les historiens les plus éclairés ont voulu la faire dériver.

●

LA MAÇONNERIE CHERCHE SES TITRES DE NOBLESSE

La Maçonnerie sous sa forme actuelle est **de date relativement récente** et des documents authentiques nous permettent de situer avec précision, au début du XVIIIe siècle, sa fondation et la publication de ses statuts. D'autres documents laissent encore penser que, bien avant cette date, des formes maçonniques étaient en vigueur dans les Loges des maçons constructeurs. Mais les « preuves généalogiques » font défaut, dès qu'on atteint le XIVe siècle, et s'il n'est pas douteux qu'il existe des rapports entre la **Maçonnerie moderne, dite spéculative**, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, et la **Maçonnerie opérative**, essentiellement professionnelle des architectes et tailleurs de pierre, il n'en est pas moins difficile d'établir la filiation de l'une à l'autre et impossible de prouver que, en dépit de leur enseignement ésotérique, les secrets et les rites des Maîtres Maçons aient été autre chose qu'un moyen pratique de se reconnaître entre eux et d'assurer la perfection de leurs œuvres en même temps que la protection de leur confrérie.

Soucieux d'établir la pérennité de leur institution, certains maçons, et non des moindres, ont cru bon de revendiquer pour elle une paternité lointaine et illustre, sans se rendre compte peut-être du ridicule qui pouvait en résulter. D'aucuns prétendent en effet qu' « **Adam aurait été reçu maçon selon tous les rites, à l'Ordre du Paradis, par le Père Eternel** ». Le F.·. Bazot (1) se demande, avec un sérieux qui ne laisse pas de nous déconcerter quelque peu, « **Si Adam tint Loge avec sa femme ou sans elle ?** ». Avec non moins de sérieux, le F.·. Enoch soutient que **Dieu le Père et l'archange saint Michel furent les premiers grands maîtres de la première Loge maçonnique.** Plus modeste, le F.·. Maazrog, dans un ouvrage intitulé **« Cabales de la Politique et les Politiciens laïques et religieux »**, nous apprend que **Jésus fut l'un des premiers maçons ; mais qu'il ne dépassa pas le grade de compagnon, ayant refusé celui de Maître.**

Ne voulant pas demeurer en reste d'originalité avec sa sœur de France, la Maçonnerie anglaise n'hésite pas à aller plus loin encore. Ecoutons le Dr Oliver : « **Des traditions maçonniques anciennes disent, et je suis à bon droit de cet avis, que notre société existait avant la création de ce globe, à travers les divers systèmes solaires.** » On croit rêver !... Qu'on ne nous accuse pas cependant de faire œuvre d'imagination pour jeter le discrédit sur un adversaire qui se réclame par ailleurs de la plus haute science philosophique, science si élevée que seuls les esprits longuement préparés et purifiés y peuvent atteindre. Nous citons nos sources, et le frère Lantoine lui-même, dans son « **Histoire de la Maçonnerie française** », s'élève contre la vaine gloriole qui porte ses frères à vouloir revendiquer d'illustres ancêtres. Le frère Bédarride, dit-il (dont le nom cependant fait autorité en la matière et dont on livre les ouvrages à la méditation des impétrants), « n'hésite pas à accaparer Dieu le Père, à cause de la truelle dont les imagiers ornent sa droite ».

●

Sans nous arrêter plus longtemps à ces assertions fantaisistes, auxquelles on a peine à croire que des esprits sérieux aient pu accorder quelque créance, disons seulement que, s'il est difficile de savoir avec précision **comment et à quelle époque** les loges modernes sont sorties des confréries de maçons, il paraît néanmoins hors de doute **qu'il faille chercher là leur origine.** C'est à eux en effet que la maçonnerie moderne a emprunté son vocabulaire, ses cérémonies d'initiation et ses rites, ses signes de reconnaissance et certains de ses symboles.

Précisons également que ce terme de « **Maçon** » ne s'appliquait pas alors aux ouvriers qui gâchaient le mortier et maniaient la truelle, non plus qu'aux manœuvres. Ceux-ci n'avaient ni secret de construction à défendre, ni signes de reconnaissance; ils n'étaient pas admis aux cérémonies initiatiques et ils restaient, leur vie durant, ouvriers ou manœuvres. Par « Maçons », il faut entendre les

---

(1) Bazot : « Histoire des Loges et fêtes d'adoption. »
Bazot : « Manuel du franc-maçon. »

architectes, les tailleurs de pierre, ceux qui, instruits de toute la science de l'époque, initiés par les maîtres aux secrets de leur métier, mettaient dans sa pratique fervente cette intelligence et ce génie auxquels nous devons aujourd'hui ces magnifiques édifices, ponts, aqueducs, temples antiques ou cathédrales gothiques qui, à une même époque, et sous des latitudes différentes, gardent un air d'indéniable parenté. Aussi leurs attributs symboliques étaient-ils le compas, le niveau et l'équerre, qui sont instruments d'architectes bien plus que de maçons.

De tous temps et dans tous les pays, ce rôle des « **Maçons** » fut considérable. Ils exerçaient leur art comme un véritable sacerdoce et bénéficièrent toujours d'une grande autonomie, de privilèges et de franchises refusés aux autres corps de métier. Privilèges qui tenaient autant à l'étendue de leur savoir (car la médecine, le droit, la musique, l'astronomie leur étaient connaissances aussi familières que la mathématique) qu'à l'utilité et à la beauté de leurs œuvres. « **Cet art qui consistait à proportionner les diverses parties d'un monument, à dresser ces flèches et ces clochers audacieux, à courber ces voûtes grandioses sous lesquelles le son, loin de s'atténuer, prenait une ampleur plus harmonieuse, semblait un art magique.** »

Aussi l'architecture ne se dégagea-t-elle jamais complètement d'un certain caractère mystique, d'une doctrine symbolique, qui furent longtemps enseignés par ses prêtres et qui allaient de pair avec l'enseignement technique du métier.

D'autre part, si l'on ne peut à proprement parler de « filiation », il faut néanmoins remarquer que les signes, cérémonies et symboles que pratiquèrent les bâtisseurs de toutes les époques présentent entre eux des analogies frappantes. Aussi les francs-maçons modernes se plaisent-ils à y voir une preuve de la pérennité de leur institution.

●

4.550 ans avant notre ère, le **triangle maçonnique** figure sur les monuments de **Chaldée** comme synonyme de « bâtir ».

A l'époque la plus reculée de la **Chine** (1), on trouve également trace d'une vérité mystique, exposée sous forme allégorique et transmise par traditions orales. Cette vérité revêtait, elle aussi, des formes « maçonniques » : les mystères y étaient conservés dans des monuments symboliques semblables au tabernacle que Moïse éleva dans le désert. Les prêtres, de même que les maçons modernes, portaient des tabliers de cuir, ornés des insignes de leur grade, et comme eux, des bijoux, représentant les outils propres aux maçons de métier.

En **Egypte**, ce caractère sacerdotal et mystique est plus frappant encore, puisque l'enseignement de l'architecture, de même que celui des arts et des sciences, est donné aussi par des prêtres et qu'il s'accompagne d'un enseignement philosophique hermétique, à forme symbolique et de cérémonies d'initiation. Les plus anciens de ces mystères furent ceux d'Osiris, d'Eleusis, de Samothrace, de Mithra... Existant dans des contrées différentes, ils revêtaient des formes variées, mais conservaient néanmoins une grande similitude dans les rites. Des signes de reconnaissance étaient communiqués aux adeptes dont certains sont identiques à ceux pratiqués de nos jours dans les Loges ; de même que les cérémonies initiatiques, avec leur aspect invariablement funèbre, leur résurrection symbolique d'un personnage vénéré, rappellent celles qui accompagnent aujourd'hui encore la réception du nouvel élu, autour du squelette d'Hiram. Les temples maçonniques actuels présentent par leurs dimensions, leurs décorations, leur disposition symbolique, des analogies frappantes avec les cavernes secrètes, représentant l'univers, où étaient célébrés les mystères de Mithra. Les initiés recevaient différents grades et s'engageaient solennellement à pratiquer la discrétion la plus rigoureuse et la fraternité.

En **Syrie**, les confréries de tailleurs de pierre formaient aussi des associations religieuses qui parcouraient l'Asie Mineure pour y élever des temples. C'est ainsi que, 1.000 ans avant Jésus-Christ, Salomon fit appel à l'une d'elles pour diriger la construction du Temple de Jérusalem. Ecoutons la Bible (2)... « Il envoya chercher Hiram de Tyr. Il était fils d'une veuve de la tribu de Nephtali, mais son père était Tyrien et travaillait l'airain. Il était rempli de sagesse, d'intelligence et de savoir pour faire toutes sortes d'ouvrages en airain. Il vint auprès du roi Salomon et fit tout le travail. »

La légende et le culte d'Hiram tiennent dans la franc-maçonnerie moderne une large place. Signalons, en passant, que ceux-ci se considérèrent comme les fils d'Hiram et voulant encore, après sa mort tragique, honorer sa mémoire dans la personne de sa veuve, ont cru bon de s'affubler entre eux de l'appellation ridicule de L∴E∴ D∴L∴V∴ (Les Enfants de la Veuve) !

A l'époque romaine, l'architecture, sans perdre tout à fait son caractère sacerdotal, vit cependant s'atténuer peu à peu l'enseignement mystique et philosophique qui l'accompagnait.

(1) Gould : « **Histoire abrégée de la Maçonnerie.** »
(2) Anc. Test. : « **Premier Livre des Lois** », VII, 13-14.

Les premiers collèges romains de bâtisseurs furent créés par Numa, en l'an 765 avant Jésus-Christ. L'histoire rapporte que, désireux de mettre un terme aux dissensions qui régnaient entre Sabins et Romains, Numa (1), afin de détourner sur d'autres intérêts leurs passions, divisa tout le peuple en différents corps de métiers : charpentiers, teinturiers, tanneurs, orfèvres, etc., qui eurent chacun leurs confréries, leurs jours d'assemblée et leurs cérémonies religieuses. Ces collèges jouissaient d'une grande autonomie, pratiquaient des cérémonies religieuses particulières, basées sur la façon dont chaque métier concevait l'ordre du monde. Les artisans du bâtiment eurent ainsi leur religion à eux, fondée sur l'art de bâtir. Le monde leur apparaissait comme un vaste édifice en voie de construction.

« **L'Univers**, nous apprend le F∴ Oswald Wirth (2) était pour eux un **vaste chantier en construction où chaque être était appelé par ses efforts à l'édification d'un monument unique. On se figurait un travail incessant, n'ayant jamais commencé et ne devant jamais finir, mais s'exécutant de toutes parts selon les données d'un même plan. De là vient l'idée du Grand Œuvre, visant à la réalisation d'un Temple idéal de Perfection. De là aussi parmi les maçons l'usage traditionnel de consacrer leurs travaux à la gloire du Grand Architecte de l'Univers.** »

Quand la **Maçonnerie spéculative** qui succéda aux groupements ouvriers dut renoncer à l'architecture matérielle, elle conserva néanmoins ce symbolisme traditionnel et sa mystique vise à être une initiation au Grand Art de la Vie, qui est « **d'apprendre à construire** », c'est-à-dire « **à vivre sagement, selon les lois de la vie** ».

« **L'initié comprend la vie... Il se fait agent constructeur d'un monde évoluant vers la perfection et devient ainsi l'ouvrier du Grand Architecte de l'Univers.** »

Reconstruisant les ponts et les routes, chargés de l'exécution de tous les travaux publics, comme aussi d'enseigner les principes de l'art romain, les **collèges d'artisans** suivent la marche des Légions et se répandent dans tout l'Empire. Pour se différencier des autres artisans, les « maçons » s'assemblent dans des « Loges », bâtisses de bois généralement accolées à la construction, dans lesquelles ils se réunissent le soir pour se concerter sur leurs travaux et enseigner aux jeunes ouvriers les secrets de leur art. Ils tiennent aussi des réunions secrètes où sont initiés les néophytes et où on leur dispense un enseignement ésotérique et mystique s'exprimant par symboles qui représentent les outils de leur art ou de leur métier. Bien que nous n'ayons sur ce point-là non plus aucune preuve formelle, il faut cependant remarquer que, par leur forme, leurs méthodes de gouvernement, leur organisation et leurs rites, l'emploi de leurs symboles, ces **collèges romains** présentent avec les loges actuelles une ressemblance.

Quoi qu'il en soit, ces collèges romains demeurent florissants jusqu'à l'arrivée des **Barbares**. Peu à peu, d'ailleurs, le polythéisme des religions professionnelles s'est atténué, et le christianisme a pénétré dans les corporations romaines. Aussi, quand, à la faveur de la débâcle où sombre l'Empire, les Barbares déferleront sur l'Europe, verra-t-on les constructeurs demander asile à **l'Eglise** et se réfugier chez les moines bénédictins. Pendant quatre siècles, du VI[e] au X[e] siècle, moines et évêques seront pour eux des protecteurs éclairés. Ils les formeront à leur école, leur enseigneront les disciplines d'un art nouveau, et grâce à eux, avec le triomphe définitif du christianisme, on verra renaître **les anciennes corporations de maçons**.

●

L'EGLISE ET LES CONFRERIES DE « MAÇONS » CONSTRUCTEURS

Après le passage des Barbares, le christianisme refleurit avec une ardeur nouvelle. Renonçant à sa pauvreté traditionnelle, il désire s'entourer du faste que réclame alors la foi passionnée des fidèles. Des moines instruits étudient dès lors une architecture nouvelle, conforme aux exigences de la religion chrétienne, et l'on vit jaillir des églises, véritables bijoux d'architecture qui n'avaient plus rien des constructions techniquement grossières dont se contentèrent les premiers chrétiens. Certains abbés, comme ceux de Cluny, manifestèrent dans cet art un véritable génie ; et les évêques eux-mêmes, saint Eloi, abbé de Noyon, saint Ferréol, évêque de Limoges, Dalmac, évêque de Rodez, et bien d'autres encore, ne dédaignèrent point d'être des constructeurs.

Ce sont donc eux, moines et évêques, qui deviennent les maîtres des maçons du moyen âge. Le moine trace les plans, dirige les travaux et des ouvriers laïques apprennent à le seconder. Parmi ces ouvriers, formés à leur école, les mieux doués deviennent à leur tour **architectes**, « **maîtres maçons** ». Ils se reconstituent peu à peu en associations autonomes et laïques, rappelant celles des collèges

(1) Plutarque : « **Vie des hommes illustres.** »
(2) Oswald Wirth : « **Le Livre de l'Apprenti.** »

romains. Cette évolution se fait d'abord en Lombardie, où les traditions sont restées plus vivaces. Des papes, Nicolas III, Boniface IV, Benoit XII les protègent officiellement, les déclarent partout exempts de corvée et d'impôts, et leur accordent finalement le monopole de la construction de tous les édifices religieux. C'est à des maîtres lombards que Charlemagne fait appel pour édifier la basilique d'Aix-la-Chapelle, et la protection du Saint-Siège explique la faveur dont ces maçons laïcs, et souvent peu respectueux de l'Eglise, jouissent auprès des princes chrétiens. Et quand le pape leur aura accordé le monopole de la construction des édifices religieux, on verra, au XII° siècle, se réorganiser définitivement les corporations, et les laïcs, supplantant les moines, nous laisseront, à Paris, au XII° siècle, à Reims et à Amiens, au XIII° siècle, ces œuvres grandioses que sont les cathédrales.

On comprend dès lors l'opinion assez couramment répandue selon laquelle la maçonnerie serait née au sein même de l'Eglise et aurait trouvé auprès du Souverain Pontife une protection efficace. **Cette protection fut réelle. Mais elle ne s'attachait qu'aux maçons opératifs, aux constructeurs qui édifiaient à la gloire de la chrétienté les joyaux de l'architecture gothique.** Mais rien, absolument rien, ne permet de penser, malgré son ésotérisme, que la **maçonnerie spéculative** en soit issue et qu'elle ait fait plus que lui emprunter ses symboles en les détournant de leur sens.

●

PRATIQUE DES CONFRERIES

Si, en France, l'histoire de la maçonnerie opérative ne compte pas de faits saillants, il n'en est pas de même en Allemagne, où, bien avant le XIII° siècle, de nombreuses Loges existaient déjà (1). Les tailleurs de pierre y formaient des gildes de métier, ayant leurs lois et leurs constitutions spéciales, et groupés sous l'égide d'une grande Loge qui fut d'abord la Loge de Cologne, puis ensuite celle de Strasbourg. En **1248, maître Gérard**, architecte de la cathédrale de Cologne, qui en avait dessiné les plans, commença les travaux. **Deux ans après** se créait la Loge de Cologne et les chefs des travaux étaient dès lors considérés comme les maîtres de tous les maçons en Allemagne. Plus tard, **en 1275**, quand **Erwin de Steinbach** décida d'achever la construction de la cathédrale de Strasbourg, il réunit un congrès où prirent part les « maîtres maçons » d'Angleterre, d'Allemagne et de Lombardie. Erwin fut nommé maître en chaire et l'assemblée se constitua en « Grande Loge ». L'empereur Rodolph de Habsbourg lui permettait de réunir sous sa direction des tailleurs de pierre pour l'aider dans son travail, tandis que Nicolas III renouvelait les privilèges accordés par Boniface aux corporations des maçons.

Ces corporations comprenaient **trois grades** : Maître, Compagnon, Apprenti. Le maître dirigeait le travail et jouait le rôle de président et de juge de la confrérie. L'apprenti, engagé pour cinq ans, était, à l'expiration de ce temps, déclaré libre vis-à-vis de la confrérie et recevait le titre de compagnon. On l'admettait dans le métier au cours d'une cérémonie qui avait lieu au sein de la « Loge » et on exigeait de lui « la promesse formelle de fidélité envers la confrérie », l'engagement de ne pas changer sa marque distinctive et de ne pas révéler les secrets. Puis on lui communiquait la façon de saluer et de serrer la main.

Dès qu'il était libéré envers la corporation, il entreprenait son voyage, qui durait plus ou moins longtemps selon les métiers. Dans chaque ville existait un atelier où l'on procurait au compagnon de passage le gîte et la nourriture, du travail s'il désirait y séjourner quelque temps, ou une somme d'argent pour gagner la ville voisine. Certaines auberges devinrent ainsi des « **Maisons d'appel** » pour un corps de métier. Le tenancier prenait le nom de **Père** ; sa femme celui de **Mère** ; les enfants ceux de « **frère et sœur** ». Plus tard, une délégation de maîtres ou ouvriers s'y tint en permanence à certaines heures pour accueillir le voyageur de passage.

Au bout de deux ans, le compagnon maçon se préparait à la maîtrise Mais peu nombreux étaient ceux qui franchissaient ce stade.

L'art de bâtir était ainsi considéré comme la propriété du constructeur. Il était défendu aux maçons initiés de communiquer les secrets qu'ils avaient reçus et qui concernaient l'usage des outils, l'art de tailler la pierre et de dresser des plans et modèles, de combiner des formes. Ces défenses ne semblent pas avoir eu primitivement d'autre but que celui de sauvegarder le métier ; et les mots de passe et de ralliement, les signes manuels, les façons particulières de saluer, de leur permettre de se reconnaître entre eux et de ne pas trahir devant des profanes les secrets qui assuraient leur honneur et leur existence.

Puis, pour conserver ces principes de leur art et pour les transmettre, ils furent amenés à créer des symboles formés de figures usuelles : le triangle, le carré, le cercle, l'angle droit. Ces symboles servaient de modèle aux maîtres, de guides aux ouvriers. Ils leur donnèrent ensuite une signification morale : l'équerre signifiant la droiture, le cercle la perfection, etc.

Le secret et les symboles dont ils s'entouraient, la stricte obéissance aux disciplines de leur corporation, en même temps que leur indépendance à l'égard de toute autre autorité, cette entente internationale qui se maintenait depuis des siècles entre les constructeurs éparpillés sur toute l'Europe occidentale, assurèrent aux maçons une place à part parmi les autres confréries du moyen âge.

●

LA FIN DES CONFRERIES
LES DEBUTS DE LA FRANC-MAÇONNERIE MODERNE

Cependant, au XVI° siècle, la **maçonnerie opérative** est virtuellement terminée. Les cathédrales sont achevées ou abandonnées, « chaque pays trouvant en son propre fonds de quoi subvenir aux nécessités de la construction, les maçons libres, les artisans cosmopolites ont beaucoup moins d'occasion de se rencontrer ». Les églises se sont multipliées, la foi faiblit et le schisme de Luther divise la chrétienté. L'ouvrage manque ; les privilèges ne sont plus renouvelés ; les anciennes confréries n'ont plus de raison d'être et se dissolvent, sauf en Angleterre et en Irlande.

Dès le XVI° siècle, et même avant, elles n'acceptent plus seulement dans leur sein des constructeurs, mais des hommes de différentes professions, « pourvu qu'ils soient approuvés et initiés dans l'Ordre ». La Loge d'Edimbourg en 1640, celle d'Aberdeen en 1670, **acceptent les premiers maçons spéculatifs.** La mode se répand alors **de se faire accepter dans ces confréries à titre honoraire** et, dès le milieu du XVII° siècle, nobles, commerçants et gens de loi affluent dans les Loges. Ces maçons « acceptés » dans certaines Loges **deviennent même plus nombreux que les maçons de métier.** Et c'est de celles-ci que naquit la maçonnerie moderne spéculative.

G. MALVALEIX.

(1) Gould : « Histoire abrégée de la Maçonnerie. »

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

CRI D'ALARME ET MISE AU POINT

Le « Bugiste » assure, dans son numéro du 30 mai, que la Maçonnerie, officiellement dissoute, s'est reconstituée clandestinement :

« Les FF.·. se sont regroupés et, sous prétexte de jouer à la belotte ou de parler affaires, se réunissent périodiquement les uns chez les autres. »

Certes, il y a du déchet.

« Beaucoup ont fui une organisation qui d'officieuse est devenue illégale. D'autres ont compris leur erreur et ils se sont ralliés au nouveau régime, soit par conviction, soit par intérêt...

« Mais les défections n'ont pas refroidi le zèle des ultras. »

C'est avant tout à ces irréductibles qui « ont cessé d'être des adversaires pour devenir des ennemis » que l'on devra d'abord s'attaquer, estime notre confrère.

Comment ?

« Une police bien dirigée, dit-il, composée d'éléments sains, y parviendra un jour ou l'autre. Elle y parviendra d'autant mieux que l'opinion publique, mieux renseignée, ne sera plus la complice de ces agitateurs. Il importe donc, parallèlement à l'action policière indispensable, de mener une active propagande dans les masses. »

Cette propagande, selon le « Bugiste », est d'autant plus nécessaire que le « Français moyen » ne comprend pas très bien la question maçonnique.

« Il nie volontiers l'existence de sociétés secrètes dont le but lui échappe, et il a tendance à voir dans l'action antimaçonnique une guerre de religion... Or, il faut le dire et le répéter : la question maçonnique n'est pas une question religieuse, mais une question politique. On ne poursuit pas la Maçonnerie parce qu'elle est athée, mais parce qu'elle est antinationale, et que son activité secrète est nuisible à l'Etat. »

D'accord, mais on poursuit aussi dans la F.·.-M.·. une idéologie qui lui a inspiré des actes politiques destructeurs.

LES RESPONSABLES

Le même journal, dans son numéro du 11 avril, sous le titre : « La Croisade des démocraties », publie les bonnes feuilles d'un ouvrage qui paraîtra bientôt en librairie. L'auteur, M. G. Champeaux, dresse le tableau des responsabilités de ce qu'il appelle « les puissances usurpatrices ». Les « puissances usurpatrices » ce sont, notamment, la Juiverie et la Franc-Maçonnerie.

« Leur action dans les années qui suivirent le 6 février illustre tragiquement le propos d'Anatole France : « Ils gouvernent mal, mais ils se défendent bien. »

« Sus aux fascistes ! » Tel va être le mot d'ordre des puissances usurpatrices. Après avoir vaincu aux élections les pseudo-fascistes de l'intérieur, on dénoncera, avec une violence grandissante, les mauvais desseins des fascistes de l'extérieur. On le fera avec d'autant plus d'allant qu'on sera encouragé, voire excité, par les antifascistes d'autres nations — encouragé par les Juifs de New-York et excité par les gouvernants de Moscou. Ainsi naîtra l'idée de la Croisade des démocraties contre le fascisme. »

Pour entraîner l'opinion, « on s'ingéniera à la persuader que la France était menacée par les Etats fascistes. »

« La France ? Les champions de cette croisade s'en moquent éperdument. Les plus ardents d'entre eux, un Blum, un Thorez, un Péri, sont internationalistes. Pendant quinze ans, ils ont refusé de voter le budget de la défense nationale et ils ont déclaré qu'en cas de guerre ils appelleraient le peuple à la révolte. Faire la guerre pour la France, il n'en saurait être question. Mais la guerre pour la démocratie, autrement dit la guerre pour le maintien des privilèges qu'ils tiennent de la déliquescence démocratique, autre histoire ! Là-dessus, tous les représentants des puissances usurpatrices sont d'accord : le fonctionnaire socialiste Zyromsky, comme les Rothschild ; le communiste Duclos, vice-président de la Chambre, comme le Juif nourri de fonds secrets, Georges Boris ; le châtelain Jouhaux comme le commandeur de la Légion d'honneur Weisskopf, dit Gombault ; l'agent anglais Géraud dit Pertinax, comme le F.·. Albert Bayet. »

Le décret constitutif de la Cour Suprême de Riom assignait comme premier objectif aux magistrats instructeurs l'étude des actes « qui ont concouru au passage de l'état de paix dans l'état de guerre avant le 4 septembre 1939 » ; l'essentiel de ces actes réside dans la campagne organisée par les puissances usurpatrices en vue de conquérir les Français à l'idée de la croisade des démocraties. C'est par les profiteurs d'un régime pourri que le plus pacifique des peuples a été amené insensiblement à approuver le principe de la guerre. »

●

COMMUNISME ET MAÇONNERIE

La liaison entre eux est étroite. M. Robert-Julien Courtine l'établit dans un intéressant article de l' « Emancipation Nationale » du 15 mai. Il indique d'abord — ce que les communistes ont reconnu — que la révolution russe de 1917 est partiellement l'œuvre des Loges.

En France, la Maçonnerie et le Communisme ont toujours fait bon ménage. Certains dirigeants du parti communiste étaient maçons. Le sénateur Marcel Cachin, qui fut longtemps le grand homme du parti, avait été initié le 15 janvier 1899 à la Loge « Concorde Castillonnaise » ; le traître Marty était membre de la Loge « Saint-Jean des Arts et de la Régularité » de Perpignan ; d'autres communistes notoires donnaient des conférences en Loge : le professeur G. Cogniot, le « fils du Peuple », Maurice Thorez, le défroqué Florimond Bonte. Celui-ci devint même une sorte d'agent de liaison entre la rue d'Amsterdam et la rue Cadet. On en trouve l'exemple dans cette lettre du Vénérable de la Loge « Anatole-France » au F.·. Bertholomé, du « Droit Humain », que cite M. Courtine :

« Nous avions demandé, par l'entremise de Florimond Bonte, au Parti Communiste, de nous déléguer Benoît Frachon pour venir exposer le rôle et l'action du syndicalisme en régime collectiviste.

« Pour que nos militants puissent adopter la ligne communiste, il faut que des dirigeants puissent exposer la conception qui leur est propre. Cela est d'autant plus important que ceux qui fréquentent nos réunions sont les éléments essentiels des cadres de la société que nous voulons former. »

Cette profession de foi pro-moscoutaire n'est pas isolée. J. Courtine rappelle cette déclaration faite en Loge, à la veille des élections de 1924, par le président de la « Ligue des Droits de l'Homme » du département de l'Aisne :

« Nous sommes des amis du « Quotidien » aussi bien que de « L'Ere Nouvelle », du « Populaire » et même de « L'Humanité ».

Ces extraits — qu'on pourrait multiplier — prouvent bien, comme l'écrit le rédacteur de « L'Emancipation », que, « malgré les dénégations conjuguées des chefs communistes et des responsables francs-maçons, une liaison réelle existait entre ces deux fléaux ».

●

LA DISGRACE D'UN F∴

Dans « L'Alerte » du 16 mai, Léon Bailby se félicite que M. Marchandeau ait été chassé de son poste de maire de Reims :

« C'était, dit-il, non seulement un Franc-Maçon militant, mais un protecteur effronté de la race hébraïque. »

Et l'ancien directeur du « Jour-Echo de Paris » de rappeler qu'en 1938, le député-maire de Reims, alors garde des Sceaux de Daladier, avait pris, sans consulter le Parlement, ce fameux décret qui punissait des peines les plus sévères les journalistes assez audacieux pour s'en prendre aux Juifs appelés pudiquement, pour la circonstance, les « habitants ».

« La défaite de la France, écrit M. Bailby, défaite qui inscrit à juste titre Marchandeau dans la liste des responsables, le trouva néanmoins à son poste et résistant à tous les assauts.

« Mais fort heureusement la loi est la loi. Franc-Maçon militant, Marchandeau n'a plus le droit d'administrer Reims, qui est une des villes royales par excellence, une des capitales de la France. »

L'épuration se poursuit.

●

HERRIOT ET LA F∴ M∴

La Maçonnerie, qui a constitué le ciment du Front Populaire de 1936, avait déjà été la cheville ouvrière du « Bloc » de 1902 et du « Cartel » de 1924. Au lendemain des élections du 11 mai qui amenèrent M. Herriot au pouvoir, les maçons se réunirent en de fraternelles agapes à l'issue desquelles l'hommage et les avertissements que voici furent adressés au chef du gouvernement :

« ...Il y a dans ce pays, pour animer la masse démocratique, pour l'éclairer et la guider, une force désintéressée (I). Cette force, c'est celle du monde maçonnique. (Applaudissements.) Herriot, courage ! Nos amis sont là, ils vous aideront, notre influence morale compte. L'efficacité de la propagande que peut faire la F∴ pour une idée, vous en avez eu la preuve le 11 mai. Elle a su faire l'union entre tous les fils de la démocratie et de la révolution, et nous avons eu la victoire. Travaillez, il y a une force qui veille à vos côtés. (Applaudissements.)

« L'Action Française », qui cite ce texte dans son numéro du 19 mai, ajoute que l'ex-maire de Lyon est ce que le F∴ Oswald Wirth appelle un « maçon sans tablier ».

« ...Ces adeptes du Maçonnisme pur se rencontrent partout, car l'Esprit souffle où il veut, sans tenir compte des sacrements initiatiques, si bien que les porteurs d'insignes maçonniques sont parfois moins qualifiés pour s'en parer, que les Maçons sans tablier restés étrangers à la pratique des Loges. »

Le fait est que M. Herriot a bien mérité de la Maçonnerie. Il s'est comporté tout au long de sa présidence comme un fidèle servant des Loges. Sa déclaration ministérielle reprenait presque mot pour mot les ordres du jour des Convents (A.-G. Michel l'a montré dans son intéressant ouvrage : « La dictature de la Maçonnerie sur la France »). Pour complaire à la Maçonnerie, l'Ambassade du Vatican fut remise en question ; les religieux inquiétés (affaires des Clarisses d'Alençon et d'Evian); l'Alsace croyante menacée ; les catholiques insultés : rappelez-vous le mot fameux sur le « Christianisme des Banquiers », opposé au « Christianisme des catacombes » ; l'école unique amorcée, etc...

●

TACTIQUE MAÇONNIQUE

Elle est exposée dans plusieurs textes de Convents. Notre confrère, le « Journal de la Drôme », du 16 avril, en exhume deux très significatifs.

Le premier est de 1884 ; c'est une déclaration du F∴ Fruit qui devint plus tard sous-préfet de Segré :

« Il est nécessaire, disait-il, que les frères qui sont au pouvoir placent le plus de F∴ possible à leur suite dans les ministères, à la tête des administrations, des services les plus importants. »

L'autre, que l'on doit au F∴ Régis, figure à la page 183 du compte rendu officiel du Convent du Grand-Orient de 1919.

« Je prétends que si nous identifions l'idée de la République avec l'idée de la Maçonnerie, nous aurons l'impérieux devoir de noyauter les ministères et les administrations publiques. C'est une formule intolérante, mais elle a donné des résultats. Dans la plupart des cas, si nous pouvons noyauter les administrations publiques, nous obtiendrons des résultats tangibles. »

C'est en se conformant strictement à cette tactique que les Francs-Maçons se sont emparés de la plupart des postes « clés » des grandes administrations publiques et même privées où ils ont fait tant de mal.

●

LES MENACES CONTRE L'EMPIRE

Le « Midi Colonial », de Marseille, dans son numéro du 14 mai, montre la part des religieux et des missionnaires dans la constitution de l'Empire français. Les Charles de Foucauld, les Mgr Augouard, les Lavigerie, etc.., « ont fait de l'Empire français un empire à part, un empire d'âmes, un empire de bonté ».

Or, cet Empire est menacé.

« Les propagandistes étrangers ont reparu, qui excitaient contre la France, autrefois, les Canaques et les Hovas. A Libreville, chez Mgr Augouard, ils ont jeté Mgr Tardy en prison. En Orient, dans la terre de Saint Louis, où la « Bagdadbahn » elle-même faisait ses travaux en français, le P. de Bonneville a dû quitter l'Université des Jésuites de Beyrouth, pour le camp de concentration, pendant que l'occupant plaçait aux leviers de commande les militants du Front Populaire, les correspondants de la Ligue des Droits de l'Homme, et que les Loges rouvraient triomphalement. »

Le « Midi Colonial » conclut :

« Le Missionnaire en prison, le Franc-Maçon sur le pavois, hélas ! ce n'est pas un hasard, c'est une réalité, et c'est le symbole d'une politique. Les Français, s'ils ont la mémoire courte, sauront-ils, du moins, garder les yeux ouverts ? »

●

SOLIDARITE MAÇONNIQUE

La Maçonnerie est une organisation secrète internationale. Et la solidarité entre les Maçons joue par-dessus les frontières. Le « Grütli » de Lausanne (numéro du 7 mars) en administre la preuve dans un intéressant écho intitulé « L'Etat dans l'Etat ». Le voici :

« Nous avons souvent protesté contre les interruptions ou suppressions dont certaines informations sont l'objet de la part du Service de Radiotélédiffusion, à Berne, qui nous a répondu que le souci de sauvegarder la neutralité suisse était la cause de cette censure. Cette explication nous a cependant paru peu satisfaisante, car des informations ne regardant aucun des belligérants sont aussi coupées de la même manière. C'est ainsi que les auditeurs des nouvelles françaises, Poste Europe 2, ont été privés, le 27 février, à 7 heures, de nouvelles intéressantes. En effet, pas plutôt le speaker avait-il prononcé les mots : Au sujet de la Franc-Maçonnerie, on peut lire dans le « Journal officiel »... que le poste a été brusquement réduit au silence pendant un bon moment.

« Il n'était certes pas question, dans ce cas, d'information pouvant porter atteinte à notre neutralité. Alors ? Cela ne prouve-t-il pas que la F∴M∴ est une organisation internationale et que les F∴ suisses se solidarisent avec leurs frères d'outre-Jura et cherchent à cacher leurs turpitudes ?...

Divers

A titre documentaire, nous reproduisons le menu d'un banquet maçonnique.

Fête Solsticiale
des RR.·. LL.·.
Le Lien des Peuples et les Bienfaiteurs réunis
L'Émancipation
et les Amis Triomphants

Banquet du 8 Février 1900
servi par le F.·. MOURIER,
Restaurateur particulier du Gr.·. P.·. Président de la République des [illegible] Marins

Potages
Bergère et Grand-Orient

Hors-d'Œuvre variés
de l'Orateur

Poisson
Filets de Barbue Grand-Expert

Entrée
Poularde à la Kaddoch

Légumes
Petits-Pois de "La Justice"
Ceps "Bienfaiteurs réunis"

Rôti
Filet de Bœuf piqué à la "Lien des Peuples"
Salade de Rats liés

Bombe
"Amis Triomphants"

Fromages
Bien senti

Corbeilles de Fruits
des Loges Bleues
Petits-Fours de l'Esprit Nouveau

Café Saah
Cognac Rancien, Genièvre de Brabant
Kirsch Noah Lapet

Vins
Maçon Grave, Vin d'Henri 1re Cuvée 1891
Champagne "Émancipation"

NOTA le Restaurateur a essayé les Champignons pour ne pas que vous en MOURIER.

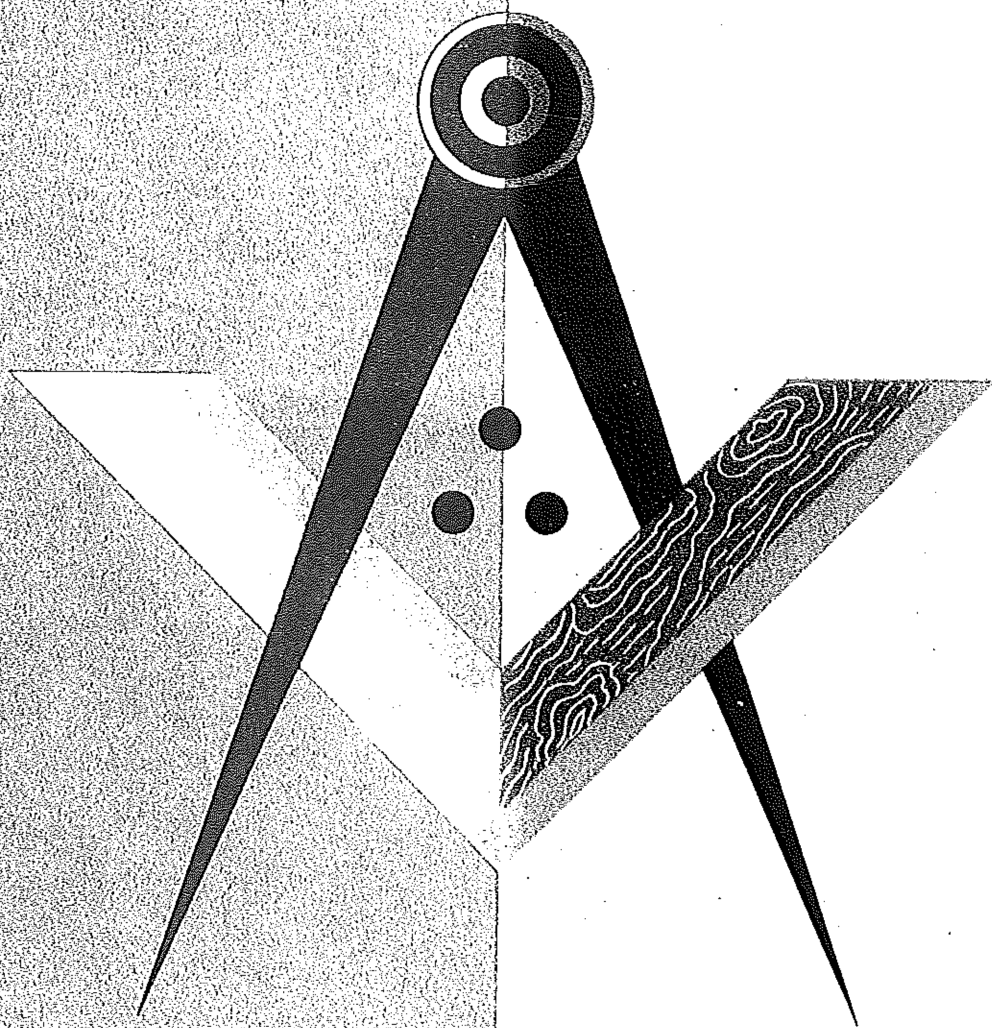
Diffuser

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES

EST UN DEVOIR NATIONAL

LE NUMÉRO : 7 francs

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





NUMÉRO 11 REVUE MENSUELLE AOUT 1942
Autorisation n° 257

SOMMAIRE

NUMÉRO 11 — AOUT 1942

Directeur :
BERNARD FAŸ

Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE

Secrétaire général : J. de BOISTEL

Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87

Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs

La F∴ M∴ et l'État

Avec son organisation occulte et son réseau d'affidés, la Franc-Maçonnerie présente pour les gouvernements un redoutable danger. Tous les États forts se sont méfiés d'elle et se sont arrangés pour l'interdire. L'exemple leur en fut donné par la première République française qui, dès le début de 1793, obligea Philippe-Egalité, alors Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie française, à donner sa démission de ces fonctions et à intimer aux Loges l'ordre de cesser leur activité, devenue inutile, disait le pouvoir, puisque tous les buts assignés à la Maçonnerie avaient été atteints. Les Jacobins connaissaient trop la Maçonnerie et ses méthodes pour ne pas se méfier d'elle ; après s'être servis d'elle pour arriver au pouvoir, ils se refusaient à la laisser continuer son œuvre factieuse. Ils exigèrent sa « mise en sommeil ».

Depuis 1717, date de la fondation de la Grande-Loge de Londres, la Franc-Maçonnerie n'a cessé de chercher à mettre la main sur les rouages des divers Etats européens qui ont eu grand'peine à se défendre. Seuls les gouvernements anglo-saxons ont trouvé en elle un instrument docile. En effet, lors de sa fondation, elle s'était posée en auxiliaire sincère de l'autorité nationale anglaise. Elle avait accepté et pris à son compte toutes les thèses, les doctrines et les procédés de la dynastie régnante en Grande-Bretagne ; de 1720 à 1800, elle fut pour les Hanovre une propagandiste inlassable et, pour la civilisation mercantile, protestante, « philosophique » de l'Angleterre, un outil de pénétration incomparable. Les Loges d'Europe furent fondées par des marchands anglais, grâce au concours de leurs correspondants, ou par des voyageurs, des officiers, des émissaires anglais, grâce à leurs agents. Dans l'un et l'autre cas, la Loge servait à faire régner les idées, les modes, les mots d'ordre anglais. Comme en Angleterre même, la Franc-Maçonnerie avait accepté pour Grands-Maîtres et comme cadres les aristocrates qui dominaient le Parlement et dont les frères ou cousins étaient premiers ministres du roi ; comme ces ministres du roi avaient de hauts grades dans la Maçonnerie et comme la famille royale anglaise ne cessa durant tout le XVIII[e], le XIX[e] et le XX[e] siècle (à l'exception des années 1772-1782) d'exercer un contrôle efficace sur l'activité de la Maçonnerie, on peut dire en toute certitude que la Franc-Maçonnerie anglaise fut traditionnellement une des antennes de l'Etat anglais.

Les Francs-Maçonneries du continent le furent aussi. En France, en Espagne, en Italie, en Hollande, en Autriche, etc., la Franc-Maçonnerie travaillait pour le roi d'Angleterre. Philippe-Egalité, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie française aux heures les plus critiques de l'histoire de France, était un anglomane éperdu ; il allait chercher à Londres ses idées, ses mots d'ordre, ses recettes, et son argent. De 1788 à 1792, il vécut d'emprunts anglais, et la propagande maçonnique, jacobine, orléaniste en France, fut alimentée par ces emprunts que négociait à Londres, pour Philippe-Egalité, son agent Shée. Ainsi la Franc-Maçonnerie française, dont les premiers Grands-Maîtres avaient été des Britanniques, se trouvait alors entièrement soumise à l'influence anglaise, qu'elle singeait en tout. Par son canal et grâce à ses autres agents, Pitt pouvait exercer sur le faible gouvernement du faible Louis XVI l'influence qui lui plaisait. Le roi, entouré de maçons, ses ministres maçons ou pourvus de secrétaires maçons, ses généraux, tels La Fayette, Biron et Dumouriez, tous maçons, étaient des marionnettes entre les mains de la propagande anglaise.

Celle-ci, en fomentant la Révolution française et la destruction de l'Etat traditionnel français, vengea l'Angleterre grâce à la Franc-Maçonnerie, de l'humiliation de 1783.

Depuis cette date, la Maçonnerie n'a cessé de peser sur l'Etat français et de le circonvenir. Tour à tour perfidement flatteuse comme sous Napoléon ou subtilement hostile comme sous la Restauration, elle a poursuivi son œuvre de conquête avec une patience systématique, et la III[e] République lui a donné partie gagnée. On peut dire qu'elle a régné sur la France de 1900 à 1914 et de 1920 à 1940.

On peut le prouver. On a déjà vu dans les numéros 8 et 9 de nos « Documents Maçonniques », par l'exemple du Dr. Goldzeiguer, comment la hiérarchie maçonnique pouvait imposer au gouvernement français ses hommes, ses créatures et sa politique, sans que les gouvernements successifs eussent rien à faire qu'à s'incliner. L'opération se passait dans la coulisse, le public n'en savait rien et les hommes politiques compromis avaient tout avantage à se taire. Je voudrais montrer aujourd'hui quel fut le mécanisme utilisé de 1872 à nos jours, par la Maçonnerie, pour dominer l'Etat français.



La France était une « démocratie parlementaire soumise au suffrage universel », qui était censé souverain. C'est par lui et par les milieux administratifs et parlementaires, issus de ce suffrage, que la Franc-Maçonnerie régnait en France. Le recrutement des Loges était prévu pour fournir à la Maçonnerie française, dans chaque administration, des agents sûrs, discrets, influents et actifs qui, toujours en éveil, placés aux postes de commande ou tout proches de ceux-ci, alertaient les Frères dès qu'une position était libre. On la réservait alors pour un Frère Maçon, ou pour un sympathisant, Maçon sans tablier. Pour eux, toutes les difficultés administratives étaient aplanies comme par miracle, tandis

que pour les autres le chemin était hérissé de circulaires, de délais, d'objections, de formalités et bouché en fin de compte par un mystérieux veto. Le maquis des règlements administratifs était le terrain de chasse préféré de la Maçonnerie française. Toutes les embuscades y étaient possibles. Mais les agents maçonniques devaient rester masqués, et rien ne dissimule mieux qu'une situation médiocre.

Toutefois, pour sauvegarder les situations de ces agents haut gradés maçonniques et fonctionnaires moyens, il fallait être sûr du Parlement. Tel fut le problème essentiel de la Maçonnerie française de 1872 à 1940.

Grâce à une méthode éprouvée, la Franc-Maçonnerie française exerça sur la Chambre des Députés et sur le Sénat français une maîtrise à peu près incontestée durant la IIIe République.

Tout d'abord, elle leur mâchait la besogne. Les Loges, dans leurs réunions, discutaient les questions politiques et préparaient un programme ; ces mots d'ordre étaient ensuite repris par les Congrès régionaux et nationaux. Les organismes centraux, Grande-Loge et Grand-Orient, qui, d'ordinaire, avaient préparé pour les Loges les sujets de discussion et pour les Convents les thèmes de rapports, réunissaient, classaient et fixaient les points principaux. Ainsi une doctrine politique de la Maçonnerie était élaborée, doctrine cohérente dont les principaux points étaient les suivants : haine du christianisme et de toutes les religions nettement déistes, haine de la monarchie, haine de l'autorité sous toutes ses formes, haine en particulier des mouvements fascistes en Italie, nationaux-socialistes en Allemagne et nationaux en Espagne. La Maçonnerie fut le grand centre où tous les éléments antifascistes se groupèrent toujours et où toutes les campagnes antifascistes se préparèrent. On comprend que, s'étant fait le champion de la démocratie parlementaire contre tous les régimes d'autorité, elle ait attiré chez elle les parlementaires, même ceux qui n'avaient pas été initiés à ses mystères. Là, en effet, elle déploya toute son adresse. D'une façon solennelle, le Grand-Maître Louis Doignon le déclarait au Convent de 1934 :

La Franc-Maçonnerie n'oublie pas que ses règlements lui interdisent de se mêler directement à l'action politique et à la lutte des partis. Mais elle n'oublie pas davantage que, dans la plupart des pays où des gouvernements à forme dictatoriale détiennent le pouvoir, les Maçons ont été persécutés, dispersés, ou soumis à la plus humiliante surveillance. La Franc-Maçonnerie ne fait donc que défendre sa propre existence et son idéal séculaire lorsqu'elle déclare à l'avance son hostilité catégorique pour tout régime qui tendrait, dans notre pays, à supprimer ou amoindrir les libertés que les citoyens ont acquises et défendues au prix de tant de peine.

C'est la pensée qui guida la Franc-Maçonnerie lorsqu'en octobre 1934 elle décida d'abattre le Gouvernement Doumergue. Les Loges françaises adoptèrent et mirent en œuvre le vœu suivant, qui émanait de la Loge parisienne « Les Frères Unis Inséparables » : « **La Respectable Loge. « Les Frères Unis Inséparables O .·. de Paris, craignant que le projet des réformes constitutionnelles proposé par le président Doumergue mette en péril les institutions démocratiques de notre pays, et par suite notre Ordre auquel elles sont indissolublement liées, invite fraternellement le Conseil de l'Ordre à agir sans retard, et le plus vigoureusement possible, auprès de tous nos Frères Parlementaires pour qu'ils s'opposent à l'adoption et combattent les dits projets, et ce, pour éviter la disparition de la Franc-Maçonnerie française suivant l'exemple fâcheux donné par certains pays voisins.** »

Le F.·. Bonnet, qui venait d'être élu Orateur au Convent du Grand-Orient, en 1904, prononça devant cette assemblée le discours de clôture ; il y indiquait la méthode suivie pour agir sur l'opinion et sur le Parlement : « **Les 450 Ateliers, Chapitres et Conseils du Grand-Orient de France sont comme autant de foyers de lumière épars sur la surface du territoire. Les milliers de citoyens libres qui les fréquentent passent au crible la proposition, la commentent dans les journaux, la défendent dans les comités politiques. Peu à peu, l'opinion s'en émeut, l'électeur se passionne, le suffrage universel se prononce, le Parlement acquiesce à la volonté du pays. C'est de la sorte qu'agit la Franc-Maçonnerie.** »

La Franc-Maçonnerie considérait ses Loges comme le creuset où devaient se former et les programmes communs à « toutes les gauches » et les équipes de « concentration à gauche ». Elle réussit cette opération deux fois de la façon la plus brillante, la plus profitable pour elle et la plus néfaste pour le pays (1924-1936). Le « Bulletin Hebdomadaire des Loges de la Région Parisienne », à la date du 14 janvier 1922, le dit : « **L'union des partis républicains ramènerait sûrement à la Chambre une majorité républicaine qui imposerait un Gouvernement républicain** », et, devant le Convent du Grand-Orient de 1922, un délégué l'affirmait encore : « **Nous devons organiser la défense de la République. C'est grâce à l'union des gauches, dont la Loge sera la cellule, que nous triompherons. Il nous faut grouper toutes les bonnes volontés républicaines et, même avec les communistes, adopter un programme qui puisse rallier toutes les énergies.** »

De même, en 1919, qu'il avait été dit au Convent : « **Au-dessus des gouvernements qui passent, la Maçonnerie, armature de la République, reste.** » Le Convent de 1923, à la veille de la campagne électorale, tirait les conclusions nécessaires et utiles ; le F.·. Siman y dit notamment :

A la veille des élections législatives, que faut-il pour les républicains ? C'est que le mot d'ordre parte du Grand-Orient de France... Il appartient à la Maçonnerie de donner le mot d'ordre. Ce mot d'ordre doit être entendu. Les Francs-Maçons doivent être les agents de liaison des victoires futures. Vous le pouvez.

Ainsi fut fait.

Dans chaque arrondissement de France en 1923 et en 1935, les Maçons appelèrent à eux les candidats. Ils ouvraient leurs Loges en tenues « blanches » pour les candidats « républicains » mais non initiés à la Maçonnerie, qui souhaitaient venir exposer devant les Maçons leur programme, afin de le faire approuver des Maçons et d'obtenir d'eux leur appui moral et leurs voix. Ce procédé, très typique de la Maçonnerie, permettait aux Loges d'exercer sur des sympathisants une influence durable. Tel député non maçon, mais élu grâce à l'appoint des voix maçonniques et grâce aux combinaisons de la Loge, savait que pour être réélu il avait besoin d'elle ; il pouvait donc être tenu pour dévoué et obéissant. Il est étrange de constater que la Maçonnerie avait souvent plus de mal à faire obéir ses propres Frères, qui, se croyant sûrs de l'appui maçonnique, avaient tendance à se montrer indisciplinés. Les Convents reviennent sans cesse sur la discipline à imposer aux parlementaires maçons. En 1923, le Congrès des loges de la région parisienne adopta le vœu suivant :

Les parlementaires F.·. M.·. qui sont en quelque sorte une émanation de l'Ordre, doivent, pendant leur mandat, en rester tributaires ; il y a pour eux nécessité de prendre comme directives les travaux de l'assemblée générale en ce qu'ils ont de parlementaire ; en toutes circonstances de leur vie politique, ils sont dans l'obligation de se plier aux principes qui nous régissent

Devant le convent de 1928 du G.·.-O.·., le F.·. Régis, rapporteur d'une commission, déclarait :

Lorsqu'un F.·. est élu, il a le devoir impérieux de se rappeler encore qu'il est Maçon et agir toujours en Franc-Maçon. Mais comme, là aussi, de nombreuses défaillances ont été constatées, la Commission vous demande d'instituer pour tout F.·. candidat à des fonctions électives le serment de s'inscrire et d'être assidu aux groupes fraternels de son Assemblée et de s'y inspirer toujours du plus pur esprit maçonnique.

Tel était en effet l'un des procédés les plus efficaces pour s'assurer du bon esprit et de la discipline des élus maçonniques. **Un Groupe Maçonnique Parlementaire** avait été formé à la Chambre. En 1923, le F.·. Camille Chautemps était félicité d'avoir participé à sa fondation. Jusqu'en 1940, ce Groupe fonctionna sous l'autorité de députés tels que les FF.·. Poittevin, Jammy Schmidt et Pierre Bloch. Il recevait régulièrement communication des vœux adoptés par les Loges et par les Assemblées maçonniques.

Mais cela ne suffisait pas ; afin de mieux asservir les députés maçons, on les soumettait au contrôle permanent de leurs Loges. Au Convent de 1929 du G.·.-O.·., le F.·. Sidobre déclarait :

Quand un Franc-Maçon est reçu dans une Loge, il prête un serment. S'il est député, il est responsable devant ses électeurs, mais il l'est

aussi vis-à-vis de nous. Nous ne voulons pas que des parlementaires francs-maçons aient deux attitudes, l'une au Parlement, l'autre dans nos Loges.

Au convent de 1930 du G.'.-O.'., le F.'. Berger s'écria :

On a dit tout à l'heure que le vote des parlementaires n'engageait pas leurs Ateliers; je prétends, moi, qu'il engage la Franc-Maçonnerie tout entière. Et l'attitude de ces Ateliers qui ne veulent rien faire prouve qu'il y a dans les Loges trop d'éléments réactionnaires.

En 1923, le vœu des loges parisiennes avait déjà stipulé :

Les Francs-Maçons parlementaires ont l'obligation de rendre compte de leur mandat devant les Ateliers et à des époques déterminées. Ils ont l'obligation, en présence des actes arbitraires du pouvoir, d'en informer leurs Obédiences et d'interpeller le Gouvernement.

Ainsi, quand un député maçon se permettait de se soustraire à la « discipline républicaine » (entendez maçonnique), pour voter selon sa conscience et selon l'intérêt national, il était puni. Au Congrès des Loges du Sud-Est, en 1923, la motion suivante avait été votée :

Le Congrès des Loges de la région du Sud-Est invite le Conseil de l'Ordre et les Loges à examiner de très près les actes et les votes des élus et des membres du gouvernement maçons, de façon à les empêcher de manquer aux engagements qu'ils ont contractés... demande que la liste de tous les parlementaires F.'.-M.'. soit communiquée aux Vénérables de toutes les Loges afin de faciliter la surveillance et le contrôle de leurs votes.

En 1927, la loge de Lisieux proposait :

Une commission de vigilance de quinze membres composée de Maçons de Paris et de province serait nommée chaque année par l'Assemblée générale et contrôlerait les actes et votes des parlementaires francs-maçons.

C'est ainsi qu'en 1924, les Loges exclurent les députés qui avaient voté les « décrets-lois Poincaré ». En 1929, le Convent du Grand-Orient blâma les parlementaires maçons qui avaient voté les articles 70 et 71 de la loi budgétaire; et le Convent du G.'.-O.'., en 1930, autorisa contre eux des sanctions maçonniques qui furent bruyantes et devaient porter aux Frères coupables un coup grave, du moins pour le développement de leur carrière parlementaire. On a vu aussi comment, en 1938, une Loge voulut faire passer en jugement les FF.'. Chautemps et Zay, coupables d'appartenir à un Gouvernement qui avait manifesté son « pacifisme » en acceptant les accords de Munich... Nous nous réservons de donner d'autres exemples de cette pression de la Franc-Maçonnerie sur ses Frères parlementaires, car les archives du Grand-Orient en sont richement pourvues et elles sont fort instructives pour tout esprit libre. Contentons-nous de citer ici l'aveu éclatant et déjà ancien de la Maçonnerie. Nous trouvons dans le compte rendu du Convent de 1888, les phrases suivantes, prononcées par le F.'. Blatin, qui allait devenir président du Conseil de l'ordre du G.'.-O.'., puis commandeur du Grand Collège des Rites :

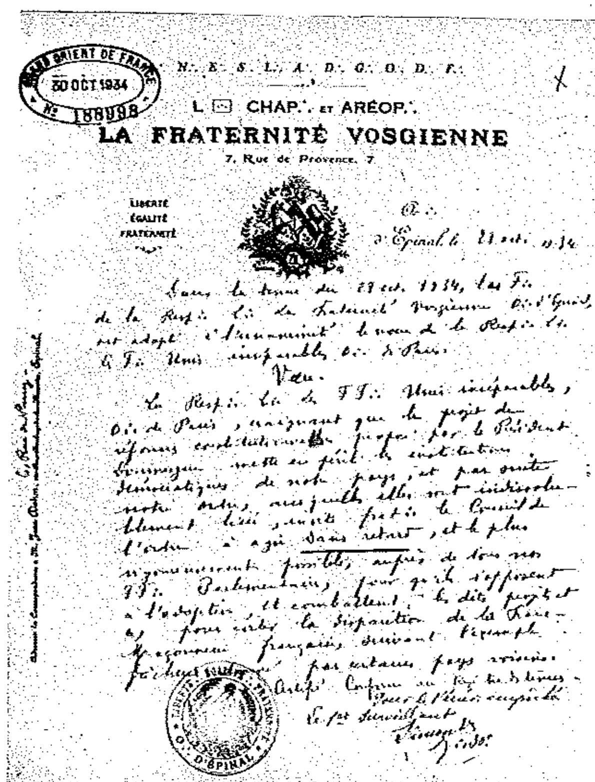
Nous avons organisé dans le sein du Parlement un véritable syndicat de Maçons et il m'est arrivé non pas dix fois, mais cent fois, à moi-même, de grouper autour de moi non pas seulement ceux qui étaient du Conseil, mais tous ceux qui appartiennent à notre Ordre dans le Parlement, d'avoir des lettres signées de cinquante ou soixante noms de Maçons et, grâce à ces signatures, d'obtenir des interventions extrêmement effectives auprès des pouvoirs publics, de faire rendre raison à des centaines de Maçons.

Je vous demande seulement de constater qu'au sein du Parlement nous n'avons jamais oublié nos devoirs, ni les sentiments que nous avons pour vous et que nous n'avons jamais failli aux devoirs qui nous incombent de ce chef.

Depuis une quarantaine d'années, le Parlement français était ainsi le foyer et l'instrument d'un « véritable Syndicat de Maçons » dont il accomplissait les ordres, dont il suivait les directives et qui le menait. Cette double organisation maçonnique : une minorité agissante maîtresse de toutes les initiatives au Parlement, un réseau de fonctionnaires bien placés, maîtres de toutes les nominations administratives, faisait de la Maçonnerie Française la maîtresse de l'Etat.

Il est naturel que les Maçons français et anglais regrettent cet âge d'or. Les Français voudront-ils comprendre que leur premier devoir vis-à-vis d'eux-mêmes, de leur patrie et de leurs enfants est d'en empêcher le retour à tout prix ?

Bernard FAŸ.



GRAND ORIENT DE FRANCE — 30 OCT 1934 — N° 188998

A.'. L.'. G.'. D.'. G.'. A.'. D.'. L.'. U.'.

L.'. ☐ CHAP.'. ET ARÉOP.'.

LA FRATERNITÉ VOSGIENNE

7, Rue de Provence, 7

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

O.'. d'Épinal, le 23 oct. 1934

Le Tr.·. ill.·. F.·. Marc RUCART

Le monde politique a connu beaucoup de Maçons sans tablier, c'est-à-dire de personnages qui ont bien servi les Loges sans s'être astreints à leur discipline : Daladier, Blum, Herriot...

Le F.·. Marc Rucart, qui fut garde des Sceaux et ministre de la Santé publique du Front populaire, appartient, au contraire, à la catégorie des politiciens qui, non contents d'être FF.·., ont franchi tous les échelons de la hiérarchie et milité dans les comités directeurs de la F.·.M.·..

Il était membre de deux obédiences : la Grande Loge de France et l'Ordre maç.·. mixte international le **Droit Humain.** Il portait, sans doute, aussi de l'intérêt à la Société théosophique, car il a écrit, dans le numéro d'août 1930 de la revue **Le Lotus bleu**, un article intitulé « La religion de l'esprit », qui n'est pas un modèle de clarté, d'ailleurs.

Ajoutons qu'il est membre de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Ligue de l'Enseignement.

Il fut fondateur et secrétaire général des fédérations de la Ligue des Droits de l'Homme du Loiret et de l'Aisne, président de la fédération des Vosges, membre du Comité central de la Ligue en 1935.

A la Grande Loge, il était inscrit à la L.·. **L'Indépendance,** d'Orléans. Le Vénérable de cet Atelier fut, d'une façon presque continue de 1926 à 1940, le F.·. Marcel Passelaigue, bâtonnier des avocats de la ville. Le nom de ce F.·. a été plus d'une fois prononcé à l'occasion du scandale Stavisky auquel Marc Rucart s'intéressa, nous le verrons, aussi bien comme Maçon que comme parlementaire.

Au Droit Humain, le F.·. Marc Rucart fit partie de la L.·. **Georges Martin,** puis, lorsqu'il eut acquis le 18e degré, du Chapitre Rose-Croix **Georges Martin.**

Délégué par sa Loge au convent de 1930, il fut élu membre du Tribunal de Cassation pour la région parisienne. Il assista au Convent de 1931 comme délégué de la L.·. **Comte de Saint-Germain** (dont il avait été Premier Surveillant en 1929) et fut élu membre du Conseil national du Droit Humain qui est, on s'en souvient, le comité directeur de la section française de cette fédération.

Il fit plusieurs conférences en Loge.

La première, à notre connaissance, est celle qu'il donna, le 6 mai 1929, à la L.·. **Comte de Saint-Germain :** « L'idéalisme dans la politique. ».

Le 4 novembre de cette année-là, il fit à la même Loge, qui participait à la semaine de la Paix, un discours sur la paix.

Le 5 mars 1931, il parla de la commission d'enquête sur les scandales financiers devant les LL.·. **Maria Deraismes** et **Georges Martin.** C'était le moment où la F.·.-M.·. cherchait à exploiter le scandale Oustric contre le ministère Tardieu. Rucart était rapporteur de la question de la Banque de France à la Commission d'enquête Oustric et avait fait grand bruit autour d'un prêt de notre institut d'émission à ce financier.

Deux ans plus tard, le Congrès des Loges de la Région parisienne organisa une fête de propagande au Grand-Orient. Le F.·. Marc Rucart y vint aux titres de membre du Conseil national du Droit Humain et de député des Vosges ; il dit, au cours d'une intervention remarquée, d'où venait, où allait la F.·.-M.·. (1er mars 1933).

Le 1er février 1934, il fit, à la L.·. **Georges Martin,** une conférence sur « l'Affaire Stavisky vue du Parlement ».

Il se posait alors en champion de la défense de la démocratie. Il entra peu après à la Commission d'enquête du 6 février présidée par Laurent Bonnevay, et en devint rapporteur général. Il rédigea contre le « fascisme » un rapport que les FF.·.-MM.·. et leurs amis considèrent, bien à tort du reste, comme un « réquisitoire écrasant ».

Son activité antifasciste ne se borna pas là. En huit mois, il fit quatre-vingt-deux conférences publiques pour répandre la vérité maçonnique, fort éloignée de la Vérité, sur le 6 février.

Collaborateur actif du Rassemblement populaire, il fut désigné, par celui-ci, pour prononcer, le 14 juillet 1935, la déclaration par laquelle les « Républicains » faisaient appel à l'armée « formée des fils du peuple entier », pour la défense de la « Liberté » :

«... Du plus humble village à la capitale, nous opposerons aux entreprises des factieux les masses profondes, celles qui travaillent, celles qui pensent, celles qui veulent une France juste et libre...

« Nous faisons le serment de rester unis pour défendre la Démocratie, pour désarmer et dissoudre les ligues factieuses, pour mettre nos libertés hors de l'atteinte du fascisme. Nous jurons, en cette journée qui fait revivre la première victoire de la République (la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789), de défendre les libertés démocratiques conquises par le peuple de France, de donner du pain aux travailleurs, du travail à la jeunesse, et au monde la grande Paix humaine. »

BULLETIN DES LOGES DU DROIT HUMAIN (Région Parisienne)

RR.·. LL.·. LE DROIT HUMAIN

N° 1 MARIA DERAISMES, N° 40 GEORGES MARTIN

Jeudi 5 Mars 1931

Ouv.·. des trav.·. à 20 h. 45. — P.·. V.·. et correspondance.

Réception de la T.·. Ill.·. S.·. Marguerite MARTIN, présidente du Cons.·. Nat.·. et des membres du Cons.·. Nat.·.

CONFERENCE :

La commission d'enquête sur les scandales financiers

PAR LE F.·. RUCART, DÉPUTÉ DES VOSGES

Membre de la Commission

Discussion frat.·.

Circ.·. des tr.·. — Clôt.·. des trav.·.

Le F.·. Marc Rucart remplit un des termes de cet engagement solennel au début de décembre 1935, où il demanda, à la Chambre des députés, la dissolution des Ligues.

Il le fit d'une façon assez curieuse, en cherchant à défendre la Franc-Maçonnerie contre l'éventualité d'un choc en retour :

« ...Ne dites pas, s'écria-t-il, que, entendant viser ces milices, nous portons atteinte à la liberté d'opinion. Non pas !

« Nous ne reprochons pas aux ligues, aux groupements politiques telle ou telle idée politique qui n'est pas la nôtre, qui est opposée à la nôtre. (Très bien ! Très bien !) La question n'est pas là.

« Quand, déjà, j'ai soulevé le problème devant vous, j'ai entendu une voix de droite me dire : « Alors, il faudrait dissoudre la Franc-Maçonnerie. C'est encore ce qu'ânone chaque jour une partie de la presse... »

Les événements ont prouvé que cette presse avait raison.

Mais, que reprochaient Marc Rucart et ses amis aux Ligues ? Le F.·. Rucart le dit à la Chambre :

« Nous ne sommes pas contre les ligues parce qu'elles ont des idées fascistes. Nous sommes contre les ligues parce qu'elles emploient des moyens de factieux. »

Les Ligues avaient le tort d'être capables d'opposer aux troupes de choc marxistes des hommes résolus à accepter le combat et à le gagner. C'est la seule raison pour laquelle la F.·.-M.·. voulait les dissoudre.

L'antifascisme du T.·. Ill.·. F.·. Marc Rucart le désigna à l'attention de Léon Blum, lorsque ce dernier constitua le premier ministère de Front populaire : il devint ministre de la Justice.

Les marxistes le prièrent aussitôt de gracier les agitateurs politiques que les gouvernements précédents (ils étaient cependant bien faibles) avaient emprisonnés.

Marc Rucart leur donna satisfaction.

La F.·.-M.·. et les grandes associations juives lui demandèrent ensuite de naturaliser rapidement les indésirables que des gouvernements étrangers soucieux de la santé de leurs peuples chassaient de chez eux.

Le F.·. Marc Rucart s'y employa et déclara un jour avec cynisme qu'il en naturalisait un bataillon chaque mois. C'est grâce aux FF.·. Chautemps et Salengro, à Léon Blum, Marius Moutet, Salomon Grumbach et à lui que nous devons l'installation sur notre sol et la naturalisation de tant de personnages dont une commission officielle est, depuis plusieurs mois, obligée de réviser le statut.

Devenu ministre de la Santé publique, Rucart s'efforça de réaliser le programme de la F.·.-M.·. et de la Ligue de l'Enseignement sur la famille. Ce programme destructeur de l'institution familiale comportait plusieurs articles : facilité du divorce, diminution de l'autorité paternelle, prise en charge des enfants par les œuvres contrôlées par la Ligue de l'Enseignement, destruction des œuvres privées.

Le 18 septembre 1937, Rucart élargit les attributions des comités départementaux de coordination sanitaire et sociale et retira aux Unions d'œuvres privées les pouvoirs qui, aux dires de l'**Action laïque**, « leur avaient été imprudemment assignés ».

Le 1er octobre suivant, il fondait par décret un Conseil supérieur de Protection de l'Enfance et le chargeait de traduire en textes législatifs les revendications de la F.·.-M.·. touchant la jeunesse.

Au cours de l'hiver 1938, il fit, comme le lui demandait la Maçonnerie, une grande publicité à l'idée du « carnet de santé ». C'était un des moyens imaginés par ses FF.·. pour socialiser la médecine et contrôler plus étroitement la vie familiale, grâce à une extension abusive des Assurances sociales.

Quittant le domaine de la théorie, il préconisa, le 3 mai 1938, l'institution de la fiche de santé pour les enfants admis dans les colonies de vacances :

« Cette fiche, dit-il, pourra être insérée en temps voulu dans le carnet de santé dont j'étudie la réalisation pour tous les citoyens français. »

La Ligue de l'Enseignement trouvait, sans doute, qu'il

BULLETIN DES LOGES DU DROIT HUMAIN (Région Parisienne)

R.·. L.·. N° 55 « MARIE GEORGES MARTIN » EN COLLABORATION AVEC LES RR.·. LL.·. N° 1 « MARIA DERAISMES », N° 4 « MARIE BONNEVIAL », N° 40 « GEORGES MARTIN »

Jeudi 24 Février 1938

Ouv.·. des trav.·. à 20 h. 30. — P.·. V.·. et corr.·. — Questions diverses.

Réception de la T.·. Ill.·. S.·. Marguerite MARTIN, Présidente du Cons.·. Nat.·. assistée d'une délégation du Cons.·. Nat.·. de la Féd.·. Française

Réception du T.·. Ill.·. F.·. PETIT, T.·. P.·. S.·. G.·. C.·. de l'Ordre assisté d'une délégation du Sup.·. Cons.·. Mixte Intern.·.

Réception du T.·. Ill.·. F.·. DALTROFF, Membre du Cons.·. de l'Ordre du G.·. O.·. et Garant d'Amitié près de notre Obéd.·.

Un voyage au pays des Soviets

par notre T.·. Ill.·. F.·. RUCART

Garde des Sceaux du Sup.·. Cons.·. Mixte Intern.·.

Circ.·. des tr.·. — Clôt.·. des trav.·.

n'allait pas assez vite, car son bulletin l'**Action laïque** fit suivre la publication de la circulaire ministérielle de ce peu obligeant commentaire :

« **Ce texte est excellent. Maintenant, passons aux actes !** »

Bien entendu, Marc Rucart accorda son appui matériel et moral aux œuvres qui soutinrent la politique de la F.·.-M.·.. C'est ainsi qu'au printemps 1939, il encouragea la campagne dite du Petit Poulbot organisée par l'U.F.O.V.A.L. (Union Française des Œuvres de Vacances Laïques) pour le développement de ses colonies.

Si occupé qu'il fût au ministère, il trouvait encore moyen de donner des conférences en Loge : le 24 avril 1938, par exemple, il rendit compte d'un voyage qu'il avait fait au pays des Soviets aux Loges **Marie Georges Martin, Maria Deraismes, Marie Bonnevial** et **Georges Martin**, du Droit Humain.

L'annonce de cette conférence est intéressante, car elle nous apprend que Marc Rucart s'était vu confier une des plus hautes fonctions du Droit Humain : il était Garde des Sceaux du Suprême Conseil Universel mixte.

Marc Rucart était un F.·.-M.·. fanatique. Il a avoué, dans une lettre à un F.·. vosgien, que le mandat parlementaire était pour lui « comme un outil supplémentaire pour le travail du Grand Œuvre ».

Un hasard providentiel permit au journal de Mirecourt, **La Plaine**, de connaître ce document et de le publier à la fin de 1934.

L'émotion en Lorraine fut grande : ainsi la preuve était donnée par Marc Rucart lui-même qu'il s'était fait élire député pour mieux servir l'Ordre maçonnique !

Piqué au vif, Marc Rucart défendit son point de vue dans une « causerie familière » dont le **Bulletin** du **Droit Humain** a publié le texte.

La « familiarité » de Marc Rucart n'est pas élégante. On en jugera par ces quelques mots :

« **...Mais il reste que j'ai écrit que cet outil,** [le mandat parlementaire] **je le mettais au service du Grand Œuvre. Et, comme il y avait les « trois points » dans ma lettre, on a pu traduire « du Grand Œuvre de la Maçonnerie ».**

« **Et puis après ?**

« **Allons, Messieurs les censeurs, les cherche-poux et dénicheurs de diables, voudriez-vous donc me dire ce que c'était que ce Grand Œuvre ?...** »

L'expression de « Grand Œuvre » est trop particulière aux Loges pour qu'il puisse y avoir la moindre contestation : le député Marc Rucart était au service de la Maçonnerie ; ce service passait avant celui du peuple souverain. Mais il n'aurait pas fallu que cela se sache.

Georges OLLIVIER.



Marc Rucart visitant l'hôtel de la Monnaie. Ph. Arch. Louis Silvestre.

La F.·. M.·. au service de l'Étranger

A la demande de nombreux auditeurs, nous donnons des extraits de la conférence que vient de faire notre éminent collaborateur M. Vallery-Radot dans plusieurs villes du Midi de la France.

« ... Le Français émasculé par l'esprit maçonnique qui le possède depuis cent cinquante ans, devenu incapable de remonter aux causes de sa ruine, réduit à des réflexes d'insecte, ne voit, ne touche plus que l'immédiat. **Tant qu'il ne discernera pas qu'il porte toujours dans les fibres mêmes de son intelligence et de son cœur l'idéologie étrangère qui le désagrège,** véritable cancer, cellule à cellule, sans même qu'il s'en aperçoive, tant qu'il n'entrera pas à fond dans une révolution spirituelle totale qui ressuscite enfin son âme, qu'il n'espère pas retrouver sa conscience nationale, ni, par voie de conséquence, son rang en Europe...

« ...Quand on observe les mouvements historiques dans leurs profondeurs, on voit que l'Europe, depuis le démembrement de l'Empire romain, a toujours tendu à refaire l'unité de cet Empire à travers même ses déchirements et ses divisions et que ce sont précisément les deux peuples de France et d'Allemagne, dissociés par le partage des fils de Charlemagne, qui ont toujours cherché d'instinct, tantôt par les armes, tantôt pacifiquement, par des mariages, à réaliser ce dessein à leur profit respectif, mais, en définitive, pour le bien commun.

« On voit aussi qu'à partir du XVII[e] siècle une autre puissance, d'un tout autre esprit, se met en travers chaque fois qu'un accord ou une réconciliation s'ébauche ; les guerres ne se font plus tant par les armes — à moins que ce ne soit celles des autres — que par les moyens les plus déloyaux, l'argent, l'espionnage, la calomnie des libelles et des pamphlets, la mainmise sur l'opinion...

« Or nous observons aussi :

« 1° **Que depuis le XVIII[e] siècle tous les gouvernements sont sous la coupe de la Maçonnerie** et que tous les pays qui s'efforçent d'éliminer cette société sont tôt ou tard renversés par des révolutions, la Révolution comme on dit, sans plus, avec une majuscule, sans tenir compte des modes par lesquels elle s'opère, des raisons — ou des prétextes — qui la provoquent comme des pays où elle éclate ;

« 2° **Que cette action maçonnique, au sein des Etats, sert neuf fois sur dix les intérêts anglais.** L'Angleterre emploie-t-elle la Maçonnerie comme l'organisme le plus efficace de son Intelligence Service ou la Maçonnerie utilise-t-elle l'Angleterre comme fourrier de cet Empire universel qu'elle rêve toujours de fonder et que le sceau de ses suprêmes Conseils timbré de l'aigle bicéphale du Saint-Empire romain préfigure orgueilleusement ? Je crois que c'est une partie de poker qui se joue entre les deux commères — les joyeuses commères de Windsor — que l'une et l'autre ne se gênent pas pour tricher quand l'occasion se présente mais qu'en définitive, c'est la Maçonnerie qui finira par mettre sa partenaire sur la paille. Ni les nations, ni les hommes, ni les régimes ne lui importent. Elle se sert de tout et le rejette quand l'instrument ne lui convient plus. L'absorption progressive de l'Angleterre par l'Amérique, qu'on a vu se dessiner à la fin du XIX[e] siècle, qui s'est accentuée après la guerre de 1914 — exactement en 1917 — et qui s'achève aujourd'hui sans que les neuf dixièmes des Français comprennent encore ce qui se passe — est un indice de cette révolution inéluctable... »

Après avoir rappelé l'origine spécifiquement anglaise de la Maç.·., l'orateur montre l'Angleterre inoculant le virus maçonnique dans les principaux pays de l'Ancien et du Nouveau Monde. Quant à la France :

« ...Cependant le virus n'aurait sans doute pas pris si fortement sur nous si la Maçonnerie n'avait trouvé **deux merveilleux propagandistes** dans les personnes de **Voltaire** et de **Montesquieu...**

« **...Après leur retour d'Angleterre, Voltaire et Montesquieu vont adultérer radicalement la conscience nationale.** Notre esprit ne sera plus français, il se fera anglais. Cela frappe les contemporains, notamment l'auteur anonyme de l'**Ordre trahi** qui, plaisantant sur l'anglomanie de ses contemporains, écrit ceci en 1740 : « On voulut d'abord s'habiller comme les Anglais, on s'en lassa peu après. La mode des habits introduisit peu à peu la manière de penser ; on embrassa leur métaphysique... Il ne manquait enfin au Français que le bonheur d'être F.·. M.·., et il l'est devenu. »

« En devenant F.·. F.·. grâce aux **lumières**, expression essentiellement maçonnique, les Français apprendront à



Le roi George VI en tenue de F.·.M.·.

haïr ce que Voltaire appelle le « fanatisme » et les préjugés ; le « fanatisme », c'est la religion des Français, et les « préjugés », ce sont les fondements mêmes sur quoi repose la société française. Tous ceux qui n'adopteront pas les lumières seront traités de suppôts de la superstition et frappés d'un ostracisme implacable, car ces lumières passeront bientôt des salons dans les cabinets des ministres et de jeux d'esprit deviendront des maximes politiques qui ébranleront puis renverseront un trône de huit siècles.

« Voltaire, avec le génie endiablé qu'il apporte à parer d'étincelles fulgurantes les lieux communs les plus bas, fera prendre pour de la philosophie ses facéties, qui donneront à la lâcheté, à l'égoïsme, à la cupidité et à l'avarice, les couleurs de la sagesse. Pendant cent ans il sera le bréviaire du notaire et du médecin de province, le père de cette sottise solennelle, si peu française, qui devait s'épanouir dans la bourgeoisie libérale entre 1830 et 1850 et que Flaubert devait immortaliser dans M. Homais.

« Et pourtant quelles solides traditions subsistaient encore dans toutes les classes, clergé, noblesse terrienne, bourgeoisie du Parlement, des offices et du négoce, artisanat, paysannerie. « La Vie de mon père », de Rétif de la Bretonne, est un témoignage de cette puissance à la veille même de la Révolution. Mais cette société-là, la vraie, pense et travaille en silence tandis que celle des philosophes s'agite et se répand partout ; on ne voit qu'elle sur le devant de la scène et comme elle crie à tue-tête qu'elle est l'opinion, on finit par le croire. Cependant, il faudra plus de cent ans pour que le progrès des lumières ait achevé de refouler dans de rares îlots ces survivants magnifiques. C'est ce que Péguy a bien vu lorsqu'il a dit que l'ancienne France pouvait se toucher encore dans le peuple des artisans et des paysans de province dont il était, jusqu'aux environs de 1881 (époque des décrets du F.·. Jules Ferry) et que ces années-là sont la date discriminante qui la sépare de la France moderne et non pas encore 1789. C'est qu'alors la Maçonnerie aura achevé par l'Ecole, la Presse, la Politique, l'érosion de ces pierres d'angle de la société française qu'était dans les « Maisons » (ainsi nommait-on autrefois les familles : « Il est de bonne maison », disait-on) la fidélité aux croyances et aux traditions ethniques. Un grand peuple met très longtemps à mourir...

« ...**Les philosophes se sont improvisés économistes et naturellement c'est le libéralisme anglais qu'ils préconisent, c'est-à-dire la suprématie de l'échange sur la production, le triomphe de l'agiotage, exactement le triomphe des valeurs juives. C'est déjà l'avènement de ce qu'on appellera au siècle suivant le capitalisme.** Ecoutez Voltaire qui se raille lui-même mais fera inlassablement campagne pour ce qu'on appelle la liberté du commerce, c'est-à-dire la liberté pour l'Angleterre d'accaparer tous nos marchés : « On écrivit des choses utiles sur l'agriculture ; tout le monde les lut excepté le laboureur. On supposa au sortir de l'Opéra-Comique que la France avait prodigieusement de blé à vendre. Enfin le cri de la nature obtint du gouvernement, en 1764, la liberté de l'exportation. » Tout cela est très drôle, mais retenez cette date : 1764. C'est l'année qui suit le traité de Paris. Dans son livre remarquable : « La Doctrine corporative », M. Bouvier Ajam nous donne la raison d'un tel feu pour la liberté du commerce chez les philanthropes des Loges : « L'Angleterre, elle, rêvait de rééditer avec la France le traité de Milhuen, qu'elle avait astucieusement imposé au Portugal et qui lui avait permis d'inonder le pays de produits manufacturés anglais en échange d'avantages illusoires. Le régime corporatif associé à la politique protectionniste de la France s'y opposait ; il fallait l'évincer. » « Laissez faire ! laissez passer ! » Turgot, maçon lui-même, idole des philosophes, s'en chargera. Un édit de parlement abolira ensuite maîtrises et jurandes. Le monde du travail se soulèvera et il faudra les rétablir, mais elles ne seront plus qu'altérées dans leur esprit, rongées par l'esprit libéral et soumises à l'argent.

« Quand le peuple des faubourgs, savamment excité par les clubs maçonniques, ira demander du pain à son roi et ramènera dans leur bonne ville le boulanger, la boulangère et le petit mitron, il ne saura pas que le roi ne peut plus leur donner ce pain parce que, déjà prisonnier de fous criminels, **les doctrines absurdes et inhumaines qu'on agite dans les Loges règnent désormais dans l'Etat pour le compte des banques anglaises qui s'enrichissent à ce jeu d'idéologues.**

« Ici se place un événemnt capital : **la révolte des colonies anglaises d'Amérique.** Dans nos histoires on veut n'y voir que la pensée de Vergennes, un grand serviteur de l'Etat : la revanche à prendre de la partie perdue au Canada et aux Indes. Elle y est sans doute, mais il est un point qu'on oublie : c'est que **Washington** et **Franklin** sont aussi F.·. M.·.. S'ils ne l'eussent été, cette révolte coloniale purement économique (le refus de payer la taxe de la métropole sur les marchandises) n'aurait pas suscité un enthousiasme si bien orchestré chez les philosophes. Si les Maçons français et le **F.·. Lafayette** en tête s'enflamment à ce point, c'est que l'Amérique du bonhomme Franklin leur apparaît comme la perfection de la société maçonnique dont il rêve. La logique les emporte. **L'Amérique n'est pas une nation, c'est un comptoir et c'est une société de pensée, anonyme et démocratique, qui, la première, fonde une République sur les Droits de l'Homme.** Fatalement l'Angleterre, malgré les

survivances illogiques de son aristocratie terrienne et de certaines de ses traditions admirables, tend par l'idéologie maçonnique qui la domine à se résorber dans l'Amérique...

« ...La guerre d'Indépendance a couvert de gloire notre marine et nos armées...

« ...Le traité de Versailles du 3 septembre 1783 reconnaîtra l'indépendance des colonies américaines. Mais s'il paraît naturel que les FF.'. américains tirent des avantages dans une querelle de famille (et plus jamais, même au sujet du Canada, il n'y aura de conflit entre les deux puissances), **il serait contraire aux prochains Droits de l'Homme et du Citoyen que la France reprît son hégémonie. Elle ne devra rien retirer pour elle.** Ce n'est plus désormais le sang qui conquiert, c'est l'argent. Naturellement, en dépit des reconquêtes du bailli de Suffren dans l'Inde, la France devra les abandonner toutes sans contre-partie. Tel est le modèle d'une paix française quand l'esprit maçonnique préside à ses destinées... »

∴

Puis M. Vallery-Radot suit les actions combinées de la Maç.'. et de l'Angleterre pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration.

« ...L'attitude maçonnique envers Bonaparte sera d'expectative sourdement hostile ; dès Campo-Formio, elle a d'ailleurs auprès de Bonaparte **les vieux renards de ses Loges, Talleyrand et Fouché.** Et comme par hasard, le jeu que mèneront ces frères sera dès le début le jeu anglais, guettant l'instant où le géant s'écroulera pour monnayer ses dépouilles. C'est un Maçon, le **maréchal Marmont,** qui, à Essonne, se retire de la bataille et ouvre ainsi aux Alliés les portes de Paris. C'est le F.'. Talleyrand qui, sous le nom de **Charte,** fabrique pour Louis XVIII une constitution sur le modèle parlementaire anglais et d'où sortira, comme le canard d'un œuf couvé par une poule, la **Révolution de Juillet.** Le duc de Wellington, recevant Vitrolles, l'émissaire de Louis XVIII, lui signifiera que le retour du roi est conditionné par le drapeau tricolore et la présence de Fouché dans le ministère. Il cèdera sur le drapeau tricolore mais non sur Fouché.

« Quand Talleyrand et Fouché inspireront vraiment trop de dégoût, un autre Maçon sera fourni par l'Angleterre, le **F.'. Decazes,** grand dignitaire du Rite écossais. La Maçonnerie, sous le nom de libéralisme, va agiter tout le pays pendant cette période de la Restauration qu'elle a nommée elle-même une comédie de quinze ans; elle s'insurge contre notre intervention en Espagne, distribuant dans les bivouacs des appels pour lever la crosse en l'air, et elle choisit — ce qui fait les affaires de l'Angleterre — le moment où, malgré la mauvaise humeur de Londres, nous commençons la conquête de l'Algérie, pour déclencher la révolution préparée depuis si longtemps sous le patronage du **F.'. Lafayette** avec l'argent du **F.'. Lafitte** ; le **F.'. Dupin** se vantera de l'activité déployée par les ateliers maçonniques ; la Loge « les Amis de la Vérité » fut la première à prendre les armes, au dire du F.'. Clavel, et, comme par hasard encore, à Saint-Cloud, lorsque Charles X demandera si les bandes qui montent sont nombreuses et armées, nous constaterons que c'est encore un Maçon, le maréchal Maison, qui se charge de lui mentir en grossissant démesurément l'importance des colonnes. On verra reparaître le F.'. Talleyrand qui, comme par hasard également, aura l'ambassade de Londres. Et les Loges de 1830 réaliseront avec Louis-Philippe d'Orléans ce que la « faction d'Orléans », comme on disait, n'avait pu faire avec son père Philippe-Egalité, Grand-Maître du Grand-Orient, un trône à eux sur le trône français. **C'est d'ailleurs l'Ill.'. F.'. Palmerston, ministre de Sa Majesté britannique, qui gouverne en Europe.** Il a un dessein : abattre l'Autriche et Rome, dernières survivances du Saint-Empire. Pour l'accomplir, il faut favoriser l'unité italienne d'une part avec la maison de Savoie et l'unité allemande d'autre part avec la maison de Prusse. Comme par hasard, ce sera aussi la politique des Loges françaises. Affaire d'Egypte, affaire Pritchard, le règne n'est qu'une longue suite d'humiliations de la part de l'Angleterre et lorsque, dans les affaires d'Espagne, Louis-Philippe voudra enfin résister à Palmerston, il n'en aura pas pour longtemps...

« ...Lorsque la Révolution de février s'emparera de l'hôtel de ville, qui voit-on auprès du roi effondré dans son fauteuil aux Tuileries ? **Le Juif maçon Crémieux, fondateur de l'Alliance israélite universelle et haut dignitaire de la Grande Loge de France.** C'est lui qui lui persuade que tout est perdu. Cette fois la Révolution grondera dans toute l'Europe, sauf en Angleterre, bien entendu. On dira que c'est la France qui l'a propagée, mais que l'on compte en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Suisse les agents de Londres ; que l'on suive la trace de l'argent dépensé par le Foreign Office, le nombre des journaux et brochures alimentés sur les fonds de propagande...

« ...La démocratie imagine un compromis en la personne du **prince Louis Napoléon.** Celui-là a juré le serment **carbonaro** et les bombes **d'Orsini,** fabriquées en Angleterre, se chargeront de le lui rappeler quand il voudra l'oublier. Que le Prince-Président devienne Empereur s'il le veut, mais qu'il accomplisse sa consigne. Tout son règne s'emploiera à louvoyer, caressant d'une main les catholiques, favorisant de l'autre les Loges, et, toujours, dans l'ombre,



L'ex-roi Edouard VIII en tenue de F.'. M.'.

« Quelle est donc la puissance unique qui fédère le **F.·. Roosevelt** et le **F.·. George VI?** Poser la question c'est la résoudre...

« ...La plupart des Français, toujours parce qu'ils sont devenus incapables de saisir les causes premières des événements, ne voient dans cet immense conflit qui embrasse la planète, de l'Atlantique au Pacifique, qu'un choc de nations qui se disputent la possession des matières premières. Il y a bien cela, sans doute, mais secondairement. C'est avant tout une guerre spirituelle au premier chef. Je n'en veux pour preuve que ce tract. Je ne vous ai pas encore tout dit sur ce qu'il nous révèle. Le recto porte les armes des Etats-Unis : un aigle qui tient dans une serre une branche d'olivier et, dans l'autre, treize flèches en éventail, représentant les treize premiers Etats de la Fédération ; dans son bec, un phylactère jaune déroule la devise : **E pluribus unum : plusieurs ne font qu'un.** Mais remarquez le singulier pentacle qui domine ces armes : les treize flèches sont devenues treize étoiles disposées en hexagone dans l'azur du ciel ; des rayons circulaires en émanent, qu'entoure une couronne de nuées. Or, cet emblème bien connu de la Maçonnerie est, sauf un changement que nous indiquerons tout à l'heure, l'image maçonnique du delta rayonnant qui apparaît au néophyte apprenti lorsque le bandeau lui est enlevé : c'est la figure de l'énergie universelle qui engendre son Verbe rayonnant et féconde de son esprit les Eaux primordiales symbolisées par la couronne de Nuées, la Trinité dans l'Unité, le fameux ternaire sacré dont le F.·. Oswald Wirth souligne dans son livre de l'Apprenti, « l'importance exceptionnelle » en Maçonnerie. Mais ici, les treize étoiles substituées au triangle forment l'hexagramme cabalistique, le sceau de Salomon qui le renforce. Oswald Wirth nous avertit que l'hexagramme pour les hermétistes est « le signe d'une puissance à laquelle rien ne résiste » C'est le macrocosme c'est-à-dire l'Univers dont l'homme s'empare. Nous sommes avertis.

« Où est la Maçonnerie ? Où est la Juiverie ? Où est le capitalisme ? Où est le communisme ? Pourquoi toutes ces forces mauvaises qui nous ont réduits à un tel abaissement sont-elles réunies en une seule main ? **E pluribus unum.** Pourquoi Londres, New-York et Moscou sont-ils à nouveau associés ? **Les banques Waburg, Loeb et Schiff sont-elles les protectrices de la civilisation occidentale ?** Et souhaitons-nous retrouver « cette autre forme de civilisation à laquelle nous étions accoutumés » ? Pour moi, mon choix est fait.

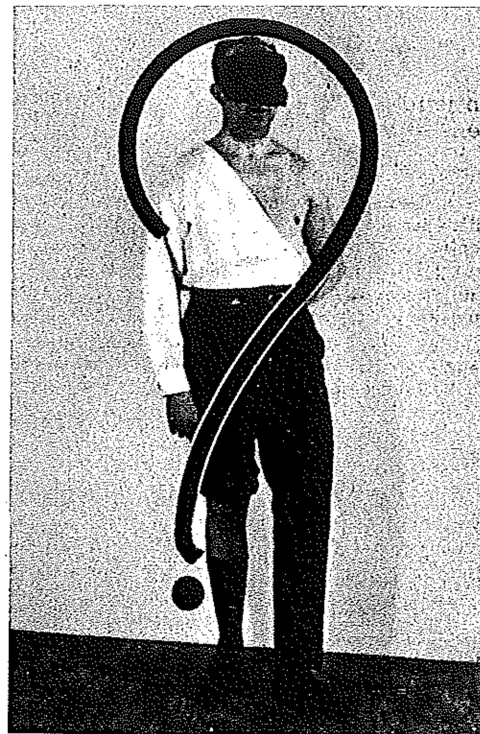
« Oui, le problème maçonnique est d'ordre spirituel. S'il n'y avait que des profiteurs dans la Maçonnerie, le mal ne serait pas si grand, quoi qu'en pensent les habiles. Mais il y a l'esprit, cet esprit qui chuchote un secret si froid, cet esprit qui trahit tout ce qui lui est confié et maquille en Messie, l'ange de la destruction. Partout où nous le trouverons, nous avons résolu de braquer sur lui le phare de la vérité totale. Rien ne nous arrêtera. »

Robert VALLERY-RADOT.



La F.·. M.·. anglaise, canadienne et australienne, était très puissante avec un million de membres. A noter aussi que « Paris-Soir » (28-2-34), qui publia cette photographie, a souvent subi son influence.

Pourquoi se faisait-on Franc-Maçon



Pourquoi se faisait-on Franc-Maçon ?

C'est de toute évidence la première question à laquelle la propagande antimaçonnique doit donner une réponse.

Il est certain qu'une organisation de l'importance de la Maçonnerie devait posséder une grande force attractive sur les sectaires, les amateurs de mystères, les conspirateurs en chambre qui pullulent toujours dans les sociétés troublées.

Au reste, le besoin de s'agglutiner en association secrète est un besoin constaté dans toutes les sociétés humaines. Il fut longtemps une manière de se différencier du **vulgum pecus**, le moyen d'atteindre à certaines connaissances par l'initiation. Dans les temps modernes il fut un moyen de résister à la « tyrannie »; de préparer la chute d'un régime pour le remplacer par un autre. La période bénie de ces associations secrètes est le XIX[e] siècle et nous trouvons de ces groupes occultes à l'origine de toutes les révolutions contemporaines.

La Franc-Maçonnerie ne devait pas échapper à ces deux tendances de l'association secrète type : l'aspiration à la Connaissance, par la communication de secrets révélés à travers l'initiation et l'aspiration à la Domination par la prise du pouvoir au bénéfice du clan secret auquel on appartenait.

« Etat dans l'Etat et Contre-Eglise », telle est la formule qui pourrait servir à qualifier sommairement l'essentiel de la Maçonnerie.

Mais une association ne saurait valoir que par les individus qui la composent. Or, le caractère très particulier de la Franc-Maçonnerie c'est que, étant une association secrète, les individus qui postulaient à l'initiation ne pouvaient pas avoir une connaissance préalable de l'Association dans laquelle ils demandaient à entrer. On n'allait pas à la Maçonnerie comme on adhérait à un parti politique quelconque, sur le vu du programme de ce parti, à la suite de la lecture de ses organes de presse ou de ses ouvrages doctrinaux.

Le postulant maçon ne connaissait rien de la Maçonnerie, cela est visible dans les réponses faites aux FF.·. enquêteurs. Ce qui poussait le profane à adhérer aux Loges, c'était uniquement une **tendance**, une **tournure** d'esprit, très souvent l'idée que se faisait le monde profane de la Maçonnerie, c'est-à-dire, l'idée d'une société républicaine et laïque qui aidait ses membres à arriver aux bonnes places.

Voici, par exemple, un rapport type d'un F.·. enquêteur :

« Le profane L..., quoique ayant reçu dans sa prime jeunesse une éducation catholique intensive, est actuellement libre-penseur et le restera, car il fut obligé de faire un gros effort de pensée pour rejeter loin de lui les croyances qui lui furent inculquées dans sa jeunesse. Sans être révolutionnaire, il ne ferait rien pour empêcher une révolution, persuadé qu'il est que c'est la seule façon pour la France de se tirer du marasme financier dans lequel elle est plongée. »

Nous avons là l'indication du maçon type.

Anticlérical et à tendances révolutionnaires. C'est tout ce que le F.·. enquêteur donne comme renseignements, mais c'est suffisant pour la Maçonnerie, le profane L... est dans les dispositions d'esprit nécessaires pour faire un maçon. Il appartiendra à la Loge de façonner, de triturer cette pâte molle, de « tailler cette pierre brute », pour parler comme les maçons.

Un autre rapport nous indiquera bien ce que les maçons recherchaient chez les candidats.

C'est le F.·. enquêteur qui parle :

— Je lui ai demandé (au profane) : « Etes-vous pratiquant, déiste, matérialiste ? »

— Je n'en sais rien moi-même, a-t-il répondu.

« Il reconnaît avoir été faible vis-à-vis de sa femme et de son enfant qui, toutes deux, ont pratiqué la religion catholique. Sa femme et lui-même sont désolés d'avoir donné à leur enfant une éducation religieuse, cette dernière veut tout simplement rentrer dans un couvent, et ce serait déjà fait si, au lieu d'avoir dix-huit ans, elle en avait vingt et un. »

Et le F.·. enquêteur de conclure :

« Il y a lieu pour les FF.·. de l'AT.·. de convoquer le profane Linotte. Pour moi, ce n'est pas un caractère, il manque d'énergie, et quoique sa femme soit au courant de la demande qu'il a faite de venir parmi nous, il faudra éclaircir et mettre au point cette question de pratique religieuse qui existe au sein de cette famille. »

On saisira tout ce qu'il y a de pénible dans cette intrusion violente et sectaire de la Maçonnerie dans le sein d'une famille. Que de drames se cachent derrière quelques lignes d'un rapport maçonnique. Voilà une famille déchirée, divisée, tout cela au nom de la Tolérance.

Si encore ces discussions religieuses s'étaient placées sur

un terrain hautement philosophique, mais que de mesquinerie et de primarisme !

Sur un profane, Quinet, il est dit ceci :

« Je le crois sincère puisque, livré à lui-même, il a enterré sa première femme civilement et sa fille même, à Lyon, où il avait tout à perdre en agissant ainsi.

« G. Quinet a, malgré tout, des tendances à croire en l'existence d'un Etre Suprême, tout en ne reconnaissant aucune religion existante qu'il traite de société commerciale.

« Est malgré tout profondément matérialiste. Il balance entre les deux extrêmes, tout en attendant une explication scientifique qui mettra tout le monde d'accord. »

N'est-elle pas pénible et significative, cette dernière phrase ?

A cet homme incertain, empli de doute, qu'est-ce que la Maçonnerie va apporter ? Qu'attend-il d'elle ?

On lui a dit que c'était une société de libre discussion et qu'il y trouverait la vérité, et le profane marche avec confiance à la recherche de cette vérité. Mais la Maçonnerie ne l'a jamais donnée. De grades en grades on lui promettra de lui dévoiler la sagesse et lorsqu'au terme de son existence il fera le bilan de sa vie maçonnique il verra qu'après avoir effleuré sommairement avec un primarisme étonnant les grands problèmes humains, il est devenu un sceptique. Dans l'atmosphère des Loges il aura acquis ce bas matérialisme qui l'aura incité à profiter du caractère occulte de la secte pour se pousser dans la vie, et dans l'ombre il aura gravi les échelons, bénéficiaire secret de la puissance de la Maçonnerie.

Il importait donc pour la Franc-Maçonnerie de s'assurer une mainmise totale sur l'individu qui entrait dans son sein.

Le F∴ Noizat déclarait : « La Grande-Loge doit s'entourer de toutes les garanties, même poussées à l'exagération, avant d'accepter un profane parmi nous. »

Il allait jusqu'à préciser : « Nous les (les profanes) préviendrons qu'en cas de supercherie de leur part nous irions même jusqu'à les attaquer dans leurs biens et leur personne. »

On sait qu'avant toute initiation le candidat était interrogé à domicile par trois FF∴ enquêteurs, dirigés par le Vénérable, qui s'attachaient à fouiller le plus profondément possible dans son passé et ses idées. Un aide-mémoire leur était même remis qui indiquait les points principaux sur lesquels devait porter l'enquête.

I. L'Homme en lui-même.

A. PASSE : a) **Instruction ;** b) **Education.**

B. PRESENT : a) **Présentation ;** b) **Goûts ;** c) **Caractère ;** d) **Occupations ;** e) **Distractions ;** f) **Fréquentations ;** h) **Moralité ;** i) **Sentiments religieux ;** j) **Idées philosophiques.**

C. FUTUR : a) **Perfectibilité ;** b) **Espérances ;** c) **Ambitions ;** d) **But dans la vie.**

II. L'Homme et sa famille.

PARENTS - FEMME - ENFANTS

III. L'Homme et son entourage professionnel.

INFERIEURS, EGAUX, SUPERIEURS, FOURNISSEURS, CLIENTS.

IV. L'Homme et ses semblables.

POLITESSE, SENTIMENTS ALTRUISTES, IDEES ECONOMIQUES ET SOCIALES, PREFERENCES POLITIQUES.

V. L'Homme et notre Institution.

A. Comment a-t-il été amené à rédiger une demande d'admission parmi nous ?

Paris le 20 Sept 38.

Bien chers amis,

Je suis au regret de vous faire connaître ma détermination de démissionner de la F.M.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'y pense, mais je voulais me persuader que mon trouble était passager, je ne voulais pas me résigner à condamner d'un bloc tout mon passé de militant. Cependant nous assistons à un spectacle qui nous fait voir un avilissement intellectuel et moral tel, qu'il ne m'est plus possible de rester plus longtemps dans une organisation que je tiens pour être en partie responsable de cet état de chose.

Je l'ai déjà dit et je le répète. Je ne considère plus l'homme comme un être perfectible. Je ne crois plus en la force du droit mais au contraire au droit de la force.

Lequel me démentira ?

Or si nous en sommes là, j'en vois la principale cause dans cette fausse idéologie de la liberté de pensée, qui consiste à ignorer l'adversaire sous prétexte de tolérance.

Je pourrais m'étendre davantage, mais à quoi bon souligner encore le divorce entre vous et moi, je m'en voudrais d'enlever si peu que ce soit d'illusion à ceux qui en ont encore.

Et c'est ce qui me fait terminer rapidement.

Je regrette d'avoir à quitter de bons amis.

C'est vous qui m'avez retenu si longtemps par le lien si fort de l'amitié. Je pars sans le rompre et c'est toujours avec un plaisir infini que je vous rencontrerai les uns ou les autres

A vous tous mon très cordial salut.

[signature]

Raymond Bourdin 99 Av de la République
Paris XIe

B. Dans quelle mesure paraît-il pouvoir retirer de son initiation un bénéfice spirituel ou moral ? Dans quelle mesure aussi semble-t-il pouvoir apporter sa pierre à la construction du Temple maç.·. ?

VI. Conclusions personnelles de l'enquêteur.

Opportunité quant à l'admission, à l'ajournement ou au rejet ?

VII. Sources du rapport ?

VIII. Date.

Mention « l'enquêteur a signé ». La signature devra être apposée dans l'angle inférieur de la dernière page.

On voit par ce schéma symptomatique à quel point l'inquisition morale était poussée dans la Maçonnerie.

C'était une véritable dictature de la Secte sur l'individu. Ces prétendus « hommes libres » étaient des esclaves.

On conçoit que de tels documents, mieux que les gros in-folio publiés sur la Franc-Maçonnerie, sont à même de nous donner une idée exacte de l'atmosphère d'une Loge.

Quelques exemples montreront la façon dont les FF.·. enquêteurs envisagaient l'esprit dans lequel devaient être admis les profanes.

« A la question « nuance politique », le F.·. enquêteur indique que le profane Donney est « d'extrême gauche du parti radical, ou droite du parti socialiste. Toutefois, ne s'arrête pas à un programme politique déterminé à suivre aveuglément ». A la question « Armée », estime qu'un homme, même de valeur médiocre, peut faire autre chose qu'un militaire de carrière. C'est là, pour lui, indépendamment de la question matérielle, un métier sans intérêt et sans dignité. A la question « Mariage ou Union libre » : dans l'état actuel de barbarisme de l'âme des citoyens, il est partisan du maintien de l'institution du mariage, mais il serait prêt à envisager une législation plus proche de l'union libre que le mariage. »

« Quant à la conclusion du F.·. enquêteur, elle est la suivante : « Digne en tout point d'entrer parmi nous ».

Autre cas :

« Le 29 avril 1929, un rapport sur le profane Bouzard signale avec satisfaction, d'une part, que le candidat est « libéré complètement de l'emprise du dogme catholique puisqu'il s'est marié civilement avec une compagne israélite », et secondement, notait l'enquêteur : « Bouzard est un antimilitariste convaincu et aussi un fervent internationaliste ». Pour tous ces motifs, le F.·. enquêteur déclarait : « Je ne crois pas utile de m'étendre plus longuement sur ce profane et je m'empresse de conclure très favorablement à son admission à « Marat ». Je voterai d'ailleurs celle-ci des deux mains et sans réserve, en souhaitant pour notre Atelier beaucoup de nouvelles recrues de cette qualité ».

La note dominante dans les dossiers d'enquête sur les candidats maçons est certainement la médiocrité.

Médiocrité du personnage, médiocrité de son intellect, médiocrié de ses passions jusque dans ses haines, l'individu qui va aux Loges est presque toujours médiocre.

Marcel-Albert Tribout est un médiocre, un Français moyen qui sut se donner des airs de révolutionnaire. Il a demandé son affiliation à la Loge « Marat ». Rien que ça !

L'enquêteur rapporte que « lui ayant demandé pourquoi il voulait entrer dans la Maçonnerie, il a répondu qu'il venait chez nous en sachant que nous avions des idées avancées correspondant aux siennes ».

Cet « avancé » est avant tout un petit confus, et le F.·. enquêteur est bien obligé de le constater :

« Il est partisan de l'école unique, note-t-il, et confond cette conception de l'éducation avec la disposition insérée dans la loi de finances qui prévoit la gratuité de l'enseignement secondaire en classe de 6ᵉ.

« En philosophie et en religion, il confond christianisme et catholicisme. Il déclare être complètement athée parce que la religion n'est basée que sur le néant.

« Il est embarrassé pour choisir entre le mariage et l'union libre... Il est adversaire de l'homosexualité.. adversaire de la formule généralisée : ton corps est à toi.

On ne sait quoi plus admirer, des questions posées ou des réponses reçues.

Voilà à quoi s'amusaient les FF.·. sur le parvis. Jeux terribles dans leur sottise, car ils consacraient la mesquinerie, la décadence de toute une pensée française qui avait su être grande et généreuse.

Toujours sur ce pauvre Crié, un mot terrible du F.·. enquêteur Zambelli :

« Le profane Crié me paraît sincère, mais peu éduqué. Je vote pour son admission ».

Cela ne rappelle-t-il pas le mot fameux de Clemenceau à la veille d'une élection présidentielle :

« Je vote pour le plus bête ».

Heureusement, le profane Crié avait pour lui d'être partisan de l'avortement.

Un autre enquêteur note en effet :

« Partisan de l'avortement et de la liberté la plus large, il n'admet pas l'infidélité entre époux ».

Tiens ! voyez-vous cela !

Et le même F.·. enquêteur poursuit par cette phrase tristement significative du niveau moral des Loges :

« Je n'ai pas bien compris sa conception du mot « patrie ». Je crois que pour lui, la patrie, c'est l'univers. »

Telles étaient les Loges maçonniques et leur niveau intellectuel et moral aux plus belles heures de la IIIᵉ République.

On pourrait multiplier à l'infini ces exemples. Tous seraient de la même veine.

Si l'on examine les mouvements des entrées et des sorties à la Grande-Loge et au Grand-Orient, on s'aperçoit qu'ils étaient assez considérables.

A peu près 50 % de déchet.

C'est qu'il n'était pas facile, malgré tout, de trouver des pâtes molles aptes à épouser le moule maçonnique.

Nous avons trouvé des lettres de démission bien curieuses et qui soulignent encore une fois l'état d'esprit qui régnait dans les Loges.

C'est, par exemple, le F.·. Dubowski qui écrit au Vénérable de la L.·. Ernest Renan, le 4 juillet 1931 :

« Monsieur le Président,

« La séance de jeudi m'a laissé une bien pénible impression, et qu'il me soit permis de regretter que des hommes d'un âge mûr, en pleine possession de leur bon sens, profitent de la situation d'infériorité dans laquelle se trouve un autre homme, pour porter atteinte à sa dignité et le ridiculiser.

« 1° Un enquêteur m'a laissé trois questions écrites ; quoi de plus naturel que pour y répondre, j'emprunte la voie de l'écolier qui étudie avant de passer son examen. J'ai consulté quelques bouquins, j'en ai parlé avec des amis, et j'ai répondu aux questions après m'être acharné.

« Un auditeur placé en face de moii m'a fait jurer sur ma parole d'honneur, si les réponses faites ainsi constituent le fruit de mes méditations. Je n'ai pas compris et ne comprends pas encore quel acte criminel, quelle faute grave contre l'honneur, quelle indignité j'ai pu commettre, pour que l'on exige de moi presque un serment.

« Est-ce que mes réponses furent jugées supérieures à l'entendement du questionneur ou supérieures aux facultés que votre Société m'attribue ?

« Je vous prie donc, monsieur le président, de vouloir bien me fixer à cet égard. Car j'ai besoin de savoir si l'on n'a pas renouvelé à mon endroit les brimades condamnables qui attendent les bleus à leur arrivée à la caserne.

« 2° Un autre auditeur, sur ma droite, m'a posé aussi une question. Vous avez employé le mot « Abnubiler » dans vos réponses. Voulez-

vous nous expliquer ce mot « Abnubiler », je ne sais pas ce que c'est. Quant à « Obnubiler », si le questionneur n'en connaît pas la définition, je le renvoie au Larousse, mais la question n'a pas été sans me surprendre fâcheusement et m'offusquer. Deux moyens s'offraient à moi : ou de ne pas répondre, ou de tancer d'importance ce questionneur érudit, dont j'espère n'en pas rencontrer beaucoup dans la maçonnerie si un jour j'y étais admis.

« Je ne croyais pas, que dans le milieu maçonnique, que j'ai en très haute estime, il pût se rencontrer un homme pour essayer de ridiculiser un autre homme, j'ai préféré me taire. Je vous demande, monsieur le président, si après toutes les vicissitudes auxquelles a donné lieu ma demande d'admission parmi vous et les faits relatés ci-devant, il ne serait pas préférable de retirer cette demande et me rendre, avec les papier, ma liberté pour pouvoir me présenter dans une autre Loge, où j'espère rencontrer un public sérieux, clément et indulgent.

« En attendant le plaisir de vous lire, veuillez agréer, monsieur le président, mes respectueuses salutations. »

Qu'on se représente le spectacle du profane, les yeux bandés, debout au milieu de la Loge, en butte aux questions insidieuses que lui posaient les FF.·. assemblés.

Comme tableau du respect et de la **dignité humaine** si chère à la logomachie maçonnique, il est difficile de trouver mieux.

Parfois les démissions étaient motivées par un réel dégoût de la parlotte démocratique. Telle cette lettre du F.·. Bourdin qui, au lendemain des événements de septembre 1938, écrit à son Vénérable et à ses ex-FF.·. :

« Bien chers amis,

« Je suis au regret de vous faire connaître ma détermination de démissionner de la F.·. M.·..

« Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'y pense, mais je voulais me persuader que mon trouble était passager, je ne voulais pas me résigner à condamner en bloc tout mon passé de militant. Cependant, nous assistons à un spectacle qui nous fait voir un avilissement intellectuel et moral tel qu'il ne m'est plus possible de rester plus longtemps dans une organisation que je tiens pour être en partie responsable de cet état de choses.

« Je l'ai déjà dit et je le répète. Je ne considère plus l'homme comme un être perfectible. Je ne crois plus en la force du droit, mais, au contraire, au droit de la force.

« Lequel me démentira ?

« Or, si nous en sommes là, j'en crois la principale cause dans cette fausse idéologie de la liberté de penser, qui consiste à ignorer l'adversaire sous prétexte de tolérance.

« Je pourrais m'étendre davantage, mais à quoi bon souligner encore le divorce entre vous et moi, je m'en voudrais d'enlever si peu que ce soit d'illusions à ceux qui en ont encore.

« Et c'est ce qui me fait terminer rapidement.

« Je regrette d'avoir à quitter de bons amis.

« C'est vous qui m'avez retenu si longtemps par le lien si fort de l'amitié. Je pars sans le rompre, et c'est toujours avec un plaisir infini que je vous rencontrerai les uns ou les autres.

« A vous mon très cordial salut. »

Non, la Maçonnerie n'a rien apporté à la Communauté française. Elle a désaxé un grand nombre de braves gens qui croyaient trouver en elle la religion laïque du XX[e] siècle ; elle a été utile à un certain nombre de profiteurs qui, par elle, se sont poussés aux premières places de la République. Et c'est bien eux qui ont été les moins dupes dans l'affaire, mais par les mots d'ordre qu'elle transmettait, l'esprit qu'elle faisait régner, elle a été la principale responsable de « ces mensonges qui nous ont fait tant de mal ».

Jacques PLONCARD.

JACQUES DUBOWSKI
16, RUE DES SAULES
PARIS-18e

Paris le [illegible] Juillet 1931.

Monsieur le Président

La séance de jeudi m'a laissé une bien pénible impression et qu'il me soit permis, de regretter que des hommes d'un âge mûr en pleine possession de leur bon sens, profitent de la situation d'infériorité, dans laquelle se trouve un autre homme pour porter atteinte à sa dignité et le ridiculiser.

1° Un enquêteur m'a laissé trois questions écrites, quoi de plus naturel que pour y répondre j'emprunte la voie de l'écolier qui étudie avant de passer son examen j'ai consulté quelques bouquins j'en ai parlé avec des amis, et j'ai répondu aux questions qui m'été adressé.

Jusqu'à un auditeur placé en face de moi m'a fait jurer sur ma parole d'honneur si les réponses faites ainsi constituent le fruit de mes méditations. Je n'ai pas compris et ne comprend pas encore quel acte criminel, quelle faute grave contre l'honneur, quelle indignité j'ai pu commettre pour que l'on exige de moi presque un serment.

Est-ce que mes réponses furent jugées supérieures à l'entendement du questionneur ou supérieures aux facultés que votre société m'attribue ?

Je vous prie donc monsieur le Président de vouloir bien me [illegible] à cet égard. Car j'ai besoin de savoir si l'on a pas renouvelé à mon endroit les brimades condamnables qui attendent les bleus à leur arrivée à la caserne.

2° Un autre auditeur sur ma droite m'a posé ainsi une question vous avez employé le mot Abnubiler, dans vos réponses. Voulez-vous nous expliquer ce mot = "Abnubiler" je ne sais pas ce que c'est. Quant à Obnubiler, si le questionneur n'en connaît pas la définition, je le renvoie au Larousse, mais la question n'a pas été sans me surprendre fâcheusement et m'offusquer deux moyens s'offraient à moi ou de ne pas répondre ou de tancer d'importance ce questionneur érudit, dont j'espère n'en pas rencontrer beaucoup dans la maçonnerie si un jour j'y étais admis.

Je ne croyais pas, que dans le milieu maçonnique que j'ai en très haute estime il put se rencontrer, un homme pour essayer de ridiculiser un autre homme, j'ai préféré me taire, je vous demande Monsieur le Président si après toutes les vicissitudes, auxquelles a donné lieu ma demande d'admission parmi vous et les faits relatés ci-devant, il ne serait pas préférable de retirer cette demande et me rendre avec les papiers ma liberté pour pouvoir me présenter dans une autre loge, où j'espère rencontrer un public sérieux, clément et indulgent.

En attendant, le plaisir de vous lire veuillez agréer, M. le président mes respectueuses salutations

J. Dubowski

Une constitution communiste pour la France

Certains ne verront peut-être pas sans étonnement qu'aux Convents de 1936 et de 1937 on avait décidé de supprimer la IIIe République. Celle-ci, dont on rehaussait l'éclat des fêtes le 14 juillet 1939, était condamnée à mort par le Grand-Orient lui-même.

« Tu quoque ? »

Eh oui ! On nous réservait un nouveau régime appelé la **« République sociale syndicale et coopérative »**, dont la ressemblance avec le régime des Soviets ne laissera aucune illusion aux lecteurs des comptes rendus des travaux de ces années-là. Le communisme n'est d'ailleurs pas une nouveauté dans les Loges. La doctrine maçonnique le porte en germe et le dynamisme des Loges y aboutit fatalement. « Pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs de liberté et d'égalité, disait Weishaupt, il faut commencer par détruire toute religion, toute loi religieuse et civile et finir par l'abolition de toute propriété. » En parfaite logique, le F∴ Babeuf inventa la République des Egaux. Il en mourut, mais non pas le collectivisme immanent à la triple devise, d'ailleurs ésotérique : « Liberté, Egalité, Fraternité. » A la faveur des circonstances, le Grand-Orient vient de nous en faire la démonstration ; ceux qui s'obstineraient à ne pas y voir le dernier et inéluctable aboutissement des principes démocratiques en trouveront donc la preuve éclatante administrée par la Maçonnerie elle-même, qui se vante pourtant, à juste titre, d'être la vestale fidèle du feu sacré de 1789.

Toutefois, avant d'exposer ce que devait être la **République sociale syndicale et coopérative**, il convient de se rendre compte comment le Grand-Orient a pu progressivement parvenir à cette construction à laquelle il « a décidé si opportunément de se livrer ».

Ce dernier mot est joli si l'on songe à la longue préparation maçonnique qui précéda le coup de 1936. Il n'est pas inutile de rappeler que le régime démocratique né en 1871 était en somme une stabilisation des résultats acquis mais non pas un acte de contrition sur la Commune et la « progressivité » maçonnique toujours considérée dans les Loges comme une vertu cardinale. Si nous ouvrons les Convents depuis cette époque, on y voit en effet poindre périodiquement le désir de substituer à la République démocratique une république dite sociale, prélude et partie composante de la fameuse République Universelle. Le socialisme international avait déjà repris ses droits au Grand-Orient avant 1914 et bénéficiait d'une faveur croissante à mesure que progressait la concentration capitaliste.

Mais c'est surtout après 1918 que s'accéléra la marche vers la République sociale depuis si longtemps annoncée et dont le programme devait figurer, pour la première fois, dix-huit ans plus tard aux comptes rendus de ces mêmes convents, qui manifestaient autrefois une si belle austérité radicale. Pour commencer, l'accession du Bloc des Gauches au pouvoir fut un coup de maître des Loges. Les élections de 1924 montrèrent à quel point les partis étaient dociles à leur voix. La Maçonnerie se trouve alors en mesure d'utiliser certains courants auxquels son action antérieure avait depuis toujours donné naissance. Les deux plus puissants étaient le syndicalisme et le coopératisme. Par surcroît, la vogue du communisme dans les masses ouvrières l'incitait à rester à la tête du mouvement. Les Frères, eux-mêmes, nous instruisent de cet état d'esprit de la Franc-Maçonnerie : « Elle a considéré, lit-on au Convent de 1925, que ces organisations peuvent devenir de puissants moyens de diffusion de nos idées dans les masses populaires. Elle croit qu'il serait au moins maladroit de ne pas tout mettre en œuvre pour reprendre au plus tôt une place, un rang, que nos adversaires ont conquis avec avidité » (P. 263-264). En fait, la politique de socialisation ou, plutôt, de concentration des forces économiques entre les mains de la Franc-Maçonnerie, fut arrêtée au Convent de 1930 sous la forme d'une impulsion à donner au syndicalisme, au coopératisme et d'un noyautage en règle des organisations capitalistes. Durant les années qui précédèrent 1936, un travail considérable s'opérait dans les Loges qui consistait à former un tout de toutes les tendances de gauche pour en tirer un programme homogène. L'idée du fédéralisme syndical, coopératif, mutualiste et communal, couronné par des conseils économiques, se faisait jour peu à peu par le mélange des théories cégétistes et soviétiques ainsi que de divers éléments empruntés aux économistes contemporains. Il ne manquait plus qu'un climat politique pour procéder à l'élaboration d'ensemble. L'occasion en fut fournie par le serment du 14 juillet 1935, d'ailleurs provoqué par la Franc-Maçonnerie, désireuse de se sauver par la révolution de la pluie des scandales politiques et financiers qui s'abattaient sur elle et dont le principal fut l'affaire Stavisky. C'était enfin la révolution désirée. Mais il fallait à tout prix en conserver le bénéfice : en Russie, les Loges avaient été balayées, en Hongrie également ; instruites par l'expérience, elles continuaient à fonctionner en Espagne, parce qu'elles avaient eu l'habileté de garder les leviers de commande. De là le programme que nous allons exposer et qui faisait dire au F∴ Roumilhac, rapporteur en 1937 :

« Quel est celui d'entre nous qui aurait pu penser, il y a deux ou trois ans, que notre ordre dégagerait des travaux de ses ateliers un plan de rénovation économique **plus hardi que ne l'est, par exemple, celui de la C. G. T. et auprès duquel celui du Gouvernement de Front populaire apparaît timide et même conservateur** » (p. 166).

LES PRINCIPES D'ECONOMIE MAÇONNIQUE

Lisons maintenant les principaux passages du compte rendu du Convent de 1936 :

« La dévalorisation croissante et fatale de toutes les valeurs (travail, propriété, monnaie), par suite de leur abondance, rend pratiquement impossible le système des échanges et le régime des prix et oblige donc à envisager pour un proche avenir le remplacement de l'économie échangiste par l'économie distributive. »

« Mesures immédiates :

« Socialisation des industries-clés, du crédit, des assurances, de la Banque de France et des Banques d'émission coloniales, de la Presse. Maintien éventuel à titre de gestionnaires responsables des dirigeants techniques des industries socialisées.

« Institution d'une monnaie de compte à court terme, l'or étant réservé pour les échanges internationaux.

« Amélioration par le développement du syndicalisme et de la coopération de la condition des producteurs agricoles et du rendement de leur production.

« Mesures ultérieures :

« Socialisation des moyens de production et de distribution dans un régime économique décentralisé à base de liberté individuelle.

« Répartition intégrale de la production entre tous les consommateurs en fonction des besoins normaux de l'homme.

« **Organisation de la République sociale syndicale et coopérative par l'institution de groupements de producteurs et de consommateurs, les producteurs syndiqués étant les délégués de la collectivité à la production que répartiront les syndicats de consommateurs sur la base régionale ou nationale, selon le caractère des entreprises.**

« **Substitution à la monnaie de bons de consommation, les uns à usage déterminé pour les produits de base de l'existence, les autres à usage indéterminé pour laisser à chaque consommateur la liberté de son choix.** »

Nous avons laissé volontairement de côté dans cette longue citation tout ce qui se rapporte à l'amélioration de la vie humaine, aux nombreux avantages qui résulteraient soi-disant pour les travailleurs de ce nouveau régime économique. Ce sont là simples promesses démagogiques comme on en trouve dans tous les programmes électoraux. Nous nous sommes bornés à citer l'essentiel des principes qui seuls nous autorisent sérieusement à juger le système.

Celui-ci a pour point essentiel le remplacement de l'économie échangiste par l'**économie distributive.** Dès l'abord, on le voit, la production n'est plus individuelle, mais collective, et la répartition ne doit plus se faire par l'échange, par l'achat et la vente des produits, mais collectivement.

LA PROPRIETE.

Quant au sort qui est réservé à la propriété privée, le Grand-Orient reprend avec plus de précision les idées exprimées depuis de longues années déjà. Sur trois cent trente-quatre rapports de Loges, la grande majorité se prononce pour l'expropriation au moins progressive :

« La tendance qui se dégage de tous ces rapports est donc très nette : substituer la sécurité à la propriété. » (1936, p. 103). La légitimité de la propriété privée des biens de production est contestable, elle résulte de l'accaparement par quelques-uns du produit du travail collectif. **En expropriant sans indemnité nous ne faisons que rendre à la collectivité ce qui lui a été dérobé.** » (1937, p. 192.))

Sans doute, la Franc-Maçonnerie n'a-t-elle jamais prononcé brutalement de telles condamnations vis-à-vis de la petite propriété et surtout de la propriété rurale en particulier. Pour ces dernières, des solutions aussi radicales eussent manqué leur effet démagogique et privé d'un nombre considérable de voix, trop de candidats au Parlement. A leur endroit, la méthode était et reste plus insidieuse. Le Convent de 1930 avait déjà préconisé l'absorption des petits domaines par les coopératives rurales et le municipalisme, et telle est encore la doctrine de 1936-1937, mais qui annonce plus explicitement la disparition des petites propriétés aussi bien que des grandes. Dans les mesures immédiates citées plus haut, le syndicalisme et les coopératives devront — car ici des précautions sont obligatoires — amener cette disparition sans heurt et sans éveiller l'attention du Français.

« Celui-ci, en effet, aime beaucoup la petite propriété, sa propriété de famille, c'est ce qui lui tient le plus au cœur.

« Nos adversaires vont s'emparer de cet argument pour s'opposer à tout esprit de collectivisation, de socialisation.

« Il faut donc inscrire dans le vœu que nous allons formuler **une sorte de garantie** de la propriété familiale.

« **Aux purs, aux théoriciens qui croiraient voir là une entorse au grand principe de la collectivisation intégrale, qui sera l'état social de demain ou d'après-demain, nous pouvons répondre que ces petites propriétés familiales ne font de tort à personne. Si elles doivent disparaître et se fondre dans la collectivité française, cela se fera tout naturellement à un moment donné (1936, p. 122).**

LA MONNAIE.

Nous pourrions multiplier les citations sur ce sujet, mais examinons maintenant un autre point. **La substitution de l'économie distributive à l'économie échangiste** doit supprimer l'échange, donc l'achat et la vente, donc le régime des prix et par conséquent la monnaie. Celle-ci, qui est un moyen d'échange et non pas nécessairement un signe exclusif de consommation, laisse toujours la possibilité de l'épargne et par là de reconstitution du capital. Or, c'est ce que le Grand-Orient veut éviter. Elle sera donc remplacée par des bons de distribution qui ne donneront aucun espoir d'épargner et rendront impossible la capitalisation du profit individuel résultant des opérations d'échange.

« **En U. R. S. S. la question du profit individuel est résolue : le régime interdit de façon absolue la reconstitution du capital d'exploitation.** » **(F∴ Brenier 1937, p. 225.)**

Dans ces conditions, il ne reste plus à l'homme qu'à fournir son travail à la collectivité pour en recevoir ce que celle-ci voudra ou pourra lui donner : cantine municipale et cinéma hebdomadaire selon « la consistance des stocks ». Il n'y a pas d'autre issue.

PRODUCTION ET REPARTITION.

Car il n'est plus question d'abandonner la production à l'initiative privée ; celle-ci aussi sera collectivisée. Ce qui constitue, en fait, l'essentiel de cette « Révolution constructive et pacifique dans l'abondance » (1936, p. 106), comme le dit élégamment un frère, c'est que la production des industries-clés étant nationalisée, celle des autres secteurs sera remise aux syndicats et coopératives de producteurs, tandis que la répartition des produits sera elle aussi assurée par des consommateurs syndiqués. Nous n'exagérons donc en aucune manière ; du cycle économique : production, circulation et répartition, il ne reste rien qui ne soit collectivisé. Si ce n'est pas aller plus loin qu'en U. R. S. S., c'est assurément arriver au même résultat.

Tels sont les principes généraux sur lesquels doit reposer **l'économie distributive.** Outre son inhumanité foncière, nous n'avons pas besoin de souligner l'inanité d'un pareil régime qui ramènerait la production à zéro, ou presque, non seulement par la suppression des initiatives, de l'intérêt personnel, mais encore par l'annonce démagogique donnée à chaun d'être garanti, comme le disent très sérieusement les Frères, « de sa naissance à sa mort contre les risques de l'existence du fait de son inscription sur un **« Grand Livre de la Dette Sociale ».**

Le Grand-Orient appelle cela sans rire : « l'organisation de l'abondance. »

STRUCTURE DU REGIME.

A côté des principes, la structure du régime répondra de leur application. C'est le Convent de 1937 qui énumère les institutions nouvelles :

« **Remise des attributions de gestion de la production aux producteurs eux-mêmes par le canal des syndicats, fédérés localement, régionalement et internationalement, assistés de leurs offices techniques et scientifiques et sous le contrôle des conseils économiques.**

« **Remise des attributions de gestion de la distribution aux consommateurs et usagers eux-mêmes par le canal de leurs coopératives et associations fédérées sur les plans ci-dessus et également sous le contrôle des conseils économiques.**

« **Remise des attributions administratives et sociales aux communes fédérées sur les mêmes plans.**

« **Couronnement de l'édifice par la création, sur les plans déjà indiqués, de conseils économiques assistés d'offices techniques et scientifiques chargés de coordonner la marche de la production, de la consommation et des services sociaux.** »

Pour n'être pas en forme ni rédigé en articles, ce plan, que les Frères se défendent d'être politique, n'en est pas moins une constitution calquée sur celle de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. **La République sociale syndicale et coopérative** réalise en effet la fédération des communes, des syndicats et des conseils substitués aux autorités économiques et sociales et à l'Etat lui-même. Conformément à une décision déjà ancienne, le syndicalisme est érigé en système de gouvernement :

« **L'importance de la syndicalisation à la base de la démocratie économique, lisait-on déjà au Convent de 1932, et par conséquent** quatre ans avant l'arrivée du Front populaire, **ne saurait nous échapper puisque c'est de ce stade que doit partir de bas en haut toute l'organisation économique syndicale, depuis le syndicat cellule jusqu'au conseil national économique » (1932, p. 150-152). « Ce sont eux (les syndicats) qui prendront « la responsabilité d'assurer la production des biens demandés par les organismes de distribution, donc par les consommateurs. » (1937, p. 184.)**

Il va sans dire que le syndicalisme général et obligatoire répugne à l'éparpillement des **petites et moyennes entreprises.** Aussi, la suppression de celles-ci par une concentration progressive apparaît-elle comme un point essentiel du programme « social » de la République syndicale (1937, p. 215). Les entreprises subsistantes, soumises aux syndicats, se constitueraient en collectivité de production et chacune se nommerait à elle-même un organisme directeur : « Chaque entreprise nommerait son **Conseil d'entreprise qui prendrait les lieu et place du Conseil d'administration capitaliste** » (1937, p. 185). Les différentes usines d'une même entreprise auraient leur sous-soviet : « Chaque usine de l'entreprise nommerait son Conseil de direction ou **Comité d'usine** » (id.).

Les syndicats assureraient la liaison entre les entreprises, tandis que les conseils économiques feraient la liaison entre les différentes branches d'industrie.

« Chaque localité aurait donc son Conseil économique composé des représentants des différentes branches d'industrie, auxquels viendraient s'ajouter des représentants du secteur privé, des communes, puis des représentants des coopératives de consommation et des groupements d'usagers au fur et à mesure de leur création. Ces conseils fonctionneraient sur le plan local, régional et national. » (1937, p. 187.)

Telle est la structure générale de la République destinée à organiser l'abondance. Elle se passe de commentaires. Le but poursuivi se découvre par surcroît aux éloges décernés çà et là au Front populaire et au régime soviétique :

« Ce qui importe le plus, ce ne sont pas seulement les résultats actuellement constatés en U. R. S. S., c'est la valeur des institutions forgées pour les obtenir.

« Resterons-nous en France insensibles et muets devant cette expérience ? N'est-il pas possible d'en déduire des enseignements capables d'éclairer notre labeur ? Nos Loges ont répondu par l'affirmative : on en retrouve la preuve dans ces travaux auxquels le F∴ Rodrigues rendait un hommage si mérité.

« C'est aussi parce que nous avons la volonté commune d'en finir avec un régime agonisant que nous avons participé à ce grand rassemblement populaire, qui nous a permis de retrouver tous les hommes unis dans une entente qui a groupé tous les partis de démocratie et qui a porté au pouvoir un gouvernement en qui nous avons mis notre confiance et qui par ses actes l'a pleinement méritée. » (Vifs applaudissements.) (1936, p. 137-138.)

La République sociale syndicale et coopérative du Grand-Orient met au goût du jour un soviétisme à allures scientifiques affectant de donner raison à tous les courants sociaux contemporains. Elle est décentralisée ? Belle apparence ! Il ne s'agit nullement d'une décentralisation corporative et régionaliste, mais de la suppression de l'Etat, c'est-à-dire de l'ordre politique naturel, pour y substituer une **union de syndicats et de coopératives** toujours plus à la merci des intrigants démagogues. « Marx voyait dans l'Etat une superstructure parasitaire et Lénine s'accordait avec Proudhon pour déclarer que « tant qu'il y aura l'Etat, il n'y aura pas de liberté » (1937, p. 175). Les principes exposés, les maîtres invoqués, les partis utilisés, la structure politique proposée ne peuvent donc faire aucun doute, **il s'agit bien du communisme.** « Au fond, concluait le F∴ Romain, **nous reprenons, en complétant pour ce qui est de l'économique et en élaguant pour ce qui est du politique, le manifeste de la Commune de Paris en 1871** » (1937, p. 218).

DICTATURE MAÇONNIQUE.

Voilà le proche avenir que la Franc-Maçonnerie réservait à la France. Résumons maintenant : elle avait favorisé, cultivé, provoqué le communisme depuis plusieurs années comme un moyen de résistance et dans un esprit hostile à tout retour vers un ordre social humain, moral et surtout chrétien. Elle a voulu précipiter la révolution en 1935, dans un moment où ses intérêts exigeaient l'étouffement de scandales qui se succédaient régulièrement ; par la logique de sa propre doctrine elle ne pouvait arriver à un autre terme ; elle nous en a donné enfin la preuve en un moment où elle pensait que la victoire du Frente popular espagnol et la solidarité maçonnique internationale qu'elle invoquait dans ces mêmes Convents lui permettraient enfin de réaliser la **République sociale syndicale et coopérative internationale.**

Le Grand-Orient espérait beaucoup du mouvement de juin 1936, préparé par lui depuis longtemps déjà. Il en attendait la réalisation du programme mis par lui à l'étude un an à l'avance et rédigé définitivement en septembre 1936. En effet, remarquons bien les dates qui font ressortir toute la préméditation :

En ce qui concerne la première partie (principes de l'économie distributive) : mise à l'étude en septembre 1935 après le serment du Front populaire (14 juillet). Compte rendu : septembre 1936.

En ce qui concerne la seconde partie (Institutions de la République sociale syndicale et coopérative) : mise à l'étude dès septembre 1936.

Le Grand-Orient, la Maçonnerie encore une fois, aurait si elle l'avait pu, fait descendre les masses dans la rue et provoqué des troubles sanglants pour arriver à ses fins personnelles.

Car, qui verrait dans cette gigantesque subversion sociale et politique un désintéressement de théoriciens commettrait la plus grave erreur. Il y a une chose que la Franc-Maçonnerie **ne consent jamais à abandonner, c'est le pouvoir.** Dans la belle construction communiste qu'elle nous réservait, elle ne renonçait pas pour autant au contrôle suprême : « La colonne administrative et sociale des communes, lit-on au Convent de 1937, s'élève ainsi parallèlement à la colonne économique des conseils économiques. **Il suffit de placer le linteau maçonnique sur ces deux sommets pour obtenir le cas échéant un organisme** qui pourrait harmoniser les efforts ou arbitrer les différends » (p. 190). Ainsi, de tout le passé qu'elle liquide si radicalement, une seule société subsiste : la Franc-Maçonnerie. Malgré la modération des termes, on perçoit une volonté certaine d'impérialisme. « Le point sur lequel tout le monde semble d'accord, c'est l'impérieux besoin d'éviter que le pouvoir n'échappe une fois de plus à la démocratie. » Dans le langage ésotérique de la secte, le mot « démocratie » signifie « maçonnerie ».

1789, 1830, 1848, 1871 ont marqué les étapes sanglantes où son pouvoir, au lendemain des révolutions, s'accroissait non seulement de la défaite des principes d'ordre, mais même de celle des partisans les plus sincères de la révolte, c'est-à-dire des masses, révolutionnées par ses soins. Comme en ces années-là, si elle s'efforce encore en 1937 de jeter le peuple dans la rue, d'envoyer les ouvriers à la tuerie, c'est beaucoup moins pour le pain, la paix et la liberté que pour s'assurer sur les masses ce pontificat humanitaire qui dominera « la République universelle, fille de la Maçonnerie universelle » (1923, p. 403).

Ce rêve est évidemment insensé. Mais retenons qu'il y a dans toute mentalité maçonnique un mélange de cette idéologie fumeuse et d'orgueil personnel, en même temps que des aspirations violentes aux honneurs et au pouvoir politique, et c'est pourquoi elle est **par-dessus tout oligarchique.** Il faut s'en rendre compte. Jamais la Franc-Maçonnerie ne s'est dévouée à une cause quelconque. Il faut la subir ou l'abattre.

Pierre VIRION.

La Condamnation Maçonnique de Louis XVI

La Franc-Maçonnerie — comme nous avons entrepris de le démontrer dans le numéro de février 1942 des **Documents Maçonniques** — est juive tant par son symbolisme que par son idéologie de toujours. D'où il s'ensuit qu'elle est nécessairement révolutionnaire, le Juif, selon une parole célèbre, n'étant conservateur que de soi-même. Autant, ajouterons-nous, que l'acharné destructeur des fondements politiques et sociaux des nations aryennes.

Et, pourtant, chaque fois que la secte se heurte, où que ce soit, à un pouvoir autoritaire ou seulement solide, elle s'affirme, pour autant que ce pouvoir ait l'imprudence de la tolérer, loyaliste et conformiste au possible. Cette attitude lui est, à vrai dire, assez facile dans les pays protestants. C'est ainsi qu'en Angleterre, en Suède et, jadis, en Prusse, les Francs-Maçons, parce qu'ils semblaient n'ambitionner rien d'autre que d'avoir pour grands maîtres les souverains ou les princes héritiers, purent œuvrer en paix à leurs grands dessins de domination universelle.

Une telle comédie leur était plus malaisée dans la France des rois chrétiens, qu'ils s'étaient juré d'abattre. Les hauts initiés s'y efforcèrent pourtant de leur mieux et si bien qu'ils parvinrent à donner le change à nombre de leurs adeptes, qui purent croire que leurs devoirs de bons citoyens n'étaient pas incompatibles avec leurs serments maçonniques.

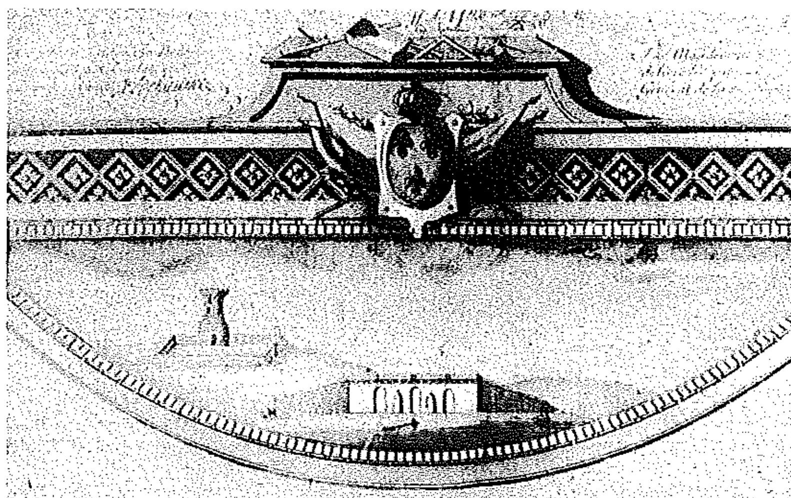
On voit qu'en 1788, des Loges s'étaient placées sous le patronage de saint Louis, de Jeanne d'Arc et de Henri IV. Une autre s'appelait assez comiquement « Les Basiléophiles », ce qui, en grec, veut dire les « royalistes ». Sur le sceau du Grand-Orient, les armes de France s'étalaient majestueusement avec leurs trois fleurs de lys. La secte appelait à sa grande maîtrise Louis de Bourbon, comte de Clermont, puis le duc d'Orléans, premier prince du sang de France. Un autre Bourbon, le prince de Condé, avait été, entre temps, le grand protecteur de toutes les Loges régulières de France. Et ses règlements (celui, par exemple, en 1766, d'une Loge nîmoise placée sous l'invocation de la Très Sainte Trinité), prodiguaient au pouvoir les plus apaisantes assurances, en ces termes sur lesquels il serait malaisé de surenchérir :

« **Les Roys et Souverains étant l'image de Dieu sur la terre, chaque Frère doit se faire honneur d'en être sujet, respecter les magistrats, n'écrire ni ne parler en aucune façon contre le gouvernement.** »

Mais cent trente quatre ans après, exactement en 1930, voici dans quels termes le Vénérable de la même Loge de Nîmes, le Frère Allard, commente ce même règlement :

« **Dès la première page, il apparaît comme le témoin du double enseignement maçonnique, l'un destiné aux maçons de façade, l'autre caché, mystérieux, et révélé aux seuls vrais initiés. Notre sceau porte aussi en majuscules les lettres L. D. P. (Lilia destrue pedibus), la devise des Illuminés (Piétinons les lys). Nous voici bien loin de la Très Sainte Trinité, ainsi que des rois, images de Dieu sur la terre ! Sous les jambages mêmes de ces lettres mystérieuses, grosses du crime de lèse-majesté, et rien que là, des ornements funèbres, tibias et tête de mort, rappellent aux initiés que rois et souverains sont tirés de la même poudre et retourneront à la même poudre que leurs sujets... Mais, objectera-t-on, que vient faire dans cette galère le prince de Condé, prince du sang ? Il a le titre de grand protecteur de la Franc-Maçonnerie, mais il la protège autrement qu'il ne pense.** »

Aussi bien, ce n'est qu'assez tard dans le XIXe siècle que les Francs-Maçons revendiquèrent pour leur secte l'honneur d'avoir été l'inspiratrice de la Révolution, leur « sociologie » ayant mis une fois pour toutes sur le compte d'un inexplicable phénomène du « grégarisme », l'explosion des instincts sanguinaires des foules responsables. Mais, tout récemment encore, Albert Lantoine, bibliothécaire de la Grande Loge et historien patenté de la secte, consacrait dans la **Franc-Maçonnerie dans l'Etat**, cinq chapitres au rôle des Loges dans la Révolution, qu'il limitait à une influence idéologique toute restreinte et préliminaire. Il ne peut cependant, au cours de cette laborieuse tentative, ne point concéder que l'existence des grades de vengeance, purement littéraire à ses yeux, ne laisse pas que de fournir un



Ce document extraordinairement prophétique est emprunté à l'encadrement d'un diplôme du G.·. O.·., daté de 1762. On y voit, sous les armes de France, les attributs (couronne, sceptre) de la Monarchie décapitée. Trente ans après, la sentence maçonnique était exécutée !

argument à la thèse qu'il a entrepris de combattre.

Le principal de ces grades est celui du chevalier Kadosh (30e degré), lequel prête serment **de venger la Maçonnerie des attaques des traîtres et de tous ceux qui tenteraient de lui nuire !** On sait que les mots sacrés des Francs-Maçons, qui varient selon chaque grade, sont tous empruntés à l'hébreu. Ceux de chevalier Kadosh sont Nekamah, qui signifie « vengeance » et, en réplique, Pharas-Chol, qui veut dire « Tout est préparé ».

Or, bien avant 1789, la Secte revendiquait l'héritage de l'ordre du Temple. Ses adeptes étaient obsédés de l'idée fixe de venger Jacques de Molay et ses compagnons, morts dans les flammes de par la volonté d'un Capétien. Chaque fois qu'ils se rencontraient, ils se répétaient que l'heure tant attendue allait enfin sonner, puisque « tout était préparé ».

Et de fait, leur assurance n'était pas trompeuse.

*
**

On ne saurait douter, en effet, qu'une motion de condamnation à mort de Louis XVI et du roi de Suède Gustave III fut votée à la veille de la Révolution par un convent des Loges maçonniques, qui se tint à Francfort.

Deux témoignages, assurément indirects, mais émanant de personnalités dont la bonne foi est insoupçonnable, l'établissent de toute évidence. Et d'autant mieux que le second n'ayant pu être une conséquence du premier — comme nous l'établirons tout à l'heure — il nous en donne le recoupement très probant.

Voyons, pour le premier, que rappelait récemment dans **La Croix**, M. Antoine Lestra.

Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, écrivant le 7 avril 1875 à M. Robinet de Cléry, s'exprimait en ces termes :

« Il y a dans nos pays, un détail que je ne puis vous donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de Francs-Maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des Postes et M. Le Maire de Bouligney, président du Parlement. Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède (Gustave III, assassiné à Stockolm le 15 mars 1792) et celui de Louis XVI furent résolus. MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, président de Chambre honoraire à la Cour, qui est mort à près de 90 ans, possédant toutes ses facultés... Il a raconté souvent le fait à moi et à d'autres. »

Notons que Mgr Besson, évêque de Nîmes, a confirmé plus tard cette déclaration.

Le deuxième témoignage dont nous ayons à faire état émane du père Henri Abel de la Compagnie de Jésus. Il est postérieur de vingt-trois ans au précédent.

C'est le 3 juillet 1898, en effet, que le père Abel prêchant le carême à Vienne, suscita dans son auditoire, une extraordinaire émotion lorsqu'il s'écria :

« Il y eut, en 1784, à Francfort, une réunion extraordinaire de la grande Loge éclectique. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI et du roi de Suède Gustave III. C'était mon grand-père. »

Ces propos sensationnels ont été effectivement tenus à une date certaine. La presse viennoise s'en empara aussitôt comme il fallait s'y attendre, et le journal juif la **Neue Freie Presse**, crut avoir beau jeu à ironiser sur « ce cas de piété filiale » (sic). Or, c'était précisément dans un tel sentiment et pour remplir un engagement sacré, que le Père Abel venait de dévoiler du haut de la chaire un secret de famille si douloureux et si redoutable.

Le grand-père dont il révélait ainsi la responsabilité initiale dans les régicides du 21 janvier et du 15 mars 1792, n'était point un de ces personnages trop obscurs pour qu'on puisse leur prêter avec vraisemblance un rôle d'une telle importance. Le professeur Abel n'était rien moins qu'une des lumières du monde savant de l'Allemagne à son époque. Après avoir enseigné le droit à l'Université de Wetzlar — dont il fit un centre de diffusion des « idées nouvelles » — il fut pourvu d'une chaire à celle de Landshut, qui devint, grâce à lui, un des principaux foyers de l'idéologie maçonnique. Notons qu'il avait marié sa fille au célèbre illuminé de Zwack, plus connu sous le surnom rituel de Cato. Quant à son fils, le propre père du Père Abel, il fut lui aussi « un initié » des hauts grades. Après ce préambule nécessaire et dont nous empruntons l'essentiel à l'excellente brochure de M. Armand Granel, **La Condamnation de Louis XVI** (Arras 1912), il nous suffit de citer les principaux passages de la lettre que le Père Abel écrivait en 1912 à cet auteur :

« Le 13 juillet 1870, mon père vint me voir au parloir du collège de Kalksburg, près de Vienne. Il me dit, sans préambule : « Mon fils, nous ne nous reverrons plus en cette vie ; c'est pour cela que je désire te communiquer mes dernières volontés. Tu sais déjà que ton grand-père, ton père et mon beau-frère étions des Francs-Maçons célèbres. La miséricorde divine m'ayant ramené en 1841 sur la voie de la religion, il me reste encore à m'acquitter d'une grande dette. C'est pourquoi je désire qu'une fois après ton ordination sacerdotale, tu puisses publier mes confidences, afin d'éclairer la foule ignorante sur le vrai but de la Franc-Maçonnerie et de le combattre efficacement ! »

Sur quoi, le Père Abel expose en ces termes la révélation paternelle :

« La Franc-Maçonnerie de l'Angleterre et de la Hollande, non sans danger, quoique libérale, pour l'Eglise catholique, devint radicale sous l'influence de plusieurs Illuminés célèbres, parmi lesquels se trouvait aussi mon oncle Cato. Au grand congrès de la Franc-Maçonnerie, le grand maître de la Loge de Wetzlar — mon grand-père — proposa l'assassinat de tous les monarques conservateurs de l'Europe. Or, il n'y avait que le souverain catholique Louis XVI et le protestant Gustave III de Suède. Cette proposition obtint force de loi et deux Frères (Bode et Knigge) furent envoyés à Paris et à Stockholm, avec le mandat d'exciter les Loges des deux pays à travailler au plan général. Le catholique Joseph II, la schismatique impératrice de Russie, Catherine II, les princes électeurs de Brandebourg et du Palatinat, ainsi que du Hanovre, furent exclus de cette proposition parce que, tout en étant monarques absolus, ils se laissaient guider par la Franc-Maçonnerie. »

Il est certes facile de crier qu'un tel témoignage ne saurait être tenu en soi comme d'une véracité irréfragable. On peut insinuer qu'en dépit de son caractère sacré, le Père Abel se sera abandonné, dans son élan oratoire, à quelque accès de mythomanie partisane, après quoi, ne pouvant plus se dédire, il aurait été obligé d'imaginer des précisions capables d'accréditer ses imprudents propos. Par ailleurs, son propre père dont il rapporte le témoignage, aurait pu, sur la fin de ses jours, subir quelques troubles mentaux qui l'auraient poussé à calomnier gratuitement son procréateur. On le voit, nous faisons la partie belle au lecteur sceptique. Ce qui nous met en droit de demander à ce lecteur-là, comment il se fait alors que le témoignage du Père Abel puisse confirmer de si complète façon celui du cardinal Mathieu.

La belle affaire, nous dira-t-on. L'un n'aura été que la conséquence de l'autre. Mais que l'on veuille bien réfléchir à ces deux faits :

1° C'est en 1870, cinq ans avant la lettre de l'évêque de Besançon, que le père de notre jésuite lui fit sa révélation. Nous n'avons plus affaire à deux personnages suspects d'avoir, l'un ou l'autre, fait du « rêve éveillé ». Seul reste en cause le Père Abel, qui a pu, en 1898, avoir eu connaissance du témoignage du cardinal Mathieu, et céder à l'envie d'accourir à sa rescousse ;

2° Mais alors, pourquoi donc les deux témoignages, identiques quant au fond, diffèrent-ils par égard à un détail sur lequel il était si facile de s'aligner ? Le cardinal Mathieu situe, en 1784, la date du congrès où s'est tramé le régicide. Quant au Père Abel, il la place, cette date capitale, en 1786.

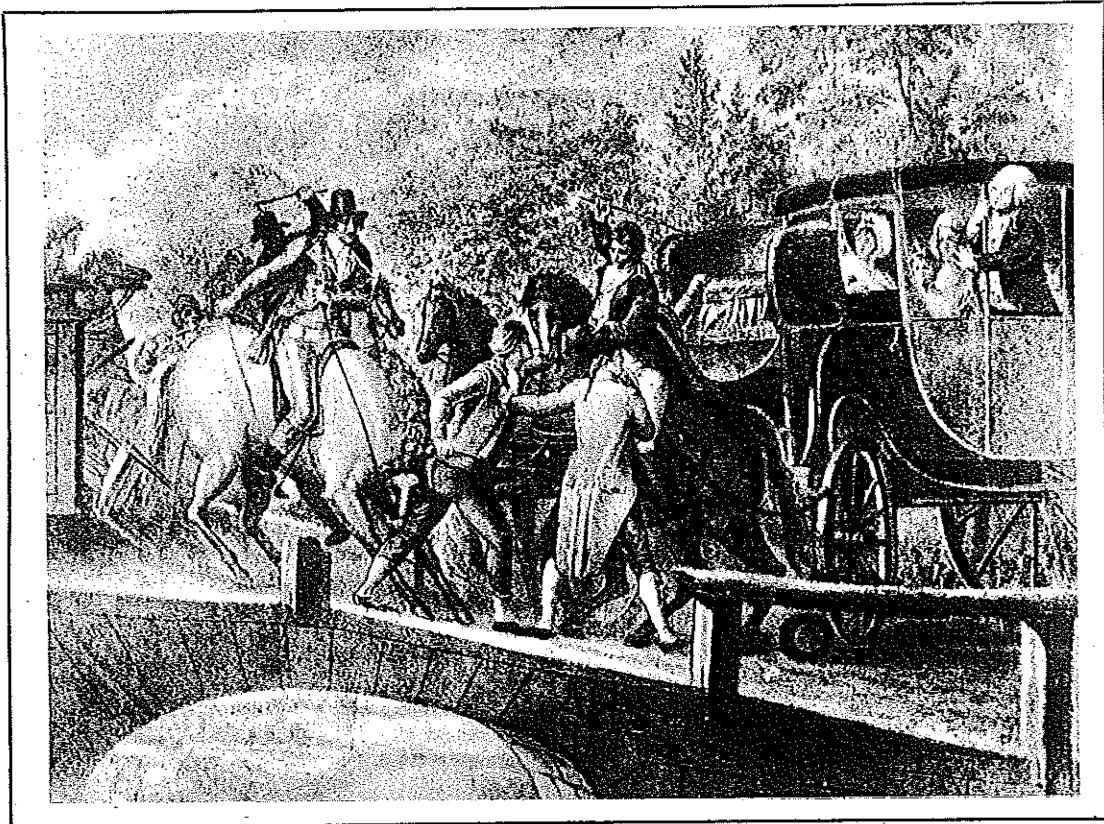
Nous nous trouvons bien en présence de deux traditions

orales d'un même fait et qui nous ont été fidèlement transmises, bien qu'avec le temps une précision importante ait été déformée.

Il n'est pas douteux qu'aux alentours des années 1784 et 1786, un convent maçonnique qui se tint à Francfort, a voté la mort des rois de France et de Suède, coupables de s'être montrés irréductiblement réfractaires à l'emprise de la Franc-Maçonnerie.

*
**

Comment pourrait-on voir une simple coïncidence dans le fait que la famille royale ait été incarcérée dans cette tour qui perpétuait le souvenir de l'Ordre du Temple dont



L'arrestation de la famille royale à Varennes, le 21 juin 1791.

elle restait à Paris le seul vestige ? Or, nous l'avons dit, la Franc-Maçonnerie se posait en vengeresse de cet ordre dont elle revendiquait la succession et, d'autre part, elle se prétendait l'héritière du constructeur du Temple de Jérusalem. Elle avait donc deux raisons pour une de faire de la Tour du Temple la prison de la race martyrisée de nos rois.

Quant à la sinistre comédie du jugement de Louis XVI, elle se déroula dans une atmosphère de démence collective. La sentence de mort, qui frappa de stupéfaction ceux-là même qui l'avaient votée, fut rendue sous la pression véhémente des sectionnaires et des tricoteuses qui remplissaient les pourtours de l'assemblée. Chaque représentant était appelé à son tour à la tribune où il faisait connaître publiquement son suffrage. Il fallait quelque fermeté d'âme pour souhaiter — hélas ! à la lettre — que « vive le roi ! ». Et pourtant, chacun des votants croyait bien qu'une majorité était acquise à la clémence. Un autre facteur, autre que la lâcheté humaine, vint bouleverser les pronostics les plus fondés.

Plusieurs régicides ont, bien plus tard, affirmé qu'une « force mystérieuse » avait, presque à leur insu, changé en un « oui » fatal, le « non » qui allait sortir de leurs lèvres. Ils s'étaient rendus à la Convention avec le ferme propos de ne pas se faire les complices du crime qui se préparait. L'un d'entre eux, Jean Debry, précisa même qu'il l'avait juré à sa femme. Quelle put donc être cette force balayeuse des libres arbitres ? En ces temps-là, la théorie des contagions collectives n'existait point pour fournir un facile alibi aux défaillances inexplicables. Comprenons donc qu'en l'occurrence, « force mystérieuse » doit se traduire par « loi occulte ». Un scrutateur était là, qui rappelait d'un signe impérieux aux esclaves du pacte maçonnique le serment redoutable qui les avait irrévocablement engagés et qui, s'ils le violaient ce jour-là, les vouait aux pires représailles.

*
**

D'aucuns s'obstineront à juger nos témoignages incertains et fragiles, autant que nos déductions laborieuses. Qu'ils nous permettent alors de leur dire, **vulgo loquandi,** que nous les attendons au tournant.

C'est maintenant que nous allons leur assener le bon coup d'un document « massue » qu'il leur sera, malheureusement pour eux, impossible de déclarer apocryphe ou astucieusement interprété.

L'iconographie maçonnique va nous fournir cette preuve par neuf de notre démonstration. Il s'agit en l'espèce d'un détail de la gravure entourant la consitution que, le 11 avril 1762, le Grand-Orient accordait à la Loge la **Triple Alliance,** de Montpellier, et dont nous avons sous les yeux le texte authentique. Les grandes lettres patentes du Grand-Orient se sont présentées de tout temps sous la forme de très



Louis XVI.

impressionnants parchemins. Or, tout au centre du bas de l'encadrement de celui auquel nous avons à faire, s'étalent comme en hommage du dévouement de la Franc-Maçonnerie à la Monarchie française, les armes de la Maison de France. Les trois fleurs de lys sont bien là dans un écusson ovale sommé de la couronne fleurdelysée.

Mais, au-dessous, on voit la gravure d'un singulier motif dont il faudrait être bien aveugle pour ne pas démêler la signification de volonté régicide. Un pont marqué des trois lettres L. D. P. **(lilia destrue pedibus, piétinons les lys)**, enjambe un fleuve où flottent, au fil de l'eau, une couronne, un sceptre fleurdelysé et une tête tranchée.

Et au fond, à gauche, une tour dans un mur d'enceinte surplombe le pont, le fleuve et les trophées de la monarchie défunte.

La prison du Temple et l'échafaud du 21 janvier 1792 sont bien là comme préfigurés par un illuminé visionnaire.

Et pourtant, au lendemain de la Révolution et pendant une grande partie du XIX[e] siècle, le souvenir des atrocités de la Terreur était resté si vivace et le martyre de Louis XVI et de Marie-Antoinette suscitait une si universelle réprobation, que les Francs-Maçons s'évertuèrent à s'en déclarer parfaitement innocents. Devant les implacables réquisitoires de l'Anglais John Robinson, auteur des **Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe** et du jésuite français Barruel, auteur des **Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme** dont les ouvrages, publiés tous deux à Londres en 1797, furent bientôt suivis de beaucoup d'autres, ils multiplièrent les plaidoyers les plus ingénieux, dont certains, tel le **Miroir de Vérité**, d'Abraham, qui date de 1802, empruntèrent même le langage d'une indignation pathétique.

Vienne la Restauration et pour un peu les « fils de la Veuve » se prétendraient aussi les orphelins du roi martyr. Il semblerait presque que l'autre veuve, celle au triangle d'acier (au fait, n'y aurait-il point un lien direct entre les deux images ?) les aient frappés dans leurs plus chères affections. C'est que ces infortunées victime de la « calomnie jésuitique » ne veulent plus être que d'ardents royalistes qui n'aspirent à rien d'autre que de poursuivre « leurs paisibles travaux » sous le signe de la philosophie, de la vertu et de l'amitié. Le 24 juin 1817, le Grand-Orient célébrant à nouveau, après trois années d'interruption, sa fête solennelle de la Saint-Jean d'été, son grand secrétaire, le F∴ Sivrard, exprimait se reconnaissance de **l'auguste protection que daigne accorder à l'Ordre notre monarque chéri, qui parmi tous ses sujets dont il est le père, ne trouve point d'enfants plus fidèles et plus soumis que les Maçons.** Après quoi, le grand orateur le F∴ Houel, terminait son discours par ces cris éperdus :

« Amour éternel, obéissance sans réserves, dévouement absolu à Louis et à ses successeurs légitimes. »

Et le compte rendu ajoutait :

« Ce discours qui exprime bien les sentiments de tous les FF∴ pour le monarque et son auguste famille, est applaudi avec enthousiasme et aux acclamations de « vive le Roi ! »

Comment a-t-on osé prétendre que ces paragons du légitimisme auraient, quelques mois plus tard, armé le bras de ce Louvel qui poignarda au sortir de l'Opéra, le duc de Berry ? Et par quelle aberration aussi, ce même Lantoine, si acharné à dégager la Franc-Maçonnerie de toute responsabilité quant aux événements de la « Grande Révolution », revendique-t-il pour elle l'honneur d'avoir, en 1830, renversé le **successeur légitime** du **monarque chéri ?**

Oui, qu'ils sont donc inoffensifs, ces excellents Francs-Maçons en lesquels d'aucuns ont prétendu ne voir que de farouches sectaires et d'éternels conspirateurs ! Et comment, à la lumière de tels exemples, pourrait-on supposer que si l'Etat français consentait à lever l'interdiction dont il a frappé leurs activités, ils ne s'empresseraient pas de graver sur tous leurs sceaux, de magnifiques francisques avec, à l'entour, la devise : « Travail, famille, patrie. » Mais peut-être aussi dans un coin, les lettres F. D. P., qui pourraient signifier les « Fidèles de Pétain », tout aussi bien que « Francisca destrue pedibus ».

Sur quoi nous cesserons avec ce badinage que nous inspira la constatation de tant de honteuses palinodies. Et c'est avec toute la gravité que requiert un si haut sujet que nous terminerons ces lignes par l'énoncé de cette évidence : la Franc-Maçonnerie, si on la laissait revivre, resterait éternellement la même dans ses conjurations inflexibles et ses évolutions opportunistes.

Armand BERNARDINI.



La F∴ M∴ et l'usage de l'Horrible



En prenant possession des locaux maçonniques de Béziers, on trouva le cadavre d'une fillette âgée d'environ sept ans.

Commis par M. le procureur de l'Etat français, M. le docteur Roullaud, médecin-légiste, s'est rendu le 19 décembre 1941, à 16 heures, à la Loge, et il a dressé le rapport suivant :

J'ai été conduit par le séquestre de la Loge dans un réduit obscur et humide du rez-de-chaussée, où j'ai été mis en présence d'un cadavre squelettique décharné.

J'ai fait transporter ce cadavre en un lieu où l'examen pouvait être fait minutieusement avec toutes les garanties désirables, car, au moment de l'examen, on procédait au déménagement et à la vente des meubles de la Loge. J'ai donc fait transporter ce cadavre dans mon cabinet d'examen.

Le cadavre examiné est celui d'une fillette mesurant cent trois centimètres et, par conséquent, âgée d'environ sept ans.

Son poids est de deux kilos. Ceci n'a rien d'étonnant, car nous nous trouvons en présence d'un cadavre momifié, dont les parties molles sont absolument desséchées, ligneuses et légères. De plus, tous les viscères ont été enlevés. Il ne reste que le squelette, les muscles des membres, avec des morceaux de peau parcheminée.

L'examen détaillé démontre que les muscles ont été disséqués, minutieusement, jusqu'à leurs plus fines extrémités tendineuses. Les nerfs sont soigneusement mis à nu jusqu'à leurs branches terminales. Les vaisseaux artériels sont injectés au minium et colorés en rouge vif ; les veines sont injectées en bleu. Le muscle diaphragme a été respecté et séparé de la cavité thoracique, de la cavité abdominale, toutes deux vidées de leurs viscères ; seuls sont conservés la vessie et le rectum béants et parcheminés.

La boîte crânienne a été ouverte d'une façon particulière : le trait de scie passe verticalement d'une oreille à l'autre, pour respecter toute la région frontale, et horizontalement en arrière d'une oreille à l'autre. Ainsi a été extrait le cerveau, mais la dure-mère, soigneusement respectée, est ouverte comme un sachet de parchemin. Les vaisseaux dure-mériens sont injectés en bleu.

Deux trous percés sur le vertex permettaient de suspendre cette pièce anatomique sans que, de face, on puisse apercevoir la brèche de la boîte crânienne. Les muscles de la face sont disséqués ; on a respecté les paupières qui portent encore leurs cils longs et blonds.

A l'intérieur de l'orbite, existent encore les globes oculaires avec leurs muscles moteurs et le nerf optique. Les lèvres ont été conservées et bordent d'un mince liséré desséché une rangée presque intacte de petites dents jaunies. Aux deux extrémités de la brèche crânienne sont encore accolées les oreilles aux minces ourlets rigides et brunâtres.

La dissection minutieuse se poursuit dans les muscles du dos et de la colonne vertébrale. C'est un véritable travail de dentellière.

Il s'agit donc, incontestablement, d'une pièce anatomique, très minutieusement préparée, je dirai même très spectaculairement préparée. C'est l'œuvre d'un très habile anatomiste, très versé dans l'art délicat de la présentation de pièces de musée et de l'embaumement des cadavres.

Il n'est pas possible de dire qu'il s'agit d'une pièce commandée pour cette loge ou d'une pièce servant à des démonstrations d'enseignement et achetées chez des spécialistes de villes de Facultés.

Toutefois, les dimensions réduites du cadavre, pourraient laisser croire qu'il y a eu préméditation de transport du cabinet de l'anatomiste à la loge, car ce cadavre momifié de fillette pouvait être aisément dissimulé dans une malle, sans attirer l'attention, comme aurait pu le faire un cadavre d'adulte.

Cette pièce anatomique, du fait de son abandon dans un réduit humide, est actuellement en fort mauvais état et des moisissures ont commencé à l'altérer par endroits.

CONCLUSIONS

Ce cadavre examiné est une momie très méticuleusement préparée par un anatomiste professionnel.

Etant donné l'embaumement qu'il a subi, il est impossible de fixer la date de la mort, ni d'en établir les conditions.

Fait à Béziers, le 19 décembre 1941.

Le Médecin-Légiste,
Signé : ROULLAUD.

Nous donnons, ci-dessus, des reproductions photographiques de **cette pièce anatomique minutieusement préparée** et conservée par les Frères de Béziers pour l'instruction des nouveaux adeptes

Les crânes, les tibias, les tentures de deuil, les cercueils, les toiles peintes, les transparents lumineux faisant apparaître un corps d'homme, les silhouettes en matières luminescentes, les squelettes en fer forgé peint, etc., sont fort employés dans les cérémonies rituelliques de la Franc-Maçonnerie. Ils ornent généralement les cabinets de réflexion et servent aux initiations, notamment à celles au grade de maître.

Voici ce que le Frère Oswald Wirth, dans son livre « Le Livre de l'Apprenti », écrit sur le cabinet de réflexion dans lequel le candidat est enfermé pour y méditer :

Pour apprendre à penser, il faut s'exercer à s'isoler et à s'abstraire... Au sein de ces ténèbres absolues, la lampe de la Raison éclaire seule les fragments du squelette qui semblent évoquer des spectres ; ces débris d'ossements figurent la réalité, telle qu'elle apparaît, dépouillée de son décor sensible.

Et dans son « Livre du Maître », le même Frère note :

La chambre aux volets clos, où s'effectuait la préparation du postulant, devient par la suite un caveau funéraire, tombeau du futur Initié, condamné à mourir au monde profane, afin de renaître à une vie supérieure...

et, décrivant la cérémonie au cours de laquelle le compagnon deviendra maître, il précise :

S'il se sent le cœur pur, le futur Maître doit enjamber sans frémir le cadavre étendu à ses pieds... Le voici digne — après le voyage qu'il est tenu d'effectuer au-dessus du cadavre — d'être élevé à la maîtrise, car le cadavre est derrière lui...

La découverte faite à Béziers est un exemple éclatant de la façon dont la Maçonnerie entend le respect de la « personne humaine ». Sans aucune nécessité scientifique, sans aucun droit, contrairement aux lois, la Maçonnerie s'est approprié le malheureux cadavre d'une petite fille pour le faire figurer dans ses cérémonies macabres afin d'impressionner les Frères.

Il nous a paru utile de bien mettre en relief le cynisme d'une organisation qui n'hésite pas à violer le code et à utiliser les restes mortels d'un être humain pour placer ses adeptes dans cet état spécial d'hypnose intellectuelle et d'énervement physique qui est, malgré tout ce que l'on veut dire, l'une des conditions nécessaires de la vie maçonnique.

Derrière ces procédés macabres se dissimulent bien des machinations obscures.

LA DIRECTION.

A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

L'OBSTACLE

Pourquoi toutes les tentatives de redressement intérieur en France, depuis un siècle et demi, ont-elles échoué ? P. de Pressac nous le dit dans le **Salut Public** de Lyon (7 juin). Elles ont échoué parce que « les régimes successifs qui voulaient renouer le fil d'une tradition ont méconnu le péril maçonnique et ont composé avec lui ». Avec une habileté consommée, la secte avait pris soin, en effet, de se rallier à chacun d'eux :

...La Maçonnerie a servi officiellement tous les régimes. Elle a entretenu autour de Napoléon Ier les purs brumairiens qui n'avaient jamais pris leur parti du concordat et de la renaissance religieuse. Elle a osé proposer une alliance à la Restauration qu'elle a dominée, en dépit d'efforts sporadiques et impuissants et d'un cléricalisme officiel dont l'impopularité allait croissante, savamment entretenue par les hommes de l'entourage de Louis XVIII, les Pastoret, les Decazes, les Berryer. Elle a triomphé avec la Monarchie de Juillet, régime libéral, voltairien et démocratique. Elle a dominé le second Empire, et manœuvré enfin l'Assemblée de 71, par Thiers et ses amis du centre gauche jusqu'à l'avènement de la « République des républicains ».

Ce ralliement et ses conséquences n'ont pas été suffisamment mis en lumière par les historiens. Pourtant, c'est une chose capitale. Rappelons-nous le mot de Bainville (avant-propos de son **Histoire de la IIIe République**) : « La clé de beaucoup de choses nous manquera, tant que les comptes rendus des Convents Maçonniques n'auront pas été publiés. »

•

LA MAÇONNERIE ET L'OPINION

« Toutes nos révolutions, toutes nos guerres ont été le le résultat de la fabrication de l'opinion », écrit M. Jean Drault dans l'**Union Française** de Lyon du 27 juin. Et les Maçons sont passés maîtres dans cet art.

L'idée d'une presse « systématiquement organisée en vue d'une imposture ou d'une diversion permanente » est du Frère .˙. Weishaupt, le chef de la secte fameuse des **Illuminés de Bavière.**

Leur société, en fabriquant l'opinion, aurait, d'après Maurice Talmeyr, cité par le rédacteur de l'**Union française**, seule rendue possible la « Révolution juive de 89 » :

...Cette société avait imposé un véritable gouvernement secret, international, machiné de haut en bas en vue de la suggestion et de l'intimidation.

Au sommet était le Grand Maître, entouré d'un aréopage de douze hauts initiés, seuls entièrement instruits du but final et qui étaient les aréopagistes. Au-dessous, trois inspecteurs ou directeurs nationaux, préposés à trois grandes régions « illuminées » qui partageaient le monde entier. Au-dessous encore, les nombreux directeurs provinciaux. Plus bas, tout un réseau d'initiés, la multitude des Loges Maçonniques et des Ecoles Minervales.

Le faux bruit, le bobard, la directive maçonnique partaient du Grand Maître qui dut s'appeler le chef d'orchestre au moment de l'affaire Dreyfus ! Et le mensonge hallucinant s'épandait en cascades par les initiés et les sous-initiés des divers degrés jusqu'à noyer l'humanité entière dans le poison de la propagande judéo-maçonnique.

•

AU SERVICE DE L'ETRANGER

On comptait en France, avant la guerre, 46.000 F.˙.-M.˙.. Il y en avait 600.000 en Angleterre et 300.000 dans la seule ville de New-York.

L'Emancipation Nationale du 6 juin, à qui nous empruntons ces chiffres, en tire ces enseignements :

Savez-vous, Français de France et de l'Empire, ce que signifient les chiffres de cette statistique ? Ils signifient que les Frères .˙. anglo-américains, à la solde et à la dévotion de la juiverie internationale au même titre que les F.˙. français dirigeaient par le truchement des Loges de France la politique française, cependant que notre bon peuple, prétendument souverain, avait l'illusion d'exercer sa souveraineté et de se gouverner lui-même en brandissant une fois tous les quatre ans un pauvre petit bulletin de vote.

Ce n'est pas d'hier que les Loges ont été les servantes dociles de l'étranger. **La Voix française**, de Casablanca, (numéro du 23 mai), d'après **Radio-Légion**, illustre le fait d'exemples saisissants :

...Sans avoir besoin de pénétrer dans les antres mystérieux de cette secte, de violer ses archives ni ses secrets, une première constatation s'impose, effarante : la Franc-Maçonnerie a toujours agi contre l'intérêt de la France en faveur de l'intérêt anglais. Que ce soit, par exemple, en 1830, au moment où Charles X entreprenait l'expédition d'Alger ; que ce soit à Fachoda, où le commandant Marchand, deux mois avant le sirdar Kitchener, avait planté le drapeau français ; que ce soit dans les affaires du Maroc ou d'Egypte ; que ce soit au cours de la discussion du traité de Paix de 1919 ou à l'occasion des innombrables conférences ultérieures où la France, morceau par morceau, perdit le fruit de sa victoire, chaque fois la Franc-Maçonnerie et les Francs-Maçons ont pensé et agi contre la France pour l'étranger.

•

LE COMMUNISME ET SES ALLIES

L'une des tâches les plus importantes des pouvoirs publics est de surveiller les activités communistes dont les conséquences peuvent être si graves au point de vue extérieur et intérieur.

Mais, selon Charles Maurras (**Action Française** du 3 juin), cette surveillance ne saurait suffire.

Rappelons que les communistes tiennent à la charnière juive et qu'on les tiendra mal si on ne tient les Juifs. Mais on tiendra mal les

Juifs si on les fait surveiller par des fonctionnaires Francs-Maçons, comme c'est le cas dans certains endroits que je sais. Les Juifs et les métèques « ayant été syndiqués dans les Loges », il serait bien naïf de supposer que le vieux syndicat s'est rompu automatiquement pour jamais : leur jeu de tendre amitié ayant valu aux trois parties prenantes des bienfaits et des profits mémorables, ils ne seront pas oubliés de sitôt. On fera tout ce qu'il faut pour les faire revenir. Ceux qui s'accommodent de ce retour ou qui y travaillent n'iront pas se dénoncer d'eux-mêmes à M. Darquier de Pellepoix ni à ses collaborateurs. Que ceux-ci ouvrent l'œil et le bon.

●

TOLERANCE MAÇONNIQUE

Qui n'a été frappé par la contradiction entre le langage et les actes de nos dirigeants d'hier ? Les plus notables d'entre eux avaient sans cesse à la bouche le mot de « tolérance ».

Dans un intéressant article de la **Légion** (mai 1942), notre rédacteur en chef, M. Robert Vallery-Radot, nous livre la clé de ce paradoxe.

J'ai sous les yeux, écrit-il, le rituel du grade d'apprenti et du grade de compagnon adopté par la respectable Loge « La Clémente Amitié » à l'Orient de Paris, exemplaire appartenant au deuxième surveillant. Or, le Vénérable parle ainsi aux candidats : « La tolérance dans les idées n'entraîne pas la tolérance dans les faits et nous sommes les adversaires irréconciliables de toutes les organisations qui tendent à dénier à l'homme son libre arbitre, notamment des organisations religieuses qui veulent nous asservir. Nous nous déclarons l'ennemi de tous les prêtres et de tous les moines. Nous n'admettons aussi qu'une forme de gouvernement pour la France : la République.

Pour nous, la patrie se désigne par deux termes soudés, inséparables : République française. On n'entre dans l'ordre que si l'on est anticlérical et républicain. »

Et comme si ces déclarations pouvaient laisser un doute, le Vénérable, en expliquant au néophyte la signification de son troisième voyage, lui enseigne ceci :

Vous aurez pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité, et vous appliquerez ce dernier terme à toutes vos actions, actions qui devront concourir à la destruction des organisations religieuses maintenues pour l'abêtissement et l'exploitation du peuple et au triomphe de la République, seul régime compatible avec la Liberté et l'Egalité.

Nous comprenons maintenant, ajoute M. Robert Vallery-Radot, ce que veulent dire pour les initiés « l'Ignorance », le « Fanatisme », « l'Hypocrisie » symbolisés par les trois mauvais compagnons assassins d'Hiram.

Ce sont bien les croyances traditionnelles de notre peuple. Nous le savions déjà. Mais comme, hors des Loges, la Franc-Maçonnerie jure qu'elle respecte les croyances religieuses ainsi qu'elle affirme également ne pas se mêler de politique, il était bon de la faire témoigner contre elle-même et de la confondre par ses propres enseignements dits initiatiques.

●

SUR LES DEUX TABLEAUX

Depuis 1940, assure M. Paul Riche dans **l'Appel** (2 juillet), les Francs-Maçons sont divisés en deux groupes :

L'un, anglophile, fait du gaullisme et du communisme à tour de bras. Dans les deux zones, tracts, journaux clandestins, rapports avec les agents de l'Intelligence Service, manifestations plus ou moins publiques, propagande, sont le fait quotidien de quarante mille militants d'Hiram, habiles à protéger le Juif et à soudoyer les masses. Cette partie majoritaire de la Franc-Maçonnerie croit en la victoire anglo-américaine, à l'effondrement du régime national-socialiste, au communisme européen, à la dictature d'Herriot-Thorez, au rétablissement d'une République franchement rouge où les obédiences pourront appliquer le programme économique rédigé dès 1937 et adopté par le Convent du G. O. D. F. Ces révolutionnaires d'inspiration marxiste, qui firent le Front populaire, tentent encore à précipiter la France dans la plus affreuse anarchie pour rétablir les droits de Demos et des futurs comités maçonniques déguisés en soviets.

Le deuxième groupe maçonnique a prévu la victoire allemande. Sa grande crainte serait que cette victoire militaire fût aussi une victoire politique. Battus à l'extérieur par le fascisme, nos Francs-Maçons antifascistes mais collaborationnistes tentent l'impossible folie de vaincre le fascisme à l'intérieur, sur le sol de France. Et pour cette tâche, qui semble illogique à un esprit sain, mais à quoi se sont mis avec fièvre ces démocrates enragés, ils croient avoir trouvé des appuis, si étonnant que cela puisse paraître. Non seulement ils s'en targuent, mais ils l'impriment sur des tracts clandestins. Ils avouent jouer une partie désespérée, où tout à coup un ensemble de complicités, maçonniques ou non, fait apparaître une possibilité de voir renaître et la République et la secte elle-même, ses Loges et ses Temples.

La conclusion de **l'Appel** ? Les nationaux doivent s'affirmer en face des manœuvres maçonniques ; ils doivent dénoncer sans relâche l'activité passée et présente de la secte.

●

CAVEANT CONSULES !

Ce serait une illusion de croire que la Maçonnerie s'est résignée à voir disparaître son insolente dictature.

Plusieurs confrères signalent le réveil de son activité — une activité souterraine, sans doute, mais infiniment dangereuse.

Dans les organismes les plus sains de l'Etat nouveau, écrivent le « Journal de la Drôme » et le « Valence républicain » (24 juillet), on en sent confusément la présence sans pouvoir forcément l'attribuer à un homme précis. Une initiative intéressante, discrètement enterrée on ne sait pourquoi. Un dossier important qui s'égare, Dieu sait où. Un élan qui se trouve brisé sous prétexte de formalités administratives, et la liste serait inépuisable.

Hasard ?

Non.

L'initiative brisée est toujours celle dont on escomptait des résultats meilleurs. Le dossier égaré est toujours celui qui contenait les pièces essentielles. Les formalités administratives, toujours bonnes en soi, viennent s'ajouter à tout un réseau de formalités bonnes aussi mais dont l'ensemble forme un labyrinthe savamment construit dont on ne parvient plus à sortir et contre les murs desquels les plus généreux désintéressements et les élans les plus purs viennent mourir. Tout cela résulte en partie d'une volonté consciente agissante et organisée.

Il faut la briser.

●

A PROPOS DES FAUX DECLARANTS

Certains trouvent excessives les sanctions qui frappent les F∴ coupables d'avoir fait une fausse déclaration : « Les malheureux, que vont-ils devenir ? Ce ne sont pas de méchants garçons ! Et, après tout, ça n'a pas tant d'importance qu'on veut bien le prétendre ! »

L.-F. Auphan, qui rapporte ces propos dans **l'Action Française** du 28 juin, les fait suivre d'un très utile rappel des peines qui, en France et hors de France, ont frappé les parjures au cours des âges.

Les premières lois romaines infligent aux parjures la privation de leurs dignités, l'interdiction de témoigner et d'ester en justice. D'autres textes ont, par la suite, aggravé ces peines. On condamna les coupables au fouet et au bannissement.

Charlemagne et Louis le Débonnaire, nous disent leurs capitulaires, décident que celui qui aura menti après avoir juré de dire la vérité aura la main droite coupée.

Jusqu'à la Révolution, les peines réprimant le parjure sont laissées à la libre appréciation des juges. On trouve des arrêts condamnant à cinq cents livres d'aumône, à l'amende honorable, au bannissement, à la confiscation des biens, à l'incapacité d'être juge et de remplir des fonctions publiques, et à des peines corporelles.

Les jurisconsultes chargés par Napoléon Ier de la rédaction du code pénal se soucient, eux aussi, des parjures. Ils établissent des gradations de peines qui vont, selon la gravité du faux serment, de l'amende et la prison jusqu'aux travaux forcés en passant par la réclusion et la dégradation civique.

Faut-il, ajoute notre confrère, que les mœurs des institutions qui ont conduit la France au plus grand désastre de notre Histoire aient obnubilé certains esprits pour que d'aucuns s'apitoient sur le sort qui est fait aux Francs-Maçons parjures !

FRANC-MAÇONNERIE ET MARCHE NOIR

Dans le **Franciste** (14 juin), M. Maurice Maurer affirme que la Franc-Maçonnerie a de grosses responsabilités dans les difficultés que traverse présentement le pays en matière de ravitaillement.

C'est une erreur de ne découvrir de responsabilités que chez les gangsters du marché noir — qui de toute manière méritent la corde. Au-dessus de ces comparses, il y a ceux qui ont sciemment affamé le pays pour servir leur politique mondiale.

Alliée à la haute finance juive, la maçonnerie a mené la danse. En même temps que par tous les moyens, la Franc-Maçonnerie raréfie les produits sur le marché régulier, elle approvisionne le marché noir. Et les F.·. font une fois de plus coïncider leurs intérêts avec ceux de l'ordre, en trafiquant avec cynisme.

Et à qui douterait que la Maçonnerie ne soit l'âme d'un aussi noir complot :

Il faut se rappeler, écrit M. Maurer, qu'elle a toujours excellé dans les luttes sournoises, mais sans merci.

On serait bien naïf de penser que sous le coup d'un simple décret de dissolution elle a courbé la tête. Les Maçons ne pouvant plus agir au grand jour se sont regroupés dans les coulisses.

Gros commerçants, riches industriels, voire chefs d'entreprises agricoles, ils ont su mettre sur pied leur plan d'attaque, en liaison avec certains hommes politiques.

Et nous les voyons à l'œuvre aujourd'hui, obéissant tous à un même mot d'ordre.

●

LE F.·. CHAUTEMPS ET LE TRAITRE DE GAULLE

Notre confrère **Je suis Partout** rappelle la « carrière » du F.·. Camille Chautemps depuis l'armistice :

Après avoir été belliciste en septembre 1939, M. Camille Chautemps, Sublime Prince du Royal Secret, fut, en juin 1940, devant l'étendue de la débâcle, parmi les ministres qui déconseillèrent la résistance à outrance et qui favorisèrent la conclusion de l'armistice.

M. Camille Chautemps espérait bien qu'il recueillerait, sous la forme d'un maroquin, le prix de ce ralliement de la dernière heure.

Mais M. Camille Chautemps était tout de même un peu trop marqué par la mouscaille de l'affaire Stavisky, un peu trop englué dans la Franc-Maçonnerie. La Révolution Nationale ne pouvait pas en faire un ministre...

Très dépité d'être tenu à l'écart, tout à fait inconscient, mais bénéficiant toutefois, surtout sous le règne de Flandin, de protections scandaleuses (car il était parmi les responsables à supprimer purement et simplement), M. Camille Chautemps réussit à se faire expédier en Amérique.

Des Loges au chemin de Buenos-Ayres... Là, pendant longtemps, le Sublime Prince fit le mort.

Il vient de s'imposer de nouveau à notre attention en sollicitant de la haute bienveillance de l'ex-général de Gaulle, l' « honneur » d'être intégré dans la « France libre ».

Mais de Gaulle, qui a déjà eu tant d'ennuis en acceptant n'importe quels gangsters dans son mouvement, est devenu prudent. Il a éconduit M. Chautemps.

●

F.·.-M.·. ET JUIVERIE

Sur la collusion juive et maç.·. **L'Appel** écrit :

...Puis nous savons trop que la F.·. M.·. égale juiverie et que juiverie égale F.·. M.·..

La lettre suivante en est une preuve de plus que cette dernière ne voulait faire aux Juifs aucune peine même légère.

T.·. C.·. Vénérable,

Lorsque, vendredi dernier, à la tenue du Comité, vous avez demandé un F.·. de bonne volonté pour présenter, dans une tenue solennelle prochaine, la conférence profane du F.·. Delbauffe : « Compagnonnage, syndicalisme, coopération », je me suis spontanément offert.

J'ai lu de très près cette conférence et ai eu le déplaisir d'y relever, à la page 13, le terme « La Grande Juiverie ».

Ce travail étant communiqué à la Loge « Arts et Métiers », le mot « juiverie » a été remplacé par le mot « banque ».

Vous comprendrez, T.·. C.·. Vénérable, que je ne peux suivre le F.·. Delbauffe sur ce terrain, et je préfère ne pas présenter ce travail à mes F.·..

Avec tous mes regrets, je vous renvoie donc le dossier et vous prie de croire, T.·. C.·. Vén.·., à mes sentiments les plus fraternels.

R. MOSSE .·.

Et voilà !



Tribune libre

A propos de l'article
« Deux assassinats rituels »

Un « lecteur assidu » nous écrit ceci :

L'article de M. Ramch : « Deux Assassinats rituels — Les meurtres de Raspoutine et de la Famille Impériale Russe », produit une impression bizarre. A côté des noms et des dates véridiques, on y trouve des « imprécisions » et des erreurs bien curieuses. Or, dans les études historiques, comme dans les dépositions des témoins oculaires, l'inexactitude la plus petite, un petit détail erroné, peuvent compromettre l'ensemble tout entier.

Le « lecteur assidu » de notre revue se permet donc d'apporter quelques rectifications au récit de M. Ramch.

D'abord, les noms que M. Ramch cite :

« On relève, écrit-il, **parmi** les noms des tueurs de la cave Ipatief, celui de Youri**ou**vsky ». Or, il n'y a aucun Youri**ou**vsky parmi ces tueurs. Celui que l'on y trouve ne s'appelle pas Youri**ou**vsky, mais Your**o**vsky. Pourquoi doit-on insister sur cette erreur ? Parce que, si ce n'est pas une simple faute d'impression ou « coquille » — pour employer le langage technique des imprimeurs, — cette erreur peut causer une confusion assez grave.

En effet, Yourovsky, qui n'était pas tout simplement **un** des tueurs ou quelqu'un **parmi** les tueurs, joua le **principal** rôle dans l'assassinat de la Famille Impériale. Ce fut son bourreau suprême, les autres assassins ne furent que des subordonnés. Lui fut le **vrai** chef de ceux qui ont égorgé le Tsar, la Tsarine et leurs enfants. C'est précisément pourquoi le moindre détail qui le concerne a son importance et, en premier lieu, tout ce qui concerne son identité.

Your**o**vsky (avec accent sur la deuxième syllabe) est un nom typiquement « non aryen », comme « non aryen » est son porteur. Mais écrivez « Youri**ou**vsky » et mettez l'accent sur la première syllabe, et vous obtiendrez un nom un peu trop ressemblant à celui de... **Katia**, héroïne du film célèbre et dont le nom authentique est princesse Catherine Yourievsky (née princesse Dolgourouky) — épouse morganatique de l'Empereur Alexandre II.

La petite erreur de transcription (Youri**ou**vsky au lieu de Your**o**vsky) est-elle une faute d'impression ? En tout cas, il faut la corriger (ce que nous faisons ici) pour éviter une confusion regrettable et qui peut être exploitée par des gens qui ont tout intérêt à jeter le voile sur l'identité du bourreau en chef de la famille impériale russe.

Une autre question : M. Ramch parle d'un « jeune officier britannique » (depuis fusillé par les bolcheviks) et ne donne que la première lettre de son nom : « R ». Pourquoi ne pas écrire le nom tout entier de ce jeune officier de l'Intelligence Service ? La presse française et étrangère l'a déjà souvent cité : c'est le capitaine Sidney Reilly. Son activité antibolchevique est non moins bien connue. Quant à son rôle d'instigateur du meurtre de Raspoutine, jusqu'ici aucune preuve n'a pu être apportée. En tout cas, aucun des meurtriers de Raspoutine n'en a jamais parlé. Nous avons devant nous un ouvrage extrêmement curieux : **« Comment j'ai tué Raspoutine. Pages du Journal »**, par V. Pourichkevitch, ancien député à la Douma et, en somme, le véritable exécuteur de Raspoutine (c'est lui qui le tua de quelques balles de revolver, dans la cour du palais Youssoupoff, lorsque Raspoutine parvint à se sauver de la chambre où ni le poison, ni les balles de Youssoupoff n'avaient réussi à l'abattre).

Mais du journal intime du député Pourichkevitch, nous parlerons plus loin. Pour le moment, continuons de relever les inexactitudes dans le texte de M. Ramch.

Ces inexactitudes sont, hélas, bien nombreuses : ainsi, par exemple, M. Ramch dit que « Raspoutine avait été gravement blessé, à Moscou, en 1914, pour des fins politiques et non pour une raison sentimentale, comme on l'a dit ». C'est une erreur : Raspoutine n'a jamais été gravement blessé à Moscou. L'attentat contre lui fut commis dans son village natal, dans la région de Tobolsk, en Sibérie, par une de ses « admiratrices ».

M. Ramch retrouve dans l'affaire Raspoutine des « Verts », parmi lesquels il nomme Gorgouloff, Kandaouroff, Badmaïeff.

Nous ne sommes pas sûrs que beaucoup de lecteurs français puissent comprendre la signification du terme « vert » que M. Ramch emploie dans son texte. L'origine de ce terme se rapporte à la guerre civile de 1918-1921 en Russie : les « Blancs » (antibolcheviks) se battaient contre les « Rouges » (communistes). Mais à côté, ou plutôt entre ces deux partis, il y en avait un troisième mi-blanc, mi-rouge, et que l'on appelait « vert ». Les « Verts » se disaient hostiles aux bolcheviks et souvent ils se battaient même contre eux, mais ils s'opposaient aussi aux Blancs — plus particulièrement sur le terrain agraire, car les Verts se recrutaient surtout parmi les paysans, tandis que les Blancs étaient parfois, malheureusement, trop influencés par les intérêts des gros propriétaires fonciers et de la noblesse. (Exemple : décret agraire du général Denikine que les paysans interprétèrent comme restauration au moins partielle de l'ancien régime agraire et que la propagande des Rouges sut exploiter contre les Blancs).

Mais les « Verts » de l'époque de guerre civile n'ont aucun rapport avec l'affaire Gorgouloff, assassin du président Doumer. L'assassinat du regretté Doumer ne pouvait aucunement être « utile » ni aux Blancs, ni aux Verts. Il ne pouvait « intéresser » que les Soviets, parce que Doumer ne cachait pas ses sentiments profondément antibolcheviks, ni sa sympathie pour le peuple russe, victime du bolchevisme (voir une brochure bilingue, éditée à Paris, en français et russe, sous le titre **« Testament russe du Président Paul Doumer »**). L'assassinat de Doumer était préparé, **certainement**, par la Tcheka, mais cette dernière agissait par une voie extrêmement oblique et le « fou » Gorgouloff pouvait lui apparaître comme instrument bien utile et maniable. Et là se place un « détail » extrêmement curieux et qui a été, croyons-nous, presque négligé par les enquêteurs. Notamment, quelques mois avant l'assassinat de Doumer, l'hebdomadaire russe de Paris, « Vozrojdenié » (la Renaissance), de tendance extrême-droite, mais dirigé par des Francs-Maçons (son rédacteur en chef, son rédacteur politique et son secrétaire de rédaction étaient membres d'une Loge russe de Paris), publia, dans sa page d'annonces, un appel aux Russes, signé du... « Docteur Gorgouloff, chef des

nazis verts » (sic !). Etait-ce un procédé de la Tcheka qui, préparant l'assassinat de Doumer par la main du « fou » Gorgouloff, voulait d'avance réfuter toute accusation contre les bolcheviks, disant : « — Mais, pardon, avez-vous lu l'appel de Gorgouloff dans le « Vozrojdenié » ? Gorgouloff y dit, lui-même, qu'il n'est pas communiste, mais « vert » et, en surplus, ...« nazi ». »

Cela pour le nom de Gorgouloff. Quant aux deux autres que M. Ramch met aux côtés de celui de Gorgouloff, on ne voit pas bien pourquoi il le fait. En effet, un de ces deux, « docteur thibétain » et « guérisseur », Badmaïeff, était grand ami de Raspoutine (voir le récit de Youssoupoff dans le «Journal intime», de Pourichkevitch). L'autre, Kandaouroff, n'avait aucun rapport direct avec l'affaire, car, à cette époque-là, **cet important Maçon russe (33°) se trouvait à Paris où il était consul de Russie et où il mourut il y a peu de temps.**

Un autre détail donné par M. Ramch se rapporte à la « biographie posthume » de Raspoutine ou plutôt à l'histoire de son cadavre que « les arrière-loges » ? auraient fait exhumer, mutiler, conserver en feignant une crémation publique. Le cadavre de Raspoutine (enterré au cimetière de Tsarskoïe Selo) fut déterré, après la révolution de mars 1917, par un détachement des élèves-officiers de l'Ecole de l'Aviation Militaire (qui se trouvait à Lesnoïe, près de Petrograd), sous le commandement du « praporstchik » (porte-fanion ou enseigne) Vladimir Kostitzyne, professeur de mathématiques supérieures à ladite école. Ces militaires transportèrent, **dans la nuit**, le cadavre de Raspoutine dans une forêt, aux environs de Lesnoïe et le brûlèrent là, l'ayant arrosé avec de l'essence. La crémation ne fut aucunement publique, le cadavre ne fut aucunement conservé mais réduit en cendres et poussière et les militaires prirent même la précaution d'éparpiller ces cendres sur la neige, en brûlant en même temps **tous** les objets qui étaient sur le cadavre de Raspoutine.

Après ces remarques de caractère « rectificatif », il faut toucher à la partie la plus importante de l'article de M. Ramch — celle où il s'agit du rôle de la Franc-Maçonnerie dans toutes ces histoires bien sombres.

Là, on trouve de nouveau des imprécisions. Ainsi, par exemple, M. Ramch parle des « Templiers », en général, et du « Templier » anglais, en particulier, comme d'une espèce de Maçonnerie. Cette question est trop compliquée pour qu'on puisse la traiter en quelques lignes. Disons seulement que M. Ramch a l'air de confondre le **grade** de Templier, employé dans certaines Loges anglo-saxonnes (surtout en Amérique) avec l'ordre des Templiers dont le caractère maçonnique reste à démontrer (1).

Reprenons le « Journal intime » de Pourichkevitch : « Comment j'ai tué Raspoutine. » Ce livre a été édité en français par M. Jacques Povolotzky, juif russe, naturalisé français et Franc-Maçon notoire, et préfacé par M. Maklakoff, ambassadeur russe (de Kerensky) à Paris et haut dignitaire (33°) des Loges. M. Maklakoff y avoue qu'il était en rapport avec Pourichkevitch (antimaçon et antisémite) et qu'il était informé d'avance sur l'assassinat — en préparation — de Raspoutine. Mais le Frère Maklakoff prend la précaution de réfuter l'affirmation de Pourichkevitch, d'après laquelle M. Maklakoff non seulement était informé sur le complot, mais y avait participé, comme... modeste fournisseur du cyanure avec lequel on devait empoisonner Raspoutine et qui s'était révélé comme inopérant...

Le même éditeur juif et maçonnique, Jacques Povolotzky (il était spécialiste de publications maçonniques et philosémites des Frères « russes ») édita un petit livre de « Boris Mirsky », pseudonyme d'un autre Juif et Frère dénommé Guetzevitch (alias Mirkine-Guetzevitch) qui s'intitulait en France « professeur à l'Université de Petrograd » (titre auquel il n'avait aucun droit, car il n'a jamais été professeur dans aucune université russe, et qu'il a largement exploité pour faire une « brillante » carrière dans les milieux savants français). Le petit livre de cet auteur est intitulé « Les Juifs et la Révolution russe » et préfacé par M. Salomon Reinach. A la page 65 de ce livre, son auteur (M. Guetzevitch) parle de Raspoutine et en même temps du « martinisme ». Dans quel but et pour quelle raison cet auteur, Franc-Maçon notoire, l'a-t-il fait ? Une question bien troublante et à élucider.

N. B. — Les Maçons officiels sont loin de le reconnaître. Voir l'article « Templario » (Templier) dans le « Dicionario Enciclopedico de la Maçoneria », « Dictionnaire Encyclopédique de la Maçonnerie », en espagnol, tome II, pp. 1454-145.8

COURRIER
L'OPINION ET NOUS

Dans nos récentes revues de presse, nous avons donné l'appréciation élogieuse de certains confrères sur notre action.

La correspondance reçue atteste, elle aussi, le succès croissant de notre revue et de nos conférences.

Voici quelques extraits significatifs :

I. — REVUE

M. F..., de Castres, nous écrit :

« Le numéro de votre revue vient de nous arriver ; on s'en dispute la lecture.

« Remarquablement rédigée et illustrée, cette revue constitue, pour un grand nombre, une véritable révélation.

« Beaucoup regardaient la Franc-Maçonnerie presque comme un mythe ; grâce à vous, on en connaîtra désormais la néfaste réalité. »

M. J. C..., de Castelnaudary, « bien que peu fortuné » et père d'une nombreuse famille, n'hésite pas à souscrire un abonnement à notre « si utile périodique ». Il écrit :

« Depuis que j'ai l'âge d'homme, je demeure hanté par l'idée que tout ce qui nous arrive (en tant que Français) de malheureux, de néfaste, nous vient de la Maçonnerie. C'est elle qui, en tout temps, a formé le squelette de l'anti-France ; c'est à elle que sont dus tous nos désastres.

« Présente partout, visible nulle part, elle a pleinement réussi dans son œuvre de désagrégation nationale. Aussi bien on doit vous féliciter de l'œuvre si fructueusement entreprise sous la direction du Maréchal et de l'Amiral en prenant le contre-pied de sa devise : « La chasser de

partout et la démasquer de partout où elle était présente. »

Notre correspondant ajoute ces intéressantes réflexions à propos des listes de dignitaires :

« Il n'y a pas dans les publications des listes du **Journal Officiel** de noms inconnus. Que nous importe Chautemps ! Nous le savions F∴ ! Mais ce qui est capital pour nous, c'est de connaître le F∴ de Castelnaudary, de Carcassonne, celui de l'Aude. Nous aurons ainsi la « clef » de ces injustices, de ces avancements prodigieux, de ces protections inqualifiables. Nous saurons pourquoi les bureaux de telle préfecture s'intéressaient tellement et uniquement à Monsieur un tel...

« A la lumière, les Maçons deviennent inoffensifs. Ce principe, qui est si judicieusement le vôtre, est bien celui qui doit nous donner la victoire. Plus nous les démasquerons, moins ils nuiront. »

Le même nous écrivait, quelques semaines plus tard :

« Attachons-nous à dresser des catalogues, des listes de noms, surtout des petits, des humbles, des « sans grades », des catalogues tellement précis, tellement complets que le public, désormais conscient, les connaissant, rendra nulle toute action, toute propagande, comme aussi toute protection scandaleuse, soupçonnée mais protégée encore par l'absence de toute certitude. »

Un directeur du « Foyer Militaire » fait suivre l'envoi de son bulletin d'abonnement de ce commentaire :

« Votre revue donne une documentation précieuse pour le cercle d'études que je dirige et il est indispensable de la voir figurer sur la table de lecture des jeunes Français du régiment... On assurera ainsi la diffusion, si nécessaire à la rénovation du pays, d'idées justes et saines. »

La lieutenant-colonel H... s'abonne avec « joie » à notre revue.

« Vous réussirez pas vos « Documents Maçonniques » à traquer définitivement et à mettre hors d'état de nuire une « association » qui a, somme toute, conduit notre pauvre patrie à la ruine totale. »

M. de A... (Maroc) accompagne sa souscription de ce pertinent réquisitoire contre les loges :

« J'ai 63 ans ; j'ai vécu, heure par heure, les étapes de l'emprise maçonnique sur la France. Elle est avérée constamment la volonté consciente, implacable, continue (avec quelques replis stratégiques) de corrompre pour régner. Corrompre, cela veut dire détruire toute la tradition de la France, couper de son passé notre pauvre pays.

« Toutes les institutions, tous les groupements qu'on lui associe dans la responsabilité n'ont été que des instruments.

« Sa première conquête, sa conquête essentielle, a été l'école. L'école entre les mains de la Maçonnerie a été le grand instrument démoralisateur, mais ce n'est qu'un instrument.

« Instruments encore la « Ligue de l'Enseignement » et la « Ligue des Droits de l'Homme ». Cette dernière, comme le parti radical et le parti socialiste, n'étaient que le paravent, ou plutôt le nom politique de la Maçonnerie...

« La presse immorale ou révolutionnaire, le théâtre et le cinéma corrupteurs furent une conséquence du travail de l'école. Ils donnèrent leur pâture à ces âmes déboussolées et pourries...

«... Les convents publiaient leurs décisions qui entraient textuellement dans les lois de la République...

« ... Aussi, l'œuvre que vous accomplissez est la plus salutaire et la plus efficace pour opérer en profondeur la Révolution Nationale.

« Ne vous laissez décourager par rien... »

M. J. P..., de Mende, nous écrit :

« Je reçois à l'instant votre n° 8 du mois de mai 1942. Je suis tout particulièrement heureux de vous féliciter et de vous remercier du magnifique effort que vous poursuivez avec une heureuse ténacité.

« Rien, en effet, mieux que cet exposé sobre et loyal des « Documents » eux-mêmes, ne peut permettre à ceux qui réfléchissent et qui doivent constituer l'élite de la France nouvelle, de se rendre compte de l'œuvre accomplie depuis cent cinquante ans et d'en tirer les lignes de conduite et d'action nécessaires. »

M. G. C..., de Tarbes, est heureux de voir l'Etat français réaliser « la séparation de la Franc-Maçonnerie et de l'Etat » et « utiliser une équipe de nationaux éprouvés pour mener à bien cette rupture ».

« Il faudra encore, écrit-il, beaucoup de ténacité et d'énergie pour réduire les foyers de résistance des pires ennemis de nos traditions nationales. Votre action, sans le succès de laquelle il ne peut y avoir de rénovation française, est nécessaire... »

Notre action « intéresse au plus haut point » M. P. D..., de Lyon, qui s'est beaucoup dépensé pour la revue — nous saisissons cette occasion pour l'en remercier. Il écrit :

« Le mal maçonnique est, à mon avis, à l'origine de tous nos maux. Il doit être extirpé. Il est profond et il faut faire preuve, dans votre action, de beaucoup de persévérance. La désintoxication sera longue à réaliser, mais l'élite doit y apporter son entier dévouement et toute son âme. La France, alors purifiée, redeviendra noble et belle. »

M. M. de V..., d'Albi, prend le « plus grand intérêt à la lecture de notre « intéressante publication » ; il la prête à son entourage. Il ajoute :

« Tous les patriotes français doivent vous aider à maintenir le fer rouge sur la plaie... »

M. J. E..., de Montpellier, avait d'abord contracté un abonnement de six mois à notre revue. Il se réabonne par le petit billet que voici :

« ... Abonné dès les débuts à votre si intéressante et si poignante revue, je vous adresse, par le même courrier, un chèque postal pour un abonnement d'un an... »

A l'étranger, notre revue est hautement appréciée.

Un ancien ministre plénipotentiaire d'une puissance de l'Europe centrale en France, nous écrit :

« Inutile de vous dire combien la lecture de votre revue est passionnante. Vos « Documents » méritent d'être répandus parmi tous les cercles qui ne se doutent même pas du mal sans limites que ces sinistres farceurs propageaient sans crainte de responsabilités — et pour cause ! — dans le monde entier... »

M. le docteur L. C., de Lugano, nous adresse ses félicitations. Il ajoute :

« Je formule les vœux les plus sincères et les plus ardents pour le relèvement de la France et pour que son génie continue à briller dans le monde. »

M. P. L..., de Prilly, assure que :

« ... Les amis de la France ont salué avec joie l'apparition de la revue...

« Puissiez-vous réussir dans votre belle tâche et voir bientôt extirpée de votre patrie cette plante vénéneuse qu'est la judéo-maçonnerie. Quel mal elle a fait à votre pays !...

« Dire que, malgré tant d'avertissements, il a fallu la terrible secousse de 1939 pour que nos contemporains consentent à ouvrir les yeux. »

Nous pourrions multiplier les citations analogues qui montrent l'action en profondeur de notre périodique.

II. . . CONFERENCES.

Le succès de nos conférences de propagande n'est pas moins vif.

En zone libre, près de 70.000 personnes ont assisté aux 60 conférences organisées par la revue. Les 50 réunions données en zone occupée ont groupé environ 40.000 personnes. Ces chiffres sont parlants.

Nos conférences n'ont pas déçu les assistants comme en témoigne cette gerbe d'opinions de journalistes ou d'auditeurs.

M. Roger Parant, rédacteur à la « Garonne », s'exprime ainsi dans son journal :

« M. Bernard Fay a fait, vendredi, à Toulouse, une conférence sur la Franc-Maçonnerie. On y remarquait une assistance choisie et nombreuse, presque aussi nombreuse que pour sa conférence de rentrée au Collège de France.

« Ce succès s'explique par des raisons qui se suffisent à elles-mêmes. M. Bernard Fay n'est ni un politicien, ni un sectaire emporté par ses passions. Il est même le contraire de l'un et de l'autre. Sa réputation de bon aloi ne doit rien, par ailleurs, à la faveur. Elle est sortie de ses études sur les Etats-Unis, du prestige dont il jouit en Amérique où il enseignait avant la guerre, une bonne partie de l'année ; à ses travaux sur les « Origines Maçonniques de la Révolution » ; au soin avec lequel il a dépouillé une immense documentation ; à sa haute conscience professionnelle, à son dévouement au bien public, enfin à sa probité de savant.

« C'est dire que nul n'était plus qualifié pour entreprendre et pour mener à bien cette tâche ingrate et nécessaire qui consiste à dépouiller et à classer les archives de la Franc-Maçonnerie. Cet administrateur de la Bibliothèque Nationale a accompli, en un an, avec l'aide d'une centaine de personnes, un travail magnifique qui commence à porter ses fruits. Il a garni de dossiers les centaines de mètres de rayons qui entourent les salles de l'ancien Grand-Orient de France, promu ainsi au rang de musée de la Maçonnerie: Le résultat en a été la publication, au « Journal Officiel », des listes de maçons.

« M. Bernard Fay a ouvert hier au public la curieuse documentation qu'il a pu ainsi rassembler. Il a pu ainsi définir, à la lumière des textes et des faits, quelques-uns des caractères de la Secte...

« Son succès a été très vif. Comme il a été très vif, de clarté et d'autorité, sans passion et sans haine contre quiconque... »

« Son succès a été très vif. Comme il a été très vif, récemment, à Annecy et à Chambéry, où sa conférence « empreinte d'élégance et de distinction » (« Petit Dauphinois ») a été particulièrement goûtée « par un public fort nombreux ».

M. Louis Jasseron, directeur de la « République Lyonnaise », fait, en l'honneur de la conférence de notre secrétaire général, une exception à la règle que « les circonstances lui ont imposé » de ne plus donner aucun compte rendu de réunion.

... Car cette conférence fut « particulièrement remarquable ».

« Ce fut une merveilleuse synthèse de l'action maçonnique en France et en Europe depuis deux cents ans. Plus spécialement, ce fut, et d'une étonnante clarté, l'exposé de l'identité des principes de l'action maçonnique et de la démocratie. Certains rapprochements de faits connus, certaines révélations plus ou moins stupéfiantes, appuyées sur des documents et des textes, certaines coïncidences mises en lumière ont fait, même sur ceux des auditeurs qui se croyaient les plus informés, une telle impression, que M. de Boistel fut écouté avec une attention rare.

« Ce nombreux public était fort divers et nous avons tout lieu de croire que, dans cet auditoire, il y avait plus d'un profane de la question maçonnique. Le silence de ce public tenait bien moins à la réserve lyonnaise ou à la température sévère qu'à la curiosité étonnée provoquée par le sujet traité et par sa parfaite présentation. A de certains moments, nous avons « senti », dans la salle, ces mouvements silencieux que l'usage des réunions rend perceptible aux « spécialistes ». C'était l'aveu de l'intérêt suscité, arraché par l'orateur, par sa dialectique impeccable, par ses révélations, parfois tragiques, qui éclairent d'un coup tout un pan de notre histoire.

« Aussi, au bout d'une heure, ce public, qu'on avait cru froid, se montra-t-il acquis. Dès lors, il souligna, de ses applaudissements, presque phrase par phrase, les conclusions de M. de Boistel qui lut un choix judicieux de déclarations du Maréchal Pétain.

« La Révolution Nationale doit se faire d'abord par l'intelligence. La conférence de M. de Boistel a été certainement une des meilleures manifestations qu'elle ait données à Lyon. »

Le « Lyon Républicain » constate « qu'il ne restait plus une place dans la salle des « Réunions industrielles » où avait lieu la conférence de M. Robert Vallery-Radot, et que plusieurs dizaines d'auditeurs ont dû se contenter de stationner dans le couloir pour surprendre quelques bribes de l'exposé de l'orateur qui souleva les applaudissements de ses auditeurs. »

« Une documentation consciencieuse, écrit M. Maurice Valet, dans « L'Avenir du Plateau Central » continue à nourrir le dossier de la condamnation de la Franc-Maçonnerie et à justifier son élimination de l'Etat. »

« La conférence donnée, hier soir, à Clermont, par M. Vallery-Radot, sous le patronage du Secrétaire général à l'Information, y introduit une synthèse lumineuse singulièrement persuasive sur les intimités intellectuelles et morales de la secte à laquelle on doit, pour une part majeure, cette perversion de l'esprit français qui est à la base de notre fléchissement national. »

Mme B..., de Clermont, a trouvé la conférence donnée dans sa ville « prodigieusement intéressante » et, après avoir sollicité quelques détails complémentaires sur deux ou trois événements historiques évoqués par M. de Boistel, assure que les paroles de l'orateur « resteront ineffaçables dans l'esprit de tous ceux qui assistèrent à la conférence. »

Une personnalité lyonnaise, M. S..., voudrait que de telles conférences soient accessibles à un plus large public.

« Mais pourquoi, écrit-il, de telles conférences ne sont-elles pas radiodiffusées N'est-il pas indispensable, pour la Révolution Nationale, que de tels documents soient sans cesse et sans cesse dévoilés à tous par la presse, la radio, par tous les moyens de propagande ?

Mlle J. G..., d'Aix-les-Bains, estime que : « notre travail de propagande contribue au relèvement de la France. Je ne puis dire à quel point nous avons goûté, hier, à Chambéry, la conférence de M. Fay. »

M. G. K..., de Montpellier, a entendu avec « recueillement » « l'admirable conférence de M. de Boistel sur la F∴ M∴. Elle a été lumineuse, impressionnante ».

La conférence de M. Robert Vallery-Radot, à Toulouse, a enthousiasmé un de nos lecteurs qui lui écrit :

« Votre conférence sur les rites initiatiques de la F∴ M∴

m'a intéressé au plus haut point. Jusqu'à présent, le côté philosophique de l'ordre.'. n'avait pas été mis en lumière, même par les meilleurs articles consacrés à la divulgation des fameux secrets dans les journaux et hebdomadaires depuis la loi du 13 août 1940... Vous l'avez fait en expert et en maître dans la salle du Taur. Ainsi donc, le triangle est le signe d'une communauté universelle qui n'a qu'une tête (on tend à résorber toutes les conférences maçonniques dans une unique fraternité mue par un seul levier de commande). Et ce levier n'est pas chez nous. Et la Maçonnerie n'a donné des preuves de la puissance en France qu'en la jetant par terre après l'avoir jetée dans les bras de l'Angleterre qui doit être, si je tire une bonne conclusion, comme la fille aînée de la veuve d'Hiram.

« Je n'ai eu qu'un regret à la sortie de cette réunion : celui de ne pas trouver en vente, avec les « Documents Maçonniques », le texte de votre belle conférence. Sera-t-il publié dans l'un de vos prochains numéros ? Ayant à toucher à la question de la F.'. M.'. (les manuels en usage sont assez avares sur cette matière), pour mon cours, je me sentirais un solide appui dans votre travail. On attendait de pouvoir ouvrir le cœur de la bête tapie à la rue Cadet. Vous êtes les chefs de l'autopsie. Votre travail inspirera confiance. Serait-ce de ma part audace ou importunité que de vous demander communication de ce texte s'il doit paraître en publication ? Si oui, veuillez bien, monsieur, ne prendre en considération que mon estime et mes meilleurs encouragements pour votre œuvre française.

NOS PUBLICATIONS

Un livre !

A la demande d'un grand nombre de nos fidèles auditeurs, nous avons décidé d'éditer en un volume les **dix conférences** données par MM. Bernard FAY, Jacques de BOISTEL, J. MARQUÈS-RIVIÈRE, Georges OLLIVIER, Philippe POIRSON, Robert VALLERY-RADOT et Pierre VIRION, au G.·. O.·. de France.

Ce volume sera mis en vente au prix de **Fr. 25.**

Il devait paraître en juillet ; mais, par suite de difficultés matérielles, sa mise en vente n'aura lieu que plus tard.

Nos **LECTEURS** peuvent donc retenir encore ce volume en souscription, au prix de **Fr. 15.** Il leur suffit, pour ce faire, de nous adresser cette somme, soit en espèces ou timbres, soit à notre compte chèques postaux, avant le 30 septembre 1942.

Une brochure !

Nous avons mis en vente, au prix de **Fr. 2,** une brochure de propagande intitulée :

« COMMENT LA F.·. M.·. ASSERVISSAIT LA FRANCE »

Cette brochure peut être envoyée franco, contre **3 fr.,** à toute personne qui nous en fera la demande.

Prix spéciaux pour une commande de 10 brochures : **1 fr. 75** l'unité.
100 brochures : **1 fr. 25** —

LE CONCOURS
DES
BONS D'ÉPARGNE
600.000 FRANCS DE PRIX

On sait que la caractéristique essentielle des BONS D'EPARGNE (qui présentent par ailleurs tous les avantages des Bons du Trésor) est qu'ils sont remboursables sans frais et immédiatement dans un certain nombre de cas.

Il a paru que de nouveaux cas de remboursement anticipé étaient peut-être souhaitables.

Un grand Concours doté de 600.000 francs de prix vient donc d'être institué.

Ce concours est fort simple. Quatre nouveaux cas de remboursement anticipé des Bons d'Epargne vous sont proposés, ce sont :

— Invalidité permanente du porteur, de son conjoint, d'un de ses ascendants ou descendants;

— Maladie ou intervention chirurgicale entraînant une indisponibilité de plus de trois mois;

— Achat important de matériel agricole ou artisanal;

— Construction ou réparation de Bâtiments agricoles ou artisanaux.

Il s'agit pour vous de les classer par ordre de préférence, et de répondre à une question subsidiaire très simple... pour pouvoir peut-être remporter le 1er prix de 100.000 francs.

En outre, des suggestions vous sont demandées — toujours pour la détermination de nouveaux cas de remboursement anticipé. — Les meilleures d'entre elles recevront des récompenses.

Au total, 600.000 francs de prix seront distribués.

Les feuilles de réponse au Concours se trouvent aux guichets des caisses publiques, banques, postes, notaires, etc.

LES PLUS BEAUX PORTRAITS
les plus modernes....

LOUIS SILVESTRE
Successeur de
HENRI MANUEL
Fondé en 1899
27, R. du Faubt Montmartre
Téléphone PRO: 17-55 / 61-48

VICHY : 11, Rue du Maréchal Foch

Agence Universelle de Reportages : LOUIS SILVESTRE
La plus importante collection de Personnalités et d'Actualités

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA

PUBLICITÉ

S'ADRESSER A

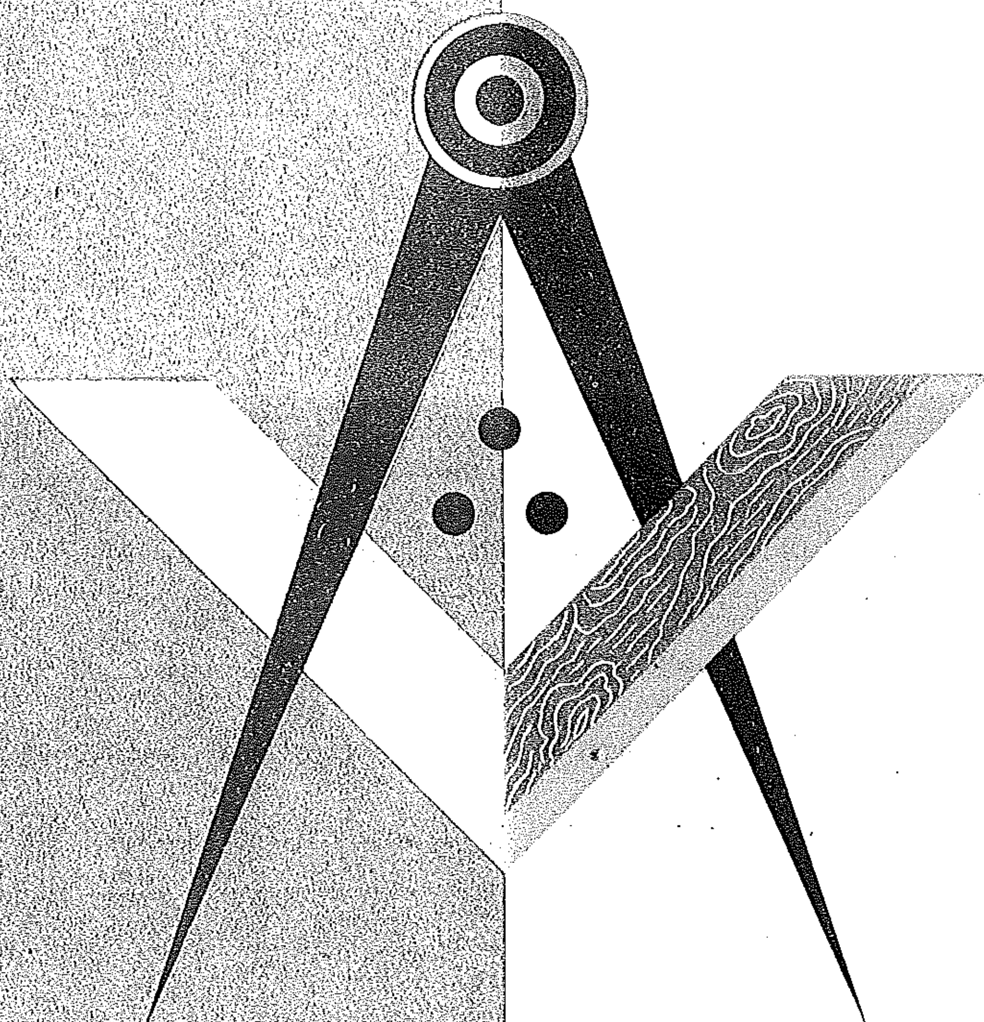
FRANCIS LAYER

7, CITÉ D'HAUTEVILLE - PARIS Xe
TÉLÉPHONE : PRO 46-28

Représentant exclusif qui vous fournira TARIF, SPÉCIMENS et toutes précisions

REPRÉSENTANTS DEMANDÉS

LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES





NUMÉRO 12 REVUE MENSUELLE SEPTEMBRE 1942
Autorisation n° 257

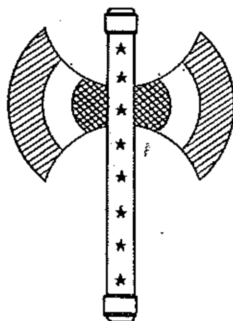
SOMMAIRE

NUMÉRO 12 — SEPTEMBRE 1942

Directeur :
BERNARD FAŸ
Rédacteurs en chef :
ROBERT VALLERY-RADOT et J. MARQUÈS-RIVIÈRE
Secrétaire général : J. de BOISTEL
Administration : 11, rue Hubert-Colombier, VICHY. Tél. 20-87
Bureau à Paris : 7, rue Saulnier - Téléph. : Prov. 46-28

ABONNEMENTS :
Six mois .. 40 frs
Un an .... 70 frs

LE NUMÉRO :
7 francs



« UNE SECTE BAFOUANT LES SENTIMENTS LES PLUS NOBLES POURSUIT, SOUS LE COUVERT DU PATRIOTISME, SON ŒUVRE DE TRAHISON ET DE RÉVOLTE. TROP DE FRANÇAIS REGARDENT EN ARRIÈRE ET CROIENT ENCORE POSSIBLE UN RETOUR VERS LA FACILITÉ ET L'ANCIEN RÉGIME : PROFESSIONNELS DE L'ÉLECTION QUI ONT PERDU LEURS PRIVILÈGES BOURGEOIS, TRUSTS AVIDES DE RETROUVER LEUR HÉGÉMONIE, ADMINISTRATIONS SOUVENT PASSIVES, SINON HOSTILES.

« JE VOUS LE DÉCLARE, UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE A ÉTÉ DÉFINITIVEMENT TOURNÉE.

« LE PASSÉ EST BIEN MORT. C'EST VERS UN AVENIR DE COURAGE, D'HONNÊTETÉ, DE PATIENCE ET D'UNION QUE LE PAYS DOIT RÉSOLUMENT SE TOURNER. SON SALUT EST A CE PRIX. »

Ph. Pétain

(DISCOURS DE CLERMONT-FERRAND
30 août 1942)

LA F∴ M∴

et le

PROBLÈME DE L'AUTORITÉ

La Franc-Maçonnerie affecte de se montrer bénigne et tolérante. Elle prétend qu'elle accepte tous les régimes et qu'elle collabore avec tous les gouvernements. Elle met la même insistance à vouloir plaire à tous les pouvoirs.

Il est incontestable, quand on suit l'histoire de la Maçonnerie, qu'elle a toujours désiré se concilier les différents Etats et les différents gouvernements, mais il est également manifeste que la Maçonnerie, depuis 1717, a eu en France une politique hostile à tous les régimes d'autorité et favorable à tous les régimes qui, par quelque moyen que ce fût, encourageaient l'anarchie, le désordre et les combinaisons occultes. Nous avons déjà montré (voir n° 7 des « Documents Maçonniques ») comment, par sa vie intérieure, la Maçonnerie s'apparentait aux démocraties et comment elle devait se sentir liée à elles.

Dès le XVIIIe siècle, elle a mené une campagne d'abord sourde, ensuite violente, contre les monarchies autoritaires. La plus glorieuse et la plus fameuse était celle de France. Elle l'attaqua de deux points de vue différents : la Maçonnerie dite « bleue », d'origine anglaise et qui gardait un contact étroit avec la Maçonnerie anglaise, se servit de la jalousie de princes du sang, et surtout des d'Orléans, contre la branche aînée, et groupa dans ses Loges, avec quelques grands seigneurs mécontents, qui n'avaient point oublié les duretés de Richelieu, des bourgeois ambitieux que leur enrichissement rendait de jour en jour plus avides de pouvoir. La Maçonnerie dite « écossaise » n'avait guère moins de liens avec les Anglais, mais elle groupait dans ses rangs un personnel assez différent, dont le noyau était constitué par d'anciens souverains (les Bouillon, les Sapiéha, les princes lorrains) ou par des anciennes familles seigneuriales comme les Rohan, les d'Aiguillon, les Deux-Ponts. Ainsi, c'était toute la clientèle de ces dynasties souveraines et féodales qui, au nom de l'esprit chevaleresque et des traditions mystiques plus ou moins renouvelées des Templiers, faisaient la guerre à la monarchie française. Les deux groupes, réunis sous l'égide du duc de Chartres (plus tard d'Orléans) à partir de 1774, profitèrent de l'impulsion démocratique donnée par la guerre de l'Indépendance américaine et utilisèrent les énormes ressources dont disposait alors Philippe-Egalité en argent, en clientèle, en relations internationales. C'est ainsi que, de 1782 à 1792, le Palais-Royal et le Grand-Orient purent mener l'assaut contre la monarchie traditionnelle et son autorité.

La première manifestation nette de cette campagne est l' « Encyclopédie », lancée par des libraires maçons, rédigée par des philosophes maçons et maçonnisants, sur le plan de l'Encyclopédie anglaise de Chambers (1).

Toutefois, cette campagne antimonarchique ne paraît à découvert qu'après la guerre d'Amérique, quand Franklin lui sert de centre de ralliement et que Mirabeau lance le cri de guerre.

La brochure de Mirabeau sur les Cincinatti est une attaque formelle contre toute l'ancienne France et contre l'autorité du roi. On chercherait vainement à faire de Mirabeau un défenseur de la monarchie traditionnelle et un homme d'ordre. Il fut un tribun et resta uniquement soucieux de son apothéose personnelle ; il se déchaîna d'abord contre un monde monarchiste et moral où il ne trouvait pas sa place et voulut ensuite lutter contre un monde démocratique et égalitaire où on lui refusait la prédominance. Mais, parmi tous ces avatars, Mirabeau fut un agent payé de la Maçonnerie depuis le début jusqu'à la fin. Nous avons retrouvé la trace des chèques que Franklin lui remit à partir de 1784 et ceux que lui versèrent les trésoriers du duc d'Orléans à l'époque du début de la Révolution (août 1788, octobre 1789).

Le grand thème inspiré par Franklin à Mirabeau et aux autres agents maçonniques, le grand thème maçonnique de l'époque, c'est l'égalité de tous les hommes ; la folie d'attacher une importance quelconque aux lois de l'hérédité et la nécessité de tout ramener à la compétition intellectuelle, oratoire, verbale. Tels furent les principes dont on s'est servi pour attaquer la monarchie, tels ont été, plus tard, ceux que l'on a utilisés pour attaquer les régimes d'autorité, quels qu'ils fussent.

●

La politique maçonnique en France au XIXe siècle a amené plusieurs fois la F∴ M∴ à patronner des sociétés terroristes (Carbonari sous la Restauration, diverses autres sociétés sous Louis-Philippe) et l'amena, de temps à autre, à encourager des coups de force comme le 2 décembre et comme le 4 septembre. Mais elle a toujours cherché à s'appuyer de préférence sur le régime parlementaire. L'atmosphère la plus favorable à la Maçonnerie, c'est celle où règne l'opinion, car avec ses ressorts secrets, elle est toujours à même de manœuvrer les foules et leurs chefs asservis. Aussi lui verra-t-on souvent prêcher l'apaisement, l'union sacrée, et cela toutes les fois qu'un régime fort, aux principes définis, risquera de s'établir et de durer.

En France, elle luttera contre les décrets-lois de M. Poincaré ; ceux des députés maçons qui les ont votés seront punis ; déférés devant la justice maçonnique, ils seront l'objet d'une sanction.

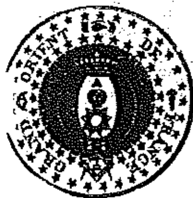
Mais, en somme, la Maçonnerie n'a pas eu très peur de voir son empire disparaître en France. Depuis 1760, elle avait si bien travaillé qu'elle se sentait solide. Elle a donc cherché à utiliser la France comme centre de contre-attaque,

---

(1) Article de Lanson. — Revue d'Histoire Littéraire de la France.

ANNÉE 1925-1926 (E.·. V.·.)

CIRCULAIRE N° 8



OBJET :

Au sujet du fascisme.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O.·. de Paris, le 13 décembre 1925 (E.·. V.·.).

LE CONSEIL DE L'ORDRE

aux Loges du Grand-Orient de France.

S.·. S.·. S.·.

TT.·. CC.·. FF.·.,

Le Conseil de l'Ordre a été saisi par plusieurs Loges de vœux divers ayant trait à l'organisation et à la propagande des ligues fascistes dans le pays, vœux proposant, pour la plupart, une action énergique, en sens inverse, de la part du Grand Orient de France.

Le Conseil de l'Ordre, comprenant l'émotion qui s'est emparée des At.·., tient à déclarer que les menaces formulées et les intrigues ou machinations ourdies par ces groupements ont fait et font l'objet de son souci permanent.

Le Grand Orient de France, dont la Constitution s'inspire profondément du principe démocratique qui est à la base des institutions de l'État républicain, ne saurait tolérer que ce principe puisse être mis en péril par les tentatives ou les agissements séditieux d'une faction.

Aux tendances de ceux qui rêvent d'une dictature — qui serait meurtrière à la fois pour le régime et pour notre Ordre — il oppose les traditions transmises par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, notamment en ce qui concerne la fidélité et le respect dus à la Loi, conditions essentielles du maintien de l'Ordre dans l'État.

C'est dans cet esprit que le Conseil de l'Ordre entend prendre ses responsabilités et intervenir pour la sauvegarde et le maintien des libertés acquises.

comme machine de guerre à utiliser contre les régimes autoritaires, comme noyau de la croisade antifasciste mondiale.

En 1924, la Maçonnerie française prenait à la fois position contre le régime espagnol et le fascisme italien. Qu'on en juge par les textes suivants :

Le F.·. Auzas, rapporteur au Convent du G.·. O.·. de la L.·. « L'Avant-Garde du Poitou », O.·. de Poitiers, a présenté le vœu suivant, adopté par le congrès de sa région :

« L'Avant-Garde du Poitou » émet le vœu que la Franc-Maç.·. soit l'artisan d'une vigoureuse campagne de protestation contre le Directoire espagnol, qui, par sa méthode scélérate de gouvernement, ressuscite la Très Sainte Inquisition.

Au nom de la solidarité qui unit les Francs-Maçons du G.·. O.·. à toutes les victimes de l'oppression et de l'injustice,

La L.·. « L'Avant-Garde du Poitou » proteste, non seulement contre la déportation de Miguel de Unamuno, lumière et conscience de l'Espagne actuelle, écrivain, philosophe, moraliste de la plus haute qualité,

Mais encore contre l'exil ou l'emprisonnement ou les vexations infligées à un très grand nombre d'intellectuels et d'ouvriers, coupables de ne pas s'incliner servilement sous la dictature militaire du Directoire, présidé par un pseudo-disciple de Mussolini, le médiocre général Primo de Rivera.

La Commission ne pense pas pouvoir demander au Conseil de l'Ordre d'entreprendre une campagne ouverte contre un gouvernement étranger,

Elle tient cependant à présenter au Convent la motion suivante :

« Le Convent proteste contre les procédés inhumains de gouvernement du Directoire espagnol et adresse à ses malheureuses victimes toute sa sympathie. »

L'assemblée adopte la motion présentée par la Commission (1).

D'autre part, la même Assemblée adopte l'adresse suivante au Grand-Orient d'Italie :

« Le Convent du Grand-Orient de France, profondément ému des pillages de Loges italiennes par le fascisme, adresse au FF.·. italiens persécutés l'expression de sa sympathie et les encourage dans leur lutte pour le triomphe de toutes les libertés individuelles opprimées (2) ».

Ce n'était là qu'un début. Dès 1925, le Grand-Orient envoyait, le 13 décembre 1925, une circulaire pour organiser solidement en France la campagne antifasciste.

(1) C.·. R.·. Convent G.·. O.·. 1924 (p. 319-320).
(2) C.·. R.·. Convent 1926 G.·. L.·. F.·..

TT.·. CC.·. FF.·.

Le Conseil de l'Ordre a été saisi par plusieurs Loges de vœux divers ayant trait à l'organisation et à la propagande des ligues fascistes dans le pays, vœux proposant, pour la plupart, une action énergique, en sens inverse, de la part du Grand-Orient de France.

Le Conseil de l'Ordre, comprenant l'émotion qui s'est emparée des At.·., tient à déclarer que les menaces formulées et les intrigues ou machinations ourdies par ces groupements ont fait et font l'objet de son souci permanent.

Le Grand Orient de France, dont la Constitution s'inspire profondément du principe démocratique qui est à la base des institutions de l'Etat républicain, ne saurait tolérer que ce principe puisse être mis en péril par les tentatives ou les agissements séditieux d'une faction.

Aux tendances de ceux qui rêvent d'une dictature — qui serait meurtrière à la fois pour le régime et pour notre Ordre — il oppose les traditions transmises par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, notamment en ce qui concerne la fidélité et le respect dus à la Loi, conditions essentielles du maintien de l'Ordre dans l'Etat.

C'est dans cet esprit que le Conseil de l'Ordre entend prendre ses responsabilités et intervenir pour la sauvegarde et le maintien des libertés acquises.

Mais pour que cette intervention soit possible et efficace, il importe que les Loges — sollicitées par de nombreux Comités locaux — ne dispersent pas leurs efforts et qu'elles examinent avec prudence sous quelle forme et de quelle manière peut s'effectuer une collaboration, qui, si elle éparpillait les forces, rendrait difficile et peut-être stérile l'action du Conseil de l'Ordre.

En conséquence, nous demandons à toutes les Loges de surveiller et de suivre avec une attention soutenue, chacune dans son Orient, l'évolution du mouvement fasciste, de faire parvenir au Secrétariat Général tous documents relatifs à cette agitation ; nous leur demandons surtout de faire confiance au Conseil de l'Ordre pour la défense de la République et de la Franc-Maçonnerie.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments frat.·. dévoués.

Les Vice-Présidents,
DUPRE, LANQUINE.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
GROUSSIER.

Le Garde des Sceaux,
VAN RAALTE.

Les Secrétaires :
JUVANON — BOUGRAT.

Le Trésorier,
MELET.

C'est afin de rayonner et d'exercer au dehors de ses Loges une influence plus vaste que la Maçonnerie créa un « Groupe fraternel antifasciste » qui, à la fin de 1925, se lançait en s'appuyant sur les Frères de toutes les obédiences. La correspondance devait être adressée au Frère Lantzenberg, Président à la Cour, dont la qualité israélite ne peut faire de doute. En groupant ainsi les Maçons dans une action vigoureuse contre le fascisme et contre tous les régimes d'autorité, on établissait en France comme une citadelle, et le Convent de 1926 allait plus loin, puisqu'il faisait pression sur le ministère des Affaires étrangères afin d'attirer en France et d'y installer le plus grand nombre possible d'antifascistes étrangers. C'est ainsi que le vœu suivant était adopté :

A l'unanimité, sur la proposition du F.·. Ubaldo Triaca, Ven.·. de la L.·. Italia :

« Le Convent constate avec tristesse que des régimes de dictature et d'oppression continuent à exister dans un certain nombre de pays, à la faveur de la crise morale et économique de l'après-guerre, et ce, malgré la réprobation universelle dont ils font l'objet. Il adresse à leurs victimes, et en particulier aux persécutés politiques, l'expression de sa profonde sympathie. »

Toujours, sur la proposition du F.·. Triaca, le Convent adopte un deuxième vœu, rédigé d'accord avec le Grand Maître :

« Le Convent se félicite de ce que le Ministre des Affaires étrangères ait fait maintenir le droit d'asile aux réfugiés politiques étrangers, et émet le vœu que la République française, malgré toutes les sollicitations dont elle pourrait être l'objet de la part des gouvernements étrangers, maintienne ses généreuses traditions d'hospitalité (1) ».

L'alerte se répandit dans la Maçonnerie d'une façon foudroyante, lors des premiers succès du nazisme en Allemagne. L'inquiétude devint tellement grande qu'elle entraîna le groupement des principales obédiences françaises. Le

(1) C.·. R.·. Convent G.·. O.·. 1924 (p. 319).

9 novembre 1933, une déclaration commune du Grand-Orient et de la Grande Loge de France précisait l'attitude des chefs maçons ; ils prenaient position carrément pour la démocratie, en opposition avec tous les régimes nouveaux. La Maçonnerie se réclamait, une fois de plus, de l'idéal de la Société des Nations et tendait à former un bloc commun, dont le Front Populaire devait être l'incarnation politique.

Voici cette déclaration commune :

DECLARATION COMMUNE du G. O. et de la G. L. de F.

Ainsi qu'il avait été décidé par les Garants d'amitié sur la convocation du Groupe Fraternel Parlementaire du Conseil de l'Ordre du Grand Orient et du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France, les sénateurs et députés maçons, les membres des Conseils directeurs des deux Obéd.·., se sont réunis au cours d'un déjeuner fraternel servi au Buffet du Grand Orient, le 9 novembre dernier.

Au dessert, le F.·. Arthur Groussier, président du Conseil de l'Ordre du Grand Orient, a salué les FF.·., présents et a annoncé que les deux Fédérations maç.·. françaises, inaugurant une politique d'action commune, avaient mis au point une déclaration précisant le sentiment de la Maç.·. française dans les circonstances présentes.

Cette déclaration a été lue, au nom des deux Obéd.·., par le F.·. Louis Doignon, Grand Maître de la Grande Loge de France.

Le F.·. Doignon a ajouté que la présence, côte à côte, des membres du Conseil de l'Ordre et du Conseil Fédéral, montrait à tous que les Maçons français des deux Obéd.·. étaient unis dans la pensée et par le cœur, et qu'ils entendaient agir ensemble pour la défense de la Maçonnerie, de la démocratie et de la paix. Il a confirmé — après le F.·. Groussier — que d'autres manifestations communes des deux Obéd.·. suivraient cette déclaration, dont le texte sera porté à la connaissance de tous les Maçons français.

Les règlements du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France recommandent à tous les Maçons de propager, par tous les moyens dont ils disposent, les conceptions maçonniques. Le Conseil Fédéral de la Grande Loge et le Conseil de l'Ordre du Grand Orient estiment que les Maçons, membres du Parlement et comme tels, en contact permanent avec les réalités politiques, sont particulièrement qualifiés pour cette propagande maçonnique.

En vertu de ces mêmes règlements, les deux Obéd.·. ne peuvent ni se rallier à une doctrine politique, ni en élaborer une qu'elles demanderaient aux Francs-Maçons de défendre. Mais les Conseils directeurs des deux Rites ont pensé qu'il était bon, à l'occasion de leur réunion avec les membres du groupe parlementaire, de rappeler que les constitutions auxquelles nous avons tous librement adhéré, contiennent des principes essentiels qui ne doivent jamais être perdus de vue, même dans la vie profane, et qui se confondent d'ailleurs avec les principes républicains eux-mêmes.

C'est en s'appuyant sur ces constitutions que les représentants des deux Obéd.·. ont cru nécessaire de préciser, dans une déclaration commune, ce que doit être, à l'égard des problèmes les plus importants de l'heure présente, l'attitude de la Franc-Maçonnerie et des Francs-Maçons français.

En présence des attaques réitérées dont les idées libérales et démocratiques sont actuellement l'objet, la Franc-Maçonnerie française croit nécessaire d'affirmer sa fidélité aux principes fondamentaux dont s'inspirent les constitutions du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France, et que résume la devise même de la République française : Liberté, Egalité, Fraternité.

La Franc-Maçonnerie n'oublie pas que ses règlements lui interdisent de se mêler directement à l'action politique et à la lutte des partis. Mais elle n'oublie pas davantage que, dans la plupart des pays où des gouvernements à forme dictatoriale détiennent le pouvoir, les Maçons ont été persécutés, dispersés ou soumis à la plus humiliante surveillance. La Franc-Maçonnerie ne fait donc que défendre sa propre existence et son idéal séculaire, lorsqu'elle déclare à l'avance son hostilité catégorique pour tout régime qui tendrait dans notre pays à supprimer ou amoindrir les libertés que les citoyens ont acquises et défendues au prix de tant de peines.

N'assignant aucun terme à la recherche de la vérité et du bien, la Franc-Maçonnerie ne prétend pas que les institutions démocratiques telles qu'elles fonctionnent dans les grands Etats libéraux ont atteint leur dernier point de perfection. Mais elle ne conçoit pas que l'on puisse considérer comme un progrès le retour aux formules du passé. Composées de frères égaux en droits et en devoirs, dirigées par des conseils que les délégués des ateliers ont librement choisis, les deux obédiences françaises mettent en pratique, dans leur organisation particulière, les conceptions démocratiques. Elles restent attachées dans l'ordre national à ces mêmes conceptions, notamment au principe de la souveraineté du peuple, du suffrage universel, du régime représentatif.

L'attitude de la Franc-Maçonnerie en présence des problèmes inter-

APPEL

de la

GRANDE LOGE DE FRANCE

AUX FORCES DÉMOCRATIQUES DU PAYS

Le FASCISME FRANÇAIS est officiellement constitué.

Il s'organise et, démasqué et audacieux, il avoue ses moyens et ses buts :

SES MOYENS : Supprimer le parlementarisme,

Assurer le Gouvernement du pays par une dictature comportant :

1° un chef responsable de l'Etat,

2° un Conseil d'Etat pour la législation,

3° une Assemblée représentative n'ayant aucun pouvoir de souveraineté.

SES METHODES : Aucune élection,

Imposer par la force la politique du faisceau dont le premier but est la conquête de l'Etat.

La GRANDE LOGE DE FRANCE a le devoir, au nom de ses principes constants de relever le défi de telles provocations en appelant indistinctement toutes les organisations, quelles qu'elles soient, animées du véritable esprit démocratique, à manifester en plein accord leur irrésistible vigueur. La même idée défensive doit réunir tous ceux qui s'appuient réellement et sincèrement sur la souveraineté populaire.

S'il est vrai que la situation actuelle du pays exige des solutions urgentes et des mesures énergiques, c'est, au sens propre, se moquer du peuple que de prétendre qu'elle nécessite des coups de force comme celui d'un Primo de Rivera ou d'un Mussolini.

Les mesures utiles — toutes les mesures utiles — peuvent et doivent être prises dans l'ordre que la démocratie s'est librement donné.

La FRANC-MAÇONNERIE n'a cessé de proclamer son attachement aux institutions démocratiques qui sont à la base de notre Constitution et de nos lois. Elle a pour devise la formule : « Liberté, Egalité, Fraternité » qu'elle a donnée à la République.

Elle est, aux termes de sa propre Constitution, « l'école pratique, le temple d'enseignement de ces trois vertus fondamentales ». Elle prescrit à tous ses membres comme « un devoir » d'agir en toutes circonstances en conformité de ces principes.

Or, dans la conscience du pays, le sens même de ces principes a été perverti. Les puissances de réaction ont en effet troublé le sens de la fraternité en présentant hypocritement celle-ci sous l'aspect d'une fallacieuse union sacrée, abusant ainsi de la confiance des sincères et permettant à certaines forces d'oppression morale d'exercer de nouveau sur nos institutions leur redoutable emprise. Elles ont aussi, sous prétexte d'exalter l'amour de la patrie, poussé criminellement à la haine des autres peuples.

Elles ont avili le sens de l'égalité en organisant au sein du pays la lutte des égoïsmes, en créant artificiellement des antagonismes d'intérêts entre les différentes catégories de citoyens et même entre certaines provinces et le reste de la Nation.

Estimant aujourd'hui avoir suffisamment à la fois dissimulé et divisé pour régner, et profitant du désarroi en lequel jette le pays la crise financière que leur impéritie a préparée, les mêmes puissances de réaction estiment le moment venu de découvrir leurs batteries en s'attaquant directement à la liberté.

D'une manière ouverte, elles préconisent la dictature politique. Elles considèrent le peuple français comme mûr pour un asservissement comparable à celui qui pèse depuis quelques années sur les peuples espagnol et italien. Le hideux fascisme, LE REGIME D'ARBITRAIRE, DE VIOLENCE, D'ASSASSINAT ET DE TERREUR MENACE LA FRANCE DES DROITS DE L'HOMME.

Mais la France des Droits de l'Homme n'est pas morte. Les trois grandes consultations populaires de 1924 et 1925 témoignent même qu'enfin réveillée moralement du cauchemar de la guerre, la France veut, en fraternel accord avec les autres peuples, reprendre, par la voie de la Liberté — la seule qui lui convienne — le cours de ses destinées.

Cela, elle doit le signifier aux factieux avec une telle vigueur que leurs entreprises en soient désarmées d'une manière définitive.

La GRANDE LOGE DE FRANCE adjure donc de s'associer à cette manifestation, tous les Français se prononçant nettement contre « toute forme de dictature ».

Elle les invite, abstraction faite de toute divergence de détail, à affirmer sur cette base une union qui seule peut consacrer leur force, en donnant sa plus haute signification à leur cri de ralliement :

VIVE LA REPUBLIQUE !

La Grande Loge de France.

L. CLERCK, Imp., 4 bis, rue Nobel, Paris-18e. — [illegible]

Veuillez agréer, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
GROUSSIER.

Les Vice-Présidents,	**Les Secrétaires,**
DESMONTS, POURIAU.	**DALTROFF, BEUGNOT.**
Le Garde des Sceaux,	**Le Trésorier,**
PESTY.	**DUMONTIER.**

Toute la Maçonnerie était alertée bien avant le 6 février 1932 ; c'est pourquoi l'on a pu voir la contre-attaque maçonnique et démocratique se produire immédiatement après le 6 février, sous le couvert des grandes manifestations populaires qui ont suivi le 6 février. Pour donner une idée de cette préparation maçonnique, nous citons ici un document, daté de Nancy, du 16 avril 1934 :

LIBERTE — EGALITE — FRATERNITE

L∴ SAINT-JEAN-DE-JERUSALEM

O∴ de Nancy, le 16 avril 1934.

TT∴ CC∴ FF∴ du Comité de la Liberté et de la Laïcité.

Nous avons bien retenu votre pl∴ du 1er mars dernier. Selon votre désir, soyez persuadés qu'ici, à Nancy, nous militons individuellement pour la défense de la liberté, en assistant et en provoquant des réunions dans les organisations actives qui s'intéressent au sujet (J. D. H. C., Partis politiques, Combattants pacifistes).

Nous prenons acte que, si nous avons besoin d'un orateur, nous pourrons frapper à votre porte, bien qu'à Nancy nous ayons des éléments.

Mais nous sommes au cœur de la Vendée de l'Est, et nous sommes en butte aux organisations fascistes, et cela ne va pas tout seul.

Veuillez agréer, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de nos sentiments frat∴ dévoués.

Cette contre-attaque maçonnique eut un résultat appréciable et important : c'est elle qui amena la constitution du Ministère Doumergue, où le Président du Conseil était un ancien Maçon (B∴ H∴, 12 mai 1906) qui, par son caractère, son goût de la temporisation et ses habitudes intellectuelles, restait fort influençable pour les Loges. Celles-ci ne se firent pas faute d'agir sur lui ; le document voté par la Loge d'Epinal, le 28 octobre 1934, illustre bien les pressions diverses auxquelles M. Doumergue fut soumis. Désormais, après la secousse terrible du 6 février, la Maçonnerie prenait des précautions. C'est à ce moment-là que les différents bulletins maçonniques, et surtout ceux du Droit Humain, devinrent de plus en plus discrets. C'est également à ce moment-là que, dans les Loges, on fit de l'épuration et, parallèlement, on rappela à soi les parlementaires maçons et les hauts personnages qui s'étaient montrés trop négligents dans l'observation de leurs devoirs maçonniques. En même temps, à l'intérieur des Loges, se multipliaient les séances oratoires destinées à stimuler le zèle des Frères contre la réaction et contre les dictatures.

C'est d'abord le discours du F∴ Moatti (18e) dont nous ne pouvons donner que des extraits :

Absorbée par Napoléon Ier, qui l'encadra de ses généraux, la Maçonnerie française s'est laissée asservir, en 1852, par le Second Empire, et n'eût été l'attitude courageuse et énergique du T∴ Ill∴ F∴ Viennot, qui sut dignement résister aux injonctions de l'Empereur, le nom de la Maçonnerie aurait été à jamais marqué dans l'histoire d'une tache indélébile.

En régime fasciste, il n'en sera que pis, car, avec le fascisme, il n'y a pas de rémission. Mis en face l'un de l'autre, les deux idéals, diamétralement opposés, sont voués à la lutte farouche, et la Maçonnerie doit y prendre garde dès à présent ; elle doit s'armer de toutes ses forces morales si elle ne veut être balayée comme un fétu de paille.

L'exemple de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne sous Primo de Rivera n'est-il pas une figure vivante de ce que pourra être chez nous le sort de la Maçonnerie ?

. . . .

Sans doute, la bouchée en France ne sera pas facile à avaler par une dictature quelle qu'elle soit : il est difficilement admissible que les idées de liberté et de démocratie, incrustées dans le cerveau du Français depuis plus de cent quarante ans, puissent se fondre et être absorbées par les idées opposées d'oppression, de force brutale et de servilité. J'ai peine à croire que tout cela puisse se réaliser dans le pays des « Droits de l'Homme et du Citoyen », chez le peuple qui a fait 1789.

Et pourtant, il est incontestable qu'il se forme en France, depuis quelque temps, un état d'esprit qui nous mènera irrémédiablement au fascisme, si l'on n'y prend garde. Je n'exagérerai rien en ajoutant qu'il subsiste déjà, dans le milieu politique, une sorte de préfascisme édifiant ; n'en avons-nous pas vu le premier symptôme dans l'apparition de ce nouveau parti, dit « Néo-Socialiste », dont le programme se trouve singulièrement rapproché de celui d'Hitler ?

. . . .

Ce qui, dans tous les cas, n'est pas douteux, et qu'il y a lieu de retenir avec beaucoup d'attention, c'est que des tentatives sérieuses ont été faites, et se font à l'heure actuelle, en vue de démolir le régime républicain. Le germe fasciste a pénétré l'esprit de certain milieu dirigeant, certaine presse y travaille avec beaucoup d'ardeur et le peuple, désaxé par les temps anormaux que nous vivons, est sur le point d'être mûr pour sa réalisation.

Il faut tuer ce germe avant qu'il ne grandisse et se développe, il faut remonter le courant en relevant le moral de la masse.

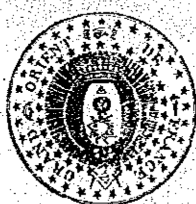
La Maçonnerie doit s'atteler à cette dure besogne, elle doit multiplier ses efforts pour déjouer les plans ténébreux de ses ennemis ; elle doit veiller à la sauvegarde des outils qu'elle a jadis forgés elle-même à l'ombre de ses ateliers : « Liberté, Egalité, Fraternité » sont une trilogie vivante qui a été fondue dans les creusets de nos LL∴. Il ne faut pas qu'après un siècle et demi de leur éclosion, nous les laissions impunément fouler au pied et peut-être même périr, emportées par les forces du mal.

Mais, pour que son action devienne efficace, pour qu'elle puisse mener à bon terme la tâche qui lui incombe, il faut que la Maçonnerie se ressaisisse, il est nécessaire que nos FF∴ rentrent de nouveau dans le cabinet de réflexion et fassent leur examen de conscience. Il est nécessaire que notre ordre lance à ses membres un suprême appel de ralliement, il faut que, sans faiblesse, soit identifié le bon Maçon du mauvais, car, hélas ! trois fois hélas ! le nombre des mauvais compagnons grandit sans cesse, et jamais notre Drame Symbolique n'a été aussi vivant qu'à cette triste époque d'appétits inavouables, de jouissances immodérées et de mœurs dévergondées.

. . . .

ANNÉE 1933-1934 (E∴ V∴)

CIRCULAIRE N° 2



LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GRAND ORIENT DE FRANCE

SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET LES POSSESSIONS FRANÇAISES

O∴ de Paris, le 24 octobre 1933 (E∴ V∴).

LE CONSEIL DE L'ORDRE

aux Loges du Grand Orient de France

S∴ S∴ S∴

OBJET :

Au sujet des attaques contre la Franc-Maçonnerie.

TT∴ CC∴ FF∴,

Dans sa dernière séance, le Comité Exécutif de L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE a décidé de discuter à son prochain Convent qui se tiendra à Madrid en 1934, le thème suivant :

Quelles sont les mesures de solidarité internationale à prendre :

1° Pour défendre la Franc-Maçonnerie, soit contre les attaques et les accusations dont elle est l'objet, soit contre les déviations qui affaiblissent et dénaturent son action ;

2° Pour sauvegarder et renforcer la vitalité des Puissances maçonniques menacées jusque dans leur existence par l'intransigeance de certains partis ou par l'arbitraire de certains gouvernements ;

3° Pour venir en aide aux Francs-Maçons persécutés dans leur liberté individuelle.

A cet effet, il invite les Obédiences, les Loges, les Maçons à étudier ces divers points.

Il ne s'agit pas de rédiger de longs rapports, ni des considérations étendues sur des faits dont nous connaissons tous la gravité, mais de présenter des solutions d'ordre pratique susceptibles d'être comprises par les mentalités des diverses nations et de pouvoir s'adapter à leurs organisations respectives.

Les Loges et les Maçons n'ont d'ailleurs qu'un délai très court pour établir leurs propositions sur un ou plusieurs des trois points indiqués, car, pour être retenues, elles devront parvenir au Secrétariat du Grand Orient de France avant le 15 Janvier 1934, afin qu'elles puissent être remises à la Grande Chancellerie de l'Association Maçonnique Internationale à la date extrême qui a été fixée par le Comité Exécutif.

Veuillez agréer, TT∴ CC∴ FF∴, l'assurance de nos sentiments fraternellement dévoués.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
GROUSSIER.

Les Vice-Présidents,	*Les Secrétaires,*
DESMONTS, POURIAU.	DALTROFF, BEUGNOT.
Le Garde des Sceaux,	*Le Trésorier,*
PESTY.	DUMONTIER.

Paris, Imp. Nouvelle, J. Adolsat, directeur. — 2015-10-33.

Il faut faire en sorte que l'on puisse détruire cette calomnie lancée par nos ennemis, que tout ce qui est pourri, tout ce qui est corrompu, est abrité par la Maçonnerie. Et ce sera un premier effet moral dans la masse qui ne sait pas, qui, dans son ignorance, est toujours prête à avaler sans examen tous les bobards qu'on lui sert.

A côté de cela, intensifier la propagande par l'intermédiaire de notre élite, au moyen de conférences, articles de presse ou autre, révélant les vérités cachées et démasquant les impostures. S'il faut au besoin, et dans une situation aussi grave, que la Maçonnerie sorte de sa réserve traditionnelle et fasse acte d'extériorisation, comme elle l'a fait pendant la Commune, à mon avis, il ne faut pas hésiter. Qu'elle lance des proclamations publiques, qu'elle envoie des communiqués à la presse, une fois n'est pas coutume, mais qu'elle soit en état de se défendre à armes égales contre ses adversaires.

Parallèlement à cette action, démarches stimulantes auprès de nos FF.·. parlementaires, hommes politiques, chefs de partis, etc., pour un contrôle serré de l'activité politique. En même temps, dénonciation du caractère dangereux que présentent, pour le pays, ces véritables formations d'assaut, déguisées actuellement en associations diverses. Enfin, contact constant avec toutes les LL.·., par des Convents extraordinaires réunissant en commun les deux Ob.·..

.. ..

C'est encore cette planche d'architecture du F.·. Ducarme Norbert, dont nous citons la conclusion :

Les démocraties en Italie, Portugal, Espagne, Turquie, Hongrie, Pologne, Allemagne, ont dû céder le pas à des régimes autoritaires et là où la liberté individuelle a été réduite, la F.·. M.·. a souffert et en est morte ou à peu près.

Chaque fois qu'un peuple se soumet à une dictature, la M.·. est molestée. La liberté invincible des M.·. est odieuse à toutes les tyrannies. La M.·. est condamnée par la papauté détentrice de l'absolu théologique, par le fascisme italien détenteur de la vérité politique, par l'hitlérisme détenteur de la vérité raciale, par Moscou détenteur de la vérité sociale.

En France, notre ordre subit de sérieuses attaques. (B.·. du 19 juillet 1936).

.. ..

Le M.·. a le devoir d'agir dans le monde profane, soit comme adhérent à des organisations politiques, soit en toute occasion, par action directe sur le profane isolé. Son influence peut être très grande si ses pensées et son esprit se développent et se corrigent par une participation régulière aux travaux. Il ne doit pas se replier sur lui-même, il doit semer au dehors. C'est un devoir impérieux que d'influencer les destinées de notre pays et d'éviter ainsi la catastrophe. Chaque M.·. doit contribuer à sauver la République et ses libertés. Il ne doit pas se contenter d'être un démocrate absolu, il doit être un républicain agissant, il doit dégrossir sa pierre pour consolider les colonnes du temple et éviter son effondrement.

Malgré la fermeté de cette réaction, l'alerte régnait au camp maçonnique. La Grande Loge de France faisait un appel aux forces démocratiques du pays. (Voir cet appel en fac-similé.) C'est également à cette date qu'entre la Maçonnerie française et la Maçonnerie anglo-saxonne le contact s'établissait plus étroit. D'un bout à l'autre des Etats-Unis, la machine maçonnique fonctionnait au bénéfice des Israélites réfugiés et aux dépens du régime fasciste d'Italie et du régime naziste d'Allemagne. Les Convents français retentissaient de discours enflammés. Au Convent du Grand-Orient de 1934, le Frère Becanne, rapporteur, faisait adopter par la Commission des mesures vigoureuses pour enrayer l'essor du fascisme et pour contre-attaquer :

De même, à la Grande Loge de France, afin de sauver la démocratie, on voulait lui imprimer un fort mouvement à gauche, comme en témoignent ces citations empruntées au Convent de 1934.

GRANDE LOGE DE FRANCE
R.·. E.·. A.·. A.·.

CONVENT 1934

Y A-T-IL LIEU DE READAPTER LA DOCTRINE, LES METHODES ET LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ?

Le dernier Convent de la G.·. L.·., de France, à la suite du débat sur le « Statut de l'Europe de Demain », a émis l'avis que pour éviter la généralisation des régimes dictatoriaux, il convient de réadapter la doctrine, les méthodes et les institutions démocratiques aux nécessités du temps pour les rendre capables de résoudre, par leur jeu normal et sans appel à des concentrations exceptionnelles de pouvoirs, les problèmes à complexité et à technicité croissante qui caractérisent ce temps.

Le Convent a émis, en outre, le vœu que cette réadaptation de la doctrine, des méthodes et des institutions démocratiques fasse l'objet, dans l'année maçonnique qui s'ouvre, d'une étude attentive de la part des Ateliers de la Fédération et que, par le moyen de cette étude sereine des transformations en cours, bannissant toute idée a priori et toute passion, mettant en œuvre ses principes de tolérance et de respect des convictions d'autrui, les matériaux de réédification sociale, de façon à hâter la solution de la phase transitoire actuelle.

Le Conseil Fédéral croit devoir, dès le début de l'année maçonnique, appeler sur ce vœu l'attention des Loges, et invite celles-ci à procéder sans retard à l'examen approfondi recommandé par le Convent.

La première question que doivent, semble-t-il, résoudre les Ateliers, est celle de savoir s'il y a réellement lieu de « réadapter » la démocratie à ce que l'on appelle — terme d'ailleurs assez vague — les nécessités sociales modernes. Certes les résolutions adoptées par le Convent semblent avoir déjà répondu affirmativement à cette question. Cependant nous ne pensons pas que le Convent ait voulu dicter par avance aux Loges leur réponse sur l'un des points les plus importants de l'étude qu'elles sont invitées à entreprendre. Nous estimons que les ateliers restent libres d'examiner s'il est exact que les institutions démocratiques, telles que nous les avons vues fonctionner dans les grandes nations libérales, sont désormais incapables d'assurer aux peuples une existence prospère ou tout au moins normale.

Sans doute les événements qui se sont déroulés en Europe, depuis quinze ans, fournissent-ils aux adversaires de la démocratie des arguments qu'il leur est facile d'invoquer. Ils voient volontiers dans les expériences bolcheviste, fasciste, hitlérienne, pour ne parler que des plus frappantes, les mouvements annonciateurs d'un nouvel ordre de choses qui répondrait aux vœux profonds des peuples et dans lequel les principes démocratiques (qui, ne l'oublions pas, restent ceux de la maçonnerie) ne tiendraient que peu de place.

Bien que notre Institution ne puisse avoir qu'une médiocre sympathie pour des régimes qui interdisent aux Maçons de se réunir librement, les Ateliers auront à cœur d'étudier avec une impartialité totale les expériences que nous venons de rappeler. Ils se demanderont si vraiment les régimes russe, italien, allemand recueillent l'adhé-

500 Soeurs et Frères, des trois Obédiences, réunis en Tenue Blanche, le 10 Juin 1933, à la Salle des Fêtes du Grand Orient de France :

1) Elèvent leur protestation indignée contre le régime fasciste instauré en Allemagne avec l'aide des grands industriels, des agrariens et des militaristes.

2) Assurent toutes les victimes de ce régime, a quelque classe sociale, parti politique qu'elles appartiennent, de leur sympathie et de leur fraternité.

3) Dénoncent les atrocités commises par ce régime avec d'autant plus de vigueur qu'elles visent a écraser les masses laborieuses et les forces de progrès social et intellectuel.

4) Déplorent qu'après les premières manifestations unanimes de protestations des opinions publiques, l'opinion universelle semble s'accomoder du régime hiltérien.

5) Soulignent l'opposition entre cette attitude et celle des gouvernements occidentaux a l'égard de la Russie Soviétique au moment de son instauration.

6) S'associent a la lutte contre le fascisme et le préfascisme par tous les moyens opportuns.

7) Appellent particulièrement tous les hommes de gauche au front unique contre le fascisme.

8) Demandent que les organisations de gauche entreprennent une vaste campagne dans le pays pour faire comprendre aux paysans, à la petite bourgeoisie, aux artisans et aux intellectuels que leur intérêt n'est pas de suivre ceux qui veulent instaurer le fascisme en France, mais que leurs intérêts coïncident avec ceux de la classe ouvrière.

9) Demandent que, si le fascisme venait à se développer chez nous, des mesures rigoureuses, allant jusqu'au boycottage de ceux qui suivent les mots d'ordre des organisations fascistes, soient appliquées.

sion des masses, et si une consultation populaire véritablement libre maintiendrait au pouvoir les gouvernements dits de dictature. Ils rechercheront si les minorités audacieuses et énergiques auxquelles ces gouvernements doivent leur naissance et peut-être leur maintien ont obéi à un idéal politique ou au souci de leurs intérêts. Ils essaieront enfin de mesurer le rôle qu'a pu jouer dans de tels mouvements le prestige ou le talent personnel d'un Lénine, d'un Mussolini ou d'un Hitler.

Cet examen, si important soit-il, ne peut être que préliminaire. Il serait surtout intéressant de rechercher si les expériences de Moscou, de Rome, de Berlin ont des caractères communs, des analogies profondes dans leurs causes et dans leurs buts. Peut-on vraiment rapprocher soviétisme et fascisme ? Le premier ne tente-t-il pas de mettre en pratique une doctrine depuis longtemps élaborée ? Ne faut-il pas voir, au contraire, dans le fascisme une théorie laborieusement construite pour justifier après coup un état de fait ?

Si cette étude des expériences dictatoriales permettait réellement de dégager les éléments d'une nouvelle doctrine politique et sociale, faudrait-il en conclure que les idées libérales et démocratiques sont en voie de régression et ont besoin d'être rajeunies ? Ne sommes-nous pas, ce qui serait d'ailleurs assez naturel, fascinés par les événements immédiats ? N'aurions-nous pas une plus saine appréciation des choses en regardant quelque peu en arrière, notamment en comparant l'état de l'Europe, il y a un demi-siècle, à sa situation actuelle ? Est-il démontré que les « immortels principes » dont se gaussent volontiers les contempteurs de la démocratie, apparaîtraient à la lumière de cette comparaison comme voués à une disparition prochaine ?

En admettant même que les doctrines et les institutions démocratiques traditionnelles soient menacées de décadence, convient-il de s'incliner devant cette menace et d'accepter, sans examen préalable, de réviser des idées et des méthodes qui sont peut-être moins atteintes que ne le prétendent des adversaires dont la bonne foi et le désintéressement ne sont pas toujours évidents ?

Dans l'ordre international, notamment, peut-on espérer que la « réadaptation » de la démocratie détruirait ou atténuerait le désarroi dont souffre le monde actuel ? Ne pourrait-on au contraire soutenir que la disparition chez certains peuples d'une organisation véritablement démocratique est une des causes profondes de l'inquiétude européenne ?

Constatons que chez les hommes d'aujourd'hui deux courants d'idées se heurtent ; pour les uns l'intérêt général est trop souvent sacrifié aux intérêts particuliers ; d'autres regrettent que les « droits inviolables et sacrés » de la personne humaine soient immolés à la collectivité. Les méthodes traditionnelles de la démocratie, sincèrement pratiquées, sont-elles vraiment incapables de résoudre cette apparente contradiction ?

Par ailleurs, est-il sûr que dans les pays libéraux ceux qui devaient, à un titre quelconque, défendre et appliquer les principes démocratiques aient toujours été de sincères et habiles serviteurs de la démocratie ? De leur côté, les masses populaires n'ont-elles pas souvent perdu de vue que la démocratie, garantissant aux libres citoyens certains droits, leur impose aussi certains devoirs ? Imputer aux formes actuelles de la démocratie les difficultés du temps présent, ne serait-ce pas recourir au procédé facile qui consiste à rejeter sur les Institutions la responsabilité de fautes ou de faiblesse incombant en réalité aux individus ? Bref, ce qu'on pourrait appeler le désarroi de la démocratie serait-il un des multiples aspects de la crise d'égoïsme et d'immoralité qui parait sévir chez les élites comme dans la foule et que l'on a tant de fois dénoncée ?

Pour remédier à cette crise, pour rétablir un Etat honnête et fort, dans le domaine politique, est-il nécessaire d'avoir recours à un régime « d'autorité » ? Faut-il et peut-on « reviser », « réadapter », « réajuster » les institutions démocratiques ?

Si l'on en vient à conclure qu'une telle révision s'impose, en quel sens et par quels moyens doit-on y procéder ? Mais au lieu de réadapter les conceptions et les méthodes démocratiques, ne conviendrait-il pas simplement de les restaurer dans leur véritable esprit et leur action normale ?

Le mouvement antifasciste était bien lancé ; il était solidement épaulé et organisé par la Maçonnerie : il était bien financé par les maisons de banques israélites et sympathisants.

Il se manifesta d'abord contre le gouvernement Doumergue. Le 20 octobre 1934, la L.·. Les F.·. Unis Inséparables (O.·. de Paris) émettait le vœu suivant :

VŒU

La Resp.·. L.·. les FF.·. unis inséparables, O.·. de Paris, craignant que le projet de réformes constitutionnelles proposé par le Président Doumergue mette en péril les Institutions Démocratiques de notre pays, et par suite notre Ordre, auxquelles elles sont indissolublement

... au Paris, le 30 Avril 1936 (...)

COMITÉ CENTRAL DE VIGILANCE DES FORCES DE GAUCHE.

Mon Cher Vénérable,

Cette communication, qui revêt, exceptionnellement encore, une forme maçonnique, est nécessaire, afin de bien situer la question.

La planche adressée aux Vénérables, ne demande qu'une chose : une communication pure et simple aux FF.·. de l'Orient (et non de l'Atelier) destinataire.

Chaque F.·. reste donc entièrement libre d'adhérer au mouvement annoncé.

La pl.·. en question n'a jamais demandé à la Maçonnerie, en tant que corps constitué, d'adhérer audit mouvement et cela n'a jamais été dit ni même pensé.

La deuxième communication, qui contient encore des explications sous la forme maçonnique, n'a été adressée qu'aux FF.·. qui ont fourni leur adresse pour être en relations avec le C. C. de V. des F. de G. (sauf relations personnelles et rappel à certains FF.·.).

Cette intervention d'un Vén.·. peut très bien trouver le même accueil et trouver les mêmes concours que celles émanant d'autres Vén.·. y recommandant certains produits, certaines publications, certains établissements, certains groupements, etc. etc.

Dire que cette intervention peut introduire la question politique dans les Loges, ce n'est pas exact.

Il est tout simplement question de probité, d'honnêteté, de morale; ce n'est que de cela dont il est question.

Si certains FF.·. semblent avoir été froissés par la présentation de notre appel, nous le regrettons fraternellement. Mais nous ne faisons pression sur personne, avons-nous dit.

Lorsqu'en 1877 des Maçons ont demandé à toutes les Loges de France de faire triompher la République, il n'y avait pas là de question politique de parti, mais un appel pathétique pour la défense de la Démocratie.

La Maçonnerie a su accomplir son devoir par l'action profane de ses membres.

Cela est si vrai et est si ressenti partout, que les adhésions des Maçons à ce mouvement sont nombreuses (on pourrait dire presque suffisantes), que les concours sont fermes et enthousiastes et que l'aide apportée dépasse les espérances les plus optimistes.

Cela est pour nous d'un précieux réconfort, d'un sérieux encouragement.

En résumé, il ne peut y avoir aucune équivoque.

De même pour la demande de participation des Loges à la manifestation publique au Mur des Fédérés organisée par la Resp.·. L.·. TRAVAIL ET VRAIS AMIS FIDÈLES N° 137 de la Grande Loge.

Là encore, la pl.·. est lue et chacun adhère ou n'adhère pas et la Loge est représentée ou non.

Cette question ne plait pas à tous les FF.·. très certainement.

Il ne faut donc pas dramatiser des actions mûries sagement et pétries de bonnes intentions.

Profondément attachés à l'Ordre maçonnique, tous les Maçons (ils sont nombreux) qui soutiennent ce mouvement - lequel ne peut plus, ne peut pas, ne doit pas s'arrêter - ont conscience de faire leur devoir et ont la conviction d'être précisément très utiles à l'Ordre maçonnique dont ils sont ainsi les défenseurs les plus dévoués.

Recevez, Mon Cher Vénérable, l'assurance de mes sentiments frat.·. et bien dévoués.

Louis PÉLISSIER
Vén. de la L.·. L'ÉTUDE (G.·. O.·.)
Membre actif de plusieurs autres Loges
169, Avenue de la Gare
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
(Seine-et-Oise)

liées, invite frat.·. le Conseil de l'Ordre à agir sans retard, et le plus vigoureusement possible, auprès de tous nos FF.·. Parlementaires, pour qu'ils s'opposent à l'adoption et combattent les dits projets et ce, pour éviter la disparition de la Franc-Maçonnerie française, suivent l'exemple fâcheux donné par certains pays voisins (1).

Aussi, le gouvernement Doumergue fut-il réduit d'abord à l'impuissance avant d'être ensuite amené à se retirer. Depuis cette date, la cause était gagnée en France pour la Maçonnerie. Elle avait réussi à parer les coups que le patriotisme français aurait pu lui porter. Il ne restait plus désormais qu'à installer au pouvoir les Frères qui avaient donné des garanties certaines d'antifascisme, et les amis qui s'étaient distingués dans cette campagne.

Le gouvernement Blum sortit de cette combinaison ; il n'avait d'autre sens pour la France et pour l'Europe que d'être un gouvernement antifasciste, antinaziste, appuyé par la Maçonnerie. Nous montrerons, par la suite, en étudiant l'un après l'autre chacun des points suivants : constitution du Front Populaire, guerre d'Espagne, période de Munich, comment la Maçonnerie, après avoir préparé son action antifasciste de 1925 à 1936, l'a menée sans hésitation et sans réticences de 1936 à 1940.

Elle savait bien que, luttant ainsi contre toutes les forces d'ordre en Europe, contre tous les éléments sains, jeunes, capables de discipline et soucieux de discipline, elle préparait un univers matérialiste, où le désir du gain, l'opi-

(1) C.·. R.·. Couvent du G.·. O.·. 1934 (p. 194 à 203 et p. 247.

nion irréfléchie et les manigances démocratiques devaient lui permettre de régner en souveraine. Pour arriver à cette suprématie finale, il lui était indispensable de supprimer, dans chaque pays, les éléments qui avaient gardé le sens de la moralité, du devoir et de la tradition. C'est pourquoi elle a montré, de 1925 à 1940, le même acharnement contre tous les régimes d'autorité qu'elle avait montré, au XVIII[e] siècle, contre les monarchies.

(A suivre.)

B. FAŸ.

GRAND ORIENT DE FRANCE

FACE AU FASCISME !

Sans vouloir exagérer l'importance et l'imminence du péril fasciste, nous devons le prendre au sérieux et, quelles que soient les formes sous lesquelles il se manifeste, le combattre de toutes nos forces.

Pour le bien combattre, il faut nous attacher à supprimer les causes qui l'ont fait naître et nous bien garder d'être nous-mêmes, inconsciemment, des facteurs de son développement par des exagérations, des imprudences de langage.

Ne lui concédons rien, n'oublions jamais que la dictature fasciste, sous prétexte de rétablir la confiance et l'ordre, s'attaque aux hommes pour ébranler les institutions, et, lorsque celles-ci sont à terre, laisse tomber son masque et s'affirme résolument l'adversaire des immortels principes de notre grande Révolution.

Les Francs-Maçons qu'on attaque, parce qu'ils ont recueilli ce précieux héritage et se sont constitués ses gardiens les plus fidèles, peuvent regretter les fautes des dirigeants, leurs hésitations, leurs faiblesses, leurs divisions; mais ils ne doivent jamais se laisser entraîner à dénigrer nos institutions; s'ils ne veulent tout perdre, ils doivent se dresser toujours pour les défendre contre les attaques ouvertes ou sournoises du fascisme, car elles sont la sauvegarde des libertés républicaines.

Rappelons-nous d'ailleurs qu'il y a des causes qui échappent à l'action parlementaire, parce qu'elles sont extérieures, et que d'autres ont pris un tel développement qu'il devient de plus en plus difficile de les atteindre.

Le grand trouble économique dont nous souffrons est dominé par un déséquilibre moral que l'étendue de ses ravages rend inquiétant.

Constatons avec tristesse que l'exode persistant ou la dissimulation générale des richesses, l'âpre désir de gain qui hante celui qui produit ou qui vend, le besoin immodéré de jouissance qui a gagné toutes les catégories sociales, concourent, avec l'action de la haute finance internationale, à la fluctuation des changes et à l'accroissement abusif du prix de la vie.

Si nous voulons nous attaquer aux racines profondes du mal, c'est l'ordre économique qui doit être touché sans doute, mais c'est aussi la moralité qu'il nous faut redresser, celle des consommateurs comme celle des producteurs, celle des électeurs comme celle des élus.

Nous, Maçons, commençons par nous-mêmes, corrigeons-nous, perfectionnons-nous soyons des exemples. En même temps, soyons vigilants, suivons pas à pas le fascisme et toutes les formes de réaction, opposons-nous à leurs méfaits.

Préoccupons-nous des ravages causés par leur néfaste propagande dans nos Universités, dans nos grandes Écoles comme dans les modestes écoles de village.

L'avenir se dérobe à ceux qui ne sont pas suivis par la jeunesse.

Mais pour avoir les jeunes gens avec soi, il faut s'adresser à leur cœur autant qu'à leur raison.

Il appartient à tous les maçons d'agir; qu'ils s'intéressent activement aux patronages comme aux Sociétés laïques, qu'ils prêtent leur concours à toute action sérieusement organisée pour la défense de l'esprit républicain.

Rappelons-nous qu'en face de l'adversaire le découragement est une faute et la défaillance un crime.

Jamais la chaîne d'union n'a été plus nécessaire, non seulement entre les Francs-Maçons, mais entre tous les démocrates. Puisse-t-elle ne pas rester distendue et brisée entre ceux à la victoire desquels nous avons aidé et applaudi ?

Dans la lutte contre le fascisme qui sera peut-être longue et rude, nous devons toujours nous inspirer de nos sentiments maçonniques; mais nous estimons que c'est en tant que Citoyens que nous devons y participer.

Quelques-uns paraissent regretter que la Franc-Maçonnerie ne se soit pas jetée officiellement dans la mêlée; nous nous permettrons fraternellement de leur faire observer que la réserve du Conseil de l'Ordre est inspirée du long et glorieux passé de notre Ordre, auquel nous entendons rester fidèles.

Notre rôle est de préparer des combattants sérieusement armés pour les luttes du dehors; nous sommes une grande puissance morale qui ne doit s'extérioriser que dans des cas exceptionnels et seulement lorsque la nécessité en est telle que ses membres sont unanimes à le désirer.

La Maçonnerie aura une autorité d'autant plus incontestée qu'elle saura conserver son caractère traditionnel, qu'elle se sera gardée de manifestations tapageuses, souvent sans lendemains.

Elle saurait d'ailleurs sortir de ses Temples, entraînant au combat toutes les forces de l'avenir, si le danger devenait pressant, si la défaillance de ceux qui ont la charge du régime lui en faisait un devoir.

La fermeté et le courage n'excluent pas la prudence.

Défenseurs de la République, veillons !

LE CONSEIL DE L'ORDRE.

[illegible]

FRANC-MAÇONNERIE ET POLITIQUE

La Maçonnerie, lorsqu'elle s'adressait à des profanes, avait toujours soin d'assurer que dans ses Loges on ne s'occupait pas de politique. Or nous avons eu la curiosité de noter, pour l'année 1933, les thèmes des deux mille huit cent dix-huit conférences qui eurent lieu, tant dans les Loges du Grand Orient que dans celles de la Grande Loge. Voici le résultat de ce pointage :

Emigration	0,2 %
Affaires d'Espagne	0,3 %
Fascisme	1 %
Rapports franco-allemands	1 %
Médecine	1,4 %
Eglise et christianisme	1,9 %
Questions de races	2,6 %
Russie Soviétique	2,8 %
National-Socialisme	3 %
Questions économiques	4,4 %
Education	7 %
Questions diverses	10 %
Politique intérieure	16 %
Politique extérieure	17 %
Questions maçonniques et philosophiques	30 %

Ainsi, 70 % de l'activité maçonnique allait à la politique et aux questions annexes alors que 30 % seulement étaient consacrés aux chères études maçonnico-philosophiques.

Voilà qui éclaire d'un jour singulier l'atmosphère des Loges.

J. P.

LES LOGES MILITAIRES

C'est en Angleterre, en 1721, que le F.'. duc de Montaigu inaugure la série des Grands Maîtres militaires.

Déjà de nombreux militaires et marins avaient été initiés, mais l'idée de constituer des Loges uniquement réservées aux militaires n'avait pas encore germé dans l'esprit des dirigeants de la Maçonnerie.

Nous pouvons noter dans les premiers militaires français qui se font initier, du Quesne, alors capitaine de la Marine Royale française, qui reçut la lum.'. en 1730 et aussi un capitaine français du régiment du Roi initié le 15 août 1738, en même temps que le futur roi de Prusse, Frédéric II.

La première Loge exclusivement réservée aux militaires est fondée en 1728 à Gibraltar. La première Loge régimentaire ne sera fondée que quatre années plus tard, en 1732.

Mais de cette date les Loges militaires prennent une grande extension, l'armée, seule défense organisée du régime, ne pouvait pas laisser indifférente la Maçonnerie et un très gros effort de propagande est fait.

En 1750 on compte 100 L.'. militaires dépendant de la L.'. d'Irlande, 215 dépendant de la L.'. d'Ecosse et 53 des deux rites anglais.

En 1813 on en compte 135 pour l'Irlande, 19 pour l'Ecosse et 65 pour l'Angleterre. Mais, pour des raisons que nous verrons plus loin, ce sera le commencement du déclin des Loges militaires.

En France, nous notons que le premier officier supérieur reçu par les L.'. fut le maréchal d'Estrée, en 1737, suivi de près par le maréchal de Saxe et le duc de Richelieu.

En 1776 la France compte 23 L.'. militaires groupant 600 F.'.. D'ailleurs, en dehors de ces Loges régimentaires, l'armée compte un grand nombre de maçons non affiliés aux Loges régimentaires, on relève les noms du duc de Chartres, du duc de Montmorency-Luxembourg, du prince de Rohan Guéménée, le marquis de Seigneley, le duc de la Trémouille, le marquis de Clermont-Tonnerre, le marquis de La Fayette qui aurait été initié à Strasbourg.

Treize ans plus tard, au commencement de la Révolution, nous trouvons six grandes Loges provinciales, 629 L.'. militaires dont 69 purement régimentaires. La dernière créée, détail curieux, est celle du **Royal Italien** qui date de 1787 et dont le Vénérable n'est autre qu'André Masséna, le futur maréchal.

En 1802, trente-cinq nouveaux Ateliers sont créés.

L'Empire donne une forte impulsion aux L.'. militaires. Depuis 1805, Joseph Bonaparte est Grand Maître et Bernadotte, Soult, Bourneville, Lefébure, Poniatowski portent avec le triomphe de leurs armées, les idées maçonniques mises au goût du jour par Napoléon.

Dans les rencontres des armées, la solidarité maçonnique joue. On signale le cas, à Fettingen, en 1743, d'un garde-français embarrassé sous son cheval, tombé sur lui, qui allait être égorgé par un dragon anglais, quand son adversaire le voyant faire le signe maçonnique s'empressa de le délivrer de sa position dangereuse et se contenta de le faire prisonnier. Par le même moyen, dans la guerre d'Amérique, le colonel Yuter échappa à la mort quand déjà un ennemi appuyait sa baïonnette contre sa poitrine. C'est toujours le signe maçonnique qui sauva un officier français à Austerlitz, un officier russe à la Moskova, un capitaine français à la retraite de Russie, un officier écossais à Ligny, un officier français à Waterloo. Et un orateur maçon de la L.'. **Ernest Renan**, nous confirmant ces détails, ajoute que d'innombrables capitaines de vaisseaux durent la vie au signe de reconnaissance maçonnique ; « les corsaires espagnols, ajoute-t-il, les Turcs, les Arabes, les Indiens eux-mêmes les reconnaissent. ».

« Dans la guerre de Crimée, à l'assaut du Grand Redan, un officier anglais, terrassé par un officier russe, eut la présence d'esprit de faire avec la main le signe de reconnaissance maçonnique qui lui sauva la vie. A Mars-la-Tour, un caporal français fut épargné par un officier de fusiliers prussiens pour la même raison. »

On voit par ces exemples cités par l'orateur de la L.'. **Ernest Renan** que la solidarité internationale maçonnique jouait au-dessus des considérations militaires les plus impérieuses.

Les Loges militaires devaient finir d'une manière assez inattendue sous les coups d'un franc-maçon devenu ministre de la Guerre, le maréchal Soult. En 1845, il fit envoyer à tous les colonels de régiments une circulaire secrète interdisant aux militaires de se faire initier.

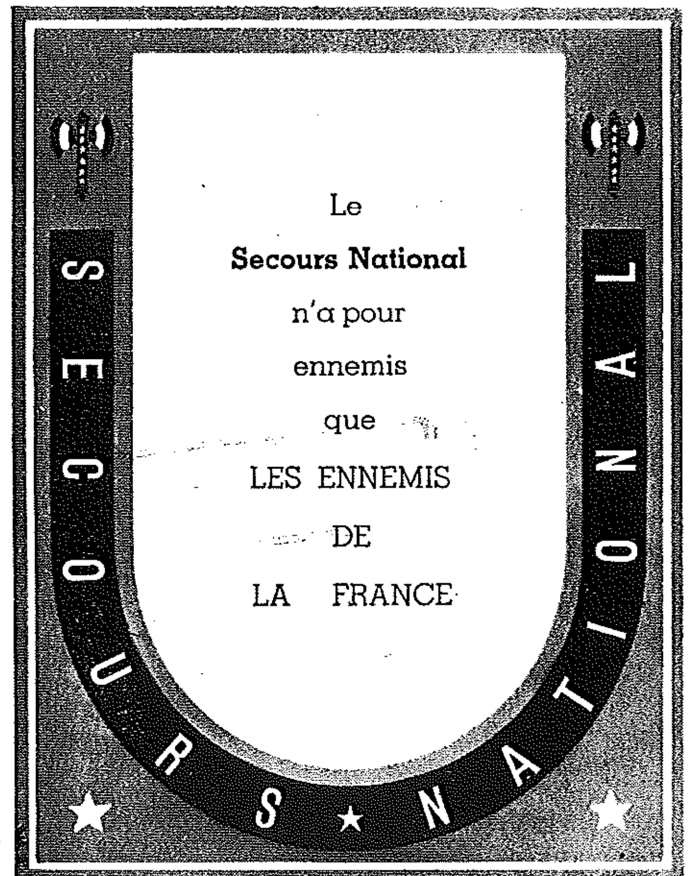
On peut croire que, nourri dans le dédale du sérail maçonnique, le maréchal Soult avait des raisons sérieuses d'agir ainsi.

Déjà les innombrables conspirations républicaines fomentées par les carbonari et les maçons avaient attiré l'attention sur le deuxième objectif de la Maçonnerie : après avoir fortement désarticulé la puissance catholique par ses attaques, il s'agissait de briser la Monarchie et de faire accéder le peuple au stade démocratique, grâce auquel la Maçonnerie, armature secrète du Régime, devait arriver bientôt à dominer l'Europe.

La puissance révolutionnaire des masses populaires se révélant plus forte et plus sûre pour les Loges que les appels à l'armée, les Loges militaires disparurent, moitié sous l'effet de la circulaire de Soult, moitié devant la force nouvelle du peuple excité et trompé par la presse maçonnique.

La Maçonnerie changeait de tactique.

Jacques PLONCARD.



LA
"CAMARADERIE"
MAÇONNIQUE

Un des plus graves reproches que les Français ont fait et font aux Sociétés secrètes est l'abus de l'influence politique que détenaient les Maçons au détriment des non initiés. Le Français a un sens profond de justice ; il souffre plus d'une inégalité injustifiée que de beaucoup d'autres choses et il a dressé des barrières redoutables, des concours et des examens sévères, sur les pas des fonctionnaires pour éviter le favoritisme et les faits du prince.

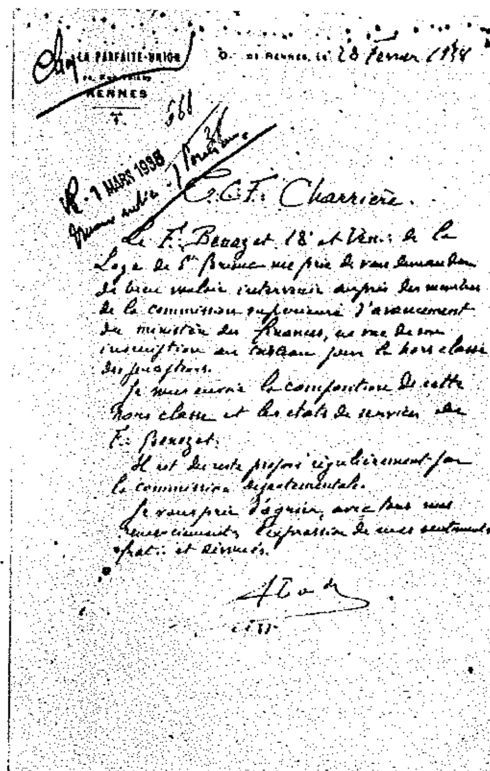
La Maçonnerie sut habilement jouer de sa puissance et de la crainte qu'elle inspirait ; pousser ses fidèles et les placer aux postes de commande était un programme d'accès occulte au pouvoir ; elle l'utilisa largement. Cela servait d'ailleurs doublement ses intérêts : d'abord, elle ne mettait que des « purs » à la disposition des organes directeurs politiques déjà entre ses mains ; elle possédait ensuite une clientèle fidèle et reconnaissante. Nous pourrions ajouter que « ça » se savait dans le milieu profane et que les jeunes fonctionnaires, débutant dans la carrière, ne pouvaient que regarder avec envie leurs aînés maçons qui tutoyaient fraternellement les ministres et les préfets.

Les dossiers de la rue Cadet et de la rue de Puteaux sont édifiants à cet égard ; je les ai entr'ouverts pour le scandale des Légions d'honneur ; je crois bon de continuer à les feuilleter. Cela est d'autant plus facile qu'il existait, au **Grand Collège des Rites**, un dossier intitulé « Recommandations » ; il suffit de le parcourir pour y découvrir toute la cuisine maçonnique d'avant-guerre.

Cette cuisine est malodorante ; ces « cercles philosophiques » que vantaient pieusement les FF.·. au dehors n'étaient bien souvent que des officines de placement pour petits et gros fonctionnaires maçons, au détriment de la masse importante des autres serviteurs de l'Etat qui regardaient, avec plus ou moins de sérénité, les ascensions en flèche et les promotions « exceptionnelles » de certains de leurs confrères.

La « camaraderie » maçonnique jouait exclusivement pour le maçon ; la Loge, par la voix du Vénérable ou du Secrétaire, posait la candidature d'un F.·. en mal d'avancement ; parfois celui-ci interpellait directement le Secrétaire général de l'Obédience maçonnique. « Il piétinait trop sur place », disait-il, ou, au contraire, voulait éviter le déplacement fâcheux. Vous me direz qu'un autre fonctionnaire, certainement plus digne ou plus apte, faisait les frais de l'intervention ; c'était fatal, et c'est là qu'est l'odieuse injustice de la camaraderie et du favoritisme maçonniques. Enfin l'intervention maçonnique jouait lors des choix et des attributions de postes ; c'étaient alors lettres de ministres et de députés, objurgations pressantes, ordres formels, rappels discrets.

Voici, au hasard, quelques types de recommandations maçonniques ; d'abord le type « classique », oserai-je écrire, celui que l'on peut multiplier par mille : la lettre est à en-tête du Chapitre **La Lumière du Nord** de Lille, que dirigeait le T.·. S.·. (Très Sage) Baert. Le F.·. Charrière, 33e, Conseiller de Préfecture honoraire, était le Secrétaire du **Grand Collège des Rites**, l'organe directeur et rituélique du **Grand-Orient de France.**


LA PARFAITE-UNION
RENNES
O.·. de Rennes, le 28 Février 1938
R. 1 MARS 1938
T.·. C.·. F.·. Charrière.
Le F.·. Berrezet 18e et Vén.·. de la Loge de St Brieuc me prie de vous demander de bien vouloir intervenir auprès des membres de la commission supérieure d'avancement du ministère des Finances, en vue de son inscription au tableau pour la hors classe des percepteurs.
Je vous envoie la composition de cette hors classe et les états de services du F.·. Berrezet.
Il est du reste proposé régulièrement par la commission départementale.
Je vous prie d'agréer, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments frat.·. et dévoués.

A.·. N.·. E.·. S.·. L.·. A.·. D.·. G.·. O.·. D.·. F.·.

CHAPITRE « LA LUMIERE DU NORD »

Lille, 2, rue Thiers.

Val.·. de Lille, le 19 juin 1937.

T.·. Ill.·. F.·. Charrière,
et T.·. C.·. F.·. Chev.·.,

Notre excellent F.·. Bonnevile, conseiller de Préfecture du Nord, vient de m'adresser son trav.·. pour son init.·. au Gr.·. de 18e; notre Très Cher F.·. Chanc.·. Paul Fried vous le fera parvenir dès qu'il sera recopié à la machine à écrire.

Par la même enveloppe, notre Fr.·. Bonneville attire mon attention sur l'opportunité d'une nouvelle démarche à faire, concernant son passage de 3e classe en 2e, qu'il attend depuis de nombreuses années, étant le plus ancien sur le tableau d'avancement.

Un mouvement administratif est imminent, par suite du décès, ces jours derniers, du Président du Conseil de Préfecture de la Seine ; en effet, un conseiller de 1re classe sera promu en première sur place ; un conseiller de 3e classe remplacera celui de seconde classe, mais en restant sur place.

Dans ces conditions, notre cher F.·. Bonneville, étant le plus ancien du tableau, pourrait obtenir enfin ce qu'il désire depuis plus de dix ans.

Il demande à être nommé sur place, donc à la Préfecture du Nord ; il me semble que c'est d'autant plus facile.

Excusez-moi, mon T.·. Ill.·. F.·. Charrière, de vous reparler de la question ; c'est

Visé Vu N°
R. 23 SEPT 1936

LUCIEN VIGNAU
Professeur à l'Ecole Normale de Beauvais
demande poste d'une Ecole Primaire supérieure de Paris ou la banlieue,
49 Rue du Sergent-Banchet
Paris 12°

parce que, ici, nous nous rendons compte de la grave injustice commise contre notre excellent F.'. Bonneville (probablement parce que l'on a su qu'il était F.'. M.'.) que mes Fr.'. des At.'. de la « Lumière du Nord » seraient heureux de la voir réparer.

Et croyez à la vive affection Frat.'. de votre T.'. S.'. bien dévoué.

Le T.'. S.'.,
A. BAERT.

Les Loges savaient fort opportunément allier l'intérêt de la Maçonnerie avec l'intérêt politique ; elles demandaient le déplacement ou le maintien d'un F.'. en soulignant à la fois la nécessité de l'Administration et la nécessité de la Maçonnerie. C'est ainsi que le F.'. Namory (Ernest) était précieux à Pointe-à-Pitre en tant qu'ingénieur agronome et en tant que Chancelier du Souverain Chapitre « Les Disciples d'Hiram »; le « Très Sage » David Amélie souligne d'ailleurs combien « son concours leur était des plus précieux, eu égard surtout aux fonctions qu'il occupe » :

Val.'. de Pointe-à-Pitre, 21 juin 1935.
Le S.'. Chap.'. « Les Disciples d'Hiram »
au T.'. Ill.'. F.'. Jean Navoizat,
26, boulevard de Sébastopol, Paris-4°.

T.'. Ill.'. F.'.,

Nous avons la faveur de recommander à votre frat.'. accueil, notre T.'. C.'. F.'. Namory (Ernest), (18°), Ingénieur d'Agronomie coloniale, Chancel.'. du S.'. Chap.'. « Les Disciples d'Hiram ».

Notre F.'., qui dirige le Jardin d'Essais de Pointe-à-Pitre, est bénéficiaire d'un congé de six mois, à passer en France avec usage des eaux de Vichy.

Comme il craint d'être envoyé dans une autre colonie à l'expiration de son congé, nous vous serions reconnaissants d'user de vos relations, afin d'obtenir qu'il soit maintenu en service à La Guadeloupe, son pays d'origine.

Vous nous permettrez d'insister d'une façon toute particulière, car notre Chap.'. possédant fort peu de membres habitant la Val.'., le concours du F.'. Namory nous est des plus précieux, eu égard surtout aux fonctions qu'il occupe.

Comptant sur votre esprit de solidarité, nous vous prions d'agréer, à l'avance, T.'. Ill.'. F.'., avec nos remerciements anticipés, l'assurance de nos sentiments frat.'. et dévoués.

Par mandement du Chap.'.,
Le T.'. S.'.,
David AMELIE.

La recommandation maçonnique « doublait » les notes habituelles des fonctionnaires ; lorsque le Vénérable de la Loge de Saint-Brieuc demande une intervention auprès des membres de la Commission du Ministère des Finances, il sait qu'il est proposé régulièrement, mais il sait aussi que la recommandation du Grand-Orient est toute-puissante et supprimera ce choix judicieux et justifié qui est la règle normale pour la qualification des fonctionnaires. La recommandation maçonnique était une « assurance tout-risque » pour le fonctionnaire maçon.

« La Parfaite Union », 24, rue Thiers, Rennes.
Or.'. de Rennes, 28 février 1936.

T.'. C.'. F.'. Charrière,

Le F.'. Bénazet, 18° et Vén.'. de la Loge de Saint-Brieuc, me prie de vous demander de bien vouloir intervenir auprès des membres de la Commission supérieure d'avancement au ministère des Finances, en vue de son inscription au tableau pour le hors classe des percepteurs.

Je vous envoie la composition de cette hors classe et les états de service du F.'. Benazet.

Il est, du reste, proposé régulièrement pour la Commission départementale.

Je vous prie d'agréer, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments frat.'. et dévoués.

ABADIE.

Les demandes d'intervention sont parfois impératives ; le F.'. Lucien Vignau savait bien ce qu'il voulait quand il rendit visite au Grand-Orient, en septembre 1936 ; sa carte porte simplement ces mots :

Lucien VIGNAU,
Professeur à l'Ecole Normale de Beauvais,
demande poste dans une Ecole Primaire Supérieure de Paris ou la banlieue.
49, rue du Sergent-Banchet, Paris-12°.

Quant au F.'. Marcel Bernard, il posait assez crûment le problème devant le F.'. ministre Rucard. La photographie du document porte, de la main du F.'. Charrière, la mention « 22 avril 1937, écrit Delannoy pour intervention »; voici le texte :

Ministère du Travail
Cabinet du Conseiller d'Etat,
Directeur du Travail.

Cher Ami,

Etes-vous en mesure de faire appuyer énergiquement et de suite ma candidature au Conseil d'Etat, en qualité de conseiller en service ordinaire auprès de notre ami Rucard.

Si oui, vous me rendrez un véritable service ; merci, et bien à vous.

Marcel BERNARD.

Pour être complet, voici enfin un exemple de la transmission d'une recommandation maçonnique ; le F.'. Secrétaire

MINISTÈRE DU TRAVAIL
CABINET DU CONSEILLER D'ÉTAT DIRECTEUR DU TRAVAIL
1771/37
R. 22/4/37
22 AVR 1937
Ecrit Delannoy pour intervention

Cher ami,
Etes vous en mesure de faire appuyer énergiquement et de suite ma candidature au Conseil d'Etat en qualité de Conseiller en service ordinaire auprès de notre ami Rucard
Si oui, vous me rendrez un véritable service. Merci et bien à vous.
Marcel Bernard

du Grand Collège des Rites a alerté un sénateur, le F.·. Armand Calmel, sur demande du F.·. Baert. Le F.·. sénateur répond :

SENAT

Le Pilat, le 12 septembre 1935.

Mon cher Ami,

C'est avec un grand plaisir que j'interviendrai à la Chancellerie pour hâter la naturalisation de M. Grisard, que nous recommande, dans des conditions particulièrement élogieuses, notre Fr.·. Baert.

Mais le directeur des Services de Naturalisation qui est un de mes amis, étant en vacances jusqu'à la fin du mois, je préfère attendre son retour pour faire auprès de lui une démarche personnelle. Ce ne sera pas du temps perdu.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, d'autre part, que depuis un certain temps, on est particulièrement difficile pour les ménages sans enfant et pour ceux qui ne peuvent être utilisés dans l'armée active.

Espérons que sa qualité de Belge compensera ces côtés faibles. Je ferai au mieux.

Bien frat.·. et affect.·. vôtre,

Armand CALMEL.

Et voici les remerciements : d'abord, le F.·. Pansiot, de Batna, qui déborde de reconnaissance :

TRIBUNAL CIVIL DE BATNA.

Batna, le 23 janvier 1932.

A. Pansiot, Batna.

Au T.·. C.·. et Ill.·. F.·.
Secrétaire Administratif
du G.·. Coll.·. des Rites.

Mon T.·. C.·. et T.·. Ill.·. F.·.,

Je ne peux pas déchiffrer votre nom au bas de votre pli frat.·. du 20 courant et j'y crois lire le nom de T.·. Ill.·. F.·. Charrière, « Cons.·. de Préf.·. honoraire », dont l'adresse est à Rouen, 89, rue Verte, ce qui n'est pas tout à fait Paris. Mais je lis bien « Ancien magistrat », et je vous sais infiniment gré de votre empressement à me donner la quiétude que m'assurent les démarches faites auprès de M. Loriot, dont la toute-puissance à la Chancellerie est connue de tous les magistrats. Je suis convaincu que ma nomination à la Présidence du Tribunal de Guelma ne sera plus qu'une formalité. Les hommes politiques du département de Constantine, et particulièrement de Guelma, ont agréé ma candidature : c'est appréciable.

Vous voudrez bien, mon T.·. Cher et T.·. Ill.·. F.·., transmettre à notre T.·. P.·. Gouv.·. Gr.·. Command.·. et Grand.·. Prieur l'expression de toute ma gratitude, et je vous prie d'agréer vous-même personnellement l'assurance de mes sentiments frat.·. affectueux et dévoués.

A. PANSIOT, 32°.

Le F.·. Delarue reconnaît dans la pièce ci-après la puissance de l'intervention maçonnique ; il souligne que c'est grâce à elle que le résultat favorable a été obtenu :

CREDIT NATIONAL HOTELIER **22, rue d'Anjou (8°)**

Paris, le 13 juillet 1938.

Cher Monsieur Charrière,

Je viens de voir à « l'Officiel » que mon fils fait partie de la liste des professeurs susceptibles d'être nommés dans les départements de Seine et Seine-et-Oise.

Je vous remercie très vivement d'avoir bien voulu intervenir en sa faveur, et je suis convaincu que c'est grâce à votre intervention que ce résultat favorable a été obtenu.

Vous recevrez au 31 juillet la situation du Grand Collège, je peux vous dire qu'à aujourd'hui, le compte est créditeur de 26.796,09, le chèque de 2.000 francs payé. Ne voudriez-vous pas remplacer les Bons de la Caisse autonome qui sont venus à échéance ?

Veuillez agréer, cher monsieur Charrière, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

René DELARUE.

Voici, pour terminer, un exemple de la camaraderie maçonnique dans les grandes administrations ; le F.·. Ulysse Menier recherche une « haute influence » dans les chemins de fer. Et il envisage d'ailleurs un « sacrifice sensible » auquel le F.·. intermédiaire ne serait certainement pas étranger. J'ai respecté l'orthographe et le français du Chevalier Kadosch Menier :

Valenciennes, le 25 octobre 1938.

T.·. C.·. et Ill.·. F.·. Charrière,
Secrétaire Administratif du G.·. C.·. D.·. R.·.
Paris

Excusez-moi de vous demander un renseignement. Parmi nos FF.·. avons-nous quelqu'un qui serait bien placé et ayant (sic) une haute influence auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer. Voici ce dont il s'agit :

La S. N. C. F. région du Sud-Est P. L. M., doit faire une adjudication pour 10 ponts à bascule sur cuves en fonte avec caisse abri, poids par pont-bascule 21.800 kg., valeur approximative de la Cde 1.640.000 francs.

Actuellement, la Sté de Construction de Ponts à bascule à Voiron (Isère), est sur l'affaire, mais malheureusement il y a un concurrent sur cette affaire, qui fait un prix dérisoire qu'il ne pourra pas exécuter la commande (resic), car il n'a jamais construit un seul pont à bascule ; c'est un fabricant de moteurs Diésel. Or, la Sté de Voiron pour enlever l'affaire consentirait certains sacrifices très sensibles, chose (reresic) que je pourrai vous donner en détail au F.·. que vous m'indiquerez en leur demandant d'intervenir auprès de M. Le Besnerais de la S. N. C. F. ou auprès de M. Leclerc des Sablons, Président de la Commission des Marchés au siège S. N. C. F., 100, avenue de Suffren, Paris.

Avec tous mes remerciements à l'avance, veuillez croire, mon T.·. C.·. et Ill.·. F.·. Charrière, à l'assurance de ma plus F.·. amitié.

MENIER (Ulysse),
2, rue Delsaux (Cours Loseaux),
Valenciennes (Nord).
U. MENIER, 30°.

Dans ce laboratoire de la société démocratique qu'était la Maçonnerie, la force de celle-ci était appuyée par les innombrables faveurs et les recommandations parlementaires et administratives. Les serviteurs de la Démocratie étaient les serviteurs de la Maçonnerie ; les cadres directeurs de l'Administration qui ne devaient leurs grades qu'à l'intervention des Loges auprès du gouvernement, étaient tout dévoués, à leur tour, aux ordres maçonniques et rendaient les services dont ils avaient eux-mêmes autrefois profité ; la boucle était bouclée et ceux qui étaient en dehors du circuit étaient les non initiés, les profanes, les fonctionnaires trop consciencieux, chargés de la besogne journalière et qui regardaient, avec mépris ou ébahissement, les sauts de haute voltige des FF.·. camarades.

Un telle atmosphère de facilité et d'amoralité coutumière a corrompu profondément les âmes et les cœurs de ce pays ; la camaraderie démocratique et maçonnique a faussé les notions les plus élémentaires de la morale sociale. Comment une nation pouvait-elle demeurer grande dans ces conditions ? Le 11 juillet 1940, le Maréchal Pétain, notre Chef, précisait notre devoir : « Nous ferons une France organisée où la discipline des subordonnés réponde à l'autorité des chefs, dans la justice pour tous. »

J. MARQUES-RIVIERE.

UN DIORAMA

MAÇONNIQUE

Nous présentons aujourd'hui une pièce extrêmement rare, un diorama du XVIII[e] siècle, figurant une loge maçonnique, mais dont nous ignorons complètement l'origine.

Il se compose de six feuilles de carton de 210 mm. de longueur sur 180 de hauteur. Les cinq premières comportent divers décors et personnages et sont découpées de façon à se profiler les unes sur les autres et sur la sixième qui forme toile du fond. Le tout est agréablement dessiné et rehaussé de couleurs qui font bien ressortir les élégants costumes des divers personnages.

Ces cartons sont signés, en ce sens qu'on peut lire dans le bas de chacun d'eux : I Wachsmuth inv. et del.... C Priv. S Caes. Maj. Mart. Engelbrecht excud. A. V. Cela prouve que ce petit diorama peut exister à plusieurs exemplaires puisqu'il a été imprimé ; pour le moment, nous ne connaissons que celui dont nous parlons ici.

Est-ce un travail allemand ? On ne saurait l'affirmer. Il semble plutôt que c'est un produit de la Suisse allemande, pour les deux raisons suivantes : sur la seconde feuille numérotée 102, on lit dans un cartouche, l'inscription bilingue : Francs-Maçons — Freymaurer Loge, qui conviendrait très bien à une région helvétique et, en haut de la feuille 101, la première, à la même place que le cartouche sur la seconde, on voit le buste d'un personnage, qui ne doit, certes, pas être un portrait extrêmement fidèle, mais qui pourrait fort bien, avec le bonnet brun à foulard-turban formant une assez grande coque, être J.-J. Rousseau. Le philosophe franco-suisse est souvent représenté avec cette coiffure et, comme il est mort en 1741, son nom peut très bien avoir été donné à une loge qui, d'après les costumes des personnages, aurait été contemporaine des dernières années du règne de Louis XVI. Ceci, sous toute réserve. Les auteurs du dessin sont peut-être, par ailleurs, suffisamment connus de certains spécialistes pour que l'origine puisse être fixée de façon plus sérieuse que nous n'essayons de le faire.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble est extrêmement curieux, car bien que les règles d'une tenue maçonnique n'aient pas été fidèlement observées, le symbolisme est poussé beaucoup plus loin qu'il n'est de coutume de le faire.

Les inobservations, sur lesquelles nous ne reviendrons pas, portent notamment sur une place tout à fait particulière donnée aux deux colonnes qui, au lieu de se trouver à l'entrée du Temple, figurent seulement au fauteuil ou trône du Vénérable dont elles forment les montants (feuille 105) : Jakin, à droite, avec un soleil, Booz, à gauche, avec une circonférence dont une partie forme le premier quartier de l'astre des nuits.

Quel que soit le degré de la loge qui semble être du troisième, il devrait y avoir un nombre impair de lumières ; on en trouve deux très nettes sur la table du Président et deux autres à peine visibles sur la feuille 103. Ces dernières sont posées à terre et sont à peu près complètement cachées par des personnages qui sont assis devant elles.

Les officiers sont groupés autour du Vénérable, au lieu d'être répartis dans le Temple, comme ils devraient l'être normalement, exception faite pour les deux surveillants (feuille 104), qui sont surtout reconnaissables parce qu'ils sont, comme leurs collègues, assis derrière une table couverte d'un tapis vert ; car ils n'ont pas en main les outils insignes de leur grade. Ils ne se trouvent pas à l'entrée du Temple et surtout pas à proximité des deux colonnes.

Enfin des quantités de FF∴ tiennent à la main des emblèmes-outils qui indiquent leur qualité de maçons, mais qui sont des insignes de fonctions qu'ils n'exercent nécessairement pas, car alors tous les personnages seraient officiers.

Ces remarques faites, nous allons étudier chacune des feuilles en détail.

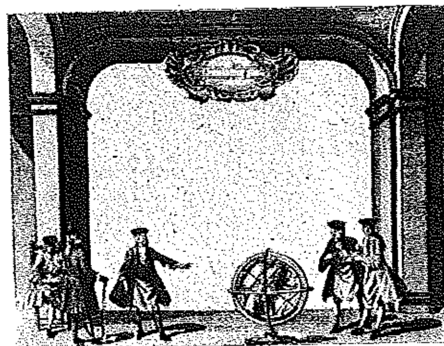
Sur la feuille 101, rien de bien particulier ; c'est une arche très nettement dans le goût du XVIII[e] siècle, sur laquelle il ne serait nullement intéressant de s'arrêter, si, en dehors du buste du philosophe, qui a été cité plus haut et qui forme la clef, on ne voyait, au-dessus des montants de l'arc, deux écus héraldiques, sommés d'une couronne de marquis, dans des cartouches élégants. Ce ne sont pas les armes d'une famille quelconque, mais des armes symboliques vouées à la Maçonnerie. A droite, d'argent à trois couronnes d'or à l'antique, posées deux et une, accompagnées en abîme d'un livre ouvert d'argent. Les énormes fautes héraldiques commises en n'utilisant que des métaux qui sont ainsi placés les uns sur les autres prouvent qu'il ne peut s'agir d'une famille quelconque. Il faut lire que, de la connaissance de la Loi Maçonnique, sort une façon de royauté, de supériorité pour le corps, l'âme et l'esprit.

L'écu de gauche est beaucoup plus complexe. Il peut se lire : d'argent à une croix grecque d'or chargée en abîme d'un rocher de sable sur lequel est posé un oiseau d'or. A remarquer la superposition de trois métaux, l'or de l'oiseau et de la croix sur l'argent du champ.

La croix grecque, du fait de l'égalité de ses bras, prouve un équilibre parfait. D'autre part, la croix indique toujours un quaternaire, en principe, ici, les éléments, qui sont, par ailleurs, figurés par les métaux et les emblèmes. L'oiseau, par définition, représente l'air ; le rocher, la terre ; l'or est le métal du soleil, c'est-à-dire du feu, alors que l'argent est celui de la lune, astre qui symbolise l'humidité, l'eau. Mais il est une signication encore plus intéressante et plus profonde. Le noir du rocher indique la putréfaction, première opération du Grand Œuvre ; l'or de l'oiseau en est la seconde, alors que la blancheur de l'œuvre terminée est annoncée par le cerne orangé de la matière pâlissante. Si l'on préfère l'histoire à l'alchimie, l'oiseau qui, malgré son or, pourrait être une colombe dorée par le soleil levant, a pour symbole le crépuscule de l'aurore, l'annonce de la prochaine apparition du jour. En d'autres termes, pour résumer ces explications qui se corroborent l'une l'autre, lorsque le maçon est parfaitement paisible, en équilibre dans sa pureté, argent, caressé qu'il est par les rayons de l'astre de la doctrine, or, il est bien près de voir s'accomplir en lui le Grand Œuvre, c'est-à-dire la mutation d'un être commun en un être d'exception, la transmutation du vil plomb en or splendide.

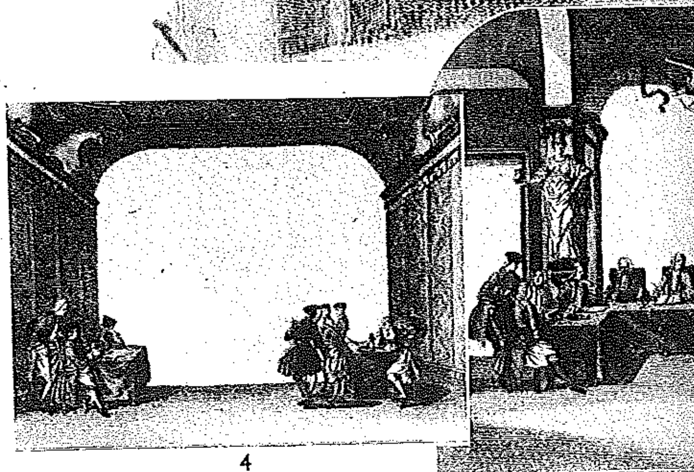
Derrière les deux écus et le médaillon, se voient des branches d'acacia. C'est le symbole de la Société humaine revivifiée par la liberté, après une longue oppression. Le diorama serait, dans ce cas, une des premières manifestations de la loge, comme semblent l'établir le fait que les costumes sont du XVIII[e] et la signification de libération spirituelle qu'auraient les deux écus et l'arbre symbolique. Les piliers qui sont couronnés par ces écus sont peints en rouge et en vert. Ce sont les deux couleurs de l'initiation qui étaient chères à Léonard de Vinci. Ce peintre illustre revêtait toujours saint Jean l'Evangéliste de telle façon, parce qu'en sa qualité de Johannite, il croyait que ce saint avait reçu la révélation de l'Eglise spirituelle, alors que saint Pierre n'était que le chef d'une église moins évoluée.

On retrouve les deux mêmes couleurs sur deux des piliers qui encadrent le carton 102. A bien les examiner, on en aperçoit, même dans l'ombre, un troisième qui, sans cette grisaille, serait sans doute blanc. Ce serait alors les trois teintes de la montagne de vérité, verte de l'espérance des jeunes frondaisons à son pied, rouge de vie débordante en son centre et blanche de la pureté des neiges en son sommet. D'autre part, cette réunion de trois piliers est symbole de la sagesse qui invente, de la force qui dirige et de la beauté qui orne, les trois vertus que certains attribuent aux loges.On voit cinq personnages ceints du tablier maçonnique et représentant, bien que ce soit là hors de propos, étant donné qu'ils figurent également sur les cartons 104 et 105, les cinq officiers qui sont le minimum nécessaire pour le fonctionnement d'une loge et qu'on en nomme les lumières. L'orateur est assis, avec, sur ses genoux, les statuts généraux et les règlements, la loi maçonnique en un mot ; à côté de lui, le second surveillant s'appuye sur une règle graduée qui n'est, cependant, pas son attribut ordinaire, parce qu'il doit faire observer les règlements ; à droite, le secrétaire tient, entre ses mains, une feuille de papier et un sceau, tout en conversant avec le premier surveillant qui tient, dans sa main gauche, un instrument que l'on prendrait pour une équerre, si son angle n'était pas aigu ; c'est un niveau mal dessiné. Enfin, au milieu d'eux, vers la gauche du carton, un dernier personnage qui semble donner des ordres ; il porte, suspendus à un sautoir, les emblèmes de tous les officiers, une équerre, un perpendiculaire, un compas et même une truelle. Lui faisant pendant à droite, une sphère armillaire, qui représente le monde céleste. Ce carton, en tenant compte des trois piliers peints, figure donc le côté spirituel de la loge.

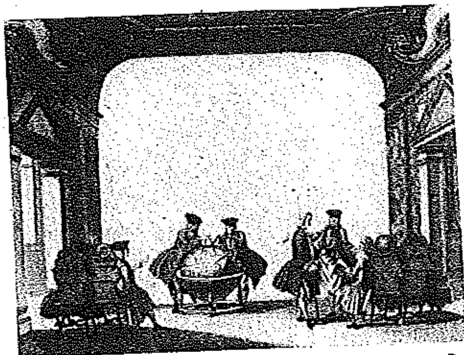

2

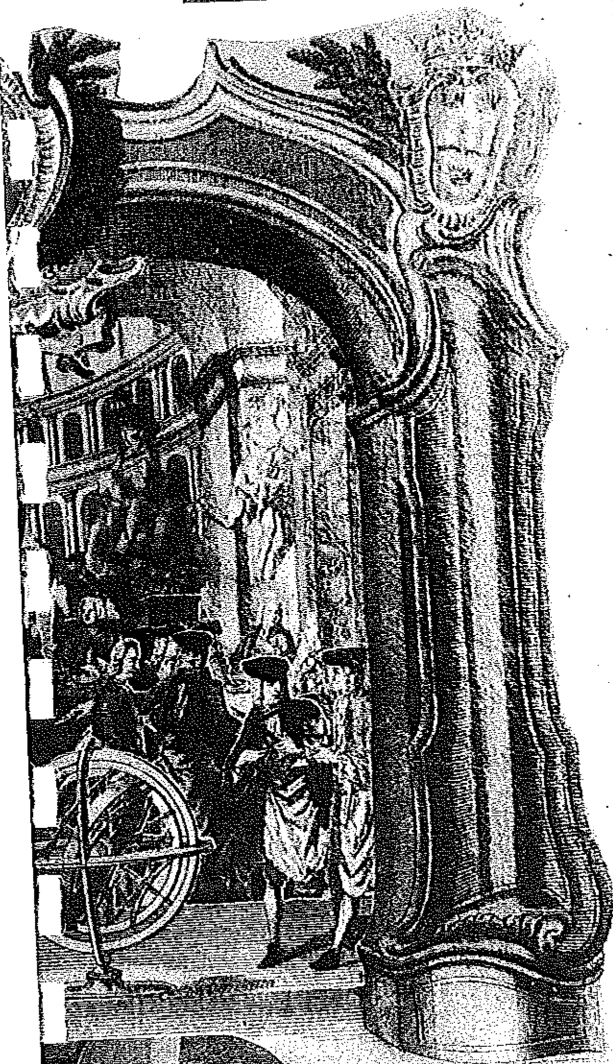
DI
MAÇ

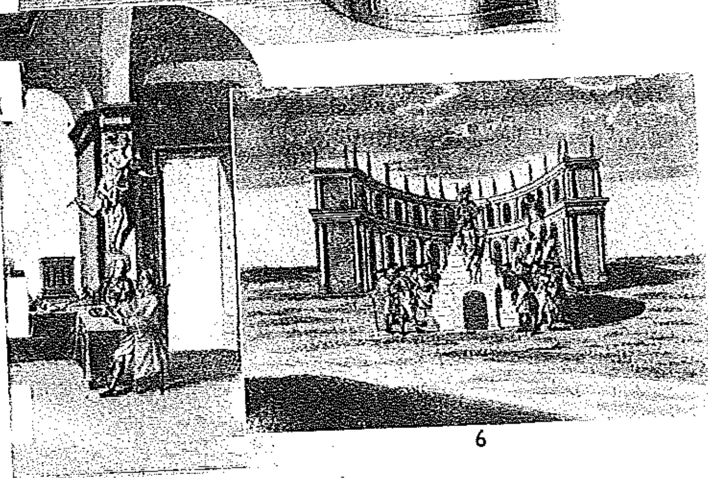



4

MA
IQUE


3




6

Le carton 103 donne, sur chacun de ses côtés, une porte ouverte surmontée d'un fronton triangulaire qui est bien dans la note. Mais si l'orientation est bien exacte, il y a une erreur de principe très importante. Jamais une loge ne présente une ouverture vers le nord, parce que jamais la lumière ne peut venir de ce côté. Les personnages sont au nombre de huit, emblème du rayonnement de la Maçonnerie sur la terre représentée par un globe. Des personnages, quatre sont assis sur des chaises dont les dossiers offrent, respectivement, un niveau, une boussole, un perpendiculaire et une équerre. Deux autres mesurent la mappemonde à l'aide de compas ; les deux derniers debout conversent avec celui qui occupe la chaise au perpendiculaire; l'un d'eux étend, vers le globe terrestre, une main tenant un bâton, qui pourrait être celui du maître chargé de maintenir l'harmonie, c'est le vénérable ; le second a une canne, c'est le maître des cérémonies. La chaise à la boussole est celle d'un officier comptable, trésorier ou hospitalier ; des deux hommes occupés à mesurer le globe, l'un a en plus du compas, un niveau, c'est le premier surveillant, alors que celui qui ne tient qu'un compas serait le grand expert. C'est donc la loge considérée au point de vue temporel. C'est le monde terrestre par opposition au monde céleste ou spirituel.

Avec le carton 104, nous assistons réellement à une tenue, de sorte que le diorama se composerait de deux parties se faisant suite. Le centre de la scène est libre. A droite et à gauche se voient deux tables recouvertes de tapis verts. A celle de gauche sont assis deux personnages, alors qu'un troisième est appuyé sur le dossier de l'une des chaises, l'un d'eux étend, vers le globe terrestre, une main tenant une équerre. C'est le deuxième surveillant, non avec ses attributs coutumiers, mais avec des outils dont le sens explique cependant son rôle. Le maillet qu'il détient réellement, en même temps que le Vénérable et le premier surveillant, symbolise le travail et la force matérielle nécessaire pour vaincre les obstacles rencontrés et surmonter les difficultés survenues. L'équerre représente la droiture qui doit régir sa conduite dans l'observation des règlements. A côté de lui, son voisin tient à la main un petit livre, c'est le tuileur, celui qui interroge les visiteurs et qui décide si ces derniers doivent être admis ou pas. Le personnage debout tient une équerre, emblème de son interprétation régulière des circonstances qui peuvent se présenter et une règle graduée de 24 pouces de façon à bien employer les 24 heures de la journée. c'est le couvreur qui vérifie les heures d'ouverture et de fermeture de la loge et s'assure, avant le commencement des tenues, que les portes sont bien fermées et que les FF.˙. présents se trouvent en situation régulière.

A l'autre table, un homme est assis seul, son chapeau fixé au dossier de sa chaise de façon que rien ne pèse sur son front qu'il soutient de la main gauche ; il appuye, de la main droite, un compas sur le tapis où il a tracé un double cercle. Le cercle représente l'unité primordiale, la perfection ; la branche libre du compas enfonce le passé dans les cercles qu'elle parcourt de façon à laisser toute liberté au présent et surtout à l'avenir.

Devant la table, trois hommes munis de cannes : ce sont les maîtres des cérémonies. Ils sont donc sept sur ce carton, divisés en deux groupes de trois et de quatre, combinaison du triangle et du carré, perfection de la Divinité pour la première figure, perfectionnement, pour la seconde, de l'humanité élevée par la Maçonnerie à l'état parfait. C'est, en un mot, dès l'entrée dans la loge, la répétition sur le plan maçonnique des cartons précédents, 102 et 103.

Le 105 nous donne la composition complète de la loge,

défalcation faite des officiers qui viennent d'être vus en 104. Mais, contrairement aux usages, ils sont tous groupés autour d'une même table, alors que le Vénérable, l'orateur et le secrétaire devraient trôner derrière une petite table spéciale à chacun d'eux. Ils sont dix, c'est-à-dire, par addition réductive, ou addition des chiffres qui composent le nombre, égalent l'unité, la Divinité. Ils sont six à gauche, emblème de l'humanité et de la nature avec ses six dimensions, trois à droite, symbole de la Divinité. Si on les combine avec le Vénérable qui représente l'Unité, on a, à droite, quatre, la perfection de l'Humanité, à gauche, sept, la perfection absolue; c'est, pour la troisième fois, la présentation de la Maçonnerie sur le plan humain et sur le plan divin.

Le Vénérable est assis dans un fauteuil dont les montants figurent les deux colonnes surmontées l'une du soleil, l'autre de la lune. Sur le haut du dossier, un globe terrestre, pour indiquer la matérialité de la tenue, de nouveau plan humain. Mais devant le personnage, un pupitre sur le devant duquel figure un crâne et deux tibias, pour indiquer qu'il faut mourir pour revivre ensuite, plan divin.

Sur le dossier du trône, une équerre, un rapporteur et une règle pour indiquer la conduite absolument droite et bien équilibrée que doit tenir le Vénérable, alors que le soleil qui brille sur sa poitrine et l'équerre qu'il a à la main sont emblèmes de la volonté du chef. A sa droite, son voisin, une plume à la main, se prépare à écrire sur un registre ouvert : c'est le secrétaire, dont le rôle s'explique de lui-même, sans l'intermédiaire de symbole. Tandis qu'à sa gauche, l'orateur tient ouvert, devant lui, le recueil des Constitutions dont il est le gardien, il a à la main un simple crayon qui se dénomme, dans le langage spécial aux loges, un burin, parce que la Loi est gravée de façon inaltérable ; toutefois, à côté de lui, un compas quart de cercle spécifie que l'application de ces règlements doit se faire avec une certaine mesure, de façon à ne pas altérer les rapports avec les frères.

Son voisin de droite tient un niveau, emblème de la justice et de la fraternité universelle et, entre les deux personnages, se voit une armoire cubique rappelant la pierre de ce genre, perfection de l'œuvre maçonnique ; c'est le Trésorier qui doit veiller aux ressources nécessaires à la Loge; près de lui, un homme tient un compas et regarde une boussole placée sur la table, c'est l'hospitalier chargé de recueillir les fonds destinés aux bonnes œuvres, proportionnellement aux ressources de chacun et de les diriger là où il convient.

A côté du secrétaire, l'archiviste feuillette un ouvrage, tandis que le garde des sceaux examine un acte étalé devant lui.

Le dernier, un livret à la main, est l'organiste ; derrière lui, debout, une équerre à la main, l'architecte-maître des banquets, converse avec un personnage assis à côté de l'organiste qui, de sa main gauche, côté de la sensibilité, lui montre la truelle qui est déposée devant lui, comme il en est une devant chacun des autres officiers. Cet outil est emblème de la tolérance avec laquelle il convient que chacun cache les défauts de ses semblables ; ce doit être le chapelain. Cet office, aujourd'hui à peu près disparu, sauf dans certaines loges anglaises, est bien de l'époque du diorama.

Au-dessus de la tête du Vénérable, sont suspendus un certain nombre d'outils et d'instruments qui sont symboles courants de la Maçonnerie. Enfin, devant les triples piliers rouge et vert, qui délimitent le fond de la salle, se trouvent deux statues. Elles sont jaunes avec reflets rouges ; le jaune indique le corps humain, le rouge est l'illumination par le soleil, plan humain et plan divin. Il y a unité parfaite, répétons-nous.

La statue de droite est celle de la Fortune courant les yeux bandés, les cheveux épars, une sorte de marotte à la main gauche et debout sur une sphère. Celle de gauche est celle de Minerve, la Sagesse, dans son costume classique, tenant de la main droite l'échelle magique à deux barreaux entre lesquels et en dehors desquels sont généralement écrites les trois lettres, S. F. B., sagesse, force et beauté, dont il a déjà été parlé à propos des trois piliers, tandis que, de la main gauche, elle présente une sphère, la terre, sommée d'une couronne à l'antique ; la Sagesse régit le globe entier.

Enfin le carton 106 forme le fond du diorama, ce qui suppose enlevée l'abside qui forme généralement le fond des loges, car c'est un plein-air.

Un bâtiment en hémicycle rappelant cette abside absente comporte, au rez-de-chaussée, dix arcs entre colonnes ; au premier douze autres, et est surmonté de dix-huit pylônes triangulaires. Dix, c'est le dénaire, ramené à l'unité par addition réductive ; douze, c'est trois par la même opération ; dix-huit, neuf de même valeur emblématique que trois en un mot, c'est trois fois la Divinité, ou la Trinité faisant une Unité de trois personnes distinctes.

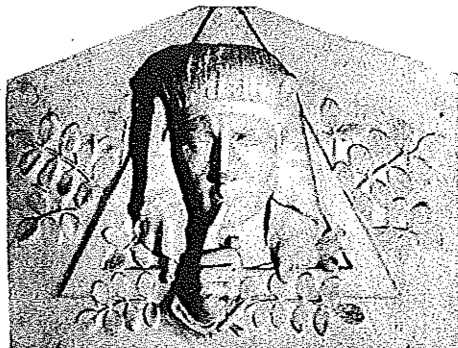
Au centre de l'abside, un socle de sept marches, les sept degrés de l'échelle philosophique, au milieu duquel une porte ombrée, l'entrée de la caverne qui est le symbole des initiations qui s'y sont pratiquées de tous temps.

Directement au-dessus de la porte, une statue jaune et rouge d'Hercule drapé dans la dépouille de Némée et appuyé de la main droite sur la massue; il met son index gauche sur ses lèvres. C'est la Force qui doit savoir se taire. En haut du socle, assise, la Maçonnerie. Elle est verte, parce qu'elle est de cuivre, métal de Vénus et emblème de douceur et de tendresse. De sa main droite, elle tend, d'ailleurs, son cœur enflammé et rayonnant, tandis que de la gauche, elle brandit un caducée à un seul serpent, dans lequel le bâton indique la haute raison de l'initié dominant les forces adverses.

Autour des statues, onze hommes qui indiquent la force résultant de leur groupement. A gauche, quatre sont les quatre éléments, le monde terrestre. A droite, six sont la nature avec ses six dimensions. Les dominant du haut d'un rocher, on en voit un septième faisant descendre un fil à plomb le long de ce rocher. Un est la cause première, le principe ; le fil est la rectitude pour sonder l'abîme ouvert aux pieds du personnage, c'est la justice qui procède à la régénération maçonnique. Mais de la réunion des six et de l'unité découle la masse naturelle, la matière devenant divine par l'apport de l'esprit de Dieu, ce que l'on représente géométriquement par un point placé au centre d'un hexagramme. Une fois de plus c'est donc à gauche le monde terrestre, à droite le monde divin et de l'union des deux, onze, est née la force, sous la réserve que soit respectée la réserve qui s'impose et que symbolisent encore les feuilles de perséa que l'on voit, assez mal, sur la coiffure de la Maçonnerie et qui sont symboles du silence.

En un mot, cette pièce, probablement unique, est bien dans l'esprit symbolique cher au XVIII[e] siècle et a, sur les pièces modernes, la grande supériorité d'être conçue dans une unité, sans chevauchement d'un symbolisme sur l'autre. tel qu'on est à peu près incapable d'y démêler quoi que ce soit.

A. MAITROT DE LA MOTTE-CAPRON.



REPORTAGE DANS LE TEMPLE DE LYON

A la suite des lois des 13 et 19 août 1940, prononçant la dissolution des Sociétés secrètes, les Loges maçonniques furent fermées dans toute la France. Celles de Lyon subirent le sort commun et ce qui restait de leur matériel fut mis sous séquestre par Mᵉ Damour, mais les documents les plus intéressants avaient été enlevés par les F.·. M.·. eux-mêmes, avant l'occupation de Lyon, le 20 juin.

Le principal Temple M.·. de Lyon, 45, rue Garibaldi, fut employé comme cantonnement et garage par des Sections de Garde et Protection (G. P.). Puis une exposition de divers objets provenant de deux temples m.·. de Lyon, y fut organisée pour le public, dans les salles mêmes des réunions m.·., au bénéfice du Secours National, du 30 novembre au 12 décembre.

Grâce à la bienveillance du lieutenant Barascude, des G. P. qui furent chargés de la surveillance et des visites de cette exposition, j'ai pu photographier les documents qui suivent, entre le 7 et le 11 décembre 1940.

Le Temple de la rue Garibaldi abritait 8 Loges, 2 Chapitres de Rose-Croix et 2 Conseils de Chevalier Kadosch.

Le Temple de la rue Montesquieu, bien plus petit, ne recevait que 4 Loges.

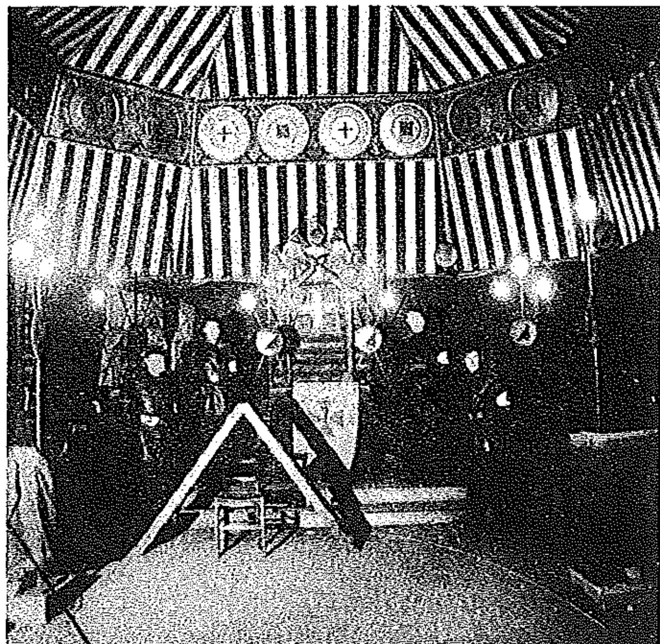
Dans le hall d'entrée du Temple de la rue Garibaldi, on remarque tout d'abord une énorme tête de Sphinx, de plus de 2 mètres de haut, qui accueillait les FF.·. à leur arrivée.

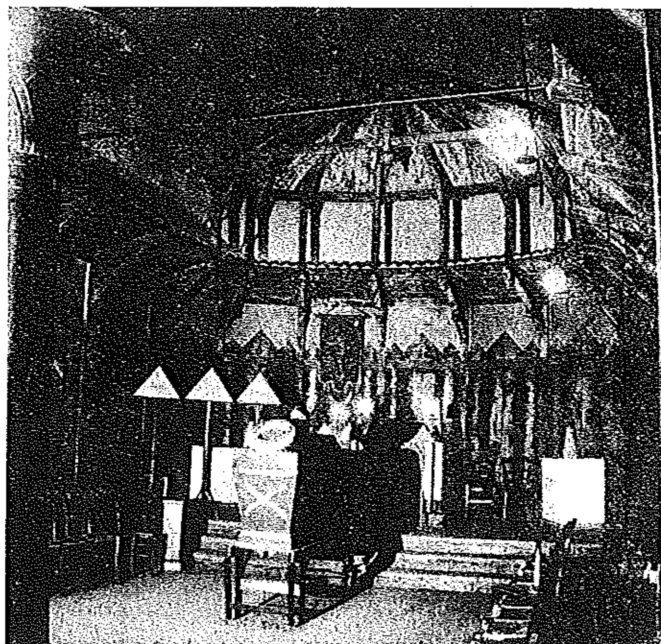
Le Sphinx est un motif de décoration symbolique très employé par la F.·. M.·..

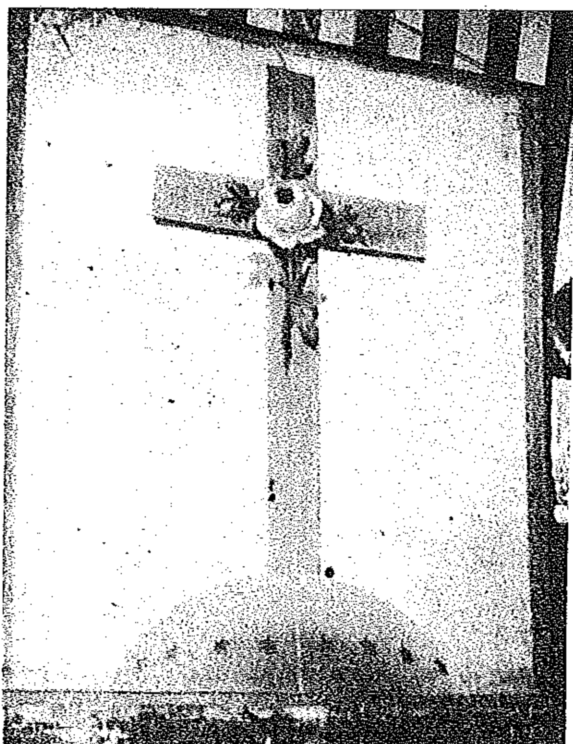
C'est que la F.·. M.·. a pris, comme devise ésotérique, les quatre termes du Sphinx : savoir, vouloir, oser, se taire. Mais si les trois premiers de ces termes sont, à des degrés différents, réalisés par quelques-uns des F.·. M.·. seulement, le dernier, lui, est destiné à tous les adeptes, quel que soit leur rang.

La première obligation du F.·., obligation rappelée à chaque grade, est la loi du secret et du silence. C'est ce que signifie le sphinx ci-contre (moulage en plâtre) avec son doigt sur la bouche, dans le triangle et les branches d'acacia — en même temps qu'il était l'emblème de la Loge du « Parfait Silence », Conseil des Chevaliers Kadosch.

Ce « secret » de la F.·. M.·., il est multiple. C'est, pour un petit nombre de F.·. M.·., celui qui doit couvrir les significations du symbolisme, l'usage de l'occultisme, parfois des pratiques plus graves encore ; c'est, pour la plupart, l'écran derrière lequel se trament les conspirations politiques, la







lutte contre l'Église, les fructueuses combinaisons financières, etc. C'est pour tous l'impérieuse obligation de se taire sur ce qui se passe ou se dit en Loge. Et si parfois ce silence ou ce secret sont violés, si le voile, peu ou prou, se lève, tant pis pour le malheureux indiscret, qu'il soit du dedans ou du dehors. Les Chevaliers Kadosch ou leurs séides rempliront leur fonction de « vengeurs », n'hésitant pas, s'il le faut, à aller jusqu'au crime (Syveton, Stavisky, Prince, etc.).

NOUS VISITONS D'ABORD LE CHAPITRE DES ROSE-CROIX :

C'est dans un décor à l'allure de « tente », avec la partie supérieure des murs et le plafond tendus de toile rayée rouge et blanc, que se réunissait le Chapitre lyonnais des « Rose-Croix ». Le bois des murs est en « faux » rondins, imités par de la peinture. Au fond, le « trône » du Vénérable. Pas de chaires ni de bancs, mais une espèce de petit bureau individuel pour chaque F.˙..

La croix fait ici le motif principal, sinon unique, de la décoration. En haut, prise d'épées en croix, sous des boucliers ronds, eux-mêmes ornés de croix. La table du Vénérable est munie de deux candélabres formés de deux épées en croix de Saint-André, dont les pointes s'éclairent d'une lampe électrique et chacune des autres tables supporte aussi un candélabre de cette sorte. Croix sur le dossier du trône du Vénérable ; croix de Malte sur la bannière ; grande croix avec la rose, seul tableau de cette pièce qui est celle dont l'ornementation est la plus sobre de tout le Temple.

On aperçoit aussi une échelle double symbolique, dont chaque marche porte inscrit le nom d'une vertu.

Les quatre personnages sont des membres des G. P. qui assuraient le service d'ordre du Temple, pendant l'Exposition maçonnique.

Une peinture à l'huile, de plus de 2 mètres de haut, dans la salle des Rose-Croix, représente, sur un fond bleu, une croix plantée dans un globe terrestre ceint d'étoiles maçonniques à 5 branches. Mais les rayons de lumière partent non pas de la croix, mais de la rose (de couleur rose pâle et d'un relief saisissant) qui se trouve au centre.

En symbolisme maçonnique, la Rose signifie le silence. Mise sur la croix, l'ensemble forme un emblème qui veut dire : silence sur la rédemption — ou mieux : imposer silence à la Croix.

Le grade de « Rose-Croix » (R.˙. C.˙.) est le 18e de la F.˙. M.˙. écossaise. C'est un grade sacrilège, car l'une des principales cérémonies est une véritable profanation de la Sainte-Cène, avec pain, vin, et parodie de Communion. Le « mot sacré » du grade est INRI.

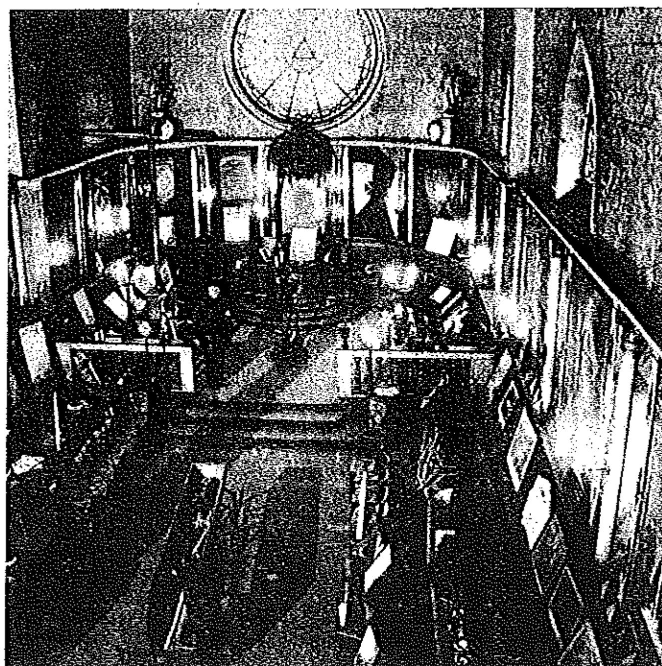
Il ne faut pas confondre la Rose-Croix maçonnique avec les « Fraternités Rosi-Cruciennes » qui en sont indépendantes et qui, théosophes et occultistes, sont encore plus nettement lucifériennes.

NOUS PENETRONS ENSUITE DANS LE TEMPLE DES CHEVALIERS KADOSCH

Décor baroque de charpente « à jour » et comme inachevée. Le faux plafond est ouvert sur une voûte, éclairée sur tout le pourtour en éclairage indirect, et qui veut représenter la voûte céleste avec les signes du Zodiaque.

Les bureaux du vénérable et de ses acolytes sont des cubes, aux faces peintes de blanc sur lesquelles sont inscrits des problèmes et des formules de géométrie et d'algèbre — attirail pseudo-scientifique assez enfantin. Rangées de chaises sur les côtés. En arrière et au-dessus des deux colonnes rituelles de l'entrée, il y a une galerie-tribune pour les invités. Au centre le cercueil d'Hiram avec, dessus, une couronne mortuaire et un crâne humain. Eclairage assez chiche par des lampes genre antique. Une série de pancartes triangulaires montées sur pied indiquent les « voyages » que doivent faire les néophytes. Les trois plus grandes portent le nom des vertus théologales : Foi, Espérance, Charité, qui doivent se sentir ici bien dépaysées !

Cette salle « atmosphérique » servait surtout aux « tenues » du Conseil des Chevaliers Kadosch, qui est le 30e grade de la F.˙. M.˙. écossaise. C'est le grade consacré à



la vengeance. Les Kadosch ont un poignard suspendu à leur écharpe et pour faire leur « signe » ils élèvent ce poignard à la hauteur de leur front, ayant l'air de frapper et disant : Nekam Adonaï : Vengeance, Seigneur !

D'après son « Rituel », ce grade exprime « la haine de la royauté française et de la papauté, et l'intention de venger, sur les successeurs de Philippe le Bel, roi de France, et du pape Clément VI, le meurtre inouï des chevaliers templiers et de leur honorable grand maître, Jacques Bourguignon de Molay ».

Dans certains aréopages de Kadosch, au lieu d'une seule tête de mort, comme ici, il y en a trois. L'une est posée sur un coussin et couronnée de lauriers et d'immortelles ; elle représente Jacques Molay. Les FF.'. s'agenouillent devant elle en disant : « Gloire éternelle au martyr de la vertu ! que son supplice nous serve de leçon ! unissons-nous pour écraser la tyrannie et l'imposture ! » La seconde tête de mort est surmontée d'une tiare ; les FF.'. la frappent de leur poignard en disant : « Haine à l'imposture ; mort au crime ! » Même geste sur la troisième tête, qui porte une couronne royale, en disant : « Haine à la tyrannie ; mort au crime ! »

Or, le malheureux Louis XVI, emprisonné au « Temple », n'en sortit que pour monter à l'échafaud !... Coïncidence bien étrange, surtout quand on sait le rôle que joua la F.'. M.'. dans la Révolution française !

Le plafond du temple des Chevaliers Kadosch représente, en or sur fond bleu, les « personnages » imaginés pour les signes du Zodiaque, ainsi que leurs constellations.

L'astrologie a été, de tout temps, très employée dans le langage hermétique.

NOUS ACCEDONS MAINTENANT AU GRAND TEMPLE.

La porte d'entrée est précédée d'une antichambre et l'on pénètre dans le temple en passant d'abord sous une espèce de portique à chapiteau triangulaire, soutenu par deux colonnes, portant les lettres J et B. Ce portique se trouve sous la tribune (réservée aux invités et contenant un orgue) donnant dans la salle, et d'où a été prise la photo.

Le temple est séparé en deux parties par une barrière avec porte centrale, surélevée de trois marches. Dans la première partie, on trouve, au centre, le cercueil d'Hiram, contenant un squelette découvert avec une draperie noire au pied. Ce cercueil est encadré de trois chandeliers triangulaires de deux mètres de haut, disposés eux-mêmes en triangle. Le long des murs, deux rangées de bancs en gradins, avec une rangée supplémentaire de chaises.

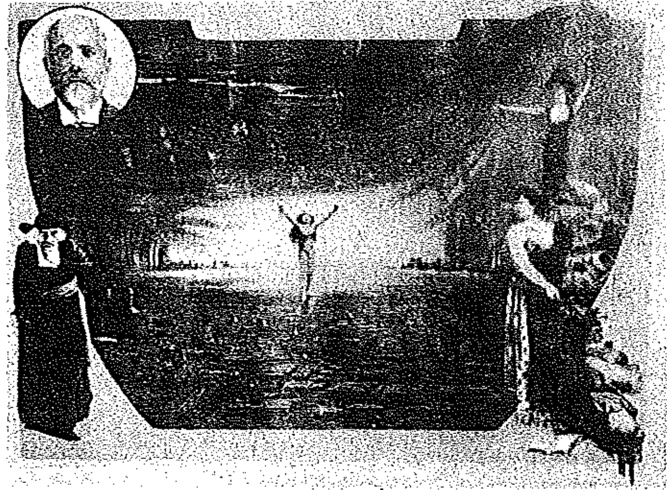
La seconde partie, ressemblant étrangement au chœur d'une église, est située à l'Orient et contient le trône du Vénérable, tout au fond, surélevé de quatre marches, ainsi que, à gauche et à droite, les bureaux de l'Orateur et du Secrétaire. Le bureau du Vén.'. porte deux chandeliers triangulaires à trois branches et les deux autres bureaux chacun un chandelier à trois branches.

Les murs du temple sont percés de six vitraux en couleurs triangulaires, et d'une grande rosace, à l'Orient. Ils portent également, dans la partie du « public », huit peintures murales représentant des personnages allégoriques et des bannières, dans le « chœur », ainsi que seize petites colonnes.

A gauche de la rosace, une statue de Diane avec une lanterne dont le verre reproduit un croissant de lune, et, à droite de la rosace, un Apollon avec le soleil.

ATTARDONS-NOUS A L'EXAMEN DE QUELQUES-UNS DES TABLEAUX QUI ORNENT LES MURS DES DIFFERENTES SALLES.

Dans un opuscule, « La Franc-Maçonnerie du Grand-Orient de France », page 12, on lit :



« C'est la Franc-Maçonnerie qui a préparé notre Révolution, la plus grande de toutes les épopées populaires que l'Histoire ait enregistrées dans ses annales, et c'est à la Franc-Maçonnerie que revient le sublime honneur d'avoir fourni à cet inoubliable événement la formule où sont incarnés ses principes... »

Et pour que nul n'en ignore, parmi les « initiés », naturellement, car on ne le criait pas sur les toits, un dessinateur a groupé dans un tableau peint à la plume les plus illustres de nos « grands ancêtres »... F.'. M.'. !

●

1° En nœud, autour du buste de la Rép.'. Française, encadrée des mots : « Liberté, Progrès », quatre figurines non identifiées, puis, à gauche, une carte de l'Algérie (pour quelle raison ?) et, à droite, une portion de mappemonde avec les mots : « La liberté fera le tour du monde ».

Dugommier	J. Grevy
Carnot	Marat.
Brissot	Saint-Just
Danton	Victor Hugo
Hoche	Marceau
Kléber	Gambetta
Robespierre.	Collot d'Herbois.

C'est dédié à MM.'. les F.'. F.'. de la Loge (sic) Diaconnique du G.'. O.'. de Lyon.

●

2° Dans ce tableau (en couleurs), la F.'. M.'., sous l'aspect d'une « Vérité » impudique s'avance, apportant la **lumière** qui chasse les ombres à traînées sanglantes (pas visibles sur le cliché) qui enveloppaient le monde avant sa venue. — la **Liberté**, puisqu'elle brandit des chaînes brisées — et la **Justice**, puisque, devant elle, et protégeant d'une main sa gorge qu'il sent déjà prise, s'enfuit un prêtre sinistre, au poignard taché de sang.

C'est là l' « Ultime vision » titre du tableau, qu'ont eu, en se mourant le F.'. Ferrer (en médaillon) et les autres victimes de ce prêtre, qui gisent à droite (la première est encore Ferrer) tandis que des femmes dépoitraillées leur jettent des palmes, ou plutôt des branches d'acacia.

Tableau composé pour commémorer l'exécution du F.'. Ferrer dans la forteresse de Montjuich, à Barcelone.



3° Peinture à l'huile très instructive ! Sous le soleil de la « Paix » (ô ironie) couronné de la fameuse « trilogie » maçonnique, une Marianne dépoitraillée, tenant par la main un « Louveton » (1) ou enfant adopté par la F.'. M.'. (il porte en effet un triangle) conduit au massacre une horde aux **poings levés** et un **drapeau rouge** pourchassant les « ennemis du peuple » qui fuient en débandade et parmi lesquels on peut distinguer des prêtres, reconnaissables à leur chapeau. Et pour que le but de cette chasse soit bien précisé, on peut voir, en bas et à gauche, le genre de dépouilles particulièrement visées : tiares, mitres, bibles, épées brisées de nobles et d'officiers, sacs d'écus, etc.

Le « Front Populaire » avait ici son modèle !

●

Le « laïcisme » était la création et l'un des points essentiels du programme de la Franc-Maçonnerie. Il y avait, rue Garibaldi, tout un stock d'affiches en couleurs semblables à celle ci-contre.

Appréciez la délicatesse du dessinateur qui a représenté l'Eglise par un prêtre aux ailes de chauve-souris qui va faire sa proie des enfants agenouillés devant lui ! L'un de ceux-ci tient une bannière du Sacré-Cœur et deux autres ont des figures qui indiquent un complet abrutissement. Au loin, dans les ténèbres de l' « obscurantisme », les silhouettes de Notre-Dame de Paris et du Sacré-Cœur de Montmartre, symboles de la « superstition ».

Admirez, par contre, l'allure martiale et les attitudes joyeuses des enfants que Marianne « sauve ». Marianne a naturellement un bonnet **rouge.** Mais pour que l'on sache bien de quel côté, par quelle voie doit venir le salut, le grand drapeau est rouge, et les enfants du premier plan ont l'un un béret **rouge** et l'autre un nœud **rouge** dans les cheveux. Dans les plis du drapeau, mais peu visibles sur ce cliché, les mots « Défense laïque »,

(1) Exactement « Lowton », ou pupille de la F.'. M.'..

Le laïcisme était donc bien une arme de guerre contre l'Eglise.

●

4° Ce tableau a une double particularité.

1° Il est composé entièrement avec des pailles de couleur assemblées avec une patience digne d'un meilleur emploi !

2° C'est un résumé du **symbolisme** maçonnique, symbolisme dont un initié dirait : « L'ésotérisme, l'hermétisme, le symbolisme sont les éléments de la langue de la maçonnerie **initiatique,** et cette langue s'apprend progressivement dans les différentes classes de l'Ordre, dénommées « grades ». (Revue « Le Symbolisme », février 1933, page 50.)

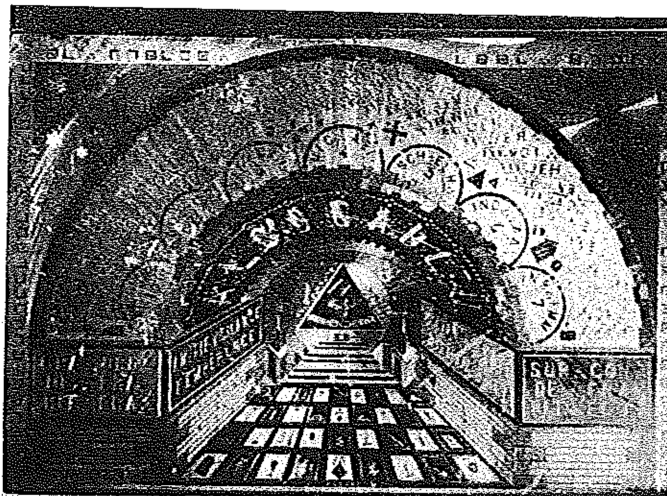
Il représente un temple maçonnique éclairé extérieurement à gauche par les rayons de la lune et des étoiles, à droite par ceux du soleil (même disposition que dans les salles de réunion). Ce temple, élevé à la gloire du Grand Architecte de l'Univers, comme l'indiquent les initiales de la voûte, comporte une voûte en plein cintre sur laquelle sont inscrits les « mots sacrés » des trente-trois grades, et où l'initié doit retrouver les sept planètes et leurs sept aspects astrologiques (deux sextils, deux carrés, deux trigones et l'opposition). L'astrologie est très employée en symbolisme, et déjà bien avant la F.'. M.'..

Cette voûte repose sur les assises solides du Grand Orient de France, rite français, à gauche (et des Vertus : amitié, vigilance, tempérance), et du « Suprême Conseil de France, rite écossais, à droite (et des Vertus : travail, courage, bienfaisance).

Le temple est pavé de « trente-six lames du Tarot égypto-chaldéen, grande clé pour la traduction de nombreux symboles.

Le « Saint des Saints » est, au fond, précédé de deux chandeliers triangulaires, portant les lettres B et J. On y accède par un escalier de sept marches ; sur la plus élevée, une épée nue, couchée sur un livre ouvert. Le « Saint des Saints », entouré d'une « gloire », est un triangle qui contient : en haut, deux compas entrecroisés (avec, au milieu, la fameuse lettre G) en dessous du triangle, l'aigle bicéphale et, en bas, la devise : « Deus, meumque jus » (Dieu et mon droit). Tout semble ici tourner à la glorification de Jacques Bourguignon de Molay. Ses initiales J. B., ses armes (aigle bicéphale), sa devise (Deus meumque jus). Le livre ouvert est sans doute celui des Evangiles, au nom duquel il fut brûlé le 18 mars 1314 comme chef des Templiers, et l'épée invite à le venger de l'Eglise et de la royauté qui le condamnèrent au supplice des hérétiques.

A noter cette chose curieuse, et qui n'est pas le fait du hasard, que la devise des armoiries d'Angleterre est pré-



cisément : « Dieu et mon droit », et que l'ensemble des possessions britanniques (et son drapeau) se nomment « Union Jack », Union pour Jacques I... Et l'Angleterre est le berceau de la F.'. M.'. !

On remarque, vers les « chambres » des planètes, au centre de la voûte, une petite croix (à côté de la croix de Malte des Rose-Croix), croix encadrée des lettres **INRI**, qui est l'inscription de la vraie croix, mais dont voici deux traductions maçonniques :

La première, blasphématoire : « Iesus Nazarenus Ressurexit Incassum » (C'est en vain que Jésus de Nazareth est ressuscité).

La seconde, occultiste et satanisante : « Igne Natura Renovatur Integra» (C'est par le feu de l'amour — Satan — que la nature entière sera renouvelée) — doctrine de Simon le Magicien.

Les initiales **ALGDGADLU** qui, exotériquement, signifient : « A la gloire du Grand Architecte de l'Univers », ont, en traduction kabbalistique par le Tarot, la signification suivante : « Isis donne à l'Initié la réalisation de lui-même par la mort dans l'Epreuve ». Or la « mort » de l'initié, dans l'épreuve du grade de Maître, est en effet le « sacrement » suprême du satanisme maçonnique.

La **lettre G** est la troisième du Tarot : Isis-Uranie, c'est-à-dire la puissance suprême, l'intelligence éternellement active, la sagesse absolue, la fécondité universelle de l'Etre. C'est le dieu de la Gnose, l'androgyne Dea-Deus des Lucifériens, c'est un des voiles de Satan.

L'Etoile à cinq branches est une simplification du « Crucifix de Satan », qui est ainsi composé : un cercle — l'étoile à cinq branches inscrite dans ce cercle — et dans l'étoile un homme ayant la tête dans le rayon supérieur, les bras étendus en croix et les jambes écartées, pour les quatre autres rayons. Il est souvent agrémenté de l'ange sur la tête, de la truelle et du niveau aux mains, du fil à plomb sur le tronc, du compas et de l'équerre sur les pieds. L'étoile à cinq branches fait partie des « armes » de l'U. R. S. S., pays des « sans Dieu » !

●

Les initiales F.'. M.'. signifient, en traduction kabbalistique : la destruction de toute espérance en l'immortalité, c'est-à-dire la ruine de la religion révélée.

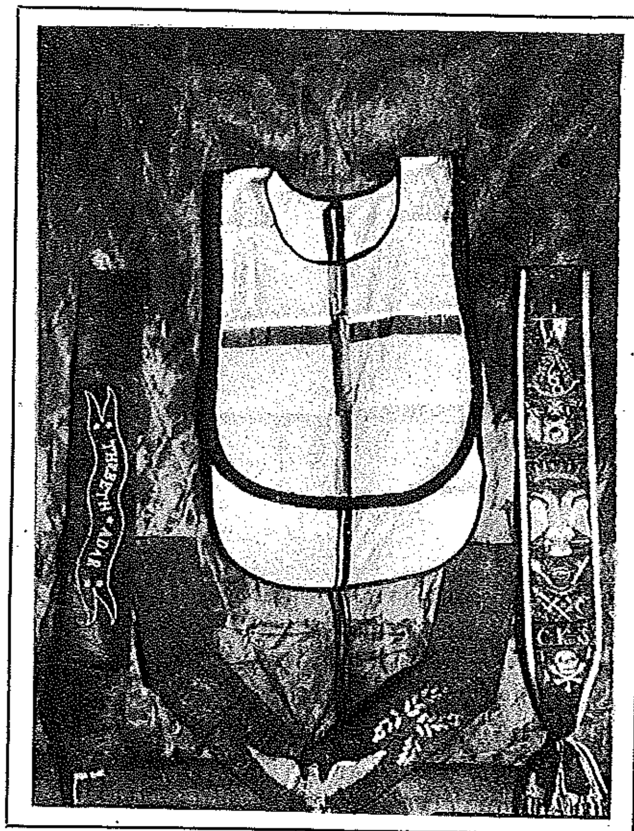
Dans la « chambre de réflexion », où l'on conduisait l'adepte maçon lors de ses premières épreuves, il y a généralement, en lettres blanches sur le mur noir, et parmi d'autres devises plus claires, le mot **VITRIOL** : « Visita Interiorem Terrœ Rectificando Invenies Occultum Lapidem » (Fouille l'intérieur de la terre et, en te purifiant, tu trouveras la pierre cachée). C'est une invitation à se lancer dans l'occultisme par le symbolisme maçonnique des Initiations.

●

Inscriptions du tableau

Sur la voûte, de gauche à droite

Eco
mot sacré
1 BOO
2 JAK
3 MOH
4 JOD
5 JEO
6 JEO
7 JAK
8 CEO
9 NEK
10 XIR
11 ADO
12 ADO
13 JEO
14 HEI
15 RAR
16 ADA



17 ABA
18 INR
19 ALL
20 RAS
21 SEM
22 NOE
23 JÉH
24 JEH
25 MOI
26 JEH
27 INR
28 ADO
29 NEK
30 NEK
31 LUN
32 LUN
33 NEK
Baterie
Eco
1 JAK - THU
2 BOO - SCH
3 MAK - GHI
4 NEC - ABI
5 SCH - ELH
6 IND - JHA
7 INR - EMM

●

On a trouvé, rue Garibaldi, tout un assortiment d'insignes et ornements dont les F.'. s'affublaient pendant les « Tenues » d'Ateliers : épées, maillets, tabliers de toutes grandeurs, de cuir ou d'étoffe, sautoirs, colliers, etc.

Dans la salle des Chevaliers Kadosch, sur le fond d'un vieux tableau, noir sur fond gris, et aux traits presque effacés (où l'on peut cependant encore distinguer l'aigle bicéphale avec un sablier en « surimpression », ainsi qu'une tête de mort la bouche traversée d'un poignard), nous avons fixé sommairement deux sautoirs, un collier et une chasuble, tour ornements ayant réellement servi dans les Loges lyonnaises.

Le sautoir richement brodé, de droite, est un sautoir du 30e degré (Chevalier Kadosch). On y retrouve encore entr'autres, l'aigle bicéphale.

Les colliers étaient souvent terminés par un bijou maçonnique plus ou moins riche (triangle, étoile à 5 branches, etc.).

La chasuble est un ornement de « Rose-Croix ». C'est une caricature de chasuble qui arrive à peine, par-devant, au-dessous de l'estomac, et par derrière, au niveau des reins. Elle est en étoffe blanche avec un liséré et une mince croix, roses. Elle se fixe, comme les vraies chasubles, par une lacette, autour du corps. La dérision du culte catholique est ici portée à son comble.

Enfin, quelques objets... éloquents !

L'épreuve ci-contre est la moitié d'un cliché stéréoscopique, en vue duquel ces objets et leur éclairage ont été disposés. Les ombres, très brutales, doublent ici fâcheusement les objets, mais en augmentant le relief dans l'examen stéréoscopique.

A gauche, un **corbeau** empaillé. Nul n'ignore ce qu'il représente en grossier argot anticlérical, mais pour qu'il n'y ait pas d'erreur possible, on lui avait fixé un petit rabat.

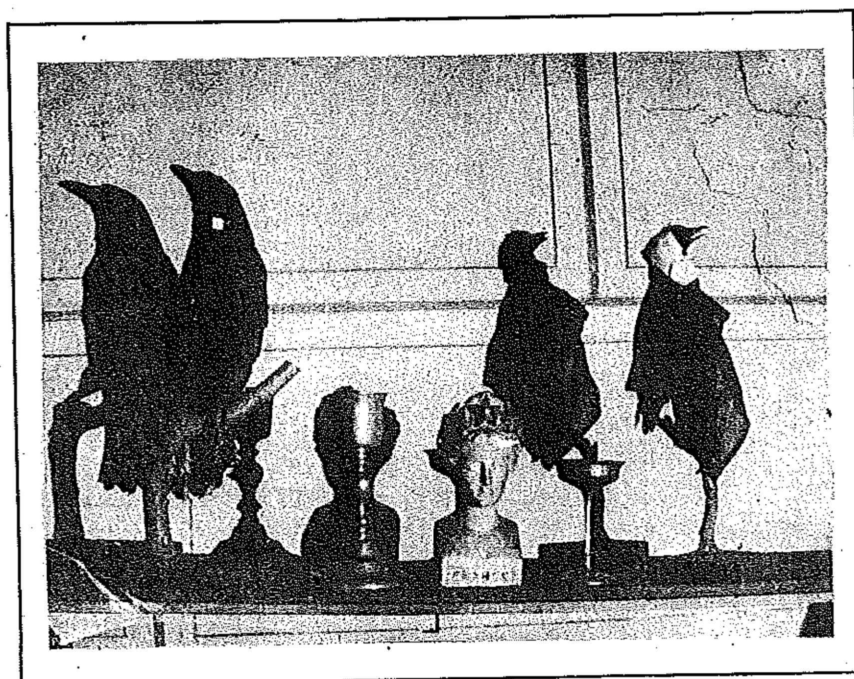
A droite, une **pie** affublée de loques, pour tourner en dérision les religieuses.

Au centre, une des pièces les plus significatives du minable bric-à-brac trouvé dans les loges lyonnaises : un petit **buste** de femme à facture assez fine, la tête couronnée d'acacia et le front marqué d'une magnifique étoile à 5 branches. C'est la **France,** comme l'indique l'inscription du socle. C'est bien là, malheureusement, l'image trop réelle de ce que la F∴ M∴ avait fait de notre pays : son fief absolu. La France était cyniquement souillée de l'empreinte maçonnique, et tout faisait craindre que cela fût encore pour longtemps !

A droite de la France, une haute **coupe.** Les banquets et les beuveries (dites « canonnées » en langage m∴) étaient une des occupations favorites en Loges. Parmi la centaine de cantiques maçonniques dont on a trouvé des « recueils », il y en a plus de 30 où il est question de banquets ou de vin !

A gauche du buste, un véritable **calice,** mais en étain. A quelles simagrées, à quelles parodies de sacrements, sinon à quelle profanation pouvait-il bien servir ? Probablement à la parodie de la communion, dans la « Cène » des Rose-Croix.

G. G. S.



A TRAVERS JOURNAUX ET REVUES

LES MENEURS DU JEU

Le Bulletin de la Société des Anciens Elèves des Lazaristes de Lyon (juin 1942) passe en revue les hommes — tous Maçons — qui ont joué un rôle pendant la Révolution de 1789. A part Robespierre et Talleyrand — fortes têtes parfaitement équilibrées qui savaient très bien où elles allaient » — les autres lui apparaissent fort médiocres.

« Ces autres, qu'étaient-ils, au fond ? La Fayette, un pauvre fat écervelé, avide d'acclamations. Sieyès, un rêveur empêtré dans ses Constitutions et, peut-être, secrètement occupé à « vivre » comme l'aveu lui échappera plus tard. Bailly et Pétion, de tristes fantoches, d'inconsistantes baudruches comme nous en avons connu naguère, et également prêts à toutes les compromissions. Mirabeau, une girouètte furieuse, aveuglé par ses ressentiments. Philippe-Egalité, un snob arriviste ébloui par son rêve qui lui masque les chausse-trapes. Tous des hommes qui s'étonnent et s'épouvantent des ruines qu'ils accumulent par leurs amitiés. »

Est-ce là de vrais chefs ? Est-ce là des hommes capables de donner une impulsion à la Révolution ?

Mais alors, où étaient les meneurs du jeu ? Où devons-nous les chercher ?

« A l'étranger, tout simplement, en 1789, comme plus tard.

« N'avons-nous pas entendu un « premier » anglais, Pitt, sauf erreur, déclarer que l'Angleterre doit abattre la monarchie capétienne si elle veut conquérir la maîtrise des mers : la « Rule Britannia » toujours...

« Ces chefs, aussi mystérieux que lointains, n'étaient pas des « minus ». Ils savaient qu'il suffit de faire dérailler la foule, de la « désâmer » pour la mener jusqu'à la culbute. Ils savaient que la première goutte de sang en appelle une autre et que de loin ils pourraient contempler leur œuvre en scuriant... »

Aussi bien, ajoute le Bulletin, « si nous pouvons tenir pour quelconque, le rôle joué par la plupart des chefs maçons français (j'ai bien dit la plupart), l'action de la Maçonnerie française n'en a pas pour cela été négligeable, grâce à ses véritables chefs étrangers, et c'est là l'essentiel, c'est là ce qu'il faut montrer. »

●

RESPONSABILITES MAÇONNIQUES

On ne finit pas de les égrener. Cueillons-en quelques-unes au fil d'un intéressant article du «**Bulletin des Républiques Pyrénéennes** » (Juin-Juillet 1942).

Automne 1935. L'Italie décide d'entrer en Abyssinie. L'Angleterre convoque aussitôt le Conseil de la Société des Nations. La S. D. N., « toujours tremblante, mais animée par Londres », condamne l'agresseur. Pour la première fois on décide d'appliquer des sanctions économiques.

Pourquoi ce changement de méthode ? Parce que l'Institution de Genève veut « encourager les forces internationales qui ont présidé à sa fondation ». Ces forces sont la Franc-Maçonnerie, la Juiverie et le Socialisme : « Leur union se fit partout sous son égide : il n'y a pas d'ennemi à gauche. »

Quelques mois passent. L'Espagne est à feu et à sang.

« La secte maçonnique s'allie au socialisme et même à l'anarchie organisée en parti, et la Société des Nations soutient le « Frente Popular » d'Alcala Zamora, d'Azana, de Caballero et de la Pasionaria. La plus hideuse des révolutions au pouvoir se voit aidée par tout ce que le monde contient de démocrates. »

1936 encore. Les ouvriers de la banlieue parisienne et ceux de nos grands centres, ivres de leurs succès électoraux, font la grève sur le tas et promènent le drapeau rouge à travers les rues de nos cités.

Le Front Populaire et son gouvernement assistent impassibles à ce déchaînement.

Qu'était-il, ce Front Populaire ? « L'œuvre conjuguée des Francs-Maçons, des Juifs, des Socialistes et des Communistes. »

Ainsi, partout, toujours la Maçonnerie est l'alliée des puissances et des agents de désordre.

●

LE « CIMENT »

On a publié de nombreux textes qui montrent les liens étroits qui unissaient la Maçonnerie aux partis de gauche et d'extrême-gauche et à certains groupements extra-politiques.

Peu sont aussi convaincants que ces consignes extraites du Convent du G∴ O∴ de 1923, p. 300, et du « Bulletin Officiel de la Grande Loge » (septembre 1920, page 39), que cite A.-G. Michel dans son article de la « **France Catholique** », du 9 juillet, sur la « Franc-Maçonnerie à l'assaut du pouvoir ».

« Nos loges devront s'appliquer à se mêler à la vie profane dans l'intérêt de la République. Elles associeront leur action à celle des autres groupements qui poursuivent le même but de défense laïque et de progrès démocratique et social : Ligue des Droits de l'Homme, Sociétés de Libre Pensée, Universités populaires, Patronages laïques, Œuvres post-scolaires, Comités politiques... où les Frères, individuellement, iront militer dans les milieux qui les orientent le mieux vers l'idéal de leur choix.

Les réunions ouvertes pourraient être organisées, d'accord avec les associations républicaines de la région, telles que sections de la Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseignement, Conférences Populaires, Jeunesses Laïques, Unions de Combattants républicains, Syndicats de fonctionnaires, Syndicats d'instituteurs, Bourses du Travail, Sociétés coopératives, Organisations du parti socialiste. Il serait d'ailleurs désirable que vous entriez, si vous le jugiez possible, en rapport avec les présidents de ces associations qui se trouvent dans votre région. Il est nécessaire, à l'heure actuelle, et il sera peut-être indispensable, dans un avenir prochain, que les différents fragments du parti républicain qui se trouvent divisés se rejoignent intimement et il me semble bien que la Maçonnerie doive être le ciment qui les unira. »

Vous avez bien lu. La Maçonnerie doit être le « ciment » qui unira les formations de gauche et d'extrême-gauche.

Ce « ciment », la Maçonnerie l'a été en 1924 (élections du 11 mai) ; en 1932 (re-Cartel) ; en 1936 (élections du Front Populaire). Chaque fois le prestige de la France a descendu d'un cran.

●

UN AGENT DE LA MAÇONNERIE MONDIALE

Le nom du F∴ Doignon, qui a paru à l' « Officiel » du 12 août 1941, est suivi des mentions : commis des Postes, chef de l'Office régional de la main-d'œuvre, directeur du Service interdépartemental des Assurances Sociales.

L'ascension prodigieuse du « commis des Postes » Doignon, qui parvint même, sauf erreur, à une direction générale au Ministère du Travail, ne surprendra que ceux qui ignorent son rôle maçonnique national et international.

Le F∴ Doignon fut, pendant six ans, le Grand Maître de la Grande Loge de France. Il fut aussi une sorte d'agent politique de la Maçonnerie mondiale. Il était notamment, nous apprend le « **Regine Fascita** » **de Crémone** du 3 mai 1942, le « Garant d'Amitié », « une sorte d'envoyé et d'intermédiaire de la Grande Loge Canadienne de Manitoba auprès du Grand Orient ».

Est-ce en cette qualité qu'il alla porter la bonne parole, en 1934, aux F∴ bruxellois ? Le fait importe moins que les déclarations qu'il fit à cette occasion. Il proclama la nécessité « de l'action illégale maçonnique » dans « l'éventualité où la Franç-Maçonnerie viendrait à être officiellement interdite ». « Tant qu'il reste, assura-t-il, la plus petite flamme de l'esprit maçonnique, elle illuminera toujours ses fidèles. »

Ces consignes sont bonnes à rappeler à l'heure où nous sommes.

●

LA MAÇONNERIE ALGERIENNE A L'ŒUVRE

De différents côtés, on signale une recrudescence d'activité des ex-F∴. Nous avons publié, il y a deux mois, à cette place, des extraits significatifs du « **Bugiste** », sur la manière dont les Maçons opèrent dans la Métropole.

En Afrique du Nord aussi les Loges relèvent la tête. Voici à ce propos d'intéressants extraits du « **Pionnier** » (4 juillet 1942).

« Avec une patiente ténacité, la Franc-Maçonnerie algérienne tente de regrouper ses forces.

« Aux carrefours importants de l'activité économique, sociale ou politique, les fils de la Veuve manifestent leur présence par d'adroits sabotages.

« Est-ce à dire qu'ils soient tous restés en place, malgré les dispositions prises à leur encontre par le Maréchal ? Que non pas ! Mais, chassés de certains postes, ils réussissent souvent à y reprendre pied, grâce aux nombreux obligés dont ils disposent. La cinquième colonne maçonnique obéit servilement aux ordres des loges; elles-mêmes inféodées à la maçonnerie anglo-saxonne, branche de l'Intelligence Service.

« Parfois, après avoir subi une sanction au lendemain de l'avènement du régime nouveau, tel maçon, telle créature maçonnique surgissent à nouveau de l'ombre. Ils se hissent, par on ne sait quelle faveur, jusqu'aux leviers de commande dont ils furent, hier, chassés. »

Et là ils recommencent leur besogne de démolisseurs.

●

« PLUS DE POLITIQUE »

Dans son numéro du 25 juillet, le même journal s'indigne contre ceux qui se font les propagateurs du mot d'ordre « Pas de politique ». Ce slogan n'est pas une nouveauté. Il y a vingt ans, M. Poincaré le proposait à sa majorité de la Chambre bleu horizon. Celle-ci commit la faute de l'adopter. On sait la suite.

« Plus de politique », le beau mot d'ordre ! Ainsi, les loges maçonniques, dès août 1940, recommandaient à leurs adeptes de partir en guerre contre la politique, étant donné qu'en faire sur le plan intérieur devenait trop scabreux, trop risqué.

« ...Pendant ce temps, les formations politiques organisées sur le plan occulte pouvaient travailler à leur aise. Maçons, communistes, par une habile propagande, profitant d'une expérience incomparable, exercèrent leurs talents à corrompre un pays au seuil de l'abîme. « La belle ouvrage » que nous leur avons laissé faire, trop confiants dans les possibilités de redressement, qu'un élan apparemment unanime autour du Maréchal laissait supposer. Nous n'avions assez compté ni sur l'égoïsme des uns, ni sur le secret espoir de revanche des autres.

« Comme si dans un pays ayant traversé de telles épreuves, il était encore possible d'avoir confiance et dans les hommes d'hier et dans les formules d'un passé dont la faillite est malheureusement trop éclatante. Nous avons eu la preuve de trahisons inqualifiables. Et la contamination est telle que les masses n'arrivent pas à se dégager de l'immonde bourbier où elles se trouvent plongées. »

●

MAÇONNERIE ET FONCTIONNAIRES

« **Candide** » a consacré son éditorial du 3 juin au « loyal serviteur ». Il s'agit, on l'a deviné, du loyal serviteur de l'Etat, particulièrement du fonctionnaire. Celui-ci est un loyal serviteur quand il fait consciencieusement son métier. Il ne l'est pas « quand il fait des vœux pour l'absurde retour au régime déchu ou quand il travaille à sauver les meubles des Loges maçonniques ».

« Or, s'il y a beaucoup de braves fonctionnaires, écrit très justement « Candide », il y a aussi des sectaires, des agents des loges, des survivants qui ne demandent qu'à devenir des revenants. »

Les bureaux des ministères en comptent quelques-uns : à preuve cet exemple cité par « Candide » :

« Est-il normal que toute une tactique pour faire réussir une candidature scientifiquement contestée dans une faculté de médecine soit imaginée et surveillée par la bureaucratie de l'enseignement primaire et imposée à la bureaucratie plus faible de l'enseignement supérieur ? Caveant consules. Que le ministre de l'Education nationale veille. Une cause de démoralisation est que des choses irrégulières puissent s'accomplir alors qu'elles sont connues de tout le monde et malgré l'opinion. »

Faisons nôtre la conclusion de « Candide » :

« La restauration nationale a besoin d'avoir partout de loyaux serviteurs. »

●

« LES VENDEURS DU TEMPLE »

On connaît l'admirable récit : Jésus entrant dans le Temple de Jérusalem et en chassant les « vendeurs ». Les « vendeurs du Temple », il y en a eu dans tous les temps, sous tous les régimes. Le « **Tell** » de Blida (20 juin) nous dit qui ils sont aujourd'hui.

« Les « vendeurs du temple », aujourd'hui, sont ceux qui trafiquent de leur conscience, de leur honneur de Français, en appelant de leurs vœux le retour du régime de facilité qui favorisait leurs appétits et leurs louches « combines » : ce sont ceux qui espèrent trouver dans « l'effondrement » de l'un des belligérants un salut problématique qui les dispenserait de l'effort que le Maréchal les invite à faire sur eux-mêmes pour « dominer la défaite » ; ce sont, enfin, tous les agents de l'étranger, de la Franc-Maçonnerie, de la « race élue », qui, tapis dans les recoins des administrations, dans l'entourage de nos dirigeants, et jusque dans la pénombre des hôtels ministériels, poursuivent, sous des masques divers, leur patient travail de sabotage de la Révolution nationale. »

Notre confrère ajoute :

« Contre eux, parricides de la Patrie française, le fouet serait encore trop doux. »

UNE EDIFIANTE HISTOIRE

S'il est des gens qui doutent des facilités formidables que le régime défunt offrait aux spéculateurs de s'enrichir sur le dos de la collectivité, nous ne saurions trop leur conseiller de lire l'édifiante histoire de la fortune de Louis-Louis Dreyfus, politicien maçon et magnat du commerce des blés, histoire que nous conte Parville, dans « **l'Alerte** » du 11 juillet.

« Il advint, il y a quelques années, que le frère de Louis-Louis mourut. Les héritiers de Charles voulurent procéder au partage des biens de fonds social de la banque, gérée par Double-Louis seul. Cela ne faisait pas l'affaire de ce dernier qui n'avait aucun désir d'inviter le fisc à mettre le nez dans ses comptes.

« Une évaluation faite par lui et par ses hommes fixait l'actif de la société indivise à 165 millions.

« Les autres héritiers, sachant trop bien que cette évaluation était fictive, exigèrent la nomination de trois experts pour vérifier la comptabilité des comptoirs, celle de la société et procéder à l'inventaire.

« Le Tribunal de première instance leur donna raison. Louis-Louis perdait sur toute la ligne. Il allait falloir ouvrir ses livres.

« C'est alors que les initiés du Palais connurent les démarches, les pressions, les menaces inouïes auxquelles se livra le député, sur les milieux de la politique, de la presse et de la magistrature pour obtenir gain de cause.

« Sa malice avait consisté d'abord à s'abriter derrière un traité d'association garantissant l'indivision de la succession. Mais la signature en avait été donnée par la veuve, après la mort de Charles, qui était censé l'avoir connu et y avoir consenti...

« Il n'en résulta pas moins que Louis-Louis Dreyfus fit plaider sa thèse du consentement fraternel et, qu'en Cour d'Appel, il gagna son procès.

« On apprit ainsi que la fortune édifiée par les Dreyfus, aux dépens des agriculteurs, s'élevait à plus de deux milliards; que la banque possédait des filiales dans 73 pays et des agences dans 736 villes. »

Notre confrère demande que ce qui reste liquide de cet immense magot fasse retour à la communauté française. Si l'on interrogeait les paysans qui, en 1932-1935 notamment, ont eu tant à souffrir des manigances de Louis-Louis et de ses pareils, il n'y aurait pas beaucoup d'avis contraires.

« PLACE AUX VOLES ! »

Le « **Franciste** » (21 juin) nous dit pourquoi les Juifs, les fonctionnaires, les bourgeois sont si nombreux parmi le peuple des Loges.

« Les Juifs sont entrés dans la Maçonnerie pour s'y compter et détruire la morale chrétienne; les fonctionnaires, pour y gagner frauduleusement des grades; les bourgeois incapables, pour y faire de la politique et déshonorer le ruban rouge. »

L'intrigue et les plus bas instincts sont ainsi à la base du recrutement. Conséquence :

« Il faut chasser les F.'. de leurs postes, de leurs emplois, de leurs fonctions.

A ceux qui trouvent la mesure trop rigoureuse, notre confrère répond : « Il y a eu des voleurs et des volés ! Place aux volés ! »

●

ESPERANCES AMERICAINES

Il y a dans le monde environ quatre millions et demi de Maçons. Les Etats-Unis en comptent plus de trois millions, groupés en d'innombrables Loges. Certains Etats — tels l'Illinois — n'ont guère moins d'un millier de temples. Aussi bien, très forte est l'influence maçonnique dans les milieux parlementaires américains.

« A l'exception des deux membres du Congrès américain, John Torkelson, représentant de l'Etat de Montana et John Rankin, représentant de l'Etat du Missisipi, tous les membres du Sénat et du Congrès se sont attablés au même char », écrit le « Novoïe Slovo », journal antibolchevik qui paraît en russe à Berlin.

Les espérances de ces milieux sont grandes. On escompte, d'après la revue « **le Franc-Maçon australien** », que le conflit actuel amènera l'écroulement des puissances de l'Axe et **que les principes de la Franc-Maçonnerie seront à la base de l'ordre nouveau** — un ordre nouveau dirigé par Washington, précise le député américain **Mund.**

Nous sommes prévenus. A nous d'agir.

AVIS

Nous prions nos fidèles abonnés de bien vouloir, **dès l'expiration de leur abonnement,** nous faire parvenir le montant de leur réabonnement pour éviter ainsi toute interruption dans le service qui leur est fait.

Nous rappelons notamment que les abonnements souscrits à l'époque, ou rétroactivement à compter du nº I, viennent à expiration avec le présent numéro.

Nous comptons sur la diligence de nos lecteurs pour virer à nos comptes chèques postaux :

Pour la zone non occupée :	Pour la zone occupée :
à VICHY, 11, rue Hubert-Colombier	à PARIS, 7, rue Saulnier
C. C. POSTAUX : "LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES" CLERMONT-FERRAND 159-09	C. C. POSTAUX : "LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES" PARIS (SEINE) 3-114-13

la somme de 70 francs qui leur permettra de recevoir les 12 numéros suivants.

Nous les en remercions à l'avance. LA DIRECTION.

Pour toute correspondance nécessitant une réponse prière de joindre 1 fr. 50 en timbres

LÉGISLATION

SUR

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

LOI N° 717, DU 19 AOUT 1942, MODIFIANT LA LOI DU 10 NOVEMBRE 1941, SUR LES SOCIETES SECRETES

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le Conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Article premier. — La Commission spéciale instituée par l'article premier de la loi n° 4758 du 10 novembre 1941, est placée auprès du chef du Gouvernement avec des attributions consultatives. Sa composition sera fixée par décret et ses membres choisis parmi des personnalités exemptes de toute attache avec les sociétés secrètes ou avec les chefs de celles-ci.

Art. 2. — La Commission pourra s'adjoindre à titre consultatif des représentants des administrations intéressées à la solution des questions qui auront été soumises à son examen.

Art. 3. — A titre tout à fait exceptionnel et en dehors des cas prévus par l'article 3 de la loi du 10 novembre 1941, le chef du Gouvernement pourra, après avis de la Commission, suspendre, par décision individuelle et pour une durée de deux ans, l'application des interdictions et incapacités qui, en vertu des lois et règlements en vigueur, ont frappé les anciens membres des sociétés secrètes, sous la double condition que cette mesure soit justifiée par l'intérêt supérieur du service et par les preuves que les personnes en cause auront données de leur adhésion à l'ordre nouveau.

A l'expiration du délai de deux ans, la situation des personnes qui ont bénéficié de la mesure prévue au paragraphe précédent devra être examinée à nouveau. S'il résulte des circonstances qu'elles se sont montrées dignes de cette mesure, elles seront relevées définitivement des interdictions et incapacités qui les frappaient par décision individuelle prise par le chef de l'Etat, sur proposition du chef du Gouvernement.

Dans le cas contraire, le chef du Gouvernement décidera qu'elles seront à nouveau frappées des mesures prévues par les lois et règlements en vigueur en matière de sociétés secrètes.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au JOURNAL OFFICIEL et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 19 août 1942.
PH. PETAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :
Le chef du gouvernement :
PIERRE LAVAL.

Le garde des Sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la Justice :
JOSEPH BARTHELEMY.

Ici, où nous n'avons jamais cessé de signaler le péril maçonnique et d'en décrire les différents aspects ; ici, où nous avons eu l'honneur d'accompagner sans cesse de nos vœux, de notre appui et de notre dévouement l'œuvre libératrice du Gouvernement français, nous ne saurions laisser passer sans la commenter cette nouvelle loi relative aux sociétés secrètes.

Cette loi marque la volonté très nette du Gouvernement français de ne créer et de ne laisser créer dans la population aucune classe de parias. A un moment où la prolongation de la guerre inflige à la population des souffrances et des épreuves croissantes, à un moment où l'hiver qui vient va exiger de chacun un effort nouveau et où le relèvement de la Patrie va réclamer le dévouement total de tous, le Gouvernement français, soucieux de ne négliger aucune des ressources du pays, veut donner à tous les Francs-Maçons sincèrement ralliés à la cause patriotique l'occasion de le prouver et d'agir en convertis. Notre sens de la discipline est trop grand pour ne pas accepter entièrement et sans arrière-pensée les décisions prises par M. Pierre Laval. Pendant trop longtemps, l'indiscipline a été pour la France une cause irrémédiable de faiblesse et de décadence graduelle que nous n'avons cessé de dénoncer. Nous ne serons point de ceux qui, aux heures les plus douloureuses de la vie nationale, maintiendront ou accroîtront ce cancer dans notre pays, à moins d'y mourir.

Le dévouement profond et profondément respectueux que nous portons à M. le Maréchal donne à ce devoir un caractère particulièrement sacré. Nous respecterons donc et l'esprit et la lettre de la loi.

C'est précisément pour rester fidèles à cette discipline nationale que nous demanderons à nos lecteurs de redoubler d'efforts et d'intensifier leur collaboration avec nous. Le Gouvernement n'entend pas, en effet, réinstaller en France la Maçonnerie ; bien au contraire, il prétend la liquider à tout jamais. D'un bout à l'autre de l'opinion, de « L'Action française » à « L'Œuvre », tout le monde est d'accord pour affirmer que la Maçonnerie a été un chancre ignoble et honteux. Elle a été la main de l'étranger dans nos affaires les plus intimes ; elle a été l'agence de tricherie et de malhonnêteté la plus efficace de tout le pays ; elle a été la contre-hiérarchie établie aux dépens de toutes les hiérarchies morales et sociales ; elle a été, et reste encore, un complot permanent contre la force de l'Etat, contre la santé de la Nation, contre la grandeur de la Patrie.

Dans ces conditions, il nous faut d'autant plus lutter contre l'esprit maçonnique, contre les survivances maçonniques, contre la camaraderie maçonnique invétérée, que nous voulons pratiquer à l'égard des Maçons convertis une loyauté plus franche et plus généreuse. Tel est l'esprit de la loi, telle est la volonté de M. le Maréchal, telle est celle de M. Pierre Laval. Il faut que les véritables patriotes exercent une vigilance constante à ne point laisser se répandre parmi eux tous ces mots d'ordre malsains dont la Maçonnerie avait su si bien user depuis deux siècles et qui ont installé chez nous, avec la démagogie républicaine, le règne du capitalisme le plus faisandé et du syndicalisme corrompu.

La lutte doit continuer sur le terrain intellectuel, où deux cents ans de Maçonnerie n'ont pas laissé d'installer chez nous des citadelles maçonniques dont la plupart sont encore debout : à l'école, dans la presse, dans les théâtres, dans les cinémas, etc. Les mauvaises habitudes intellectuelles, le règne de l'illusion, un internationalisme frelaté qui semble toujours faire dépendre le sort du pays des décisions et du sort de l'étranger, tout cela s'est maintenu parmi nous, et tout cela doit disparaître si nous devons vivre. Ceux des Maçons qui, rejoignant l'ensemble du corps national, vont désormais travailler avec nous, sont prêts et doivent être prêts à prendre une personnalité nouvelle. Mais c'est à nous de les aider, en maintenant et en précisant toutes les consignes libératrices grâce auxquelles ils s'affranchiront du joug ancien et redeviendront Français, entièrement et sincèrement.

De même, c'est à l'heure actuelle qu'il nous faut veiller spécialement pour empêcher une reprise feutrée de la « camaraderie maçonnique ». Comme elle a repris en Fructidor, An V (1792), comme elle a repris à la fin du ministère de M. Doumergue, cette mauvaise herbe aux racines profondes est toute prête à reprendre. Il n'est pas même besoin que les Loges reprennent leurs séances pour que les Maçons se fassent le signe rituel et pour qu'ils se réservent les meilleures places les uns les autres.

Il ne faut pas que les Maçons convertis aient à regretter leur ordre ; il appartient donc et au Gouvernement et au public et à chaque Français d'y veiller. Les fraudes, les artifices et les passe-droits dont ont usé les Francs-Maçons depuis deux cents ans pour se pousser les uns les autres doivent désormais disparaître grâce à la vigilance de chacun d'entre nous.

A présent, le travail est grandement facilité par notre Centre de Documentation du Grand-Orient. L' « Officiel » a publié des listes ; elles sont en train d'être complétées et révisées. Notre revue et les séries documentaires que nous allons offrir au public sont aussi des instruments. Que le peuple de France ne s'abandonne pas à l'illusion trop simple, trop naïve, qu'il peut être guéri de ses maux anciens par un simple texte. C'est un esprit nouveau que le pays doit avoir, c'est une volonté patiente et tenace que chacun doit exercer. Il le peut d'autant mieux que les règles lumineusement tracées par M. le Maréchal demeurent, aujourd'hui comme hier, la loi suprême du devoir national.

LA DIRECTION.

TABLE DES MATIÈRES

Numéros 1 à 12 — Octobre 1941 - Septembre 1942

29